

HISTOIRE DU RÈGNE DE LOUIS XIV

RÉCITS ET TABLEAUX

TOME CINQUIÈME

TROISIÈME PARTIE. — LA DÉCADENCE : GUERRES DE LA SECONDE COALITION ET DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE

PAR CASIMIR GAILLARDIN

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

PARIS - LECOFFRE FILS ET Cie - 1875.

CHAPITRE XXIX. — La période de l'orgueil, de 1679 à 1688.
Domination exagérée de Louis XIV sur l'Europe.
Interprétation arbitraire des traités. Querelles avec
Innocent XI ; révocation de l'édit de Nantes. Ligue
d'Augsbourg.

I. Mariage du Dauphin et naissance du duc de Bourgogne. Projets
d'agrandissements. Les chambres de réunion. Occupation de Strasbourg et de
Casal. Guerres contre les Barbaresques. Sobieski et le siège de Vienne. Prise de
Luxembourg ; bombardement de Gênes. Trêve de Ratisbonne. — II. Questions
religieuses. Nouvelles sévérités contre Port-Royal. Continuation de la querelle
de la Régale, assemblée de 1682, les Quatre Articles. Révocation de l'édit de
Nantes. — III. Louvois tout-puissant après la mort de Colbert. Affaire de la
succession palatine. La guerre des Turcs favorable à l'empereur. Formation de
la ligue d'Augsbourg contre Louis XIV. Agitation de l'Angleterre contre
Jacques II. Querelle des franchises à Rome. L'élection de Cologne.
Préliminaires d'une nouvelle guerre européenne.

CHAPITRE XXX. — Préliminaires de la seconde coalition
contre la France. Conquête du Palatinat par les Français ;
révolution de 1688 en Angleterre.

I. Invasion du Palatinat. Premières armes du dauphin. Trois armées françaises
sur les bords du Rhin. Prise de Philipsbourg. — II. Révolution de 1688 en
Angleterre. Les Hollandais embrassent la cause de leur stathouder contre
Jacques II. Débarquement du prince d'Orange en Angleterre ; fuite de Jacques
II. Réception de Jacques II par Louis XIV ; élévation du prince d'Orange au
trône d'Angleterre. Déclaration des droits ; triomphe de l'intolérance.
L'Angleterre chef de l'opposition à la France.

CHAPITRE XXXI. — Commencement de la seconde
coalition. Année 1689. Louis XIV d'abord le plus faible.
Préparatifs efficaces pour 1690.

I. Expédition de Jacques II en Irlande. Incendie du Palatinat. Entente de
Louis XIV avec les Turcs. Revers des Français. Défaite de Valcourt. Prise de
Mayence, de Bonn, de Campredon. Mécontentements intérieurs. — II.
Préparatifs définitifs de Louis XIV contre la seconde coalition. Commencement
de réconciliation avec le Saint-Siège. Ressources financières : affaires
extraordinaires, la Tontine, l'argenterie du roi et des particuliers à la Monnaie.
Organisation de l'armée et de la flotte. Choix de meilleurs généraux :
Luxembourg, Catinat, Tourville. Le duc de Savoie se soustrait à l'alliance
française. Etat des forces de la France en 1690.

CHAPITRE XXXII. — Guerre de la seconde coalition, première partie jusqu'à la mort de Louvois.

I. Succès des Français en 1690. Victoire de Fleurus ; victoire navale de Beachy-Head. Défaite de Jacques II à la Boyne. Victoire de Catinat à Staffarde. Résistance des Jacobites, Limerick. Victoires des Turcs sur l'Autriche. Mort de Seignelay. — II. Nouvelle activité des belligérants. Congrès de La Haye, sous la présidence de Guillaume. Vigilance et action de Catinat contre le duc de Savoie. Prise de Nice ; la coalition surprise et déconcertée par la prise de Mons. Mort subite de Louvois.

CHAPITRE XXXIII. — Guerre de la seconde coalition, deuxième partie, depuis la mort de Louvois jusqu'à la fin des grandes batailles (1691-1693).

I. Louis XIV au travail après la mort de Louvois ; nouveaux ministres et conseillers ; fin de la campagne de 1691. Combat de Leuze ; ruine définitive de Jacques II en Irlande ; occupation de Montmélian par Catinat. — II. Préparatifs pour la campagne de 1692. Projets de descente en Angleterre et de conquête dans les Pays-Bas. Bataille de la Bogue. Prise de Namur par Louis XIV. Nouvelles tentatives des alliés pour envahir la France. Guillaume à Steinkerque, le duc de Savoie en Dauphiné. Les Allemands vaincus à Pforzheim. Courses maritimes contre le commerce des alliés. — III. Campagne de 1693. Grandes levées en France ; cinq armées ; institution des hussards. Ordre de Saint-Louis. Le roi dans les Pays-Bas ; prise d'Heidelberg, prise de Rosas en Catalogne. Dispersion de la flotte de Smyrne par Tourville ; bataille de Nerwinde ; bataille de la Marseille ; Saint-Malo sauvé de la machine infernale. Louis XIV partout vainqueur offre inutilement la paix.

CHAPITRE XXXIV. — État intérieur de la France pendant la guerre de 1690 à 1693. Abus des affaires extraordinaires. Gêne publique. Famine de 1692-1693. Lettre de Fénelon à Louis XIV.

CHAPITRE XXXV. — Dernière partie de la lutte contre la seconde coalition. Les hostilités languissent.

Bombardements et corsaires. Louis XIV perd Casai et Namur. Il cède au duc de Savoie par le traité de Turin. Il est impuissant à imposer ses conditions de paix aux autres coalisés. Traités de Ryswick (1694-1697).

I. Réconciliation de Louis XIV avec le Saint-Siège. Campagne de 1694 ; victoires inutiles en Espagne. Bombardement des villes maritimes de France. Exploits de Jean Bart. Campagne de 1695 ; mort de Luxembourg ; la Capitation. Casai abandonné par la France ; Namur reprise par Guillaume. — II. Années 1696 et 1697. Pénurie d'argent. La noblesse vendue. Projet de

descente en Angleterre. Toujours les bombardements et Jean Bart. Le duc de Savoie se détache de la coalition. Congrès de Ryswick ; prise de Barcelone. Paix de Ryswick.

CHAPITRE XXXVI. — La décadence à l'intérieur dans l'administration, dans le travail, dans les lettres, dans l'esprit religieux.

I. Efforts insuffisants du roi pour maintenir son autorité intérieure. Affaiblissement sensible de la prospérité publique. Dépopulation. Suspension du commerce et de l'industrie ; dépérissement des chemins. Rapport des intendants sur l'état du royaume. — II. Des lettres et des sciences pendant la guerre de la seconde coalition. Suppression des pensions royales. Langueur de l'Académie des sciences. Querelle des anciens et des modernes. Derniers travaux des grands écrivains. Faiblesse du théâtre. Commencements de Fénelon et de Massillon. Travaux soutenus des érudits. — III. État religieux de l'Europe et de la France. Histoire des Variations, par Bossuet. Correspondance de Bossuet et de Leibnitz. Tendance à l'incrédulité. Progrès des sociniens ; indifférence en matière de religion. Nullifidiens en Angleterre, Locke. Colonie française protestante en Hollande. Le doute inauguré par Bayle. En France, tendance du mime genre chez les amis de Saint-Évremond et d'Hamilton. Abaissement de la considération du clergé.

CHAPITRE XXIX

**La période de l'orgueil, de 1679 à 1688.
Domination exagérée de Louis XIV sur
l'Europe. Interprétation arbitraire des traités.
Querelles avec Innocent XI ; révocation de
l'Édit de Nantes. Ligue d'Augsbourg**

I. — Mariage du dauphin et naissance du duc de Bourgogne. - Projets d'agrandissements. - Les chambres de réunion. - Occupation de Strasbourg et de Casal. Guerres contre les Barbaresques. - Sobieski et le siège de Vienne. - Prise de Luxembourg. - Bombardement de Gênes. - Trêve de Ratisbonne.

Que le nom de *période de l'orgueil* convienne à la série d'années écoulées entre la paix de Nimègue et la ligue d'Augsbourg, c'est un fait déjà clair quand les tableaux de gloire ou de mœurs que nous venons de tracer, et qui va tirer une nouvelle évidence des relations politiques du grand roi avec ses voisins, et de la domination qu'il s'arroge dans les questions religieuses. Jamais encore il n'avait eu de foi aussi robuste en lui-même, en sa force, en son droit de supériorité sur les autres rois. Jamais aussi il n'y avait été plus confirmé par l'empressement de ses ministres, l'adoration des courtisans et la complicité de ces fougues d'enthousiasme populaire qu'il est si facile de prendre pour le sentiment national. Redoutable aveuglement qui devait conduire aux écueils, aux misères et aux affronts, et justifier ce mot de Louis XI : *Quand orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de près.*

Le dernier traité était à peine conclu, que le roi, à propos du prochain mariage du dauphin, célébrait sa gloire présente et sa confiance en l'avenir en ces termes superbes : *Après que Dieu a béni si heureusement l'application continuelle que nous avons donnée au bien de notre État, soit par l'ordre que nous avons établi au dedans, soit par les conquêtes dont nous l'avons augmenté au dehors, l'unique soin qui nous reste pour le bonheur de nos sujets est de nous donner des successeurs qui puissent, à notre exemple, et touchés du même amour pour nos peuples, perpétuer dans l'avenir la félicité dont ils jouissent sous notre règne, et soutenir avec la même gloire ce haut point de grandeur et de puissance où nous avons élevé notre couronne*¹.

Il s'agissait d'un mariage avec la fille de l'électeur de Bavière, le seul prince allemand qui n'eût pas pris part à la coalition contre la France, chose rare assurément, même dans les annales bavaroises. Le roi, qui en désirait fort la conclusion, sans doute comme une nouvelle victoire sur l'empereur, n'y pouvait souffrir le moindre retard, et le marquis de Pomponne, qui lui fit attendre quelques heures la nouvelle du succès, en fut puni immédiatement par une disgrâce. Pomponne, ministre des affaires étrangères, n'était pas à Paris au moment où arriva la réponse chiffrée du négociateur, et, comme il pouvait seul la lire, le roi ne put en savoir le contenu que le lendemain ; le ministre négligent fut aussitôt remplacé par le négociateur heureux, Colbert de Croissy, frère du grand Colbert². Dans les explications que Louis XIV a données lui-même de cet acte de sévérité, il n'avoue pas le caprice qui en fut la cause immédiate ; mais les raisons qu'il y substitue sont un aveu plus froid et plus complet de l'infatuation où il était monté. *L'emploi que je lui avais donné, dit-il de Pomponne, s'est trouvé trop grand et trop étendu pour lui. J'ai souffert plusieurs*

¹ Plein-pouvoir donné à Colbert-Croissy pour négocier ce mariage.

² Sévigné, *Lettres*, fin de 1679.

années de sa faiblesse, de son opiniâtreté, de son inapplication. Il m'en a coûté des choses considérables, je n'ai pas profité de tous les avantages que je pouvais avoir, et tout cela par complaisance et par bonté. Enfin, il a fallu que je lui ordonnasse de se retirer parce que tout ce qui passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France qui n'est pas malheureux¹.

S'il pouvait y avoir mie excuse à ce ton d'insolence, elle serait sans doute dans l'ardeur des courtisans à commencer l'apothéose de leur maître. Quelques mois auparavant², M. de La Feuillade, passant tous les courtisans passés, avait fait venir un bloc de marbre pour en tirer la statue du roi. Ce bloc, embarrassant toute la rue Saint-Honoré, ne voulait pas céder le passage au carrosse de Monsieur le Prince, *qui était dedans* ; les soldats, qui le traînaient, se battirent avec les valets de Condé. M. de La Feuillade cherchait à ressusciter Phidias ou Praxitèle pour l'œuvre qu'il méditait, et il y destinait trente mille écus. Nous verrons plus bas quel monument, quelle place il consacra au bout de six ans à la déité de son souverain. Le roi n'avait-il pas encore raison de croire à la supériorité, à l'importance de sa race, lorsque la joie qu'il ressentait de sa propagation était partagée non-seulement par la cour, mais encore par des masses populaires ? Le premier fruit du mariage du dauphin, la naissance du duc de Bourgogne (août 1682), fut le signal de l'ivresse dans le palais de Versailles, au dehors, et dans Paris. On devint presque fou, dit un contemporain. Chacun se donnait la liberté d'embrasser le roi, et il se laissait faire sans répugnance. Les porteurs de chaises jetèrent dans les feux de joie une partie des lambris et des parquets destinés à la grande galerie, et le roi disait : *Laissez-les faire, nous aurons d'autres parquets*. Quel bruit, quelle effusion de vin, quelle danse de deux cents Suisses autour des muids, quels cris de *vive le roi* !³ A Paris, la joie fut encore plus vive et de plus longue durée. Pendant trois jours les boutiques furent fermées, et les rues remplies de tables où les passants étaient conviés et forcés à boire sans payer. Tel artisan mangea cent écus dans ces trois jours, qui n'en gagnait pas autant dans une année⁴.

Sur la foi de ces acclamations, le roi se croyait libre de tout entreprendre. Mais il avait surtout à cœur de faire sentir sa domination au dehors. Comme ramait bien prédit le prince d'Orange, il avait conclu la paix pour dissoudre la coalition ; maintenant il se proposait d'user de la paix pour étendre ses avantages bien au delà de ce que lui avait rapporté la guerre. Cette tentation était aussi la passion de ses ministres ; il n'était pas homme à les contenir dans la modération.

Il avait fait la paix avec l'Espagne, et bientôt, pour y donner une consécration plus apparente, il força sa nièce, une des filles du premier mariage du duc d'Orléans, d'aller au delà des Pyrénées épouser ce moribond de roi Charles II. Ni les supplications, ni les larmes de la jeune princesse, ni la compassion muette des témoins de cette douleur, ne purent le détourner d'une décision calculée pour le bien de son service. Mais cette alliance couvrait des dispositions hostiles. Dès le lendemain du traité de Nimègue avec l'Espagne (30 sept. 1678), Colbert donnait à ses chefs d'escadre des instructions peu pacifiques. La paix étant faite pour l'Europe, et non dans les autres parties du monde, le roi pouvait bien avoir

¹ Note de Louis XIV. Voir les *Mémoires de Louis XIV*, éd. de Charles Dreys.

² Sévigné, juillet 1679.

³ Sévigné, 7 août 1682.

⁴ Extrait à peu près mot à mot des *Mémoires* de l'abbé de Choisy, liv. IV.

la résolution de troubler le grand commerce des Espagnols avec les Indes occidentales. Il lui importait donc de connaître les temps de départ des flottes et galions d'Espagne, leurs routes ordinaires, leurs points de relâche, leurs aiguades, les ports d'où ils repartaient pour l'Europe, la force de leurs galions et vaisseaux de guerre, le nombre de leurs canons et le personnel de leurs équipages. Il n'importait pas moins d'étudier quels changements, quels progrès seraient nécessaires dans les flottes françaises pour attaquer sûrement les ennemis. Comme il n'y a rien de si important dans cette entreprise que le secret, vous devez, ajoutait Colbert¹, prendre l'extrait de cette lettre sur vos tablettes et la brûler. Je vous envoie, par l'ordre du roi, un chiffre, afin que si vous avez occasion de me rendre compte de ce détail, étant en mer, vous puissiez vous en servir.

La réconciliation avec l'empereur n'était pas plus sincère. Par le traité de Nimègue, le roi s'était engagé à ne pas assister les ennemis de Léopold. Pour satisfaire à cette parole, il cessa de solder les mercenaires qu'il avait introduits en Hongrie et les officiers qui tenaient de lui leurs commissions. Ce gage extérieur une fois donné, il continua à cultiver l'amitié du prince de Transylvanie, le constant allié des mécontents hongrois. A la fin de 1679, Acaquia, son agent, portait à Apafy, entre autres présents, un service de vermeil doré gravé aux armes du roi de France, et un beau cadeau à la princesse. Les Hongrois Tekely et Wesselini recevaient des pensions de la même main. Acaquia, résident de France en Transylvanie, devait entretenir commerce avec les mécontents de Hongrie. L'intention transparente de ces manœuvres est d'ailleurs déclarée catégoriquement, sans gêne et sans critique, par le marquis de Pomponne le disgracié. Sa Majesté, dit-il², se conservait en cette sorte de la confiance et de l'autorité dans un parti capable de donner toujours une grande inquiétude à l'empereur, et pourra aisément se rendre plus considérable par les mêmes assistances, toutes les fois que le besoin s'en présentera.

Depuis plusieurs années, la France exerçait en Savoie une domination insupportable. La régence d'une femme, la faiblesse d'un prince mineur — Victor-Amédée II — avaient été saisies par Louvois comme une occasion favorable pour tenir dans la dépendance un État qui servait de barrière entre la France et le Milanais espagnol. On avait imposé à la régente le rétablissement dans ses biens et honneurs d'un exilé — le marquis de Livourne — protégé par la France ; on s'était opposé aux fiançailles du jeune duc avec une princesse autrichienne ; on avait obtenu le libre passage pour une armée française, dans le cas où il plairait à Louis XIV d'introduire des troupes dans le Milanais (1677). On favorisait un projet de mariage entre le jeune duc et une princesse de Portugal, afin de l'éloigner de ses États, afin de brouiller sa mère avec l'Espagne et avec ses sujets, afin de le réduire à n'avoir plus de ressources que dans la protection française³. La France poursuivait en outre le projet de s'établir à Casal avec le

¹ Instructions de Colbert à Gabarret, 30 sept. 1678 : Collection Clément.

² *Mémoires* de Pomponne,

³ Si l'on veut savoir tout ce qu'avait de tenace et d'intolérable la volonté de Louis XIV à s'imposer comme maître ou protecteur aux petits États, il faut lire dans *l'Histoire de Louvois*, par M. Rousset, ch. II et III du III^e volume, le récit des relations diplomatiques de la France avec la maison de Savoie jusqu'au jour où Victor-Amédée épouse la nièce de Louis XIV. Ce tableau vif, et en même temps complet, des exigences, des tyrannies, des abus de la force, dont se compose la politique française, explique surabondamment l'antipathie de ce prince pour le grand roi. Nous ne pouvons ici, et plus bas, qu'en

consentement du duc de Mantoue à qui le Montferrat appartenait. Un traité, ou plutôt un marché à cette intention, avait été secrètement négocié à Versailles (décembre 1678) entre le roi et Matthioli, ministre de Mantoue. Enfin la France traitait les Gênois en ennemis. Dans les derniers jours de la guerre de Hollande, ces marchands avaient refusé le salut à l'étendard royal élevé sur la patronne des galères, contrairement au règlement de 1670. Aussitôt le roi avait ordonné à Duquesne d'arrêter partout les vaisseaux gênois et de les conduire dans les ports de France, de s'approcher le plus qu'il pourrait de Gênes et d'en bombarder au moins un faubourg¹. En vertu de ce commandement, vingt galères étaient venues canonner San-Piero d'Arena, le fanal et deux forts. Cette exécution, et un peu plus tard la découverte du projet de Casal par la trahison de Matthioli qui le révéla au duc de Savoie et au gouverneur espagnol de Milan (avril 1679), faisaient connaître suffisamment quels étaient les desseins de Louis XIV sur l'Italie.

Au surplus, le roi ne tarda pas beaucoup à déclarer ses intentions. Dès septembre 1679, il agit au grand jour. D'une part il se fit rendre par les électeurs de Trèves et de Mayence deux petites villes de Lorraine, Bitche et Hombourg, où ces princes tenaient garnison pour le duc dépossédé, par cette raison que, ce duc ayant refusé d'adhérer à la paix de Nimègue, son duché demeurait, légitimement au roi de France, et qu'aucune partie, si petite qu'elle fût, n'en pouvait être contestée au conquérant. D'autre part, il remettait à ses cours de justice, aux parlements de Metz et de Besançon, et au conseil souverain d'Alsace, le soin de fixer la frontière à laquelle les traités lui donnaient droit, en interprétant la paix de Nimègue et celle de Munster, en tranchant par des arrêts sans appel les chicanes que les termes plus ou moins obscurs de ces traités pouvaient susciter et prolonger entre négociateurs de partis opposés. Cependant il acceptait, à Courtray, une conférence entre commissaires français et espagnols pour déterminer la frontière des deux nations aux Pays-Bas. C'est là ce qu'on appelle improprement *les chambres de réunion* ; car il n'y eut que le parlement de Metz où une chambre spéciale fut ajoutée pour cet objet à celles qui existaient déjà ; les cours de Besançon et de Brisach ne reçurent aucune augmentation. Jamais acte de domination aussi arrogant ne s'était produit en Europe : une seule des parties imposer comme arrêt irrévocable son jugement à toutes les autres Cette audace n'eut d'égale que la stupeur où elle jeta les vaincus, et la faiblesse des efforts tentés pour s'y opposer.

Louvois était l'inventeur de cette nouvelle diplomatie ; ses lettres en font foi². Elle plut si fort à Louis XIV et par l'autorité qu'elle lui attribuait, et par les profits qu'elle lui valut d'abord, que Louvois devint dès lors le ministre prépondérant, et ruina en partie le crédit de Colbert. Les juges négociateurs comprirent bien leur mission et ne firent pas attendre leurs sentences. Entre autres considérants, ils invoquaient le principe, déjà soutenu à Munster par les Français, que les vassaux relevant, à quelque titre que ce fût, des territoires cédés au roi, étaient soumis à sa souveraineté³. Ils lui adjugèrent ainsi tout ce qui avait relevé, en quelque temps que ce fût, de la Franche-Comté, de l'Alsace, des Trois-Évêchés. En septembre 1679, le parlement de Besançon, par un premier arrêt, donnait à Sa Majesté plus de quatre-vingts villages, et réduisait la souveraineté de

résumer les principaux traits. Personne ne regrettera d'en avoir lu l'histoire détaillée dans un livre spécial.

¹ Louis XIV à Duquesne, 12 juillet 1678.

² Rousset, *Histoire de Louvois*, tome III, ch. I.

³ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, page 191.

Montbéliard à une très-petite étendue : premier triomphe vivement senti et lestement exalté par Louvois¹ ; l'année suivante (août 1680), le même parlement réunit au domaine du roi le Montbéliard tout entier. Le conseil souverain d'Alsace, vu les paragraphes 73 et 74 de la paix de Munster et la *généralité des termes* de l'acte qui céda cette province à la France, arrêta que les villes impériales de la préfecture de Haguenau ne pouvaient conserver leur immédieté envers l'empire, et donna Strasbourg au roi comme *un membre de l'Alsace* (22 mars 1680). La chambre de réunion de Metz fit valoir ce titre non-seulement spécieux, mais légal aux yeux mêmes des adversaires, à savoir que les anciens évêques souverains de Metz, Toul et Verdun, avaient trop souvent, au profit de leurs propres familles, affaibli une seigneurie dont ils étaient gardiens et non maîtres, en affranchissant leurs vassaux de toute dépendance. Elle assigna, à la requête des évêques et des abbés, les maires et échevins des lieux ainsi détachés de leurs suzerains primitifs et légitimes. Par ce rétablissement d'un droit ancien et imprescriptible, elle adjugea au roi les principautés de Saarbrück, de Saarwerden, le duché de Veldenz (avril 1680), un peu plus tard le duché de Deux-Ponts quoique réclamé par la Suède, et le comté de Chiny (juillet 1681) qui embrassait par ses dépendances presque tout le Luxembourg.

Cependant ces façons procédurières n'avaient pas entièrement corrigé Louis XIV de l'emploi de la ruse ou de la force. Au commencement de 1680, il gagnait deux villes pour une dans le Pays-Bas. Les Espagnols devaient, conformément à la paix de Nimègue, lui céder Charlemont, si les états de Liège ne le laissaient pas en possession de Dinant. Il réclama hautement Charlemont en vertu de ce droit incontestable, mais en même temps il négocia tout bas la soumission volontaire de Dinant à son autorité ; et quand les Espagnols lui abandonnèrent enfin Charlemont par respect pour la paix, il resta maître de Dinant par un accommodement annexe qui ôta à la paix son véritable caractère. Il accueillit contre Guillaume III les réclamations élevées sur la principauté d'Orange par la duchesse de Nemours, prit la place pour lui et mit la principauté sous le séquestre (1680) ; aux plaintes de Guillaume, Louvois répondit en menaçant de la Bastille le Hollandais Heinsius, représentant des intérêts du prince². Le roi entreprit encore d'établir sa préséance sur l'Espagne dans la Méditerranée, et de ruiner du même coup la marine espagnole. Colbert envoya à Vivonne l'ordre de forcer au salut les galères d'Espagne. De droit, il en trouva un bien simple. Depuis l'acte de 1662, disait-il³, où l'ambassadeur d'Espagne a donné l'assurance que son maître ni ses ambassadeurs ne concourraient jamais avec ceux de Sa Majesté, l'ancienne primauté de la France a été rétablie. L'Espagne ne peut pas faire difficulté de saluer tout ce qui porte le caractère de la dignité du roi mon maître. Quant au bénéfice espéré, Colbert et Louis XIV s'en ouvraient à Vivonne. Plutôt que de se soumettre au salut, ou d'encourir des hostilités supérieures à leurs forces, les galères d'Espagne resteraient dans leurs ports, et se ruineraient inévitablement dans cette inaction. *Considérez*, ajoutait Colbert, *quelle gloire le roi et vous vous recevrez d'être entièrement maître dans la Méditerranée, et de n'avoir jamais aucune puissance dans cette mer qui puisse ni égaler ni balancer celle du roi*. Dans le même but le consul de la nation française à Gênes reçut l'ordre de déclarer à la république (26 mars 1680) que, si elle

¹ Lettres de Louvois à Louis XIV, Rousset : tome III.

² Ce n'est pas seulement Saint-Simon, mais le marquis de Torcy qui atteste ce fait.

³ Colbert à Vivonne, 1er sept. 1680.

donnait entrée et retraite aux galères espagnoles dans ledit port, Sa Majesté enverrait ses trente galères et ses vaisseaux pour les attaquer¹.

De tels coups d'autorité ne se passaient pas en menaces. L'action suivait rapidement la parole. Les nouveaux sujets du roi avaient à lui faire immédiatement leur soumission. On voit un comte de Linange, seigneur de Stadeck et de Landberg, dans le duché de Veldenz, ancien vassal de l'évêché de Verdun, rendre hommage à son nouveau souverain (28 avril 1681), à genoux sur un carreau, dans la chambre royale de Metz². Les villes de la préfecture de Haguenau, conformément aux arrêts du conseil souverain d'Alsace, prêtaient serinent au roi seul, et abjuraient à perpétuité tout lien de dépendance envers l'empire ; l'Alsace était bien *réduite en province*, comme dit une médaille du temps. Mais l'exécution la plus considérable, la plus capable d'émouvoir l'Europe, fut l'occupation de Strasbourg. Assurément il était bizarre que Strasbourg, en deçà du Rhin, avec un pont sur ce fleuve, demeurât seule indépendante de la France depuis la paix de Westphalie. Il n'était pas tolérable qu'elle pût encore, par ses relations avec l'empire, susciter à la France les embarras qu'avaient eu à écarter Turenne et le maréchal de Créqui dans la dernière guerre, et servir impunément de porte aux invasions germaniques. Il était seulement bien audacieux de s'attribuer un poste de cette importance, dont l'indépendance était garantie par les traités, sans autre autorité que la volonté du roi, sans souci des colères qu'une telle présomption pouvait soulever chez les voisins. Louvois et Louis XIV n'hésitèrent pas.

Toutefois, comme il faut à l'orgueil son châtiment, et à l'ambitieux le sentiment et l'inquiétude de son insuffisance au moment même où il fait trembler les autres, l'occupation de Strasbourg fut un acte de dissimulation, de ruse, plutôt que de force et de supériorité ouverte. D'abord l'argent fut employé pour corrompre les magistrats et les bourgeois les plus influents, et gagner par eux le reste au parti d'une soumission pacifique. Le moment venu d'agir, Louvois couvrit de mystère toutes ses menées. Il envoya ses instructions à l'intendant et au gouverneur d'Alsace par des chemins détournés. Il fit disperser, par la province, de petits corps de troupes, assez faibles pour n'inspirer nulle part la crainte de la guerre, assez rapprochés pour se réunir tout d'un coup en une armée respectable. Il cacha sous les apparences les plus variées ses provisions d'argent, d'armes et de farines. Il appela Vauban en cas de nécessité d'un siège, en lui recommandant de faire croire qu'il partait pour Lyon et le Dauphiné. Il ordonna un mouvement offensif de troupes aux Pays-Bas dans la direction de Bruxelles pour donner le change au prince de Parme, gouverneur espagnol, et au prince d'Orange. Enfin, il se mit lui-même en route sans aucun appareil, sans escorte, précédant le roi de quelques jours, le 25 septembre 1681³. Deux jours après, trois régiments de dragons s'approchèrent brusquement de Strasbourg, et, occupant la redoute la plus voisine du Rhin et le pont, coupèrent toute communication avec l'Allemagne. Les habitants stupéfaits, mais sans troupes, cherchèrent en vain une explication auprès du résident de France, qui, ne sachant rien, n'avait rien à leur dire. Ils essayèrent par deux fois d'écrire à l'empereur et à la diète de Ratisbonne, mais leurs lettres furent saisies par les dragons. Enfin, ils apprirent que M. de Louvois arrivait, et que, de concert avec le

¹ Lettres de Louis XIV et de Colbert à Vivonne, en 1879 et 1680 : Collection Clément.

² Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

³ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : Lettres de Louis à Lagrange, intendant, à Vauban, à Montbrun, commandant en Flandre.

baron de Montclar, gouverneur d'Alsace, il était chargé de leur faire connaître les intentions du roi¹.

Il ne pouvait plus être question de siège. Malgré le zèle belliqueux d'une partie des habitants, les magistrats avaient eu la prudence de laisser les canons sur les remparts dépourvus de poudre, afin d'ôter à quelques insensés le moyen de commencer un jeu qui finirait mal pour la ville². Le meilleur parti à prendre parut être de céder. Une députation alla trouver Louvois et en obtint des conditions assez habilement combinées pour contenter tout le monde. Strasbourg reconnaissait Sa Majesté très-chrétienne pour son souverain seigneur et protecteur, et le roi recevait la ville et toutes ses dépendances en sa royale protection. Il laissait à la ville ses anciens privilèges, droits, statuts et coutumes, l'exercice de la religion tel qu'il était en 1624, le droit d'élire ses magistrats, l'exemption de toute contribution et autres paiements, la jouissance du pont du Rhin. Il n'exigeait que la remise des canons, Inanitions de guerre et armes des magasins publics entre les mains de ses agents, et le désarmement des particuliers. L'appel de certains jugements du magistrat serait porté au conseil souverain de Brisach ; le dôme ou cathédrale serait rendu aux catholiques, Sa Majesté trouvant bon néanmoins que les habitants puissent se servir des cloches de ladite église pour tous leurs usages ci-devant pratiqués hors pour sonner leurs prières. Le dernier article stipulait que les troupes du roi entreraient ce jour même, 30 septembre 1681, dans la ville à quatre heures après midi³. La condition fut remplie ponctuellement. Les troupes firent leur entrée à quatre heures, à travers des haies de bourgeois qui les regardaient passer avec une tranquillité surprenante, dit Louvois. Le roi n'eut pas même le temps d'arriver pour jouir de ce spectacle.

Le défaut de gloire n'ôte rien au fait accompli de sa valeur positive et matérielle. Ici la valeur était considérable. L'Alsace fermée aux Allemands, l'empire ouvert à la France, telle devait être la conclusion douloureuse des Allemands consternés. Louvois, méditant déjà les fortifications à élever autour et dans le voisinage de la conquête, écrivait à Louis XIV : Votre Majesté peut compter, quand la citadelle sera faite, et qu'il y aura au bout du pont, du côté du Brisgau, un fort à quatre bastions, qu'il n'y a pas de puissance dans l'Europe qui soit en état d'ôter de force ce poste-ci à Votre Majesté⁴. Assurance téméraire, comme toutes les prévisions humaines, et dont nous n'avons que trop éprouvé la fragilité Il appelait Chamilly, l'ancien défenseur de Grave, à quitter immédiatement Fribourg dont il était gouverneur, pour venir prendre le commandement de Strasbourg. Il vengeait des haines de l'Allemagne le cardinal de Furstenberg, en l'invitant à rentrer en possession des revenus de son évêché, et d'une église dont les catholiques étaient chassés depuis plus de cent ans. Le roi, dispensé de combattre, se donna au moins la satisfaction d'un voyage triomphal à travers une province où il venait de dégager ses droits et son autorité de toute réserve douteuse et de toute entrave. A Schelestadt, il reçut l'hommage des députés de Strasbourg, qui lui parlèrent à genoux, le nommèrent leur souverain et eux-mêmes ses sujets. Après avoir visité Brisach, Fribourg, Ensheim, les fortifications de Huningue, Colmar et Benfeld, il entra à Strasbourg le 23 octobre. L'évêque, qui l'avait précédé, le reçut dans la cathédrale, lui prêta serment et le harangua ;

¹ Réponse de Montclar au magistrat de Strasbourg. *Œuvres de Louis XIV*, tome IV.

² Lettre de Fritschmann à Louvois.

³ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV. Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

⁴ Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III.

pendant ce discours le roi affecta de tenir lui-même la crosse, comme pour signifier que l'évêque la devait au roi¹. Trois jours de réjouissances suivirent, et apprirent à la population émerveillée que son nouveau maître égalait la magnificence à la force.

C'en était bien assez, pour épouvanter l'Europe, de cette invasion si brusque, de cette soumission si facile ; et cependant ce n'était pas tout. Il s'y joignait un attentat d'autant plus fécond en alarmes, qu'il n'avait pas pour origine une chicane de droits ou d'interprétation de traités, mais un caprice qui ne permettait plus de prévoir où pourraient s'arrêter les prétentions du roi de France. Le jour même de l'occupation de Strasbourg, à deux heures de distance, les Français avaient occupé Casal, dans le Montferrat, entre le Piémont et le Milanais.

Ce projet, manqué en 1679 par la trahison du négociateur Matthioli², n'avait jamais été abandonné par Louis XIV. Il y voyait le moyen de tenir le Piémont captif entre Pignerol et Casai, et de menacer sur leurs frontières les Espagnols, maîtres du Milanais, et les États italiens, les Gênois par exemple, qui se défiaient de ses intentions. Plus la régente de Savoie se débattait contre sa domination, plus il croyait nécessaire de rompre toute intelligence entre elle et ses voisins. Il lui avait interdit en dernier lieu de recevoir à sa cour un ambassadeur d'Espagne³. Mais c'était par Casal qu'il espérait la mater irrévocablement. Le duc de Mantoue, compromis aux vœux des princes italiens par les révélations de Matthioli, ne voulait plus de cet arrangement funeste ; il s'obstinait dans son refus depuis plus de deux ans, lorsque à la fin, pressé par l'amour des plaisirs et le besoin d'argent, il consentit (8 juillet 1681) à livrer la citadelle de Casal au prix de cent mille pistoles d'Espagne. Il y joignit cette condition singulière, que la France assemblât beaucoup de troupes en Dauphiné, et parût menacer l'Italie, afin qu'il pût lui-même, aux yeux de ses voisins, alléguer pour son excuse la crainte bien naturelle d'être écrasé par des forces supérieures⁴. L'expédition fut conduite comme celle de Strasbourg. Catinat alla attendre à Pignerol, avec toutes les apparences d'un prisonnier d'État, le moment de prendre le commandement. Le marquis de Boufflers rassembla les troupes près de Briançon le 22 septembre. Le 27, il arrivait sous Pignerol et faisait porter à la duchesse de Savoie la demande du libre passage par ses États. La duchesse surprise l'accorda bien à contre-cœur, mais avec de bonnes paroles⁵, et sur ses terres les troupes du roi furent reçues avec **des honnêtetés qui passent toute imagination**⁶. Le 30 septembre, Boufflers était devant Casal à la pointe du jour, et montrait au gouverneur stupéfait l'ordre par lequel le duc de Mantoue, son maître, lui prescrivait de sortir avec la garnison, et de remettre la place aux Français. **Le pauvre marquis de Caurian**, écrit Boufflers, **jetait de grands soupirs en lisant**

¹ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV.

² Ce Matthioli avait été arrêté par Louis XIV et jeté dans une captivité d'où il n'est jamais sorti. Plusieurs historiens, non sans vraisemblance, croient retrouver on lui le fameux Masque de Fer.

³ *Mémoires* du marquis de Pomponne. Rousset, *Histoire de Louvois*, tome III.

⁴ Mémoire de Louvois à Boufflers, en lui confiant le commandement. *Œuvres de Louis XIV*, tome IV.

⁵ L'abbé d'Estrades, envoyé de France à Turin : Elle m'a dit qu'elle s'estimait heureuse de pouvoir contribuer à ce qui est du service de Sa Majesté... A dire le vrai, l'on obéit ici parce qu'on ne peut s'opposer à ce que l'on désire ; mais le chagrin y est grand et visible, et ce n'est pas d'aujourd'hui que je me suis aperçu de l'extrême appréhension que l'on avait du succès de cette affaire.

⁶ Lettre de Boufflers à Louvois.

l'ordre de M. de Mantoue, et voyant sortir la garnison, et comme pour justifier ces regrets de l'Italien, le Français ajoute : *En vérité, ce lieu est un beau poste et bien digne de la grandeur du roi.* Deux jours après, Catinat prenait le commandement de la place, et entamait des négociations avec le duc de Mantoue pour obtenir, non plus seulement la citadelle, mais le château indispensable à la sûreté de la garnison. Le duc de Mantoue n'ayant pas voulu s'y prêter, Louvois finit par envoyer à Catinat l'ordre formel d'exiger la cession, en montrant au marquis de Gonzague, gouverneur, *une lettre de Sa Majesté à l'inspection de laquelle il n'était pas douteux que le marquis ne remît le château*¹.

Dès que les nouvelles eurent pu être échangées des bords du Rhin aux bords du Pô, la coïncidence entre la prise de Strasbourg et la prise de Casal frappa tout le monde. Le marquis de Boufflers, dans l'enthousiasme, écrivait à Louvois : *Quel jour pour toute l'Europe que le 30 septembre ! Et quel point de gloire dans toute l'éternité pour le roi et pour vous ! Dans le vrai, un événement si extraordinaire servira à l'avenir d'exemple et de raison à tout le monde pour se soumettre, dès les premières semonces, à tout ce que Sa Majesté désirera.* De simples particuliers pensaient de même. Un curé proche de Valence, après avoir lu les articles de la reddition de Strasbourg, disait à Catinat : *Il faut avouer que le roi est un grand prince, et il paraît n'y avoir pas eu depuis Charles-Quint un plus grand personnage dans le monde ;* et il répétait : *Casal et Strasbourg dans un même jour et presque à la même heure !* Mais l'admiration était-elle l'unique sentiment de l'Europe, et Louis XIV avait-il le droit de se fier à l'importance et à la facilité de ces triomphes ? Le nom seul de Casai eût pu provoquer, dans un esprit plus froid et plus prévoyant, un rapprochement instructif et salutaire. Là où Richelieu, vengeur du duc de Mantoue contre l'ambition de l'Espagne, s'était fait reconnaître pour un ami secourable, et avait fondé sur l'intérêt des petits princes ces alliances si longtemps favorables à la France, le roi, changeant la politique de protection en tyrannie de conquérant, n'allait-il pas changer aussi les cœurs et les rattacher pour toujours aux intérêts de ses ennemis ? Richelieu, libérateur de Casal, avait pu s'établir ; du gré de ses protégés, dans la forte position de Pignerol ; Louis XIV, reniant l'esprit de Richelieu, devait un jour perdre Pignerol pour avoir occupé Casal.

Déjà il se heurtait à une difficulté moins retentissante que ses succès, mais suffisante pour lui rappeler l'infirmité des puissances humaines. Il y avait en Europe une cour où Louis XIV n'était pas le grand roi, où sa volonté ne troublait pas les conseils : c'était Constantinople. Soit mépris des fidèles croyants pour les giaours, soit rancune de Saint-Gotthard et de Candie, le sultan rabaissait les ambassadeurs du roi de France au-dessous de ses ministres. A l'audience du grand vizir, pendant que le représentant du Grand-Seigneur trônait au haut d'une estrade sur un sofa, le Turc prétendait ne faire asseoir le représentant de Louis XIV qu'au bas de l'estrade à la place d'un inférieur. Pour avoir voulu supprimer cette distinction, et monter à côté du grand vizir (1677), l'ambassadeur Nointel avait été culbuté par les tschaouchs et chassé avec ce mot insolent : *Décampe, giaour !*² Son successeur Guilleragues (1680) réclamait vainement comme lui les honneurs du sofa, et ne parvenait à se faire respecter d'ailleurs que par la dignité de son énergie personnelle. Cependant Louis XIV, si sensible à la préséance, n'exigeait pas de réparation du sultan comme autrefois

¹ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV. Lettre de Louvois à Catinat, 2 janvier 1682.

² Hammer, *Histoire des Turcs*, tome XII.

du roi d'Espagne. Il s'ingéniait au contraire à ménager les Turcs, soit pour ne pas faire éclater son offense au dehors, soit pour se conserver dans les infidèles un instrument contre ses ennemis.

En 1681, Duquesne reçut de Colbert l'ordre de parcourir toute la Méditerranée pour contenir les Barbaresques par une démonstration de forces supérieures. En retour des avantages que cette protection assurait aux petits États d'Italie, le roi n'avait pas hésité à interdire aux Gênois, aux Vénitiens, au duc de Toscane, tout commerce avec les corsaires pendant la durée de la guerre. Il avait invité même le Grand-Seigneur à ne pas abriter ces forbans sous ses forteresses, ou à ne pas trouver étrange que les vaisseaux français les poursuivissent jusque dans cet asile¹. Duquesne prit la mission au sérieux. Des corsaires de Tripoli ayant enlevé un bâtiment français sur les côtes de Provence, il leur donna la chasse avec sept vaisseaux à travers toute la Méditerranée et l'Archipel, jusque dans le port de Chio. Selon une relation française, le pacha fit tirer le premier sur la flotte du roi. Duquesne aussitôt lança contre la ville quatre mille boulets, qui endommagèrent les maisons, tuèrent quatre-vingts musulmans, en blessèrent huit cents ; le pacha épouvanté demanda du secours à Constantinople. A la nouvelle qu'une nation amie, puisqu'il n'y avait pas de déclaration de guerre, avait canonné une de ses villes, le sultan entra dans une grande colère. On s'en prit à l'ambassadeur Guilleragues ; avec cette cupidité brutale qu'on reproche aux Turcs depuis quatre siècles, on lui signifia qu'il eût à se racheter par une rançon de 750 bourses (375.000 écus). Il rejeta cette exigence et fut arrêté. Sa ferme contenance étonna l'ennemi. Dans sa prison, il prétendit ne pas recevoir des Turcs même la nourriture qu'on lui présentait ; il fit venir de son hôtel tout ce qui lui était nécessaire ; il ne consentit qu'à offrir, en son nom personnel, un cadeau bien inférieur à la somme exigée, et qui fut accepté. On le remit en liberté, et le sultan, frappé d'admiration pour tant d'énergie, voulut, dit-on, avoir son portrait². Néanmoins le capitain-pacha fut expédié avec quarante-huit galères et une armée au secours de Chio.

En France, cette colère des Turcs parut en susciter une autre non moins fière. Duquesne reçut la promesse de renforts ; Colbert fit publier par toute la Provence que le roi allait armer cinquante vaisseaux et trente galères pour en finir avec les gens de Tripoli. Au fond le roi n'avait aucune envie de se brouiller avec la Porte ; pour prévenir un pareil embarras, il était prêt plutôt à toutes les concessions. L'histoire en est curieuse. Le 16 octobre 1681, le jour de sa rentrée à Saint-Germain après son voyage d'Alsace, il écrivit à Duquesne pour le louer de ce qu'il avait fait, de ces nouvelles marques de sa profonde capacité, de son zèle envers le service du roi. Mais, ajoutait-il, pour le commerce de mes sujets dans le Levant, et en *considération de l'état présent des affaires en Europe*, il ne faut pas de guerre ouverte avec le Grand-Seigneur. Il faut donc persuader les officiers de la Porte que le roi ne veut pas de guerre avec leur maître, et ne rien faire à l'égard des barques et vaisseaux turcs qui naviguent dans l'archipel, *quand même vous sauriez que ces barques porteraient des marchandises aux vaisseaux de Tripoli qui sont dans Chio*. A l'égard du capitain-pacha qui arrivait pour dégager les corsaires, la prudence était encore poussée plus loin. Le capitain-pacha, disait le roi³, voudra faire sortir les vaisseaux corsaires sous prétexte que le Grand-Seigneur les a achetés. Il faut décider par raison le

¹ Instruction de Colbert à Duquesne, 28 mars 1681.

² Hammer, *Histoire des Turcs*, tome XII.

³ Louis XIV à Duquesne : collection Clément

capitan-pacha à renoncer à ce projet, en lui remontrant que, malgré l'alliance entre la France et la Porte, vous retiendriez les vaisseaux. Si pourtant le pacha persistait à vouloir les faire sortir, il vaut mieux céder que d'engager un combat.

Le capitan-pacha arriva en effet ; heureusement pour l'honneur français, il manqua de vivres ; il dut s'accommoder, il força les pirates à rendre leur prise, et à conclure (4 décembre) une paix dont le roi trouva les conditions avantageuses à ses sujets. Pour jouer jusqu'au bout cette comédie de satisfaction, il donna à Duquesne une gratification de cent mille livres, et érigea en sa faveur la terre du Bouchet en marquisat¹.

Cet *état présent des affaires en Europe*, en vue duquel le roi, si arrogant vis-à-vis des princes chrétiens, abaissait ses armes devant les musulmans, n'était autre chose que l'agitation provoquée dans les esprits par l'œuvre des chambres de réunion, qu'il devenait utile de contenir par l'alliance secrète et les diversions des Turcs. Aux prétentions inouïes du roi, l'Europe n'avait d'abord opposé que des plaintes, des demandes d'explications comme celles de la diète allemande à Ratisbonne, ou des protestations de droit inaliénable, comme celles du roi de Suède pour son duché de Deux-Ponts. Les Hollandais eux-mêmes, au commencement, rassurés sur l'intégrité de leur territoire par les bonnes promesses de Louis XIV, avaient laissé le prince d'Orange déclamer sans écho contre son ennemi personnel ; il ne déplaisait pas à la bourgeoisie de contredire ce stathouder impérieux et toujours suspect. Cependant peu à peu les mécontents essayaient de se rapprocher ; les plaintes du roi de Suède, en augmentant la défiance chez les moins inquiets, ranimaient un peu d'audace. Le 30 septembre 1681, autre coïncidence remarquable, un traité avait été signé à La Haye entre la Suède et la Hollande pour le maintien de la paix de Nimègue. Les contractants encore timides ne parlaient que de cette paix, sans nommer personne, de leur zèle à en maintenir l'observation, de leur entente pour ramener les violateurs à la concorde ; ils protestaient de leur désintéressement et contre tout esprit de parti — *ab omni partium studio alienum* —. Puis d'un ton un peu plus haut, mais en termes vagues et par allusion anonyme, ils déclaraient que si quelqu'un, quel qu'il fût — *quicumque etiam ille sit* —, attaquait pour raison de ce traité les contractants ou l'un des deux, aussitôt les deux alliés se secourraient mutuellement par terre et par mer². Tel fut le premier anneau d'une chaîne qui allait s'allonger en peu de temps et serrer en faisceau contre la France l'empereur, le roi d'Espagne, les électeurs et les cercles allemands, et jusqu'à l'Angleterre.

Il y eut même un moment où le roi comprit la nécessité de faire une avance à l'opinion publique, et d'atténuer, s'il était possible, la gravité de ses empiétements par un acte solennel de générosité. De prétentions en prétentions, il avait à peu près réuni tout le Luxembourg comme fief de l'évêché de Metz, et quant à la ville capitale qu'il ne pouvait occuper au même titre, il la réclamait des Espagnols en équivalent de différents territoires de Flandre. Pour les décider à cet arrangement, il bloquait Luxembourg par le ravage des environs, si étroitement que les habitants et la garnison commençaient à souffrir de la faim. Tout à coup (mars 1682), il annonça qu'il levait le blocus par amour de la chrétienté. Les Turcs menaçaient la Hongrie ; le roi ne voulait pas diviser les chrétiens, ni empêcher le roi d'Espagne de secourir l'empereur.

¹ Colbert à Duquesne, 28 janvier 1682.

² Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

Ici se place un des épisodes les plus célèbres de l'histoire du XVII^e siècle. Le chef des mécontents de Hongrie, peu satisfait des concessions que l'empereur venait de leur faire à la diète d'Edenberg, avait publié leurs *cent griefs*, et réclamé le secours direct et efficace des Turcs. Tekely, aspirant à la couronne, promettait au sultan Mahomet IV un tribut annuel en retour d'une royauté subalterne¹. Les Turcs, rompant la trêve de vingt ans conclue après Saint-Gotthard, entrèrent en Hongrie, et, maîtres de Füleke, remirent à Tekely l'étendard, les queues de cheval et le diplôme qui lui conférait la dignité royale². On a de fortes raisons pour croire que Louis XIV n'était pas étranger à cette invasion³. Il lui importait de mettre l'Allemagne en danger, afin d'avoir à lui offrir un secours qui serait plus complet et plus décisif que celui de Saint-Gotthard, et de réclamer d'elle en retour la reconnaissance de ses dernières conquêtes et l'élection du dauphin en qualité de roi des Romains. Il fut trompé dans cette attente⁴. Léopold préféra l'assistance de Sobieski, roi de Pologne. Au nom même de la paix de Zurawno que les Turcs avaient plusieurs fois enfreinte, au nom de la paternelle sollicitude du souverain pontife Innocent XI, qui ne cessait d'exhorter les chrétiens à l'union contre les infidèles⁵, Léopold et Sobieski (31 mars 1683) se garantirent un secours mutuel : dans le cas où Vienne ou Cracovie serait menacée d'un siège, l'un des alliés joindrait ses forces à celles de l'autre pour délivrer la capitale de son voisin. Cette promesse eut son effet au siège de Vienne (sept. 1683). L'arrivée opportune de Sobieski, la terreur de son nom et son impétuosité culbutèrent l'armée ottomane, et ouvrirent à l'Autriche, à la Pologne et à Venise une période de gloire et de succès que ne doit pas faire oublier l'intérêt qui s'attache pour nous à l'histoire de l'Occident (12 septembre 1683). Jean Sobieski, entrant dans Vienne, y fut salué de ce mot déjà appliqué à Jean Huniade : *Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Joannes*. Le pape annonça l'intention de lui ériger une statue avec cette inscription : *Au libérateur de la chrétienté*. Aujourd'hui encore nous gardons comme un trophée la chaîne du Danube qui

¹ V. le firman dans Hammer, tome XII, et le texte du traité dans Dumont, tome VII.

² Quelques extraits de ce firman sont curieux par l'insolence du langage : *C'est un usage ancien que tous ceux qui frottent leur visage dans la poussière au siège de notre Sublime-Porte, le pôle de tous les rois et le refuge de tous les possesseurs de l'autorité et du pouvoir, jouissent en tout temps d'une sécurité et d'une tranquillité parfaite... Tekely Emeric nous a prié de l'investir de la domination de la Hongrie... Sa prière a reçu notre sanction... sous la condition qu'il continuera à marcher d'un pas ferme dans le chemin de l'obéissance et qu'il se montrera roi soumis.*

³ Rousset, tome III. Voyez surtout les passages qu'il cite des pamphlets par lesquels Louvois croyait répondre aux accusations des Allemands.

⁴ Cette intention de Louis XIV, et le refus que fit Léopold du secours de la France, ne se retrouvent-ils pas dans cette exclamation de Bossuet (Oraison funèbre de la Reine, 1^{er} sept. 1683) : *Puisse la chrétienté ouvrir les yeux et reconnaître le vengeur que Dieu lui envoie ! Pendant, ô malheur ! qu'elle est ravagée par les infidèles qui pénètrent jusqu'à ses entrailles, que tarde-t-elle à se souvenir du secours de Candie et de la fameuse journée du Raab, où Louis renouvela dans le cœur des infidèles l'ancienne opinion qu'ils ont des armes françaises fatales à leur tyrannie, et par des exploits inouïs devint le rempart de l'Autriche dont il avait été la terreur. Le grand orateur qui, en général, s'appliquait peu à pénétrer la politique du roi, n'était-il pas ici l'écho d'une opinion suscitée et entretenue dans le peuple par la dissimulation royale ?*

⁵ Dumont, tome VII : *Stimulante ad id paterna universalis Pastoris Innocentii sollicitudine qua tam aliquot ab annis pro sacrosanctæ fidei et religionis zelo, pro tot populorum salute et Christiani nominis gloria, sacrum fœdus ineundum institit adhortationibus.*

figurait dans le butin du vainqueur, et que nous avons, en des temps plus heureux que celui-ci, transportée de Vienne à Paris.

La politique double de Louis XIV, loin de lui rapporter une gloire semblable, ne lui avait pas même rendu la confiance de ses voisins. Depuis la levée du blocus de Luxembourg, il avait observé la paix promise sur le continent ; on ne le voit, en 1682 et jusqu'en septembre 1683, faire la guerre qu'aux Barbaresques. Mais encore de ce côté le succès ne répond pas à l'impatience de son orgueil. Il voudrait avoir le droit de se montrer à la chrétienté comme un libérateur en détruisant entièrement les repaires des pirates¹ ; il ne parvient qu'à les humilier et à les affaiblir. Duquesne bombarda Alger en 1682, à trois reprises, sans soumettre la ville. Le roi n'eut que *la satisfaction (c'est lui qui parle) de voir que le petit nombre de bombes qui avaient été jetées dans la ville n'avait pas laissé d'y mettre une grande terreur*. L'année suivante, en faisant plus, on ne termina encore rien. Après un bombardement de deux nuits (26 et 27 juin 1683), le dey parlementa et rendit six cents prisonniers chrétiens ; mais une sédition qui le renversa ranima aussi la résistance des habitants. Malgré l'effet terrible des bombes françaises, les pirates tenaient encore sous les ruines : Duquesne revint sans les avoir domptés, les laissant sous la surveillance de Tourville. Ces actes de force incomplets n'étaient pas propres à ôter tout espoir de vengeance aux Espagnols et à leurs amis. De plus en plus ils se rapprochaient, et leur langage gagnait en netteté et en précision. L'empereur avait adhéré en février 1682 à l'alliance de la Hollande avec la Suède pour le maintien de la paix de Nimègue ; l'Espagne en fit autant (2 mai 1682), tout en regrettant que la paix de Nimègue eût été conclue à son préjudice. Bientôt (10 juin 1682) l'empereur s'entendait avec les cercles de Franconie et du Haut-Rhin citérieur et quelques autres États allemands, pour s'opposer aux injustes demandes et prétentions formées contre l'empire et ses membres. Il convenait avec le roi de Suède (12 octobre 1682), de ne pas souffrir qu'on soulevât *des difficultés à cause de l'ambiguïté du sens desdits traités*. Enfin, le 6 février 1683, l'empereur, le roi d'Espagne, le roi de Suède, les Provinces-Unies, réglaient leurs voies et moyens pour se tenir leur promesse réciproque de conserver les traités ; chaque contractant promettait à chacun des autres un secours de six mille hommes de pied et douze vaisseaux de guerre². C'était déjà la ligue d'Augsbourg en petit.

Louis XIV ne leur laissa pas le loisir de s'organiser. Déjà, pendant qu'il affectait l'inaction, on l'avait vu établir des camps en Flandre, sur la Sarre, sur la Saône, près de Strasbourg. C'était, au dire de Louvois, une manière d'instruire les troupes, qui n'avait rien de nouveau, ni de menaçant. C'était, selon l'Europe, une manœuvre pour empêcher les Espagnols et les princes d'empire d'envoyer leurs secours à l'empereur, ou pour forcer l'empereur lui-même à diviser ses forces par la nécessité de bien veiller sur le Rhin. Des pamphlets accusaient la cour de France de s'être *turbanisée*, et le *petit Turc des Français* de favoriser le *grand Turc* des Ottomans³. Ces soupçons devinrent bientôt une certitude. Le 1er septembre 1683, douze jours avant la délivrance de Vienne, alors que l'anxiété était au plus haut point, et la liberté de secourir l'empereur plus urgente que

¹ Colbert écrivait à Duquesne, juillet 1683 : *Sa Majesté serait, beaucoup plus touchée de la gloire qu'elle retirerait et du profit que toute la chrétienté recevrait de la destruction entière de cette ville (Alger) que des avantages qu'on pourrait retirer de ces corsaires par un traité de paix.*

² Dumont, tome VII : texte de tous ces traités.

³ Roussel, *Histoire de Louvois*, tome III, ch. IV.

jamais, la guerre recommença contre les Espagnols. Le roi leur fit signifier que, puisqu'ils avaient tant tardé à répondre à ses propositions d'abandon de territoires ou d'équivalent, il envoyait trente-cinq mille hommes vivre sur leurs terres. Dans la prévision de représailles, en cas que les Espagnols eussent l'audace de piller les villages français ou de les mettre à contribution, il leur annonçait pour châtement les exécutions les plus impitoyables. Il faut lire, dans une lettre de Louis XIV au maréchal d'Humières, ces emportements d'une volonté qui n'entend ni permettre ni pardonner la contradiction. Aux sujets français qui auraient donné par force de l'argent aux Espagnols, la peine des galères ; aux hommes de loi qui auraient laissé faire des impositions par l'étranger, le rasement de leurs maisons. Aux Espagnols vingt fois ou cinquante fois autant de dommage qu'ils en auront commis : Parce qu'il pourrait arriver que quelque partie des troupes d'Espagne, se déroband à la vigilance des gouverneurs des places de mon obéissance, entrerait dans les villages de ma domination pour y faire des exécutions ou y prendre des prisonniers, je désire que vous en fassiez faire vingt fois autant dans les terres de l'obéissance d'Espagne ; en sorte que les sujets du Roi Catholique souffrent vingt fois plus de préjudice que les miens n'en auront reçu ; que si, pour induire mesdits sujets à satisfaire aux mandements envoyés par les intendants de la domination d'Espagne, les gouverneurs de la même domination faisaient mettre le feu à quelque maison ou village de mon obéissance, je vous ordonne de faire toujours brûler cinquante maisons ou villages pour un qui l'aurait été dans mes États. Cependant il y avait un point où ces vengeances n'étaient pas possibles, le duché de Luxembourg où les Espagnols ne possédaient plus guère que la capitale. En ce cas la Flandre payerait pour le Luxembourg. J'ordonne au marquis de Lambert, commandant pour mon service dans le comté de Chiny, de vous informer exactement des désordres que la garnison de Luxembourg pourrait faire sur les terres de mon obéissance, afin que vous puissiez faire faire, sur les villages du franc de Bruges et de la châtellenie d'Ath, les représailles des désordres que ladite garnison de Luxembourg y aura faits, sans vous en dispenser sous quelque prétexte que ce puisse être¹.

Les Espagnols exaspérés demandèrent aux Hollandais l'assistance promise par la dernière convention, et, l'ayant reçue, ils s'enhardirent jusqu'à déclarer la guerre à la France (26 oct. 1683) ; ils ne virent pas comment ils entraient dans le plan de leur ennemi. Cet acte de dignité dans la faiblesse ne fut accueilli en France que par des rires, comme un appel désespéré à des alliés qui ne répondraient pas, ou une façon honnête de se défaire de provinces que l'Espagne ne pouvait plus garder. Louis XIV en comprit tous les avantages et ne perdit pas un moment pour en profiter. En lui déclarant la guerre, l'Espagne lui donnait un droit à la place de prétextes mal fondés ; il ripostait à la déclaration par la conquête sans avoir rompu lui-même la paix : il était prêt et fort ; l'ennemi ni ses alliés ne l'étaient pas. Il y avait bien les Hollandais qui envoyaient des troupes au secours de l'Espagne, et le prince d'Orange qui les poussait à de nouveaux armements ; mais décidément les Hollandais ne rentraient que malgré eux dans la lutte : pour rendre vaines toutes les excitations du stathouder, le roi n'eut besoin que de renouveler sa promesse d'observer strictement la paix faite avec les Provinces-Unies. Pendant que les Hollandais se contentaient d'assurer les villes espagnoles les plus rapprochées de leur territoire, le roi prit Coudray le 6 novembre, Dixmude le 10, ravagea à son aise le plat pays, et fit un premier essai de

¹ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : Lettre de Louis XIV à d'Humières, 24 octobre 1683.

bombardement sur Luxembourg (décembre). Ce fut l'augure de la campagne de 1684, où il allait triompher par la guerre, par le bombardement, par la diplomatie, et envelopper tous ses envieux dans l'humiliation des Espagnols.

C'étaient les Espagnols qu'il avait eu pour objet d'atteindre en Savoie, en dépossédant pièce à pièce du pouvoir la régente au profit de son fils, en qui il espérait trouver un adversaire de l'Espagne. Pour mieux affermir cette suprématie, il mariait le jeune prince avec sa nièce, une autre fille du duc d'Orléans (février 1684). C'étaient encore les Espagnols qu'il prétendait frapper dans les Génois. A ses anciens griefs avoués contre cette république, s'ajoutait l'accusation d'avoir fourni tout récemment des armes et des munitions aux Algériens ; au fond, ces marchands étaient coupables aux yeux de Colbert de faire concurrence au commerce français dans la Méditerranée, aux yeux du roi d'avoir recherché la protection de l'Espagne, augmenté le nombre de leurs galères, et construit des galères pour l'Espagne. Dès le mois de juillet 1683, après le bombardement incomplet d'Alger, Colbert annonçait à l'intendant de Toulon que le roi avait l'intention de bombarder Gênes ; il envoyait un ingénieur pour bien examiner le môle de cette ville, le nombre des canons, les endroits de mouillage, en un mot tout ce qui pouvait contribuer au succès d'une entreprise de cette conséquence. Il disait encore : *Il n'y a point eu d'affaire dans la marine que le roi ait eue si fort à cœur que celle de Gênes, et je vous avoue que si nous pouvions parvenir, par nos soins, à lui donner la satisfaction de voir l'insolence des Génois punie de la même manière que l'a été celle des Algériens, ce serait une très-grande joie pour moi*¹. Colbert était mort quelques semaines après avoir écrit cette lettre ; mais son fils Seignelay, héritier du ministère de la marine, n'était pas homme à renier ses desseins, ni à modérer la rancune du roi. Pendant que Louvois organisait le siège de Luxembourg, Seignelay préparait le bombardement de Gênes.

Il y avait beaucoup d'agitation en Europe au commencement de 1684, plus de bruit que de décision dans les conseils, mais un bruit qui affectait la menace contre la France et semblait un souffle de guerre. *Quelle apparence, dit un admirateur du roi*², *de pouvoir dissiper sitôt tant de ligue ? Comment accorder tant d'intérêts si contraires ? Comment calmer cette foule d'États et de princes bien plus irrités de notre puissance que des mauvais traitements qu'ils prétendaient en avoir reçus ? N'eût-on pas cru que vingt années de conférences ne suffiraient pas pour terminer toutes ces querelles ?* L'activité de Louis XIV montra la vanité de ces oppositions et donna à ses panégyristes toute liberté d'insolence. Pendant que le maréchal de Bellefonds attaquait les Espagnols en Catalogne, le roi alla en Flandre prendre le commandement d'une armée de trente-six mille hommes aux environs de Condé, pour menacer à volonté Mons ou Bruxelles, et le maréchal de Créqui, renforcé de Vauban, se dirigea vers Luxembourg avec plus de trente mille hommes. L'armée de Flandre, en retenant chez eux les Espagnols et le prince d'Orange, couvrait le siège de Luxembourg de toute diversion, et l'armée de Luxembourg, après la prise de la ville, pourrait se rabattre sur la Flandre et contribuer à de nouvelles conquêtes. Le siège de Luxembourg fut rude par la force de la position, par l'énergie de ses défenseurs, vieux soldats et officiers indomptables, par la nature des ouvrages souterrains qui permettait de bouleverser le sol sous les pas des assiégeants. Après l'investissement (28 avril) il fallut quinze jours pour achever la circonvallation. La

¹ Colbert, à l'intendant de Toulon, 25 juillet 1683 : collection Cément.

² Racine, Discours à l'Académie pour la réception de Thomas Corneille.

tranchée ouverte le 8 mai, on n'avait encore le 27 occupé que les deux chemins couverts. On ne resta maître de l'ouvrage à cornes, qui était la contre-garde du bastion nord, que par un combat impitoyable, *l'action la plus mémorable qui se soit passée en ce beau siège, et peut-être du règne du roi* ; l'assiégé, malgré ses pertes, revint à la charge pendant trois heures, acharné à reconquérir la position ou à mourir sur les pertuisanes et les baïonnettes. Malgré cet insuccès, l'Espagnol ne céda pas encore, et quand, dans la nuit du 31 mai au 1er juin, il offrit de capituler, c'était à condition qu'on lui donnerait huit jours pour avertir le gouverneur des Pays-Bas. Le maréchal de Créqui lui ayant refusé cette dernière chance de secours, la lutte recommença pendant quatre vives journées ; enfin la capitulation fut signée le 4 juin, laissant aux vaincus les honneurs de la guerre. Le succès était assez beau pour que Vauban lui-même en triomphât : *Voilà enfin, écrivait-il à Louvois, ce terrible Luxembourg réduit au point que vous désiriez ; je m'en réjouis de tout mon cœur pour le grand bien qui en reviendra au service du roi. C'est la plus belle et la plus glorieuse conquête qu'il ait jamais faite en sa vie, et celle qui assure le mieux ses affaires de tous côtés*¹. En effet, les Espagnols ne bougèrent sur aucun point ; ils assistèrent immobiles aux mouvements des troupes françaises dans les Pays-Bas, et aux ravages des lieux qui essayaient de refuser les contributions. En France on renouvela les vieilles adulations. *Nous vous donnons Luxembourg, disait Sévigné, pour sujet d'admiration et de méditation. Cette conquête ne perdra rien de son prix en s'éloignant. Le roi revient triomphant à son ordinaire.*

Ce que Vauban et Créqui faisaient dans le nord en prenant Luxembourg, Seignelay et Duquesne le faisaient dans la Méditerranée, en bombardant Gênes, avec moins de mérite, mais non moins de retentissement. Par défiance des hésitations et des lenteurs trop souvent reprochées à Duquesne, Seignelay, tout en n'éloignant pas de l'action l'illustre marin avait pris pour lui-même le commandement supérieur. Il prit aussi, comme Louvois, vis-à-vis de l'ennemi, ce ton de maître impérieux qui allait rendre Louis XIV insupportable à l'étranger. Qu'on en juge par le mémoire qu'il remit aux nobles gênois en arrivant devant leur ville (17 mai 1684) : *La conduite de votre république à l'égard du roi mon maître devait vous faire prévoir depuis longtemps les effets de sa juste indignation, puisque vous avez fait paraître en toutes occasions la part que vous preniez à l'intérêt de ses ennemis, et que depuis peu vous en avez voulu donner encore des témoignages manifestes, lorsque vous avez permis que le roi d'Espagne prit la qualité de votre protecteur. Pour acheter cette protection, vous avez augmenté le nombre de vos galères, dans le dessein de les joindre avec les siennes ; vous avez refusé de désarmer vos galères neuves, et affecté de les mettre en mer l'an passé, malgré ce qui vous avait été notifié de la part d'un prince de qui seul vous devez attendre une solide protection, et dont le bon plaisir doit servir de règle à vos actions, si vous aimez votre repos. Il exigeait en conséquence que la république remît aux officiers français les casques des quatre galères équipées, en donnât une garnie de ses galériens et en état de voguer, et envoyât quatre de ses principaux conseillers demander pardon et assurer le roi de sa soumission entière. Par un dernier effet de clémence, il accordait aux coupables un délai jusqu'à cinq heures après midi pour répondre. Autrement, disait-il*², *la vaine protection de l'Espagne ne pourra empêcher que vous ne*

¹ Rousset, *Histoire de Louvois*, détails du siège de Luxembourg.

² Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

voyiez, par la désolation entière de votre ville et la ruine de votre commerce, combien sont épouvantables les effets de la colère d'un si grand roi.

Pendant que le conseil délibérait, un mouvement en avant des vaisseaux français et une décharge générale de l'artillerie génoise engagea la lutte. Le bombardement, immédiatement commencé, dura sans interruption jusqu'au 22. mai. Le feu de l'incendie devint bientôt si grand, qu'à sa lueur on pouvait lire, pendant la nuit, sur les vaisseaux du roi ; la maison du doge était renversée, la moitié de Saint-Georges, le magasin aux armes, et plus de trois mille maisons. C'est Louvois lui-même qui rend ainsi compte du savoir-faire de son collègue. Le 22, Seignelay voulut éprouver si les Gênois étaient domptés ; il offrit de nouveau des négociations, se vantant d'avoir encore dix mille bombes, et menaçant de les diriger sur les parties de la ville restées intactes. Mais les Gênois répondirent fièrement que, le conseil ne devant s'assembler que le lendemain, ils demandaient un délai jusque-là, et, quant au dommage, ils dirent que ce n'était rien en comparaison de la constance inébranlable que tous les habitants témoignaient pour la défense de leur liberté. Aussitôt le bombardement reprit et dura tant que les Français eurent des bombes. En même temps, une descente de trois mille hommes à Saint-Pierre d'Arena tuait ou dispersait les Espagnols et les Suisses chargés de défendre la position ; au moyen de feux d'artifice, **ce beau faubourg tout rempli d'édifices de marbre fut totalement brûlé**. Les munitions françaises étant épuisées, Seignelay laissa les décombres sous la garde de cinq ou six vaisseaux pour enlever tout ce qui voudrait entrer dans le port ou en sortir.

Le roi, dit Dangeau, apprit à la fois la capitulation de Luxembourg et la fin de la bombarderie de Gênes. Quelques jours auparavant, il avait été informé que les Algériens venaient de se soumettre à la paix imposée par Tourville, qu'ils rendaient tous les esclaves français et ceux qu'ils avaient pris sous la bannière de la France, et que leurs ambassadeurs étaient déjà arrivés à Toulouse. Dans les conditions faites à ces pirates, il faut noter cette clause spéciale que, quand un vaisseau français viendrait mouiller dans la rade d'Alger, il serait salué, à proportion de l'importance de son commandant, d'un plus grand nombre de coups de canon que ceux des autres nations¹. Cette suite de succès et d'hommages sembla ôter à toute l'Europe la pensée ou la force de lui résister désormais. Non content d'avoir dépouillé l'électeur de Trèves d'une grande partie de ses États, Louis XIV ne prétendait pas même lui laisser le droit de se défendre dans sa capitale. Pendant le siège de Luxembourg, il l'avait fait inviter à détruire les fortifications de Trèves, l'assurant que la protection de la France était son meilleur rempart, qui rendait tous les autres inutiles. L'électeur n'avait pas déferé à cette insinuation ; quelques jours après la prise de Luxembourg, la force lui fit comprendre que les avis du roi de France étaient des ordres. Le maréchal de Créqui, envoyé à Trèves, se mit sans délai à en détruire les fortifications, entassant les débris des remparts dans les fossés pour les combler ; il termina l'exécution en abattant le pont de Kons-Saarbrück, témoin de son ancienne défaite, afin de fermer le chemin à la fois aux Hollandais et aux Espagnols. Il fut, par là, signifié à l'Europe que le roi de France disposait à son gré des villes et des volontés des princes indépendants, même en temps de paix, et sans qu'un seul voisin osât protester. Les Espagnols s'obstinaient encore à se défendre à l'entrée de leur pays ; ils avaient même empêché le maréchal de Bellefonds de prendre Giron ; mais bientôt le maréchal, malgré le petit nombre de ses troupes, se

¹ Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII : texte du traité avec Alger, du 25 avril 1684.

vengeait par d'autres conquêtes. Le roi ne daigna pas continuer la guerre ; il réduisit les Espagnols en faisant accepter et soutenir ses volontés par les Hollandais. Ceux-ci estimaient inutile ou plutôt dangereux d'irriter un ennemi si redoutable. La province de Hollande, sauf Rotterdam, voulait la paix avec Louis XIV ; elle le déclara aux États Généraux ; les provinces d'Utrecht, de Frise et de Groningue furent du même avis¹. Le 29 juin, les Provinces-Unies traitèrent avec la France, s'engageant à faire accepter par l'Espagne un arrangement définitif ou une trêve de vingt ans qui laisserait au roi de France celles de ses dernières conquêtes qu'il lui plairait de garder, et à retirer au roi d'Espagne les troupes qu'elles lui avaient envoyées, s'il refusait cet accommodement.

L'Espagne n'avait plus de recours que dans l'empereur et dans l'empire ; mais, de ce côté, l'indécision et le défaut de forces interdisaient toute autre résistance que l'emploi des délais et des lenteurs allemandes. Comme l'a dit Racine, après trois ans de discussions à propos de l'interprétation des traités, la diète de Ratisbonne en était encore aux préliminaires. Le roi voulait de l'Allemagne, comme de l'Espagne, un arrangement définitif ou une trêve de longue durée. Dans l'impuissance de dire non, l'empereur commença par promettre d'accepter la trêve pour vingt ans, et répondit de l'acceptation du roi d'Espagne². Mais il tentait un dernier répit, voulant voir s'il ne viendrait pas quelque secours. Louis XIV lui ôta ce suprême espoir en faisant marcher cent vingt escadrons en Alsace. [M. de Schonberg, écrit Sévigné³, marche en Alsace avec vingt-cinq mille hommes ; c'est pour faire venir plus sûrement la signature de l'empereur.](#) L'Espagne se serait crue moins humiliée, si elle avait pu faire comprendre les Gênois dans la trêve. Le roi lui refusa absolument cette consolation ; il daigna seulement promettre au pape de ne pas prendre les villes des Gênois et de ne faire aucune conquête sur eux, mais il se réserva le droit de les punir de leur insolence, et de ne leur pardonner que quand le doge serait venu en personne avec quatre sénateurs lui demander pardon⁴. Tout s'inclina devant l'arrêt du plus fort.

Ce qu'on appelle la trêve de Ratisbonne se compose de deux traités. Le premier (15 août 1684), entre la France et l'empire, porte que Sa Majesté très-chrétienne demeurera pendant vingt ans en libre et tranquille possession de la ville de Strasbourg et du fort de Kehl, comme aussi de tous les autres territoires qu'Elle a occupés dans l'empire jusqu'au 1er août 1681, en vertu des arrêts de Metz, de Brisach et de Besançon. Le second (20 août 1684) est la ratification de cette trêve par le roi d'Espagne. Il stipule que, pendant vingt ans, le roi de France gardera Luxembourg et sa préfecture et les quatorze ou quinze villages qui en dépendent, Beaumont et Chimay avec leurs dépendances, Bovines sans dépendances ; en retour il rendra Courtray et Dixmude démantelées, et ce qu'il a occupé depuis le 20 août 1683 ; il s'abstiendra de toute hostilité dans les Pays-Bas contre les villes et le plat pays⁵. C'étaient là les propositions fixées par Louis XIV ; ses adversaires n'en avaient pas pu éviter une seule. Il voyait donc ses ennemis, [après bien des conférences, bien des projets, bien des plaintes inutiles, contraints d'accepter ces mêmes conditions qu'il leur avait offertes, sans avoir pu](#)

¹ *Journal* de Dangeau.

² Dangeau, 15 juillet.

³ Sévigné, 5 août 1684.

⁴ *Journal* de Dangeau, 23 juillet 1684.

⁵ Dumont, tome VII. Nous donnons ici les dates qui se trouvent dans le texte de ces deux traités.

en rien retrancher, y rien ajouter, ou pour mieux dire sans avoir pu avec tous leurs efforts s'écarter d'un seul pas du cercle étroit qu'il lui avait plu de leur tracer¹. La suprématie du roi de France paraissait mieux établie, mais devenait en même temps plus odieuse, qu'après la paix de Nimègue.

L'usage que le roi fit de ce triomphe n'était pas propre à calmer les dépités des vaincus et l'ardeur de la vengeance. Il se posa avec arrogance en régent des princes et des rois. Il commença par protéger un prince contre ses sujets. La ville de Liège, depuis que les Français en avaient eux-mêmes abattu les fortifications, avait à peu près échappé à l'autorité de l'électeur de Cologne ; le roi trouva bon de ne pas souffrir cette émancipation ; les troupes du maréchal de Schonberg allèrent détruire les libertés des Liégeois, et réinstaller le prince allié de la Prince (fin d'août 1684). Ailleurs, ce fut à un prince d'être averti de sa dépendance. Le duc de Savoie avait épousé la nièce de Louis XIV ; le roi lui fit sentir qu'il ne l'avait introduit dans sa famille que pour enchaîner tous ses pas. Non content de surveiller de près le libertinage précoce du jeune homme, il entendit ne lui permettre aucun mouvement suspect de politique. Victor-Amédée ayant annoncé le projet d'un voyage à Venise, le roi y mit bon ordre en le menaçant d'envoyer dans ses États sept ou huit mille hommes, et le protégé se soumit en regrettant l'inquiétude qu'il avait donnée au roi (septembre et octobre 1684). Mais le chef-d'œuvre de l'orgueil dans la tyrannie serait le châtement des Gênois, si on ne pouvait y comparer la réparation imposée au pape Alexandre VII en 1664.

Gênes, plus aisée à détruire qu'à humilier, a dit Boileau dans un compliment à Louis XIV², demeurait fièrement dans ses ruines, sans se reconnaître coupable d'aucun crime, sans faire aucune avance à son bombardeur. Cette attitude était intolérable à l'honneur du roi, tel qu'il l'entendait. Puisque les Gênois refusaient de s'incliner, il se mit en mesure de les écraser tout à fait. Une armée de vingt-quatre mille hommes d'infanterie, de six mille chevaux, de vingt-cinq mortiers, de douze mille bombes, de six cent mille livres de poudre, était prête, dans les premiers jours de 1685, à passer les Alpes. Tant de forces contre tant d'épuisement ! la gloire du roi était bien assurée d'avoir raison. Les Gênois en étaient réduits à cette impuissance flagrante qui sauve de tout déshonneur les capitulations. Par l'intermédiaire du nonce du pape, ils subirent l'accommodement inévitable (12 février 1685). Le premier article du traité contenait l'humiliation de tout le peuple dans la personne de ses magistrats : Le doge à présent en charge, et quatre sénateurs aussi en charge, se rendront au lieu où Sa Majesté sera ; et lorsqu'ils seront admis à son audience, revêtus de leurs habits de cérémonie, ledit doge, portant la parole, témoignera, au nom de la république de Gênes, l'extrême regret qu'elle a d'avoir déplu à Sa Majesté, et se servira dans son discours des expressions les plus soumises et les plus respectueuses, et qui marquent le mieux le désir sincère qu'elle a de mériter à l'avenir la bienveillance de Sa Majesté et de la conserver soigneusement. Ainsi, le doge et les sénateurs conservant leurs charges hors de chez eux, contrairement aux lois de la république, les voir en France, c'était, comme dit Sévigné, voir la république en personne³ ; et leur acte de soumission était l'acte de tous leurs concitoyens. Par les articles suivants, les Gênois s'engageaient à congédier leurs auxiliaires espagnols, à réduire leurs galères au nombre qu'ils avaient trois ans plus tôt ; à rendre à un comte de Fiesque, descendant du conspirateur de 1547,

¹ Racine, Discours à l'Académie.

² Discours de réception à l'Académie, 1684.

³ Sévigné, Lettres, 4 février 1685.

mais protégé de la France, les biens confisqués du coupable avec les arrérages d'intérêts depuis cent quarante ans. Par un mouvement de sa piété, le roi voulait bien que les sommes dues aux Français pour les dommages de guerre fussent employées à la réparation des églises et autres lieux sacrés endommagés par les bombes, dans la proportion que le pape réglerait¹.

Toutes ces volontés royales furent faites à la lettre. Le doge et les sénateurs comparurent à Versailles en grand costume et en attitude de vaincus. Remarquons cependant que le doge, dans cette suprême humiliation, eut l'art de conserver la dignité du malheur. Son discours est un mélange de soumission profonde et de réserve pour ne pas demander pardon. Il déclare qu'il n'est rien arrivé de plus funeste à la république que d'*avoir déplu au roi* ; mais il n'en attribue la cause qu'à *leur infortune*. Il voudrait que tout ce qui a pu donner lieu au mécontentement du roi fût effacé de toutes les mémoires ; il proclame l'estime infinie que la république fait de sa bienveillance royale ; mais il ne dit pas expressément qu'elle ait mérité de la perdre. Il ne donna pas même à l'opresseur la satisfaction d'admirer la magnificence dont Louis XIV était si fier. Comme on lui demandait ce qu'il trouvait de plus étonnant dans Versailles, il répondit : *C'est de m'y voir !* Mais ces nuances se perdaient dans l'effet général d'une représentation destinée à servir de leçon à l'Europe. Après le bombardement, Louvois avait dit : *Il y a bien de l'apparence qu'un si rude châtiment donnera une grande terreur à tous les princes qui ont des villes au bord de la mer*. Sévigné disait, à propos du doge à Versailles : *Qui peut résister aux volontés de Sa Majesté ?* Cette volonté s'imposait, en effet, aux plus anciennes, aux plus fières puissances. A ce moment même, on soupçonnait l'Espagne de vouloir abandonner les Pays-Bas à l'électeur de Bavière, à l'occasion de son mariage avec une fille de l'empereur, le roi fit savoir qu'il s'opposait à ce dessein, et des troupes s'avancèrent vers le Béarn afin de montrer aux Espagnols *les verges toutes prêtes pour leur châtiment*. L'Espagne s'empressa de désavouer les intentions qu'on lui prêtait et renonça même, sur l'injonction du roi, à donner à l'électeur de Bavière, non pas la propriété des Pays-Bas, mais le simple gouvernement de ces provinces.

Enfin, pour qu'aucune satisfaction ne manquât à l'orgueil de Louis XIV, les Turcs, qui s'étaient montrés si rudes à son égard, lui faisaient à leur tour leur soumission. Chassés de Vienne par Sobieski, battus en Hongrie, à Weitzen (1684), par le duc de Lorraine, ils étaient encore plus inquiets de la ligue formée contre eux entre l'empereur, le roi de Pologne et Venise. Ils s'efforcèrent de regagner les bonnes grâces de la France par des privilèges, et d'abord en accordant à son ambassadeur les distinctions si longtemps refusées. Au mois d'octobre 1684, Guilleragues faisait une entrée solennelle dans Andrinople, en compagnie de tous les négociants de sa nation, avec huit voitures d'apparat et cinquante-deux chariots. Vingt maisons furent affectées à son logement et à sa suite ; et, pour la première fois, et le premier des ambassadeurs européens, il fut admis aux honneurs du sofa. Bientôt, après de nouveaux succès de l'Autriche, il obtint des firmans favorables au commerce français et à l'honneur du roi ; le sultan interdit aux États barbaresques d'attaquer les vaisseaux français sous le canon des ports ottomans, exempta l'ambassadeur français à sa cour des droits de douane, et accorda au roi de France la protection des Lieux Saints². Malgré ce

¹ Dumont, tome VII. On y trouve aussi in extenso le discours prononcé par le doge à Versailles.

² Hammar, *Histoire des Turcs*, tome XII.

dernier titre, ce bon accord entre la France et les Infidèles qui se fortifiait à mesure que les Turcs perdaient du terrain, n'était-il pas, à juste raison, suspect aux autres puissances ? Les Turcs, évidemment, cherchaient un protecteur contre les armes de la chrétienté : le grand roi ne dédaignait pas d'en prendre au moins les apparences pour effrayer les rois chrétiens. En vérité, c'était un singulier rôle pour le roi très-chrétien.

II. Questions religieuses. Nouvelles sévérités contre Port-Royal. - Continuation de la querelle de la Régale, assemblée de 1682, les Quatre Articles. - Révocation de l'Édit de Nantes.

De tous les empiétements qui tentent l'ambition des princes, il n'en est pas de plus convoité que l'usurpation de la puissance spirituelle. Cette souveraineté morale de la religion qui les atteint comme les autres hommes, qui subordonne, quoi qu'osa en ait, le temporel au spirituel, c'est-à-dire la conduite de la vie à la foi, leur apparaît tout ensemble comme une entrave à l'exercice de leur pouvoir, et au contraire, s'ils pouvaient la faire passer dans leurs mains, comme un instrument d'autorité sur leurs sujets. S'affranchir eux-mêmes de toute censure, et diriger à leur gré et dans leur intérêt la conscience des populations, tel a été pour un grand nombre le secret de leur conversion à l'hérésie et au schisme ; telle est encore aujourd'hui la pensée de ces gouvernements qui fondent sur la suppression de l'Église catholique l'unité de leur domination ou le succès de leurs théories politiques ou athées. On ne peut méconnaître que Louis XIV n'ait eu une tentation de ce genre, surtout à l'époque d'enivrement où toute l'Europe fléchissait sous sa volonté. Le roi que nous avons vu, à Strasbourg, tenir la crosse épiscopale pendant la harangue de l'évêque, aspirait évidemment à exercer l'autorité dans l'Église, et à le proclamer tout haut. Il le fit mieux voir encore par son intervention dans les querelles religieuses, par son ardeur à convertir à sa manière les hérétiques, par les limites qu'il prétendit poser à l'autorité spirituelle du pape. Jansénistes, catholiques, protestants, ressentirent tour à tour les rieurs de ce zèle beaucoup plus royal que chrétien.

Depuis la *paix de Clément IX*, quoique les débats du jansénisme fussent suspendus, l'évêque d'Angers avait apporté une contradiction à cet apaisement par ses efforts pour interpréter l'accommodement dans le sens des restrictions consignées aux *procès-verbaux secrets*. Un ordre du roi, daté du camp de Ninove (1676), força l'évêque à se rétracter, et une circulaire de Colbert aux intendants (1677) pourvut à ce qu'on ne présentât pas à la signature des évêques de France un projet de mémoire tendant à renouveler des questions qui avaient troublé le royaume pendant vingt ans¹. Mais le roi avait un autre grief de ce côté. Port-Royal des Champs était dans tout son éclat ; il y affluait de nombreux visiteurs, curieux ou amis, et particulièrement des esprits trop enclins à l'opposition pour n'être pas suspects. Les assemblées, sous prétexte de bonnes œuvres, qui se tenaient chez la duchesse de Longueville, ne plaisaient pas davantage au roi, et il ne les tolérait que par un reste d'égards personnels pour cette princesse.

¹ Depping, *Correspondance administrative*.

Aussitôt qu'elle fut morte (avril 1679), Pomponne, qui était encore ministre, alla avertir son oncle Antoine Arnauld de ces dispositions du roi. Presque en même temps, le vice-gérant de l'officialité de Paris se rendit à Port-Royal pour visiter la maison, et demander compte du nombre et de la qualité des personnes qui fréquentaient ce lieu ou y faisaient leur demeure. L'abbesse Angélique de Saint-Jean crut se tirer d'affaire par des subterfuges, et par l'éloignement d'une partie des habitués¹. Mais huit jours après, arriva l'archevêque lui-même, François de Harlay, ce serviteur empressé de tous les désirs du roi (17 mai 1679). Il déclara que Sa Majesté voulait 'qu'on ne reçût plus de novices, que le monastère fût réduit à cinquante religieuses de chœur, et les pensionnaires renvoyées. Cependant il ne niait pas que la bonne réputation de Port-Royal fût méritée ; mais, quand l'abbesse lui demanda comment il accordait cette estime avec la rigueur de ses ordres, il répondit : Eh ! mon Dieu ! ne le voit-on pas ? On parle toujours de Port-Royal, de ces Messieurs de Port-Royal... Le roi n'aime pas tout ce qui fait du bruit ; le roi ne veut pas de ralliement ; un corps sans tête est toujours dangereux dans un État. Il veut dissiper tout cela et qu'on n'entende pas toujours dire : ces Messieurs, ces Messieurs de Port-Royal².

En conséquence Saci eut ordre de se retirer. Les confesseurs et *ces Messieurs* s'en allèrent ; on renvoya les pensionnaires et les postulantes. Arnauld crut prudent de se mettre en sûreté à l'étranger, il quitta la France, le 17 juin 1679. Leurs amis n'en parlèrent plus qu'à mots couverts. Après une allusion à leurs livres, Mme de Sévigné disait d'eux : *Ces coupeurs de bourse sont bien aimables dans la conversation ; je ne vous les nommais point parce qu'il me semblait que vous deviniez le principal ; les autres, c'est l'abbé de Pile et M. Dubois que vous connaissez et qui a bien de l'esprit ; le pauvre Nicole est dans les Ardennes, et M. Arnauld sous terre comme une taupe*³.

Au fond, le grand grief du moment contre ces messieurs, c'était leur intervention active contre les prétentions du roi dans l'affaire de la *Régale*. Après avoir résisté au Saint-Siège pour la défense de leur doctrine, ils prenaient en main une cause où le Saint-Siège était intéressé, parce que leurs amis Pavillon d'Aleth et Caulet de Pamiers s'en étaient déclarés les champions. Arnauld soutenait que dans cette affaire capitale pour la religion il fallait tout refuser sans distinction. La querelle en était arrivée à la phase la plus critique. Malgré le silence du reste du clergé, malgré la mort de Pavillon, la fermeté d'un seul homme tenait le roi en échec et provoquait de son dépit les plus inflexibles rigueurs. Le vieux Caulet ne croyait pas que, évêque depuis trente ans, il cessât de l'être pour n'avoir pas rempli les formalités nouvellement imposées ; il n'envoyait pas son serment de fidélité. Il ne croyait pas davantage que les bénéfiques, qu'il avait régulièrement conférés par l'ancien droit, fussent devenus vacants par la récente ordonnance, et que le roi, au moyen d'un effet rétroactif odieux, pût en pourvoir qui bon lui semblait,

¹ A propos de cet éloignement, Sainte-Beuve fait une réflexion qui prouve que, dans la conduite de ces hommes, il y avait une habileté et un mystère qui pouvaient bien donner prise au soupçon : *Le propre de ce monde de Port-Royal, de ce qu'on appelle vaguement ces Messieurs, c'est de n'être ni une société, ni une congrégation, ni quelque chose d'organisé et de saisissable. Laissez-les faire, ils accourent de tous côtés, ils s'assemblent et se rallient d'eux-mêmes sans bruit ; ils refont leur ruche : mais à la première menace, au moindre signe d'orage, ils se retirent, ils sont rentrés chacun dans leur ombre, et l'on ne trouve plus rien.*

² Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*.

³ Sévigné, *Lettres*, 31 mai 1680.

au détriment des anciens et légitimes possesseurs. Loin de tenir compte de ces raisons d'ailleurs irréfutables, le roi signifia enfin, par un arrêt du Conseil (28 nov. 1677), que l'évêque eût à faire enregistrer dans les deux mois, à la Chambre des comptes de Paris, son serment de fidélité, et à recevoir les nouveaux bénéficiaires, à peine de saisie du temporel de l'évêché. Deux hommes furent chargés de bien servir le roi dans l'exécution de cet ordre : l'archevêque de Toulouse, métropolitain, en cassant les sentences de l'évêque de Pamiers contre les nouveaux pourvus, et Foucauld l'intendant de Montauban en opérant la saisie. Caulet ayant répondu qu'il ne pouvait se soumettre sans offenser Dieu mortellement, Foucauld saisit son temporel (mars 1678), et si rigoureusement, que le vieillard fut réduit à vivre d'aumônes. Jusque-là il avait circonscrit la querelle entre le roi et lui ; il se décida à en appeler au pape. Jusque-là aussi le pape Innocent XI, tout en observant ce qui se passait en France, s'était abstenu d'intervenir ; à l'appel de Caulet, il se montra¹.

Disons d'abord qu'Innocent XI est un des plus vertueux pontifes qui aient occupé la chaire de Saint-Pierre. Même à la Cour de France, on le qualifiait de grand homme de bien². Sa vie privée était admirable. Il n'appela à Rome aucun de ses proches ; il ne donna aucune autorité à son neveu : *Mes neveux, disait-il, ce sont les pauvres*. Il abandonna son revenu personnel à sa famille, ne s'en réservant que ce qui était nécessaire pour sa nourriture, une demi-pistole par jour. Il travailla incessamment à acquitter les dettes de la Chambre apostolique, et à en tenir en équilibre les revenus et les dépenses³. Au dehors il ne cessa de pourvoir, de ses exhortations ou de ses dons, à la guerre contre les Turcs, ne voyant qu'un danger pour la foi chrétienne dans ces infidèles que d'autres recherchaient comme un auxiliaire pour leur politique. Sévère dans la discipline, inflexible sur le droit, ennemi des doctrines relâchées, il ne respirait que la charité, la paix et l'union des fidèles⁴. Arnauld, qui l'admirait, a comparé sa fermeté à celle d'un pilier qui n'avance ni ne recule ; mais cette image de la roideur sans jugement ne convient pas à celui qui savait au besoin se prêter aux accommodements permis. On a cru rabaisser son rôle vis-à-vis de Louis XIV, en appelant la querelle de la Régale une affaire d'argent, en insinuant qu'Innocent XI ne contestait la part du roi sur le temporel des évêchés que pour ne pas laisser amoindrir la sienne. Il faut qu'on sache que la Régale n'enlevait pas un florin au trésor du pape, et que son abolition ne devait rien lui rapporter.

Si l'on veut apprécier équitablement la lutte d'Innocent XI contre Louis XIV, il faut se souvenir que *le droit du roi n'était pas bon*, c'est Bossuet lui-même qui l'a dit⁵. Il n'était pas bon parce qu'il était contraire aux canons alors respectés par l'autorité civile dans tous les États catholiques, et sans cesse invoqués en France par les partisans mêmes du roi. Le concile général de Lyon de 1274 avait interdit l'extension de la Régale aux églises qui n'y avaient pas été soumises jusque-là ;

¹ *Mémoires* de Foucauld.

Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée de 1682*. Ce livre, quoique l'auteur modestement ne le présente que comme un recueil de matériaux pour l'historien futur de l'assemblée, est une véritable histoire complète et décisive. Il tranche toutes les questions depuis si longtemps débattues à ce sujet ; il ne laisse rien à dire sur les hommes et sur les choses. Nous lui ferons de nombreux emprunts, et nous l'en remercions sans embarras ni restriction.

² Bussy-Rabutin. M^{me} de La Fayette, *Mémoires*.

³ *Mémoires* de Pomponne.

⁴ Baillet, cité par Gérin.

⁵ Bossuet, lettre à Dirois, février 1682.

et maintenant le roi imposait la Régale partout comme un droit essentiel de la couronne, *ne prétendait reconnaître en cette matière d'autre juge que lui-même, non pas même un concile général*, ne consentait à soumettre son droit à aucun juge, *bien résolu à employer son autorité pour faire valoir ses déclarations* de 1673 et de 1675¹. Ce droit n'était pas bon parce qu'il subordonnait les nominations ecclésiastiques au caprice ou à la cupidité du roi, enfin parce qu'il livrait au roi la puissance spirituelle par le pouvoir de conférer des bénéfices qui entraînaient charge d'âmes. En supposant (bien gratuitement) que le roi actuellement régnant n'en abusât pas, le principe était dangereux par la possibilité d'en abuser. Un roi qui serait assez malheureux pour quitter la foi de l'Église ne cesserait pas d'avoir le droit de Régale, de nommer aux évêchés, etc., etc. J'avoue, dit un contemporain, que je ne sais pas de réponse à cette question, à moins que ceux qui confondent en la personne du roi le sacerdoce et l'empire, la primauté et la royauté, après avoir donné au sceptre tout ce qui appartient au sanctuaire, ne veuillent encore reconnaître dans nos rois cette infailibilité qu'ils refusent au vicaire de Jésus-Christ².

En mars 1678, un premier bref du pape avertissait le roi qu'il avait blessé les droits de l'Église ; un second, le 21 septembre, rappelait cet avertissement laissé sans réponse, et était suivi d'un éloge à l'évêque de Pamiers, et d'un blâme à l'archevêque de Toulouse. Enfin, en décembre 1679, le roi s'obstinant depuis vingt et un mois à ne pas répondre, un troisième bref lui fit entrevoir les censures apostoliques : *Nous craignons extrêmement*, disait le pape, *que vous n'éprouviez la vengeance du ciel, comme nous vous l'avons ci-devant dénoncé, et que nous vous le dénonçons de nouveau et pour la troisième fois quoique à regret, à cause de la tendresse dont nous vous chérissons ; mais nous ne pouvons résister au mouvement de Dieu qui nous presse de vous le déclarer. Pour nous, nous ne traiterons plus désormais cette affaire par lettres, mais aussi nous ne négligerons pas les remèdes que la puissance dont Dieu nous a revêtu nous met en main, ce que nous ne pouvons omettre dans un danger si pressant sans nous rendre coupable d'une négligence très-criminelle dans l'administration de la chaire apostolique qui nous a été confiée.*

Qui donc avait la force de parler ainsi au grand roi, et dans quel temps ? La paix de Nimègue achevait de s'imposer à l'Europe par la soumission du roi de Danemark ; et tandis que tous les souverains subissaient chez eux la volonté du roi de France, le pape osait rappeler au dominateur qu'il n'était pas libre de tout faire chez lui. Louis XIV en fut un moment ébranlé : des écrits du temps, les aveux de ses propres partisans, témoignent qu'il craignit l'excommunication, surtout pour l'effet qu'elle produirait au dehors³. Après plusieurs expédients débattus en conseil, il s'arrêta à la pensée d'envoyer un négociateur à Rome ; le pape, tout prêt à entrer dans cette voie pacifique, invita de son côté le cardinal d'Estrées à venir à Rome pour *tout arranger par son bon esprit*. Mais il en aurait trop coûté à l'orgueil du roi de ne pas rendre menace pour menace ; il voulut au moins montrer qu'il négociait à forces égales, et qu'il avait aussi son parti dans l'Église. Ses affidés *surprirent*⁴ à l'assemblée quinquennale du clergé, qui venait de clore ses séances, une lettre contre le pape où les prélats s'indignaient du

¹ *Mémoire* de Maurice Le Tellier, juin 1680, cité par Gérin.

² Manuscrits de Saint-Sulpice, cités par Gérin.

³ Gérin, ch. III, au commencement.

⁴ Nous acceptons sans difficulté le mot surprisent employé par M. Gérin. Après les preuves qu'il apporte de ce jugement, il n'y a pas moyen de le contester.

langage du souverain pontife envers le roi, et protestaient de leur fidélité pour leur souverain temporel (10 juillet 1680). Cette lettre était d'autant plus singulière qu'on savait très-bien que la plupart d'entre eux subissaient la Régale, mais ne l'approuvaient pas, et qu'en se déclarant contre le pape ils tiraient sur leur propre défenseur. Si Louis XIV espérait faire peur au pape avec cette pièce, il fit au moins sourire ses propres sujets. A la cour même, on comparait le clergé à cette femme de la comédie qui veut être battue. On bafouait ces chevaliers des libertés de l'Église, qui ne voulaient pas qu'on les affranchît de la Régale : *De quoi vous mêlez-vous, Saint-Père, nous voulons être battus. Et là-dessus ils se mettent à le battre lui-même, c'est-à-dire à le menacer adroitement et délicatement*¹.

Ce qui suivit démontre mieux encore que l'envoi du cardinal d'Estrées à Rome n'était qu'une feinte. La mort de Caulet (août 1680) fut le signal de nouvelles usurpations au nom du roi. Elles sont attestées par un témoin irrécusable, l'intendant Foucauld, qui ne dissimule rien des violences et des roueries dont il fut l'instrument empressé. En attendant la nomination d'un nouvel évêque, il fallait un vicaire général au diocèse de Pamiers. Le droit de le choisir appartenait au chapitre ; mais quel était le chapitre ? Les chanoines anciens et légitimes injustement dépossédés, ou les intrus violemment introduits à leur place par ordre du roi et excommuniés par Caulet ? De là un schisme lamentable. D'un côté les chanoines légitimes élurent le P. d'Aubarède, qui monta aussitôt en chaire pour renouveler les censures prononcées par l'évêque mort, tandis que le peuple, canonisant Caulet, se disputait comme des reliques les lambeaux de ses pauvres vêtements. De l'autre, l'archevêque de Toulouse, Montpezat, d'accord avec l'intendant, et contrairement aux règles canoniques, nommait tout seul un autre vicaire général. D'Aubarède fut arrêté par Foucauld et jeté dans une prison d'où il ne sortit jamais ; l'élu de l'archevêque fut installé de force à Pamiers par un déploiement de troupes et de garnisaires chez les habitants. Mais les chanoines légitimes élurent le P. Rech, et quand celui-ci eut été arrêté comme d'Aubarède, ils élurent le P. Cerles, qui ne se laissa pas prendre. Cerles, invisible et inévitable, rappela à lui tout le gouvernement du diocèse ; appuyé du pape, des curés, du peuple, il régna par ses lettres pastorales, et ne laissa aucun repos aux intrus. Vainement le gouverneur Mirepoix arrêta des curés, vainement on chassa les chanoines légitimes. Foucauld lui-même reconnaissait que ces arrestations ou ces exils pouvaient avoir des suites fâcheuses dans un pays de montagnes, et que, quand même on se saisirait de la personne de Cerles, on retrouverait à sa place son successeur déjà nommé par prévision, et assuré de la même popularité.

Un moment, dans l'espoir de calmer les esprits, on tenta un semblant de régularité. Mais cet essai même va nous faire voir à quels détours, disons le mot, à quelles friponneries la cause du roi avait recours. Un des griefs saillants, incontestables, des partisans de Cerles, c'était la nomination d'un vicaire général par l'archevêque de Toulouse ; un métropolitain n'a ce droit de nomination que dans le cas où le chapitre n'a pas procédé à l'élection en temps et lieu. On imagina donc, au parlement de Paris, d'ordonner que le chapitre, les chanoines intrus bien entendu, s'assemblerait pour nommer un vicaire général, et en même temps une instruction ministérielle prescrivit à Foucauld d'empêcher ce chapitre

¹ Il n'est pas besoin de dire que cette ironie est de Mme de Sévigné. M. Gérin a réuni dans une même page plusieurs de ses lettres sur ce sujet dont l'ensemble produit un effet à la fois très-sérieux et très-divertissant.

de s'assembler, afin que, faute par les chanoines d'avoir usé de leur droit, la nomination fût dévolue canoniquement au métropolitain. L'autorité aurait ainsi l'honneur ou l'apparence de rentrer dans la règle, et le profit de l'avoir violée selon ses caprices. Diplomatie familière à Louis XIV depuis *l'infraction secrète* de la paix des Pyrénées en faveur du Portugal, jusqu'à tous ces traités pour la conservation de la paix d'Aix-la-Chapelle, qui n'étaient qu'une manœuvre cachée pour l'enfreindre. Cette honteuse comédie est avouée sans, pudeur par Foucauld¹. Quoique plusieurs de ses chanoines fussent disposés à faire une élection, il les en détourna ou empêcha, tira certificat de la non-élection ; et l'archevêque de Toulouse, révoquant son premier choix, donna l'administration du diocèse de Pamiers à l'évêque de Léon. Cette régularité subreptice, loin d'apaiser la lutte, lui imprima une nouvelle vigueur.

Innocent XI ne connaissait pas les détours. En réponse à ces hideuses machinations, il excommunia (1er janvier 1681) les grands vicaires de Pamiers établis par le métropolitain, leurs auteurs et le métropolitain lui-même, et déclara nulles toutes les confessions faites aux prêtres qui tiendraient leur pouvoir de ces grands vicaires, nuls aussi tous les mariages contractés devant ces prêtres. A ce rétablissement vigoureux de la régularité, les gallicans, pour en infirmer la valeur, opposent les maximes reçues en France au sujet des appellations et le concordat de 1516². Mais en leur accordant qu'il manquât au bref pontifical quelque une des formalités convenues entre les deux puissances, l'autorité royale elle-même ne viola-t-elle pas toutes les lois de la justice et toutes les convenances en poursuivant à mort le P. Cerles pour avoir publié l'acte d'Innocent XI ? La poursuite allait en effet à la mort. Le Tellier écrivit au premier président du parlement de Toulouse *pour lui inspirer les peines* (textuel) que méritait le prétendu grand vicaire de Pamiers. Il faut, disait le chancelier, qu'on instruisse incessamment les défauts qu'on instruit contre ledit religieux, et que, lorsque l'instruction sera parachevée, on le condamne d la plus grande et d la pita sévère peine qu'il se pourra. Les magistrats ne faillirent pas aux intentions de leur chef ; ils décrétèrent prise de corps contre Cerles et le condamnèrent à mort (avril 1681). Comme ils ne le tenaient pas en personne, ils ordonnèrent l'exécution en effigie. Elle se fit d'abord à Toulouse avec un grand appareil et un concours extraordinaire de peuple, dit Foucauld. Le spectacle était assez nouveau pour piquer la curiosité publique : l'habit religieux livré à l'infamie sur l'échafaud, un mannequin revêtu de la robe blanche et du surplis des chanoines réguliers, à

¹ Il faut citer le texte même de Foucauld, décembre 1680 : Je me suis rendu à Pamiers. J'ai montré au sieur Pauce l'arrêt du parlement qui ordonne l'assemblée des chanoines pour l'élection. L'archidiacre a répondu qu'il était difficile de faire une assemblée, lorsque trois chanoines, anciens et légitimement pourvus, étaient absents. J'ai dit que les chanoines présents pouvaient se dispenser de procéder à cette nomination, nonobstant la signification qui leur serait faite de l'arrêt, que je me chargeais d'expliquer au roi les raisons. Ensuite je leur ai fait signifier ledit arrêt, de sorte que, sans que le chapitre soit informé que l'intention du roi n'est pas qu'il nomme un vicaire général, le droit de le faire sera dévolu à l'archevêque de Toulouse. — Ce projet a réussi, nonobstant les avis de quelques chanoines qui croyaient que c'était faire préjudice au droit de Régale, et à ceux qui étaient pourvus en vertu de ce droit, de ne pas exécuter l'arrêt du parlement. — L'archevêque de Toulouse, par les soins du juge-mage de Pamiers, a fait retirer du chapitre un certificat portant que les chanoines n'avaient fait aucune nomination, ensuite de quoi l'archevêque nommerait M. de Léon. La nomination par l'archevêque a eu lieu le 26 décembre.

² Beausset, *Histoire de Bossuet*, tome II.

genoux devant le bourreau qui semblait le frapper au cou de la hache ; c'était là le respect que les agents du roi très-chrétien portaient à la religion. L'effet fut grand, mais plutôt d'horreur que d'adhésion. Le bourreau de Pamiers avait été contraint de faire cette exécution 'dans sa ville. Sachant qu'il fallait recommencer ailleurs le lendemain, il s'enfuit pendant la nuit avec toute sa famille. Arrêté à soixante milles de Pamiers, il protesta qu'il ne retournerait pas dans une ville où l'on profanait si outrageusement la religion, qu'il était catholique quoique pauvre et malheureux, qu'il savait que son évêque était un saint, et qu'il était bien assuré que ce saint dans l'autre monde conservait de la charité pour lui¹. Foucauld néanmoins ne s'intimidait pas de ce refus de service. Je l'ai fait prendre, disait-il, et conduire à Pamiers où M. le juge-mage l'obligera à faire le devoir de sa charge. Il écrivait encore un peu plus tard : J'ai appris que cet arrêt et son exécution a ramené beaucoup de curés à la soumission aux ordres de M. l'archevêque².

Mais la terreur, le silence, n'est pas la conviction. L'autorité avait besoin de se donner raison dans les esprits par une approbation solennelle et publique. Pendant les poursuites contre Cerles, on conseilla au roi de s'adresser aux évêques alors présents à Paris pour les affaires de leurs églises ; ils étaient cinquante-deux, *cinquante-deux prélats*, dit malicieusement Racine, *qui ne résidaient pas*³. Ces évêques furent invités à donner leur avis sur le principe de la Régale, sur des livres, les uns favorables, les autres contraires à la suprématie pontificale, sur l'affaire de Pamiers, et sur un monastère de religieuses, à Charonne, où le roi, de concert avec l'archevêque Harlay, consommait en ce moment même une iniquité flagrante. Contrairement aux constitutions qui ordonnaient le renouvellement triennal de l'abbesse par élection, le roi prétendait imposer une abbesse à vie, choisie par lui seul. Harlay avait récemment été admonesté par le pape pour sa participation à cet abus de pouvoir. L'assemblée (mai 1681), sur le rapport de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, n'osa contredire aucune des prétentions du roi. L'aveu de cette timidité est explicite dans le rapport de Le Tellier. Des hommes plus courageux, disait-il en s'appliquant à lui et à ses collègues un texte d'Yves de Chartres, parleraient peut-être avec plus de courage. De plus gens de bien pourraient dire de meilleures choses. Pour nous qui sommes médiocres en tout, nous exposons notre sentiment, non pour servir de règle en pareille occurrence, mais pour céder au temps et pour éviter de plus grands maux dont l'Église est menacée, si on ne peut les éviter autrement. Toutefois l'assemblée ne décidait rien, et concluait en demandant au roi un concile national, ou une assemblée générale du clergé composée de deux députés du premier ordre par province, de deux députés du second avec voix consultative seulement. Telle est l'origine de l'assemblée de 1682.

Quand on parle de l'assemblée de 1682, le nom de Bossuet se présente le premier à tous les souvenirs. La routine n'en démord pas : il a été l'âme, le dominateur de l'assemblée ; l'œuvre de l'assemblée est l'œuvre de Bossuet. Au

¹ Gérin, ch. II.

² Foucauld, *Mémoire manuscrit*. Bibliothèque nationale, fr. 4303.

³ Racine, *Épigrammes* :

Un ordre hier venu de Saint-Germain
Veut qu'on s'assemble, on s'assemble demain.
Notre archevêque et cinquante-deux autres
Successeurs des apôtres, etc.

contraire, il ressort clairement de ses lettres, de ses confidences¹, et surtout du fameux *sermon de l'Unité*, qu'il appréhendait, dans cette convocation extraordinaire, de grands dangers pour l'Église. Il ne ressort pas moins clairement de la marche de l'assemblée qu'il : en a été tout au plus et par moments le modérateur, qu'il a été débordé par des meneurs rompus à l'intrigue, que plus d'une fois ses avis ont été méprisés, ses propositions raturées ; et, s'il est un reproche qu'on puisse lui infliger sans injustice, c'est d'avoir pris tant de peine dans la suite pour justifier une déclaration qui n'était pas la sienne. Que craignait-il donc ? Disons-le tout d'abord sans restriction, il craignait un schisme ; il le craignait du roi, de Colbert, et surtout de la nature et de la composition de l'assemblée.

Des deux moyens proposés par les évêques, le roi-avait rejeté la convocation d'un concile national. Un concile était de droit ouvert à tous les évêques, sans choix ni exclusion possible ; il ne pouvait en outre rien faire de valide sans l'assentiment du pape : deux conditions trop peu favorables aux desseins de l'autorité temporelle. Une assemblée du clergé par députés, comme celles qui se tenaient tous les cinq ans, offrait plus de garanties de docilité, parce que les membres en étaient élus, fort souvent, sous la pression royale. Mais une assemblée de ce genre pouvait-elle remplacer un concile dans sa décision de questions spirituelles ? Elle n'avait ordinairement qu'un pouvoir temporel, comme de voter le don gratuit et régler les affaires économiques, décimes, etc. ; c'est Louis XIV lui-même qui le reconnaît dans une lettre officielle². Il trancha tout seul la difficulté. Il se décida pour une assemblée du clergé, et déclara qu'on y traiterait *pour cette fois* de matières spirituelles ; selon l'expression d'un légiste moderne, *il lui donna un nouvel être par l'autorisation du souverain*. Après avoir défini le pouvoir de l'assemblée par son caprice, il appliqua son industrie à la composer d'hommes dont il n'avait pas à redouter les contradictions. Dans cette Église de France du XVIIe siècle, si justement honorée pour de grandes vertus et de grands talents, il se glissait, hélas ! plus d'un infidèle dont toute la vocation était l'ambition, et le principal mérite un ferme propos de servilité envers le roi. Le Tellier et Colbert les connaissaient bien : leurs fils en étaient, et des plus avides. Le roi et ses ministres firent composer à leur gré les assemblées provinciales qui devaient élire les députés, excluant du droit d'élection les chapitres, les curés, et même des évêques³. L'archevêque d'Aix, Grimaldi, vieillard vénérable, fidèle au Saint-Siège et peu rassuré sur les tendances du roi et de ses partisans, hésitait à convoquer son clergé pour faire les élections. On lui signifia que le *roi avait le droit* de convoquer le clergé *toutes et quantes fois*

¹ Voir en particulier sa lettre à Rancé, et ses confidences à Fleury et à l'abbé Ledieu.

² Louis XIV aux archevêques de Cambrai et de Besançon, 16 août 1681, cité par Gérin.

³ Lettre du roi à l'archevêque de Besançon, 10 août 1681 : *Étant nécessaire pour le bien de mon service, et pour l'avantage du clergé de mon royaume, d'éviter toutes les longueurs et difficultés qui se pourraient rencontrer dans la convocation et dans la tenue des assemblées provinciales, pour l'élection des députés qui doivent venir à l'assemblée générale convoquée en ma bonne ville de Paris... j'estime nécessaire que vous appeliez à votre assemblée provinciale l'évêque de Belley avec les abbés *pourvus ou nommés par moi*, et les ecclésiastiques constitués en dignité seulement, sans y joindre les chapitres entiers ni les curés dont le trop grand nombre pourrait produire les difficultés et les longueurs qui sont à éviter. Une lettre de Colbert insiste *sur les personnes que S. M. veut être admises* à l'assemblée provinciale. Dans la province de Narbonne, on ne convoqua ni l'évêque d'Agde ni l'évêque de Saint-Pons. Dans la province de Toulouse on ne convoqua pas l'évêque de Rieux.*

qu'il le jugeait convenable¹. On écrivit à ses suffragants qu'ils eussent à se concerter pour se passer de lui² ; on obtint à la fin son consentement par un mensonge, en lui promettant à peu près que la question de la Régale ne serait pas agitée à Paris³.

Les élections furent dignes de ces préparatifs. On élut ceux dont Sa Majesté *avait fait choix*⁴. Toulouse, par exemple, désigna les évêques de Montauban et de Lavaur, *quoique absents*, parce que le roi le voulait ; et pour députés du second ordre, l'*official* et le *théologal de Paris*, entièrement étrangers et inconnus à la province, mais connus du roi. On sait déjà que Bossuet, qui aurait voulu fuir cette charge, ne fut élu que parce que le roi le voulut ; c'est lui-même qui le dit et qui le regrette⁵. La plupart de ces prélats étaient gorgés de bénéfices par la faveur royale, ou compromis par leur dévouement, dans des circonstances analogues, contre le pape⁶. On en peut juger par les deux principaux qui furent aussi chargés de la présidence de l'assemblée. Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, avait écrit quelques mois auparavant à l'archevêque de Paris : *Nous ne devons songer qu'à profiter de concert de l'occasion qui se présente de servir Sa Majesté et de lui plaire*. Cette lettre lue au roi par Louvois, *le roi avait témoigné en être fort satisfait*⁷. Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, a mérité que Bossuet dît de lui à ses confidents : *Monsieur de Paris ne faisait, en tout cela, que flatter la cour, écouter les ministres et suivre à l'aveugle leurs volontés comme un valet*⁸. Il était bien près de se jeter dans le schisme ; Bossuet lisant devant lui, avant l'ouverture de l'assemblée, son sermon de l'*Unité*, à cette phrase : qu'il *fallait tout souffrir plutôt que de se séparer de l'Église romaine*, Harlay proposa de supprimer romaine, et de s'en tenir à l'expression vague d'Église en général. Il n'osa pourtant pas insister contre le refus de Bossuet⁹.

C'était la connaissance de cette disposition des esprits qui faisait l'inquiétude de Bossuet. Il écrivait à l'abbé de Rancé : *Vous savez ce que c'est que les assemblées, et quel esprit y domine ordinairement. Se voit certaines dispositions qui me font un peu espérer de celle-ci, mais je n'ose me fier à mes espérances, et en vérité elles ne sont pas sans beaucoup de crainte*. Il disait encore à un évêque étranger : *Priez Dieu pour qu'il nous apprenne à rechercher la paix, à guérir les blessures de l'Église au lieu de les multiplier*. Aussi, au début de l'assemblée (9 novembre 1681), chargé du sermon d'ouverture, il prêcha, avec une insistance explicite, la nécessité de l'unité. L'ensemble de ce discours, le

¹ Lettre de Louis XIV à l'archevêque d'Aix, 23 août 1681.

² Lettre de Colbert aux évêques de Sisteron, Gap, Apt et Fréjus, et à l'intendant Morant.

³ Lettre de Le Tellier à l'archevêque d'Aix, 23 août 1681 : *N'étant pas dit qu'on jugera dans l'assemblée l'affaire de la Régale, mais seulement qu'on avisera aux moyens de pacifier les différends présentement mus sur cette question*.

⁴ Lettre de Colbert à l'évêque d'Avranches : *Le roi ayant estimé que vous pourrez servir plus utilement, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'elle a fait choix de vous pour remplir la place de Mgr de Lisieux ; elle fait écrire en même temps ses intentions sur ce sujet à Mgr l'archevêque de Rouen*.

⁵ Lettre de Bossuet à l'abbé de Rancé.

⁶ Il faut lire sur ce triste sujet les chapitres VII et VIII du livre de Gérin. La revue qu'il passe des membres de l'assemblée, de leurs antécédents, de leurs attaches à la volonté royale, est une démonstration à laquelle nous ne comprenons pas qu'une réponse soit possible.

⁷ Cette phrase est écrite de la main de Louvois sur l'original de cette lettre.

⁸ *Journal* de l'abbé Ledieu.

⁹ Lettre de Bossuet au cardinal d'Estrées.

choix des arguments, le tour des pensées, ne sentent que le besoin de conserver l'unité, la crainte de la voir rompue. Avec quel assemblage de faits et quelle solennité de langage il établit la primauté de Pierre et du Saint-Siège ; et, malgré une distinction obscure entre l'indéfectibilité du Saint-Siège et l'infaillibilité de la personne du pape, il proclame que l'Église romaine n'a jamais connu l'hérésie, que la foi romaine est toujours la foi de l'Église, et que [Pierre demeure dans ses successeurs le fondement des fidèles](#). S'il loue l'Église gallicane de ses mérites, de ses gloires incontestables, c'est dans son anion avec le Saint-Siège qu'il relève son plus beau titre, dans sa fidélité à se gouverner par les traditions de l'Église romaine, à recevoir avec révérence les réponses de Rome ; et s'il demande que les canons soient respectés par le Saint-Siège, il fait répéter par Charlemagne que, quand cette Église romaine imposerait un joug à peine supportable, il faudrait le souffrir plutôt que de rompre la communion avec elle. Il élève ses avertissements jusqu'au roi, et, par les éloges mêmes qu'il lui offre, il tache à le prémunir contre les tentations secrètes dont il pourrait être atteint. [Quel aveuglement, quand des royaumes chrétiens ont cru s'affranchir en secouant, disaient-ils, le joug de Rome qu'ils appelaient un joug étranger...](#) [Quelle erreur quand des rois ont cru se rendre plus indépendants en se rendant maîtres de la religion !... Dieu préserve nos rois très-chrétiens de prétendre à l'empire des choses sacrées, et qu'il ne leur vienne jamais une si détestable envie de régner ! Ils n'y ont jamais pensé. Invincibles envers toute autre puissance, et humbles envers le Saint-Siège, ils savent en quoi consiste la véritable hauteur.](#) Combien ces appréhensions durent devenir plus vives, lorsque, quelques jours après ce sermon (24 novembre 1681), un nouveau sujet de délibération fut soumis par ordre du roi à l'assemblée. On y avait pu croire qu'il ne s'agissait que de la Régale, e de Charonne, de Pamiers ; tout à coup l'assemblée fut invitée à examiner l'étendue de la puissance du pape, à en fixer les limites, à se prononcer sur ces questions déjà essayées en 1663 pendant l'affaire de la garde corse. Bossuet nous apprend encore que l'inspirateur des propositions. du clergé sur la puissance du pape était Colbert, que Colbert seul y avait déterminé le roi. [M. Colbert, selon la confiance de Bossuet, prétendait que la division qu'on avait avec Rome sur la Régale était la vraie occasion de renouveler la doctrine de France sur la puissance des papes ; que, dans un temps de paix et de concorde, le désir de conserver la bonne intelligence, et la crainte de paraître être le premier à rompre l'union, empêcherait une telle décision ; et qu'il attira le roi à son avis par cette raison contre M. Le Tellier, qui avait eu, ainsi que son fils, les premiers cette pensée et qui ensuite l'avaient abandonnée par la crainte des suites et des difficultés](#)¹. Ainsi il serait possible que cette grosse entreprise contre l'autorité pontificale fût l'effet de la rivalité entre deux familles de ministres, et que Colbert ait cru contrebalancer l'influence des Le Tellier en flattant dans le roi un goût de domination que ses rivaux renonçaient à servir. Bossuet fut péniblement embarrassé de ce coup inattendu. [Je serais assez d'avis, écrivait-il à ce sujet, qu'on n'entamât pas de matières contentieuses ; je ne sais si tout le monde sera du même sentiment.](#) Il disait un mois après, quand on eut cédé sur la question de la Régale : [Je souhaite que, dans les autres affaires, nous ne donnions pas lieu à de nouvelles difficultés ; et c'est à quoi tous les gens de bien doivent s'appliquer](#)².

¹ *Journal* de l'abbé Ledieu. — Notes manuscrites de Fleury, publiées en 1807.

² Lettres de Bossuet à Dirois, 29 déc. 1681, et 26 janvier 1682.

L'assemblée céda successivement à toutes les exigences du roi. Malgré les protestations des assemblées antérieures, malgré le sentiment de ceux qui, comme Bossuet, ne trouvaient pas bon le droit du roi, elle accepta l'extension de la Régale à toutes les églises du royaume (3 fév. 1682). Ce ne fut pourtant pas tout à fait gratuitement. Le roi content de jouir des fruits des bénéfices vacants en Régale, et d'y nommer ses favoris, en retour de ces avantages pécuniaires et politiques, consentit à ne plus exercer l'autorité spirituelle. Jusque-là, quand il nommait aux bénéfices vacants en Régale, ses élus entraient en fonctions, et même en charge d'âmes, sans autre investiture. Il déclara (3 février 1682), par respect *pour la pureté de la foi et la discipline de l'Église*, que ceux qu'il nommerait à l'avenir auraient à recevoir l'investiture canonique des vicaires généraux établis par les chapitres¹. L'assemblée, estimant que ses concessions étaient suffisamment justifiées par cet échange, exprima le vœu que le pape donnât sa bénédiction apostolique à cet ouvrage de paix et de charité.

Elle sacrifia complètement le monastère de Charonne supprimé par le roi pour une résistance légitime, et sur une accusation mensongère de mauvaise administration. Par un raffinement de déférence, elle soumit les termes de sa décision au roi, et ne les adopta que lorsque l'archevêque de Reims eut rapporté l'approbation du souverain. Elle ne prononça qu'en partie sur le schisme de Pamiers. Elle blâma Caulet, loua le zèle de l'archevêque de Toulouse, et toutefois ne voulut pas juger les procédures de ce prélat, parce que le Saint-Siège en était saisi ; mais elle protesta contre les brefs du Saint-Siège suscités par cette affaire.

Mais un service plus précieux au roi que le droit de Régale fut la déclaration sur l'autorité du pape, si connue sous le nom des *Quatre Articles*. Ici plus d'une rancune particulière s'unissait à celle du roi. Si le roi avait entrevu l'excommunication dans un bref pontifical, plusieurs prélats avaient été muetés par les censures du pape : l'archevêque de Paris, l'archevêque de Toulouse, dont le frère siégeait dans l'assemblée, étaient les principaux. On avait donc besoin, ce besoin si français, de donner une leçon au souverain pontife. On était impatient de mettre des bornes à une puissance dont on avait senti l'action légitime. Il ne paraissait pas y avoir de meilleur moyen pour cela que de nier son infaillibilité en matière de foi, et de subordonner l'exercice de son autorité à la supériorité des conciles généraux et à l'observation des canons de l'Église. Mais il était au moins singulier, sinon contradictoire, de rappeler le pape à l'observation des canons, lorsque, dans toute la querelle présente, le pape n'avait fait que réclamer l'exécution des canons d'un concile général. La question de l'infaillibilité était encore libre, puisqu'elle n'avait pas été définie par l'autorité souveraine ; l'infaillibilité pontificale avait été contestée quelquefois, comme en 1663, par l'ordre de Louis XIV ; mais il s'en fallait bien que l'opinion qui la niait eût été dans tous les temps et partout l'opinion de l'Église de France. Bossuet, qui distinguait entre l'infaillibilité du Saint-Siège et l'infaillibilité personnelle du pape², et n'admettait pas celle-ci, répugnait à prendre une décision sur ce grave

¹ Texte de l'édit. — Isambert : *Anciennes Lois françaises*, tome XIX.

² Cette distinction, que nous avons déjà appelée obscure, nous étonne de la part d'un controversiste si éminent. Comment distinguer le siège de celui qui y est assis ? Il disait qu'un pape pouvait errer, mais que son erreur ne prendrait pas racine dans son siège, et serait condamnée et réprimée par l'Église assemblée, et qu'en supposant encore que le siège de Rome errât sur la foi, ce ne serait pas obstination et opiniâtreté. Les autres Églises le ramèneraient bientôt au sentier de la foi. Aussitôt qu'il s'apercevrait qu'il erre,

sujet : il le trouvait *hors de saison*, et capable d'augmenter la division au lieu de l'éteindre¹. Pourquoi laisser entrer l'assemblée dans ce vaste champ où elle pouvait s'égarer ? Il proposait d'examiner toute la tradition, afin de gagner du temps et de rendre aux esprits la liberté de se calmer et de connaître véritablement les sentiments de l'Église dans tous les siècles. Mais cet ajournement ne faisait pas le compte des empressés. L'archevêque de Paris représenta au roi que l'examen durerait trop. Colbert pressant aussi, l'ordre vint d'en haut de conclure et de décider sur l'autorité du pape.

Quelques années après, Bossuet se glorifiait d'avoir bien servi Rome dans l'assemblée de 1682, et d'avoir contenu ceux qui voulaient porter les choses à une extrémité dangereuse. Ce témoignage, qu'il se rendait à lui-même, est confirmé par des faits qui dénoncent les intentions coupables de plusieurs membres de l'assemblée. Harlay ne voulait pas qu'on parlât dans la déclaration ni de la primauté du pape ni de sa supériorité. La résistance de Bossuet empêcha cet avis schismatique de prévaloir². L'évêque de Tournay, chargé de rédiger la déclaration, n'entendait pas reconnaître même l'*indéfectibilité du Saint-Siège*. La résistance de Bossuet le força à renoncer, sinon à son erreur, au moins à l'honneur de rédiger les articles, et fit avorter un projet contraire au dogme de l'indéfectibilité dans le Saint-Siège dont l'approbation aurait peut-être été surprise à l'assemblée³. Bossuet fut moins écouté sur un autre point. Il avait été chargé, après l'évêque de Tournay, de rédiger la déclaration. Au IV^e article, tout en reconnaissant le consentement de toute l'Église nécessaire pour valider définitivement les jugements des papes, il établissait implicitement que, si le chef avait besoin du consentement des membres, les membres avaient besoin du consentement du chef : *Nec nisi in ea capitis membrorumque consensione certum ac tutum Spiritus sancti iudicium agnoscendum*. Cette seconde partie ne fut pas admise par l'assemblée, et on la trouve raturée sur une copie de la déclaration découverte dans les papiers de l'archevêque de Reims⁴.

L'assemblée adopta, le 19 mars 1682, les Quatre Articles. Ils établissent : 1^o que le pape n'a aucune autorité sur le temporel des rois ; 2^o que la plénitude de puissance du siège apostolique sur les choses spirituelles doit être réglée d'après les canons du concile de Constance ; 3^o que l'exercice de l'autorité pontificale doit être conforme aux canons ; 4^o que les décisions du pape en matière de foi ne sont irréformables qu'après avoir été confirmées par le consentement de l'Église. L'assemblée se glorifiait dans le préambule d'avoir raffermi la primauté des successeurs de saint Pierre contre ceux qui osaient la contester, d'avoir rassuré les princes sur la possession de leurs États, et enlevé aux hérétiques le prétexte dont ils se servaient souvent pour rendre l'Église catholique odieuse aux princes. Néanmoins la déclaration ne décidait rien. Il avait fallu, sur la demande de l'archevêque de Cambrai, insérer aux procès-verbaux que les Quatre Articles n'étaient pas une décision de foi, mais la constatation d'une opinion. Une assemblée qui n'était pas un concile, qui ne procédait pas d'une convocation canonique, n'avait aucune autorité en matière de dogme. Malgré cette

il rejetterait l'erreur ; d'où il résulte que, s'il lui arrive peut-être quelquefois d'errer sans mauvaise intention, cependant il ne lui arrivera jamais de tomber dans le schisme et l'hérésie. Beausset, *Histoire de Bossuet*, tome II.

¹ Notes manuscrites de Fleury.

² *Mémoires* de l'abbé Ledieu.

³ Beausset, *Histoire de Bossuet*. — Émery, *Nouveaux Opuscules*, cités par Gérin.

⁴ C'est à M. Gérin que revient l'honneur de cette découverte intéressante.

restriction, le roi, quatre jours après (23 mars 1682), donna un édit pour rendre obligatoire l'enseignement de la doctrine contenue dans les Quatre Articles. Il la présentait naïvement comme le *sentiment* de l'assemblée, mais il défendait à tous sujets et étrangers dans le royaume d'enseigner dans leurs maisons, collèges et séminaires, ou écrire aucune chose contraire à ce sentiment. Tout aspirant aux grades en théologie et en droit devait faire profession de cette doctrine et la soutenir dans une de ses thèses. Nul ne pourrait enseigner la théologie sans s'être soumis à cette doctrine¹. Le roi-pontife, qui ne voulait pas de l'infailibilité du pape, ne doutait pas de la sienne propre ; il érigeait en dogmes les sentiments de ses commissaires, du même droit qu'il leur avait conféré le pouvoir de traiter les questions spirituelles. Usurpation hypocrite que se sont fidèlement transmise tous les gouvernements, chrétiens ou philosophes, qui ont passé sur la France depuis deux siècles, invasion de l'autorité temporelle dans le domaine de la conscience, assujettissement de la foi à la politique, révolte à l'égard du pape, servitude à l'égard de l'État.

Cette tyrannie ne passa pas sans résistance. A l'exception du premier article, la déclaration heurtait trop les sentiments du grand nombre pour être accueillie avec faveur. Ceux même qui l'avaient votée n'y tenaient que par le service ou la crainte du roi. *La plupart changeraient demain et de bon cœur si on le leur permette* ; c'est le procureur général, un autre Harlay, qui dénonçait avec effroi à Colbert cet état des esprits². La faculté de théologie de Paris était en si grande majorité hostile à la déclaration, que déjà, en prévision de leur résistance, des arrêts du parlement avaient réduit le nombre des docteurs qui avaient le droit de voter. Quand le premier président, assisté de Harlay et de six conseillers, vint à la Sorbonne réclamer l'enregistrement de la déclaration et de l'édit du roi sur les registres de la faculté, on ne lui répondit que par le silence ; la faculté voulait, dans une autre assemblée, relire la déclaration et l'édit pour en délibérer. Le roi ne l'entendait pas ainsi : il signifia, par une lettre de sa main (16 mai 1682), que les docteurs n'avaient pas *à parler sur des matières depuis si longtemps décidées*. Ils parlèrent cependant, et avec une telle énergie³ que les hommes du roi *crurent tout perdu*, si l'on n'employait pas la force. On cita devant le parlement le doyen et six professeurs de la Sorbonne avec le greffier de la faculté. Le premier président Novion, du haut de sa commission royale, leur dit qu'ils étaient indignes de *s'assembler dans les occasions de doctrine*, et leur signifia un arrêt de la cour qui leur défendait de s'assembler jusqu'à ce que *ladite cour leur en eût prescrit la manière*. Il ordonna en suite au greffier de passer au greffe, et d'y aller faire l'enregistrement de l'édit du roi, de la déclaration et de l'arrêt sous la dictée du greffier de la cour. On avait le projet de réformer la Sorbonne, et de réduire le nombre des docteurs pour avoir enfin la majorité. En attendant, le roi exila huit docteurs (21 juin) en Basse-Bretagne, à Lescar, à Bazas ; ou en destitua d'autres ; et quand on crut la faculté suffisamment convaincue par la peur, on lui proposa de signer une supplique à l'effet d'obtenir le rétablissement des assemblées de Sorbonne. Cette supplique ne promettait pas adhésion ni obéissance aux Quatre Articles ; elle ne parlait que de respect pour la déclaration et l'édit du roi ; mais ces termes vagues pouvant être interprétés à adhésion doctrinale au fond, on ne trouva que cent soixante-deux docteurs sur

¹ Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XIX.

² Voir cette lettre, dans Gérin, ch. XII, page 387.

³ Voir les discours de Boucher, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et de Chamillard, son vicaire, dans Gérin, ch. XII.

sept cent cinquante qui consentissent à la signer. Qu'on dise encore que la doctrine des Quatre Articles était la vieille et commune doctrine de l'Église de France !

Le roi vint à bout à la longue de mater la faculté de théologie de Paris, en la désorganisant par des changements de professeurs, par des augmentations de revenus aux uns, par des suppressions d'honoraires à ceux qui n'enseignaient pas ses doctrines. Mais il ne triompha pas dans l'opinion publique. L'université de Douai lui fit savoir que ses docteurs aimaient mieux abandonner leurs écoles, voire même renoncer à toute promotion et dignité que de se soumettre à des opinions répugnantes à leurs consciences. Même dans sa cour, dans sa famille, il rencontra de ces coups d'épingle que la puissance ne peut ni prévenir ni châtier : **Au moins**, disait la dauphine à l'archevêque Harlay, **je veux mourir catholique**. L'ironie de certains compliments ne lui était pas moins sensible ; l'ambassadeur d'Angleterre disait tout haut que dans peu l'Angleterre et la France seraient d'une même religion. Le roi ne réussit pas davantage à vaincre la résistance d'Innocent XI.

Le décret de l'assemblée sur la Régale avait été envoyé au pape avec une lettre explicative ; Innocent XI n'avait pas tenu compte des raisons spécieuses dont une complaisance regrettable cherchait à se couvrir. Il leur répondit par un bref plein de reproches, et opposant à leur timidité, à leur flexibilité devant la puissance, les principes du *devoir et de la sollicitude pastorale* ; il improuva, cassa et annula tout ce qui s'était fait dans l'assemblée touchant l'affaire de la Régale, ainsi que tout ce qui s'en était ensuivi. La condamnation tomba sur les députés (11 avril 1682), trois semaines après la déclaration sur la puissance ecclésiastique que le pape ne connaissait pas encore. Cette assemblée *sans os*, comme on a trop légèrement qualifié Bossuet, quoiqu'elle fût toute prête, au dire du procureur général, à renier ce qu'elle avait fait, se sentit piquée au vit et voulut se dresser contre l'autorité pontificale. Elle prépara une réponse au bref, et fit une protestation malheureuse où elle disait : **L'Église gallicane se régit par ses propres lois, garde inviolablement ses coutumes propres ; et les anciens pontifes gallicans n'ont jamais souffert qu'il y fût dérogé par aucune définition ni aucune autorité**. Était-ce le schisme qui s'annonçait ? Et Louis XIV, plus catholique que *ses évêques*, eut-il peur de l'excès suprême où ils menaçaient de l'entraîner ? Ce qui est certain, c'est que cette dernière audace fut le coup de grâce de l'assemblée. Soit qu'il craignît vraiment pour lui-même la chute de Henri VIII, soit que les Quatre Articles lui parussent une arme suffisante contre le pape, il congédia brusquement l'assemblée, d'abord par une suspension de ses séances, et bientôt par l'ordre formel de se séparer. Mais s'il avait espéré par là donner un commencement de satisfaction à Innocent XI, il se trompa. Le pontife ne se pressa pas de condamner les Quatre Articles, mais il entendit en punir les auteurs en les excluant de l'épiscopat. Deux députés du second ordre venaient d'être nommés évêques par le roi ; Innocent leur refusa les bulles nécessaires à leur institution. C'était son droit d'après le concordat, et il n'avait pas même à rendre compte des motifs de son refus. Si l'on alléguait que le refus ne pouvait être fondé raisonnablement que sur le défaut de bonnes mœurs et de foi orthodoxe, le pape répondait que ç'avait été manquer à la foi que de souscrire des propositions injurieuses au Saint-Siège. Vainement, pour intimider le pontife par des représailles, Louis XIV défendit à d'autres évêques nommés, qui n'avaient pas siégé à l'assemblée, de solliciter leurs bulles ; vainement cette abstention jointe au refus du pape laissa vaquer un grand nombre de sièges. Jamais Louis XIV ne put obtenir de transaction tant que vécut Innocent XI. Le roi

très-chrétien resta ouvertement en lutte avec le chef suprême de sa religion, et encourut les critiques, même de protestants qui, comme Leibnitz, justifièrent le refus des bulles, et donnèrent raison au pape **contre des ecclésiastiques insolents et désobéissants au dernier point, qui s'étaient écartés de leur devoir et de leur serment**¹. Mais dans ce temps même, il croyait effacer ce mauvais effet en déployant sa puissance contre le calvinisme, en montrant qu'il avait des rigueurs contre les hérétiques aussi bien que contre les ultramontains, en révoquant l'édit de Nantes.

Pour remplir toute condition d'impartialité, rappelons-nous qu'au XVII^e siècle personne, dans aucune-1 religion, excepté Richelieu, ne pratiquait la tolérance comme nous l'entendons aujourd'hui. Et pour nous en tenir aux gouvernements que leurs intérêts mettaient alors en rapport ou en opposition avec la France, que se passait-il en Angleterre et en Hollande ? En Angleterre, nous avons vu assez Longuement l'intolérance du parlement envers les dissidents, surtout envers les catholiques, et les embarras ou les lâchetés de ce triste Charles II dans la défense d'une cause légitime. A la fin de la guerre de Hollande, sur la déposition de Titus Oates, un imposteur misérable, et sans autre preuve que son audace, toute l'Angleterre se crut menacée, avec le roi, du poignard des jésuites, et de l'établissement d'un nouveau gouvernement par le pape. C'est cette burlesque *conspiration papiste* que personne aujourd'hui n'ose prendre au sérieux. Dans cette terreur, on remplit les prisons de la capitale de deux mille conspirateurs supposés ; on arrêta cinq pairs catholiques ; on exclut les catholiques de la pairie, et cette exclusion a duré plus de cent cinquante ans ; on chassa îles environs de Londres plus de trente mille catholiques pour refus du *serment d'allégeance et de suprématie*. On mit à mort le secrétaire du duc d'York, Coleman, dont tout le crime prouvé, et d'ailleurs avoué par lui, était d'avoir travaillé à obtenir la tolérance pour les catholiques. De nombreuses exécutions suivirent la mort de Coleman ; dix-huit mois après, la fureur durait toujours, elle se satisfit par le procès et la mort du vicomte de Strafford, un des pairs emprisonnés dès le commencement. Ce vieillard, affaibli par l'âge et les infirmités, avait encore été soumis à un secret étroit, sans pouvoir obtenir, ce qui appartenait à tout Anglais, d'être laissé en liberté sous caution. On le livra aux insultes de la multitude chaque fois qu'il était conduit à la barre ou ramené à la Tour, quoiqu'il représentât que ces mauvais traitements lui ravissaient le calme d'esprit nécessaire à sa cause. Aux dépositions des témoins subornés contre lui, les juges eux-mêmes applaudissaient sans pudeur et d'un air de triomphe. Il fut interdit à son avocat de se placer à côté de lui, et de lui donner un conseil ; enfin, l'instruction achevée, on lui refusa le délai qu'il réclamait pour préparer sa défense. Dans le jugement définitif, les commissaires accusateurs rappelèrent, comme pour les mettre à sa charge, les persécutions de la reine Marie Tudor, la Saint-Barthélemy, la conspiration des poudres, l'incendie de Londres, la destruction de la flotte à Chatam, et présentèrent sa mort comme un gage de la ruine du papisme. Il fit inutilement ressortir les incohérences, les contradictions des dires de Titus Oates et des complices de cet imposteur ; il fut condamné à mort. Tout ce qu'on lui accorda, ce fut de voir, avant de mourir, sa femme, ses enfants et ses amis². Voilà ce qui se passait, en 1680, en Angleterre, cette terre classique de la liberté.

¹ Leibnitz, tome III, cité par Gérin.

² Lingard, *Histoire d'Angleterre*, tome XIII.

Les principes n'étaient pas plus libéraux en Hollande. Nous avons entendu les Hollandais, au congrès de Cologne (1673), signifier qu'ils aimeraient mieux abandonner dix de leurs villes importantes que d'accorder la tolérance aux catholiques. Une pièce, peu connue mais authentique, prouve que, même après la révocation de l'édit de Nantes dont ils firent tant de bruit, ils ne respectaient pas plus que Louis XIV les droits des dissidents. A propos de l'abolition du Test et des lois pénales par Jacques II, un Anglais demandait au grand pensionnaire quels étaient à cet égard les sentiments du prince et de la princesse d'Orange. Fagel répondit que Guillaume et sa femme ne trouveraient pas mauvais qu'on laissât aux catholiques et autres non-conformistes une liberté privée d'exercer leur religion sans bruit et *sans ostentation*, mais qu'il fallait conserver en leur pleine vigueur ces lois par lesquelles les catholiques romains étaient exclus de tous les emplois publics, tant ecclésiastiques que civils et militaires, comme aussi toutes les autres lois qui confirmaient et maintenaient la religion protestante contre les attentats des catholiques romains. *Il est certain, écrivait Fagel, que la religion protestante est, par la grâce de Dieu et par les lois du parlement, la religion établie et publique des royaumes d'Angleterre, Écosse et Irlande, et que ces lois n'admettent soit au parlement, soit à quelque autre emploi public que ceux qui sont de la religion protestante, et non catholiques romains... Il est certain aussi qu'il n'y a pas de royaume, ni de république, ni aucun corps ou société d'hommes, quelle qu'elle puisse être, qui n'ait établi des lois pour sa sûreté, et pourvu par ces lois à toute entreprise contre son repos.* Il en concluait qu'il fallait maintenir les exclusions, qu'après tout les catholiques ne seraient privés que d'un avantage secondaire, l'exercice des droits politiques, et que, si les autres dissidents étaient frappés de la même privation, ils ne pourraient s'en prendre qu'aux catholiques contre lesquels une défiance légitime autorisait tant de précautions. Cependant de tels principes n'étaient-ils pas contraires à ce qui se pratiquait dans les Provinces-Unies ? Les catholiques, dans ces provinces, n'étaient-ils pas admis aux emplois et charges importantes ? *Non*, répondait Fagel¹, *vous vous trompez beaucoup en cela ; il est vrai qu'on ne les exclut pas des emplois militaires ; cela aurait été véritablement trop dur, après que, dans la première fondation de notre État, ils s'étaient joints à nous pour la défense de la liberté publique ; mais ils sont exclus en termes exprès de toute part dans le gouvernement, et de tous les emplois de la police et de la justice, parce que c'est dans ces emplois qu'ils pourraient exercer une influence funeste.* En d'autres termes, les catholiques étaient assez bons soldats pour conquérir et défendre la liberté, mais trop mauvais citoyens pour avoir leur part des avantages conquis par leurs sacrifices et leurs dangers.

Le protestantisme n'hésitait pas davantage à réclamer le concours du bras séculier pour contraindre les consciences à la foi. Henri VIII, Élisabeth, Calvin, Jeanne d'Albret, Charles Ier d'Angleterre, l'avaient prouvé surabondamment. Ce qui dépasse ces exemples, c'est de voir les victimes du bras séculier en reconnaître et en invoquer le droit, au milieu même de la dispersion. Après la révocation, de l'édit de Nantes, un des plus ardents adversaires de cette mesure, le ministre Jurieu, remarquait avec douleur que les *indifférents*, ou *sociniens*, pullulaient parmi les protestants. Il excitait les ministres, les synodes, à surveiller les coupables, à les suspendre, à les excommunier. Mais le principe même de la réforme, l'interprétation individuelle, ruinant l'autorité des censures comme des

¹ Lettre de Fagel à Stewart, 4 nov. 1687, dans Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII, IIe partie, page 151.

synodes, des docteurs comme de l'Écriture, Jurieu en vint bientôt à recourir aux magistrats. Il faut lire ses paroles dont aucun commentaire ne peut égaler la force : Les princes et les magistrats sont les oints de Dieu et ses lieutenants en terre... Mais ce sont d'étranges lieutenants de Dieu, s'ils ne sont obligés à aucun devoir par rapport à Dieu en tant que magistrats : comment donc peut-on s'imaginer qu'un magistrat chrétien, qui est le lieutenant de Dieu, remplisse tous ses devoirs en conservant pour le temporel la société à la tête de laquelle il se trouve, et qu'il ne soit pas obligé d'empêcher la révolte contre ce Dieu dont il est le lieutenant, afin que le peuple ne choisisse un autre Dieu, ou ne serve le vrai Dieu autrement qu'il ne veut être servi. En conséquence, il invite les princes à gêner, à bannir les hérétiques ; il permet encore qu'on procède jusqu'à la peine de mort, lorsqu'il y a des preuves suffisantes de malignité, de mauvaise foi, de dessein de troubler l'Église et l'État conjoint avec audace, impudence et mépris des lois¹. Ne croit-on pas déjà entendre l'auteur du Contrat social condamner au bannissement quiconque n'admet pas les dogmes de la religion civile² ? Voilà ce que prêchait en 1690 un défenseur des bannis, et le modéré devant ces emportements était Bossuet qui, dans l'*Histoire des variations*, justifiant par ces aveux protestants, et par l'exemple de Luther et de Calvin, la conduite des princes catholiques, ajoutait : Le droit est certain, mais la modération n'en est pas moins nécessaire³.

Il n'y avait donc rien d'extraordinaire à ce que Louis XIV suivît l'impulsion de son siècle et de ses voisins. Il s'y sentait en outre porté par la disposition presque générale des esprits en France. Depuis vingt ans, à chacune de ses assemblées quinquennales, le clergé réclamait la suppression de quelqu'une des libertés laissées aux protestants. L'uniformité de croyance était le vœu des cœurs les plus modérés, tels que Vauban. La coalition des protestants étrangers contre la France, leur ancienne protectrice, rendait le peuple peu favorable aux huguenots de l'intérieur. Ce peuple, tout en réclamant contre les charges de la guerre de Hollande, tenait cependant à la gloire et aux avantages de la guerre ; il n'avait pas vu sans rancune ces avantages compromis ou restreints par la Triple-Alliance, par l'obstination des amis du prince d'Orange, par les espérances que ces ennemis fondaient sur le concours des religionnaires français. L'antipathie populaire se manifestait çà et là par des violences partielles. Un arrêt du conseil (6 mai 1681) nous fait connaître que, à Grenoble, on avait forcé les portes du temple protestant, et brûlé la Bible ; en divers lieux du Dauphiné, enlevé les portes, les bancs, le tapis de la chaire et les registres ; à Houdan, mis le feu au temple ; à Saintes, rompu les portes et les fenêtres et abattu les tuiles du toit ; à Vendôme, tué un ministre qui allait consoler un malade⁴. Le roi, qui réprimait ces actes *par esprit d'équité*, y voyait pourtant une manifestation des vœux du plus grand nombre. Il s'était d'abord montré tolérant chez lui, protecteur de la tolérance chez les autres, mais à la fin dégagé de toute réserve par les refus qu'il éprouvait à l'étranger, encouragé au dedans par le sentiment public, et dans un temps où rien ne lui résistait, il entreprit de supprimer le protestantisme en convertissant les huguenots à sa manière, en les contraignant au besoin à se convertir. Il lui arriva, comme à tous ceux qui n'ont pas grâce d'état, et qui ne

¹ Voir ces textes de Jurieu, dans Bossuet, *Sixième Avertissement aux protestants*, IIIe partie.

² Rousseau, *Contrat social*, liv. IV et VIII, et lettre à l'archevêque de Paris ; *Émile*, liv. V.

³ Bossuet, *Histoire des variations*, liv. X.

⁴ Isambert, *Anciennes Loix françaises*, tome XIX.

savent pas attendre, de compromettre et de gâter son œuvre par des moyens frauduleux ou violents, funestes à sa gloire et à sa politique, et désapprouvés du Saint-Siège.

Dès que sa volonté fut bien connue, il trouva autour de lui une grande ardeur à l'accomplir. Ministres et intendants luttèrent de zèle à qui combattrait le mieux une religion *qui ne plaisait pas au roi*. La conversion ou la réduction des huguenots fut un service de cour comme un autre, un gage nouveau des faveurs du roi. Louvois y eut une part si grande, qu'on l'a rendu responsable de tout ; mais nous allons voir que Seignelay, malgré la répugnance de Colbert, donna aussi et vanta son concours. Entre les intendants, personne ne montra plus de vigueur à pousser les choses à l'extrême que Marillac et Foucauld.

En tout temps le roi avait eu pour système de gagner les huguenots par des bienfaits, ou par le refus des faveurs ou des emplois qui ne dépendaient que de lui (V. tom. III, ch. XVIII). A la fin de la guerre de Hollande il s'appliqua à renforcer l'efficacité de ces moyens. En 1676, la *caisse des conversions* fut créée, sous la direction de Pellisson, nouveau converti, pour rémunérer par des dons d'argent les changements de religion. Elle eut un succès qui n'honore pas plus la pénétration de ceux qui s'en réjouissaient que la conscience des religionnaires. Au bout d'un an, l'évêque de Grenoble annonçait que sept à huit cents personnes étaient rentrées dans l'Église au prix modique de 2.000 écus¹. Un peu plus tard Seignelay, au retour d'une visite à Rochefort, disait dans un rapport au roi, que, dans le diocèse de Saintes, des familles entières se convertissaient pour une pistole². En 1679, on commença par Montauban à exclure les religionnaires des charges politiques des villes, et bientôt de tout emploi dans la recette des deniers du roi³. Foucauld promettait des conversions plus fréquentes par la peur de perdre ces emplois lucratifs. Seignelay affirmait à son tour que le désir d'avancer, la crainte d'une destitution, produisait un effet semblable dans la marine. *Trois gentilshommes de bonne maison, et qui ont déjà servi quelques campagnes sur les vaisseaux du roi, se sont convertis par l'espérance d'être reçus dans les gardes de la marine. Je crois qu'il serait de la bonté du roi de leur accorder cette grâce. Ce que j'ai dit aux officiers huguenots de la part de Votre Majesté fait tout le bon effet qu'on en peut attendre ; ils sont bien persuadés que s'ils ne changent pas, Votre Majesté les congédiera, et j'espère que cette crainte produira plusieurs conversions*⁴.

Il y avait un procédé de conversions beaucoup plus régulier, plus catholique, que quelques agents du roi conseillaient eux-mêmes : instruire les populations. Le duc de Noailles, lieutenant général en Languedoc, insistait pour qu'on leur fit connaître la vraie religion qu'elles ignoraient. Selon lui, le clergé catholique, dans le Midi, dans les Cévennes surtout, avait trop négligé ce soin capital. Une cathédrale, des collégiales, des cures, plusieurs communautés, fournissaient à peine un sermon par mois aux catholiques, tandis que les calvinistes du même lieu en avaient un par jour⁵. Foucauld écrivait de son côté que les ministres et principaux religionnaires de Montauban, prêts à se convertir, n'attendaient, pour le faire honorablement, que des conférences où seraient débattus les points

¹ Marcou, *Histoire de Pellisson*.

² Seignelay, Rapport au roi, 1680 : collection Clément.

³ Cette prescription, faite à Montauban en 1680, fut renouvelée en 1882, et envoyée à tous les intendants en 1683 : *Mémoires* de Foucauld.

⁴ Seignelay, rapport déjà cité.

⁵ *Mémoires* de Noailles.

controversés, qu'à leur avis c'était la seule voie qui pût favoriser le grand projet des conversions, que celle de rigueurs, de privations d'emplois, de pensions et de grâces, serait inutile¹. Mais cette tactique, conforme au véritable esprit ecclésiastique, ne pouvait convenir à des hommes d'État peu exercés à gouverner les âmes, impatients avant tout de satisfaire le roi par l'accomplissement de sa volonté. Le chancelier Le Tellier affecta de craindre que les conférences eussent la même inutilité que le colloque de Poissy ; ou que le pape en prît de l'ombrage ; il défendit à Foucauld de porter sa proposition au roi². Ou commençait à n'avoir de confiance que dans les mesures d'intimidation. Une déclaration avait déjà interdit aux protestants de tenir aucun synode sans permission du roi, et sans l'assistance d'un commissaire royal. Un édit (1680) avait prohibé les mariages entre catholiques et protestants, et déclaré illégitimes les enfants nés de ces mariages. En 1681, on essaya de la peur des soldats.

Une ordonnance, inspirée, à ce qu'il paraît, par l'intendant de Poitou Marillac, exemptait pendant deux ans les *nouveaux convertis* du logement des gens de guerre. Un commentaire de Louvois expliquait comment ce privilège pouvait être une source abondante de conversions, si dans la répartition des logements, tout en faisant une part à chacun, on imposait les plus lourdes aux religionnaires les plus riches. Un régiment de dragons fut envoyé en Poitou avec cette destination ; ce sont les dragons qui ont ainsi inauguré les conversions par logement de troupes ; de là le nom de *dragonnades* et de *mission bottée*, qui désigne encore aujourd'hui cette terreur et cette prédication militaire. Il faut bien reconnaître que cette antipathie fut justifiée dès le premier jour .par la manière dont Marillac appliqua l'ordonnance. Il ne logea aucun soldat chez les catholiques, malgré les ordres de Louvois. Il permit la licence aux soldats en ne la réprimant pas ; il encouragea leurs exigences en leur faisant donner, outre le logement qui seul leur était dû, la nourriture sans payer et des sommes d'argent régulières, avec une part pour les officiers proportionnée à leurs grades. Il en résulta des plaintes d'abord, qui furent portées jusqu'au roi ; mais Marillac n'en tenant pas compte, non plus que des réprimandes du ministre, la crainte de ces vexations poussa un bon nombre de religionnaires à la fuite ; l'émigration commença vers les pays étrangers, Angleterre, Hollande, Allemagne, où ils trouvaient un accueil d'autant plus empressé que Louis XIV y était plus odieux. Inquiet de ce symptôme menaçant, Louvois retira les dragons du Poitou, et prescrivit à Marillac de ne plus employer d'autres armes contre les récalcitrants que les gratifications et les décharges de taille. Marillac ayant essayé d'en faire encore à sa tête fut révoqué³. On put croire que le roi renonçait aux dragonnades.

Alors ce fut le tour des religionnaires de se mettre dans leur tort. Le roi paraissait revenir aux voies de la modération (1682). Une ordonnance, qui défendait l'émigration sous peine des galères, était compensée par une lettre où il recommandait aux archevêques et évêques (10 juillet) de ménager les esprits de ceux de ladite religion, et de ne se servir que de la force des raisons pour les ramener à la connaissance de la vérité⁴. Il promettait la même sagesse de la

¹ *Mémoires* de Foucauld, août 1681.

² *Mémoires* de Foucauld : *Sa timidité naturelle* (de Le Tellier), dans une entreprise qu'il jugeait périlleuse, est peut-être cause que l'ouvrage des conversions, qui aurait pu réussir par les conférences soutenues d'autres moyens doux, a causé la ruine d'en si grand nombre de religionnaires, et la perte du commerce et des arts.

³ Rousset, *Histoire de Louvois*, tome III.

⁴ Isambert, tome XIX.

part de ses intendants ; il en donnait une garantie en permettant aux religionnaires de la Haute-Garonne de tenir leur synode en Rouergue¹. Ils interprétèrent à leur peur cette modération ; ils se crurent assez forts pour se faire craindre en se rassemblant, et par tout le Midi il y eut des attroupements considérables, où se mêlaient des bandits de toute espèce pour exercer le brigandage à la faveur du trouble. Le Dauphiné se remuait, comme le Languedoc, sous la parole ardente des ministres. Une assemblée se formait à Chalencçon de députés envoyés par les consistoires des deux provinces (juillet 1683) : on y prit des résolutions violentes, comme de rouvrir les temples interdits, de se réunir sur les ruines de ceux qui avaient été abattus. En même temps, plusieurs ministres du Languedoc se rendirent à un synode en Suisse, et y firent triompher la résolution de réclamer des rois et princes protestants leur intervention auprès du roi de France en faveur de ses sujets calvinistes². Cet appel à l'étranger ne pouvait être aux yeux de Louis XIV qu'une trahison ; les prises d'armes à l'intérieur constituaient bien une révolte : camps retranchés où l'on faisait continuellement l'exercice, postes fortifiés pour la résistance, menaces de traiter en ennemis les troupes du roi. La maréchaussée était trop peu nombreuse pour triompher de ces séditions ; Noailles demanda des troupes, et Louvois voulut faire sentir aux rebelles **combien il est dangereux de se soulever contre son roi**. Quinze cents dragons et deux mille hommes d'infanterie, commandés par Saint-Rhue, lieutenant général, entrèrent d'abord en Dauphiné (août 1683). La prompte dispersion des insurgés de cette province leur valut une amnistie qui n'excepta que les instigateurs du mouvement. La résistance fut plus hardie sur l'autre bord du Rhône. L'intendant du Languedoc, d'Aguesseau, s'était trop vite laissé prendre à de belles promesses de soumission de ce côté, il avait obtenu que le bénéfice de l'amnistie s'étendît au Vivarais. Lorsque Saint-Rhue passa le fleuve, il trouva entre Charmes et Belcastel des attroupements qui le reçurent à coups de fusil. Il les dispersa, pendit quelques-uns des prisonniers, puis, de concert avec Noailles et d'Aguesseau, il consentit encore à traiter les moins coupables moins rigoureusement. Louvois s'opposa tout ce qui avait l'air de négociations entre le roi et les rebelles. Il ordonna, au nom du roi, que les troupes vivaient aux frais des habitants dans tous les lieux où leur présence serait nécessaire, que les coupables seraient livrés à la justice de l'intendant, les maisons rasées de tous ceux qui étaient morts les armes à la main, ou qui ne reviendraient pas chez eux après la publication de l'ordonnance, et les huit ou dix principaux temples du Vivarais démolis. Pour mieux assurer la tranquillité à l'avenir, le port d'armes était interdit aux catholiques comme aux protestants. **Quand je dis le port d'armes, ajoutait-il, ce n'est pas seulement de ne pas marcher dans le chemin avec des armes, l'intention de Sa Majesté étant que vous leur défendiez d'en conserver chez eux**³.

Que le châtement paraisse dur pour une résistance aussi impuissante, il n'en est pas moins vrai que les calvinistes avaient commis une faute grave dans l'ordre politique, et qu'un roi aussi jaloux de l'obéissance de ses sujets se croyait en droit de supprimer une religion qui les entraînait à la révolte. Aussi, après les grandes affaires de l'année 1684, après la trêve de Ratisbonne, Louis XIV reprit définitivement ses projets contre le calvinisme. Mais toujours préoccupé de ne pas se mettre en contradiction avec son passé, d'écarter dans une affaire di

¹ *Mémoires de Foucauld*, 1682.

² *Mémoires de Noailles*.

³ *Mémoires de Noailles*. Rousset, *Histoire de Louvois*.

conscience toute apparence de caprice et de despotisme, il trouvait utile de recourir aux formes de la persuasion autant que de la force, de paraître ôter eu calvinistes leur erreur plutôt que de leur interdire leur culte, et de ne révoquer l'édit de Nantes que lorsque cet édit n'aurait plus de raison d'être. Il en revint donc à ses moyens de conversion. Tout en recommandant la douceur et le respect des consciences, il mit plus que jamais à la disposition de ses officiers l'argent de la caisse des conversions, et les logements de troupes qui avaient déjà jeté tant d'effroi chez les religionnaires. Ses agents, intéressés à le flatter, ne lui firent pas longtemps attendre la satisfaction dont il était si avide.

Foucauld est assurément le plus actif de ces serviteurs ; le tableau qu'il a lui-même tracé de ses succès donne l'idée de ce qui se passait dans la plupart des provinces. Il venait d'être transféré de Montauban en Béarn, le royaume de Jeanne d'Albret. A Montauban il avait saisi l'occasion d'abattre légalement des temples calvinistes. En vertu de certains édits, les contraventions d'un ministre entraînaient de droit la démolition de son temple : Foucauld tira bon parti de cette jurisprudence en Béarn. Il exposa lui-même au roi son plan pour la conversion des hérétiques : Je lui montrai, dit-il, la carte que j'avais faite du Béarn, avec la situation des villes et bourgs où il y avait des temples ; je lui fis voir qu'il y en avait un trop grand nombre, et trop proches les uns des autres, qu'il suffisait d'en laisser cinq, et j'affectai de ne laisser subsister que les temples justement au nombre de cinq dans lesquels les ministres étaient tombés dans des contraventions qui emportaient la peine de la démolition dont la connaissance était réservée au parlement, en sorte que par ce moyen il ne devait plus subsister de temples eu Béarn. Ce plan fut exécuté à la lettre. En moins de six semaines il ne resta pas un seul temple en Béarn ; leur démolition fit sortir les ministres de la province, et le champ des conversions resta libre à l'intendant.

L'œuvre des conversions fut aussi facile. Il y en a beaucoup en Béarn qui, à l'approche des gens de guerre, ont abjuré sans les avoir vus. La distribution d'argent en a aussi beaucoup attiré à l'Église. Le Béarnais a l'esprit léger, et l'on peut dire que, avec la même facilité que la reine Jeanne les avait pervertis, ils sont revenus à la religion de leurs pères. Voici maintenant quelques détails : J'ai demandé à M. de Louvois des ordres en blanc pour faire loger une ou plusieurs compagnies dans les villes remplies de religionnaires. M. de Louvois m'ayant envoyé plusieurs ordres en blanc, il s'est converti six cents personnes dans cinq villes ou bourgs sur le simple avis que les compagnies étaient en marche J'ai fait faire l'abjuration au sieur Goulard, ministre d'Oléron, dans la cathédrale de la ville, en présence de Mgr l'évêque et de plus de huit mille personnes de l'une et de l'autre religion. Il leur a rendu si bon compte des motifs de sa conversion, que plusieurs religionnaires se sont convertis avec lui, et que la plus grande partie des autres m'ont promis de se faire instruire. Voici enfin le résultat général : Dans la ville d'Orthez trois mille huit cents religionnaires se sont convertis sur quatre mille. De vingt-deux mille qu'il y avait dans le Béarn, il n'en reste pas mille ; les gentilshommes commencent à se détacher¹.

En vérité on ne rapporte rien de pareil des apôtres et de leurs héritiers les plus bénis de Dieu. Il était si déraisonnable de faire fond sur ces conversions, que Louvois recommandait aux autres intendants de ne pas se proposer un si parfait modèle ; et néanmoins il enregistrait lui-même des nouvelles analogues venues

¹ Foucauld : lettres annexées à ses Mémoires dans l'édition de M. Baudry. Voir aussi passim, *Journal* de Dangeau, toutes les conversions annoncées au roi.

des autres généralités ; du 15 août au 4 septembre, soixante mille conversions dans la généralité de Bordeaux, vingt mille dans la généralité de Montauban¹. D'Aguesseau, avant de céder l'intendance du Languedoc à Bâville, avait envoyé un total de cent quatre-vingt-deux mille abjurations ; le duc de Noailles déclarait à son tour que les conversions étaient si rapides, qu'il ne savait plus que faire des troupes devenues inutiles. Il avait d'abord fixé le 25 novembre pour l'époque du résultat total ; quelques jours après il se reprenait pour annoncer que ce résultat viendrait encore plus tôt². Louis XIV était donc servi au delà de ses espérances ; une hérésie invétérée cédait en quelques mois parce qu'il l'avait voulu. Il n'éprouvait que le regret, que la crainte de manquer d'argent ou de faveurs pour tenir toutes ses promesses à tant d'obéissances.

Il y avait pourtant quelqu'un qui ne partageait pas cette confiance : c'était le pape, c'est-à-dire l'autorité la plus compétente en ces matières, et celle aussi qu'on n'avait pas consultée. Innocent XI, disent des témoignages contemporains, ne se contentait pas de cette manière de convertir ; il appelait cela mettre la main à l'encensoir, et se relever d'une erreur pour tomber dans une autre. Il n'approuvait ni le motif ni le moyen de ces conversions à milliers dont aucune n'était volontaire. Le nonce ne craignit pas de le faire savoir au roi lui-même (25 juin 1685). Il blâma également la démolition des temples, et tant d'édits et de déclarations contre ceux de la religion. *L'effet, lui dit-il, en est très-mauvais en Allemagne ; cela sert de prétexte aux princes protestants pour ne pas secourir l'empereur d'hommes et d'argent contre les infidèles*³.

Loin de tenir compte de cette sagesse, Louis XIV franchit enfin la dernière limite. Malgré tant d'adhésions, il restait toujours des calvinistes inconvertis. Ses agents, impatients de n'en pas laisser un seul, lui répétaient que ce qui autorisait encore ces retardataires, c'était la pensée que, tout en poussant au changement de religion, le roi n'interdisait pas absolument l'exercice de la religion réformée dans le royaume : si ces derniers obstinés avaient au contraire la conviction que le roi ne souffrirait plus de dissidence, ils se soumettraient immédiatement. Ainsi d'un côté l'édit de Nantes ne profitait plus qu'à un bien petit nombre d'individus, et de l'autre sa révocation aurait pour effet de supprimer ces derniers tolérés, de leur consentement même⁴. Ce raisonnement déterminait la révocation. Le 15

¹ Lettre de Louvois au contrôleur général, citée par Rousset.

² *Mémoires* de Noailles.

³ *Nouvelles du temps*, manuscrits cités par Gérin.

⁴ Voir quelques-unes de ces représentations :

Foucauld écrit (5 avril 1685) au chancelier : Une des principales raisons que les religionnaires opposent aux missionnaires est que le Roi permet encore qu'on fasse profession de la R. P. R. dans le Béarn.

M. de Croissy avait proposé d'envoyer en Béarn des ministres pour baptiser les enfants de ce qui reste de religionnaires, je lui ai mandé que dans la disposition présente d'une confession générale dans très-peu de temps, ce serait exposer ceux qui chancellent et endurcir les opiniâtres que de leur envoyer un ministre. Cependant le roi n'approuvait pas que les baptêmes des enfants des prétendus réformés se fissent par les curés, parce que sa conscience ne pouvait souffrir qu'un enfant baptisé à l'église fût rendu à ses parents pour être élevé dans la religion prétendue réformée, et m'a envoyé un arrêt qui me permet de choisir un ou deux ministres pour faire lesdits baptêmes dans la maison de ville, en présence du juge ou consul du lieu. Foucauld s'en plaint : M. de Croissy a mis le trouble dans les consciences.

Une chose encore contraire au bien de la religion a été de permettre au ministre de la ville de Nay de sortir du royaume et de vendre ses biens. Les ministres se convertiraient

octobre 1685, une déclaration, élaborée lentement par le chancelier Le Tellier, était approuvée du roi et immédiatement envoyée à tous les intendants pour supprimer l'édit de Nantes. Louis XIV voulant continuer l'œuvre que Louis XIII — c'est-à-dire Richelieu — n'avait pas eu le temps d'achever, révocation était faite de tout édit ou concession en faveur des prétendus réformés (art. 1) ; défense à eux de s'assembler pour l'exercice de leur religion, en aucun lieu ou maison particulière, défense à tous seigneurs de faire aucun exercice de cette religion dans leurs maisons et fiefs à peine de confiscation de corps et de biens (II, III) ; ordre à tous les ministres qui n'adopteront pas la religion catholique de sortir du royaume, promesse de pensions et de quelques privilèges à ceux qui se convertiront (V, VI) ; interdiction de toutes écoles particulières pour les enfants de cette religion ; ces enfants seront baptisés par les curés des paroisses, et leurs pères et mères tenus de les envoyer à l'église (VII, VIII) ; par un effet de la clémence du roi, les religionnaires qui ont déjà émigré, s'ils reviennent en France dans un délai de quatre mois, rentreront dans la possession de leurs biens, mais ceux qui sont encore en France n'en sortiront pas, sous peine de galères (IX, X) ; enfin, par un reste de tolérance (art. xi), pourront lesdits de la religion prétendue réformée, en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, demeurer dans les villes et lieux de l'obéissance du roi, et y continuer leur commerce, sans pouvoir être troublés ni empêchés sous prétexte de ladite religion prétendue réformée, à condition de ne point faire d'exercices ni de s'assembler sous prétexte de culte et de prière de quelque nature qu'il soit¹.

Cette tendance des esprits à l'uniformité que nous avons signalée plus haut, et qui est évidente dans les documents contemporains, donna à la révocation de l'édit de Nantes la consécration de l'immense majorité du suffrage public. Ce n'est pas seulement Bossuet qui exalte, dans l'oraison funèbre de Le Tellier, la piété du roi, nouveau Constantin, nouveau Théodose, nouveau Marcien. C'est encore Arnauld, exilé volontaire dans les Pays-Bas, qui écrit : *On a été bien surpris ici de la déclaration ; comme on y est bon catholique, on s'en réjouit fort. On sera bien aise de savoir ce qui en sera arrivé, et s'il y aura bien des gens à qui elle aura fait ouvrir les yeux, comme saint Augustin remarque que les édits des empereurs portant peine d'amende contre les donatistes furent cause que plusieurs d'entre eux retournèrent à l'Église* (2)². Ce n'est pas seulement l'assemblée du clergé, qui, dans un discours attribué à Racine et prononcé par le coadjuteur de Rouen, remercie le roi d'avoir accru le troupeau de chaque évêque, et fait à chaque pasteur une obligation de redoubler de zèle³ ; les érudits, les artistes, chacun à sa façon et par les procédés de son art, rendent hommage au zèle et aux triomphes du prince. Ducange, dans l'épître dédicatoire du *Chronicon Paschale*, l'appelle, à plus juste titre que ses plus nobles prédécesseurs, le défenseur, le vengeur, le soutien de l'Église et de la foi chrétienne, le pieux, le très-chrétien, pour avoir arraché les derniers restes de l'hérésie dont les factions

s'ils étaient obligés de s'éloigner du lieu de leur résidence sans sortir du royaume. En effet, il s'en était converti six depuis deux mois qui auraient passé en Hollande et en Angleterre s'ils en avaient pu obtenir la permission. Voir lettres de Foucauld, annexe à ses Mémoires : Baudry.

¹ Texte de la déclaration : Isambert, tome XIX ; — Dumont, tome VII ; — *Mémoires de Foucauld, Mémoires de Noailles*, etc.

² Voir Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*.

³ Racine, tome IV : *Œuvres diverses*.

coupables avaient si souvent ébranlé la France¹. Girardon, le sculpteur, envoyait à Troyes sa ville natale un médaillon du roi, et cet ouvrage, reçu avec acclamations par les habitants, était consacré *au pieux triomphateur qui avait éteint l'hérésie*². La haute société disait, comme Sévigné, de la déclaration qui révoquait l'édit de Nantes : Rien n'est si beau que tout ce qu'elle contient, et jamais roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable³. Bussy-Rabutin admirait la conduite du roi pour ruiner les huguenots : Les guerres qu'on leur a faites autrefois, disait-il, et les Saint-Barthélemy ont multiplié et donné vigueur à cette secte. Sa Majesté l'a frappée petit à petit, et l'édit qu'il vient de rendre, soutenu des dragons et des Bourdaloue, a été le coup de grâce. Le peuple enfin prouvait à sa manière ; celui de Paris se jeta sur le temple de Charenton, et le démolit en quelques heures.

Le pape, toujours inflexible dans la justice et la sagesse, ne se montra pas aussi empressé. C'est le témoignage que lui rend Arnauld, c'est le reproche dont l'honorent, sans le vouloir, les admirateurs fanatiques de Louis XIV. Il n'y eut pas de réjouissance publique à Rome pour la révocation de l'édit de Nantes et la conversion de tant d'hérétiques : conduite sage, écrivait Arnauld⁴, *car comme on y a employé des voies un peu violentes, quoique je ne les trouve pas injustes, il est mieux de n'en pas triompher*. Il n'y eut pas d'approbation même tacite du souverain pontife. *Le croira-t-on*, s'écrie un fougueux admirateur du roi, un des adversaires les plus gallicans d'Innocent XI, *le croira-t-on ? cependant la chose n'en est pas moins vraie. Quelque joie qu'eussent les catholiques d'un si heureux événement, on ne s'en réjouit guère à Rome, Innocent XI moins qu'un autre, disant pour se disculper qu'il ne pouvait approuver ni le motif ni les moyens de ces conversions à milliers dont aucune n'était volontaire*⁵. Le pape ne s'inquiétait pas de cette contradiction où on croyait le prendre. Dans les écrits polémiques du temps on trouve une réponse à ces plaintes qui est évidemment inspirée de Rome, où il est dit que le désir, très-légitime en soi, de faire rentrer les hérétiques dans le sein de l'Église, ne devait pas être confondu avec des procédés d'exécution regrettables. Une augmentation de peuple n'est pas toujours une augmentation de joie, selon ces paroles d'Isaïe : *Multiplicasti gentem, non magnificasti lætitiā*. Ce n'était donc pas un grand sujet de joie qu'une conversion extérieure et apparente de près de deux millions de personnes, quand on savait que la plupart n'étaient rentrées dans le sein de l'Église que pour le souiller par des sacrilèges, et ne faisaient profession de la foi romaine que par force sans avoir changé de sentiments⁶. Le cours des événements justifia encore mieux la prudence pontificale en montrant qu'il n'appartient ni aux princes ni à la force de convertir, et que l'Église, qui seule a reçu cette mission, a seule aussi les grâces nécessaires pour l'exécuter. On va le voir en comparant la conduite des dragons, et celle des missionnaires véritables.

¹ Ducange, *Chronicon Paschale*, épître dédicatoire. *Jam studium illud singulare quod in revellendis reliquiis hæreticæ pravitatis quæ sceleratis factionibus Galliam tuam pridem pene concusserat, tum in avitæ religionis integritate tuenda, nullo non die adhibes, haud paulo verius quam nobilissimos antecessores tuos, Te Ecclesiæ christianæ, fidei defensorem, vindicem, et adsertorem, Te pium, Te christianissimum prædicant.*

² *Pio triumphatori semper Augusto, extincta hæresi.*

³ Sévigné, *Lettres*, 28 octobre 1685.

⁴ Arnauld, *Lettres*. Voir Sainte-Beuve.

⁵ *Mémoires de Legendre*, cités par Gérin, ch. XI.

⁶ *Réflexions sur le plaidoyer de M. Talon*, imprimées en 1688, citées par Gérin.

Le roi avait fini par reconnaître que la mesure la plus efficace à prendre, c'était de pourvoir à l'instruction des hérétiques, et de les retirer de leur erreur par un enseignement respectable et digne d'une adhésion sincère. Dès 1684, douze missionnaires avaient été expédiés en Languedoc, conformément aux demandes du duc de Noailles. Au moment de la révocation, ce système prit un grand développement, et parut justifié par des choix tels que celui de Bourdaloue pour le Midi. Mais, tout à coup, le roi et ses agents s'aperçurent que leur œuvre était beaucoup moins avancée qu'ils ne s'étaient plu à le croire ; non-seulement il restait des calvinistes à convertir, mais le nombre en était bien supérieur aux calculs officiels. Bien plus, le onzième article de la déclaration, en permettant aux calvinistes de rester dans le royaume, arrêta le mouvement factice des conversions et porta plusieurs de ceux qui avaient abjuré à se rétracter. Les serviteurs de Louis XIV déploraient une grâce qui ruinait leurs efforts. Les calvinistes, disaient-ils¹, ayant cru que le roi ne voulait plus souffrir leur religion, se convertissaient en grand nombre ; mais, l'édit leur laissant la liberté silencieuse, ils s'enhardissaient à rester dans l'hérésie ou à y revenir. Ce dépit poussa l'autorité à redoubler de rigueur pour avoir le dernier. Les édits se multiplièrent contre les récalcitrants ; il y eut recrudescence obstinée de dragonnades. Un édit (12 janvier 1686) signifia que les enfants des religionnaires, depuis cinq jusqu'à seize ans, seraient soustraits à l'autorité de leurs familles, remis aux mains de leurs parents catholiques, ou, à défaut de ces parents, à des catholiques nommés par les juges qui régleraient la pension. Une déclaration du même jour interdit aux religionnaires d'avoir d'autres domestiques que des catholiques, à peine de flétrissure et de galères. Par une autre déclaration (12 mai 1686), les nouveaux catholiques, arrêtés en flagrant délit de sortir du royaume sans permission, étaient condamnés, les hommes aux galères perpétuelles, les femmes à être rasées et recluses pour le reste de leurs jours, avec confiscation de leurs biens². D'autre part. Louvois s'irritait de plus en plus en proportion de la résistance, et devenait impitoyable. On peut l'en croire lui-même ; nous ne disons rien ici qui ne soit extrait de ses lettres. Il ne connaît plus d'équité, ni même de discipline, lui l'organisateur de la discipline militaire en France. Il prescrit de mettre garnison chez les petits gentilshommes, d'exciter contre les gens de qualité les rivalités du voisinage, de leur donner tort s'ils se plaignent, d'informer contre eux s'ils se font justice eux-mêmes. Contre l'opiniâtreté des religionnaires de Dieppe, il ne trouve pas de meilleur moyen que d'introduire chez eux une nombreuse cavalerie, et de la faire vivre fort licencieusement. Comme il y a eu, en quelques lieux du Languedoc, des rassemblements armés, et que des femmes se sont jetées dans un temple pour en arrêter la démolition, il regrette que les dragons n'aient pas tiré sur les femmes ; et il organise, avec l'intendant Bâville et Noailles, la déportation en Amérique, sinon de tout le peuple des Cévennes, au moins de ce que l'âpreté de leur pays dispose le plus à la sédition. Et si l'on cherche quelle est la nature de ce zèle, quel intérêt le pousse et le justifie à ses yeux ; il n'a qu'une raison, un grief uniforme et inflexible : Ces gens-là demeurent dans une religion qui ne plaît pas à Sa Majesté ; ils ne veulent pas se soumettre à ce que le roi désire d'eux ; il n'y a pas de parti que Sa Majesté ne prenne pour mettre ce pays-là sur le pied d'être soumis à ses ordres³. Ce n'est pas un zèle religieux qui l'aveugle : c'est l'orgueil blessé, l'autorité outragée par la désobéissance, qui se venge ;

¹ Mémoires de Noailles.

² Mémoires de Noailles.

³ Voir Rousset, *Histoire de Louvois*, tome III, ch. VII.

c'est une passion humaine et personnelle qui appelle à son aide toutes les violences de l'homme et de l'égoïsme.

Le spectacle est bien différent du côté de ceux qui ont le zèle des âmes et la charge de les éclairer. Au commencement, les agents du roi auraient voulu diriger les missions. Noailles demandait sans façon que le soin et la surveillance en fussent confiés à l'intendant, non aux évêques¹. Les évêques, loin d'abandonner à des intrus une œuvre qui n'appartenait qu'à eux, refusèrent, au contraire, sur bien des points, l'assistance de la force matérielle. Le Camus, évêque de Grenoble, protesta contre les logements militaires. Louvois perdit son temps à lui en démontrer la nécessité. L'évêque opposa une telle fermeté, et réclama si bien le droit de convertir par la persuasion, que le ministre retira ses troupes, non pourtant sans menacer de revenir si les nouveaux convertis n'étaient pas sages². A Orléans, l'évêque Coislin, n'ayant pu d'abord prévenir l'envoi d'un régiment de dragons dans son diocèse, se chargea provisoirement de la dépense ; il fit mettre tous les chevaux dans ses écuries, retint les officiers à sa table, et préserva les huguenots du logement et même du contact des dragons. Au bout d'un mois, il obtint le rappel des troupes. Il lui en avait coûté beaucoup d'argent, mais sa charité lui avait gagné beaucoup de protestants. Les conversions furent nombreuses, volontaires et durables³.

A Meaux, Bossuet se comporta avec une douceur qui lui attira les reproches de l'intendant. Il avait pourtant applaudi à la révocation de l'édit de Nantes, mais sa rigueur contre la doctrine ne s'étendit jamais aux personnes. Il n'y eut point de troupes dans le diocèse de Meaux, sauf dans un château dont le propriétaire avait personnellement irrité le roi, et encore l'évêque les en fit partir en transportant le persécuté dans la demeure épiscopale. Il put donc dire, dans une lettre pastorale aux nouveaux convertis, sans craindre aucune contradiction : *Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas seulement entendu parler ; aucun de vous n'a subi de violence ni dans ses biens ni dans sa personne.* Missionnaire actif et inépuisable, il parlait, il écrivait ; il instruisait à la fois son diocèse et la chrétienté tout entière par ses conférences et par ses livres. On raconte qu'il se présentait inopinément dans les lieux où il savait les protestants réunis, et se déclarant à eux : *Mes enfants, leur disait-il, là où sont les brebis le pasteur doit y être. Mon devoir est de chercher les brebis égarées et de les ramener au bercail ;* et aussitôt il entamait une question de controverse et les instruisait avec cette facilité du génie qui donne aux matières les plus hautes une forme et un langage accessible à tous les esprits. C'est en ce temps qu'il commença l'*Histoire des variations* que devaient suivre les *Avertissements aux protestants*, deux chefs-d'œuvre de controverse incomparables, qui ne laissent de refuge aux erreurs qu'il y a confondues que dans l'aveuglement volontaire des passions humaines. Cependant sa maison devenait l'asile de ministres ou de religionnaires distingués qui recouraient à ses lumières pour s'instruire, ou à sa bourse pour vivre. Ses bienfaits allaient même chercher à l'étranger des fugitifs qui demandaient à rentrer en France et à qui tout manquait, soit pour avoir perdu leurs biens au dedans, soit par la nécessité de renoncer aux avantages qu'ils avaient trouvés au dehors. Il ramena ainsi à la foi catholique les ministres Saurin et Papin. Saurin lui dut le retour à la vérité, la permission de rentrer en France et un asile, pour lui et sa femme, dans le palais de Meaux, jusqu'à ce que

¹ *Mémoires de Noailles.*

² Rousset, *Histoire de Louvois.*

³ *Mémoires de Saint-Simon*, tome V, ch. II.

le gouvernement lui eût accordé une pension. On est heureux de rencontrer un éloge digne de pareilles œuvres dans cette lettre qu'un converti adressait à Bossuet¹ : Vous êtes un autre saint Paul dont les travaux ne se bornent pas à une seule nation ou à une seule province. Vos ouvrages parlent présentement en la plupart des langues de l'Europe, et vos prosélytes publient vos triomphes en des langues que vous n'entendez pas.

De toutes les missions de ce temps, celle de Poitou est restée la plus populaire et la plus célèbre par le nom et les œuvres de celui qui la dirigea. Un jeune abbé de Fénelon — il avait alors trente-cinq ans —, protégé de Bossuet, n'avait été jusque-là connu que de ses amis par un traité manuscrit de l'Éducation des filles, composé pour la duchesse de Beauvilliers. Directeur de la communauté des *Nouvelles Catholiques*, il avait commencé un traité du *Ministère des pasteurs*, où il prouvait qu'il faut aux hommes une autorité extérieure pour leur enseigner la religion, et que cette autorité leur a été donnée sans interruption dans la suite des pasteurs légitimes. Bossuet le désigna au roi pour les missions de Poitou et de Saintonge, et l'introduisit ainsi dans la vie publique (1685). Le premier acte de Fénelon fut d'obtenir du roi que tout appareil militaire disparût des lieux où on l'envoyait, et, pendant toute la durée de la mission, ne cessa de répéter que cette violence pouvait bien effrayer les populations, mais ne servirait qu'à les entêter dans la fidélité secrète à leur doctrine, et leur rendre la vérité odieuse. Il les étonna et s'insinua dans leur confiance par la simplicité de sa vie, et celle de ses auxiliaires, qu'on n'attendait pas d'hommes envoyés par la cour. Il s'appliqua à leur exposer les vérités essentielles, et à les détromper des préjugés de leur secte contre l'Église catholique, par des instructions claires et fortes et par la lecture du Nouveau Testament. Il résista à un zèle exagéré dont le marquis de Seignelay se faisait l'organe, qui aurait voulu qu'on soumit les nouveaux convertis, dès le premier jour, à toutes les pratiques de piété et à toutes les formules de dévotion recommandées sans doute pour leur utilité, mais non prescrites par l'Église comme nécessaires. Il se fit aimer de ses auditeurs ; c'est lui-même qui le dit : Ils nous aiment et nous regrettent quand nous les quittons. Il disposa ceux qui ne cédaient pas encore ouvertement à persévérer dans la recherche de la vérité : S'ils ne sont pleinement convertis, du moins ils sont accablés, et en défiance de leurs anciennes opinions ; il faut que le temps et la confiance de ceux qui les instruiront dans la suite fassent le reste. Il y avait lui-même pourvu en suscitant, en appelant des curés édifiants, des prédicateurs doux, joignant au talent d'instruire celui de s'attirer la confiance des peuples, et en particulier les jésuites respectés par leur science et par leur vertu. Quand il quitta le Poitou, la conversion générale était certaine, et quelques années après, l'Académie d'Angers en célébrait la gloire en la rapportant à la parole et à la charité de Fénelon². Un rapprochement historique suffit pour juger de l'importance de ce résultat. Le Poitou, le centre du protestantisme en France, et qui en avait été la citadelle jusqu'à Richelieu, fut si bien changé par le passage de Fénelon, qu'il a produit, contre les excès de la Révolution française, les plus nobles et les plus sincères défenseurs du sacerdoce et des autels catholiques.

Entre autres mesures de sagesse, Fénelon avait plusieurs fois demandé qu'on fit trouver aux peuples autant de douceur à rester dans le royaume qu'il y avait de danger à entreprendre d'en sortir. L'esprit de la charité chrétienne venait ici en aide à l'intérêt politique. Malheureusement certaines grâces accordées au Poitou,

¹ Beausset, *Histoire de Bossuet*, tome II, livre VIII, et pièces justificatives.

² Beausset, *Histoire de Fénelon*, tome I, livre I.

comme l'envoi de blés à bon marché, étaient loin d'être universelles, et leur effet tout local ne pouvait conjurer le fléau de l'émigration. La crainte des rigueurs, depuis les premières dragonnades, précipitait de plus en plus les huguenots hors de France. Les avances des États protestants stimulaient cette espérance de sécurité au loin. Dès 1681, Louvois constatait avec inquiétude les sommes d'argent recueillies par la politique anglaise au profit des fugitifs ; Fénelon lui-même trouvait en Poitou des lettres de Hollande qui promettaient, à quiconque voudrait fuir, des établissements avantageux, et l'exemption d'impôts pendant sept ans¹. En dépit des prohibitions menaçantes du roi, le mouvement suivait son cours, et prenait des proportions alarmantes. Vauban, dans un mémoire adressé à Louis XIV, évalue de quatre-vingts à cent mille le nombre des personnes de toutes conditions qui sortirent de France, et à trente millions de livres l'argent emporté par elles. Il se peut qu'il y ait exagération dans ces chiffres. Tant de fuites individuelles, par tant d'endroits, et à la file les unes des autres, occupant sans cesse l'attention du même sujet, pouvaient bien, par la continuité et la dispersion, prendre l'apparence de masses innombrables. Mais un résultat certain et regrettable, c'est que l'étranger profita de tout ce que la France perdit alors. Des industriels habiles portèrent au dehors, outre leur argent, le secret de leurs manufactures. Des soldats, des marins, des généraux comme Schönberg, des diplomates comme Ruvigny, allèrent mettre au service des Anglais, du Brandebourg, du prince d'Orange, une valeur ou des talents dont le roi avait jusque-là tiré bon parti. La coalition future se renforçait par avance de tous les mécontents français. Louis XIV méritait cette leçon pour avoir prétendu diriger au gré de son orgueil la conversion de ses sujets, et par des voies qui n'étaient pas celles de l'Église et du souverain pontife².

¹ Lettre de Fénelon à Seignelay, 7 février 1686.

² On s'étonnera peut-être de ne trouver nulle part, dans cette histoire de la révocation de l'édit de Nantes, le nom de Mme de Maintenon. Mais en dépit de certaines routines incorrigibles, nous n'avons rencontré ce nom ni dans les documents sérieux de l'époque ni dans les correspondances. Celle de Mme de Maintenon, au contraire, démontre clairement son opposition à ces mesures rigoureuses. Ici elle se plaint que des gens maladroits rappellent au roi qu'elle a été elle-même calviniste. Cela, dit-elle, m'empêche de dire et de faire bien des choses. On est bien injuste de m'attribuer tous ces malheurs ; on devrait bien m'attribuer aussi quelquefois les bons conseils. Il y a quinze ans que je suis en faveur ; je n'ai encore nui à personne ; j'ai fait beaucoup de mécontents, je n'ai jamais fait ni méchanceté ni injustice. Le roi m'a souvent reproché ma modération ; cela vaut bien mieux que s'il me reprochait mon importance. Elle dit encore : Tout est porté à des extrémités déplorables. Le roi est très-touché de ce qu'il sait et n'en sait qu'une partie. Elle blâme les conversions forcées ou complaisantes : Je vous avoue que je n'aime pas à me charger devant Dieu ou devant le roi de toutes ces conversions-là.... Je suis indignée de pareilles conversions. Un protestant refusait d'abjurer : La fermeté, dit-elle, du chevalier de Sainte-Hermine est déplorable, mais son état n'est pas honteux. Celui de ceux qui abjurent sans être persuadés est infâme.

III. — Louvois tout-puissant après la mort de Colbert. -
Affaire de la succession Palatine. - La guerre des Turcs
favorable à l'Empereur. - Formation de la ligue
d'Augsbourg contre Louis XIV. - Agitations de l'Angleterre
contre Jacques II. - Querelle des franchises à Rome. -
L'élection de Cologne. - Préliminaires d'une nouvelle
guerre européenne.

Colbert était mort en septembre 1683, peu regretté de Louis XIV et haï du peuple. Il avait plus perdu dans l'esprit du roi par ses dernières représentations en matière de finances, qu'il n'y avait gagné par ses éminents services, et même par ses complaisances domestiques en matière de mœurs. Les courtisans, toujours prêts à dépasser le sentiment du maître, allaient, dans les derniers temps, jusqu'à lui imputer de mauvais desseins contre l'autorité royale ; et le peuple, dont il s'était toujours proposé le bien-être dans ses grands établissements, ne voyait plus en lui que le contrôleur général si âpre aux impôts pendant la guerre de Hollande. Il fut sensible cette déchéance, et le sentiment de ces inconstances humaines le ramena vers le seul maître qui ne trompe pas, et qu'il avait trop négligé. Comme il était malade, le roi lui ayant écrit pour l'inviter à prendre soin de sa santé, il ne s'inquiéta pas de répondre. Sa femme le pressant de le faire, il lui dit : *Il est bien temps de cela ; c'est au Roi des rois que je songe à répondre.* Une autre fois qu'elle renouvelait son insistance : *Madame, lui dit-il encore, quand j'étais dans ce cabinet à travailler pour les affaires du roi, ni vous ni les autres n'osiez y entrer, et maintenant qu'il faut que je travaille aux affaires de mon salut, vous ne me laissez pas en repos*¹.

La famille de Colbert partagea sa disgrâce. De sa vaste succession, son fils aîné, Seignelay, ne conserva que la maison du roi et la marine qu'il, eût été difficile de passer à un autre. Son second fils, Blainville, pourvu de la survivance des bâtiments, fut invité par le roi à se démettre de cette charge en faveur de Louvois- ; les finances furent données à Lepelletier, ami des Le Tellier ; et Colbert de Croissy, ministre des affaires étrangères, resta seul au conseil comme une pâle image et un souvenir à demi effacé de l'importance de sa maison.

Louvois fut alors tout-puissant et sans contrepoids. Nous avons déjà vu comment, depuis la paix de Nimègue, il mettait la main à toutes les parties de l'administration : à la diplomatie, à l'interprétation des traités, aux affaires religieuses, aussi bien qu'à la guerre. Cette ingérence universelle remplit désormais l'histoire du nom de Louvois. C'est lui qui donne la dernière forme à la magnificence de Louis XIV en continuant, en exagérant même le luxe des bâtiments ; c'est lui qui réprime sans pitié les résistances à l'autorité royale et compromet la cause de la religion par la persécution des calvinistes ; c'est lui qui inspire les exigences ambitieuses du roi à l'étranger et qui, jusqu'à présent, les a fait réussir. Une si grande importance ne déplaît pas encore à Louis XIV, parce qu'elle s'applique à servir son orgueil ; mais elle va devenir fatale à la réputation

¹ Racine, *Fragments historiques*. Lettre de Mme de Maintenon, qui constate que le roi n'en voulut pas à Colbert d'avoir préféré le service de Dieu au sien dans ce moment suprême.

du ministre en attirant sur lui la responsabilité, non-seulement de tous les actes, mais encore de tous les événements. On n'exerce pas une suprématie pareille sans exciter de jalousies ; on ne brise pas violemment les obstacles sans blesser les intérêts par des actes injustes. Et si le succès vient à faire défaut, que sera-ce auprès d'une nation qui n'estime que le succès, pardonne quelquefois au succès la violence des moyens, mais souvent oublie tous les succès pour un revers ? Il n'y a pas de génie qui résiste à ces sensibilités ou à ces griefs de l'opinion, ni de gloire qui ne se perde dans ces mécontentements légitimes ou capricieux. Or le moment approche où la politique de Louvois va aboutir à une guerre laborieuse, stérile malgré de grands efforts, et, en dernier résultat, malheureuse pour la France.

A peine l'humiliation des Génois était consommée, que l'ouverture d'une succession princière donna à Louis XIV une prétention nouvelle sur l'Allemagne. L'électeur palatin étant mort (18 mai 1685) sans postérité, l'électorat fut déferé à la branche collatérale de Neubourg, qui remontait régulièrement à l'empereur Robert de Bavière. Mais la duchesse d'Orléans, sœur unique de l'électeur mort, réclamait comme sa part d'héritage, à titre de fiefs féminins, les principautés de Simmeren et de Lautern, une partie du comté de Sponheim, avec les biens allodiaux et le mobilier de son frère. Le roi appuya hautement cette réclamation. Toutefois il ne parlait pas encore de prendre les armes ; il acceptait volontiers l'arbitrage du pape Innocent XI.

La maison d'Autriche reprenait alors en Allemagne, et même en Europe, une grande considération. La guerre des Turcs, sous laquelle Louis XIV aurait bien voulu qu'elle succombât, la relevait au contraire par de nombreuses sympathies qui aidaient au succès, et par des victoires qui lui rendaient la confiance publique. La menace d'une nouvelle invasion de la chrétienté par les Ottomans avait réveillé en partie l'esprit des croisades. L'empereur, champion des chrétiens, en redevenait le chef, et voyait affluer à ses côtés des volontaires de tous les pays. Ce zèle agitait même les têtes françaises, en dépit du déplaisir secret du roi ; il avait déjà servi de prétexte au prince Eugène pour quitter la France. En 1685, les deux princes de Conti, dont l'aîné était le gendre de Louis XIV, s'émancipèrent à la même aventure, comme s'ils **ne se fiaient pas au beau-père pour leur faire voir assez de guerre**¹. Ils assistèrent, ils prirent largement part à de beaux exploits². Le duc de Lorraine assiégeant Neuhausel, une armée ottomane entreprit d'y faire diversion en menaçant la ville de Gran, une des positions reprises par l'Autriche après la délivrance de Vienne. Le général de l'empereur triompha des deux difficultés en partageant habilement ses forces : une partie marcha au secours de Gran et le sauva par une victoire ; l'autre, renforcée par les vainqueurs, emporta Neuhausel le 19 août. L'Europe tressaillit de joie ; le triomphe de l'Autriche fut célébré, non-seulement par toute l'Allemagne, à Nuremberg, Francfort, Breslau, Stuttgart, Ratisbonne, Hambourg, Lubeck, mais encore aux extrémités du continent, à Bruxelles et à Naples³. En France, il ne tourna qu'à un châtement. Louis XIV, qui avait fait saisir la correspondance des princes de Conti, y trouva fort à propos un langage libertin et obscène, et des traits de malignité contre sa personne et ses parades

¹ Sévigné, 13 juin 1685.

² *Mémoires* de Lafare.

³ Hammer, *Histoire des Turcs*, tome XII.

militaires ; il exila les auteurs de ces lettres et quelques jeunes seigneurs leurs amis¹.

L'année suivante (1686), l'affluence s'accrut encore sous les étendards de l'empereur, et la victoire fut encore plus décisive. Quatre-vingt mille Allemands et Hongrois, représentant le Brandebourg, la Franconie, la Souabe, la Saxe, la Bavière, assiégèrent Bude (Ofen), une des conquêtes de Soliman, demeurée depuis cent quarante-sept ans aux mains des infidèles. Il s'y joignait des grands d'Espagne et des Catalans, officiers barcelonais, des marquis français, des comtes italiens, des lords anglais, entre lesquels un fils naturel de Jacques II, âgé de seize ans, sans autre nom que celui de Fitz-James, qui devait s'appeler un jour le maréchal de Berwick². Bude était la clef de l'empire ottoman ; une fatwa du sultan en recommandait la défense comme un devoir de religion plus cher que la vie. Les soldats, disait le Grand Seigneur, **doivent succomber en hommes, ou périr sous le glaive du bourreau**. Malgré leur opiniâtre résistance, la chrétienté rentra en possession de Bude le 2 septembre. Cependant les Vénitiens, fidèles à leur alliance avec l'Autriche, occupaient ville par ville le Péloponnèse : Modon — Navarin —, Nauplie — l'ancienne Argos —, Patras, Corinthe et Lépante. Jamais, depuis Mahomet II, les Ottomans n'avaient subi de revers semblables, ni perdu tant de terrain.

L'effet du concours de toute l'Allemagne dans cette lutte contre les infidèles était flagrant. Louis XIV, qui avait lieu de s'en inquiéter, redoutait encore davantage que ce concours unanime ne s'appliquât également aux affaires de l'Europe et à la lutte contre la France. Il avait réussi à tenir l'électeur de Brandebourg en dehors de tous les démêlés apaisés provisoirement par la trêve de Ratisbonne. Il avait pendant longtemps empêché la Bavière, le seul État allemand qui n'eût pas pris part à la guerre de Hollande, d'unir ses intérêts à ceux de l'empereur. Der puis trois ans il entretenait un surveillant français auprès du jeune électeur de Bavière, Maximilien-joseph, pour le prémunir contre toutes les avances de l'Autriche. Ce surveillant était Villars, officier connu depuis le siège de Maëstricht, colonel depuis Senef où le grand Condé l'avait remarqué, mais ambitieux, peu satisfait d'un avancement trop tardif, et prêt à jouer tous les rôles pour devenir un personnage. Il suivit l'électeur en Hongrie quand l'ardeur de la croisade y entraîna le jeune homme (1684). Revenu avec lui à Vienne et à Munich, il se tint aux aguets de toutes les tentations que la diplomatie autrichienne pouvait inventer, afin de les combattre par des séductions plus pressantes. Aux maîtresses offertes par l'Autriche, il en opposait d'autres plus agréables ; aux propositions d'agrandissements avantageux il répondait par des promesses plus lucratives. Il réussit à faire refuser, par une princesse de Bavière, le mariage avec le fils de l'empereur ; il eut même un moment assez d'influence pour retirer l'électeur de la guerre de Hongrie³. Mais tout à coup les propositions autrichiennes prirent le dessus. A deux mois de distance, l'électeur de

¹ *Mémoires de Lafare ; Lettres de Sévigné*. — Lettre de Mme de Maintenon à son frère : **On en a trouvé plusieurs pleines de ce vice abominable qui règne présentement, de très-grandes impiétés et de sentiments pour le roi bien contraires à ce que tout le monde lui doit.**

² Hammer, *Histoire des Turcs*, t. XII. *Mémoires de Berwick* :

³ *Mémoires de Villars*. Tous ces faits sont avoués sans embarras dans ces *Mémoires* rédigés, comme on sait, par Anquetil sur les lettres et autres pièces authentiques émanées du maréchal de Villars.

Brandebourg et l'électeur de Bavière s'unirent à l'empereur contre Louis XIV. Ce fut la conséquence de la question palatine.

Les prétentions de la duchesse d'Orléans sur le Palatinat, derrière lesquelles on apercevait l'ambition du roi de France, ranimaient les rancunes de l'Allemagne contre les *Chambres de réunion*. L'électeur de Brandebourg finit par reconnaître un danger dans ces mots de *réunions, dépendances* et autres *prétextes semblables*, et comme les réclamations du duc d'Orléans étaient de nature à éclater en guerre générale — *ejus naturæ ut in publici belli flammam erumpere possent* —, il accepta (7 mai 1686) un traité avec l'empereur pour maintenir l'intégrité du territoire germanique. Il s'engageait à secourir l'électeur palatin si cet électeur était attaqué, soit dans le Palatinat ou ses dépendances, soit dans le duché de Juliers ou ses dépendances. Les deux contractants se promettaient, en outre, un secours mutuel dans le cas où l'un ou l'autre serait attaqué. L'engagement devait durer vingt ans¹.

Ce que Brandebourg acceptait par un traité particulier, la Bavière, deux mois après, l'accepta par un traité commun. Le 10 juillet 1686, pendant le siège de Bude, les princes allemands conclurent à Augsbourg la ligue, si célèbre sous ce nom comme le point de départ de l'abaissement de Louis XIV. Les contractants étaient l'empereur, le roi d'Espagne poule cercle de Bourgogne, la Suède pour ses États allemands, l'électeur de Bavière, le cercle de Franconie, la maison entière des princes de Saxe, les princes et États du haut Rhin en deçà et du Westerwald. sur l'autre rive. Le traité rédigé en allemand semblait un arrangement domestique, mais aussi réservé à un plus grand secret. A la première vue, il n'avait rien de belliqueux. Nulle part le nom de la France n'y était prononcé que pour rappeler la trêve de Ratisbonne conclue avec cette puissance. Il n'avouait d'autre but que la tranquillité publique, le maintien de la bonne intelligence établie depuis quelque temps entre les États pour la conservation de la liberté de la chère patrie, pour le respect des traités de Westphalie et de Nimègue, de la trêve de Ratisbonne ; et protestait contre tout dessein d'offense ou de préjudice contre qui que ce fût. Mais l'union de l'Allemagne, a solidarité de tous les princes était hautement proclamée. C'était *au nom de toute l'Allemagne* que l'empereur signifierait à tout agresseur d'avoir à se désister de ses attentats ; c'était toute l'Allemagne qui se réunirait pour offrir une plus vigoureuse assistance à celui (le ses membres qui serait attaqué. La nature des mesures à prendre n'avait évidemment en vue que le roi de France, et ce système de surprises qui lui avait si bien réussi. *L'expérience des temps passés a fait voir combien il est nécessaire de garnir de bonne heure les places frontières d'hommes et de munitions, moyennant quoi les invasions imprévues peuvent être arrêtées. C'est pourquoi la nécessité veut que chacun des alliés ne laisse rien manquer à ses places, qu'il se tienne soigneusement aux aguets de toute information², et qu'il donne avis du danger qu'il découvrira à la généralité et aux alliés les plus voisins.* Ce n'était pas non plus contre des perturbateurs intérieurs, dans un temps où rien ne remuait en Allemagne, qu'il était nécessaire de régler, comme on le faisait, le contingent de chacun, de prescrire le maintien d'un effectif réel d'hommes en bon état, l'exercice des troupes dans des camps annuels, la formation immédiate des magasins,

¹ Dumont, t. VII.

² Le texte porte : *Keinen Mangel ersheinen lasse... von daraus fleissige Kundschaft einziehe...* La traduction française ajoute : *fasse la guerre de l'œil* ; le mot est joli, mais il n'est pas dans l'allemand.

l'établissement d'une caisse commune à Francfort pour les frais généraux, et le partage des commandements. Le duc de Waldeck était nommé général-feld-maréchal de la ligue, le marquis de Bareith, général de la cavalerie, Jean-Charles de Tungen, major-général d'infanterie. Toutefois, si la prudence ordonnait de ne pas laisser l'armée sans généraux, il était fait une réserve en l'honneur du duc de Bavière, dont la valeur héroïque éclatait en toute occasion dans l'empire et dans la chrétienté. C'était le paiement de son adhésion à la ligue, de sa rupture définitive avec la France. Quelques semaines après (2 septembre 1686), l'électeur palatin adhéra à cette ligue, et le duc de Holstein-Gottorp cinq jours plus tard.

Louis XIV, en dépit du secret, eut bientôt connaissance de la plupart de ces résolutions. Il s'en préoccupa d'autant plus que les agitations, soulevées chez lui par la révocation de l'édit de Nantes, ajoutaient une crainte de guerre civile aux menaces de guerre étrangère. Mais il n'en était pas venu à rabattre de ses prétentions. L'adulation qui l'enveloppait de toutes parts, sous toutes les formes, le trompait sur l'état de sa puissance. Tout récemment le duc de La Feuillade venait d'inaugurer, après sept ans de travaux, cette statue du roi si fastueusement annoncée en 1679. Il avait, sur le terrain de son, hôtel, établi et entouré de constructions uniformes la place des Victoires. Au milieu s'élevait la statue représentant Louis XIV comme les héros antiques, d'une grandeur plus qu'humaine et couronné de lauriers par la Renommée. Autour du piédestal, quatre esclaves enchaînés semblaient trembler à la vue de leur vainqueur, et ces esclaves, faciles à reconnaître à leurs attributs nationaux, n'étaient pas autres que l'Empire, l'Espagne, la Hollande et le Turc. Le jour de l'inauguration (28 mars 1686), La Feuillade à cheval, à la tête des gardes dont il était colonel, fit trois fois le tour du monument, et trois fois se prosterna à la mode des païens devant leurs empereurs. Il demanda la permission d'entretenir perpétuellement des lampes pour éclairer l'idole le jour et la nuit : une parodie du luminaire des tabernacles catholiques. On lui retrancha le jour, dit malicieusement l'historien¹ ; mais on ne le blâma ni de cette apothéose honteuse pour un chrétien, ni de cette insulte aux nations voisines renversées sous les pieds de son maître. Le roi, selon Saint-Simon, prit un plaisir infini à cette proclamation de sa supériorité sur les autres hommes et sur ses ennemis. Ses sujets à leur tour l'entretinrent dans cette infatuation par leur empressement à lui rendre des hommages semblables. Ce fut pendant quelque temps une manie générale de lui offrir des statues. [Les États de Bourgogne](#), écrit Dangeau à cette époque, [demandent au roi la permission de lui ériger, dans la ville de Dijon, une statue équestre de bronze ; beaucoup de villes du royaume demandent au roi la permission de lui ériger des statues, les unes de bronze, les autres de marbre, chacune à proportion de ses facultés](#)².

A la veille de la prise de Bude par les troupes de l'empereur, l'adoration venait chercher Louis XIV des extrémités mêmes de l'Orient. L'hommage, quoique factice et un peu arrangé par des Français, n'en eut pas moins de prix à des yeux tout disposés à s'éblouir. Quelques années plus tôt, sur la foi de deux mandarins indochinois, venus à Paris, et les instances de Constance Phaulkon, ministre du roi de Siam, on avait cru un peu légèrement que ce souverain voulait se convertir au christianisme, et on lui avait expédié une ambassade sous la conduite du chevalier de Chaumont, dans laquelle l'abbé de Choisy avait eu l'adresse de se faire admettre. Arrivés à Siam, les envoyés français, après en

¹ *Mémoires de Choisy*, liv. VII.

² Dangeau, *Journal*, 8 mai 1686.

avoir conféré avec l'évêque de Métalopolis, chef des missionnaires dans le pays, reconnurent que les vraies intentions du monarque siamois n'avaient pas été bien comprises. Ce qu'il se proposait avant tout, c'était de trouver un appui contre les Hollandais, maîtres du commerce dans ces parages lointains, et d'intéresser d'autres étrangers à son négoce, en les admettant à en partager les avantages. D'ailleurs, sans adopter lui-même la religion chrétienne, il ne refusait pas de protéger les chrétiens. Il s'engagea même, par un traité (décembre 1685), à laisser chez lui aux missionnaires toute liberté de prédication, à assurer aux Siamois convertis l'observation des dimanches et des jours de fête, en les exemptant pour ces jours-là des services qu'ils devaient à leurs mandarins ; enfin à accorder aux chrétiens des juges particuliers pour leurs procès¹. Il expédia à son tour une ambassade solennelle avec des présents pour le grand roi.

Les ambassadeurs de Siam furent reçus à Versailles dans la grande galerie, le 1er septembre 1686. Ils s'avancèrent vers le roi en se prosternant plusieurs fois jusqu'à terre ; ils se retirèrent à reculons pour ne pas tourner le dos à Sa Majesté. Ces formes orientales, qui se sont renouvelées naguère dans une des dernières solennités des Tuileries, ne chatouillèrent pas aussi agréablement l'amour-propre de Louis XIV que le discours qu'ils lui tinrent. Ce discours avait été composé en grande partie par l'abbé de Choisy. Ils y disaient qu'instruits à Pavane des grandeurs et des qualités extraordinaires du roi, ils avaient encore trouvé une surprise inattendue dans sa douceur et son affabilité, et qu'ils admiraient comment tant de majesté et tant de bonté pouvaient s'accorder ensemble dans le même homme. Ils comprenaient par là le bonheur des nations appelées vivre sous cet heureux empire, et leur amour et leur tendresse pour la personne du souverain. Ils ajoutaient : Pour nous, grand roi, comblés de vos bontés, charmés de vos vertus, saisis d'étonnement à la vue de votre haute sagesse et de tous les miracles de votre règne, notre vie nous paraît trop courte, et le monde entier trop petit pour publier ce que nous en pensons. Notre mémoire aurait peine à retenir tant de choses ; c'est ce qui nous a fait recueillir dans des registres fidèles tout ce que nous avons pu ramasser. Ces mémoires seront conservés à la postérité, et mis en dépôt entre les monuments les plus rares et les plus précieux de l'État. Le roi notre maître les enverra pour présents aux princes ses alliés, et par là tout l'Orient saura bientôt, et tous les siècles à venir apprendront les vertus incompréhensibles de Louis le Grand². Ce zèle d'inconnus, si empressés pour sa gloire, paraît avoir donné à Louis XIV la pensée de la propager lui-même dans leur pays. On le voit dès lors engoué d'un établissement dans le royaume de Siam, où il envoie des officiers, des troupes et beaucoup d'argent, jusqu'à ce que Louvois, appuyé sur la nécessité, réclame un meilleur emploi de ces forces contre les menaces de l'Allemagne³.

Il n'y avait pas jusqu'à la maladie qui ne lui fût une occasion de recevoir de nouveaux hommages, et de se confirmer dans la confiance en lui-même. Pendant toute l'année (1686) ; il avait été tourmenté d'un mal douloureux, inquiétant, et de nature, plus que tout autre, à le faire ressouvenir qu'il était homme comme le plus vulgaire de ses sujets. Les symptômes d'une fistule à l'anus — puisqu'il faut l'appeler par son nom — s'étant déclarés avec une évidence incontestable, on avait tenté ou projeté toutes sortes de remèdes. Après beaucoup de

¹ Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII.

² *Mémoires de Choisy*, liv. VI. Dangeau, 1686.

³ Lettre de Louvois au contrôleur-général, 20 juillet 1688, citée par Rousset.

tâtonnements, le mal s'aggravant toujours, le roi se fit faire tout à coup la grande opération par son chirurgien Félix (18 novembre 1686). Il y montra autant de force d'âme que de dignité. Sous les douleurs du bistouri qui tranchait l'extrémité malade de l'intestin, ou des ciseaux sondant les chairs vives, il ne parla que pour dire : *Est-ce fait, Messieurs ? achevez, ne me traitez pas en roi, je veux guérir comme si j'étais un paysan*. Après le pansement et une saignée par précaution, il prit un potage devant une trentaine de personnes, et à cinq heures du soir il tint le conseil jusqu'à sept. Le lendemain il donna audience aux ambassadeurs et les étonna de sa présence d'esprit et de sa gaieté. *On voyait pourtant la douleur peinte sur son visage ; son front était toujours en sueur de pure faiblesse, et cependant il donnait ses ordres et se faisait rendre compte de tout. Il mangeait en public dans son lit, et se laissait voir deux fois par jour aux moindres de ses courtisans*¹. Sa maladie entretenait depuis quelque temps l'inquiétude dans le public. La grande opération redoubla l'intérêt, et une anxiété affectueuse qui dura autant que le danger. *Les moindres du peuple, au rapport d'un contemporain, quittaient leur travail pour dire et redire : On a fait au roi la grande opération*. Les uns admiraient sa fermeté : *On lui a donné vingt coups de bistouri, et ce pauvre homme n'a pas sonné mot*. D'autres compatissaient à ses douleurs : *Qu'on lui a fait du mal !* Les multitudes couraient spontanément aux églises pour demander à Dieu la guérison complète. Quand cette guérison fut certaine, la joie fut universelle. *L'allégresse publique, écrivait Sévigné*², *persuade la sincérité de la douleur qu'on a eue de ses maux ; et comme le grand Condé venait de mourir, et paraissait laisser un grand vide dans l'État et dans l'armée, elle ajoutait : Ce qui remplace ce malheur, et qui comble de joie, c'est la parfaite santé du roi dont on ne peut assez louer Dieu*.

Les étrangers eurent le mauvais goût de rire de la grande opération, et de tourner en caricature et en auréoles ignobles ce nouveau titre de la gloire du grand roi³. Mais il faut bien reconnaître qu'en France la flatterie alla assez loin pour piquer l'esprit de contradiction. Bussy s'empessa d'écrire que la convalescence du roi, en si peu de temps, après une telle opération, était un ouvrage de la même main qui l'avait conduit dans toute sa vie. N'était-ce pas mettre cavalièrement la Providence de moitié dans toutes ses entreprises et ses excès de pouvoir au dedans et au dehors⁴ ? D'autres se firent honneur d'être affectés du même mal que le maître, et d'imiter sa résolution. *Heureux, dit l'historien de Louvois, qui eut la chance d'être malade et de se faire faire la grande opération*. L'abbé de Choisy ne fut certainement pas le seul à montrer dans l'émotion populaire la confiance et le dévouement illimité de la nation. A l'entendre, le peuple ne voyait, dans la guérison du royal malade, que le complément de sa propre félicité. Il demandait la conservation du prince parce que ce prince, *après avoir mis le nom français au-dessus de tous les autres noms, était sur le point de combler de bonheur une nation qu'il avait déjà comblée de gloire*⁵. De si téméraires assurances n'étaient pas faites pour mettre Louis XIV en défiance des emportements de sa volonté. Les nouveaux embarras où il ne tarda pas à s'engager le firent bien voir.

¹ *Mémoires de Choisy*, liv. VII. Rousset, *Relation de la grande opération et de ses suites, par Louvois*.

² Sévigné, 15 janvier 1687.

³ Dessin honteux, publié en Hollande, où le siège du mal était représenté entouré de rayons et d'auréoles de gloire.

⁴ Bussy à Sévigné, 18 janvier 1687.

⁵ Voir les *Mémoires de Choisy*.

Au mois de janvier (1687), il envoya à la Diète germanique la proposition formelle de convertir en traité définitif la trêve de Ratisbonne, fixant le 1er avril pour dernier délai à la réponse. Il se déclarait déjà las de la modération qu'il avait affectée en 1684 pour calmer les inquiétudes de ses voisins. Cette sommation, bien capable d'émouvoir l'Allemagne et de l'affermir dans l'esprit de la ligue d'Augsbourg, était à peine lancée, qu'il lui arriva de Rome une réclamation dont il a fait une des plus grandes difficultés de son règne. Le pape Innocent XI avait entrepris de détruire un abus scandaleux qui déshonorait la capitale du monde chrétien sous l'autorité des puissances chrétiennes. Le droit de *franchises des ambassadeurs*, contrefaçon inique du véritable droit d'asile, assurait l'impunité à tout coupable qui se réfugiait dans leurs hôtels ; et comme si ce n'était pas assez de l'existence de ce désordre, ce droit, par la succession des temps, s'était étendu aux maisons voisines habitées par les domestiques des ambassadeurs, puis aux rues qui en étaient les plus proches, puis à un grand nombre de maisons particulières dont les propriétaires, pourvus de *lettres de familiarité*, plaçaient sur leurs portes les armes d'un ambassadeur, et, comptant dès lors pour membres de sa famille, partageaient ses privilèges. Dans tous ces lieux, la justice du pape, du souverain propre, était sans force. Là se réfugiaient les criminels, les débiteurs de mauvaise foi, les gens qui avaient de mauvaises affaires ; là s'exerçaient les jeux défendus et toutes les industries coupables ; là, enfin, se vendaient les vins et autres marchandises de contrebande, au grand profit des domestiques des étrangers ; car sous le nom de franchises était compris le droit d'introduire des marchandises étrangères sans assujettissement aux taxes, non plus seulement dans l'hôtel de l'ambassadeur et pour sa consommation personnelle, mais encore dans toutes les maisons couvertes par la *familiarité*¹.

Il suffisait d'exposer ces choses pour en démontrer l'insupportable injustice. Mais comme l'orgueil et la cupidité y trouvaient leur compte, Innocent XI estima utile de procéder doucement à leur suppression. Il s'adressa individuellement à chaque souverain, au renouvellement de son ambassadeur ; et il avait déjà obtenu la renonciation aux franchises, du roi de Pologne en 1680, du roi d'Espagne en 1683, du roi d'Angleterre en 1686 ; l'empereur lui-même n'avait pas refusé d'entrer dans cette voie de réparation. Restait Louis XIV, bien connu pour être le moins traitable de tous ; mais l'ambassadeur français, duc d'Estrées, étant mort au commencement de 1687, le pape n'entendit pas reculer, et il demanda à la France ce que les autres nations chrétiennes ne contestaient pas. Le nonce alla trouver le roi, et pour le convaincre par les yeux autant que par la raison, il lui présenta une carte de Rome, où les quartiers, qui avaient été soustraits par les franchises à l'autorité du pape, "étaient teintés d'une même couleur et ressortaient comme une partie considérable de la ville. Il alléguait en même temps la conduite des autres souverains qui avaient reconnu le danger d'une exemption favorable seulement aux crimes. Louis XIV n'était pas bien disposé pour Innocent XI, qui refusait des bulles *à ses évêques*², il fut sans doute plus blessé encore de l'assimilation qu'on osait faire de lui avec des rois qu'il avait vaincus. Il répondit qu'il ne s'était jamais réglé sur l'exemple d'autrui, que Dieu l'avait établi pour donner l'exemple aux autres et non pour le recevoir.

¹ *Mémoires* du marquis de Pomponne.

² Le mot est de Napoléon ; mais Napoléon a si souvent emprunté les sentiments et les procédés de Louis XIV vis-à-vis du pape, qu'il est bien permis de prêter à Louis XIV les paroles de Napoléon.

Ce refus lassa la patience du pape. Au bout de quelques mois, Innocent XI lança une bulle qui abolissait les franchises, déclara que tous accusés de crimes, et toutes personnes poursuivies pour dettes, seraient tenus pour condamnés ou pour obligés de payer, par le fait seul de s'être retirés chez un ambassadeur ; et, pour première application de cette loi, il fit faire le procès aux criminels trouvés dans le palais de la reine de Suède¹.

Le roi n'avait pas raison. On voit, par les Mémoires de Mme de La Fayette, que le pape trouvait des approbateurs à la cour, et pour sa fermeté contre l'assemblée de 1682, et pour l'abolition des franchises². Un des courtisans les plus engagés à regagner la faveur du roi par la servilité, Bussy-Rabutin, écrivait : *Comme le pape est un grand homme de bien, il est fort entier dans ses résolutions. Il est vrai qu'il est fâcheux de trouver en son chemin de ces saints opiniâtres ; mais sa vie est si sainte, que les rois chrétiens se décrieraient s'ils se brouillaient avec lui. Il faut dire la vérité aussi, les franchises sont odieuses quand elles vont à rendre les crimes impunis. Il est de la gloire d'un grand pape de réformer cet abus, et même de celle d'un grand roi de ne pas trop s'en plaindre.* Le grand roi n'entendit pas ainsi la gloire ; il mit la sienne tout entière à ne pas céder, même à la justice, et, plutôt que d'abandonner la moindre apparence d'autorité, il s'acharna à retenir pour lui seul le droit de protéger les contrebandiers, les croupiers des jeux et les assassins. Après de longues négociations inutiles, il expédia à Rome le marquis de Lavardin, un fat et un maladroit, digne remplaçant du Créqui de 1662, avec ordre de se maintenir, malgré la bulle, dans la jouissance des franchises. Lavardin se fit précéder dans Rome par quatre cents agents déguisés qui se logèrent autour du palais de l'ambassade ; il entra ensuite escorté par huit cents hommes de guerre (novembre 1687). Il affecta de ranger ses soldats dans les avenues, d'établir des sentinelles pour sa sûreté, et des rondes nocturnes autour de sa maison. Précautions inutiles et ridicules ! Personne ne menaça le nouvel ambassadeur de France, mais aussi personne ne le visita. Ce concours de l'opinion et les armes spirituelles suffirent à le tenir en échec. Les églises lui furent fermées, et même celle de Saint-Louis des Français, où il alla faire ses dévotions, fut immédiatement interdite. Le roi furieux fit avertir le nonce qu'il pourrait bien reprendre Avignon. Louvois ordonna les préparatifs d'une expédition contre Home, qui devait se composer de six régiments et de trois bataillons empruntés à d'autres régiments (31 décembre 1687). La menace et la date expliquent amplement pourquoi Innocent XI, à la même époque, négociait avec les ennemis de Louis XIV pour détourner sur un autre point les armes de la France.

La colère de Louis XIV avait mal choisi son moment ; elle ne devait pas 'obtenir satisfaction. Les temps étaient changés ; 1687 n'était pas 1664. Innocent XI avait de plus solides appuis qu'Alexandre VII. Il est en effet digne de remarque, qu'en même temps que le roi de France tourmentait Home de ses exigences et la menaçait de sa supériorité militaire, il découvrait à chaque pas quelque embarras

¹ *Mémoires* du marquis de Pomponne ; Sévigné, *Lettres*, 31 mai 1687.

² Mme de La Fayette, *Mémoires de la cour de France*, 1688. On ne peut pas dire que le pape ne soit pas homme de bien... on peut soutenir le parti qu'il a pris sur l'affaire des franchises ; et il est excusable d'avoir été offensé contre les ministres de France sur tout ce qui s'est passé dans les assemblées du clergé, car c'est son autorité... qu'on attaque ; et quand l'humanité n'y aurait pas de part, et qu'un pape en serait défait en montant sur le trône de saint Pierre, ce serait l'Église et ses droits qu'il défendrait.

nouveau, quelque progrès de ses ennemis qui lui barrait la voie, et le contraignait à s'occuper avant tout de sa propre défense.

La diète germanique n'avait pas répondu par un traité définitif à la prétention de Louis XIV, et lui-même il avait cru prudent de ne pas insister. Les succès de l'Autriche sur les Turcs en 1687 lui donnaient fort à réfléchir. Après la prise de Bude, c'était maintenant la grande bataille de Mohacs (12 août 1687), au lieu même où cent soixante ans plus tôt la victoire de Soliman le Grand sur Louis II avait fondé la domination ottomane en Hongrie. Les impériaux n'y perdaient que mille hommes ; mais les Turcs, laissant vingt mille des leurs sur le champ de bataille, abandonnaient Essek et la ligne de la Drave¹ ; une gloire autrichienne effaçait encore une fois un affront fameux de la chrétienté. Le triomphe d'une cause juste et chère à l'opinion publique rendait à l'Autriche son prestige en Allemagne et sa puissance dans ses États. Les Hongrois déconcertés reconnaissaient le droit *héréditaire* de l'Autriche à la couronne de Saint-Étienne, en faveur de l'archiduc Joseph (31 oct.). Apafy recevait en quartiers d'hiver les troupes impériales dans ses villes d'Hermanstadt, de Clausenbourg et beaucoup d'autres, en attendant que par un traité formel il fît sa soumission complète à son ancien suzerain². Les Turcs enfin, furieux de leur décadence, renversaient le sultan Mahomet IV. On ne se dissimulait plus en France que la ruine des Turcs était le prélude d'une guerre contre Louis XIV. Louvois en convenait franchement par cet avis à Vauban : *La nouvelle que le roi vient d'avoir de la défaite de l'armée turque lui fait juger à propos de pourvoir à donner la dernière perfection à sa frontière du côté de l'Allemagne*³.

Quelques semaines après l'entrée de Lavardin à Rome, le cardinal d'Estrées, qui remplissait véritablement les fonctions d'ambassadeur dans cette ville, communiquait à Louvois une découverte encore plus significative que l'attitude des Allemands (18 décembre 1687). A l'aide de ces coupe-jarrets dont la diplomatie ne répudie pas l'usage, et pour qui le droit de franchise était particulièrement utile, il avait enlevé la correspondance du comte Cassoni, secrétaire du pape, avec l'empereur et le duc de Lorraine. Il y avait appris que presque tous les princes de l'Europe, y compris le duc de Savoie, étaient ligués avec Sa Majesté Impériale, que les Anglais étaient résolus de détrôner leur roi, s'il ne prenait la ferme résolution de se déclarer contre la France, d'abîmer entièrement la religion catholique et de se joindre à la ligue d'Augsbourg, que le prince d'Orange devait passer en Allemagne pour combattre les desseins de Louis XIV sur l'électorat de Cologne, et que le pape tenait de grosses sommes à la disposition du prince d'Orange et de l'empereur pour l'exécution de cette entreprise. Animé par cette trouvaille, le cardinal d'Estrées voulut pénétrer plus avant, et cette fois par un commis de Cassoni, qui lui était vendu, il obtint des renseignements qui complétaient ou rectifiaient les premiers. Il connut enfin les véritables intentions du prince d'Orange. Guillaume III était d'accord avec les Anglais pour détrôner Jacques II et le remplacer au nom de sa femme, pour tuer le roi et le prince de Galles si la reine accouchait d'un fils. Tout entier à ce projet personnel, il ne songeait aucunement à entrer en Allemagne ; il ne mettait en

¹ Hammer, *Histoire des Turcs*.

² Dumont, t. VII. Traité entre Apafy et l'empereur, 27 oct. 1687.

³ Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV.

avant cette promesse que pour amuser le pape, et le pape ne savait rien de la fatale intrigue contre Jacques II¹.

Pour comprendre ces complots, il faut savoir le, après la mort de Charles II d'Angleterre, Jacques II son successeur s'était déclaré catholique, et qu'il entendait, non pas détruire l'Église anglicane, mais rendre aux catholiques anglais la liberté, les droits dont jouissaient les anglicans. Nous ne nous cessons pas de répéter cette distinction essentielle, toujours brouillée par la mauvaise foi anglicane et par la complicité des ennemis de la religion catholique. Il est vrai que, dépourvu de toute prudence, Jacques II heurtait brusquement les préjugés des Anglais, le peuple le plus formaliste de l'univers après les Romains. Il ne tenait aucun compte des sages représentations d'Innocent XI ; car ce pontife, si décrié en France pour sa roideur et ses emportements, avait au contraire autant de sagesse que de fermeté, et blâmait les impatiences de zèle inspirées par des sentiments humains bien plus que par l'esprit le Dieu. Des évêques catholiques, expédiés par le roi dans les comtés d'Angleterre, sous le nom de vicaires apostoliques, exerçaient publiquement leurs motions. Jacques II, ayant enfin obtenu que le pape lui envoyât un nonce, affecta, en recevant le représentant du Saint-Siège avec une solennité extraordinaire, de braver fièrement toutes les haines anglaises du papisme (juillet 1687). Par une coïncidence qui était pourtant une contradiction, Louis XIV venait de révoquer l'édit de Nantes et interdisait rigoureusement toute dissidence religieuse dans son royaume. Il refusait la liberté aux dissidents, Jacques prétendait la donner au contraire ; mais, l'un agissant contre l'existence du protestantisme, et l'autre contre ses privilèges, les Anglais ne virent dans l'intolérance de Louis XIV et dans la tolérance de Jacques II qu'un même dessein sous deux formes différentes, et crièrent à la ruine de l'Église anglicane. Ils cherchaient un chef contre les entreprises de Jacques II ; ils le trouvèrent dans le prince d'Orange son gendre.

Guillaume d'Orange, impatient d'être roi, au prix même du sacrifice de tous les sentiments honnêtes, accepta le rôle de champion de l'Église anglicane, d'autant plus volontiers que ce lui était un beau prétexte pour couvrir ses griefs personnels. Époux de la fille aînée de Jacques II, il avait espéré pendant longtemps arriver régulièrement au trône d'Angleterre par sa femme ; mais tout à coup on apprit que la seconde femme de Jacques II, longtemps stérile, était enceinte : si elle accouchait d'un fils, ce nouvel héritier primant les filles du roi, les espérances du gendre étaient anéanties ; il importait de prévenir cette exclusion. Le moment était favorable aux préparatifs de ce complot. La révocation de l'édit de Nantes lui avait rendu en Hollande la popularité que la paix de Nimègue lui avait fait perdre. On a vu son impuissance jusqu'à la trêve de Ratisbonne à armer sérieusement les Hollandais contre Louis XIV. Ce peuple, bien traité par la paix, n'écoutait plus le stathouder qui avait failli la faire manquer. Mais quand Louis XIV se fut mis en hostilité ouverte avec les protestants, l'antipathie religieuse ranima chez les Hollandais la défiance politique contre la France. L'accueil fait par le stathouder aux protestants français le remit en grande considération auprès de ses compatriotes, et tout à la fois lui donna des soldats et les éléments d'une bonne armée. Par ses soins les émigrés français obtinrent des privilèges dans toutes les villes, leurs ministres des pensions et la permission de tenir des synodes particuliers. Pendant que les plus habiles de ces ministres lançaient des libelles contre les ennemis de leur protecteur, les états généraux votaient cent mille florins de pension pour les

¹ *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 497 : lettre du cardinal d'Estrées à Louvois.

officiers français. Guillaume répartissait ces officiers dans les troupes de la république avec des emplois supérieurs à ceux qu'ils avaient perdus, les plus jeunes étaient constitués en compagnie de cadets ; les simples soldats traités avec une faveur proportionnée à leur rang¹. Cependant l'Allemagne, coalisée par la ligue d'Augsbourg contre les prétentions de la France sur le Palatinat, voyait avec plaisir les armements du stathouder, et invoquait son appui. Guillaume le promettait dans l'espérance de la réciprocité, et, pour être libre de conquérir l'Angleterre, il s'engageait à défendre l'Allemagne. Au fond il n'avait en vue que le succès de ses desseins personnels, comme on le verra au moment de l'exécution ; mais par ses promesses il s'assurait la connivence des ennemis de Louis XIV, et leur argent, même celui d'Innocent XI.

Informé mieux que personne de ses dangers et de ceux du roi Jacques, Louis XIV s'ingéniait à les écarter par des manœuvres diplomatiques ou par des menaces contre les plus faibles. Considérant que, dans une guerre avec l'Allemagne, il avait besoin d'un avant-poste, plus encore pour la défense que pour l'attaque, il s'efforçait de retenir dans son parti l'électorat de Cologne qui lui avait déjà si bien servi contre la Hollande. L'électeur, vieux et malade, pouvait mourir bientôt ; il avait au moins besoin d'un coadjuteur. Le roi le pressa de présenter pour ce titre le cardinal de Furstenberg, évêque de Strasbourg, Allemand enchaîné à la France par tout son passé et par les rancunes de l'Allemagne. *Mon cousin, écrivait-il à l'électeur, je veux bien, par les sentiments que j'ai pour vous, qu'il ne vous soit rien demandé de ma part des 400,000 livres qui vous ont été prêtées lorsque mes troupes sont entrées dans Nuits. Je vous ai même témoigné que, si j'étais assuré que vous eussiez quelque jour un successeur qui fût dans d'aussi bonnes intentions que vous, je me désisterais avec plaisir de cette dette*². Furstenberg fut en effet élu coadjuteur par 19 voix sur 24 (7 janvier 1688) ; mais cette affaire, subordonnée à la sanction du pape, n'avait rien de définitif ; on va voir qu'elle devint, en se compliquant, la cause immédiate de la guerre européenne. Le roi ne se lassait pas non plus de travailler l'électeur de Bavière pour rompre le nouveau lien formé entre ce prince et l'empereur. Il lui adressait par Villars, toujours à Munich, des conseils contre les séductions de l'Autriche, lui faisant honte des divertissements auxquels l'entraînaient les agents de l'empereur ; il l'invitait, au contraire, *à acquérir la réputation d'un prince prudent et sage* ; il prétendait le piquer d'ambition, en lui offrant des occasions de s'agrandir, *qui est, disait-il à la Louis XIV, la plus digne et la plus agréable occupation des souverains* (2)³. Il persévéra dans ce système de persuasion pendant toute une année.

Vis-à-vis du pape, il crut que le ton de maître lui convenait mieux, et que la menace de punir lui profiterait davantage. Pendant que Louvois rassemblait des régiments contre Rome, l'avocat général Denis Talon reçut ordre de protester en plein Parlement de Paris contre la conduite d'Innocent XI, et d'annoncer l'appel au futur concile. Les griefs étaient l'abolition des franchises, la conduite tenue envers l'ambassadeur Lavardin et le refus des bulles. Jamais énergumène de servilité ne poussa l'adoration de son prince, le mépris des autres et l'oubli des droits de l'Église, au même excès que Denis Talon dans son réquisitoire du 23 janvier 1688. Il proclama que le roi *devait avoir des prérogatives au-dessus de*

¹ Dangeau, *Journal*, 8 juin 1686.

² *Œuvres de Louis XIV*, t. VI : Lettres du roi à l'électeur de Cologne, écrites de sa main, 20 nov. et 28 nov. 1687.

³ *Œuvres de Louis XIV*, t. VI : Lettres à Villars, 8 et 25 janv. 1688. *Mémoires de Villars*.

tous les autres rois, que la suppression des franchises acceptée par ces rois ne pouvait pas l'atteindre. Le roi, osait-il affirmer, aurait *le droit de se faire reconnaître souverain dans Rome* ; de quel droit refusait-on à ses ministres les marques de respect et de déférence dues à la dignité de sa couronne et à sa personne sacrée ? Il dénonçait ensuite le refus des bulles comme un désordre qui justifiait les remèdes les plus violents, et il proposait, comme le remède le plus efficace, de faire instituer, malgré le pape, par les autres évêques, ceux que le roi avait nommés aux prélatures, *la nomination par le roi ayant autant et plus d'effet que l'élection du peuple et du clergé* ; c'était lui, Denis Talon, officier du roi, qui le décidait infailliblement, sans concile. Il proposait l'appel au futur concile, parce que le concile général était le juge, non-seulement des décisions, mais encore de la personne des papes ; et, s'attaquant à la personne d'Innocent XI, il avait le front, lui, janséniste secret comme son père, d'accuser le pontife de favoriser les jansénistes, et d'honorer une secte, criminelle envers l'Église et envers l'État, dont la cabale n'avait été réprimée que par les soins infatigables d'un prince que le ciel avait fait naître pour être le bouclier et le défenseur de la foi¹. Louis XIV sans doute n'avait pas dicté, lui-même cette déclamation folle ; mais elle était inspirée par cet esprit d'adulation en démence qu'il aimait, et il ne la désavouait pas. Que pouvait-il avoir désormais à reprocher aux défiances d'Innocent XI et aux moyens naturels de défense adoptés par le pontife ?

Ni les ménagements ni les colères n'aboutirent au résultat cherché. L'expédition de Rome n'eut pas lieu, même l'appel au futur concile fut ajourné. Les événements se pressaient, se croisaient en sens si divers, que la politique de Louis XIV, en désarroi, hésitait, allait et venait de la menace à la négociation, des formes hostiles aux propositions d'amitié. Donnons, pour être plus clair, le résumé de ces événements par ordre de matières et de pays.

La campagne de 1688, mieux encore que les précédentes, fortifiait l'Autriche dans la liberté de guerroyer la France. C'en était fait des révoltes des Hongrois. La femme de Tékély, après avoir rendu la forteresse qu'elle défendait depuis deux ans, était conduite à Vienne dans un monastère. Tékély avait beau répéter que les Turcs n'étaient pas anéantis pour quelques revers de fortune, et répandre des prophéties musulmanes qui annonçaient, dans le nouveau sultan, un Soliman digne de son nom² ; il ne pouvait ramener au combat ses compatriotes. La Transylvanie, lasse de la tragédie fatale qu'elle avait jouée sous la protection turque, rentra par un acte solennel, spontanément et par zèle chrétien, sous la protection de Sa Majesté Impériale, et s'engageait à combattre l'ennemi commun de la chrétienté, 9 mai 1688³. La route de Belgrade était

¹ Gérin, ch. XIV.

² Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII : Proclamation de Tékély au commencement de 1688 : Les Turcs ne sont pas détruits... Quand ils auraient perdu tout ce qu'ils ont en Europe, il leur resterait deux autres parties du monde où ils commandent. Ils ont bien détruit l'empire d'Orient quand ils n'avaient pas plus de force qu'aujourd'hui... ils détruiront bien l'empire d'Occident qui est plus faible... Quoique nous ne devions pas ajouter foi aux prophéties qui viennent de ce côté-là, il est bon pourtant de savoir qu'ils en ont une selon laquelle leur empire presque abattu doit devenir plus florissant que jamais sous un prince du nom de Soliman. Concourez avec moi à la faire trouver véritable.

³ Dumont, *ibid.* Traité entre Apafi et l'empereur : *Manehit in æternitate temporum, historiarum monumentis incerta fatalis tragœdia quam hoc regnum sub protectione Turcica sustinuit... Redit jam ad regem Hungariæ a quo fatorum invidia et ambitiosis nonnullorum ausibus segregatum erat, et amplectitur paternam et validissimam*

ouverte ; encore quelques semaines, et l'Autriche allait prendre possession de cette place dont la défense heureuse avait fait deux fois la gloire de Jean Huniade, dont l'occupation avait inauguré la gloire de Soliman le Grand.

En Angleterre, Jacques II, averti par Louis XIV des complots dont il était entouré, loin de céder à ces menaces, leur opposait un dernier coup de hardiesse. Par une déclaration du 27 avri11688, il abolit le *Test* et les lois pénales édictées à diverses reprises contre toute religion qui n'était pas l'Église anglicane. Dans l'ordre légal avait-il le droit de défaire de sa seule autorité ce qui avait été établi par le Parlement ? C'est ce qu'il est difficile de déterminer dans la confusion d'idées où se trouvaient les esprits après une révolution et une restauration contradictoires, dont l'une avait attribué tout le pouvoir au Parlement, et l'autre avait multiplié les privilèges du roi pour rétablir la tranquillité publique. Mais dans un ordre plus élevé, celui de la justice et de la liberté, où les adversaires de Jacques II affectent de se placer toujours, Jacques II avait raison puisqu'il constituait la tolérance. Les anglicans ne voulurent pas y consentir ni le laisser comprendre au public. Ils crièrent à la violation de la liberté parce que leurs privilèges, exclusifs de la liberté des autres, étaient atteints. Parce qu'ils ne pouvaient plus dominer seuls, ils se déclarèrent opprimés ; c'est le reproche de Tibère à Agrippine, qui sera toujours vrai, des partis plus encore que des femmes¹. A en croire leurs clameurs, le roi, sous un semblant de liberté de conscience, *faisait présent au pape des droits de sa couronne, de la liberté et des privilèges du royaume, et soumettait au bon plaisir des Romains les contrats de ses sujets, leurs mariages, leurs biens, leurs dettes, leurs décimes, leur réputation, leurs corps même, sous prétexte qu'on doit les mortifier par la pénitence* ; quelles nécessités cruelles, surtout la dernière, pour des Anglais ! Ils ne pouvaient nier que les protestants non anglicans fussent aussi affranchis comme les papistes, *élevés aux emplois et offices et autorisés à avoir leurs diverses formes extérieures de culte divin* ; mais ces avantages, disaient-ils, n'étaient reconnus aux dissidents qu'à la condition d'assister le roi dans les crimes les plus horribles, comme d'usurper tous les droits et libertés du royaume, et s'attribuer une autorité tyrannique. Tel était enfin leur emportement qu'ils tombaient, sans le voir, dans la plus flagrante contradiction. Selon eux, par l'abolition du Test, le *papisme* allait *inonder l'Angleterre* : les papistes étaient donc la grande majorité de la nation ; dans ce cas, comment la minorité anglicane osait-elle réclamer la domination exclusive en matière religieuse² ?

Quelques semaines plus tard (20 juin 1688) la reine d'Angleterre accoucha de ce fils destiné, par les malheurs de sa famille, à être, dès sa naissance, un chevalier errant. Ce second coup portait directement sur le prince d'Orange. Aussitôt les amis de ce prétendant se mirent à nier l'existence du nouveau prince de Galles. Ils le déclaraient enfant supposé, et demandaient qu'au moins, avant de le

protectionem Augustissimi Leopoldi Romanorum imperateris... communi voluntate, motu spontaneo, et ex christiano zelo...

¹ Suétone, *Vie de Tibère* : *Si non dominaris, filioia, injuriam accipere te existimas.*

² Dumont, t. VII, *Réclamation des protestants anglais contre le roi*, adressée au prince d'Orange. Cet interminable factum, ce *pleur éternel*, ne se compose dans la première partie que d'une seule idée, répétée à satiété et à chaque paragraphe : la liberté violée. L'acte le plus tyrannique qu'il attribue à Jacques II, c'est d'avoir dit, dans la déclaration du 27 avril : que nul ne peut espérer aucune charge, s'il ne veut contribuer au dessein du roi, et que ceux qui ne consentiront pas à faire cesser les lois pénales et le Test doivent être considérés comme de fort mauvais chrétiens.

reconnaître héritier présomptif, on vérifiât sa naissance par les dépositions de témoins fidèles et légitimes¹. Toutes ces déclamations eurent rapidement leur effet. En Angleterre, plusieurs évêques anglicans, après avoir résisté à l'abolition du *Test*, avaient été arrêtés et mis en jugement, mais absous par la connivence de leurs juges. Cet acquittement redoubla l'ardeur et la confiance des ennemis du roi (27 juin). En Hollande, le prince d'Orange, décidément exclu de la succession anglaise s'il ne la prenait par la force, répondait aux excitations de ses amis par une nouvelle activité d'armements, dont l'intention ne pouvait plus laisser d'illusion à personne. Louis XIV eut alors la pensée de venir en aide à Jacques II et de réunir, pour cette assistance, sa flotte de la Méditerranée à celle de l'Océan. Il espérait encore, par cette démonstration, imposer à la Hollande et à ses complices. Quel ne fut pas son étonnement lorsque Jacques lui répondit qu'il ne voulait pas de secours (juillet 1688), soit qu'il regardât l'assistance française comme capable de le compromettre davantage, soit qu'ennemi, au fond du cœur, du despotisme de Louis XIV, il repoussât ses services pour se réserver la liberté de le combattre avec les coalisés d'Augsbourg. Cette dernière supposition n'est pas téméraire quoique opposée aux préjugés de l'opinion et de l'histoire. Louis XIV n'avait, jusque-là, trouvé dans Jacques II aucune docilité, aucune adhésion à ses projets sur l'Europe ; il avait maintenant à craindre de le compter parmi ses adversaires déclarés.

Pendant qu'il voyait son alliance dédaignée, il éprouvait que ses intrigues et ses menaces n'effrayaient pas ses ennemis. L'affaire de Cologne tournait à sa confusion. Il avait peu gagné à faire donner à Furstenberg la coadjutorerie. Ce titre, d'ailleurs, contesté par le pape, ne pouvait valoir que jusqu'à la mort de l'électeur, et l'électeur étant mort (juin 1688), il avait fallu subir une élection dont les circonstances remettaient le choix définitif à la seule volonté d'Innocent XI. D'après le droit d'Allemagne, l'élection d'un prince ecclésiastique appartenait au chapitre de l'église ; elle se faisait à la majorité, non pas seulement des chanoines présents au vote, mais de tous les chanoines ayant droit de voter. Si le candidat n'appartenait encore à aucune église, il n'avait besoin que de la majorité simple, la moitié plus un, pour être élu canoniquement. S'il était déjà évêque ou chanoine ailleurs, il lui fallait la majorité des deux tiers, pour être, non pas élu, mais postulé, c'est-à-dire désigné. Cependant le pape pouvait le dégager de ses liens avec sa première église, et le rendre éligible à la majorité simple. Or les deux candidats à l'électorat de Cologne étaient Furstenberg, déjà évêque de Strasbourg, et le prince Clément de Bavière, déjà évêque de Freisingue et de Ratisbonne. Le pape donna la dispense au prince de Bavière, il la refusa à Furstenberg. L'élection eut lieu le 19 juillet 1688, mais sans résultat. Le chapitre de Cologne se composait de vingt-quatre chanoines. Furstenberg avait besoin des deux tiers (16 voix) pour être *postulé*, il n'en eut que treize. Le prince de Bavière avait besoin de treize voix pour être *élu*, il n'en eut que neuf. Devant un pareil résultat et conformément au droit, le pape seul pouvait choisir l'un des deux concurrents, ou même leur en substituer un troisième à son gré.

Ainsi il dépendait du pape de placer à Cologne un agent de la France, ou de conférer un État allemand à un Allemand affilié par sa famille à la ligue d'Augsbourg. Innocent XI tenait Louis XIV en échec par l'attente de sa décision souveraine. Le roi de France comprit si bien la gravité de cette situation, que, en dépit des insolences des Talon et des Lavardin, il se résigna à baisser le ton et à tenter un accommodement avec le pontife outragé. Mais il lui en coûtait trop de

¹ Dumont, même pièce.

ne pas garder, même dans un essai de modération, le faste de son importance ; il y mit un orgueil qui tourna ses efforts contre lui-même. Il imagina d'envoyer à Rome un émissaire secret, sans doute pour ne pas laisser soupçonner à l'Europe qu'il eût la pensée de faire des concessions, et cet émissaire fut Chamlay, un des plus habiles seconds de Louvois, grand organisateur militaire, et qui valait mieux que la triste aventure où on le compromettait, mais peu propre à traiter des affaires d'Église et de politique européenne (juillet 1688). Il lui remit des instructions signées de sa main royale, où, à quelques concessions, se mêlaient d'odieux outrages au Saint-Père. Avant tout, Chamlay devait exiger du pape, sous le secret de la confession, l'engagement de ne parler à personne de cette entrevue. Il réclamerait ensuite, comme gage de la paix du monde, la nomination de Furstenberg à l'électorat de Cologne, et, pour l'apaisement de l'Église de France, l'expédition des bulles aux évêques qui attendaient toujours ; la question de la Régale seule pourrait être ajournée à des négociations ultérieures. A ces conditions seulement, il promettrait quelque satisfaction sur le droit des *franchises* ; on pourrait réduire ce droit aux rues et aux places voisines du palais de l'ambassadeur, peut-être même au palais seul. Mais si le pape voulait la renonciation entière, alors tout serait rompu, et, en cas de rupture, Chamlay se ferait rendre la lettre du roi, et le pape serait averti que, s'il publiait jamais les avances qu'on venait de lui faire, le roi et Chamlay le démentiraient ouvertement et nieraient tout. Innocent XI ne connaissait pas ces instructions ; mais, comme s'il en eût deviné l'indignité, il refusa absolument de recevoir Chamlay. Aujourd'hui que l'histoire les a révélées dans toute leur teneur¹, le pape n'est-il pas tout justifié de n'avoir pas exposé sa personne à de pareilles insultes ?

Louis XIV, furieux d'avoir tenté inutilement une concession, se décida à dénoncer le pape à la chrétienté et à lui déclarer la guerre. Il expédia au cardinal d'Estrées un manifeste violent pour le remettre à Innocent XI et le rendre public (6 sept. 1688). Ce manifeste sent à chaque ligne le dépit d'une mauvaise cause perdue. Le roi commence par imputer au pape la guerre générale qui va de nouveau embraser l'Europe. Il se donne raison dans l'affaire de la Régale et tort au pape dans le refus des bulles. Il s'indigne surtout qu'on prétende ravir à son ambassadeur les franchises, pendant que lui-même il travaille à détruire l'hérésie. Il rapporte à l'ignorance ou au mépris de toute règle la dispense refusée à Furstenberg et accordée au prince de Bavière, et oppose les grâces prodiguées à d'autres à la rigueur qu'on observe à son égard. *C'est cette conduite du pape, dit-il, qui porte les affaires de l'Europe à une guerre générale, qui donne au prince d'Orange la hardiesse de faire tout ce qui peut marquer un dessein formé d'aller attaquer le roi d'Angleterre dans son propre royaume, qui donne à ses émissaires et aux écrivains de Hollande l'insolence de traiter de supposition la naissance du prince de Galles... C'est cette partialité du pape, ainsi que les violences de la cour de Vienne contre le cardinal de Furstenberg, qui me mettent dans la nécessité de faire avancer mes troupes pour donner au cardinal et à la *partie saine* du chapitre de Cologne, tout le secours et la protection dont ils peuvent avoir besoin pour se maintenir dans leurs droits et dans leurs libertés.* En conséquence, séparant la qualité de chef de l'Église de celle de prince temporel, le roi ne reconnaît plus le pape pour médiateur dans l'affaire de la

¹ C'est encore une de ces découvertes qui donnent tant de prix au livre de M. Rousset. L'historien de Louvois a retrouvé cette pièce signée du roi et du ministre Croissy dans les papiers de Chamlay.

succession palatine, réclame pour le duc de Parme la restitution de Castro et de Ronciglione, et va faire occuper Avignon¹.

Il n'y avait à cette provocation qu'une réponse qui fût digne du chef de l'Église et du souverain de Rome. Innocent XI avait écouté froidement la lecture de ce message. Il leva les yeux au ciel, et dit : *Périsse le monde, s'il le faut, pour le triomphe du droit ! Dieu est juste, il punira celui qui est coupable* ; et aussitôt, appelant son secrétaire, il lui ordonna, devant le cardinal d'Estrées, d'expédier immédiatement les bulles qui conféraient l'électorat de Cologne au prince de Bavière.

C'est ainsi que Louis XIV vit s'évanouir toutes les espérances qu'il avait fondées sur l'alliance de l'électeur de Cologne pour le succès d'une guerre contre l'Allemagne et le prince d'Orange. Les contemporains ne s'y sont pas trompés. Si Furstenberg, disent-ils, avait été élu, les princes d'Allemagne n'auraient pas si aisément entrepris la guerre contre la France ; si le roi de France eût été maître du chemin par où il avait envahi les Provinces-Unies en 1672, le prince d'Orange n'aurait pas osé dégarnir la Hollande de troupes pour son expédition d'Angleterre. Bayle reconnaît également, à son point de vue et dans son langage protestant, les effets de la résistance d'Innocent XI à Louis XIV. *La bonne fortune des protestants*, dit-il, *voulut que le siège de Rome fût alors occupé par un pape, ou peu éclairé sur ses intérêts, ou trop roide pour profiter des conjonctures au préjudice des ses passions particulières*. En France, à la cour, l'intérêt national, se prenant pour le bon droit, accusa le pontife de s'être *bien écarté de cette voie d'équité et de justice que doit avoir un bon père pour ses enfants*. Mme de La Fayette, qui jusqu'alors avait donné raison à Innocent XI, n'hésite pas à dire² : *Un endroit où le pape n'est pas pardonnable ni même excusable, c'est la manière dont il s'est comporté dans l'affaire de Cologne*. Elle oubliait que la France n'était pas toute la chrétienté, que le père commun avait d'autres enfants que les Français, et qu'il ne pouvait sacrifier l'intérêt de l'Allemagne à l'ambition du grand roi sans violer cette impartialité paternelle. C'est ce qu'Innocent lui-même a victorieusement répondu aux plaintes des Français. Dans un mémoire en réfutation du message de Louis XIV, où il met à néant, un à un, tous les griefs de son adversaire³, on lit, à propos de l'élection de Cologne, ces paroles remarquables : *On ne voit pas de quel droit le roi très-chrétien se rend partie à cette affaire où il s'agit de pourvoir à un archevêché d'Allemagne, à un électorat de l'Empire, ce qui ne peut dépendre que du pape et de l'empereur, puisque, après que l'élu a été confirmé par le Saint-Siège, c'est à l'empereur à lui donner l'investiture de la principauté temporelle et à l'admettre dans le collège électoral, c'est-à-dire à le faire un de ses principaux ministres et officiers, avec l'autorité et le pouvoir, non-seulement de concourir à l'élection d'un nouvel empereur, mais encore, si le cas y échet, de veiller sur la conduite même de Sa Majesté Impériale et d'avoir une grande part dans toutes les affaires qui concernent l'Empire*.

Il n'était pas difficile d'être plus fort que le pape. Mettre le nonce à Paris sous la surveillance de la police⁴, ordonner l'occupation d'Avignon (13 septembre), saisir

¹ Voir ce manifeste dans Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII, année 1688.

² *Mémoires de la Cour de France*, 1688.

³ *Réflexions pour servir de réponse sur la lettre en forme de manifeste que M. le cardinal d'Estrées distribue*, citées par Gérin, ch. XIV.

⁴ Depping, *Correspondance administrative*, tome II. On voit les détails de cette honteuse mesure dans plusieurs lettres de Seignelay : *Le nonce a déménagé... redoubler*

les évêques du Comtat qui n'étaient pas sujets du roi, et les réduire, dans leur captivité, à la ration des prisonniers¹, enfin interjeter appel au concile général (27 septembre 1688), tout cela se fit sans obstacle. Mais cela ne supprimait pas sur d'autres points une opposition fort inquiétante. Les armements du prince d'Orange augmentant chaque jour, Louis XIV avait fait signifier aux états généraux que, si ces préparatifs étaient dirigés contre l'Angleterre, il regarderait comme entrepris contre lui-même tout ce qui s'adresserait à Jacques II (9 septembre). Ce ne furent pas les Hollandais qui répondirent à cette menace, ce fut Jacques II qui la désavoua ; non content de démentir Louis XIV, il rappela de France son ambassadeur et le mit en prison pour avoir appuyé une démarche dont il ne voulait pas se laisser croire complice. Le roi se troublait de cette disgrâce qu'il qualifiait d'injustice, et surtout de ce refus d'assistance où il ne voyait qu'une faiblesse capable d'encourager le prince d'Orange dans ses pernicieux desseins². Cependant l'Autriche avait occupé Belgrade le 7 septembre ; une ambassade des Turcs épouvantés demandait le passage pour aller à Vienne traiter de la paix ; l'Allemagne enfin se déclarait par une manifestation doublement significative : le 21 septembre, des troupes brandebourgeoises, prévenant les desseins de la France, entraient dans Cologne, et elles étaient commandées par un fugitif français, le maréchal de Schönberg.

Louis XIV ne voulait pas se laisser attaquer ou prendre au dépourvu. Depuis quelques semaines, des troupes françaises s'acheminaient vers la Flandre et la frontière d'Allemagne, et abordaient même l'électorat de Cologne³. Il tenait surtout à empêcher l'Angleterre d'entrer dans la ligue d'Augsbourg. Le concours ou la neutralité de cette puissance, achetés un peu cher sans doute, lui avaient bien profité pour la guerre de Hollande. Si maintenant le prince d'Orange remplaçait Jacques II, c'en était fait ; l'Angleterre, qui avait manqué à la première coalition, apporterait à la seconde un complément décisif sur mer et même sur terre. Si, au contraire, Jacques II ne succombait pas, et surtout s'il devait son salut à la France, il serait bien obligé ; malgré une mauvaise volonté si transparente, de respecter le roi qui l'aurait sauvé. Dans cette attente, Louis XIV se décida à déclarer la guerre à l'Allemagne, espérant tout à la fois accomplir

d'attention sur lui ; en cas qu'il voulût s'en aller, l'arrêter non pas dans Paris, mais à deux et trois lieues, afin d'être plus assuré que c'est dans l'intention de s'en aller qu'il sera sorti de Paris. Le faire rentrer dans Paris avec le moins de bruit qu'il se pourra. Cette lettre adressée à La Reynie est du 28 août, avant le manifeste. Après l'occupation du Comtat : Le roi a nommé un de ses gentilshommes pour demeurer auprès de M. le nonce et rendre compte de sa conduite. Sa Majesté veut qu'on continue à observer la maison toutes les nuits, et que ceux qui seront préposés pour cela voient tous ceux qui entreront et sortiront, et qu'ils les obligent à se faire connaître. 8 octobre. Plus tard encore : Prendre toutes les précautions pour qu'il ne puisse s'absenter pendant que M. de Saint-Olon n'est pas auprès de lui... et si, pour plus grande sûreté, il est besoin de mettre un archer à la porte de sa chambre, il n'y a rien qui doive empêcher de le faire. 20 novembre.

¹ Ici ce n'est plus Seignelay, mais Louvois qui exerce la vengeance de Louis XIV ; il règle ainsi la part de l'évêque de Vaison et de l'escorte qui le conduit à l'île de Ré : A chaque dragon, 40 sols par jour, à l'officier une demi-pistole, un écu pour la nourriture de l'évêque et de son cheval. Il faut que l'évêque vive avec peu de commodité, et qu'on lui laisse croire qu'on le mène en Canada.

² *Œuvres de Louis XIV*, tome VI : Lettre du roi à Barillon, 30 septembre 1688.

³ Sévigné, 26 août 1688 : On lève des troupes et on les envoie en Allemagne. Nous voulons commencer sans attendre qu'on nous attaque... Nous voulons être en état de répondre à tout, et peut-être d'attaquer les premiers.

ses projets sur le Rhin, et retenir le prince d'Orange en Hollande par le danger de ces provinces ou la nécessité de soutenir ses alliés. Le 24 septembre 1688, il lança son manifeste contre l'Empire.

Il prétendait par ce manifeste mettre le bon droit de son côté. Il se vantait de modération pour s'être contenté, à Ratisbonne, d'une trêve au lieu d'un traité définitif, dans la pensée de laisser à l'empereur et à l'Allemagne la liberté de combattre le Turc. Il opposait à cette générosité la ligue que l'Allemagne avait conclue contre lui à Augsbourg, et les artifices employés, dans une assemblée à Nuremberg, pour engager de nouveaux adeptes dans cette coalition. Ses preuves de la mauvaise volonté des Allemands étaient le refus opposé par l'électeur palatin aux réclamations de la duchesse d'Orléans, et l'appui donné par la diète au prince de Bavière dans la compétition de l'électorat de Cologne. Obligé de se mettre en garde, il allait assiéger Philipsbourg, comme aussi prendre quelques villes du Palatinat. Mais il était prêt à rendre Philipsbourg démantelé, à restituer Kayserslautern au Palatin, même à abandonner Fribourg, si, en retour de tant de concessions, l'Allemagne consentait à changer la trêve de Ratisbonne en traité définitif. Trois mois étaient donnés aux Allemands pour réfléchir, mais le retard d'une réponse favorable au delà de ce terme obligerait le roi à ne plus compter que sur les armes et à rejeter les maux de la guerre sur ceux qui l'auraient rendue nécessaire¹.

Les Allemands ripostèrent sans embarras. Leur contre-manifeste, clair et précis, quoique rédigé en latin, à la fois sérieux et moqueur, mêlé de bonnes raisons et de subtilités, apprit à Louis XIV que sa diplomatie et ses allures de dominateur ne trompaient plus et n'épouvantaient personne. La paix de Nimègue n'avait-elle pas été ébranlée sous de faux prétextes de *réunions* et de *dépendances* ? Qu'était-ce que cette *justice pour rire* établie à Brisach et à Metz, où *les officiers français étaient à la fois parties, témoins et juges*² ? La trêve de Ratisbonne avait ravi à l'Allemagne le sixième des provinces allemandes, et cependant les Allemands avaient fidèlement observé cette trêve. On ne comprenait pas tant d'irritation contre la ligue d'Augsbourg quand les termes formels de cet accord ne regardaient que l'intérieur de l'Allemagne, les intérêts des princes allemands et leur défense réciproque. Le roi accusait l'Autriche de despotisme, et de se proposer bien plus les agrandissements de sa puissance que la défense de la religion. Mais la cour de France ne tenait compte ni de l'honnêteté, ni des traités, ni de l'opinion, ni de la conscience. Elle avait soutenu les rebelles de Hongrie par ses généraux, par ses ambassadeurs, par ses armes, par son argent ; et non-seulement les Hongrois, mais encore les Turcs, ennemis du nom chrétien, comme le prouvaient des lettres de rebelles et d'émissaires français. Le très-glorieux roi des Français serait donc ouvertement convaincu d'avoir violé sa parole. Il se confiait, disait-il, à la faveur de la Providence qui avait toujours béni ses armes ; mais il était invité à se souvenir que Dieu se servait quelquefois des Attilas pour punir ceux mêmes qu'il aimait, et que ce même Dieu, après avoir abattu les Turcs violateurs de traités sur le point d'expirer, pourrait bien arrêter et punir le violateur d'engagements qui avaient encore seize ans à durer³.

¹ Dumont, tome VII.

² ...*Instituta per ludibrium Metis et Brisaci figura judiciorum, in quibus ministri Gallici actorum simul, testium et judicum partes agerent.*

³ Dumont, tome VII, à la date du 18 octobre 1688.

Louis XIV eût bien fait de méditer ce conseil ; mais il était trop tard. Dès le 25 septembre, le lendemain de la publication de son manifeste, il avait mis, ses troupes en marche ; le 27, Philipsbourg était investi. Il se lançait présomptueusement, sans troupes suffisantes et surtout sans argent, dans le piège où l'Europe mieux préparée l'attendait. Le pied lui glissait sur la pente fatale de la décadence.

CHAPITRE XXX

Préliminaires de la seconde coalition contre la France : Conquête du Palatinat par les Français ; Révolution de 1688 en Angleterre

I. — Invasion du Palatinat. - Premières armes du Dauphin. - Trois armées françaises sur les deux bords du Rhin. - Prise de Philipsbourg.

La ressemblance est assez frappante entre la guerre du Palatinat et celle de Hollande ; 1688 reproduit à peu près les alternatives de 1672. Louis XIV débute par l'agression et par un succès rapide, et immédiatement il se sent arrêté par une résistance qui change, à son détriment, la nature de la guerre. Il dompte, par la surprise ou le génie de Vauban, un ennemi déconcerté ; il compte vingt villes soumises en un mois par son fils, comme il avait autrefois par lui-même, en soixante jours, conquis trois provinces et pris quarante villes fortes. Mais à peine a-t-il eu le temps de célébrer ce triomphe, qu'il retrouve Guillaume d'Orange roi en Angleterre comme il l'a trouvé stathouder dans les Pays-Bas. Ce mauvais génie, l'âme des adversaires de la prépondérance française, renoue la coalition dissoute malgré lui, et pour la seconde fois, confondant sa cause avec la liberté de l'Europe, il entraîne les souverains, par le sentiment de leur propre conservation, à le maintenir lui-même sur le trône. Cette coalition lui sera plus favorable encore que la première. En sauvant la Hollande, .il n'avait pu empêcher Louis XIV de prendre sur ses autres ennemis de larges et glorieux dédommagements. En sauvant sa royauté usurpée, il rend des forces à ses confédérés, et contraint Louis XIV à abandonner une partie de sa grandeur. La loi que la France avait imposée à Nimègue, elle la recevra à son tour à Ryswick.

L'entreprise avait été un peu précipitée. Les troupes françaises n'étaient pas en excellent état. Les travaux de la rivière d'Eure avaient fait bien des vides ou laissé bien des malades dans les bataillons ; cet affaiblissement que les confidents du ministre de la guerre lui signalaient tout bas n'échappait pas au public lui-même, comme on le voit par les Mémoires de Mme de La Fayette¹. Cependant, les dispositions prises par Louvois, le secret et le partage des opérations entre divers corps d'armée, devaient tenir l'ennemi dans l'inaction par l'incertitude, et affaiblir ses moyens de résistance en les divisant. Louis XIV avait jugé à propos de produire enfin son fils le dauphin, alors âgé de vingt-sept ans, et de faire entrevoir à l'Europe la continuation de sa gloire dans les succès de son héritier. Il lui donna le commandement supérieur de la nouvelle guerre. **En vous envoyant, lui dit-il, commander mon armée, je vous donne les occasions de faire connaître votre mérite ; allez le montrer à l'Europe, afin, quand je viendrai à mourir, qu'on ne s'aperçoive pas que le roi est mort**². Pour mieux assurer cet effet, il lui mit en main toutes les ressources capables de fixer la victoire ; pour l'armée principale trente-quatre bataillons d'infanterie, quarante escadrons de cavalerie, douze de dragons, six compagnies de bombardiers, quatre de canoniers, une de mineurs³ ; pour conseiller principal, sous forme de commandant en second, le maréchal de Duras, plus capable qu'illustre ; pour

¹ Voir dans Rousset, *Histoire de Louvois*, tome III, ch. VII, les lettres de Chamlay et de Saint-Pouenges à Louvois, datées du siège de Philipsbourg. *Mémoires de la cour de France*, par Mme de La Fayette, première page : **La quantité de maladies que cause toujours le remuement des terres mettait les troupes, qui étaient campées où était le fort du travail, hors d'état d'aucun service.**

² *Journal de Dangeau*, 22 sept. 1688.

³ *Journal de Dangeau*, 26 sept.

auxiliaires Vauban, exclusivement chargé de la conduite des tranchées et du détail des attaques, et Catinat, le conquérant de Casal, justement estimé de Louvois, dont on disait déjà que **personne n'avait plus d'esprit et de mérite que lui**¹, enfin Chamlay et Saint-Pouenges, qui excellaient l'un dans les campements et les marches, l'autre dans l'administration militaire et le soin des subsistances². Ces forces avaient surtout pour objectif le siège de Philipsbourg, mais, comme pour servir d'ailes à ce grand corps, Boufflers avec dix bataillons et deux mille chevaux marchait sur Kaiserslautern, le maréchal d'Huxelles avec deux brigades d'infanterie s'avancait vers Spire, et le maréchal d'Humières avec douze mille hommes menaçait les Pays-Bas par un mouvement entre la Sambre et la Meuse. Le Palatinat ainsi pénétré dans tous les sens, et coupé de ses alliés du Nord, devait tomber en pièces en peu de jours.

Le seul fait d'armes considérable de cette guerre est le siège de Philipsbourg, parce qu'il dura un mois, et que seul il offrit une résistance sérieuse. Il n'est pourtant pas sans intérêt de suivre jour par jour la conquête des autres villes ; tous ces petits succès entretenaient la confiance de l'agresseur, la joie du triomphe, et faisaient prendre en patience la durée de l'attaque principale. Philipsbourg investi le 27 septembre, il fallut six jours pour examiner le terrain et compléter la circonvallation. La tranchée ne s'ouvrit qu'après l'arrivée du dauphin, 6 octobre. Mais déjà Kaiserslautern s'était rendu à Boufflers après une canonnade de deux heures, le 2 octobre. L'électeur palatin, désorienté par cette surprise, écrivait pour se plaindre qu'on l'attaquât sans qu'il eût donné aucun grief au roi, et, pendant ces vaines réclamations, Spire et Neustadt cédaient au maréchal d'Huxelles, le 4 octobre³. Il y avait davantage à faire devant Philipsbourg. Vauban a lui-même expliqué les difficultés diverses qu'il ne pouvait surmonter que par l'activité dans la patience. **Nous avons, écrivait-il à Louvois, trois cruels ennemis à combattre : la saison qui en deux ou trois heures de pluie nous met dans la boue jusqu'au ventre, la difficulté des accès qui se réduisent pour ainsi dire à un point près de la place, et la perpétuité des marais qui ne laissent aucun choix pour les attaques.** Il comptait encore la solidité des fortifications, le nombre et la valeur des assiégés, le nombre et l'excellente qualité de leurs canons, et par moment l'insuffisance de ses propres troupes peu aguerries et des munitions qui lui **venaient par pièces et morceaux**⁴. Il lui fallut établir trois attaques, mettre en batterie 48 pièces au grand étonnement de Louvois, et inventer la **batterie à ricochet** pour faucher les ouvrages et les soldats de l'ennemi. **Ce sont, dit un homme du métier, des boulets poussés à demi-charge soit le long d'une branche d'un chemin couvert, soit dans un ouvrage ou un fossé sec, soit enfin dans un lieu que la batterie ne peut voir de but en blanc.** Ces boulets qui viennent mollement et en roulant ont toujours assez de force pour casser les jambes à ceux qui agissent, ou tuent ceux que la fatigue force de dormir à terre⁵. L'invention était destinée à un succès dont Vauban a pu se vanter ; mais il fallait quelques semaines pour que l'ennemi en ressentît l'effet.

Louvois du moins se consolait du retard par la prise de possession plus rapide des places secondaires. En même temps que le cardinal de Furstenberg, par un dernier reste d'autorité, introduisait des troupes françaises dans l'électorat de

¹ *Mémoires de la cour de France.*

² *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : Guerre de 1688.

³ Dangeau, *Journal*, octobre 1688.

⁴ Lettres de Vauban à Louvois, *Histoire de Louvois*, par Rousset.

⁵ *Mémoires de Feuquières*, ch. XCI.

Cologne à Bonn, Neutz, Kayserwerth et Rhinberg, Boufflers dans le Palatinat cisrhéan occupait Kreuznach, Bacharach (14 et 16 octobre), Oppenheim, Worms, Bingen. Il décidait, par la crainte de la colère du roi, l'électeur de Mayence à ouvrir sa capitale ; un traité en règle stipula que les troupes françaises seraient reçues dans Mayence (17 octobre) à la condition de se suffire à elles-mêmes et de laisser à l'électeur la liberté de s'en aller et de revenir à son gré¹. La soumission gagna de l'autre côté du Rhin. Le prince de Bade-Dourlach, effrayé, composait avec le dauphin pour lui remettre Dourlach et le château de Pforzheim². Une colonne conduite par Montclar jusqu'au cours supérieur du Neckar entra dans Heilbron (21 octobre). C'était enfin, plus bas sur la même rivière, Heidelberg, la demeure préférée des électeurs palatins, qui s'inclinait devant l'invasion. L'artillerie faisant défaut, il eût été difficile de forcer cette place ; on y substitua la persuasion. Le fils de l'électeur palatin, grand-maître de l'ordre Teutonique, était chargé de la défense d'Heidelberg. Le dauphin lui envoya Chamlay pour l'inviter à se rendre, et à s'épargner un mal que Monseigneur serait bien fâché de lui faire. Le prince eut peur de cette bienveillance menaçante, et, moyennant la permission d'emporter ses meubles, sa vaisselle et ses équipages, il s'estima heureux d'abandonner la ville à si bon compte³.

La succession des jours, qui se comptaient par ces conquêtes, avait aussi fort avancé les opérations du dauphin et de Vauban devant Philipsbourg. Le vrai mérite du prince était dans une bravoure de bon aloi que tout le monde admirait, et qui profitait à l'armée par le bon exemple. Il affrontait le danger avec l'aplomb d'un vieux soldat ; les boulets tombant à côté de lui n'avaient pas la puissance de l'émuvoir ; et, si on l'eût laissé faire, il serait allé tous les jours à la tranchée. La bravoure de Vauban ne paraissait pas moins téméraire ; ceux qui en étaient témoins s'en plaignaient, et Louvois lui en adressait des reproches ; mais elle se justifiait par la nécessité de sa présence sur les points les plus importants au succès. Il y joignait une activité qu'on peut apprécier par une seule phrase d'un de ses rapports : *Si toutes nos tranchées, écrivait-il à Louvois, étaient mises au bout l'une de l'autre, elles pourraient composer une ligne droite de six grandes lieues de long dont je fais tous les jours plus des deux tiers, le plus souvent le pied mouillé et pardessus cent milliers de fascines dont le marcher dessus est à peu près aussi aisé que celui des rondins*⁴. De plus en plus les travaux d'attaque se consolidaient, le canon français reprenait l'avantage ; les bombes faisaient merveille contre les maisons de la ville ; la batterie à ricochets, démontant les pièces ennemies, éteignait le feu des assiégés sur un des longs côtés de l'ouvrage à corne et sur toute la face d'un des bastions opposés aux grandes attaques. L'assaut devenait possible ; dans la nuit du 20 au 21 octobre, quatre compagnies de grenadiers surprirent et occupèrent l'ouvrage à corne en avant d'un ouvrage couronné dont Vauban avait dit que c'était par là que Philipsbourg serait pris. Des batteries installées dans la position conquise harcelèrent sans relâche la position à prendre. Le 28, l'ouvrage couronné était fort endommagé, et du côté de la grande attaque, les travaux d'approche atteignaient le chemin couvert. Le 29, la couronne fut prise par les Français : à cette nouvelle les assiégés de la grande attaque battirent la chamade ; la capitulation fut immédiatement signée. Les Allemands, par leur noble résistance,

¹ Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

² Dangeau, *Journal*, octobre 1688.

³ Dangeau, *Journal*, octobre 1688. La Fayette, *Mémoires de la cour de France*.

⁴ Vauban à Louvois, 27 oct. 1688.

avaient bien mérité les honneurs de la guerre ; ils eurent la liberté de sortir et d'emmener quatre canons¹.

Le succès avait été assez attendu pour être accueilli avec joie, d'autant plus qu'il donnait à ceux qui avaient été plus faciles la consécration de la force. Le jour de la Toussaint, le roi étant à vêpres et au sermon, dans la chapelle de Fontainebleau, reçut la nouvelle de la prise de Philipsbourg ; il se leva, et interrompit le prédicateur : il annonça la victoire de son fils et invita toute l'assistance à rendre grâces à Dieu. Il l'annonça ensuite au public par une lettre à l'archevêque de Paris, où, à propos du *Te Deum* demandé, il expliquait la grandeur du résultat par l'exposé des difficultés vaincues. *Mon fils*, disait-il, s'étant rendu devant Philipsbourg le 6 du mois passé, y a fait ouvrir la tranchée le 10 et a fait pousser si vivement les travaux que, nonobstant les pluies continuelles qui avaient rendu impraticables les marais dont cette place est environnée, et la bonté et la multiplicité de ses fortifications, il a contraint le gouverneur à capituler le 29 dudit mois. Je reconnais qu'un succès si heureux, dans une saison si avancée, et contre une place aussi parfaitement fortifiée, est un effet visible de l'assistance de Dieu qui a bien voulu préserver mon fils des périls où il s'est exposé pour diligenter ce siège. Ainsi le dauphin seul avait tout fait, et il ne devait être question de Vauban que dans l'histoire ou dans les conversations moins retentissantes de ceux qui avaient tout vu. Cependant le roi avait la justice de faire tout de suite Une part au marquis de Boufflers, lequel, disait-il, a réduit sous mon obéissance, en moins d'un mois de temps, Neustadt, Kayserslautern, Worms, Oppenheim, Bingen, Kreuznach et Bacharach, et a porté le commandant de Mayence à recevoir de mes troupes dans la ville et la citadelle... J'ai résolu d'en rendre grâces à la divine bonté².

Le dauphin eut encore l'honneur des derniers avantages de la campagne. Ce qui avait le plus tourmenté Louvois dans la prolongation du siège de Philipsbourg, c'était la crainte que, la saison tout entière se passant à cette conquête, le temps manquât pour l'occupation des plus fortes villes du Palatinat, telles que Heidelberg et Manheim. Heidelberg venait de se rendre sans combat. Manheim restait encore sur la rive droite du Rhin avec une citadelle plus grande que Philipsbourg. A peine les Allemands avaient-ils quitté Philipsbourg, que déjà les vainqueurs se portaient à Manheim. Le dauphin s'y rendait en tournant par Heidelberg ; on le fit asseoir et boire sur ce muid si célèbre qui était l'admiration de toute l'Allemagne et que les Français s'amuserent à détruire³. Manheim fut investie le 4 novembre ; de l'aveu de Vauban elle était capable de résistance ; mais labourée par les bombes, désarmée sur plusieurs points par la batterie à ricochets, elle fut encore trahie par ses propres défenseurs, soldats non payés depuis dix-sept mois, qui demandèrent non pas l'argent ou la bataille, mais simplement la capitulation. Elle se rendit le 12 novembre, livrant ainsi à la France tout le cours du Neckar, depuis Heilbron jusqu'au Rhin. Immédiatement Vauban ramena le dauphin sur la rive gauche et assiégea Frankenthal (15 nov.). Il se préparait à de grandes exécutions ; mais il n'eut même pas le temps d'achever ses batteries ; il suffit de montrer du canon aux assiégés ; le 18, ils se rendirent sans qu'il y eût personne de tué ou de blessé. Je n'ai jamais vu des gens si braves tant qu'on ne leur tire pas, écrivait Vauban ; mais quand on commence à

¹ Rousset, *Histoire de Louvois*, tome IV. C'est toujours dans ce livre qu'on trouve les meilleurs détails des opérations militaires.

² *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : Guerre de 1688.

³ La Fayette, *Mémoires de la cour de France*.

les rechercher un peu vivement, le nez leur saigne aussitôt. Dans le même temps, le marquis de Boufflers, pour châtier l'archevêque de Trèves qui repoussait l'alliance française, bombardait Coblenz ; mais il ne réussissait qu'à ruiner les maisons ; il ne forçait pas la place à capituler. Le dauphin, ou Vauban, avait bien plus de gloire ; il prenait les villes sans canon, par le seul ascendant et de sa fortune ou de sa crainte.

Après la prise de Frankenthal, le dauphin revint en France pour jouir de sa popularité. Elle s'était formée assez simplement, et sans qu'on y puisse soupçonner trop de connivence, pendant le siège de Philipsbourg. Vauban dans ses rapports, les courtisans dans leurs lettres, parlaient favorablement de son courage. Les soldats, moins suspects d'adulation, l'avaient surnommé *le Hardi*, sobriquet qui resta. *J'aime les sobriquets qu'un corps de garde impose ; ils conviennent fort bien*, a dit La Fontaine à ce sujet. Le roi de son côté se félicitait des lettres qu'il recevait de son fils, et vantait la *netteté* de ses ordres et la clarté de ses comptes rendus¹. D'autres exaltaient volontiers des qualités dont ils tiraient bon profit ; sa libéralité, sa générosité, son humanité. *Ce prince est adoré*, écrivait Sévigné, *il dit du bien de ceux qui le méritent, il demande pour eux des régiments et des récompenses, il jette l'argent aux blessés et à ceux qui en ont besoin* ; et un peu plus bas la sensible grand'mère le remercie d'avoir rendu compte au roi de la contusion reçue par le jeune marquis de Grignan au siège de Manheim². Ces sentiments étaient ceux d'un grand nombre. Aussi le duc de Montausier obtint-il l'approbation générale par la lettre qu'il adressa à son ancien élève : *Monseigneur, je ne vous fais pas de compliment sur la prise de Philipsbourg ; vous aviez une bonne armée, des bombes, du canon et Vauban. Je ne vous en fais pas aussi sur ce que vous êtes brave, c'est une vertu héréditaire dans votre maison ; mais je me réjouis avec vous de ce que vous êtes libéral, généreux, humain, et faisant valoir les services de ceux qui font bien : voilà sur quoi je vous fais mon compliment. Tout le monde trouvait ce style digne de M. de Montausier et d'un gouverneur, parce qu'il était conforme à bien des vues particulières.*

Le retour du dauphin fut une fête à la cour et pour la cour. Le roi alla au-devant de son fils avec la dauphine, le duc et la duchesse d'Orléans, et ses bâtardes chéries, princesse de Conti et duchesse de Bourbon. La rencontre eut lieu au bois de Boulogne. Le dauphin étant descendu de voiture, le roi descendit aussi de la sienne. Le dauphin voulant lui embrasser les genoux : *Non*, dit le roi, *ce n'est pas ainsi que vous méritez que je vous embrasse*, et il le prit bras dessus bras dessous avec une tendresse et une familiarité qui l'emportèrent cette fois sur l'étiquette. On représenta à Trianon un petit opéra tout en l'honneur du retour ; les vers en étaient faibles et la musique des plus médiocres, mais les princesses légitimées lui donnèrent le plus grand prix par leurs grâces dans l'exécution du ballet³. Il n'était pas possible que le roi fût oublié dans cette glorification. Tous les poètes ouvrirent leur veine, et la laissèrent couler en louanges, bien ou mal dites, qui du dauphin retombaient sur le roi. On frappa, une médaille qui représentait le vainqueur du Palatinat remettant au roi les couronnes murales de vingt villes ; mais la légende *Documentorum merces* — Récompense de la bonne éducation — rapportait le mérite du fils au père qui avait pris tant de soins pour

¹ Lettre de Louvois à Saint-Pouenges, 23 octobre. *Œuvres de Louis XIV*, tome IV.

² Sévigné, 25 oct., 3 nov., 15 nov. 1888.

³ Sévigné, *Lettres*, 30 nov. 1688. La Fayette, *Mémoires de la cour de France*.

le former¹. Sur une autre médaille, qui ne figure pas dans l'histoire métallique, c'était un aiglon tenant la foudre, et l'ennemi disant dans son épouvante : *Caelo tonantem credidimus Jovem*. Il parut également opportun d'associer les courtisans à la gloire du prince par de hautes faveurs, et de confondre dans leur souvenir leur élévation avec les débuts guerriers de l'héritier du trône. L'ordre du Saint-Esprit était réduit à vingt-sept membres ; il y avait donc soixante-treize vacances. Le roi les remplit toutes d'une seule promotion. La liste arrêtée et déjà connue, il s'aperçut qu'il avait oublié le chevalier de Sourdis, un des plus dignes à son avis. Il rassembla aussitôt le chapitre de l'ordre, confessa son oubli et déclara qu'il allait faire une chose contre la règle pour un homme qui méritait bien ce *pas-se-droit* ; Sourdis fut ainsi le cent unième chevalier. Comme il est impossible de contenter tout le monde, une promotion aussi considérable suscita quelques observations. On releva surtout cette circonstance que, parmi tant d'élus, il y en avait quelques-uns dont *la naissance faisait tort à l'ordre*. Mais aussi bien ce qui froissait la noblesse devait flatter la bourgeoisie et répondait au goût du roi pour la popularité. *C'est où paraît le plus la grandeur des rois*, dit Mme de La Fayette², *d'égaliser les gens de peu aux plus grands seigneurs du royaume*.

Le dauphin n'a eu dans toute sa vie que ce beau moment. Son peu de capacité réelle, mis à une épreuve plus difficile, ne lui permettra pas de soutenir l'obligation qu'il venait de contracter. Il retombera bientôt dans l'obscurité, étouffé entre l'importance absorbante de son père, et celle que ses contemporains, sur la foi d'espérances heureuses, ont volontiers accordée à son fils. Son œuvre même allait périr avant sa réputation. C'était en vain qu'on se redisait après la prise de Philipsbourg : *Voilà une assez belle campagne, voilà tout le Palatinat et quasi tout le Rhin à nous ; voilà de bons quartiers d'hiver ; voilà de quoi attendre en repos les résolutions de l'empereur et du prince d'Orange*³. Au moment où ces assurances essayaient de se propager, le prince d'Orange mettait en mer ; moins de trois semaines après, on recevait, à un jour de distance, la nouvelle de la prise de Frankenthal par les Français et celle du débarquement du stathouder hollandais à Exmouth⁴. Cette contradiction, signal de la guerre générale, imposait, pour première mesure de résistance, l'abandon du Palatinat.

¹ *Histoire métallique*.

² La Fayette, *Mémoires de la cour de France*, Sévigné, 15 déc. 1688, 5 et 6 déc.

³ Sévigné, 3 nov. 1688.

⁴ Dangeau, *Journal*, 21 et 22 nov. 1688.

II. — Révolution de 1688 en Angleterre. - Les Hollandais embrassent la cause de leur stathouder contre Jacques II.
- Débarquement du prince d'Orange en Angleterre ; fuite de Jacques II. - Réception de Jacques II par Louis XIV ; élévation du Prince d'Orange au trône d'Angleterre. - Déclaration des droits ; triomphe de l'intolérance. - L'Angleterre chef de l'opposition à la France.

Invité par les principaux ennemis de Jacques II à venir renverser son beau-père, le prince d'Orange avait eu besoin avant tout de gagner les Hollandais à cette cause. Il ne pouvait tout seul, et à ses frais, attaquer un roi qui disposait d'une belle armée ; il lui fallait une nation derrière lui, et d'abord il n'était pas assuré de l'unanimité dans les Provinces-Unies, ni surtout de la bourgeoisie d'Amsterdam. Il fut servi à souhait par le grand-pensionnaire Fagel, et par les ministres protestants. Fagel organisa en sa faveur une sorte de mission ; il réunit secrètement les ministres, et leur représenta qu'il n'y avait de salut pour la patrie et pour la religion que dans l'entreprise projetée contre Jacques II ; ils devaient nom-prendre par les dragonnades combien était impitoyable la fureur du papisme ; si cette *religion infernale* parvenait à dominer en Angleterre, le protestantisme était humainement perdu. Les ministres à leur tour, appuyés sur le respect des populations, réveillèrent le zèle religieux de leurs troupes, ou les défiances politiques de ceux pour qui la religion n'était qu'un intérêt secondaire ; l'étroite alliance des rois de France et d'Angleterre offrant aux autres nations le danger d'un asservissement prochain, il ne restait de ressource pour conjurer l'orage que d'ôter le sceptre à un des deux alliés¹. Deux griefs assez récents venaient en aide à ces arguments. Louis XIV traitait en criminels des Hollandais établis en France et même naturalisés Français, pour n'avoir pas voulu changer de religion ou avoir essayé de regagner la Hollande. Il venait en outre d'attaquer le commerce des Provinces-Unies, en interdisant l'introduction du hareng dans ses États ; il réduisait ainsi à la misère plus de soixante mille individus qui ne vivaient que de cette pêche². L'honneur national, la fortune publique, le zèle de la vérité, s'accordaient à réclamer la lutte contre l'opresseur. Toutes ces raisons, retournées dans tous les sens, et présentées à propos à la passion ou à l'intérêt de chacun, avaient si bien avancé les affaires du prince d'Orange, que ses adversaires commençaient à redouter pour eux-mêmes le sort de Jean de Witt.

A l'abri et à l'aide de ce courant d'opinions, les armements marchaient avec une rapidité et une publicité qui donnèrent à Louis XIV le droit d'en dénoncer l'intention et de s'en plaindre comme d'un mal préparé contre lui (V. plus haut, ch. XXIX, § 3). L'argent affluait au prétendant ; à ses économies personnelles venaient se joindre cent mille guinées d'Angleterre. Les huguenots émigrés de France mettaient à son service les métaux précieux qu'ils avaient sauvés de leur

¹ Burnet, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Grande-Bretagne sous les règnes de Charles II et de Jacques II*. Nous ferons grand usage de cet auteur, le chapelain, le compagnon, le confident de Guillaume, dont les aveux ne peuvent être suspects quand ils sont défavorables à son héros.

² Macaulay, *Histoire de Jacques II*, tome II, ch. IX.

désastre ; ils lui prêtaient sans hésiter sur la foi d'une victoire prochaine, qui, en le faisant roi lui-même, contribuerait à leur rouvrir les portes de leur patrie. On fabriquait des provisions de biscuit à Rotterdam, des selles et des harnais à Amsterdam, des pistolets et des fusils à Utrecht. La flotte hollandaise s'accroissait de vingt-quatre bâtiments de guerre ; un camp se formait à Nimègue des garnisons de l'intérieur. Les états levaient de nouvelles troupes, et, par un traité avec la Suède, ils s'assuraient six mille auxiliaires qu'ils devaient transporter à leurs frais et sur leurs vaisseaux¹. L'ambition du stathouder devenait la politique de la nation.

Quoiqu'il y eût un grand avantage à se presser d'agir pour ne pas laisser à Jacques II le temps de préparer sa défense, il avait paru raisonnable de ne rien commencer avant de savoir si Louis XIV ne troublerait pas l'entreprise par une attaque sur la Hollande. Dès que le manifeste du 24 septembre eut fait connaître que le roi de France tournait ses armes contre l'Allemagne, et s'engageait dans le siège de Philipsbourg, le prince d'Orange et les états généraux, rassurés pour eux-mêmes et peu sensibles aux dangers de leurs alliés, n'hésitèrent plus à se déclarer. Un manifeste de Guillaume, rédigé par Fagel, reproduisit tous les griefs déjà articulés contre Jacques II (10 octobre 1688). Avec la mauvaise foi accoutumée, il réclamait, au nom des libertés anglaises, contre la tolérance religieuse ; il érigeait en crime la liberté laissée à quelques prêtres papistes de tenir des écoles dans Londres, et à certains gentilshommes de placer leurs enfants dans des collèges de jésuites ; il dénonçait la liberté rendue aux protestants dissidents comme un piège tendu à la religion de l'État, pour détruire le protestantisme par les protestants eux-mêmes, et la naissance du prince de Galles comme une supposition infâme qui changeait la succession au trône pour mieux assurer la violation des lois. Au nom de sa femme, fille aînée de Jacques II, intéressée la première dans cette succession, le prince d'Orange prenait donc en main la défense de la nation anglaise, de ses lois et libertés, pour le maintien de la religion protestante, comme pour la conservation de tous les droits légitimes. Ce manifeste était suivi d'une invitation aux marins anglais, et aux officiers de l'armée de terre, de quitter le service de Jacques II. Ils ne devaient pas se laisser retenir par un faux éclat de gloire — la gloire de la fidélité sans doute ! —, mais considérer avant tout leurs obligations envers Dieu, la patrie, eux-mêmes et la postérité. A défaut de ces sentiments, le tentateur leur présentait l'appât des récompenses : **Nous ferons, disait-il, une grande distinction de ceux qui viendront assez tôt pour joindre leurs armes aux nôtres, et ils nous trouveront pour eux bien affectionné et assuré ami**².

Les états généraux furent encore plus explicites. Ils lancèrent à leur tour (28 octobre) une déclaration belliqueuse, et s'en prirent directement à Louis XIV, lui donnant ainsi le droit incontestable de les traiter désormais en ennemis. Ils avaient jugé nécessaire, disaient-ils, de prévenir le bouleversement du royaume d'Angleterre ; ils redoutaient que l'alliance intime des rois de France et d'Angleterre ne se tournât à la fin contre les Provinces-Unies ; et ils ne voulaient

¹ Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII, 12 sept. 1688. Le traité se terminait par cette clause : **Quand les états n'en auront plus besoin, ils les remettront à la disposition du roi de Suède ; et s'il en manque un certain nombre, ils payeront 18 thalers par tête.** Dangeau, 26 sept. 1688, annonce l'arrivée de ces troupes en Hollande : **On a eu avis qu'il est arrivé en Hollande six mille Suédois qui ont été embarqués à Gothenborg.**

² Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII : Texte du manifeste et de l'adresse aux troupes.

pas être écrasés. En conséquence ils louaient le prince d'Orange de son dessein, et avaient résolu de l'assister de quelques vaisseaux et troupes auxiliaires. Du reste ils protestaient du désintéressement du prince. A les entendre, Guillaume n'avait aucune vue ou intention d'envahir l'Angleterre ou de détrôner le roi, encore moins de se faire roi ou même de chasser ou persécuter les catholiques romains. Tous ses efforts tendaient uniquement à secourir la nation anglaise, à rétablir les lois et privilèges détruits, ensemble à conserver la religion et la liberté¹. Cette assurance était bonne à contenter les esprits peu difficiles — et ils sont toujours nombreux —, à couvrir une grande impiété filiale des apparences du dévouement ad peuple. Peu importait qu'elle fût démentie plus tard avec éclat. L'impudeur de Guillaume était assez robuste pour ne ressentir ni embarras ni rougeur de la contradiction².

Ainsi compromis, le prince d'Orange et ses adhérents n'avaient plus qu'à se mettre en route. Aussi bien tout était prêt : une flotte. de quatre cents voiles, dont soixante vaisseaux de guerre, d'abondantes munitions tirées des magasins des états, bombes, mortiers, canons et grenades, quatorze mille hommes des meilleures troupes de la république, six cents réfugiés français³, et parmi eux le maréchal de, Schönberg nommé commandant en second. Le 28 octobre, Guillaume arbora son pavillon aux armes de Nassau écartelées de celles d'Angleterre. A la devise de sa famille : *Je maintiendrai*, il avait ajouté : *les libertés de l'Angleterre et la religion protestante* ; ce manifeste flottant, et en lettres de trois pieds de haut, frappait tous les yeux. Le 29⁴, il prit la mer. Il sembla d'abord que les éléments se déclaraient contre lui ; une violente tempête l'assailit au sortir des bouches de la Meuse, dispersa au loin une partie de ses vaisseaux et maltraita les autres. Il fut obligé de rentrer au port, et d'y attendre que ses vaisseaux fussent tous ralliés ou réparés. Déjà on triomphait en France de cette déconvenue. Le mauvais temps ravissait tout le monde parce qu'il dérangeait on peu les projets du prince d'Orange. Le vent est si bon catholique, disait-on⁵. Mais la Providence ne ratifie pas toujours les interprétations précipitées que les impatients donnent de ses desseins. Le 13 novembre, la flotte hollandaise entrait par le pas de Calais dans la Manche, poussée par le vent d'est que les amis de Guillaume, triomphant à leur tour, appelèrent le *vent protestant*⁶. Le 15 novembre elle abordait à Torbay, le jour même où les Français mettaient le siège devant Frankenthal.

Le lendemain, 16 novembre, Louis XIV déclarait la guerre aux Provinces-Unies, non pas en réponse à ce débarquement qu'il ne pouvait encore connaître, mais en vertu d'anciens griefs qu'il ne leur avait pas laissé ignorer. Il ne parlait ni de Jacques, ni de Guillaume, ni des affaires d'Angleterre. Le tort des états généraux était d'avoir pris parti, malgré ses avertissements, avec d'autres princes de

¹ *Corps diplomatique*, tome VII.

² Déjà on colportait en France des paroles toutes différentes de Guillaume aux états. Voir Dangeau, *Journal*, 5 octobre : *On apprend que le prince d'Orange s'est déclaré protecteur de l'Église anglicane, que des lords anglais sont venus le trouver, et qu'il a dit aux états : Messieurs, je vous dis adieu pour jamais. Je vais ou périr ou régner. Si je péris, je mourrai votre serviteur ; si je règne, je vivrai votre ami.*

³ Dangeau, 11 octobre.

⁴ Les Anglais disent le 19 ; mais il faut se rappeler que les Anglais suivaient encore le calendrier julien, et que leurs dates sont toujours en retard de dix jours sur les dates françaises.

⁵ Sévigné, 26 octobre et 8 novembre.

⁶ Burnet, *Mémoires pour les règnes de Charles II et de Jacques II.*

l'Europe, contre le cardinal de Furstenberg, et rangé leurs troupes sous le commandement du prince de Waldeck. Voilà pourquoi il leur déclarait la guerre sur terre et sur mer¹. Les hostilités étaient même déjà commencées. Dès le mois précédent, il avait permis la course aux armateurs de Dunkerque contre le commerce hollandais ; et, trois jours après la déclaration officielle, la Chambre de la marine reconnaissait pour bonnes les prises faites jusque-là sur les ennemis, attendu que la Hollande avait été suffisamment avertie que le roi se regardait comme provoqué par toute entreprise contre l'Angleterre². Si Louis XIV avait pu immédiatement soutenir ses menaces par une attaque sérieuse sur la Hollande, la fortune de Guillaume aurait peut-être été changée. Mais il ne parlait si haut que parce qu'il n'était pas en état d'agir ; les troupes et bien d'autres moyens lui faisaient défaut ; la guerre du Palatinat n'était pas même finie, et, par suite de cette guerre, il se produisait en Allemagne un mouvement dont il devait avant tout se garantir. Il n'y eut donc que des paroles contre les Hollandais ; Jacques H n'en reçut aucune assistance.

C'est un triste spectacle que la chute de Jacques II. Ce roi jusque-là si opiniâtre et si rude dans ses desseins, devenu tout à coup incapable de consistance et de résolution ; ce brave connu de tout monde, qui ne tente aucune lutte et s'enfuit comme un poltron affolé, quel objet de pitié ! Et ces ministres, ces intimes, ces enfants qui abandonnent à la file leur souverain, leur bienfaiteur, leur père, quel objet de mépris ! Les vainqueurs eux-mêmes n'ont pas beaucoup à se vanter de leur succès : une armée qui n'ose ni passer à l'envahisseur ni le combattre³, une nation qui veut et ne veut pas, tantôt appelle l'étranger, tantôt retourne à son roi, et se livre enfin à l'étranger ; un seul homme sachant ce qu'il fait et poursuivant à son profit les bénéfices de ces misères, quelle révolution bizarre ! Si elle a, comme les Anglais s'en glorifient, déterminé et consolidé chez eux les conditions de la liberté politique en sacrifiant la liberté religieuse, elle n'en est pas moins un affront à l'orgueil et à la dignité des peuples comme à l'orgueil. et à l'autorité des rois.

Jacques avait perdu contenance, même avant l'arrivée de Guillaume, du moment qu'il ne lui avait plus été possible de se dissimuler le danger. Il avait recherché l'assistance des évêques anglicans par une renonciation à peu près complète aux actes qui les avaient soulevés contre lui. Il proclama l'intention de protéger l'Église anglicane, de maintenir l'*acte d'uniformité*. Il promit de ne plus insister pour l'admission des catholiques dans la Chambre des communes, et de rendre leurs places aux magistrats et députés-lieutenants destitués pour refus d'adhésion à sa politique⁴. Il se déconsidéra par cette marque de crainte et de faiblesse. Il ne se releva pas mieux en offrant de donner les preuves de la naissance du prince de Galles ; malgré l'enquête, et la force des preuves aujourd'hui reconnue par ses adversaires mêmes, on affecta, et en particulier sa

¹ Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

² Dangeau, *Journal*, 25 octobre et 19 novembre 1688. Voir encore une ordonnance du 20 novembre, par laquelle Louis XIV promet aux particuliers de leur donner, pour faire la course, des vaisseaux radoubés, agrés et carénés avec les munitions, agrès et rechanges nécessaires, sans que, pour raison de ce, il soit retenu aucune chose sur la valeur des prises qu'ils feront. (Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XX.)

³ Les historiens anglais les plus wighs, Macaulay surtout, reconnaissent que l'attitude de l'armée de Jacques en présence de Guillaume jeta sur elle une grande déconsidération, et que cette déconsidération fut un embarras pour Guillaume au commencement de son règne.

⁴ Burnet, *Règles de Charles II et de Jacques II*.

fille Anne de Danemark, d'en tourner en dérision l'authenticité¹. Cependant, lorsque Guillaume eut débarqué, la solitude se fit autour de l'envahisseur, il resta quinze jours à Exeter sans voir venir à lui aucun adhérent ; dans son dépit, il parlait déjà de reculer. Un jeune seigneur anglais ayant tenté de lui conduire quelques régiments, ces régiments, à l'exception de deux cents hommes, se refusèrent à la trahison². Le roi était donc en mesure de résister, il se rendit à Salisbury pour en faire l'épreuve. Mais le retard avait donné de l'assurance à ses ennemis et des soulèvements commençaient dans les comtés de l'Ouest et dans le Nord. Après une première escarmouche contre les avant-postes de Guillaume, Jacques apprit avec stupeur que son favori Churchill, le frère de son ancienne maîtresse Arabella, l'oncle de son fils naturel Berwick, venait de faire défection. Il recula en toute hâte ; sur la route il fut abandonné de son gendre le prince de Danemark, et en rentrant à Londres il n'y trouva plus sa fille Anne qui venait de s'évader comme son mari. Dieu me protège ! dit-il, mes propres enfants m'ont abandonné. (6 décembre.)

Il n'eut plus dès lors qu'une pensée : sauver sa femme et son fils, et se mettre lui-même en sûreté³. Guillaume avançait, et, par l'effet ordinaire du succès, voyait croître ses partisans. Jacques, pour arrêter sa marche, fit entrevoir de nouvelles satisfactions aux opposants. Il réunit autour de lui les pairs spirituels et temporels qui se trouvaient à Londres, et convint avec eux de rassembler au plus tôt un parlement régulier et d'ouvrir des négociations avec le prince d'Orange. La réponse de Guillaume sentait la confiance de la supériorité : assembler immédiatement le parlement d'Angleterre, dépouiller sans délai de leurs emplois toutes les personnes qui en possédaient contrairement aux lois, remettre aux magistrats de Londres le gouvernement de la Tour, ne conserver que des officiers protestants tant sur la flotte que dans les garnisons, assigner une partie des revenus de la couronne pour l'entretien des troupes hollandaises, recevoir le prince à Londres, et lui donner le même nombre de gardes qu'au roi⁴. Devant ce ton de vainqueur, Jacques pressa plus vivement l'exécution de son dessein. Il n'avait pas trouvé d'Anglais qui se prêtât à l'évasion du prince de Galles ; il se confia à un Français qu'il avait à sa cour depuis moins de deux mois. C'était Lauzun, l'aventureux mari de Mlle de Montpensier, qui, brouillé avec celle que tout le monde regardait comme sa femme, avait cru regagner au moins la faveur de Louis XIV en s'offrant à servir son malheureux protégé⁵. Lauzun conduisit heureusement la reine et l'enfant jusqu'à la mer et de là sur le continent. Rassuré sur le sort de ce qu'il avait de plus cher, Jacques II à la faveur d'un

¹ Macaulay, *Règne de Jacques II*, ch. IX : Les preuves de la naissance furent publiées et regardées comme décisives par beaucoup de personnes judicieuses et importantes. La princesse Anne avait refusé, sous prétexte du mauvais état de sa santé, d'assister au conseil où ces preuves furent exposées... Elle parla de l'enquête avec tant d'ironie, que les femmes qui l'habillaient crurent pouvoir se permettre de prendre part à ses plaisanteries.

² Burnet, *ibid.* *Mémoires de Berwick*.

³ Cela résulte d'une confidence faite par lui à Barillon, ambassadeur de France, et rapportée par ce ministre dans sa correspondance, 11 décembre 1688.

⁴ Burnet, *Règnes de Charles II et de Jacques II*.

⁵ Dangeau, *Journal*, 21 octobre 1688 : M. de Lauzun part pour aller offrir ses services au roi d'Angleterre. M. de Lauzun, n'ayant pas grand'chose à faire en France, a été loué du parti qu'il a pris. Le roi lui en a donné la permission. Sévigné, 20 décembre 1688 : Le roi d'Angleterre est toujours trahi même par ses propres officiers ; il n'a plus que M. de Lauzun qui ne le quitte pas.

travestissement s'échappa de Londres, emportant avec lui le grand sceau de l'État qu'il jeta dans la Tamise, et se dirigea sur Sherness où une barque l'attendait (21 décembre). Il ne savait pas qu'il comblait les vœux de ses ennemis. Burnet avoue franchement que les partisans de Guillaume ne désiraient rien tant que l'évasion volontaire de Jacques, parce qu'elle les préservait de toute accusation de violence contre sa personne et pouvait être retournée contre lui en grief d'indignité.

Mais voici bien une autre merveille qui se jeta à la traverse de ces calculs. **Tant il est vrai**, dit encore Burnet, **que l'on doit peu compter sur le peuple**. Arrivé à Sherness, Jacques fut reconnu malgré son travestissement, insulté, battu, volé par les paysans de la côte, à la fin mis en sûreté, mais toujours captif, dans la maison d'un gentilhomme. A la nouvelle de cette arrestation, l'opinion de beaucoup de gens tourna en sa faveur. Sa fuite avait suscité, dans Londres, de grandes violences contre ses amis, son humiliation lui rendit des partisans dans la foule comme dans les anglicans rigides. Les lords, rassemblés en conseil à Londres, envoyèrent un régiment à son secours et le mirent ainsi en liberté. Il revint sans plus recevoir d'insultes sur sa route, et, à sa rentrée dans la capitale, il entendit sonner les cloches et retentir les cris de *Vive le roi !* Une grande multitude accourut pour le féliciter de son retour ; le soir, la ville fut illuminée¹. Un historien moderne affecte de réduire à de minces proportions cet enthousiasme. Nous en croirons plus volontiers un contemporain, un acteur dans le parti contraire, Burnet, le chapelain de Guillaume, qui affirme l'importance réelle et durable de ces dispositions populaires : **Ce qu'il y a de certain**, dit-il, **c'est que, jusqu'à sa fuite, Jacques n'avait pour lui que les papistes, et que, depuis ce temps** (son retour), **ses partisans s'augmentèrent considérablement et nous ont souvent donné bien de la peine**. Guillaume lui-même éprouva un grand embarras de ce contre-temps, qui pouvait rendre la lutte plus grave et l'entraîner à des violences capables de le perdre de réputation².

L'incomparable maladresse de Jacques vint en aide à son ennemi ; incapable désormais d'aucun conseil suivi, il ne comprit ni sa position nouvelle, ni les avantages qu'elle lui offrait. Guillaume, au contraire, calcula qu'en lui faisant peur il le pousserait à fuir une seconde fois, et à désorganiser ses partisans par cet abandon. Jacques, apprenant que l'envahisseur était déjà à Windsor, l'invitait à une conférence dans Londres même. Guillaume répondit qu'il ne viendrait pas à Londres tant qu'il y aurait dans cette ville des troupes sous un autre commandement que le sien, et tant que le roi ne se serait pas retiré à Rochester. Il fit en même temps avancer ses Hollandais jusqu'à Kensington, et, quelques heures après, trois bataillons, entrés dans Londres, s'approchèrent de Whitehall. Jacques était au milieu de ses ennemis ; il céda à la peur d'être leur prisonnier, et se retira à Rochester (28 décembre). De là encore il aurait pu essayer de faire face aux agresseurs. Un bon nombre de lords lui envoyaient promettre leur appui, à la condition qu'il s'engageât à rétablir les anciennes lois. Mais, soit que par conscience il ne crût pas devoir transiger dans une affaire de liberté religieuse, soit qu'il espérât retrouver par une autre direction le chemin de son trône, il préféra quitter l'Angleterre. Cette évasion est bien triste, telle que la raconte Berwick, son fils et son compagnon. Le soir du 1er janvier 1689, il dit aux envoyés des lords qu'il les reverrait le lendemain, il fit mine de se coucher,

¹ Burnet, *Règnes de Charles II et de Jacques II*, et Berwick, *Mémoires*. On peut les citer ensemble, car leurs récits sont uniformes malgré l'opposition de leurs sentiments.

² Macaulay, *Histoire de la Révolution de 1688*, ch. X, pages 816, 622 et 623.

puis tout à coup il se releva, sortit sans être inquiété, gagna la Tamise et la mer, qui le porta sur la côte de France, à Ambleteuse. L'arrogance du vainqueur fait un rude contraste à cet abaissement. Guillaume, entré dans Londres presque aussitôt après le départ du roi, recevait triomphalement ses partisans, et, par une bravade impatiente, renvoyait avec insulte l'ambassadeur français Barillon. Il ne craignait pas de susciter l'intervention de Louis XIV en faveur de Jacques II, et cette guerre pour la succession anglaise dont il a été ainsi le premier provocateur.

A en juger par d'illustres témoignages contemporains, les dangers de Jacques II étaient depuis plusieurs semaines la grande préoccupation de la France, ou du moins de la haute société. Dangeau, Mme de Sévigné, Mme de La Fayette, La Bruyère, interprètes de ce grand monde, nous ont transmis les inquiétudes, les indignations, et çà et là les espérances, qui surgissaient à chaque nouvelle, plus ou moins confuse ou incomplète, venue d'outre-mer. *Souvenons-nous*, dit La Bruyère¹, de ces jours tristes que nous avons passés dans l'agitation et dans le trouble ; curieux, incertains quelle fortune auraient eue un grand roi, une grande reine, le prince leur fils, famille auguste, mais malheureuse, que la piété et la religion avaient poussée jusqu'aux dernières épreuves de l'adversité. Hélas ! avaient-ils péri sur la mer ou par les mains de leurs ennemis ? Nous ne le savions pas ; on s'interrogeait, on se promettait réciproquement les premières nouvelles ; ce n'était plus une affaire publique, mais domestique ; on n'en dormait plus, on s'éveillait les uns les autres pour s'annoncer ce qu'on en avait appris. D'abord, comme on s'était réjoui de la tempête éprouvée par le prince d'Orange, on avait aussi triomphé de l'isolement où il restait à Exeter. On espérait par moments que Jacques II, par des concessions dont on avait de vagues rapports, désarmerait ses ennemis. On maudissait, en attendant, les traîtres qui l'abandonnaient, sa fille la princesse d'Orange, toute prête à *passer bravement sur le corps de son père*, et sa seconde fille Anne, qu'on appelait la *demoiselle de Danemark* et une autre *Tullie*. La crainte domina tous les autres sentiments quand on fut averti des dangers du prince de Galles. On sut enfin (24 décembre) que, conduit avec sa mère par Lauzun, il avait passé sur une petite barque à travers cinquante vaisseaux de Hollande et abordé à Calais. Mais à peine avait-on cette bonne assurance, que les plus sinistres rumeurs circulèrent sur Jacques II. Il avait été pris en faisant *le chasseur* ; on l'avait ramené à Whitehall. Par un respect dérisoire et menaçant, on lui laissait, dans la captivité, ses honneurs de roi, son capitaine des gardes, ses mylords à son lever, tandis que le prince d'Orange était à Saint-James, de l'autre côté du Jardin². N'avait-il pas à redouter la mort tragique de Charles Ier ? Louis XIV ayant annoncé (3 janvier) qu'il avait des renseignements meilleurs, comme ils demandaient confirmation, on resta toute la nuit sans y croire ; on trouva la nuit bien longue ; et au lendemain matin, aucun courrier n'étant arrivé, on se laissait aller à désespérer, quand, au milieu de la messe, Louvois apporta la certitude du débarquement du roi d'Angleterre à Ambleteuse et des honneurs que lui avait rendus le comte de Charost³. L'inquiétude une fois dissipée, on retomba dans les conjectures également peu rassurantes qu'inspiraient cette singulière révolution et ses suites probables. On soupçonnait que la bonne volonté du prince d'Orange avait été pour quelque chose dans la facilité de l'évasion. On se demandait si le

¹ La Bruyère, *Discours de réception à l'Académie française*.

² Sévigné, *Lettres*, 8 nov., 13, 20, 24. 29, 31 décembre ; 3, 5 janvier 1689.

³ La Fayette, *Mémoires de la cour de France*.

fugitif trouverait un grand avantage à être en France. Oui, disaient les uns, car sa vie, et celle de sa femme et de son fils, sont en sûreté ; non, disaient les autres, car, en abandonnant la partie, il laisse le prince d'Orange arriver au trône naturellement et sans crime. Ce qui paraissait hors de doute, c'était que la guerre allait bientôt être déclarée, et peut-être même par le roi de France¹.

Louis XIV avait déjà montré beaucoup d'empressement, trop peut-être, à recueillir dans son royaume les fugitifs. Quand on sut l'arrivée de la reine d'Angleterre et de son fils (22 décembre), il ordonna de préparer Vincennes pour leur habitation, et de les y amener, quand même Jacques II les rappellerait auprès de lui. Ce curieux secret nous est révélé par deux lettres de Louvois². Avait-il donc besoin de tenir en sa possession des otages, pour le cas où Jacques, si rebelle à son alliance, se maintiendrait sur son trône et serait peut-être tenté de s'entendre avec ses ennemis ? Jacques une fois débarqué, cette préoccupation cessa ; ce ne fut plus Vincennes, mais Saint-Germain qui fut destiné aux Majestés déchuës. Rien n'égala la magnificence de cette hospitalité que l'Europe même hostile admira, et que loue encore aujourd'hui le plus vanté des historiens anglais modernes, et le plus opposé à Jacques II³. La reine arriva la première. Louis XIV alla au-devant d'elle avec toute sa maison et cent carrosses à six chevaux. Il la plaça à sa droite dans son carrosse, et, revenu à Saint-Germain, il mit à sa disposition un service absolument semblable à celui de la reine de France, et six mille louis d'or dans une cassette précieuse. Le lendemain Jacques eut son tour. Louis XIV alla à sa rencontre au bout de la salle des gardes, le releva quand il voulut s'agenouiller, l'embrassa à trois ou quatre reprises fort cordialement, et le conduisit à l'appartement de la reine : *Voici, lui dit-il, votre maison ; quand j'y viendrai, vous m'en ferez les honneurs, et je vous les ferai quand vous viendrez à Versailles*. Un cadeau de dix mille louis d'or compléta cette réception⁴.

L'étiquette elle-même, si précieuse à Louis XIV, comme gardienne de la dignité et de la hiérarchie, fut sacrifiée au désir de se montrer délicat et généreux envers le malheur. Le roi entendit que Jacques et sa femme fussent roi et reine pour tout le monde avec la préséance sur le Dauphin, sur Monsieur, quoi qu'ils en eussent, qu'on se tînt debout devant ces Majestés, qu'on baisât la robe de la reine. Il signifia aux courtisans qu'ils devaient s'accoutumer à voir le roi déchu à Marly, à Trianon et dans les chasses. Afin de montrer qu'il prenait pour lui-même les services rendus à ses hôtes, il rappela à sa cour le disgracié Lauzun qui avait sauvé la reine d'Angleterre et son fils. Il lui annonça cette faveur de sa propre main : *Lauzun, disait-il, sera bien étonné de voir de mon écriture ; autrefois il y était accoutumé*⁵. S'il est permis de joindre le bouffon au tragique, ajoutons que cette reconnaissance donna à Mademoiselle une colère amusante. Elle avait chassé Lauzun de son intimité et de sa présence depuis quatre ans ; elle se trouva offensée de la clémence du roi. *C'est donc là, disait-elle, la reconnaissance de ce que j'ai fait pour les enfants (bâtards) du roi !* Le roi lui expliqua ses raisons par écrit ; il lui envoya Seignelay pour l'apaiser. Mademoiselle ne se laissa convaincre par rien ; elle brûla, sans la lire, la lettre du

¹ Sévigné, 5 janvier 1689.

² Il est bien entendu que c'est encore à M. Rousset que nous devons cette révélation.

³ Macaulay, *Histoire de la révolution de 1688*, tome II, page 643.

⁴ Sévigné, La Fayette, Dangeau.

⁵ Dangeau, *Journal*.

roi, et remplit toute la cour de ses plaintes¹. Le roi tint bon de son côté, trop bon même, car on ne tarda pas à voir que ni Louis XIV ni Jacques n'avaient rien gagné à la réhabilitation de ce drôle de Lauzun.

La cour elle-même, malgré sa soumission au cérémonial imposé par Louis XIV, se sentit peu de bienveillance pour l'exilé. Il n'y a guère que madame de Maintenon qui parle avantageusement des soins qu'il prodiguait à sa femme, et de son insensibilité à la perte de tant de grandeurs : *Il est beau*, écrit-elle², *de voir un roi confesseur*. Pour les autres, sa figure est déplaisante, et ses discours font encore moins d'effets que sa figure ; on estime le bon sens de sa femme, on lui reconnaît à lui-même du courage, mais un esprit commun ; il parle de ce qui s'est passé en Angleterre avec tant d'insensibilité, qu'on demeure insensible pour lui. On lui reproche de prendre trop facilement part aux plaisirs de la cour. Plus on le voit, moins on le plaint de la perte de son royaume. On cite même un archevêque qui tournait en dérision sa fidélité à la religion catholique. Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, aurait dit en le montrant : *Voilà un fort bon homme : il a quitté trois royaumes pour une messe*. Un travers bien autrement ridicule, c'était son aplomb à soutenir encore les prétentions les plus extravagantes de ses prédécesseurs. Depuis que Henri VI de Lancastre avait été proclamé roi de France à Paris, en 1422, tous les rois d'Angleterre, en dépit de la perte de leurs provinces d'outremer, se paraient du nom de rois de France, et en conséquence de ce titre s'attribuaient le don des miracles et touchaient les écrouelles, tout anglicans qu'ils étaient devenus. Jacques II, chassé d'Angleterre, recueilli en France, ne vivant que des libéralités du 'vrai roi de France, non-seulement écartelait les lis de France avec les lions d'Angleterre, mais encore il allait au couvent des religieuses anglaises, à Paris, toucher les écrouelles en qualité de roi de France³. Pendant qu'il se fascinait de ces illusions, il perdait tout à fait le trône d'Angleterre.

Le prince d'Orange, resté maître du terrain sans combat, jouait jusqu'au bout sa comédie de légalité et de modération. Il se garda bien de prendre le pouvoir de lui-même ; il ne voulait régner ni par droit de conquête ni par violation flagrante de ses promesses. De concert avec les lords et les membres de l'ancienne Chambre des communes, il invita les corps constituants à envoyer des représentants à Westminster pour former une *Convention* qui décidât du sort du pays. Le même système fut appliqué à l'Écosse encore indépendante de l'Angleterre, quoique depuis quatre règnes elle eût le même roi ; de l'avis de plusieurs Écossais importants, réunis à Londres, une Convention écossaise fut convoquée à Édimbourg. La manœuvre n'était pourtant pas sans danger ; elle pouvait, dans l'état d'incertitude des esprits, aboutir à une déception fâcheuse pour l'ambition de Guillaume. Les Anglais n'étaient pas tous d'accord sur la déposition de Jacques II ni sur le choix de son successeur. Les wighs voulaient, sans délai ni restriction, déclarer le trône vacant ; mais les tories se partageaient entre deux opinions bien moins radicales ; les uns auraient désiré un accommodement avec Jacques II, les autres proposaient de le déclarer incapable, et de conférer le gouvernement à un régent ; le nom du roi ne disparaîtrait pas de l'administration, ni son effigie des monnaies : mais son action personnelle serait supprimée comme celle d'un roi malade ou idiot ; ainsi avait-on procédé sous Henri VI. Par là serait suivie la doctrine de l'*obéissance*

¹ La Fayette, *Mémoires de la cour de France*.

² Maintenon à comtesse de Saint-Géran, 9 janv. 1689.

³ Sévigné, 12 janvier 1689. La Fayette, *Mémoires de la cour de France*, passim.

passive, professée par beaucoup d'anglicans en haine du meurtre de Charles Ier, laquelle refusait à la nation le droit de déposer le roi. C'est cette doctrine qui, survivant au triomphe de Guillaume, produisit bientôt la distinction entre le roi de droit qui était en exil et le roi de fait qui régnait à Londres, et permettait de désirer, de favoriser même le retour de l'un, tout en acceptant par nécessité ou par raison le gouvernement de l'autre. Les amis du vainqueur s'en plaignent comme d'un embarras politique et d'un outrage aux lois de la conscience. Burnet veut y reconnaître une des causes des progrès que l'athéisme a faits depuis en Angleterre¹.

La *Convention* s'ouvrit le 1er février 1689², pendant que les lords s'assemblaient de leur côté. On s'accorda assez vite des deux parts pour reconnaître que Jacques II ne pouvait plus régner, parce qu'il avait violé le *Contrat originel* entre le peuple et le roi, et renoncé à l'exercice du pouvoir par *abdication*, disaient les uns, par *désertion*, disaient les autres. Il fut moins facile de décider si le trône était vacant et disponible. La majorité des lords opina d'abord pour une régence qui, en confiant le gouvernement à un autre, laisserait à Jacques son titre et à ses héritiers le droit d'hériter en temps légitime. Mais dans ce cas le prince de Galles hériterait-il ? Et s'il continuait à demeurer à l'étranger, la régence se continuerait-elle pendant plusieurs générations ? Pour trancher plus vite la difficulté, en respectant autant que possible le droit héréditaire, un tiers parti proposa de donner le trône à la fille aînée de Jacques, à la princesse d'Orange qui pourrait faire de son mari son lieutenant. Ce n'était pas le compte de Guillaume : par une régence il ne serait pas roi ; par la dépendance vis-à-vis de sa femme il ne serait pas le maître du gouvernement. Il se décida à sortir du silence où il s'était obstinément renfermé depuis la fuite de Jacques, et à se révéler tout entier.

Il signifia donc (15 février) aux lords les plus importants que, tout en laissant à la Convention liberté entière pour prononcer, il ne voulait pas d'une position humiliante, qu'il ne voulait pas être régent, qu'il ne voulait pas davantage être attaché aux cordons du tablier d'une femme, fût-elle la meilleure des épouses ; il n'accepterait que la couronne, sinon il retournerait dans sa patrie³. Devant cette décision du *libérateur*, ses obligés n'essayèrent pas de contradiction sérieuse. Tout ce qu'ils firent pour accorder leur principe d'hérédité avec le changement de dynastie, ce fut de donner à la princesse d'Orange l'égalité d'honneurs avec son mari. Les lords et. les communes décidèrent que Guillaume et Marie aéraient roi

¹ Burnet, *Règnes de Charles II et de Jacques II* : Alors commencèrent les distinctions entre le roi de fait et le roi de droit. Nos lois y reconnaissaient de la différence quant à la chose même, et non quant aux effets. Malgré le sens des termes par où l'on s'obligeait de maintenir et de défendre le roi et la reine, ils prétendirent que ce serment revenait à dire que le roi et la reine étaient des usurpateurs auxquels on obéissait par force, comme étant en possession de la couronne, mais envers lesquels on ne s'obligeait pas de ne pas aider Jacques II à remonter sur le trône puisqu'il était toujours roi de droit. Oserai-je pourtant le dire ? il n'y eut que trop d'Anglais, et surtout parmi le clergé, qui s'en rendirent coupables. L'affreux procédé de ces ecclésiastiques ne contribua pas médiocrement au progrès que l'athéisme a faits en Angleterre.

Il dit la même chose dans un autre ouvrage : *Histoire de ce qui s'est passé de plus mémorable en Angleterre pendant la vie de Burnet*, à la fin de l'an 1692.

² Nous répétons que nous suivons toujours le calendrier grégorien. Les dates des historiens anglais, même de Macaulay, étant toujours pour cette époque celles du calendrier julien, n'en sont encore qu'au 22 janvier.

³ Burnet, *Règnes de Charles II et de Jacques II*.

et reine ensemble et au même rang, que les deux noms figureraient en tête de toutes les ordonnances, et les deux effigies sur les monnaies, que toutes les dignités personnelles et les immunités royales seraient communes aux deux époux ; l'administration seule n'appartiendrait qu'au mari.

En se livrant ainsi à un étranger, la prudence commandait de ne lui remettre entre les mains qu'une autorité bien définie. Le moment semblait favorable pour fixer par une constitution claire, précise, à l'abri de toute chicane possible, les limites des différents pouvoirs. Mais les discussions nécessaires aux détails d'une œuvre aussi considérable auraient absorbé de longues séances et maintenu indéfiniment un état provisoire dont l'ennemi extérieur pouvait profiter. On se hâta donc de résumer les principes essentiels qui devaient être la base fondamentale de toutes les lois, de tous les actes d'administration du royaume. La déclaration des droits, qui est demeurée comme la charte de l'Angleterre moderne, fut achevée le 22 février. Après avoir résumé les griefs des Anglais contre Jacques II, et proclamé les services du prince d'Orange *choisi de Dieu pour délivrer la nation de la superstition et de la tyrannie*, la déclaration revendique les anciens droits et les anciennes libertés de l'Angleterre. Elle déclare illégal le droit de *dispenser* tel qu'il a été usurpé récemment, illégale toute taxe levée par le souverain sur le sujet sans les votes du Parlement, illégale toute armée permanente en temps de paix sans le consentement des Chambres. Elle reconnaît aux sujets le droit de pétitionner, aux électeurs de choisir librement leurs représentants, aux Parlements la liberté de discussion. Elle promet à la nation une administration pure et clémente de la justice. A ces conditions Guillaume et Marie sont déclarés roi et reine d'Angleterre pour leur vie, unis ou séparés, mais pendant la vie du roi l'administration lui est réservée. Après eux, la couronne passera à la postérité de Marie, puis à Anne et à sa postérité, puis aux enfants que Guillaume pourrait avoir d'une autre femme.

Il ne restait plus qu'à inaugurer les nouveaux souverains. La princesse d'Orange, mandée de Hollande, débarquait le même jour à Greenwich. La malheureuse oublia de qui elle était fille, de qui elle venait occuper la place. Loin de paraître embarrassée d'une situation qui rappelle, dit un historien wigh, les enfants d'Œdipe et les Pélopidés, elle laissa voir une gaieté folle et un empressement odieux à prendre possession de la demeure et des meubles de son père. Telle fut l'indécence de sa conduite, qu'elle scandalisa, par delà les Tories, les Wighs eux-mêmes. Burnet raconte qu'il crut devoir lui en faire des reproches et lui demander des explications. Elle répondit qu'elle était bien triste au fond de l'âme, mais que son mari lui avait commandé la joie extérieure, pour mieux attester son adhésion à la révolution dont il profitait. Excuse honteuse, puisque, quand elle pourrait atténuer l'impiété de la fille par le dévouement de l'épouse, elle convaincrerait toujours Guillaume d'avoir ôté à sa femme les sentiments les plus sacrés de la nature humaine. Le lendemain (23 février), à Whitehall, sous le dais royal, en présence des deux Chambres, Guillaume et Marie entendaient la lecture officielle de la déclaration des droits, et *acceptaient avec reconnaissance ce que la nation leur offrait*.

Il fallait encore prendre un parti sur la question qui avait été l'origine de la guerre, la question de tolérance. Le crime irrémissible de Jacques II avait été de prétendre accorder à tous les cultes chrétiens une liberté égale ; on le renversait pour cet attentat aux lois de l'Angleterre. Mais ce nom de liberté était embarrassant devant l'opinion publique et devant l'histoire ; comment, dans une révolution faite au nom de la liberté, en refuser le bienfait à la religion ? était-il sage d'encourir le nom d'intolérant et de persécuteur, quand on chargeait de ce

nom odieux Louis XIV, l'allié du roi déchu ? On chercha donc un expédient pour éviter l'apparence de la persécution et en conserver les avantages. Les Chambres passèrent un bill de tolérance (mars 1689) qui, par son nom, était une promesse de liberté, et, par son contenu, le rétablissement de l'intolérance. Tous les anciens bills anglicans qui prescrivait à tout le monde, sous des peines sévères, l'assistance aux services religieux de l'Église anglicane, furent maintenus ; mais on promit de ne pas en faire l'application à quiconque se montrerait *sujet fidèle* par les serments d'allégeance et de suprématie, et *protestant* par une déclaration signée contre la transsubstantiation¹. Des dispositions explicites signifèrent, en outre, qu'il ne serait accordé aucune indulgence aux papistes, pas plus qu'à ceux qui niaient la Trinité. Par ce compromis, les protestants dissidents pourraient jouir de la liberté de leur culte, mais les catholiques romains en seraient exclus. On avait accusé Jacques II de n'accorder la tolérance universelle que pour faire dominer les catholiques ; la révolution triomphante n'accordait la tolérance que pour se concilier, par la haine commune de l'Église romaine, les protestants dissidents.

Cette contradiction n'a pas échappé à un des admirateurs les plus distingués de la révolution de 1688. Un historien moderne, Macaulay, wigh déterminé, mais capable de trouver des torts aux wighs, ennemi acharné de la *superstition* romaine, mais sans aller jusqu'à justifier les injustices des protestants, appelle le *bill de tolérance* un chaos d'absurdités et de contradictions, un amas de dispositions puérides, inconsistantes entre elles, inconsistantes avec la véritable théorie de la liberté religieuse. — Le vrai principe, dit-il, est sans aucun doute que le magistrat ne doit pas punir la simple erreur théologique. Il appelle la déclaration de tolérance de Jacques, renouvelé plus tard par lui en Irlande, une loi digne de Turgot et de Franklin². Mais il reconnaît que, en 1689, les Anglais n'étaient nullement disposés à admettre cette doctrine : Si l'on avait rédigé un bill accordant une entière liberté, même à tous les protestants, on peut assurer en toute confiance que Nottingham n'aurait jamais présenté un pareil bill ; que tous les évêques, y compris Burnet, auraient voté contre ; qu'il aurait été dénoncé de dimanche en dimanche, du haut de dix mille chaires, comme une insulte à Dieu et à tous les chrétiens, et comme une licence accordée aux pires des hérétiques et des blasphémateurs ; qu'il aurait été brûlé par la plèbe sur la moitié des places de marchés d'Angleterre ; qu'il ne serait jamais devenu loi du pays, et qu'il aurait rendu le nom même de la tolérance odieux pendant un grand nombre d'années à la majorité du peuple³. Que ce soit là, si l'on veut, l'excuse des auteurs du bill, il n'en reste pas moins reconnu expressément qu'au XVIIe siècle les souverains et les peuples protestants ne comprenaient pas, ne voulaient pas pratiquer par eux-mêmes la tolérance qu'ils invoquaient hors de chez eux, et que le persécuteur français n'était pas plus digne de haine que les intolérants de Hollande et d'Angleterre.

Le premier acte de la révolution, la substitution de Guillaume III à Jacques II, était à peine accompli, que le second, bien plus considérable dans la politique européenne, commençait comme une conséquence inévitable. Remise à la disposition de l'ennemi irréconciliable de la grandeur française, l'Angleterre va

¹ Burnet, *Histoire de ce qui s'est passé de plus remarquable en Angleterre pendant la vie de Burnet*.

² Macaulay, *Histoire de Guillaume III*, ch. II, paragraphe : *Acte de tolérance* en Irlande.

³ Macaulay, *Histoire de Guillaume III*, ch. I, pages 80 et 81 ; ch. II, pages 190 et suivantes.

réaliser les appréhensions de Louis XIV ; elle sort de l'isolement et de l'inaction où l'ascendant de ce voisin l'avait tenue par la connivence de Charles II ; elle entre de fait dans la coalition, en double les forces par son concours et en prend la tête par le caractère et l'importance de son nouveau souverain. Elle succède à la maison d'Autriche dans la direction de la lutte contre la France, et en arrêtant, en restreignant la puissance de cette rivale, elle fait passer entre ses mains la prépondérance qu'elle exercera par la diplomatie, par son argent et par ses flottes, jusqu'à la fin du siècle suivant.

CHAPITRE XXXI

**Commencement de la seconde coalition. Année
1689. Louis XIV d'abord le plus faible.
Préparatifs efficaces pour 1690**

I. — Expédition de Jacques en Irlande. - Incendie du Palatinat. - Entente de Louis XIV avec les Turcs. - Revers des Français. - Défaite de Valcourt. - Perte de Mayence, de Bonn, de Campredon. - Mécontentements intérieurs.

Louis XIV ne pouvait plus se dissimuler les intentions de ses voisins ni le nombre de ses ennemis. Il avait provoqué l'Allemagne par le siège de Philipsbourg, et, loin de l'effrayer par la conquête du Palatinat ; il n'avait réussi qu'à l'irriter davantage et à consommer l'union de tous ses princes. Vainement il avait négocié auprès de l'électeur de Bavière pour le retenir hors de la ligue : promesses, affronts dévorés¹, menaces même, rien n'avait pu empêcher l'électeur de renvoyer l'ambassadeur Villars. Comme dernier signe de ces dispositions hostiles, la diète de Ratisbonne déclara la guerre à la France au nom de l'empire, le 24 janvier 1689.

Le roi avait le premier déclaré la guerre aux Hollandais le 16 novembre précédent, et la Suède, alliée aux Hollandais, allait combattre pour eux par les troupes qu'elle leur fournissait. Le nouveau roi d'Angleterre, de son côté, en prévision des vengeances de l'allié de Jacques II, avait pris les devants et annoncé la guerre en renvoyant l'ambassadeur Barillon (11 janvier).

On avait cru quelque temps que l'Espagne au moins resterait neutre. La jeune reine d'Espagne, fille du duc d'Orléans, toujours française de cœur, écrivait que le roi Charles II regardait les affaires d'Angleterre comme un attentat aux intérêts de tous les rois et surtout des catholiques. Mais, dit Mme de La Fayette, elle **conservait à sa patrie un amour trop violent pour une personne d'esprit**. Le conseil d'Espagne, ne pouvant souffrir l'empire qu'elle avait sur son époux, se débarrassa d'elle par le poison (février 1689). Ce crime, dont Louis XIV interdisait de parler, fut une certitude pour toute la cour ; on en nommait tout haut, comme les principaux auteurs, le comte de Mansfeld, chef du parti allemand en Espagne, et la comtesse de Soissons, vendue à la maison d'Autriche en haine de la France dont elle était exilée². Quant aux intentions politiques des Espagnols, elles ne pouvaient être douteuses lorsqu'on savait qu'ils faisaient enfin payer au prince d'Orange l'argent qu'ils lui avaient longtemps contesté, et qu'ils lui assignaient à cet effet la part du roi d'Espagne dans les trésors apportés par les galions³. Contre tant de menaces, le roi préparait depuis deux mois ses moyens de résistance, levées de troupes et d'argent. A côté du recrutement ordinaire,

¹ *Œuvres de Louis XIV*, tome VI. Lettre de Louis XIV à Villars, 16 décembre 1688 : J'ai reçu la déclaration qui vous a été donnée de la part de l'électeur de Bavière. La cour où vous êtes aurait bien pu s'épargner la peine de dresser cet écrit, et il semble qu'elle ait plutôt voulu par là vous donner votre congé que d'entrer dans aucune négociation avec vous..... Il est néanmoins de mon service que vous y demeuriez jusqu'à ce que l'électeur se soit déclaré ouvertement contre ma couronne..... Servez-vous de tous ces moyens et de tous ceux que je vous ai ci-devant écrits pour empêcher l'électeur de se déclarer pour l'empereur.....

² Voir Sévigné, Saint-Simon, La Fayette. Mme de La Fayette, qui avait démenti si énergiquement l'empoisonnement de la duchesse d'Orléans en 1670, est une des plus explicites à soutenir que la reine d'Espagne, fille de cette duchesse, est morte par le poison.

³ Dangeau, *Journal*, 3 janvier 1689.

Louvois appliqua pour la première fois (9 décembre 1688) le système des milices qui pouvait donner vingt-cinq mille hommes¹. Ce ne fut pas sans résistance de la part des paysans, qui s'en défendirent, surtout en Normandie, par les inventions de la plus fine chicane² ; mais la chose réussit assez bien pour que ces nouveaux soldats fussent jugés dignes de faire la guerre au dehors aussi bien que de garder les côtes. Un peu plus tard, les gentilshommes de province étaient convoqués à l'arrière-ban (mars 1689). Quelque ridicule qu'on essayât de jeter sur ces braves improvisés³, ils formèrent en plus d'un lieu des corps d'une grandeur et d'une magnificence surprenante. Depuis le mois d'octobre, cinquante mille hommes travaillaient constamment à fortifier toutes les places de mer ; la dépense monta à six millions⁴. Seignelay, pour remplir les cadres de la marine, reprenait toutes les classes de matelots, même ceux qui avaient été dispensés du service, et les équipages des vaisseaux marchands. La course, encouragée par l'exemple des plus hauts personnages, s'acharnait, par l'appât du profit, sur les Hollandais. Seignelay lui-même y prenait part et ne cachait pas ses bénéfices⁵. Jean Bart, le plus illustre corsaire du temps, apparaissait avec Forbin. Il allait devenir, par son audace, le héros de cette guerre, honoré des faveurs de Louis XIV et de la considération des Anglais eux-mêmes.

Tous les expédients paraissaient acceptables pour rassembler l'argent nécessaire. Il y avait d'abord les contributions de guerre levées en pays ennemi ou occupé. Un général, Bullonde, après avoir brûlé douze ou quinze villages sur le territoire de Bois-le-Duc et de Bréda, faisait contribuer le pays de Liège pour cinq cent mille livres (décembre 1688). A la fin de 1688, il avait été levé au delà du Rhin plus de deux millions. Mais les sommes les plus fortes étaient demandées à ce système d'affaires extraordinaires déjà appliqué, au grand regret de Colbert, dans la guerre de Hollande, et destiné à atteindre dans celle-ci des proportions considérables et ruineuses : émission de nouvelles rentes, vente de nouvelles charges, dons en apparence gratuits des villes, des états provinciaux, du clergé. Dès août 1688, le roi, pour un emprunt de dix millions, avait constitué cinq cent mille livres de rentes sur l'Hôtel de Ville ; en novembre, à la même condition, il obtint dix autres millions⁶. En janvier 1689, les *commissions* des gardes du trésor royal, des trésoreries, des parties casuelles, furent converties en *charges*, avec obligation pour chacun de *financer*, c'est-à-dire de donner ensemble quatre millions. En février, c'étaient huit charges de maîtres des requêtes au prix de cent quatre-vingt-dix mille livres chacune ; en mars, c'était l'institution de *receveurs des consignations*, et de seize grandes maîtrises des eaux et forêts dont on se promettait deux millions⁷. D'autre part, les villes étaient invitées à servir des dons en apparence volontaires, et s'y

¹ Dangeau, *Journal*.

² *Mémoires* de Foucauld, alors intendant à Caen : *Une femme, pour exempter son fils, déclare qu'il est bâtard, et que, le roi ne voulant pas de bâtards dans ses troupes, il faut le lui rendre.*

Le régiment des milices de Fontenay a été trouvé si beau, qu'il a été commandé pour servir hors de la généralité et tenir la campagne.

³ Voir la chanson de Pavillon, envoyée par Bussy à Sévigné, 13 mai 1689.

⁴ Dangeau, *Journal*, mai 1689.

⁵ Dangeau. Au 1er avril, la course sur les Hollandais avait déjà rapporté quatre millions. *M. de Seignelay nous a dit aujourd'hui qu'il a déjà eu 20.000 pistoles pour sa part.*

⁶ Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XX.

⁷ Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XX. Dangeau, *Journal*, 18 janvier, 17 février 1689.

prêtaient d'assez bonne grâce. Il est curieux de suivre, dans le *Journal* de Dangeau, de semaine en semaine, la liste de ces contributions. Paris, Toulouse, Lyon, donnaient à trois un million, Marseille 400.000 livres, Dieppe 40.000, Bordeaux 200.000, Saint-Malo 150.000, et Vannes 100.000¹. Nous aurons à apprécier, dans la suite des événements, la valeur réelle de ces ressources qui chargeaient l'avenir au profit du présent, et constituaient une dette que deux siècles n'ont pas éteinte. Mais le besoin du moment, le plus pressé, le plus sensible, le plus imprévoyant, était à peu près satisfait, et laissait à l'avenir le souci de son mal.

A côté de la force directe de ses armes sur terre et sur mer, le roi pouvait exploiter contre ses ennemis leurs propres embarras intérieurs, peut-être réduire chacun à ses affaires propres, et leur ôter le loisir de servir la cause commune. Guillaume III ne tenait encore que l'Angleterre ; l'Écosse ne s'était pas officiellement prononcée pour lui, et les rivalités des clans autant que le royalisme ranimaient dans cette contrée un parti nombreux et actif de Jacobites. L'Irlande, catholique et odieusement opprimée par l'anglicanisme depuis Cromwell, se levait en masse contre ses tyrans et pour le roi déchu. Ces résistances, surtout si elles étaient appuyées du dehors, offraient un concours d'autant plus certain que la nécessité d'y faire face a en effet retenu Guillaume hors du continent pendant dix-huit mois. L'Allemagne avait peu d'argent, et malgré ses récentes victoires sur les Turcs, elle n'était pas délivrée de la guerre avec les infidèles. Ruiner les Allemands en ravageant leur territoire, et ranimer l'ardeur des Turcs contre leurs vainqueurs, c'était une autre diversion bien capable d'amortir la guerre sur les bords du Rhin. Les Espagnols enfin avaient toujours à craindre la mauvaise volonté des Catalans ; ce peuple, qui s'était autrefois donné à Richelieu, et qui appelait tout haut le soutien de la France², était une porte ouverte sur l'Espagne, ou une barrière au Roussillon contre les Espagnols. Il était donc résolu que la France essaierait de rétablir Jacques II par l'Irlande, que le Palatinat et les provinces voisines seraient dévastés par le fer et le feu, que les Turcs seraient encouragés à ne pas traiter de la paix avec l'empereur, et qu'une armée française agirait en Catalogne. Les événements furent loin de répondre aux espérances de la politique française.

La cause de Jacques II était la cause des rois et du principe de la légitimité. La révolution de 1688, comme l'a dit La Bruyère, était un outrage à tous les rois dans la personne d'un seul ; rétablir ce roi, t'eût été assurer l'intérêt commun de tous les souverains ; et peut-être Louis XIV espérait-il que l'assistance donnée au banni, au lieu de lui être imputée à ambition, ramènerait à lui ses frères en royauté. Mais il n'en sera pas ainsi. **L'esprit de pique et de jalousie prévaudra chez eux à l'intérêt de l'honneur, de la religion, de leur état, de leurs droits héréditaires.** Ils renonceront à la doctrine de leur inviolabilité ; ils reconnaîtront aux peuples le droit de les chasser **comme on chasse un petit seigneur de son château, ou un fermier de sa métairie**³. Pour la satisfaction présente de se venger de Louis XIV, ils vont poser, dans le triomphe de Guillaume, le principe des révolutions de l'avenir.

¹ Dangeau, du 17 mars au 19 avril.

² *Mémoires* du maréchal de Noailles.

³ La Bruyère, ch. XII : *Des jugements*. Il faut lire ces pages curieuses ajoutées aux *Caractères* dans une des dernières éditions, et qui sont, à cent ans de distance, comme une prophétie de la chute du principe monarchique en Europe.

La cause de l'Irlande n'était pas moins sacrée. Quand on veut connaître toute l'étendue, toute la dureté, tous les calculs positifs et froids de l'intolérance anglaise, c'est en Irlande qu'il faut aller. Là tout un peuple avait perdu l'existence politique et la propriété, en punition de sa fidélité à la religion romaine. Jamais, depuis le dépècement de la Macédoine par les Romains, nation n'avait subi une servitude aussi raffinée. Par *l'acte d'établissement* de Cromwell, cinq millions d'hommes avaient été dépossédés de leurs biens, ou déportés d'une province à l'autre, exclus de l'armée et des fonctions publiques. A leur place, une *colonie saxonne*, gardienne de la conquête, avait envahi les propriétés données ou vendues par les vainqueurs. Les quatre cinquièmes de la population d'Irlande étaient Celtes et catholiques, et plus des quatre cinquièmes des terres appartenaient aux intrus saxons ; c'est Macaulay qui l'avoue et qui loyalement condamne cette tyrannie. Un clergé anglican officiel, inutile à un peuple catholique, jouissait de tous les biens de l'Église ; le clergé catholique, seul reconnu par les habitants, était réduit à la misère comme le peuple. Ces violences ne remontaient pas à quarante ans ; elles étaient, non pas une tradition de famille, mais la souffrance, la ruine immédiate de la génération présente. Un grand nombre pouvait faire la comparaison avec le passé ; ils voyaient de leurs yeux leurs habitations, leurs châteaux occupés par l'étranger, et les droits dont ils avaient joui exercés contre eux par les spoliateurs. Jacques II avait essayé un commencement de réparation. Il les avait rappelés dans l'armée et aux charges publiques. Il leur apparaissait comme un libérateur, et, à la nouvelle de sa chute, ils se déclarèrent pour sa cause sous la conduite de mylord Tyrconnel, leur gouverneur. Devant le nombre et la colère de ces opprimés, les protestants, les Saxons se réfugièrent dans le Nord, et firent de Londonderry, une ville anglaise de récente formation, leur quartier principal. Il semblait que Jacques n'eût qu'à se présenter pour reprendre ce royaume. Malheureusement son incapacité, les rivalités de ses agents, la mauvaise organisation de troupes rassemblées en cohue et à la hâte, et aussi l'insuffisance des secours de la France, lui firent perdre en peu de mois des avantages qui d'abord inquiétaient sérieusement ses ennemis.

Tout le monde en France avait pensé que la place de Jacques II était en Irlande. *L'Irlande est son reste*, écrivait Vauban, *et quand un homme joue de son reste, il doit y être.* — *Il sera mieux là qu'ailleurs*, disait Sévigné, et plus bas : *Le voilà où il doit être ; il a une bonne cause, il a protégé la vraie religion ; il faut vaincre ou mourir puisqu'il a du courage.* Louis XIV, pour le seconder, égala en sa faveur la magnificence de son hospitalité par la magnificence de ses subsides. Il lui donnait des vaisseaux, des frégates, des officiers, des armes, deux millions, une multitude de commodités accessoires, telles que calèches, chevaux de main, services d'or et d'argent, des toilettes, du linge, et, par un complément de grâce vraiment royale et chevaleresque, sa propre cuirasse comme augure de la victoire. Les adieux ne furent pas moins admirés : *Je vous avoue que je vous souhaite de ne vous revoir jamais ; mais, si par malheur vous revenez, vous me retrouverez tel que vous me voyez*¹. Deux jours après la proclamation de Guillaume III à Whitehall, Jacques II quittait Saint-Germain pour Brest (25 février 1689). Hélas ! sur la route même il désenchantait par ses allures communes les idées d'héroïsme qui s'attachaient à son entreprise. En Bretagne, aux offres de service du gouverneur, il répondit : *Je n'ai besoin que de manger* ; et il le prouva devant une table bien servie. Sur quoi Sévigné fait cette remarque : *Il mangea,*

¹ Sévigné, La Fayette, Dangeau.

ce roi, comme s'il n'y avait pas de prince d'Orange dans le monde. En même temps il laissait échapper son regret d'être l'obligé de la France. Le comte d'Avaux, qui l'accompagnait en qualité d'ambassadeur extraordinaire, prévenait Louis XIV de cette disposition et présentait dans le conseil des dissentiments dangereux pour l'expédition.

Jacques II débarqua à Kinsale, au midi de l'Irlande, le 22 mars. Le 3 avril il entra en triomphe à Dublin, et convoqua pour le mois suivant un parlement irlandais. Impatient de reconquérir immédiatement ses trois royaumes, il prétendit se porter sans délai dans la province d'Ulster, où s'organisait la seule résistance qui fût possible dans l'île, et, après l'avoir dissipée, passer en Écosse. Ce n'était pas l'avis du comte d'Avaux et de Tyrconnel. Ils ne croyaient pas qu'il fût si facile de débusquer Guillaume de la Grande-Bretagne ; ils voyaient avec peine que l'armée irlandaise n'était qu'une cohue de volontaires peu habitués à l'usage de la liberté et des armes ; ils demandaient qu'on la purgeât d'abord de l'indiscipline qui était une cause d'affaiblissement prochain, qu'on la corrigeât des violences, bien naturelles à des hommes récemment affranchis, mais faites pour la rendre odieuse aux populations ; par là on la mettrait en état de vaincre les seuls Irlandais qui ne reconnaissaient pas Jacques, et de repousser les Anglais qui ne manqueraient pas de venir bientôt. Jacques ne les écouta pas ; il s'imagina que, par la promptitude et par la vue de son armée, il aurait bon marché de Londonderry. Il crut même un moment que le gouverneur de cette ville suffirait à la lui ouvrir par trahison. Il fut bien surpris lorsque les habitants, livrés à eux-mêmes, lui signifièrent qu'ils n'avaient pas d'autre roi que Guillaume. Il laissa alors à son armée mal préparée le soin de canonner la ville rebelle, et il revint à Dublin avec l'affront d'un échec bien propre à décourager ses partisans.

En même temps une flotte française, commandée par Château-Renaud, apportait un nouveau charge-met de munitions et quelques troupes d'Anglais et d'Irlandais réfugiés. Elle travaillait au débarquement dans la baie de Bantry (11 mai 1689), quand tout à coup l'amiral anglais Herbert se présenta avec des vaisseaux d'un rang supérieur pour la capturer. Château-Renaud se mit rapidement en état de combattre, se porta sur les agresseurs, les canonna cinq heures durant et les contraignit à prendre le large fort maltraités. Quoique les Anglais affectent de ne voir là qu'une escarmouche sans importance, ce fut une victoire des Français, et une victoire telle qu'elle devait être. Les Anglais avaient voulu troubler le débarquement, et le débarquement s'acheva sans nouvelle opposition ; ils étaient si bien vaincus, qu'ils se retirèrent à Plymouth et qu'ils y restèrent longtemps sans oser reparaître en mer. C'était enfin un affront si complet, que les Anglais jacobites qui étaient sur la flotte française, toujours sensibles, malgré les dissentiments politiques, à l'honneur anglais, pleuraient à chaudes larmes l'humiliation de leurs compatriotes. Ce succès venait à propos pour Jacques. Lui-même, ayant ouvert le parlement irlandais (11 mai), procédait à des réformes qui semblaient devoir lui rattacher à jamais l'Irlande par la reconnaissance. Un premier bill proclama la liberté de conscience pour toutes les communions chrétiennes. Un autre abrogea l'*acte d'établissement* ; un grand nombre de milles carrés de terre furent reportés des colons saxons aux anciens propriétaires celtiques ; la plus grande partie de la dîme fut restituée au clergé catholique ; la part des ministres protestants fut réduite à la proportion de leur nombre. En dépit des récriminations modernes, nous ne reconnaissons d'autre tort à ces mesures que d'avoir réparé violemment une violence récente. Un acte plus regrettable, ce fut le bill de proscription contre les rebelles qui n'exigeait guère

d'autre preuve de culpabilité que la dénonciation, et retirait au roi le droit de faire grâce. La seule excuse de Jacques dans cette circonstance était la volonté des communes, qui, après une longue oppression, étaient impatientes de vengeance.

Ces circonstances favorables ne portèrent pas les fruits qu'on en pouvait attendre. Guillaume III venait enfin d'être reconnu roi d'Écosse (11 mai) ; moyennant l'abolition de l'épiscopat et la suppression de la torture, le royaume primitif des Stuarts adhérait à leur expulsion. Presque en même temps Guillaume et Marie déclaraient la guerre à la France (17 mai). Ils alléguaient pour griefs les hostilités des Français en Amérique contre les possessions anglaises du Nouvel-York et de la baie d'Hudson, le refus de salut dans les *mers Britanniques*¹, et surtout les tentatives de Louis XIV pour détruire leur royaume d'Irlande par des voies ouvertes de violence et par l'invasion actuelle. Mais là n'était pas le plus grand mal pour Jacques II. Ce qui le ruinait, c'était sa confiance absolue en son ministre Melford, toujours opposé aux conseils des Français ; c'étaient ses habitudes de promenades où il perdait de longues heures, son entêtement à laisser le siège de Londonderry aux soins d'un général incapable, sa négligence à mettre en usage les secours que la France lui envoyait. Le 13 juin Louvois exprimait la crainte que les armes débarquées le 11 mai par Château-Renaud n'eussent pas encore été distribuées aux jacobites². D'autre part, Louis XIV avait riposté à la déclaration de Guillaume par une déclaration non moins fière où il s'engageait à faire la guerre aux Anglais complices de l'usurpateur (juin), jusqu'à ce que la nation repentante se fût soumise à son roi légitime. Mais les embarras qui grandissaient chaque jour du côté de l'Allemagne ne lui laissaient pas à lui-même la libre disposition de ses forces. Il dut refuser d'envoyer des troupes françaises en Irlande avant l'hiver suivant³. Sur mer, il se réduisait à la défensive et à prévenir une descente des ennemis sur les côtes de Normandie, Picardie et Boulonnais. Les flottes anglaise et hollandaise étant venues croiser, vers la fin de juin, à la hauteur d'Ouessant, Seignelay alla prendre le commandement de la flotte de Brest, avec l'ordre d'attendre l'arrivée de l'escadre de Toulon commandée par Tourville. Leur réunion devait composer *la plus formidable armée que le roi eût jusqu'à présent mise en mer*⁴ et les ennemis, disait-on à la cour, n'avaient pas *ensemble plus de cinquante vaisseaux*⁵. Cependant, même après l'arrivée de Tourville, on ne combattit pas. Le roi donnait secrètement à Seignelay l'ordre de ne pas sortir, mais de toujours faire croire qu'on était prêt à sortir au besoin. *C'est se conduire, écrivait-il, avec le même esprit qui me fait agir sur terre, tenir l'ennemi en échec, et l'empêcher de rien faire contre mon royaume de bien considérable*⁶. D'abord le vent écarta les ennemis. Seignelay fit alors une promenade militaire en mer ; puis, poussé à son tour par un gros temps sur Belle-Isle, il rentra à Brest, et, l'ennemi ayant lui-même disparu, il revint à Versailles.

¹ Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII ; buté de la déclaration : *Il a disputé à la couronne le droit de pavillon ; ce qui viole la souveraineté que nous avons sur les mers Britanniques, que nos prédécesseurs ont de tout temps maintenue, et que nous avons aussi résolu de maintenir pour l'honneur de notre couronne et de la nation anglaise.*

² Lettres de Rosen à Louvois, 20 mai, et de Louvois à d'Avaux, 13 juin, citées par Rousset.

³ Lettre de Louvois à d'Avaux, 13 juin.

⁴ *Mémoires de La Fayette.*

⁵ Dangeau, 9 juillet.

⁶ *Œuvres de Louis XIV*, tome VI : lettre à Seignelay, août ; la date du jour manque.

Ces incertitudes avaient fort avancé la ruine de Jacques II. En Écosse, les jacobites vainqueurs à Killcrankie avaient presque immédiatement été désorganisés par la mort de Dundee, leur chef, tué dans sa victoire (7 juillet). En Irlande, Londonderry, mal attaqué, et ravitaillé du dehors par des amis intrépides qui n'avaient pas voulu laisser périr la Londres irlandaise¹, avait forcé les agresseurs à lever le siège (10 août). Dans le même mois, une armée anglaise, commandée par Schönberg, débarquait dans l'île. Il est vrai qu'à cette nouvelle, l'ardeur des Irlandais jacobites se ranima, que Jacques comprit mieux ses intérêts, et se mit en mesure de profiter des services qui lui étaient offerts. De son côté Schönberg, se défiant de la saison avancée, se réduisit à la défensive. Mais il n'était pas difficile de prévoir que la lutte directe, ajournée à la campagne suivante, était déjà une partie perdue pour Jacques II.

Du côté de l'Allemagne les difficultés dont nous parlons avaient pour origine les mesures même par lesquelles on avait cru les prévenir. C'est ici que se dresse contre Louvois l'accusation la plus terrible et la plus répandue dans l'opinion et dans l'histoire. Nous n'admettons pas, et nous l'avons déjà dit (Voir ci-dessus ch. XXIX, § 3), qu'il ait fait entreprendre la guerre d'Allemagne et le siège de Philipsbourg pour se maintenir au pouvoir en se rendant nécessaire. Mais il est plus difficile de ne pas lui imputer en grande partie la résolution coupable d'incendier le Palatinat. Après la prise de Philipsbourg, Mme de Maintenon écrivait (4 novembre 1688)² : *M. de Louvois veut qu'on aille en Allemagne et qu'on ravage sans pitié le Palatinat. Cependant d'habiles gens prétendent qu'il ne faudrait faire la guerre qu'à l'empereur et qu'il est de la prudence de ne pas attaquer l'Empire.* Si ce témoignage peut paraître suspect, par cette raison que, dans la même lettre, Mme de Maintenon avoue qu'il y avait antipathie entre elle et Louvois, il faudra bien toujours en croire la correspondance de Louvois avec ses agents les plus accrédités, et ses ordres impitoyables. Déjà pendant la conquête du Palatinat, et avant qu'elle fût achevée, la pensée qu'il serait difficile de s'y maintenir avait poussé Chamlay à proposer le *rasement* de plusieurs places qu'on mettrait ainsi hors d'état de servir dorénavant à l'ennemi. Louvois, comme ses lettres en font foi³, entendit par *rasement* non-seulement la destruction des ouvrages propres à la défense, mais encore celle des habitations jusqu'à ne pas y laisser pierre sur pierre⁴. Une fois l'exécution commencée, et sa

¹ Ce lieu s'appelait primitivement Derry et avait peu d'importance. La colonie saxonne lui ayant donné un grand développement, surtout avec le concours du commerce de Londres, on le décora du nom de la capitale de l'Angleterre sans lui ôter le sien : il devint ainsi Londonderry. (Burnet, *Histoire de Guillaume III.*)

² Lettres de Maintenon.

³ Rousset, *Histoire de Louvois*, tome IV, ch. X.

⁴ Il est curieux de rapprocher deux témoignages qui n'ont pu se concerter : une lettre de Louvois et un passage du Journal de Dangeau.

Le 17 novembre 1688, Louvois écrit à l'intendant Lagrange : *Je vois le roi assez disposé à faire raser entièrement la ville et la citadelle de Manheim, et en ce cas d'en faire détruire entièrement les fortifications, de manière qu'il n'y et pas pierre sur pierre qui puisse tenter un électeur, auquel on pourrait rendre ce terrain pendant une paix, d'y faire un nouvel établissement. Sa Majesté ne juge pas encore à propos que ce projet vienne à la connaissance de personne.*

Il paraît que le secret ne fut pas bien gardé, car, le 26 nov. 1688, Dangeau écrivait dans son Journal : *Ordre de raser Manheim, non-seulement les fortifications, mais même toutes les maisons tant de la ville que de la citadelle, pour empêcher que les Allemands ne puissent plus se servir de ce poste-là, qui est dans l'angle du Necker et du Rhin.*

sa colère s'irritant par les résistances ou les vengeances des victimes, il ne connut plus de bornes vis-à-vis

des choses ni des personnes, repoussant avec dureté tout conseil de modération et de ménagement, expulsant sans pitié des populations entières, et menaçant même de mort ceux qui se cramponnaient par un dernier effort au séjour de leur patrie.

Depuis le retour triomphal du dauphin, chaque jour avait fait mieux comprendre que, l'Allemagne aspirant à la vengeance, il était sage d'abandonner la nouvelle conquête, mais aussi comme moyen de défense, d'en faire un désert qui ne pût servir à l'ennemi ni d'avant-poste ni de citadelle. On commença donc par raser et piller plusieurs villes du Wurtemberg, on tira de fortes contributions des habitants par la crainte des incendies (janvier 1689). En ramenant les quartiers les plus avancés sur Pforzheim, Heidelberg et Manheim, on pilla tous les points abandonnés sur le haut et le bas Necker pour en tenir l'ennemi éloigné par la pénurie absolue de vivres et de fourrages (février 1689). Les Allemands s'enhardirent alors à tenter des repréailles. Des dragons en garnison à Cologne ayant pris un écuyer du comte de Furstenberg, l'emmenèrent dans un bois, et, après l'avoir percé de cinquante coups de lance, l'écorchèrent. On saisit en France le prétexte de cette barbarie pour en justifier d'autres. **Cette guerre commence cruellement, écrivait Dangeau¹, et apparemment nous leur rendrons la pareille pour les corriger.** La correction fut la condamnation de Heidelberg et de Manheim. Il y avait à Heidelberg un magnifique château sur la hauteur, composé de plusieurs palais, une des merveilles de l'Allemagne, et résidence préférée des électeurs palatins. Le comte de Tessé l'attaqua par la mine et n'en laissa debout que d'énormes et imposants débris. La tour ronde du palais de Frédéric IV se fendit dans toute sa hauteur, en deux morceaux, dont l'un resta immobile, et l'autre, glissé d'un seul bloc sur la pente, demeure encore aujourd'hui couché sur le flanc. Le ravageur se faisait gloire d'avoir détruit le pont et incendié plus de quatre cents maisons dans la ville. Cependant il ne prit pas le temps d'assurer la destruction complète ; son départ précipité rendit aux habitants la liberté d'éteindre le feu, et le désastre se borna à la destruction totale de trente-cinq maisons. Manheim fut moins heureuse. Le 4 mars les habitants avaient été avertis que leurs maisons allaient être rasées ; on leur offrait en retour un asile en Alsace. Ils eurent beau réclamer et s'obstiner à ne pas partir, la force les y contraignit bien. **On a entièrement rasé la ville de Manheim, écrivait Dangeau le 12 mars, on travaille à raser la citadelle ; on n'y laissera pas pierre sur pierre non plus qu'à la ville. Nous avons brûlé Ladenbourg et tout ce qui est entre Heidelberg et Manheim. La plupart des habitants de Manheim se retirent en Alsace.** Ainsi pas une émotion, pas un mot de pitié pour ces malheureux : un simple enregistrement des faits accomplis, aussi froid et impassible que les ordres du maître.

Vaines cruautés ! les Allemands se soulevaient de toutes parts. Après un succès de surprise près de Neuss sur quelques détachements français (12 mars), l'électorat de Cologne se donna, sauf deux villes, au prince Clément de Bavière ; seules Kayserswerth et Bonn demeuraient encore au cardinal de Furstenberg. Alors n'était-il pas à craindre que le duc de Lorraine vînt s'établir dans les villes du Palatinat qui restaient debout, Spire ou Worms ? De là, il pourrait étendre ses ravages jusqu'à Saverne et Haguenau. Ces pensées, soufflées par Chamlay et

¹ Dangeau, *Journal*, 3 février 1689.

communiquées par Louvois à Louis XIV, furent l'arrêt de ces vieilles cités germaniques. Malgré les scrupules du maréchal de Duras, l'ordre fut donné de les détruire. On accorda aux habitants six ou sept jours pour retirer leurs effets, on leur promit un asile en Alsace avec le libre exercice du protestantisme, en Bourgogne ou en Lorraine. Le 31 mai et le 1er juin Oppenheim, Worms et Spire furent livrées aux flammes ; les palais, les églises mêmes périrent comme les maisons des particuliers. La destruction de la petite ville de Bingen compléta ces opérations. Finissons par un détail ignoble que l'impartiale histoire a déjà enregistré, et qui fut certainement pour Louvois une punition sensible. Les soldats avaient été gorgés de vin pour les animer à cette œuvre de mort. L'ivresse continuée pendant plusieurs jours les emporta aux excès les plus dégradants. Non contents du butin qu'ils trouvaient dans les maisons, ils devinrent voleurs dans les campagnes et par les grands chemins ; les officiers, loin de les contenir, étaient atteints de la même frénésie. Le métier d'exterminateurs ruinait la discipline française¹.

Voilà le premier acte, le principal, de l'incendie du Palatinat, le grand grief de l'Allemagne dans le temps même contre Louis XIV, et sa rancune toujours vivante contre la France. Jusqu'à ces dernières années, les habitants du Palatinat montraient avec affectation les ruines d'Heidelberg, à nous comme un reproche mêlé de menaces, aux autres comme une raison de haine contre nous. Nous ne leur contestons pas des plaintes trop bien fondées ; loin même de leur reprocher la persistance de leurs souvenirs, nous voudrions que la France eût une aussi longue mémoire de ses fautes et de ses griefs, pour s'instruire par les unes à n'y plus retomber désormais, et par les autres à en préparer une légitime et opportune satisfaction. Mais l'Allemagne, à l'heure qu'il est, a-t-elle encore le droit de renouveler ses accusations, et si nous lui devons quelque chose, n'avons-nous pas largement payé notre dette ? Une invasion préparée par une ruse de cinquante années, le volontaire fusillé pour avoir défendu son pays, l'assiégé menacé de la peine des criminels s'il cherchait à s'évader de la ville investie, les lieux ouverts dévastés par des déménageurs enrégimentés, qui emballaient par calcul le butin que le Français gaspille par jactance, le pétrole admis parmi les moyens nouveaux de ravage, le château de Saint-Cloud brûlé sans excuse stratégique, une nationalité odieuse imposée au vaincu, sous peine d'exil ou de ruine : n'y a-t-il pas dans tout cela une compensation suffisante, un égal abus de la force brutale, un égal désastre pour les populations ? Les justiciers qui se présentaient au nom de Dieu pourraient même avoir excédé leur mission prétendue, et dépassé les excès des coupables qu'ils se croyaient chargés de punir.

En même temps que le ravage de leur territoire, Louis XIV travaillait à opposer au soulèvement belliqueux des Allemands la continuation de la guerre des Turcs. Les infidèles, constamment vaincus et humiliés depuis quelques années, avaient demandé audience à l'empereur pour traiter avec lui de la paix. Leurs ambassadeurs venaient d'obtenir la permission d'entrer dans Vienne, par la promesse de se prosterner trois fois devant l'empereur chrétien et de baiser son manteau (9 février 1689). Le prince d'Orange et les Hollandais agissaient aussi auprès du sultan pour le convaincre, par sa propre faiblesse, de la nécessité de

¹ Rousset, *Histoire de Louvois*, tome IV, ch. X. C'est là qu'on peut bien constater, par les pièces officielles, les sentiments et les ordres de Louvois que nous avons essayé de résumer, et la part que les généraux et les agents du ministre prirent à son œuvre par leurs conseils et leur coopération.

poser les armes¹. Si ce conseil était suivi, l'Autriche était libre, avec, toute l'Allemagne, de tourner ses forces sans réserve contre la France. Mais à peine les négociations étaient-elles ouvertes, qu'il surgit des difficultés de toute sorte. L'empereur, par ses engagements avec la Pologne et Venise, ne pouvait traiter sans ces alliés ; or les Polonais ne se pressaient pas d'arriver. Aux premières demandes de restitution de territoire faites par l'empereur, les Turcs répondirent par des demandes semblables et par des fanfaronnades sur leur puissance. D'où venaient ces retards et cette assurance inattendue ? On n'hésita pas à soupçonner que la lenteur des Polonais, était due à l'influence française ; on répétait même en France, et avec un contentement manifeste, que le roi de Pologne allait déclarer la guerre à l'empereur pour des griefs particuliers². La confiance revenue aux Turcs s'expliquait aussi par les relations directes de Louis XIV avec la Porte Ottomane. Il y a quelque apparence, dit Mme de La Fayette, que le roi fit avertir la Porte qu'il la soutiendrait, et Tékély, dont on ne parlait plus, commença de se remuer. On envoya, dit Villars, des corvettes et des bâtiments légers à Constantinople, pour avertir la Porte de notre résolution : on mit tout en usage pour le faire savoir à Maurocordato, le plénipotentiaire des Turcs à Vienne³. Par une coïncidence remarquable, l'empereur lui-même ne se prêtait aux négociations qu'à contre-cœur. C'est un calcul familier à l'Autriche de se servir des autres pour partager avec eux, et de n'agir effectivement elle-même que pour elle seule. La guerre des Turcs était sa guerre propre ; elle en aurait seule le profit. La ligue d'Augsbourg était la guerre de tous ; tout en paraissant y participer, elle en laisserait le poids aux autres, sous prétexte de la lutte en Orient, et profiterait avec eux de l'abaissement de la France. Léopold ne demandait donc qu'à continuer les hostilités contre la Porte. Selon Berwick, il cédait à un noble conseil : le duc de Lorraine, si intéressé à la guerre contre la France pour reprendre son duché, mais sacrifiant une inimitié particulière au bien général de la chrétienté, pressait le chef du saint-empire d'employer toutes ses forces contre les infidèles, et osait presque répondre de les chasser d'Europe en quelques campagnes⁴. Selon Villars, Léopold était infatué de prophéties bizarres, qui promettaient l'empire de Constantinople à un de ses fils, et il en poursuivait obstinément l'accomplissement⁵.

Grâce aux intrigues des uns, aux arrière-pensées des autres, les négociations n'aboutirent pas. Tout languit pendant deux mois, et, au commencement de juin, tout fut rompu. Les plénipotentiaires européens en furent quittes pour rejeter la faute sur les Ottomans. A la joie qu'on en témoigna en France, il est facile de

¹ Hammer, *Histoire des Turcs*, tome XII. *Mémoires* de La Fayette.

² Sévigné, 13 avril 1689.

³ *Mémoires* de Villars.

⁴ *Mémoires* de Berwick, pour 1688.

⁵ Lettre de Villars à Louis XIV, 23 octobre 1688 ; c'est le récit d'un entretien de Villars avec l'électeur de Bavière :

L'électeur me dit : Il faut connaître l'empereur comme je le connais, pour pouvoir croire les raisons qui l'ont empêché de faire la paix avec les Turcs ; mais vous qui avez été à Vienne, cela vous surprendra moins. Il y a des moines qui ont prédit à l'empereur que l'impératrice deviendrait grosse, qu'elle accoucherait de deux jumeaux, et quo dans le même temps l'empire turc serait détruit, et qu'un de ces jumeaux régnerait à Constantinople. La grossesse de l'impératrice a paru dans le temps que nous avons pris Belgrade ; l'empereur a cru le reste de la prophétie, et n'a pas voulu entendre parler de paix en ce temps-là. Voilà, sire, ce que l'électeur m'a conté et je n'en doute pas du tout. *Œuvres de Louis XIV*, tome VI.

comprendre que ce résultat était considéré comme un triomphe de la politique française. Quand la rupture n'était encore qu'une espérance, on en calculait avec empressement les avantages. Les Turcs n'ayant pas fait la paix, disait-on¹, et le roi de Pologne déclarant la guerre à l'empereur, les bords du Rhin ne seront pas trop à craindre. On annonçait le mouvement rétrograde des troupes impériales et du duc de Lorraine vers la Hongrie². Le fort de la guerre sera en Flandre, disait un autre³, parce que l'empereur sera occupé par les Turcs et le Tékély. Lorsque la rupture fut officielle, l'intérêt des Turcs se confondit avec celui de la France. On lit dans les *Mémoires* de Villars : On réussit au point que la paix, si avancée, se rompit, et que la guerre des Turcs a duré encore onze ans de plus. Pendant toute la durée de cette guerre, le *Journal* de Dangeau est rempli de connivences semblables. C'est avec doute et regret qu'il enregistre les nouvelles défavorables aux Turcs ; avec une joie manifeste qu'il les dément, quand il le peut, par des nouvelles contraires⁴. Louis XIV, toujours aux aguets, ne permet pas à ses troupes de douter de leurs alliés musulmans. Sur un bruit qui se répand, après la prise de Mons, que la paix des Turcs est presque faite, il rassure le maréchal de Luxembourg par le nombre des Turcs qui sont en armes et par la vigueur des soixante mille Tartares, leurs alliés, et il ordonne de lire sa lettre à la troupe⁵. Racine, le moins politique des hommes, et d'ailleurs partagé entre ses sentiments chrétiens et l'obéissance au roi, se réjouit pourtant de l'échec des Allemands devant Belgrade, non pas qu'à parler bien chrétiennement on doive se réjouir des avantages des infidèles, mais parce que l'animosité des Allemands est si forte contre nous, qu'on est presque obligé de remercier Dieu de leurs mauvais succès, afin qu'ils soient forcés de consentir au repos de la chrétienté⁶. Le marquis de Feuquières, moins scrupuleux, et tout dévoué, en bon égoïste, à l'intérêt positif, approuve sans réserve et justifie par ses avantages l'alliance avec les Turcs : L'empereur, dit-il⁷, faisait si avantageusement la guerre contre les Turcs, et l'empire ottoman était si bas, qu'il était fort à craindre que, si nous avions différé à le soutenir par une diversion contre l'empereur, ce prince n'eût porté ses conquêtes jusqu'à Constantinople, et n'eût chassé les Turcs de toute l'Europe. Le roi devait donc, en bonne politique, empêcher la ruine totale des Turcs en Europe. Par là, nous prévenions les suites fâcheuses de leur chute, et nous prenions des mesures contre l'établissement d'une puissance supérieure à toutes les autres, qui aurait été celle de la maison d'Autriche, notre ennemie.

Les négociations de Vienne duraient encore que le roi déclarait la guerre à l'Espagne (15 avril 1689). Il reprochait à cette puissance sa conduite équivoque vis-à-vis de Jacques II et du prince d'Orange ; après avoir promis la neutralité tant que le succès de l'usurpateur avait été douteux, elle avait depuis adhéré à la politique de Guillaume et levé des troupes dans les Pays-Bas pour les joindre à l'armée hollandaise⁸. L'Espagne riposta (3 mai 1689) par une déclaration semblable et par des griefs non moins fondés ; elle dénonçait la désolation inhumaine, les cruautés et les barbaries inouïes exercées contre les États de l'empire, au mépris des lois de la religion et de la guerre et du droit sacré des

¹ Sévigné, 13 avril 1689.

² Dangeau, *Journal*, 7 et 20 avril.

³ Bussy à Sévigné, mai 1689.

⁴ Voir le *Journal* de Dangeau, passim de 1689 à 1697.

⁵ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, 19 juillet 1691.

⁶ Racine, Lettre à son fils, octobre 1693.

⁷ *Mémoires* de Feuquières, ch. L.

⁸ Isambert, tome XX. Dangeau, *Journal*, 18 avril.

capitulations, toutes les ruses de la négociation employées pour troubler l'harmonie de la chrétienté, et les obstacles apportés à la conclusion de la paix entre Sa Majesté Impériale et la Porte Ottomane¹. On voit que, pour cette fois du moins, l'Espagne était bien renseignée sur la situation. Il lui en prit mal de faire la fière et de parler si haut. C'était sa destinée, dans toutes les luttes européennes contre la France, d'être toujours frappée de plus près et plus profondément que ses alliés, et de payer leurs succès ou leurs revers par des pertes sensibles de territoire. Le duc de Noailles, expédié aux Pyrénées avec un petit corps d'armée, neuf bataillons, cinq régiments de cavalerie et douze bouches à feu, commença vite les hostilités. Il se plaint lui-même que Louvois n'ait pas voulu prendre cette guerre au sérieux, et se soit proposé bien plutôt de fermer le Roussillon aux Espagnols que de conquérir l'Espagne ; de là l'insuffisance des ressources qu'on lui fournit, et le peu de conséquence des avantages qu'il remporta². Néanmoins il donna sans retard une leçon aux Espagnols. Il connaissait les dispositions hostiles des Catalans contre leurs maîtres ; il s'assura leur amitié en déclarant qu'il faisait la guerre aux Espagnols, non aux Catalans. Sur cette assurance la ville de Puycerda, les villages qui en dépendaient et plusieurs villages du Lampourdan, se mirent sous la protection du roi de France, et lui prêtèrent serment de fidélité. Mais il fallait un coup d'éclat pour troubler sérieusement l'ennemi. Les troupes espagnoles dépérissaient par l'indiscipline ; les autorités locales, en bravant à leur gré les ordres supérieurs, gênaient les opérations de résistance. Seulement le pays se défendait de lui-même par les difficultés des chemins. C'était à travers les neiges des montagnes et le danger des précipices que les Français devaient avancer. Cela n'arrêta pas l'envahisseur. Noailles voulait prendre Campredon, entreprise difficile que Louvois n'approuvait pas. Le général ne tint pas compte de cette contradiction. Arrivé rapidement devant Campredon, il prit en cinq jours cette place qui avait résisté à plusieurs sièges (27 mai). De là il s'avança jusqu'à une lieue de Gironne. C'était glorieusement ouvrir une guerre, dont chaque année devait être marquée par quelque opération importante. Un des ennemis déclarés de la France était bien averti que sa témérité pouvait lui coûter cher.

Cependant, si Louvois n'était pas favorable à une guerre à fond contre l'Espagne, il n'en avait qu'une trop bonne raison, la nécessité impérieuse de réserver ses meilleures ressources contre des ennemis plus redoutables. Nous avons vu comment l'expédition d'Irlande languissait déjà à cette époque. Du côté de l'Allemagne et des Pays-Bas, ni le ravage du Palatinat ni la rupture des négociations avec les Turcs ne ralentissaient ni l'activité ni le développement de la coalition. Les Liégeois, un si petit peuple, refusaient la neutralité demandée par la France ; bien plus, ils avaient reçu dans leurs murs des troupes hollandaises et livré à ces auxiliaires un convoi français d'argent, de poudre et de bombes, destiné à la défense de Bonn, et qu'on avait cru mettre en sûreté chez eux : perfidie sans *exemple* dont on demandait en France un châtement qui servît *d'exemple* à l'avenir³. Les états généraux de Hollande traitaient avec l'empereur (12 mai) ; les contractants s'engageaient à faire rétablir les traités de Westphalie et des Pyrénées ; la Hollande allait même jusqu'à promettre, en cas de mort du roi d'Espagne, l'intégrité de son héritage à l'empereur⁴. On ne craignait plus

¹ Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

² *Mémoires de Noailles*.

³ Dangeau, *Journal*. Bussy-Rabutin, 13 mai.

⁴ Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

l'agrandissement de l'Autriche, tant on craignait l'agrandissement de Louis XIV. Dès le mois de juin, Louis XIV lui-même annonçait que l'intention des Allemands était d'assiéger Mayence, Bonn et Kayserswerth. Outre l'armée hollandaise commandée par le prince de Waldeck, on allait avoir sur les bras l'électeur de Brandebourg et le duc de Lorraine, c'est-à-dire plus de cent mille hommes auxquels la France pour le moment n'en pouvait opposer que quarante mille. Pour compenser cette infériorité de nombre, on en revint aux mesures violentes. Le maréchal de Duras eut ordre, dès qu'il verrait les villes du Rhin investies, de ravager le pays de Bade et ce qui restait encore debout dans le Palatinat. Pour empêcher les Allemands d'avancer de la ligne du Rhin à la ligne de la Meuse, une ordonnance royale prescrivit une dévastation d'un nouveau genre sur les terres françaises de Verdun à Mézières. Le meilleur moyen de tenir l'ennemi à distance de la Meuse paraissait être de ne pas lui laisser de grain pour subsister. Il fut donc interdit aux habitants, sur tout le parcours indiqué village par village, de semer aucuns grains de froment, méteil, seigle et épiot pendant le reste de la présente année et la suivante. La désobéissance était passible d'une amende de cinquante livres par arpent en contravention. **Si dans le mois de novembre prochain, dit textuellement l'ordonnance, il reste aucun blé semé qui n'ait pas été retourné par les soins desdites communautés, il sera envoyé une compagnie de cavalerie ou de dragons dans chacune desdites communautés pour y demeurer pendant le reste du quartier d'hiver prochain**¹. Triste nécessité, qui répugnait même aux confidents de Louvois ; mais le ministre répondait que, le blé étant seul interdit et les habitants restant libres de semer de l'avoine, du millet, du blé d'Inde, du sarrasin, de la vesce et des pois, le préjudice était au moins atténué des deux tiers².

Le remède ne prévint pas le mal. Dès le 26 juin, Kayserswerth était occupé par l'électeur de Brandebourg. Le cardinal de Furstenberg ne conservait plus que Bonn. Brandebourg s'y porta immédiatement, et commença par bombarder une place trop forte pour être prise du premier coup. Le duc de Lorraine investit Mayence le 17 juillet, et ouvrit la tranchée le 24. Parallèlement à ces mouvements offensifs des alliés, le maréchal de Duras, en vertu de ses instructions, recommença une tournée de ravages dans le Palatinat. Il pilla, brûla ou détruisit Sinzheim, Wisloch, Bruchsal, Pforzheim, Durlach, Bade. Il acheva de rendre odieux le nom français dans ces contrées, et, par une juste punition, il n'obtint pas même la soumission du pays. Heidelberg, qu'on croyait avoir ruinée cinq mois plus tôt, avait réparé son désastre et s'était remise en état de défense. Duras la menaça en vain et ne put y rentrer. Dans les campagnes, la résistance renaissait à chaque pas par l'audace et les attaques partielles des *schnapans*³ ou maraudeurs, paysans intraitables qu'on retrouvait à tous les buissons, à tous les coins des chemins, à tous les passages difficiles, et dont l'acharnement indomptable a conservé leur nom dans l'histoire et dans la langue française. Pendant qu'ils se défendaient pied à pied, les revers des Français se succédaient sur d'autres points avec une continuité désolante.

D'abord aux Pays-Bas, le maréchal d'Humières se faisait battre sottement à Valcourt (25 août). A la suite d'une campagne défensive vis-à-vis des armées

¹ Ordonnance du 23 juillet 1689. Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XX.

² Lettre de Louvois à Chamlay, citée par Rousset.

³ Ce mot s'écrit en allemand *Schnapphahn* ; l'étymologie ne serait-elle pas *schnappen*, happer, et *hahn*, coq ? La traduction, pour garder la trivialité du sens, pourrait être dans ce cas *chippe-coq*.

régulières, mais assez féconde en contributions sur le territoire espagnol, il se trouva tout à coup près de la Sambre, à petite distance du prince de Waldeck. Quelques-uns de ses escadrons avaient facilement dispersé des bandes de fourrageurs ennemis qui avaient couru se renfermer à Valcourt. Sur un rapport obscur des gens du pays, il crut que cette petite ville n'avait que des murs en ruine et pouvait être facilement occupée. Il s'y présenta sans prudence du côté où les murs, étaient bons, élevés et percés de meurtrières favorables au tir des assiégés. Il y subit un feu très-vif, auquel la valeur des Français ne put répondre ; il pointa en vain des canons de petit calibre contre des pierres trop solides pour être brisées ; il ne se retira que lorsqu'une manœuvre de son adversaire lui fit craindre d'être cerné ; il laissait un millier d'hommes sur le carreau, sans avoir fait lui-même aucun mal à l'ennemi. L'avantage du prince de Waldeck, bien ménagé par lui, eut un grand retentissement, et la bataille de Valcourt compta comme la première victoire de la coalition. Il est vrai que le même jour, 25 août, sur la Moselle, Boufflers occupait, par un brillant coup de main, la petite ville de Kochem ; mais quel faible dédommagement de la supériorité décisive que l'ennemi prenait sur les bords du Rhin !

Assurément rien ne fait plus d'honneur au courage et à l'énergie des Français que le siège de Mayence en 1689. Le marquis d'Huxelles avec ses neuf mille hommes, *tous césars* comme il les appelait, opposait depuis le 17 juillet une résistance agressive qui ne laissait à l'ennemi ni repos ni jouissance réelle de ses avantages. Mais il aurait fallu que cette valeur ne fût pas abandonnée à elle-même, et qu'on l'entretînt par une assistance indispensable. Les princes d'Empire n'avaient jamais été plus unis, et *leur engagement au siège de Mayence était terrible*. Or, à la cour de France, on avait si bonne opinion des défenseurs, qu'on riait de la vanité des prétentions allemandes, et qu'on négligea pendant tout le mois d'août d'envoyer au secours des assiégés des renforts ou des diversions. A répondre coup pour coup aux nombreux canons de l'ennemi, à reprendre pas à pas les positions conquises par l'assiégeant, à exécuter vingt-deux sorties, le marquis d'Huxelles consommait ses munitions, sacrifiait ses hommes et, faute de ravitaillement, se mettait, par chaque fait d'armes glorieux, hors d'état d'en tenter de nouveaux. Qui fut coupable de ce délaissement, Louvois ou Louis XIV ? Il semble ressortir de plusieurs lettres du ministre que ce fut le roi. Ensuite, quand après Valcourt et Kochem, on se décida à secourir Mayence, le maréchal de Duras, au lieu d'obéir, perdit le temps à se plaindre du mauvais état et de l'insuffisance de ses troupes. Pendant ces lenteurs fatales, d'Huxelles accomplit son dernier exploit. Dans la nuit du 6 septembre, il repoussa de deux côtés une attaque de trente bataillons. Deux heures de lutte incomparable forcèrent l'assiégeant à reculer en laissant cinq mille des siens dans les boues ensanglantées. Après quarante-six jours de tranchée ouverte, les Français n'étaient pas vaincus, mais, dépourvus des moyens de combattre, ils ne pouvaient plus vaincre. Il fallait se résigner. Après avoir *défendu Mayence en héros*, d'Huxelles *capitula en homme d'esprit*, selon le mot de Louis XIV. Bien convaincu de sa propre détresse, il profita de l'illusion que la dernière bataille faisait encore aux Allemands sur ses forces ; il exigea et obtint des conditions honorables (10 septembre). Il sortit tambour battant, drapeaux déployés, avec ses canons, les cinq mille hommes qui lui restaient valides et ses blessés ou malades à qui le passage était laissé libre par le Rhin jusqu'à Philipsbourg. L'honneur militaire était sauf pour la France ; mais la supériorité matérielle de l'ennemi était une atteinte profonde à la politique et à la considération du roi.

Mayence rendue aux Allemands, Bonn ne pouvait plus tenir. Un autre brave, le baron d'Asfeld, enfermé dans Bonn, avait d'abord fait payer cher à l'électeur de Brandebourg son premier établissement devant cette ville. Il avait ensuite subi un bombardement sans en être ému, un blocus sans perdre patience, un siège en forme sans être contraint de céder. Après trois mois de cet héroïsme, il vit l'armée du conquérant de Mayence renforcer les Brandebourgeois ; il attendit en vain qu'un général français vînt lui apporter à lui-même une raison et un moyen de prolonger la lutte ; cette fois l'éloignement, plus que la mauvaise volonté, rendait ce secours impossible. Après une dernière et honorable épreuve de son impuissance, il capitula avec les honneurs de la guerre (10 octobre), et sortit de Bonn pour aller mourir de ses blessures à Aix-la-Chapelle. Le cardinal de Furstenberg, le protégé de la France, était ainsi dépossédé de son dernier reste d'électorat. Louis XIV, pour le dédommager, lui accorda la riche commende de Saint-Germain des Prés¹, qui valait 80.000 livres de rente, une belle maison dans Paris, et celle de Berny à la campagne².

Par un entrain de revers, en quelque sorte fatal, entre la perte de Mayence et celle de Bonn, la fortune avait tourné même en Espagne contre la France. Le duc de Noailles n'avait pu garder sa position avancée. Les eaux taries, ou devenues rebutantes pour les chevaux, le forçaient à rétrograder. L'ennemi, profitant de cette circonstance, assiégea Campredon. Noailles montra, par une brave résistance, qu'il en coûterait beaucoup aux Espagnols pour la reprendre. Mais la continuation de la lutte, dans l'état de ses forces, le menaçait lui-même d'un affaiblissement dangereux. Sur l'ordre de Louvois il se décida à ne rien garder et à ne rien laisser à l'ennemi. Il démantela Campredon et se retira volontairement ; la ville ainsi ouverte ne pouvait plus servir de barrière aux Espagnols eux-mêmes ; mais les Français n'en battaient pas moins en retraite et perdaient un poste avantageux³.

La situation était grave pour la France ; elle rappelait assez bien la fin de 1673, ce temps d'arrêt dans la grandeur française, où Louis XIV se repliait devant la première coalition (Voir t. IV, ch. XXII). Pour compléter la comparaison, de nombreux mécontents à l'intérieur du royaume donnaient à craindre la complicité de la guerre civile avec la guerre étrangère. Beaucoup de nouveaux convertis, qui ne voulaient pas demeurer catholiques, et qui n'osaient pas quitter la France, applaudissaient aux victoires de l'ennemi. Leurs ministres leur avaient promis la délivrance pour 1689 ; des lettres venues de leurs coreligionnaires émigrés les fortifiaient dans cet espoir. L'*événement d'Angleterre* semblait leur donner tout à fait raison⁴. Ils essayaient donc de se rassembler *pour prier Dieu*, et s'exerçaient à la lutte. En Normandie, l'intendant Foucauld les faisait disperser par des dragons. Dans le Midi, ces *démons*, comme les appelle Sévigné, s'élançaient des montagnes du Dauphiné, disparaissaient à la vue de forces supérieures, puis

¹ C'est par là que s'expliquent les noms des deux rues Cardinale et de Furstenberg dans le voisinage de Saint-Germain des Prés.

² Dangeau, *Journal*, 9 janvier 1690.

³ *Mémoires* de Noailles, sept. 1689.

⁴ *Mémoires* de La Fayette. *Mémoires* de Foucauld pour 1689 : il cite la lettre du sieur de Bellefontaine à la femme du nommé Jue, orfèvre de Caen, par laquelle il lui mande qu'elle prenne courage, et que le prince d'Orange vengera dans peu les tyrannies que l'on fait ici. Foucauld fut commis par arrêt du Conseil pour faire le procès aux auteurs de ces lettres. Voir aussi les prédictions du ministre Jurieu, citées par Bossuet, *Histoire des variations* ; et l'*Avis aux réfugiés*, de Bayle, en 1690.

revenaient dès que M. de Grignan tournait le dos ; c'était toujours à recommencer¹. Deux mille huguenots, les uns sujets de France, les autres du duc de Savoie, payés à 40 sous par jour par le prince d'Orange, étaient sortis de Suisse pour attaquer le Dauphiné, et tenaient en éveil la garnison de Pignerol². Enfin on apprenait avec effroi que, dans le pays de Vendôme, plusieurs nouveaux convertis avaient dit qu'il se trouverait encore en France un Ravallac³.

Il y avait en outre, ajoute Mme de La Fayette, beaucoup d'autres gens mal contents qui se joindraient aux huguenots, si la fortune penchait plus du côté des ennemis que du nôtre. Le roi voyait tout cela, et l'on eût été inquiet à moins. Ses préoccupations le rendaient sombre, et retombaient quelquefois en mauvaise humeur sur ceux dont il avait autrefois le mieux apprécié les services. Ce fut un moment de crise pour Louvois. L'opinion, irritée de la perte de Mayence, en rejetait la faute sur le ministre de la guerre qui, à la première vue, paraissait avoir manqué de prévoyance. Le roi eut bien l'air d'autoriser ces murmures par les faveurs qu'il affecta de prodiguer aux rivaux de l'inculpé. Il se retourna vers la famille de Colbert ; il conféra à Seignelay le titre de ministre et l'entrée au conseil ; il accorda au jeune marquis de Torcy, neveu de Colbert, la survivance de son père Croissy au ministère des affaires étrangères. Alors il y eut déchaînement contre Louvois, qu'on croyait perdu. Ce fut à cette occasion que la tragédie d'*Esther* par Racine devint subitement un pamphlet politique. Depuis un an qu'on la connaissait et qu'on l'admirait à la cour, on n'y avait vu que ce qu'elle est véritablement : l'histoire d'Esther et d'Assuérus. Tout à coup on y reconnut, dans le personnage d'Aman, le ministre de Louis XIV, et Racine passa pour l'interprète poétique et biblique des sentiments de la nation. Mme de La Fayette, dans le temps même, a fait justice de cette sottise⁴ ; l'historien de Louvois réfute aussi très-agréablement la profonde et un peu lente pénétration des politiques de la chambre de Mme de Maintenon. Mais c'étaient les dispositions mêmes de cette dame et de Louis XIV pour Louvois qui accrédiétaient ces commérages. Cependant le prétendu Aman échappa à une disgrâce que la cour elle-même n'aurait pas tardé à regretter, et Louis XIV, une fois remis de sa première émotion, chercha et trouva de plus sûrs moyens pour tenir tête une seconde fois, avec vigueur et non sans gloire, à toute l'Europe.

¹ Sévigné, 9 et 16 mars 1689.

² Dangeau, 10 septembre.

³ Lettre de Seignelay à Creil. Voir Depping, *Correspondance administrative*.

⁴ *Mémoires*. Racine n'avait pas voulu le (Louvois) marquer, dit-elle.

II. — Préparatifs définitifs de Louis XIV contre la seconde coalition. - Commencement de réconciliation avec le Saint-Siège. - Ressources financières : Affaires extraordinaires ; la Tontine ; l'argenterie du roi et des particuliers à la Monnaie. - Organisation de l'armée et de la flotte. - Choix de meilleurs généraux : - Luxembourg, Catinat, Tourville. - Le duc de Savoie se soustrait à l'alliance française. - État des forces de la France en 1690.

La grande force de l'ennemi consistant surtout dans la coalition, le principal effort de Louis XIV devait être de rompre cet accord, ou au moins de l'empêcher de s'étendre. Il eut un premier succès en ce genre au moment même où la fortune de la guerre se déclarait contre ses armes. Le pape Innocent XI, par sa résistance à la politique française, avait paru donner aux coalisés une sorte de consécration religieuse. Il mourut en août 1689, et le choix d'un successeur qui ne fût pas engagé contre la France pouvait jeter quelque perturbation dans les volontés de ses alliés. Louis XIV s'empressa d'envoyer à Rome pour le conclave un ambassadeur qui ne fût pas compromis comme Lavardin. Le duc de Chaulnes, qui avait déjà contribué aux dernières élections pontificales, fut chargé de regagner les bonnes grâces du Saint-Siège. Bien accueilli par les cardinaux, il contribua à l'élection d'Alexandre VIII (6 octobre), et reçut immédiatement du nouvel élu des marques de bienveillance. Encouragé par ce premier espoir, le roi alla au-devant des désirs du pape. Il commença par lui restituer Avignon et tout le Comtat (octobre) ; à quelques semaines de là, il annonça qu'il renonçait entièrement au droit de *franchises* qu'il avait si odieusement soutenu¹. En retour le pape se montra prêt à tout arrangement qui pourrait concilier les droits du Saint-Siège et les bonnes relations avec la France. Il accorda quelques grâces qui ne tenaient pas aux questions de principe, comme la réunion de la mense abbatiale de Saint-Denis à la maison de Saint-Cyr et un chapeau de cardinal pour l'évêque de Beauvais². Il laissa même entrevoir une conclusion raisonnable de l'affaire des bulles. Tout en restant inflexible contre la doctrine de l'assemblée de 1682, il donnerait les bulles refusées par son prédécesseur, si ceux que le roi avait désignés aux évêchés expliquaient qu'en formulant leur opinion personnelle, ils n'avaient pas prétendu en faire un dogme obligatoire contre l'autorité pontificale. Le roi entra immédiatement dans ce système de transaction qui avait pour premier effet de substituer des négociations pacifiques aux hostilités. Évidemment le grand roi cédait. On en rit, même en France, dans quelques chansons qui célébraient la finesse et la victoire des Romains. Mme de Sévigné, en particulier, ne subissait pas de bon cœur la restitution du Comtat, parce que cette restitution ôtait à son gendre une augmentation de revenus, le plaisir de tenir table à Avignon et le moyen d'assurer la fortune de son fils³. Mais

¹ Dangeau, *Journal*, 18 oct. et 18 déc.

² Dangeau, 20 décembre 1689.

³ Dangeau, *Journal*, avril 1689 : Grignan commandait dans le Comtat ; les états lui donnaient à peu près 20.000 livres par an, comme au vice-légit.

Sévigné, *Lettres* : *Dispensez-vous de souhaiter la paix avec le pape, et tirez d'Avignon tout ce que le roi vous permet d'en tirer. Profitez de cette douceur comme d'une*

la coalition comprit qu'elle allait perdre un point d'appui important. On le voit bien à ses efforts pour retenir Alexandre VIII dans ses intérêts. Des pamphlets, publiés en ce temps au nom des confédérés, invitaient le pape à ne pas rentrer en alliance avec le roi, à ne pas se rendre le mépris de toute l'Europe, et l'objet de la haine de toute l'Église, et protestaient d'avance contre l'intention qu'il pourrait avoir de détacher les princes catholiques de la ligue¹.

Le roi ne fut pas aussi heureux du côté de la Savoie. Il y avait là un jeune prince que la France avait toujours prétendu tenir en étroite tutelle, et qui portait impatiemment ce joug. Également indépendant et ambitieux, Victor-Amédée aspirait à la fois à s'affranchir de la domination de Louis XIV et à se créer une puissance respectable. Outre ses anciens griefs que nous connaissons déjà (Voir ci-dessus ch. XXIX, § Ier), il avait subi l'ordre d'abattre par la force les *Barbets* ou Vaudois, habitants de quelques vallées des Alpes demeurés fermes dans le protestantisme et d'exécuter ainsi chez lui la révocation de l'édit de Nantes. Depuis, il s'était plaint que, sous prétexte du service de la poste, on introduisît des marchandises dans ses États en fraude des droits de douane². Il ne supportait qu'avec dépit qu'on lui demandât, comme autrefois, quelques-uns de ses régiments pour augmenter l'armée française ; il s'opposait de toutes ses forces aux engagements individuels que des Piémontais voulaient prendre au service de Louis XIV. Il était à peu près certain qu'il attendait l'occasion de se joindre à la ligue européenne et d'en profiter pour son propre agrandissement. Invité par Louis XIV à se mettre en garde contre les Espagnols du Milanais, il paraissait bien plutôt compter sur l'appui de ces voisins. Quand ces bandes de huguenots, dont nous parlions tout à l'heure, arrivèrent dans les Alpes, au lieu de les réprimer, il donna à croire qu'il les attendait comme des complices. Depuis cette époque (septembre 1689) jusqu'au printemps suivant, Louis XIV ne cessa de le surveiller ; tantôt par des menaces, tantôt par des ménagements, il le retint dans l'hésitation et l'empêcha de prendre un parti décisif ; 'en dernier lieu, il le mit sous la surveillance de Catinat, commandant des troupes destinées contre les Barbets. Mais Victor-Amédée admirait le prince d'Orange pardessus tous les princes du temps, et n'aspirait qu'à l'imiter. Nous allons voir qu'à la dernière heure il échappa à toutes les habiletés de Louis XIV.

A l'intérieur, il y avait plus d'obéissance. Les moyens de guerre se succédaient avec une rigueur qui ne ménageait les sacrifices à personne, pas même au roi ; c'est une justice qu'il convient de lui rendre dès le début. Le contrôleur général des finances, Le Pelletier, ministre insuffisant, parce qu'il reculait devant les difficultés, venait d'être remplacé huit jours après la perte de Mayence, par Phélypeaux, comte de Pontchartrain, autrefois premier président au parlement de Bretagne, et, en ce moment ree'me, intendant des finances. Pontchartrain

consolation que Dieu vous envoie pour soutenir votre fils (15 janvier 1689)... Je crois être avec vous à Avignon : deux grandes tables deux fois le jour, et une bassette dont on ne saurait se passer (24 juillet 1689)... Ce Comtat, cet aimable Comtat nous demeurera pendant que le Saint-Esprit choisira un pape, et que l'on fera des négociations (18 sept. 1689)... Je pleure le pape, je pleure le Comtat d'Avignon, Dieu l'a donné, Dieu l'a été (31 août 1689).

¹ *Soupirs de la France esclave*, cités par Rousset.

² C'est à cette querelle que Saint-Simon et Feuquières rapportent l'origine de la guerre que le duc de Savoie va déclarer à la France. Ils s'en prennent à l'égoïsme de Louvois qui, selon eux, profitait de la fraude. L'historien de Louvois a démontré que le ministre n'avait en cela aucun intérêt, et que le duc de Savoie était résolu à la guerre depuis le jour où la ligue d'Augsbourg lui avait donné l'espérance d'en profiter.

était d'une probité irréprochable, d'un désintéressement qui ne chercha pas même de rémunération légitime, **hors peut-être une charge au parlement pour son fils**. Il n'avait accepté qu'à son corps défendant **des fonctions si friandes pour tant d'autres**, dit Saint-Simon, mais où il redoutait la nécessité d'être dur aux intérêts des particuliers au profit de la politique et de la guerre. Une fois installé, sans cesser d'être honnête, il se roidit contre la sensibilité. Sa maxime fut qu'il fallait toujours aller en avant, au risque de se tromper quelquefois, et de revenir sans mauvaise honte sur les fautes commises par trop de précipitation. Il s'ingénia à trouver des ressources extraordinaires, et il y réussit assez bien pour fournir 150 millions par an pendant huit ans **avec du parchemin et de la cire**, c'est-à-dire en vendant des charges et des privilèges. Il fut inflexible aux réclamations-A ceux qui alléguaient leurs embarras pour ne pas payer, il répondait d'un visage riant : **Monsieur, il faut payer**. Un de ceux-là, sortant de son audience, disait de cette politesse impitoyable : **J'aimais encore mieux les plis du front de Colbert**. C'est d'un ami de Pontchartrain que nous tenons ce détail¹.

Avec un serviteur de ce caractère, Louis XIV n'avait pas trop à craindre de modération dans les conseils. Il alla en effet de l'avant. Il venait de vendre à la Bretagne le retour de son parlement à Rennes, d'où il était exilé depuis 1675 ; le parlement' donnait, pour prix de cette grâce, une somme de 500.000 livres, la ville de Rennes une somme égale (septembre 1689) ; et le mois suivant les états votaient, au nom de toute la province, un **don gratuit** de trois millions, quoique **en vérité, on ne sût pas trop où les prendre**². Cet exemple devait être suivi quelques mois plus tard en Guienne, où le parlement, pour sortir de La Réole, donna 100.000 écus, la Chambre des comptes pour sortir de Libourne 100.000 livres, et la ville de Bordeaux, pour recouvrer ces deux compagnies, 400.000 livres. A l'imitation de la Bretagne, les états du Languedoc, qui n'avaient pourtant pas les mêmes raisons, votèrent un don gratuit de trois millions, une moitié en sus de ce qu'ils payaient d'ordinaire³. Mais ces recettes locales et temporaires ne portaient pas sur l'ensemble du royaume ; il fallait des ressources plus abondantes et plus durables par leur généralité. On commença par intéresser la cupidité particulière à la satisfaction des nécessités publiques. On créa (novembre 1689) la **Tontine**, ainsi appelée du banquier Tonti, qui avait le premier suggéré une idée de ce genre à Mazarin. Il s'agissait d'un emprunt à fonds perdu, mais produisant, après un certain nombre d'années, une rente viagère. Les prêteurs, divisés en classes selon leur âge au moment du prêt et selon le chiffre de la somme versée par eux, jouiraient un jour de rentes qui variaient de 300 à 2.000 livres. La part de ceux qui décéderaient avant le temps accroîtrait aux survivants ; le dernier vivant de chaque classe recevrait le revenu entier du capital de cette classe ; après le dernier survivant la classe serait éteinte et amortie au profit du roi⁴. L'invention trouva bon nombre d'amateurs. Le roi eut tout de suite quinze millions disponibles pour les dépenses présentes. Ce serait ensuite à l'avenir de pourvoir, comme il pourrait, au paiement des rentes.

¹ *Mémoires* de Choisy, liv. VI. **Quoiqu'il soit mon ami**, dit Choisy, **j'en dirai le bien et le mal**. Cette page est empruntée à ces *Mémoires*, et à quelques passages de Saint-Simon, tome XI.

² Dangeau, 34 octobre 1889. Sévigné, 26 octobre.

³ Dangeau, 19 novembre 1689.

⁴ Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XX.

Bientôt, deux édits, restés célèbres, avouèrent sans embarras que la nécessité n'avait plus aucun scrupule (décembre 1689). L'un ordonna la fabrication de nouvelles espèces d'or et d'argent, et la réformation de celles qui avaient cours. En élevant la valeur légale des monnaies, sans augmenter le poids, le roi gagnait 18 sols sur chaque pistole, et 4 sols par chaque écu blanc¹. C'était tout simplement de la fausse monnaie à l'imitation de Philippe le Bel et des premiers Valois. On ne voit pourtant pas que cette oppression ait subi d'autre résistance que des plaisanteries comme celle-ci : *Avez-vous été bien aise de l'augmentation des monnaies ? Ah ! c'est cela qui vous enrichira si vos coffres sont pleins*². L'autre édit interdisait, cette fois pour tout de bon, le luxe aux particuliers ; et, afin de prévenir tout murmure, le roi donnait l'exemple du sacrifice. Dans le préambule, il condamne l'usage regrettable qu'on a fait des matières d'or et d'argent introduites dans le royaume *par ses soins et son application pour le bien de ses sujets*. Tous les particuliers, sans avoir égard à la bienséance et à leur condition, se sont donnés la licence, non-seulement d'avoir en abondance toute sorte de vaisselle d'argent d'un poids excessif et même embarrassant pour le service ordinaire des tables, mais encore de faire toutes sortes de meubles et ustensiles d'argent inutiles, ce qui cause une prodigieuse consommation d'or et d'argent en ornements superflus. Il est résulté de cet excès que les Monnaies royales se trouvent quasi sans aliment, et que le commerce souffre par la disette d'espèces. En conséquence, il ordonne que tous ces meubles et ornements superflus soient portés aux Monnaies royales qui les payeront selon leur poids, et les convertiront en espèces courantes ; il défend de plus, sous peine des galères, de fondre les monnaies pour en convertir la matière en objets de luxe³.

Le roi s'exécuta le premier. Il envoya à la Monnaie tous ces meubles sans pareil qui avaient fait son orgueil et l'admiration des étrangers. L'énumération, qui s'en trouve dans un inventaire des meubles de la couronne, suffit à établir le contraste entre le temps de grandeur où il se glorifiait de ces richesses, et l'époque de pénurie irréparable qui le réduisait à y renoncer. Ce sont des cabinets, tables, guéridons, fauteuils, bancelles à dossier, balustrades d'alcôve, torchères, girandoles, chandeliers, cuvettes, salières, pots à fleurs, caisses d'orangers, brancards, sceaux, cages, crachoirs. Il s'y joint plusieurs centaines d'objets en filigranes d'argent du poids total de 2.167 marcs. On y distingue enfin des figurines et bas-reliefs ciselés, entre lesquels — sacrifice plus sensible sans doute — une image de Louis XIV à cheval. Les princes, les grands seigneurs, en province comme à Paris, furent bien obligés de se conformer à la simplicité que le maître prêchait par ses actes ; après avoir imité son faste, pouvait-on ne pas imiter sa vertu ? Certaines femmes y furent sensibles jusqu'au désespoir. On en cite qui ne se consolèrent qu'en employant le prix des objets sacrifiés à se remeubler de glaces, de miroirs, de beaux meubles en bois, en se donnant, comme dit Sévigné, *pour deux mille écus de cette sainte pauvreté*. Mais les toilettes en vermeil, les vaisselles d'argent qui avaient figuré dans les ambassades, les tables, les guéridons des gouvernantes de province disparurent impitoyablement dans les fourneaux du fondeur. Le *Journal* de Dangeau nous apprend qu'en deux ou trois ans, cette fonte d'argenterie rendit à la circulation près de quatre cents millions d'espèces⁴. Mais le bénéfice direct du roi ne fin pas

¹ Dangeau, *Journal*, 14 décembre 1689.

² Sévigné, 21 décembre 1689. Bussy-Rabutin, 6 janvier 1690.

³ Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XX.

⁴ Dangeau, 6 octobre 1692.

aussi considérable qu'il se l'était promis. Il attendait six millions de la conversion de ses meubles en monnaie, il s'aperçut bientôt qu'il n'en aurait toits plus de trois, la fonte ne rendant que la matière et non pas la main-d'œuvre qui était au moins pour moitié dans la valeur de ces objets d'art. Aussi devenait-il économe. Au le` janvier 1690, il réduisit de moitié les étrennes qu'il avait coutume de donner au dauphin, à la dauphine, à Monsieur, et il ne donna rien à Madame.

Le clergé fut mis à contribution aussi bien que la noblesse. Louvois avait considéré que l'argenterie des particuliers ne se trouvait guère qu'à Paris et dans quatre ou cinq villes, tandis que l'argenterie des églises était partout, non-seulement dans les villes, mais dans les villages ; que cette argenterie, capital mort, ne rapportait aucun avantage au public ni même aux églises, et servait, surtout dans les campagnes, d'amorce aux voleurs, tandis que, convertie en monnaie, elle aiderait singulièrement à la multiplication des espèces, par tout le royaume, et permettrait aux églises elles-mêmes un emploi plus utile de leurs richesses. En vertu de ces principes, il représenta au roi dans un mémoire¹, qu'il serait bon de supprimer partout les parements d'autels en or et en argent, les tabernacles d'argent, les statues de saints en argent, excepté celles de la sainte Vierge. On pourrait laisser aux églises des villes un bénitier, une lampe, une croix, six chandeliers en argent. On n'en laisserait aucun dans les campagnes ; des croix et des chandeliers en bois doré ou en bronze doré seraient très-suffisants. Le roi goûta cet avis-là ; il expédia une lettre circulaire aux évêques pour les inviter à régler convenablement la quantité d'argenterie que chaque église pourrait conserver, puis à envoyer le reste à la Monnaie la plus prochaine, où Les changeurs établis par lui en remettraient le prix². L'exécution ne se fit pas attendre ; le frère de Louvois, l'archevêque de Reims, ne fut pourtant pas le plus empressé ; mais nous voyons Louvois féliciter l'évêque de Metz de son zèle pour le service du roi, et l'intendant Foucauld constate le même résultat dans les diocèses de Bayeux, d'Avranches et de Coutances³. Quoique le prix de cette argenterie restât aux mains du clergé comme ailleurs aux mains des particuliers, c'était pourtant déjà un service que d'entrer ainsi dans les projets financiers du roi. Le clergé en ajouta bientôt un autre plus direct et plus désintéressé. En 1690, il vota un don gratuit de douze millions, c'est-à-dire le quadruple de ses *dons gratuits* ordinaires. Ce fut le commencement d'une nouvelle participation aux dépenses publiques qui ne s'est pas ralentie au moins pendant les six premières années de la guerre ; dans cet espace de temps, le clergé a fourni, sous la même forme, soixante-cinq millions⁴.

Là ne s'arrêtaient pas les inventions financières indispensables pour soutenir la charge de la lutte contre toute l'Europe. Pontchartrain, entré résolument dans le système des affaires extraordinaires, créait et vendait des offices publics qui trouvaient marchand sans beaucoup de peine, et dont le prix augmentait assez commodément ses ressources. C'étaient d'abord, par tout le royaume, des jurés-crieurs d'enterrement héréditaires (janvier 1690) ; quelques jours après soixante offices de *vendeurs de bestiaux* ; le mois suivant vingt offices d'*emballeurs* à Paris (fév. 1690) ; puis des *rouleurs de vins* (mars 1690) ; puis des *commissaires-facteurs* pour le blé, l'avoine, les graines et les farines, à Paris⁵. Tous ces

¹ Voir ce mémoire, dans les *Œuvres de Louis XIV*, tome VI, février 1690.

² Dangeau, *Journal*, 8 février 1690.

³ *Mémoires* de Foucauld pour 1690.

⁴ Racine, *Fragments historiques*.

⁵ Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XX.

officiers s'imposaient à la population par leurs services désormais inévitables, et forcément payés par tout particulier obligé d'y recourir. Il n'y aurait plus d'enterrement, de vente de bestiaux, de circulation devins, de marché de blé, sans l'intervention rémunérée des crieurs, vendeurs, rouleurs et facteurs ; et comme ces fonctions étaient héréditaires, la charge de les rémunérer serait héréditaire aussi pour les générations suivantes. Mais au moment de la création, à leur première entrée en exercice, ces officiers, finançant au profit du trésor ; le contrôleur général, trouvant ainsi de quoi faire face aux besoins du jour, ne voyait que cet avantage et s'en félicitait. Le système parut si bon, qu'il se développa par la suite dans des proportions auxquelles on refuserait de croire si l'on n'avait pas le témoignage irrécusable des preuves officielles. C'est par quarante mille que l'on compte le nombre des offices inventés et vendus de 1691 à 1709, en dix-huit ans.

Nous venons de voir Louvois se mêler un moment dans une question de finances. Cette excursion sur le domaine d'un collègue ne l'avait pas distrait de ses propres devoirs. Non moins que le contrôleur général, le ministre de la guerre avait à cœur de suffire, dans son département, aux besoins de la prochaine campagne. Refaire une armée en bon état, bien pourvue, bien disciplinée, avait été sa préoccupation constante en 1689. Il sentait bien que tout le mal était venu de cette attaque sans préparation qui avait trouvé la riposte prête plus tôt qu'on ne s'y attendait, et il se roidissait contre les échecs de cette année malheureuse par la volonté et l'espoir de les réparer avec le temps. Un jour que le maréchal de Duras, pour justifier un conseil empressé, mettait en avant l'honneur des armes du roi, le ministre lui avait répondu¹ : *La réputation du roi, ce sera le bon état où seront ses armées au mois d'octobre prochain qui l'établira*. Il pressait donc les recrues et les autres préparatifs ; il paraît même que les procédés en étaient quelquefois violents, puisqu'il se faisait de temps en temps, au moins pour la forme, l'honneur de les reprocher à ses agents. Mais il n'en regrettait pas les résultats. Dès le mois de janvier, on disait à la cour que le roi allait avoir, tout prêts à entrer en campagne, 140 bataillons de 800 hommes chacun, soit un total de 112.000 fantassins, et 280 escadrons de 160 chevaux chacun ; au moment d'agir, il se trouva que ce n'étaient plus seulement 280, mais 330 escadrons, c'est-à-dire 52.000 cavaliers bien montés. On parlait en outre de 30.000 Suisses répartis en 12 régiments de 12 compagnies, également prêts au service de campagne et à la défense intérieure. La marine n'était pas restée en arrière. Seignelay, digne héritier de son père, venait de porter à quarante le nombre des galères ; quinze entre autres, destinées à l'Océan et ne tirant que sept pieds d'eau, devaient écarter des côtes tous les bateaux plats des ennemis : l'histoire métallique et Dangeau célèbrent à l'envi cet accroissement de puissance. La flotte, malgré le rôle peu glorieux auquel le roi l'avait condamnée l'été précédent, pouvait encore avoir confiance en elle-même. On allait mettre à la mer 80 vaisseaux, 20 frégates, 30 brûlots, montés par 50.000 hommes Les Anglais et les Hollandais réunis n'en pourraient jamais, disait-on, présenter autant².

La question des commandements n'importait pas moins ; l'incapacité des chefs avait été pour une bonne part dans les contre-temps de la dernière campagne. Sans doute après la mort du grand Condé (déc. 1686) et du maréchal de Créqui

¹ Lettre de Louvois à Duras, 2 juillet 1689, citée par Rousset, tome IV.

² *Histoire métallique* : médaille des 40 galères, médaille des 15 galères de l'Océan. Dangeau, *Journal*, 25 et 27 décembre 1689.

(janvier 1687), il n'était facile à personne de remplir leur place ; mais l'abandon de Mayence et l'affront de Valcourt retombaient sans injustice sur l'insuffisance des maréchaux de Duras et d'Humières. Duras fut supprimé. D'Humières apprit du même coup qu'il était fait duc avec substitution de ce titre à son gendre, et qu'il ne commanderait plus l'armée de Flandre¹. Le roi et le ministre rappelèrent alors un personnage qui était tombé justement dans la disgrâce, et que cependant on n'y pouvait pas laisser sans se priver d'un auxiliaire de premier ordre. C'était le maréchal de Luxembourg, singulier mélange de vices effrontés et de talents supérieurs, qu'on peut ranger également parmi les hommes vils et les plus grands hommes de guerre. Son principal crime n'est pas, devant l'histoire comme aux yeux de Saint-Simon, d'avoir prétendu, au parlement, un rang supérieur à celui qu'occupait, par héritage, le fils de l'écuyer de Louis XIII. On a plus justement à lui reprocher ses violences inhumaines, exactions, incendies, massacres, dans la guerre de Hollande, et ces malheureuses manœuvres, qui n'avaient pas empêché la perte de Philipsbourg en 1676. Ses mœurs fétides étaient un autre grief, sensible même entre toutes les corruptions du siècle, et son emprisonnement à la Bastille pour connivence avec La Voisin l'avait couvert d'un mépris qui survivait, depuis huit ans, à sa mise en liberté. Mais c'était lui qui, le premier, avait battu le prince d'Orange à Wœrden, qui l'avait battu le dernier dans la surprise de Saint-Denis, près Mons, et avait ainsi imposé les conditions de la paix de Nimègue à ce violeur du traité déjà signé. D'une figure à laquelle on s'accoutumait, malgré une bosse médiocre par-devant et fort pointue par derrière..... il avait un feu, une noblesse et des grâces naturelles qui brillaient dans toutes ses actions². Quand il était question d'ennemis, dit Berwick, nul général plus brillant que lui. Vis-à-vis de ses inférieurs, ses défauts mêmes lui assuraient un concours utile. Une familiarité, trop grande, il est vrai, lui gagnait l'amitié des officiers ; les soldats, en retour de son indulgence à tolérer la maraude, étaient toujours prêts à le seconder de leurs bras³. Le roi, qui avait commencé à le réhabiliter sans bruit par le gouvernement de Champagne, le nomma au commandement de l'armée de Flandre. A en juger par les effets, il ne pouvait faire un meilleur choix. Les Pays-Bas vont être le principal théâtre des efforts de la coalition. Luxembourg en sera l'adversaire le plus énergique et le plus heureux. C'est lui qui frappera les coups les plus éclatants de cette guerre ; sa mort seule sera la fin des victoires de Louis XIV.

On agit aussi sagement pour la marine. Le comte d'Estrées, vice-amiral du Ponant, et plus ancien de grade que Tourville, aurait eu tout naturellement le commandement en chef des forces destinées à agir du côté de l'Océan. Mais sa jeunesse inspirait trop peu de confiance. On tourna la difficulté en donnant à Tourville une patente de général, qui lui conférait l'autorité à la fois sur la flotte et sur les troupes de terre chargées de la défense des côtes⁴. Les événements se chargeront aussi de justifier cet arrangement. Pendant plusieurs années, sauf l'accident de la Hogue, dont Tourville n'est pas responsable, la marine française tiendra la mer en souveraine. Enfin Catinat recevait la commission de veiller sur le duc de Savoie ; cette fonction secondaire allait devenir un grand commandement, véritable pendant de Luxembourg. Catinat, fils d'un conseiller au parlement de Paris, et officier de fortune, pour ainsi dire, n'avait encore eu

¹ Dangeau, 3 avril 1690.

² *Mémoires* de Saint-Simon.

³ *Mémoires* de Berwick, partie écrite par lui-même.

⁴ Dangeau, commencement de 1690.

qu'une demi-importance, soit par l'occupation de Casal, soit par sa participation remarquée à la prise de Philipsbourg. Mais Louvois l'estimait digne du premier rang, et surtout plus capable qu'un autre de guerroyer dans les Alpes et en Lombardie, qu'il avait appris à connaître par un séjour fréquent sur ce terrain. Doué de talents que ses jaloux reconnaissent eux-mêmes¹, il saura soutenir une guerre rude par la nature du pays et l'obstination des hommes, et suppléer par l'activité et le génie à l'insuffisance des ressources mises à sa disposition. Assez grand pour refuser le cordon bleu avec la même dignité et les mêmes motifs que Fabert, il se décorera lui-même par ses victoires, et *mettra la robe en honneur* à l'égal des plus grandes familles militaires². Ainsi les hommes supérieurs ne faisaient pas défaut à la France. Luxembourg, Catinat, Tourville, en offraient une seconde génération, qui n'était pas trop inférieure à celle de Condé, Turenne et Duquesne.

Bien des circonstances avaient laissé à Louis XIV le temps nécessaire pour rassembler tous ces éléments de représailles. D'abord l'incorrigible routine des Allemands qui ne savaient pas se mettre en campagne avant le mois, avant le jour fixé par l'habitude immémoriale ; ensuite leur défaut d'accord sur le plan à suivre, sur le chef à choisir. Leur chef principal venait de mourir. Le duc de Lorraine, Charles V, qui avait repris Philipsbourg en 1676 et dernièrement Mayence, le vainqueur des Turcs à Bude et à Mohacz, succomba tout à coup (27 avril 1690), en exprimant le regret de n'avoir pu remettre sa famille en possession de ses États³. Cette mort fut également ressentie en Allemagne comme un malheur, en France comme une espérance. *Un prince, disait-on de Louis XIV, à qui la Providence ôte à point nommé un ennemi de dessus les bras comme M. de Lorraine, doit attendre d'elle toutes sortes de prospérités*⁴. — *Avant deux mois, disait un autre, les confédérés se mangeront les yeux.*

Les Allemands eurent en effet besoin de longues réflexions pour déférer le commandement de l'armée du Rhin à l'électeur de Bavière, et, sous lui, à l'électeur de Saxe, pendant que l'électeur de Brandebourg se réservait d'agir à son gré et selon son intérêt. Une autre entrave pour les Allemands était la guerre des Turcs. Confirmés dans leur refus de traiter par les instigations de Louis XIV⁵, les infidèles reprenaient l'avantage sur l'Autriche. On racontait en France, dès le mois de février (1690), que cinq ou six bons régiments de l'empereur avaient été enlevés par les Tartares. On avait, en mars, la certitude que les Turcs avaient repris Nissa, et peut-être déjà Widdin. Selon les rapports, toujours accueillis avec avidité, l'épouvante était grande dans les troupes germaniques en ce pays-là⁶. La France avait réussi à priver la coalition de l'assistance de l'Autriche.

¹ *Mémoires* de Feuquières, chapitre du soin du prince à former des généraux : Le nouveau choix de ce général, fait par le ministre, a été justifié par les événements heureux qui ont procuré le tenon de maréchal de France à M. de Catinat.

² Bussy-Rabutin, à Sévigné, 15 sept. 1690.

³ Voici la lettre qu'il envoyait à l'empereur : *Sacrée Majesté, suivant vos ordres je suis parti d'Insprück pour me rendre à Vienne, mais je suis arrêté ici par un plus grand maître : je vais lui rendre compte d'une vie que je vous avais consacrée tout entière. Souvenez-vous que je quitte une épouse qui vous touche, des enfants à qui je ne laisse que mon épée, et des sujets qui sont dans l'oppression...*

⁴ Bussy-Rabutin, à Sévigné, 31 mai 1690.

⁵ Hammer, tome XIII. — Ambassade de Château-Neuf de Castagnères à Constantinople.

⁶ Dangeau, *Journal*, fév., mars 1690.

Il n'y avait qu'un seul point sur lequel la politique de Louis XIV eût complètement échoué. Le duc de Savoie lui échappait définitivement, et offrait à la coalition un appui qui est devenu par le cours des événements le principal nerf de cette guerre. Malgré la présence de Catinat, ce prince avait ouvert des négociations avec l'empereur, et, soit pour obtenir les honneurs des têtes couronnées, soit sous le prétexte d'être institué vicaire perpétuel de quelques fiefs impériaux enclavés dans ses Etats, il payait à l'Autriche une somme de 100.000 pistoles (mars 1690). Pressé de dissiper les soupçons que suscitait une telle démarche, et de donner des [marques de sa bonne conduite à l'avenir](#) envers le roi de France, il dissimula jusqu'à ce qu'il fût en force de rompre ouvertement. Pour gagner du temps il fit des promesses qu'il était bien résolu de ne pas tenir ; d'abord, promesse d'envoyer en France, au service du roi, une bonne partie de ses troupes ; ensuite, promesse de remettre aux Français jusqu'à la paix ses villes de Verrue et de Turin. Il y eut un moment où la cour regardait les affaires de Savoie comme terminées par ce dernier engagement. On voyait déjà Catinat pénétrant par le Piémont dans le Milanais pour y faire contre les Espagnols ce que Luxembourg allait faire en Flandre¹. Mais le rusé petit prince, en tirant en longueur, en chicanant sur les conditions de la remise de ses places, fortifiait activement Turin, y rassemblait des forces et des munitions, et encourageait l'esprit belliqueux de ses sujets profondément blessés de la perspective d'une occupation française. Tandis qu'il reculait la conclusion avec la France, il signait le 8 juin un traité secret et immédiatement exécutoire avec l'Espagne, et le lendemain un traité pareil avec l'empereur. Par le premier, l'Espagne lui promettait une armée de douze mille hommes et douze pièces de canon. Si les contractants parvenaient à reprendre Pignerol et Casai, Casai resterait aux Espagnols, et Pignerol au duc de Savoie. Par le second, l'empereur envoyait de son côté un renfort de six mille hommes, et entre autres généraux le prince Eugène de Savoie et de Savoie, fugitif de France à la suite de sa mère Olympe Mancini, et doublement ennemi de Louis XIV par sa rancune personnelle et sa parenté avec Victor-Amédée². Fort de ces espérances, le duc de Savoie déclara tout haut à sa cour qu'il était contraint d'entrer dans la cause commune de l'Europe. Les hostilités commencèrent par des ravages partiels (fin de juin). Toutefois Louis XIV les aurait volontiers arrêtées, comme s'il eût pressenti dans ce nouveau belligérant le plus embarrassant de ses ennemis. Il ne dédaigna pas d'essayer encore quelques négociations ; il alla jusqu'à dire pour rassurer l'Italie, pour démontrer qu'il ne voulait pas de lui-même envahir cette contrée, qu'il consentirait à faire garder par les Vénitiens les villes demandées. Victor-Amédée, interprétant par la faiblesse militaire de la France cette modération, se refusa à rien entendre. Le roi lança alors contre lui un manifeste dont la véracité habile lui donnait toute l'apparence d'agresseur, et Catinat n'eut plus qu'à pousser la guerre³.

En dépit de ce contre-temps, Louis XIV avait reconquis une position respectable. Dès le mois de février, il avait envoyé, conformément à sa promesse, une dizaine de bataillons en Irlande pour soutenir Jacques II ; malheureusement, par un caprice de faveur ou de mauvaise humeur contre Louvois, il en avait confié le commandement, aussi bien que l'honneur de représenter la France auprès du roi protégé, à ce Lauzun que nous connaissons pour ses extravagances, et qui fut

¹ Dangeau, 28 mai 1690. Bussy-Rabutin, 31 mai 1691.

² Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

³ Voir ce manifeste dans Dumont, tome VII.

pour une bonne part l'auteur de la mauvaise issue de l'expédition. Mais, sur le continent, il était en mesure de faire face à l'Europe sur tous les points menacés. La France opposait à la coalition cinq armées : Luxembourg en Flandre avec 37 bataillons et 91 escadrons ; Boufflers sur la Moselle avec 24 bataillons et 64 escadrons ; le maréchal de Lorge, sous l'autorité nominale du dauphin, du côté de l'Allemagne avec 36 bataillons et 111 escadrons ; Catinat en Dauphiné avec 13 bataillons et 40 escadrons ; le maréchal de Noailles en Catalogne avec 179 compagnies d'infanterie, et 24 escadrons. La campagne de 1690 pouvait encore montrer à l'Europe, comme celle de 1674, de quelle manière la France savait se relever de ses défaites, et ce que ce serait contre des intérêts mal accordés l'unité de son gouvernement.

CHAPITRE XXXII

**Guerre de la seconde coalition, première partie,
jusqu'à la mort de Louvois**

I. — Succès des Français en 1690. - Victoire de Fleurus ; victoire navale de Beachy-Head. - Défaite de Jacques II à la Boyne. - Victoire de Catinat à Staffarde. - Résistance des Jacobites : Limerick. - Victoire des Turcs sur l'Autriche. - Mort de Seignelay.

Luxembourg avait débuté par passer l'Escaut, pour faire contribuer ou pour brûler tout ce qui u ne voudrait pas le faire¹, le long de la Lys et jusqu'aux portes de Gand. Il revenait vers la Sambre, dans la direction de Maubeuge, quand il fut averti par Louvois que l'armée du prince de Waldeck se portait également vers la Sambre pour y attendre l'arrivée de l'électeur de Brandebourg. Il importait d'empêcher cette jonction en battant d'abord le prince de Waldeck, et de fermer le passage de la rivière à l'électeur de Brandebourg. En conséquence de ces ordres, Luxembourg choisit un poste favorable sur la rive gauche, entre Charleroi et Namur, à quelque distance du ruisseau de Fleurus. Le 30 juin, en allant à la découverte avec quelques escadrons, il donna sur une grosse troupe de cavalerie, qui n'était pas autre chose que l'avant-garde du prince de Waldeck. Il la mit en désordre d'abord ; puis, à la vue de forces supérieures qui arrivaient au secours des vaincus, il se replia ; mais certain dès lors que l'ennemi était là, il se prépara à l'attaquer le lendemain. Par une innovation qui pouvait passer en ce temps pour une témérité, il ne mit en ligne que la moitié de ses troupes, et envoya l'autre, par une marche couverte, pour prendre l'ennemi en flanc. Cette manœuvre bien exécutée, il attaqua et rompit la première ligne du prince de Waldeck. Ce ne fut pas sans peine. Ces hommes, outre la supériorité évidente de leur tir, avaient encore une solidité qui semblait impénétrable à l'artillerie. A chaque coup de canon qui emportait une file entière, ils se resserraient comme si de rien n'eût été. Cinq de leurs bataillons, réduits à la fin à reculer, se retirèrent au moins sans hâter le pas et sans désordre. Mais la seconde ligne n'était pas vaincue. Bien plus, se renforçant des débris de la première, ou même des blessés qui se relevaient de terre, elle parut un moment près d'envelopper l'armée française. Le canon restait sans effet contre elle, une charge de cavalerie ne l'entama pas davantage ; ce ne fut que le feu de toute l'infanterie française qui, au bout d'une heure, lui donna à penser ; elle se retira à la fin devant une charge impétueuse, mais en masses compactes et gardant ses rangs malgré des pertes énormes. Il y avait dans deux châteaux du voisinage, deux forts détachements que le prince de Waldeck y avait laissés sans emploi pendant toute la bataille. Après la défaite de leurs camarades, Luxembourg les somma de se rendre ; ils voulaient résister quand même ; la vue du canon et des chemins fermés par les vainqueurs les contraignit à se rendre à discrétion. Telle fut la bataille de Fleurus (1er juillet 1690).

L'ennemi laissait aux mains de Luxembourg 7.800 prisonniers, et 8.000 morts sur le champ de bataille. Les trophées se comptaient par 106 drapeaux, 49 canons, 5 pontons et 200 caissons d'artillerie. Un avantage plus précieux encore était l'effet moral du succès. La plus grosse armée de la coalition, Hollandais, Espagnols, Liégeois, Anglais, Suédois, Hessois, Hanovriens, contingents de Brunswick et même de Brandebourg, tous ces représentants de l'Europe,

¹ Bussy-Rabutin, 31 mai 1690.

succombaient devant l'armée française seule. Les ennemis personnels du roi, dont les alliés attendaient la plus vigoureuse assistance, les réfugiés français subissaient une bonne part du désastre ; quinze cents étaient prisonniers, et Louis XIV, pour le châtement de ce qui était à ses yeux une trahison capitale, et pour décourager l'imitation, les envoyait aux galères. L'armée victorieuse avait elle-même souffert en proportion de la résistance qu'elle avait rencontrée, mais quoique le prince de Waldeck se vantât d'être prêt dans huit jours à prendre sa revanche, et quoique Louis XIV lui-même ait cru prudent de s'arrêter pour voir venir, on put justement se féliciter en France de ce retour de bonne fortune. **Ne trouvez-vous pas, disait-on, que Dieu prend toujours le parti du roi, et que rien ne pouvait être ni plus glorieux à la réputation de ses armées, ni mieux placé que cette pleine victoire**¹.

On n'avait pas encore cessé de parler de la victoire de Fleurus, que, neuf jours après, on reçut la nouvelle d'une grande victoire navale. Tourville avait mis en mer le 23 juin, et manœuvrait si près des côtes d'Angleterre que de Plymouth on distinguait clairement ses vaisseaux. En France on avait grande opinion d'une flotte si supérieure en nombre et d'un marin tel que Tourville dont on disait qu'il était capable de tous les emplois du métier, depuis celui de charpentier jusqu'à celui d'amiral. Seignelay attendait avec anxiété le prix de ses soins ; et jamais Colbert lui-même n'avait témoigné tant d'impatience. Il écrivait lettre sur lettre à Tourville pour lui imputer à lenteur ou à mauvaise volonté tout retard ou toute manœuvre de prudence. Il lui disait le 3 juillet : **Vous savez que toute l'Europe a les yeux sur vous ; vous savez tout le succès que peut avoir le gain d'un combat naval pour le service du roi et pour vos propres avantages.** Il lui disait le 4 : **Le peu de volonté qui paraît en vous pour l'exécution de vos ordres me cause l'inquiétude la plus grande que j'aie eue de ma vie. Je n'ai pas encore reçu un mot de vous qui ne soit d'un homme qui veut éviter l'exécution des ordres de Sa Majesté et se préparer des excuses.** Rassuré le 6 par un compte rendu qu'il trouvait plus favorable, il retombait le 7 dans la crainte que l'ennemi ne reçût des renforts, et, obsédé par la gloire toute fraîche de Fleurus, il lui semblait que l'opinion l'opposait déjà à l'inaction ou à l'échec de la marine². Le 12, il apprit enfin qu'il pouvait être content.

Le 10 juillet, une rencontre avait eu lieu devant Beachy-Head — cap Beveziers — , au sud du comté de Sussex. L'amiral anglais Herbert, par ordre exprès de son gouvernement, avait rallié les Hollandais, et attaqué la flotte française. Il avait moins de vaisseaux que son adversaire, mais ses équipages étaient mieux fournis, ce qui rétablissait à peu près l'égalité, de l'aveu des Anglais eux-mêmes³. La bataille fut vivement disputée ; les Hollandais, placés à l'avant-garde, **firent tout ce que de braves gens peuvent faire** ; mais la mollesse des Anglais à les soutenir rendit inutile une valeur digne des temps de Tromp et de Ruyter. Accablés par la supériorité des Français, ils durent se retirer laissant un vaisseau aux mains du vainqueur, huit coulés à fond, sept autres démâtés. Les Anglais ne songèrent plus qu'à se mettre en sûreté : Herbert détruisit lui-même quelques-uns des bâtiments hollandais hors de service, puis il cingla vers Kent pour rejoindre la Tamise ; une fois entré dans le fleuve, il enleva toutes les balises qui auraient pu indiquer le chemin à l'ennemi, et se déroba à la poursuite par cette précaution, qui attestait à la fois sa défaite et sa peur.

¹ Rousset, *Histoire de Louvois*, tome IV. — Dangeau, *Journal*. — Sévigné, 12 juillet 1690.

² Voir ces lettres, coll. Clément, tome des *Œuvres et Mémoires de Seignelay*.

³ Macaulay, *Histoire de Guillaume III*, tome II, ch. I.

L'importance de cet événement se fit bien connaître aux sentiments divers qu'il suscita chez les belligérants. Les Hollandais exprimèrent une profonde irritation contre les Anglais ; on pouvait craindre une rupture entre les deux alliés. Les Anglais furent consternés. Si les Français, dit Burnet¹, avaient voulu continuer leur victoire par l'incendie de nos villes maritimes, ils auraient pu nous faire bien du mal et déranger cruellement nos affaires, car nous n'avions pas alors plus de sept mille hommes en Angleterre. En France, l'enthousiasme éclata en fiers rapports, et en glorieux commentaires du triomphe, à la confusion des vaincus. Louis XIV écrivait à Mme de Maintenon : Le major de l'armée navale vient d'arriver... il y a de brûlés ou coulés à fond quatorze vaisseaux, et les bâtiments légers en suivent encore quatre incommodés. Je n'en ai aucun hors de combat... Je crois que vous ne serez pas fâchée de savoir cette nouvelle². Seignelay, dans une relation officielle, proclamait la supériorité des Français enfin reconnue sur mer ; il ne craignait pas de narguer au vif l'amour-propre de ses adversaires : La victoire que l'armée navale du roi a remportée sur les flottes d'Angleterre et de Hollande, vient de décider de la supériorité que les Anglais ont si longtemps prétendue sur la mer et principalement dans la Manche. Pour maintenir cet empire de la mer, ils étaient soutenus par la Hollande, dont la puissance a toujours été formidable à l'Angleterre même, et qui a presque toujours remporté l'avantage dans tous les combats que ces deux nations ont donnés l'une contre l'autre. Cependant l'armée navale du roi les a cherchés jusque sur les côtes d'Angleterre et par delà l'île de Wight. Ils ont fui sept jours entiers, et il a fallu l'avantage du lieu où on est allé les attaquer, et du vent qui leur a toujours été favorable, pour les obliger à combattre, C'est dans ce combat qui a duré sept heures qu'ils ont été défaits avec la perte de quinze de leurs vaisseaux capitaux et de trois de leurs brûlots ; et ils ne doivent qu'à une fuite honteuse et au vent, qui a été contraire à l'armée du roi, le salut de leur flotte³. Ainsi, le ministre constatait la gloire de la France par l'humiliation de ses ennemis ; mais il ne faisait pas assez explicitement la part du roi ; les courtisans s'en chargèrent : Avez-vous jamais entendu parler, disait Bussy⁴, de tant et de si longues prospérités ? Et ne trouvez-vous pas qu'il faut ajouter aux attributs de Louis le Grand, le victorieux et le bien servi, encore celui de Louis le Fortuné.

Il y avait pourtant, au moment même, un contrepoids à cette fortune qui compromettait d'une façon bien sensible, sinon l'honneur des armes, au moins la politique de Louis XIV. Son allié Jacques II était pitoyablement vaincu. Cet incapable malheureux n'avait su profiter ni de la suspension des hostilités pendant l'hiver, pour discipliner ses troupes, ni de l'envoi d'un corps auxiliaire par Louis XIV ; les Français, en arrivant, n'avaient rien trouvé de prêt pour leur réception ; et leur marche jusqu'à Dublin n'avait été qu'une suite de privations et de misères. Par tous les rapports qui arrivaient d'Irlande, on n'attendait en France que de mauvaises nouvelles de ce côté. Si Dieu ne fait un miracle en faveur du roi d'Angleterre, écrivait Louvois⁵, je crains bien que le prince d'Orange ne fasse la conquête de l'Irlande avec beaucoup plus de facilité qu'il ne se l'imagine. — Le roi Jacques, disait-on dans les correspondances intimes⁶, gâte tout, et montre tous les jours par sa conduite qu'il mérite ses disgrâces. Le

¹ Burnet, *Histoire de ce qui s'est passé en Angleterre pendant la vie de Burnet*.

² *Œuvres de Louis XIV*, tome VI.

³ Voir cette relation mêlée à la correspondance de Seignelay : Collection Clément.

⁴ Bussy-Rabutin, 16 juillet 1690.

⁵ Louvois à Louis XIV, avril 1690, cité par Rousset.

⁶ Bussy-Rabutin, 31 mai 1690.

moment était proche où ces pressentiments allaient se réaliser. Schönberg avait ouvert la campagne. Guillaume III, pressé par les Anglais, passait en Irlande pour décider en personne sa querelle (21 juin). La crise était grave pour lui-même. Les démonstrations maritimes de la France avaient ranimé en Angleterre le parti jacobite, et pendant que Guillaume s'embarquait pour l'Irlande, sa femme avait à surveiller des complots contre sa royauté, à arrêter les suspects, à conjurer le danger de l'approche de Tourville. Il comprit que la rapidité des opérations était seule capable de le sauver ; il annonça, malgré les conseils de Schönberg, la résolution de marcher en avant, et, comme il disait, de ne pas laisser pousser l'herbe sous ses pieds. Jacques II, comprenant de son côté qu'une bataille perdue pouvait lui coûter Dublin, ne voulait combattre que là où il aurait l'avantage du terrain. Pour le trouver, il recula jusqu'à la vallée de la Boyne, et, arrivé près de Drogheda, il mit la rivière entre lui et son ennemi et attendit.

Le 9 juillet, les deux armées étant en observation ; les Irlandais, qui avaient reconnu Guillaume, pointèrent sur lui deux pièces de canon. Il fut blessé à l'épaule assez grièvement pour s'affaïsser, à la première commotion, sur le cou de son cheval, et pour ne plus pouvoir se servir de la main droite pendant quelques jours. Les Irlandais crurent l'avoir blessé mortellement, et cette erreur rapidement répandue porta dans toute l'Europe une émotion dont la population parisienne a été la dupe la plus empressée, mais non pas la seule. Cependant, le lendemain, le jour même de la bataille de Beachy-Head, Guillaume commanda le passage de la Boyne. Il avait trente-six mille soldats, hommes solides par l'habitude des armes, ou par l'excitation des haines nationales, des passions religieuses ou des intérêts menacés : protestants de diverses contrées de l'Europe, Anglais ennemis séculaires de l'Irlande ou colons acharnés à reprendre ou à retenir les propriétés que la conquête de Cromwell leur avait faites, enfin réfugiés français qui, en combattant les papistes, frappaient, selon le mot de Schönberg, sur leurs persécuteurs. Jacques n'avait de bon que la cavalerie irlandaise peu nombreuse et le corps auxiliaire français ; tout le reste manquait de pratique militaire, de sang-froid et aussi de direction. La cavalerie irlandaise seule résista assez noblement pour tenir pendant quelque temps la victoire incertaine. Le corps français donna peu ; Lauzun l'avait placé à distance dans la prévision d'une manœuvre de l'ennemi, qui, en cas de défaite, aurait coupé le chemin aux vaincus. Quant à l'infanterie elle lâcha pied comme par une terreur panique et s'enfuit en jetant ses armes, drapeaux et manteaux. Cette fuite déplorable fut au moins couverte par le corps français. Jacques reprit la route de Dublin ; désespérant pour le moment d'arrêter l'ennemi, il courut de Dublin à Waterford, de Waterford à Kinsale où il s'embarqua sur un vaisseau français pour Brest. Derrière lui, Irlandais et Français évacuèrent Dublin et cédèrent la place à Guillaume (16 juillet).

Le retour de Jacques II en France ne lui fut pas plus favorable que sa première apparition. Son impassibilité, toujours la même, n'excitait que l'impatience ; sa confiance absurde dans le triomphe de ses droits faisait pitié. A son passage à Caen, il reçut de l'intendant une hospitalité conforme à sa dignité. Il mangea fort bien, comme l'année précédente chez le gouverneur de Bretagne, et pendant le repas il causa et rit avec les dames. Il devisa agréablement des usages, des manières de vivre des Anglais, de leur politique, des familles qui lui étaient attachées. Il ne paraissait pas plus consterné de ses affaires que si elles n'eussent pas été les siennes ; il ne regardait pas du tout sa cause comme perdue. A l'entendre, le peuple anglais était entièrement dans ses intérêts ; il

n'avait contre lui que le prince d'Orange et les troupes étrangères que l'usurpateur avait introduites en Angleterre. Ce pauvre prince, ajoute l'intendant, croit que ses sujets l'aiment encore, et pourtant il avait quitté l'Irlande, parce que le peuple irlandais, le seul à qui il eût quelque raison de se fier, n'était plus en état de continuer la lutte¹. Le même langage répété à la cour, à Saint-Germain, produisit le même effet. Les courtisans riaient de sa naïveté. Louis XIV lui-même, à en croire des témoignages anglais, lui donna à entendre avec des formes de politesse exquise, qu'il n'avait plus à espérer autre chose que la continuation de l'hospitalité personnelle dont il était l'objet².

Mais si la fortune de Jacques n'inspirait plus que de l'indifférence, il n'en était pas de même de ce qui concernait Guillaume. On en eut bientôt une preuve regrettable que la malignité ennemie n'eut pas de peine à tourner à la confusion des Français. La nouvelle de la blessure de Guillaume avait circulé avec une grande rapidité ; puis était venue la nouvelle de sa victoire. Mais quelles avaient été les conséquences d'une blessure qu'on croyait grave et même incurable ? Tout à coup le bruit arriva que Guillaume était mort ; on le crut en Hollande, en Allemagne, à Rome, on le crut à Paris avec une véritable *furie française*. Le 27 juillet, vers minuit, Paris réveillé par cette rumeur s'emporta à tous les excès de la joie : illuminations, libations copieuses de vin dans les rues, outrages à l'effigie de Guillaume et de sa femme. Les magistrats, les gens de police, qui essayaient de conseiller la prudence, ne furent pas écoutés ; comment ! le grand ennemi était mort, et l'on n'avait pas le droit de célébrer cet avantage inespéré, cette délivrance, cette contre-partie de la journée de la Boyne ! Dans ce délire du triomphe, personne, sauf le roi et ses ministres³, ne s'apercevait de l'hommage rendu au prince d'Orange par cette satisfaction d'en être délivré : *Je ne sais*, dit le mécontent Lafare⁴, *si le prince d'Orange a jamais reçu un plus grand éloge, ni ni qui marquât mieux la crainte que ses ennemis avaient de lui*. Ce fut aussi l'argument victorieux des gazettes ou des pamphlets étrangers, quand on sut enfin à quoi s'en tenir, c'est-à-dire que Guillaume n'était pas mort. Car il fallut à la vérité plusieurs semaines, en pays étranger comme en France, pour se faire reconnaître, désabuser les ennemis triomphants et rassurer les amis inquiets⁵. Les Français restèrent avec le ridicule d'avoir dévoilé leurs craintes par des feux de joie, et de retrouver leur adversaire *plus vif*, pour ainsi dire, *après sa mort*, plus irrité contre ses insulteurs, et plus sûr de la confiance et du concours de ses alliés.

La victoire de la Boyne troublait évidemment les projets et les espérances de Louis XIV. Outre qu'elle était venue rompre une série de grands succès, elle faisait entrevoir de sérieuses difficultés dans l'avenir. Elle inspira, par exemple, à Louvois la pensée d'éviter, pour la fin de l'année, les batailles rangées dans les

¹ *Mémoires* de Foucauld.

² Macaulay, *Guillaume III*, tome II, ch. II : Pendant quelque temps chaque fois que Jacques se présentait à Versailles, on lui faisait entendre respectueusement que S. M. T. C. n'était pas en état de s'occuper d'affaires.

³ Voir Dangeau, au 30 juillet et 2 août. *Réjouissances que le roi n'a pas approuvées*. Les magistrats n'ont pas pu contenir le peuple. Voir les lettres de Louvois citées par Rousset. La mort du prince d'Orange est publique dans le camp des ennemis, quoique j'en doute fort. — Dieu le veuille, disait Chamlay... Cependant il me paraît que le roi d'Angleterre (Jacques II) s'est bien empressé de s'embarquer.

⁴ *Mémoires* de Lafare.

⁵ Dangeau, 8 septembre. Bussy-Rabutin, 13 sept. 1690 : Enfin voilà qui est fait, on n'en n'en doute plus, et tous les parieurs pour sa mort ont perdu.

Pays-Bas ; il en fit à Luxembourg une recommandation expresse. Elle redonna de l'aplomb aux Anglais ; humiliés à la première heure par l'affront de Beachy-Head, ils se ranimèrent par la revanche que leur roi venait de prendre ; ils se levèrent en grand nombre sur les côtes pour résister aux projets de débarquement qu'ils supposaient à Tourville. Cette démonstration commanda au marin français une prudence qui désolait Seignelay. A en croire le ministre de la marine, le vainqueur de Beachy-Head n'avait qu'à vouloir pour ruiner la marine anglaise ; il le pressait de compléter sa victoire par la destruction des ports et des vaisseaux de Plymouth¹. Tourville, plus prudent, répondait en rendant compte des obstacles qu'il était sage de ne pas affronter ; il se contenta de débarquer à Teignmouth, où il brûla douze vaisseaux et à peu près toutes les habitations, puis il se retira dans la rade de Bertheaume, en dépit des durs reproches de Seignelay². Le roi lui-même paraissait comprendre la nécessité de rabattre de ses sévérités, de diminuer le nombre de ses ennemis, de se réconcilier en particulier avec ceux dont il avait à craindre la plume. On trouve précisément à la date du 29 juillet 1690, la permission donnée à Saint-Évremond et à Arnauld de rentrer en France³. Saint-Évremond qui avait jadis ardemment sollicité cette grâce, n'en voulut plus quand il sentit que le roi avait intérêt à la lui donner. Il était en faveur auprès de Guillaume, qui en faisait volontiers son commensal. Il alléguait qu'il était trop vieux pour se transplanter, que les Anglais étaient habitués à sa loupe et à ses cheveux blancs, qu'il craignait de n'être plus en France qu'étranger et ridicule. Il demeura auprès de Guillaume dont il a célébré les exploits, la sagesse et la popularité, en vers et en prose, et dans la société des esprits forts, dont les libertés anglaises autorisaient mieux le langage et les entreprises⁴.

Néanmoins l'ennemi ne jouit pas longtemps de la halte que la bataille de la Boyne avait imposée à la France. Après quelques semaines de surprise et d'observation, les hostilités recommencèrent, et sur tous les points, même en Irlande, soit par l'habileté ou la bravoure de ses armées, soit par l'impuissance de ses adversaires, le roi maintint sa supériorité : l'année devait lui être bonne jusqu'au bout.

¹ Lettres de Seignelay à Tourville, coll. Clément.

² Seignelay à Tourville, 23 août : L'affaire de Plymouth manquée sans vous être donné le loisir de la tenter, votre impatience de revenir à Brest, nonobstant les ordres précis et réitérés que vous avez reçus du roi, me font clairement connaître que rien ne peut vous obliger à rester en mer quand une fois l'impatience de retour vous a saisi.

³ Dangeau, *Journal*, 29 juillet 1690.

⁴ Vie de Saint-Évremond en tête de l'édition de ses *véritables œuvres* de 1707. Voici quelques échantillons des éloges prodigués à Guillaume. A propos de la bataille de la Boyne :

Si d'un faux accident la fâcheuse nouvelle
Venait imprudemment occuper nos esprits,
A Londres on verrait plus de douleurs mortelles
Qu'on a vu de transports et de joie à Paris.

Il exalte le passage de la Boyne par Guillaume bien au-dessus du passage du Leck par Gustave-Adolphe, du Rhin par Louis XIV, du Granique par Alexandre, du port d'Alexandrie par César. — Guillaume est à la fois un sage et un héros qui combat pour la liberté. Il célébrera encore la prise de Namur, la paix de Ryswick, et les qualités du cœur de Guillaume.

J'ai fait voir ma valeur et montré ma constance ;
J'ai toutes les vertus contre les ennemis,
Et contre l'amitié je n'ai pas de défense.

D'abord à l'entrée de l'Italie, le duc de Savoie apprit à quoi il s'était exposé en bravant l'ancien protecteur de sa maison. Quoique renforcé par ses alliés, Espagnols et impériaux, il avait vu brûler la plaine au sud-ouest de Turin, sans troubler ce ravage : pour ne rien compromettre par trop de précipitation, il attendait près de Carignan une attaque en règle. Catinat, qui l'attendait de son côté, jugea enfin le moment venu d'agir ; tout à coup (2 août) il se rejeta, vers la France, sur la petite ville de Cavor dont il s'empara. Les Piémontais, pour l'observer, s'étant portés sur Villafranca, Catinat leur tendit un piège en simulant une marche de flanc, tout près d'eux, dans la direction de Saluces, et les attira près de Staffarde, sur un terrain qu'il aurait volontiers choisi lui-même¹. Ils se croyaient en excellente position, entre des cassines, des bois et surtout des marais, formés par le Pô, qui ne laissaient qu'un étroit passage pour arriver jusqu'à eux ; encore ce passage était-il obstrué de haies et de chevaux de frise. Ils avaient compté sans la prévoyance de Catinat et sans l'audace aventureuse des Français. Une vive bataille s'engagea le 18 août. Après une première canonnade, et de feintes manœuvres qui tenaient les esprits en suspens, la gauche piémontaise fut assaillie par trois bataillons qui s'étaient plongés dans les marais, sur la parole de Catinat, pour prendre l'ennemi en flanc sans être vus. Devant le choc inattendu et terrible de ces hommes couverts de limon et d'herbes, elle recula sur le centre et ne put jamais reconquérir le terrain perdu. A la droite, soutenus par les Espagnols et protégés par les cassines, les Piémontais tenaient plus solidement. Une évolution de l'infanterie française d'un côté du champ de bataille à l'autre commença l'attaque décisive. Cependant telle était la résistance, que deux heures de lutte n'avaient pas encore suffi. Alors Catinat appela sa réserve d'infanterie et l'aile gauche de sa cavalerie. Une brillante charge de l'infanterie à l'épée, et les cavaliers pénétrant à leur tour dans les marais, abattirent la confiance de l'ennemi. La contenance superbe des Espagnols naturels, à laquelle Catinat n'hésite pas à rendre hommage, fut impuissante à arrêter la dispersion. Les débris de l'armée de Victor-Amédée se jetèrent dans les bois, et le prince Eugène couvrit leur retraite².

Pour son coup d'essai, Victor-Amédée n'avait pas été heureux. Il laissait sur le champ de bataille quatre mille morts, mille cinq cents prisonniers, onze canons sur douze qui composaient toute son artillerie, cinq drapeaux, ses bagages et ses munitions. Par une conséquence naturelle de sa défaite, Saluces se rendit le lendemain aux Français, Savigliano et Fossano quelques jours après. Simultanément aux opérations de Catinat, le lieutenant-général Saint-Rhue avait occupé toute la Savoie, à l'exception de Montmélian. La France avait bien le droit de célébrer avec enthousiasme cette revanche de la bataille de la Boyne. On fit même remonter l'humiliation de la défaite jusqu'aux aïeux de Victor-Amédée. Une médaille, en l'honneur de la bataille de Staffarde, représenta Hercule tenant à la main la couronne de Savoie, et sous ses pieds un centaure abattu, par allusion à la devise orgueilleuse que Charles-Emmanuel Ier s'était donnée après l'occupation du marquisat de Saluces, en 1588³. Il est vrai que Victor-Amédée ne désespérait pas encore. Il pouvait savoir que la petite armée de Catinat était affaiblie par les maladies plus encore que par les pertes qu'avait dû lui coûter une victoire rudement disputée. Par ses instances auprès de ses alliés, il obtint de nouveaux renforts de troupes. Il adhéra à la grande alliance par un traité

¹ Feuquières, *Mémoires*, ch. L, rend hommage à cette habile manœuvre de Catinat.

² Voir dans Rousset les détails de la bataille de Staffarde.

³ *Histoire métallique*.

spécial avec l'Angleterre et la Hollande (20-octobre 1690). Ce traité lui promettait un subside de trente mille écus par mois pour repousser l'ennemi, pour entretenir ses troupes, les Vaudois et les *réfugiés français*, armés aux frais de S. M. Britannique et de leurs Hautes Puissances. La restitution de Pignerol lui était garantie aux mêmes conditions que dans son traité avec l'empereur ; enfin, pour braver directement son vainqueur, il révoquait son édit contre les Vaudois, et s'engageait à traiter favorablement, comme les Vaudois, les *autres gens de la religion* qui voudraient s'établir dans ses vallées¹. Il pouvait se croire déjà relevé de son désastre, d'autant plus que Louis XIV, craignant pour ses troupes les rigueurs d'un climat meurtrier, ordonnait à Catinat de les ramener en deçà des Alpes. Victor-Amédée fut bien surpris lorsque Catinat, changeant son mouvement de retraite, se dirigea à travers les neiges, sur la ville de Suze. Cette place, autrefois prise par Richelieu, était la porte du Piémont, et avait ouvert le chemin aux Français contre la puissance espagnole en Italie. Victor-Amédée accourut pour la défendre, mais il n'arriva que pour recevoir un nouvel affront. Le 13 novembre, Catinat occupait Suze avec son château, à la vue du duc de Savoie ; et jusqu'aux dernières limites de la saison, maintenait les conséquences de sa victoire².

En Irlande aussi, après un moment de désarroi où tout avait semblé perdu, les vaincus avaient fait voir qu'ils n'étaient pas domptés. Ces Irlandais n'étaient pas aussi dignes de mépris que leurs vainqueurs ont essayé de le faire croire, afin de se justifier eux-mêmes de leur tyrannie. Pour avoir manqué de tactique et de discipline militaire, pour n'avoir pas su se modérer vis-à-vis de leurs oppresseurs dans la première revendication de leurs droits, ils n'en étaient pas moins braves ni moins profondément attachés à leur patrie. Le défaut d'un chef, d'un organisateur intelligent, était la cause de leur désastre ; dès qu'ils eurent rencontré un homme capable de mettre en œuvre leurs bonnes qualités, ils se relevèrent noblement. Tout n'était pas dit par la bataille de la Boyne, et par l'entrée de Guillaume à Dublin. L'armée d'Irlande s'était retirée à Limerick sur l'estuaire du Shannon ; d'autres villes tenaient dans l'Ouest, et Guillaume sentait bien qu'il n'était encore qu'au début de la conquête. Cependant Tyrconnel avait peu de foi dans la résistance ; quant à Lauzun, dégoûté du séjour en Irlande, il ne demandait que la permission de ramener en France son petit corps d'armée : rôle honteux que l'histoire peut signaler contre ce bouffon de cour, sans faire tort à la nation qu'il représentait si mal. Tyrconnel et Lauzun se retirèrent à Galway, plus au nord et sur le bord de l'Océan ; mais l'armée irlandaise s'obstina à rester à Limerick et à défendre cette place, la première de l'île après Dublin ; et il se trouva un Français qui prit sur lui, en dépit de Lauzun, de les commander, et de mêler une gloire française à celle des défenseurs de la patrie irlandaise ; c'était le capitaine aux gardes Boisseleau.

Guillaume marchait sur Limerick (14 août 1690). Boisseleau s'empessa de consolider les fortifications de la ville, dont la faiblesse avait servi de prétexte à Lauzun pour se refuser à combattre. Un Irlandais audacieux ayant appris que les Anglais avaient laissé en arrière leur artillerie de siège avec un convoi de vivres et de munitions, se risqua pour les surprendre, à travers les montagnes et les mines abandonnées ; après avoir dispersé l'escorte, il fit sauter en l'air les canons et les approvisionnements. Force fut bien à Guillaume, pour réparer cette perte, de ralentir ses opérations. Pendant qu'il travaillait à se refaire, tant bien

¹ Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

² *Mémoires de Feuquières*, ch. L.

que mal, une artillerie, les assiégés le harcelaient de sorties vigoureuses. Ils s'inquiétaient peu des privations et même de la mort. Ils se contentaient d'une pâte grossière d'avoine et d'orge ; n'ayant ni médecin ni hôpital, les blessés mouraient sans soin et sans plainte. **Jamais**, écrivait Lauzun lui-même¹, **on n'avait vu de soldats si propres à pâtir**. L'armée anglaise souffrait moins patiemment des influences malsaines des bords du Shannon. Il y avait vingt-deux jours qu'elle attaquait sans succès ; un plus long séjour en cet endroit pouvait lui être irréparablement fatal. Guillaume essaya d'en finir par un grand effort. Le 6 septembre il ordonna un assaut général ; déjà une partie de ses grenadiers avait pénétré dans les rues, lorsqu'un retour énergique des assiégés les écrasa. Toute la population s'en mêlant, les femmes avec les hommes, les pierres et les tessons de bouteilles venant en aide à l'action des armes, l'explosion d'une mine ayant dispersé en l'air un bataillon allemand, après un carnage de quatre heures, et au milieu d'un nuage immense de fumée, les Anglais rentrèrent dans leurs cantonnements. L'honneur de l'Irlande était vengé.

La royauté n'avait pas ôté à Guillaume l'habitude de lever des sièges. Il se hâta de se retirer de Limerick. Il en donne pour raison — et tous les historiens anglais le répètent à satiété après lui — les pluies abondantes qui lui faisaient un devoir d'éloigner son armée d'une contrée pestilentielle. **Mais**, dit Berwick², **qui était présent au siège, je peux certifier qu'il n'était pas tombé une goutte d'eau d'un mois auparavant, et qu'il ne plut pas de trois semaines après**. Quel que soit le motif de la retraite, Guillaume reculait, et bien à propos pour les Irlandais ; car, dit encore Berwick, **il ne restait dans Limerick que cinquante barils de poudre, et nous n'avions pas, dans toute la partie de l'Irlande qui nous était soumise, de quoi y en mettre encore autant**. Le vainqueur de la Boyne laissait son œuvre incomplète, incertaine ou au moins ajournée à la campagne suivante ; il dut se rappeler Maëstricht ou Charleroi. Les Anglais, il est vrai, l'en dédommagèrent à son retour au milieu d'eux par des feux de joie, et une insulte populaire à Louis XIV. On promena dans Londres une caricature en cire du roi de France, avec cette inscription : *Louis le plus grand tyran de quatorze* ; on la brûla, à la fin de la promenade, au bruit d'acclamations universelles. Il y avait peu de tact dans ces représailles. C'était folie en septembre pour folie en juillet, et par des motifs analogues. Le premier outrage aux convenances était effacé par le second.

En France on applaudit à la délivrance de Limerick ; n'y avait-il pas en effet un avantage réel dans un événement qui humiliait Guillaume et qui pouvait remettre l'Irlande en état d'inquiéter le chef de la coalition ? La France, au moins par un de ses représentants, avait contribué à ce succès. Il ne s'agissait pas de Lauzun, qui selon l'expression de Berwick, n'avait montré ni capacité ni résolution ; il rentra en France sans gloire comme sans danger sur la flotte de Tourville. Mais Boisseleau avait suffi à soutenir l'honneur du nom français ; quand il reparut à la cour, Louis XIV lui rendit cette justice, en lui disant publiquement : **Vous avez travaillé pour votre gloire particulière et pour la gloire de la nation, je vous fais brigadier**.

En Allemagne le succès fut d'une autre sorte, mais réel quoique négatif. Le dauphin y commandait avec la coopération du maréchal de Lorges. Dangeau était à sa suite, et il y est resté jusqu'à la fin de la campagne. A la première vue,

¹ Voir, dans Rousset, les lettres par lesquelles Lauzun essaye de justifier son inaction, et ne fait que mieux éclater sa lâcheté.

² *Mémoires* de Berwick.

on est tenté de sourire quand on lit dans son *Journal* des bulletins tels que ceux-ci : Monseigneur fit prendre les armes à la première ligne d'infanterie, et la vit compagnie par compagnie.... — Monseigneur est allé ce matin se promener à une lieue et demie du camp, et voir une garde que nous avons mise là pour couvrir les fourrageurs et la pâture... — Monseigneur fait célébrer des réjouissances dans tous les corps d'armée en l'honneur de la victoire de Fleurus, à Philipsbourg, Fort-Louis, Strasbourg, Brisach et Huningue... — Monseigneur ordonne trois salves de réjouissance pour la victoire navale. Il a placé les grenadiers au delà du ruisseau, qui ont fait trois décharges en même temps que la cavalerie. On a allumé des feux sur toutes les hauteurs afin qu'on pût voir et entendre de Mayence... C'est assez dire que l'armée du dauphin ne fait rien, et bien plus, le prince ne veut rien faire ; il s'applique, au contraire, à modérer l'ardeur de ses officiers. Un jour, à la nouvelle d'un mouvement ennemi vers une île dont la prise aurait pu inquiéter les Français de Worms, le dauphin commande cinq régiments en cas de besoin, mais il ne veut pas que ce bruit se répande, de peur que tout ce qu'il y a de jeunes gens auprès de lui ne veuillent y aller. Un peu plus tard (août), quand on a la certitude que l'électeur de Brandebourg se porte vers les Pays-Bas, le dauphin passe le Rhin, mais c'est afin que l'armée française ne mange pas l'Alsace. Les plus grands événements sont des fourragements heureux après de petites attaques contre des paysans barricadés, et la conquête de cinquante mille sacs de blé en un jour ; une autre fois, c'est, comme distraction, une visite au lieu où M. de Turenne a été tué, à l'arbre au pied duquel il est mort, et aux croix qu'y ont élevées les paysans des environs¹.

Assurément cette inaction n'a rien de glorieux ; mais quand on en pénètre la cause, on la trouve encore moins avantageuse à l'ennemi. Le dauphin ne combat pas, parce que les Allemands n'osent pas l'y contraindre ; il se tient sur la défensive, parce que ses adversaires ne veulent pas non plus en sortir. L'électeur de Brandebourg lui-même arrivé dans les Pays-Bas, au lieu d'attaquer Luxembourg, se tint à distance et n'échangea que des politesses avec le général français. Les électeurs de Bavière et de Saxe, restés seuls en face du dauphin, ne montrèrent pas plus de résolution ; leurs manœuvres prudentes et indéterminées provoquèrent quelques évolutions du camp français, jamais une rencontre décisive. Ceux qui avaient emporté Mayence et Bonn l'année précédente ne firent aucune menace sérieuse sur l'Alsace, sur le Palatinat cisrhénan, ni sur Philipsbourg et ils laissèrent ravager leur territoire. Après avoir entrepris la guerre avec tant d'espérances, ils sentaient maintenant leur faiblesse. Ils renoncèrent même les premiers à la lutte, et rentrèrent dans les montagnes de la Forêt-Noire pour séparer leurs troupes ; le dauphin quitta l'armée du Rhin avec l'assurance de ne pas fuir le danger (30 septembre). Aussi sa campagne fut-elle célébrée comme une victoire. Il se trouva même des flatteurs qui l'élevèrent au-dessus des victoires de Luxembourg et de Catinat. Il y a, disait le *Mercure*², différentes manières de faire la guerre. Les plus ordinaires sont de livrer des batailles ou de faire des sièges. Les deux parties perdent dans l'une et dans l'autre. Il est vrai que la perte du vainqueur n'est pas égale à celle qu'il fait souffrir à ses ennemis, mais la victoire ne laisse pas de lui coûter quelque sang. Il y a une troisième manière tout à fait admirable, et qui demande qu'un général ait une parfaite intelligence du métier de la guerre, c'est de savoir, par d'heureux campements, fatiguer son ennemi, ruiner son pays, vivre à ses dépens, porter la

¹ Dangeau, *Journal*, de mai 1690 au 30 septembre.

² *Mercure* de septembre 1690.

famine chez lui, et lui faire finir la campagne avec autant de perte que s'il en était venu à un combat. Il est aisé de voir à quoi conclut ce raisonnement, puisque Monseigneur le dauphin vient d'exécuter tout ce que je viens de dire. Jamais on n'a vu d'activité pareille à celle de ce jeune prince, il s'est acquitté de toutes les fonctions d'un grand général, comme vous pouvez voir par ses divers campements, par tous les mouvements qu'il a faits pendant ce mois, et une infinité de choses dignes d'être remarquées. Nous sommes loin d'accepter ce jugement dans toute son étendue, mais cet échantillon du journalisme officiel ou complaisant du XVIIe siècle nous a paru un trait de mœurs bon à citer.

Entre les explications qu'on peut donner de la faiblesse des Allemands, la guerre des Turcs n'était pas celle qui avait le moins servi Louis XIV. Obligé de renforcer le duc de Savoie d'une part, et de tenir tête de l'autre aux infidèles et aux mécontents de Hongrie, l'empereur était un allié perdu pour la coalition allemande. L'automne en particulier lui fut fatal. Les Turcs prirent Sémendria, marchèrent sur Belgrade et la réoccupèrent le 8 octobre, après des combats qui coûtèrent plus de douze mille hommes à l'Autriche ; le mois suivant, ils reprirent possession d'Eszeck sur la Drave, et débloquèrent Grand-Waradin et Temesvar¹. On était aux aguets de ces nouvelles en France ; on les accueillait comme une garantie de la supériorité du roi. On comptait jour par jour, comme Dangeau, les progrès d'auxiliaires si utiles. Le 21 octobre on annonce que les infidèles marchent sur Belgrade ; le 26, que le siège de cette ville est commencé, et que les assiégeants comptent se rendre bientôt maîtres de la place ; le 29, Louvois et son fils Barbezieux viennent annoncer que Belgrade est prise, et qu'il ne s'est sauvé que deux cents hommes de la garnison avec le duc de Croy et le comte d'Aspremont. Le ton du narrateur n'est pas équivoque, c'est celui de la satisfaction ou du soulagement. Nous voilà bien loin de l'esprit des croisades, et de l'enthousiasme qui accueillait les exploits de Huniade au XVe siècle. Mais depuis deux cents ans les rivalités nationales avaient étouffé en Europe le sentiment du bien commun de la chrétienté.

Les colonies elles-mêmes apportèrent leur contingent aux satisfactions de Louis XIV. Pendant que les Turcs occupaient Belgrade, les Anglais échouaient devant Québec. Depuis longtemps la guerre était déclarée en Amérique, entre le Canada, colonie française, et les Anglais de New-York et de la baie d'Hudson. La supériorité semblait acquise aux Français. Pour n'être pas accablés dans New-York même, les Anglais, unis aux Iroquois, parurent devant Québec (16 octobre 1690). Leur chef, au nom du roi Guillaume et de la reine Marie, et pour la sûreté de leurs possessions, somma le gouverneur d'abandonner le Canada. Le Français Frontenac répondit qu'il ne connaissait pas d'autre roi d'Angleterre que Jacques II, qu'il ne voyait dans Guillaume qu'un usurpateur coupable d'avoir violé les droits les plus sacrés du sang et de la religion. Il ajouta qu'il allait faire comprendre par son canon qu'on ne sommait pas en termes si injurieux un homme tel que Frontenac. Ce langage fut soutenu par un combat de trois jours. Vaincus sur leurs vaisseaux, dispersés après le débarquement, les Anglais s'enfuirent en laissant leurs canons montés sur leurs affûts, et les boulets qu'ils n'avaient pas employés². La délivrance de Québec prit rang parmi les gloires de

¹ Hammer, *Histoire des Turcs*, tome XII.

² Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*.

l'année. La *France victorieuse dans le nouveau monde* fut le sujet d'une médaille qui alla s'ajouter à celles de Fleurus, de Beachy-Head et de Staffarde¹.

Celui qui avait le plus le droit de s'applaudir de la délivrance de Québec était sans doute Seignelay. Ce Canada, si cher à Colbert, n'avait pas dégénéré entre les mains de son fils. Mais le ministre de la marine n'eut pas même le temps de recevoir cette nouvelle retardée par la distance. Il mourut le 3 novembre 1690. Cette catastrophe, rapprochée de sa jeunesse, de ses établissements, de sa brillante fortune, paraissait à Mme de Sévigné une grande leçon d'égalité donnée par la mort à tous les hommes, et une consolation *pour ceux qui ne sont pas fortunés*. Louis XIV aurait pu lui-même y voir un avertissement de l'instabilité de sa propre grandeur, de la fragilité de ses meilleurs instruments. Il perdait un ministre de premier ordre, et il ne trouvait, pour le remplacer, que Pontchartrain, qui réunit aussitôt aux finances la marine et la maison du roi. Cette perte était le prélude d'une autre plus considérable encore, qui lui était réservée pour le milieu de l'année suivante.

II. — Nouvelle activité des belligérants. - Congrès de La Haye sous la présidence de Guillaume. - Vigilance et action de Catinat contre le duc de Savoie. - Prise de Nice.
- La coalition surprise et déconcertée par la prise de Mons. - Mort subite de Louvois.

Quoique l'issue de la campagne eût été véritablement heureuse, c'était raison de ne pas se reposer sur ces avantages, et d'en préparer d'autres plus décisifs, avant même que l'ennemi en eût pu concevoir le soupçon. Les coalisés ne se lassaient pas de chercher leur revanche ; ils s'agitaient, chacun selon son caractère, ses besoins ou ses vues particulières, pour se donner du cœur réciproquement ou s'assurer des ressources personnelles. C'était, par exemple, l'empereur qui demandait aux états généraux de Hollande un subside de sept millions de florins, à moins de quoi il serait obligé de s'accommoder avec quelqu'un de ses ennemis². C'était le prince d'Orange qui expédiait un négociateur à Constantinople pour faire la paix du Turc³. C'était le duc de Savoie qui affectait de chercher la paix avec le roi de France, et promettait de se détacher de la ligue à la condition préalable d'un armistice secret de trois mois⁴. Il n'était pas bien difficile de comprendre que l'Autriche entendait, par la crainte de sa défection, piquer de générosité le zèle de la Hollande, que le prince d'Orange, en rapprochant l'empereur des infidèles, espérait lui rendre sa liberté d'action contre la France, et que le rusé Savoyard⁵ trouvait plus commode de

¹ *Histoire métallique*. La médaille représente la France assise sur des trophées d'armes, ayant à ses pieds le Saint-Laurent et des castors sur le bord du fleuve. La légende est *Kebeca liberata*, et l'exergue *Francia in orbe novo victrix*.

² Dangeau, *Journal*, 9 décembre 1690.

³ Dangeau, janvier 1691. Hammer, *Histoire des Turcs*.

⁴ Voir la correspondance de Louvois, dans Rousset, tome IV, pages 447 et suivantes.

⁵ Le président Hénaut cite à propos des ducs de Savoie un jugement piquant du Vénitien Fra Paolo, mort en 1623. On pourrait s'aider de la Savoie s'il y avait quelque sûreté à traiter avec le Savoyard ; mais c'est un Protée qui change continuellement de forme, et

n'avoir pas à défendre pendant l'hiver celles de ses provinces que les neiges ne lui permettaient pas de secourir. Mais le grand avertissement, le plus clair, et qui ressemblait le mieux à une bravade, c'était le congrès européen, qui, dès janvier 1691, se forma à La Haye sous la présidence de Guillaume.

Depuis deux ans, le conquérant de la couronne d'Angleterre n'avait pas revu son pays. Cette absence n'avait pas laissé que d'affaiblir un peu sa popularité. C'étaient des Hollandais qui l'avaient les premiers appelé *stathouder d'Angleterre et roi de Hollande* ; et plus d'une fois les grandes villes, Amsterdam en particulier, avaient protesté contre une autorité qu'il fallait aller consulter si loin. Ces oppositions disparurent sous l'enthousiasme qui l'accueillit à son retour. Du port où il débarqua jusqu'à La Haye, les populations se rassemblèrent pour le voir passer. A La Haye, il traversa des masses de curieux accourus des villes, les uns en chariot, les autres en patinant sur les glaces. Sa voiture n'avancait que lentement entre les maisons tendues de tapisseries ou ornées d'arbustes toujours verts, entre les drapeaux, les couronnes civiques, et les tableaux qui représentaient les exploits de ses ancêtres, et les siens propres, son débarquement à Torbay, le passage de la Boyne et jusqu'à un danger qu'il venait de courir dans sa dernière traversée. On criait cette fois sans dérision : Vive le roi notre stathouder, comme pour faire gloire à la Hollande de l'importance qu'avait acquise son premier magistrat ; et, dans la salle des états généraux, on applaudit jusqu'aux larmes le chef d'une coalition dont la triple alliance de 1668 avait été l'exemple et le premier essai¹.

L'empressement des princes à venir reconnaître leur maître, et recevoir ses ordres, ne pouvait pas être moins remarqué. D'abord arriva l'électeur de Brandebourg, Frédéric III, fils du *grand électeur*, qui devait, dix ans plus tard, s'arroger la royauté. En ce moment il conciliait sa fierté avec son intérêt par un demi-incognito. Il ne se présentait que comme comte de Revensberg², ne voulant, ni blesser Guillaume, dont il avait besoin, par des prétentions à un rang trop élevé, ni rabaisser l'antique maison de Brandebourg en acceptant sous son nom l'infériorité vis-à-vis d'un roi parvenu. Bientôt il fut rejoint par l'électeur de Bavière, le régent de Wurtemberg, les landgraves de Hesse-Cassel et Darmstadt, les princes de Brunswick, de Saxe, Holstein et Nassau, tous infatués de leur qualité de souverains. Les grands potentats qui ne vinrent pas de leurs personnes se firent représenter par leurs ambassadeurs extraordinaires ; le marquis de Castanega, gouverneur des Pays-Bas, figurait l'Espagne depuis longtemps résignée à la protection de ses anciens sujets hollandais et des héritiers du Taciturne. Alors commencèrent les fêtes qui durèrent plusieurs semaines. Pour éblouir l'Europe, et pour narguer l'ennemi, tout ce monde sentait le besoin de déployer un faste inconnu, de prodiguer l'or au jeu et dans d'immenses festins, de célébrer leurs espérances par d'inépuisables rasades à la façon allemande, par des toasts multipliés au son des trompettes et des tambours. Mais ni ce bruit ni cette magnificence n'empêchaient de voir dans quelle dépendance étaient tombés ces joyeux convives vis-à-vis de leur amphitryon. Ils faisaient antichambre à sa porte, ils gardaient à sa table

dont les seuls caprices pourraient épuiser en peu de temps le trésor de Saint-Marc ; et l'on disait en 1620 de Charles-Emmanuel que son cœur était couvert de montagnes comme son pays. Victor-Amédée ne semble pas avoir dégénéré de ses ancêtres.

¹ Macaulay, le panégyriste moderne de Guillaume, se plaît à décrire ces fêtes et cette allégresse nationale. Nous renvoyons à son récit, tome II, pages 223 et suivantes.

² Dangeau, *Journal*, janvier 1690.

l'attitude de sujets, ils recevaient respectueusement ses décisions. La malignité publique eut beau jeu, en France, à rire de ces orgueils volontairement abaissés. De toutes les charges dont ils furent l'objet, la meilleure est sans doute celle que La Bruyère a tracée dans son chapitre *des Jugements* : *Qu'entends-je de certains personnages qui ont des couronnes, je ne dis pas de comtes ou de marquis dont la terre fourmille, mais de princes et souverains ? Ils viennent trouver cet homme dès qu'il a sifflé ; ils se découvrent dès son antichambre, et ils ne parlent que quand cales interroge : sont-ce là ces mêmes princes, si pointilleux, si formalistes sur leurs rangs et leurs préséances, et qui consomment, pour les régler, des mois entiers dans une diète ?..... César lui-même ne doit-il pas venir en grossir le nombre ; il en attend du moins d'importants services..... et si l'archonte réussit, et que rien ne lui résiste, le voilà tout porté avec ses alliés jaloux de la religion et de la puissance de César, pour fondre sur lui, pour lui enlever l'aigle, et le réduire, lui ou son héritier, à la fasce d'argent et aux pays héréditaires.*

Cependant aux plaisirs se mêlaient les choses sérieuses. Le congrès avait été ouvert par un discours de Guillaume, sur la nécessité de maintenir étroitement l'union. Ses séances étaient tantôt secrètes, tantôt publiques, quand on en communiquait le compte rendu à l'Europe, comme on fit le discours de Guillaume. Entre ces révélations, il y en eut une dont on attendait une grande sensation. On publia que 220.000 hommes entreraient en campagne contre la France avant le commencement de l'été. Ce chiffre, qui dépassait tous les efforts antérieurs, était-il réel ou enflé à dessein d'intimider l'ennemi ? Il manqua absolument son effet. Les alliés menaçaient d'être prêts avant l'été : Louvois leur fit sentir, à leur grande surprise, qu'il était prêt avant le printemps.

Louis XIV avait tout d'abord rejeté les propositions du duc de Savoie ; puis, en plein hiver, les Français avaient recommencé la campagne dans le Piémont. Feuquières, qui s'en vante avec un soin tout particulier d'admiration personnelle, avait profité de la glace même pour occuper Savigliano¹. Venu de Pignerol, c'est-à-dire d'une distance de vingt-huit lieues en trente heures, il passa et repassa trois rivières, dont le Pô, et surprit la place par le fossé gelé du bastion (janvier). Il est vrai que quelques semaines après, il fit manquer par sa précipitation une entreprise sur Veillane, qu'il avait lui-même conseillée². Mais ce contre-temps, bien propre d'ailleurs à endormir les alliés par trop de confiance, fut favorable aux préparatifs secrets de Louvois. Le 2 février, il chargeait Catinat de conquérir

¹ *Mémoires* de Feuquières, ch. LXV.

² Nous ne citons ce fait secondaire que pour avoir occasion de faire un peu connaître Feuquières. Il voulait se donner le mérite de prendre Veillane ; Catinat ne lui permit d'agir que de concert avec lui-même. Feuquières vexé, et voulant toujours la gloire pour lui seul, partit trop tôt, et arriva avant que Catinat eût eu le temps de se trouver au rendez-vous. Il n'avait pas les forces nécessaires pour réussir par lui-même ; il fut battu, obligé de reculer et fort heureux de rencontrer en chemin Catinat, qui couvrit sa retraite. Condamné par la voix publique, il n'essaya pas de s'en prendre à son général ; il se rejeta sur des contre-temps dont il était injuste de rendre un officier responsable, et il protesta de sa reconnaissance pour les bontés et les égards de Catinat ; mais, dans ses *Mémoires*, il donne un autre tour à l'affaire. Ce n'est pas lui qui est coupable d'être parti trop tôt ; c'est Catinat qui a eu le tort de perdre son temps. *M. de Catinat*, dit-il, *s'étant amusé en chemin à faire relever une pièce de canon, n'arriva pas à temps pour attaquer de son côté. La garnison eut le temps de prendre les armes, et le duc de Savoie d'arriver, voilà ce qui fit perdre une ville déjà prise. Le mensonge si flagrant est d'autant plus misérable, que Catinat n'était plus là pour le réfuter.*

le comté de Nice. Une armée de quinze mille hommes était toute prête en Provence ; une escadre devait la seconder et l'entretenir d'artillerie, de munitions et de vivres. Fidèle à sa consigne, Catinat cacha si bien ses mouvements, que Victor-Amédée n'en put rien soupçonner. Il passa le Var le 12 mars, laissa quelques troupes devant Nice, et rejoignit l'escadre à Villefranche (sur la mer). Une fois l'entente établie entre les troupes de terre et la marine, les opérations se succédèrent avec une rapidité irrésistible. Le 20 mars, Villefranche capitula, deux jours après le fort de Montalban et le fort San Ospitio. Le 24, Nice fut attaquée, la ville proprement dite ne tint que deux jours ; les habitants, rassurés sur la conservation de leurs privilèges, capitulèrent malgré le gouverneur. Il ne restait à prendre que le château, beaucoup plus fort, et capable de résister pendant une semaine.

Mais déjà la coalition avait un bien plus terrible étonnement. Mons, la capitale du Hainaut, Mons dans le voisinage du congrès, était investi depuis le 15 mars, et une armée immense était arrivée sous les murs de cette ville, sans que la cour de Guillaume en eût rien su ni pressenti. C'est là un des chefs-d'œuvre de Louvois, un de ses plus beaux titres de gloire, même après l'investissement de Gand en 1678. Persuadé qu'un coup de tonnerre ou, comme il avait dit une autre fois, un coup de verge était nécessaire pour confondre les projets des alliés, il avait médité le siège de Mons dès la campagne précédente. Des approvisionnements considérables avaient été entassés dans les magasins de Flandre et d'Artois, la dispersion des troupes, à l'entrée de l'hiver, calculée de manière à rapprocher dans le voisinage des Pays-Bas les divers corps d'une grande armée. A la fin de février 1691, toutes les compagnies d'infanterie étaient au complet ; à la même époque, les instructions confiées aux généraux qui devaient agir. Le 13 mars, quand Louvois quitta Versailles, personne n'aurait pu croire qu'il partait pour un voyage lointain. Le 14 seulement, le roi annonça à sa cour qu'il allait prendre Nice et Mons ; le 15, Mons était investi ; dès le 17, Louvois rendait compte des premières opérations ; le 21, Louis XIV arrivait sous la ville assiégée pour prendre sa part des périls¹.

En France, une pareille nouvelle exalta l'attention publique. Sans nier les difficultés possibles, on était surtout frappé de la grandeur de l'entreprise. Mme de Maintenon ayant exprimé son regret de l'absence du roi, son confident le plus respecté, son confesseur, lui écrivait² : *Qu'est-ce que cette absence que vous pleurez, sinon la plus haute entreprise et la plus glorieuse expédition que jamais monarque ait formée, qui épouvante toute l'Europe, et ne fait pas pâlir seulement le prince d'Orange, le marquis de Brandebourg, le duc de Bavière, mais jusqu'au roi d'Espagne et à l'empereur. Le soleil a-t-il jamais vu quelque chose de plus fier et de plus hardi que ce siège de Mons, tandis que tant de puissants ennemis, assemblés à La Haye, conspirent par une vaine jalousie contre une domination vraiment chrétienne, qui ne tend qu'à leur paix et à leur repos.*

Voilà bien en effet ce qui pouvait plaire le plus en France : une riposte du plus haut ton aux bravades ennemies. C'était aussi ce qui ahurissait les coalisés. Il rie s'agissait plus de parler, il fallait agir, mais le pouvait-on ? Guillaume rompit les conférences et voulut se mettre en mouvement. En réunissant tout ce qu'il avait

¹ Voir dans Rousset les préparatifs du siège de Mons. C'est un dernier hommage à cet auteur qui va bientôt nous manquer.

² L'abbé Gobelin à Mme de Maintenon, 18 mars 1691.

de troupes disponibles,' il trouvait à peine cinquante mille hommes. Ce n'était pas assez pour troubler le siège. Luxembourg gardait les lignes françaises au nord, d'Humières à l'ouest tenait en réserve les troupes d'infanterie et de cavalerie qui n'étaient pas nécessaires pour les attaques. Sous cet abri, Vauban dirigeait les batteries avec une telle précision, que les feux de l'assiégé semblaient parfois éteints. Louis XIV, quoique un peu souffrant de la goutte, était à la tranchée comme un simple soldat, couvert de terre par les boulets qui tuaient ses voisins, *s'exposant comme un jeune fou qui aurait sa réputation ci établir*¹. A son exemple, les troupes de sa maison ne connaissaient aucune crainte ; les soldats, charmés des bons traitements qu'ils devaient à la prévoyance de Louvois, ne marchandait pas l'ardeur et l'audace. On parla quelquefois de l'arrivée du prince d'Orange ; peut-être même Louis XIV s'est-il trop, pour sa gloire, préoccupé de cette éventualité. Le prince d'Orange ne parut pas ; de l'aveu de Vauban il ne pouvait pas venir. Il ne parvint même pas à faire arriver aux assiégés un mot d'encouragement, une promesse de secours, tant les lignes d'investissement étaient impénétrables. Après avoir subi les bombes, les ricochets, les boulets rouges, assez longtemps pour sauver l'honneur militaire, Mons capitula le 8 avril. En ce moment, un courrier de Catinat apprenait au roi que le château de Nice s'était rendu le 3. La valeur personnelle de Catinat et l'explosion de deux magasins de poudre avaient déterminé cette capitulation. Nice et Mons se confondaient ainsi en un même triomphe ; une médaille commune les réunit dans la même gloire.

Il était bien naturel qu'on triomphât en France ; plus la coalition avait été arrogante, plus ses vainqueurs avaient le droit de lui dire son fait. *Un roi de France, écrivait Sévigné, victorieux partout, aimé du ciel, confond et dissipe d'une manière charmante tous ces grands politiques assemblés à La Haye autour de ce faux roi d'Angleterre. C'était pour saper, pour détruire cette grande puissance qu'ils étaient tous ensemble, et par l'événement ç'a été pour voir prendre de plus près la belle et importante ville de Mons.* L'histoire métallique, dans la médaille consacrée à cette conquête ne disait cette fois que la vérité sans exagération par cette légende : *Tota Europa spectante et adversante*². La coalition elle-même rendit hommage à son vainqueur par son désarroi. Le congrès ne reprit pas ses séances, et Guillaume retourna en Angleterre. Aujourd'hui encore ses partisans, dans leurs histoires, se dérobent, par la rapidité du récit ou par un déplacement de la question, à la nécessité de constater sa défaite. Ils ne trouvent d'autre moyen pour atténuer son humiliation que de proclamer la supériorité française dans tous les ordres de mérite. Louvois, disent-ils, était le premier des administrateurs de l'époque, Luxembourg, le meilleur général d'alors, Vauban, le premier ingénieur de son temps, les troupes de la Maison du roi, les meilleurs soldats du monde³. Comment s'étonner de l'impuissance de Guillaume ? Mais il a donc été impuissant et vaincu.

Dans une pareille perturbation, la campagne d'été ne pouvait plus avoir l'importance que lui avaient si complaisamment prêtée les coalisés. Où étaient maintenant leurs deux cent vingt mille hommes ? Il leur fallut se tenir sur une défensive qui encore ne les préserva pas de graves affronts, et laisser sans

¹ Lettre du duc du Maine à Mme de Maintenon, 26 mars 1691. Lettre du dauphin à la même. Voir aussi la correspondance de Racine et de Boileau. Racine, en qualité d'historiographe, était présent.

² *Sous les yeux et malgré l'opposition de toute l'Europe.*

³ Macaulay, *Guillaume III*, tome II, ch. III.

représailles presque partout les châtements infligés par la France. Louvois, quoiqu'il eût pour principe depuis deux ans de ne rien hasarder, de ne pas engager de lui-même les grandes batailles, poussa assez vivement les opérations pour faire entrevoir aux ennemis de nouveaux désastres, et peut-être la fin de la guerre à leur désavantage, s'il en avait le temps.

Dès le mois de mai, il reprit dans les Pays-Bas la guerre de ravages. C'était pour lui un système, froidement raisonné, de fatiguer les peuples par des dévastations : **Ce genre de mal, écrivait-il, est celui qu'ils appréhendent davantage.** Il comptait sur le désespoir des sujets pour contraindre les souverains à la paix. Le 29 mai, l'armée de Luxembourg s'avança pour détruire Hal, à quelques lieues de Bruxelles. Guillaume, revenu à la hâte, amenait avec lui beaucoup d'Anglais. Pour la première fois, depuis Henri VIII, dit un historien anglais¹, une armée anglaise, commandée par le roi d'Angleterre, reparaisait sur le continent. Une sorte de fureur avait pris aux beaux gentilshommes à perruque blonde, d'échanger la vie de café pour la gloire des batailles ; l'Angleterre voulait combattre elle-même sur terre, comme sur mer, pour la cause dont elle était l'âme. Le premier essai ne fut pas brillant. Guillaume avait rassemblé un camp sous Bruxelles : il ne se hasarda pas à remuer pendant que la ville de Hal, déchirée par la mine et la sape, croulait de toutes parts. Hal ruinée sous ses yeux **entamait déjà la haute idée que les alliés s'étaient faite de sa conduite.** A quelques jours de distance, Liège eut son tour (2 juin). On a vu comment cette ville avait trahi la France au profit de la Hollande (Voir plus haut, ch. XXXI, § I) ; le châtement, qu'à cette époque on lui avait souhaité à la Cour, fut enfin exécuté par Boufflers. Un bombardement de quarante-huit heures ruina les deux principales rues marchandes, consuma entièrement les grands magasins de marchandises établis dans les environs ; l'église cathédrale, l'hôtel de ville, l'église Sainte-Catherine furent enveloppés dans l'incendie. Quand Boufflers se fut retiré, les troupes alliées qui venaient au secours de Liège, au lieu d'éteindre le feu, en profitèrent, au contraire, pour piller ce qui restait de bon. Guillaume et ses beaux Anglais n'avaient rien fait pour s'opposer à cette destruction. Jusqu'à la fin de la campagne, ils observèrent la même prudence.

De tous les ennemis, ceux qu'il pressait le plus de ruiner, c'étaient les Espagnols et le duc de Savoie. Les Espagnols confinaient de plusieurs côtés au territoire français ; les principaux progrès de la France se faisaient à leur détriment. S'ils étaient réduits à céder, ils rompaient forcément la coalition. On les attaqua en Espagne même. Le duc de Noailles rentra en Catalogne pendant que les galères françaises, commandées par d'Estrées, venaient menacer Barcelone. Il prit Urgel (10 juin) et la rasa. Par la crainte du feu il tira une grosse somme des habitants, quoique le roi, tout en trouvant la menace bonne pour les faire contribuer, n'approuvât pas qu'on brûlât la ville en cas de non-paiement². Cette perte et le bombardement de Barcelone exaspéraient le roi d'Espagne ; il en chassa son premier ministre ; il était plus sensible, écrivait Louvois, à la perte d'Urgel qu'à celle de Mons. Ce dépit se comprend, s'il est vrai que le pauvre roi moribond, ignorant à l'excès de ses propres affaires, crût que Mons appartenait à l'empereur, et qu'il eût plaint son frère d'Autriche d'avoir perdu cette place.

Le duc de Savoie avait été assez habile pour se faire attribuer la meilleure part des ressources de la coalition : beaucoup d'argent, douze mille hommes des

¹ Macaulay, *Guillaume III*, tome III, ch. III.

² *Mémoires de Noailles.*

bonnes troupes allemandes et le duc de Bavière pour les commander. Par suite du départ de ce prince, l'armée allemande du Rhin se trouvait sans chef et réduite pour longtemps à l'inaction : la guerre contre les Allemands se transportait en Italie. Il y avait donc de fortes raisons pour presser vivement le duc de Savoie. Louvois avait depuis longtemps le projet d'une double attaque. Pendant que Catinat irait de Pignerol ou de Suze attaquer en face Victor-Amédée, une autre armée débouchant de Savoie dans la vallée d'Aoste prendrait les Piémontais par derrière et les écraserait d'un coup entre deux feux. Il fallait, il est vrai, être sûr des passages des Alpes, et ni le Grand ni le Petit-Saint-Bernard ne présentaient les conditions nécessaires¹. Tel fut du moins l'avis de Catinat. A son grand regret, Louvois consentit à laisser ce général, qu'il estimait si fort, agir selon ses plans et son expérience. Aussi bien les succès ne tardèrent pas à justifier Catinat. La nouvelle campagne du Piémont commença en mai. Le premier avantage fut la prise de Veillane, de cette place que Feuquières avait manquée pendant l'hiver. Une action vigoureuse et brillante effaça ce souvenir, et ôta aux Piémontais la confiance qu'ils en avaient gardée (30 mars). Victor-Amédée fut ensuite frappé personnellement par le sac de son château de Rivoli, sa résidence favorite. Mais Catinat avait en vue des résultats plus importants ; pour tenir sûrement le Piémont ouvert aux Français et la France fermée aux Barbets et autres bandes des montagnes, il voulait prendre Carmagnole et Coni. Le 5 juin il attaquait Carmagnole, le 9 il l'occupait. Le 14, il faisait investir Coni dont la possession garantirait la liberté des communications entre le comté de Nice et le Piémont méridional. La position du duc de Savoie devenait de plus en plus critique.

Un malheur inattendu dérangerait ces espérances. Deux hommes se partageaient les soins du siège de Coni, Bulonde et Feuquières. Le premier n'avait pas assez de fermeté pour contenir les emportements de son second ; Feuquières, impatient de se faire valoir, était toujours prêt aux contradictions et aux témérités. Ce fut Feuquières qui ordonna en plein jour, contre toute prudence, une attaque du chemin couvert qui offrit à l'assiégé une occasion de succès facile mais important². A peine Catinat avait-il revu cette mauvaise nouvelle, qu'il fut averti d'une marche du prince Eugène qui semblait dirigée vers Coni. Il s'empessa d'envoyer des renforts aux assiégeants, et lui-même se mit en marche pour les soutenir. Il avait écrit à Bulonde, dans la prévision de l'arrivée du prince Eugène, que pour le moment il convenait moins de s'occuper de la tranchée que de s'assurer un poste avantageux pour recevoir l'ennemi. Bulonde s'imagina que c'était l'ordre de lever le siège, et sans prendre conseil, sans que Feuquières lui offrît aucun avis utile, sans attendre Catinat qui ne devait pas longtemps tarder à paraître, il décampa en abandonnant même ses blessés (28

¹ Rousset. L'historien, en révélant cette combinaison du génie de Louvois, et la discussion militaire dont elle fut l'objet, donne à ces détails un grand relief, et fait suffisamment entendre que c'était Louvois qui avait raison.

² Feuquières, dans ses *Mémoires*, veut expliquer les choses à son avantage en supprimant les vrais détails. Il reproche à Bulonde de s'être laissé conduire par un ingénieur hasardeux, Lapara. Cet ingénieur, dit-il, voulut, sur la droite de l'attaque, pousser un boyau qui se croisait à une toise de l'angle saillant de la contrescarpe, en dehors du front attaqué. Dès que l'ennemi eut reconnu cet ouvrage insoutenable, il sortit sur sa tête et le fit abandonner. C'était contre mon sentiment que cet ouvrage s'était fait. Aussi ne voulus-je pas qu'il fût soutenu pendant le jour. J'empêchai seulement que l'ennemi ne le détruisît ; mais je le fis abandonner parce que sa conservation et sa protection pendant le jour auraient coûté trop d'hommes. Ch. XCII.

juin). L'arrivée du prince Eugène à la suite de cette retraite en désordre ne permettait pas de recommencer le siège.

Le contre-temps était grave. Louvois en témoigna une grande indignation. Il ordonna une enquête qui fut faite par Catinat et qui donna tort à la fois à Bulonde et à Feuquières. Il fit enfermer Bulonde à la citadelle de Pignerol. Il rédigea lui-même, pour la Gazette, une relation véridique qui dénonçait les vrais coupables. Mais la vérité connue ne suffisait pas à le consoler de ce malheureux siège de Coni. Le roi pourtant ne paraissait pas s'en prendre à lui. A en croire même un des ennemis de Louvois, Louis XIV lui aurait dit : *Vous êtes abattu pour peu de chose, on voit bien que vous êtes trop accoutumé à de bons succès. Pour moi qui me souviens d'avoir vu les troupes espagnoles dans Paris, je ne m'abats pas pour si peu*¹. Vaine consolation ! L'abattement ne ralentit pas son ardeur au travail ; le besoin d'une prompte revanche lui commandait au contraire plus d'activité ; mais ce redoublement d'ardeur précipita sa fin. *Le 16 juillet*, dit son historien, *après avoir donné des audiences, écrit ou dicté vingt-trois lettres ou dépêches, il était allé travailler chez le roi*. Cet effort suprême fut le dernier. Sur les quatre heures il changea de visage et parut si souffrant, que le roi lui permit de se retirer. Il traversa la galerie, rentra chez lui, et quelques moments après il était mort.

Louvois mort sans maladie, sans signe précurseur ! Une pareille surprise avait certainement une cause mystérieuse. On y chercha d'abord un empoisonnement : c'était la routine depuis la mort de Henriette d'Angleterre ; mais cette imputation odieuse contre un pauvre serviteur, qui ne comprenait pas même ce qu'on lui voulait, fut bien vite abandonnée. Alors on parla d'une scène de voies de fait qui aurait eu lieu récemment entre Louis XIV et son ministre. Louis XIV avait levé la canne ou la pincette sur Louvois ; il était prêt à le disgracier, même à l'envoyer à la Bastille ; Louvois avait succombé aux émotions d'une si redoutable menace : amas de cancons, accueillis sans critique par Saint-Simon, mais composés avec art, qui ont eu, jusque dans la postérité, la prétention d'être des faits réels. Il y avait de vrai tout au plus un mécontentement manifesté par le roi au siège de Mons à propos du déplacement d'une sentinelle, et le chagrin que Louvois en avait ressenti ; mais cela remontait à plus de trois mois, et l'émotion avait bien fait attendre son effet. Si l'on veut avoir une explication raisonnable de la mort de Louvois, il faut la chercher dans les trente années de son ministère. Il est mort de la mort des ministres, des hommes politiques, des hommes de lutte. Il est mort de cette vie contre nature qui se compose de fatigues accablantes pour le corps, d'agitations meurtrières pour le cœur et pour l'esprit : mélange de dévouement à la chose publique et d'ambition personnelle, qui supprime souvent le sommeil, le repos toujours, qui joint la crainte de l'opinion à la crainte des rivalités particulières et des caprices du maître, qui épuise l'intelligence par le besoin de pourvoir incessamment à toute nécessité nouvelle, qui ne laisse pas même la joie du succès par l'obligation d'en préparer d'autres ou de réparer les revers, qui impose à l'homme la responsabilité, non-seulement de ses actes, mais encore des événements comme le siège de Coni. Ainsi se forment ces maladies internes, bien connues de nos jours, mais inexplicables encore à la médecine du xvii^e siècle, qui se développent à l'état latent sous des apparences trompeuses, et se déclarent soudain par une explosion irréparable. Louvois est mort tout simplement d'une maladie du cœur ; il faut se contenter de ce mystère.

¹ *Mémoires de Lafare.*

Quelle qu'en fût la cause, cette mort était un événement considérable. Elle suscita bien des réflexions diverses, selon le caractère ou les préoccupations favorites de chacun. Mme de Maintenon, dans une pensée toute chrétienne, était frappée avant tout de cette citation instantanée au jugement de Dieu. A propos d'une dame de la cour, amie de Louvois, elle écrivait¹ : *Qu'a-t-elle pensé de l'horrible mort de cet homme qui lui paraissait quelque chose, et qui remplissait toutes ses idées. Il ne fit que passer, il n'était déjà plus. Il traversa la galerie en santé et il allait mourir. Mme de Sévigné, éperdue, comme elle dit, de la mort très-subite de M. de Louvois, mêlait au sentiment de l'instabilité des grandeurs humaines des prévisions politiques qui étaient celles de bien des gens. On connaît cette lettre si souvent citée, mais qu'il faut citer toujours, parce qu'elle fait en quelque sorte partie de l'histoire de Louvois : Le voilà donc mort, ce grand ministre, cet homme si considérable, qui tenait une si grande place, dont le moi, comme dit M. Nicole, était si étendu, qui était le centre de tant de choses ; que d'affaires, que de desseins, que de projets, que de secrets, que d'intérêts à démêler, que de guerres commencées, que d'intrigues, que de beaux coups d'échec à faire et à conduire ! Ah ! mon Dieu, donnez-moi un peu de temps : je voudrais bien donner un échec au duc de Savoie, un mat au prince d'Orange ; non, non, vous n'aurez pas un seul, un seul moment. Faut-il raisonner sur cette étrange aventure ?*²

On raisonnait en effet, on se demandait quelles seraient les conséquences de cette aventure, quelles espérances l'ennemi pouvait en concevoir, quelles ressources remplaceraient tant d'activité et de capacité perdue. Par l'action ordinaire de la mort qui dégage les qualités de l'homme de ses défauts, et leur reconnaît enfin leur véritable valeur, on se prenait à regretter celui que *personne n'aimait*, comme dans la suite, quand les événements tournèrent à la décadence, on en donnait pour raison l'absence de M. de Louvois. Louis XIV comprit bien l'étendue de la perte qu'il venait de faire. Décidément, les grands ministres lui manquaient ; après Colbert Seignelay, après Seignelay Louvois. Il ne s'en laissa pas abattre. Il entreprit de remplacer son serviteur, d'être son seul ministre, de montrer qu'il se restait à lui-même, et que ses affaires n'en iraient pas plus mal. Cette recrudescence d'activité, d'administration personnelle, quoiqu'elle n'ait pas toujours été heureuse dans le choix de ses moyens ou par le succès final, est cependant une époque honorable de sa vie qu'il convient de mettre en relief.

¹ Maintenon, *Lettres*.

² Sévigné, 26 juillet 1691.

CHAPITRE XXXIII

**Guerre de la seconde coalition, deuxième
partie, depuis la mort de Louvois jusqu'à la fin
des grandes batailles (1691-1693)**

I. — Louis XIV au travail après la mort de Louvois ;
nouveaux ministres et conseillers. - Fin de la campagne de
1691 : Combat de Leuze ; ruine définitive de Jacques en
Irlande ; occupation de Montmélián par Catinat.

L'application de Louis XIV au travail avait résisté à son goût pour les plaisirs, et à ces tentations de confiance et de laisser-aller que la puissance et la gloire apportent trop souvent avec elles ; c'est le témoignage unanime de ses contemporains, même de Saint-Simon, des ministres étrangers aussi bien que des courtisans français. Cette habitude, loin de s'affaiblir par le cours de l'âge, tira au contraire une ardeur et une force nouvelles des embarras qui surgirent de la guerre du Palatinat. Déjà, au commencement de 1689, il en avait averti sa cour. Après le grand deuil de la reine d'Espagne, les comédies avaient recommencé ; on s'attendait à la reprise des *appartements*. Mais le roi *retrancha ses plaisirs et dit qu'il avait beaucoup d'affaires, que l'heure des appartements était celle qui lui convenait le mieux pour travailler, et qu'il aimait mieux employer le beau temps à aller à la chasse*¹. Les affaires s'étaient encore multipliées depuis, et précisément, la mort de Seignelay et celle de Louvois, à huit mois de distance, venaient de ravir les deux hommes les plus capables d'y faire tête. Le roi se multiplia lui-même pour remplir ce vide et doubla son travail. Depuis la mort de M. de Louvois, écrivait Dangeau, le 21 août 1691, *le roi travaille encore trois ou quatre heures de plus par jour qu'il ne travaillait. Il écrit beaucoup de choses de sa main. Quand on lit de suite ce journal de la chambre du roi, on est frappé du retour fréquent de la même mention de mois en mois et quelquefois de semaine en semaine... : Ce soir, il y eut appartement où le roi n'alla pas, il travaille plus que jamais avec ses ministres... Le roi donne beaucoup d'audiences et travaille tout le reste du jour. Il s'est accoutumé à dicter, et à faire écrire à M. de Barbezieux sous lui, toutes les lettres importantes qui regardent les affaires de la guerre. Ailleurs, c'est le nombre d'heures ou de séances qu'il a données aux affaires : Il n'y a pas de journées présentement où le roi ne travaille huit ou neuf heures ; conseil après le dîner quoique le conseil eût déjà été tenu le matin, et le soir travail chez Mme de Maintenon. Plus loin enfin, c'est, au milieu des soins qu'exige sa santé, la part la plus grande réservée au travail : Le matin, une colique violente qui l'a empêché de se lever, et l'a contraint d'entendre la messe dans son lit ; l'après-midi, les douleurs ayant cessé, le conseil a eu lieu sans plus de retard*².

Bien d'autres preuves de cette assiduité se trouvent dans les lettres familières des siens, de ses enfants, de sa compagne de prédilection. Le duc du Maine essayait de faire intervenir Mme de Maintenon pour tempérer cette ardeur : *Empêchez, écrivait-il*³, *le roi de tant travailler ; en négligeant sa santé, il gâtera plus nos affaires qu'en les négligeant un peu elles-mêmes.* Mme de Maintenon, pendant le siège de Mons, lui avait souhaité la goutte, pour le contraindre à la prudence ; dans la vie ordinaire, elle invitait à la patience des solliciteurs qui

¹ La Fayette, *Mémoires de la cour de France*.

² Voir Dangeau, 23 août, 29 nov. 1691 ; 28 janvier, 2 avril 1692 ; 8, 15, 17, 18, 19 février 1693. Nous choisissons exprès ces passages, parce que la distance de temps qui les sépare fait mieux ressortir la constance de l'habitude.

³ Maine à Maintenon, 27 juillet 1691.

n'avaient pas encore été écoutés, en leur remontrant la difficulté où le roi se trouvait de tout entendre ; elle excusait un jour un oubli par la multitude des choses faites : Je vous assure, écrivait-elle, que vous lui pardonneriez si vous voyiez de près comment ses journées se passent ; les personnes qui l'ont vu le plus seraient surprises de son activité. Il a plus de conseils que jamais ; il ne donne que deux heures par jour à la chasse. Quand il le peut, il rentre à six heures, et est jusqu'à dix heures à écrire, à lire, à dicter. Souvent il congédie les princesses après souper pour expédier quelques courriers. Les généraux sont si charmés d'être en commerce avec lui, qu'ils lui rendent un compte fort détaillé, pour s'attirer de ces réponses qui les enchantent, et que, sans vouloir insulter, ils trouvent d'un style fort doux¹. Cette dernière malice à l'adresse de Louvois est un peu injuste, il faut le dire, et trop conforme aux préjugés de haines banales contre l'ancien ministre ; mais elle n'ôte rien de sa ressemblance au portrait du prince. Le roi était vraiment ce que sa femme disait de lui ; et on le savait assez pour n'être nulle part tenté d'en douter. C'est le temps où La Bruyère pouvait en pleine Académie, sans être accusé d'exagération, terminer l'éloge du roi par ces traits demeurés célèbres² : Lui-même, si je l'ose dire, il est son principal ministre ; toujours appliqué à nos besoins, il n'y a pour lui ni temps de relâche ni heures privilégiées. Déjà la nuit s'avance, les gardes sont relevées aux avenues de sort palais, les astres brillent au ciel et font leur course ; toute la nature repose, privée du jour, ensevelie dans les ténèbres ; nous reposons aussi, tandis que ce roi, retiré dans son balustre, veille sur nous et sur tout l'État.

Cette vigilance fut grande, universelle, minutieuse même, on l'a trouvée parfois gênante. Elle éclate dans ses lettres à Luxembourg, à Catinat, à Boufflers, à Lorge, au dauphin, quand le dauphin commande quelque part. Il veille de loin par ses agents sur toutes les frontières, sur tous les mouvements de l'ennemi, et il s'empresse de donner à chaque commandant les nouvelles qui intéressent sa sûreté ou ses manœuvres. Il veut à son tour savoir toute la vérité, il interdit toute dissimulation des nouvelles défavorables. Dans un combat, glorieux aux Français, il y avait eu cependant quelques étendards restés aux mains de l'ennemi. Étonné de ne l'avoir su qu'indirectement, il en fit un reproche à Luxembourg³ : Vous me connaissez assez, lui écrivit-il, pour savoir que je veux que l'on me mande le bon et le mauvais de ce qui se passe dans les armées. Il donne ses conseils sur les opérations à entreprendre, sur celles qu'il faut éviter ; il a ainsi encouru le reproche d'avoir gêné par là des généraux plus habiles et surtout mieux informés que lui. Mais il faut lui tenir compte des motifs qui le poussent, de la façon délicate dont il tourne ses leçons, et surtout des restrictions qu'il met à ses ordres. Comme je prends les affaires de mes armées fort à cœur, il n'est pas étonnant, dit-il, que je pense à tout ce qui peut arriver. Il sait bien que Luxembourg est très-capable, mais il sait aussi qu'on peut suggérer à un plus habile que soi une pensée qu'il n'aurait pas de lui-même. Je suis persuadé que quand je ne vous manderais pas toutes mes pensées, vous feriez aussi bien et peut-être mieux ; mais l'amour-propre fait croire que ce qu'on dit n'est pas inutile, et peut donner des connaissances que l'on n'aurait pas, quoique l'on soit très-capable. Après tout, ses indications ne sont pas définitives, et quelquefois elles laissent toute la liberté d'agir selon l'occasion et le besoin véritable. Faites de votre mieux ; je me remets de tout à vous, après vous avoir

¹ Maintenon, *Lettres*, septembre 1691.

² La Bruyère, *Discours de réception à l'Académie française*, 15 juin 1693.

³ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : Lettre à Luxembourg, 1er octobre 1691.

dit mes pensées ; combattez même si vous le jugez à propos, mais pensez-y bien devant¹.

Il a des idées fausses, qui, d'ailleurs, ne lui sont pas particulières. Il est entêté de la cavalerie, convaincu qu'un combat d'infanterie fait périr beaucoup de monde et ne décide jamais rien ; il veut qu'on fasse toujours combattre la cavalerie, non l'infanterie, dans les postes ; les événements lui donneront bientôt d'éclatants démentis. Mais, sur d'autres points, il défend les bons principes. Le soin des malades est une de ses plus grandes préoccupations : il prescrit pour eux de grands ménagements ; si un régiment a un grand nombre de malades, il veut qu'on le loge pour l'hiver près du lieu où l'armée se séparera, afin d'épargner aux incommodés la rechute par suite des fatigues d'une longue marche². Il veille en particulier sur les vivres et sur les détachements qui doivent assurer les convois de pain. Inflexible sur la discipline, il fait décimer les maraudeurs, envoyer les déserteurs aux galères, interdire les courses en désordre qui font perdre une grande quantité d'hommes et de chevaux. Il poursuit en particulier les majors qui donnent des listes fausses de morts et de blessés, pour tirer un bénéfice illicite de cette tromperie³. Ainsi, il n'est pas de détail qu'il oublie, ni personne qui échappe à son coup d'œil et à son autorité.

Et ce qu'il donne d'attention à la guerre ne lui fait pas négliger les autres branches de l'administration. Il a du temps, un jour, une heure, pour chaque département d'affaires, pour chaque chef de service ; et, pendant que chacun d'eux a sa fonction spéciale, il exerce lui-même et relie toutes les fonctions par sa présence partout. Tantôt il travaille avec tous ensemble, tantôt avec chacun en particulier. Qu'on lise, dans le *Journal* de Dangeau, la répartition de son temps entre les divers besoins du gouvernement, on y verra que chaque jour de la semaine, et chaque partie du jour, a son emploi que rien ne doit déranger. Quatre fois par semaine, les dimanche, lundi, mercredi, jeudi, Conseil royal auquel n'assistent que le roi et les ministres proprement dits ; deux fois la semaine, le mardi et le samedi, Conseil des finances où sont, avec le roi, le chancelier, le contrôleur général et divers conseillers ; une fois par semaine, le vendredi, Conseil de conscience où le roi, avec l'archevêque de Paris et le père de La Chaise, règle les affaires ecclésiastiques. Mais ces travaux ne remplissent pas la journée entière ; ce qui en reste est consacré à d'autres soins. Tous les lundis, après dîner, le roi travaille avec l'intendant des fortifications ; tous les soirs, chez Mme de Maintenon, il travaille avec M. de Pontchartrain pour la marine, ou avec M. de Barbezieux pour les troupes et la guerre⁴. Sans doute les résultats obtenus ne répondent pas toujours à tant d'efforts ; ce n'est pas même toujours le parti le plus sage qui prévaut dans ces conseils ; le temps des hommes de génie est passé ; le talent et les succès manquent quelquefois à la bonne volonté. Mais la bonne volonté tonte seule, par sa fidélité au devoir, par sa persévérance contre les obstacles, par l'exemple qu'elle impose, est déjà une grandeur qui doit compter entre les gloires du XVIIe siècle.

Sur la tombe même de Louvois, Louis XIV avait prononcé des paroles honorables pour le mort et rassurantes pour sa famille. J'ai perdu un bon ministre, à Jacques II. Il écrivait à Luxembourg : Je ne puis qu'avec déplaisir vous donner avis du

¹ Lettres à Luxembourg et au maréchal de Lorge.

² Au maréchal de Lorge, 13 septembre 1691.

³ Lettres au dauphin dans la campagne de 1694 ; à Luxembourg, 12 août 1691.

⁴ Dangeau, revue de l'année 1693.

décès inopinément arrivé du marquis de Louvois ; et à Boufflers : Je ne doute pas que vous ne soyez fâché de la mort d'un homme qui me servait bien. Il dit aussi à l'archevêque de Reims : Je me souviendrai des services de M. de Louvois et de M. Le Tellier, et j'aurai soin de leur famille¹. Pour tenir immédiatement cette promesse, il installa le fils de Louvois, marquis de Barbezieux, dans les fonctions de secrétaire d'État dont il lui avait accordé la survivance dès 1685, d'après le choix même de son père². Cependant il le réduisit aux fonctions de secrétaire, ne lui donna pas entrée au conseil des ministres, et ne lui laissa que l'administration matérielle de la guerre. Chamlay, rappelé d'Allemagne, le jour même de la mort de Louvois, devait être le véritable directeur des armées. Barbezieux est bien le type du ministre subalterne qui ne fait rien que par ordre ; on pourrait dire le scribe qui enregistre les pensées du maître sous sa dictée. C'est le ministre novice, en tutelle permanente, dont les écarts ou les négligences sont à l'instant réprimandés et redressés, comme on le voit par cette lettre à l'archevêque de Reims : Je sais ce que je dois à la mémoire de M. de Louvois ; mais si votre neveu ne change pas de conduite, je serai forcé de prendre un parti. J'en serai fâché, mais il en faudra prendre un. Et il continue en énumérant les défauts de Barbezieux, son habitude de donner à souper aux princes au lieu de travailler, son amour des plaisirs, sa hauteur, sa dureté, son dédain pour les officiers³. Ce fut sans doute à la suite de quelque admonestation de ce genre que Barbezieux cassa sa meute qui était fort belle et fort bonne ; sacrifice qu'on remarqua comme un gage d'application aux affaires, et un préservatif contre les tentations du plaisir.

De la dépouille de Louvois, le roi fit plusieurs parts. Les manufactures et les haras revinrent à Pontchartrain qui avait déjà les finances, la maison du roi et la marine. On disait de lui : Il a maintenant, sauf les bâtiments, ce qu'avait M. Colbert : terrible rapprochement qui doublait sa charge. Les fortifications formèrent un département distinct ; le roi attachait un prix particulier à ce genre de défense. Si l'on en croit Dangeau, il y eut un moment où l'on travaillait à la fois à cent quatre-vingts places dans le royaume⁴ ; l'histoire métallique consacre même, à cette époque, une médaille à célébrer les cent cinquante villes ou citadelles fortifiées ou bâties de 1661 à 1692. Enfin le marquis de Pomponne fut rappelé au ministère avec une pension de soixante mille livres, et le duc de Beauvilliers, qui était déjà du Conseil des finances et gouverneur des petits-fils du roi, entra aussi au Conseil royal. On a dit de ces deux choix que le roi faisait des avances à la noblesse, et que, d'ailleurs ne la craignant plus, il voulait bien lui confier l'administration ; on n'a pas réfléchi que Pomponne et Beauvilliers n'étaient que ministres d'État, et, selon l'expression moderne, ministres sans portefeuille, simples donneurs de conseils sans aucun département d'affaires. Pour la noblesse ils ressemblaient fort à leurs prédécesseurs. Le marquis de Pomponne, un Arnauld d'Andilly, n'était guère plus gentilhomme que le marquis de Louvois ou le marquis de Seignelay ; Beauvilliers, gendre de Colbert, était de ces nobles qui n'avaient pas fait fi de l'alliance et de l'amitié de la bourgeoisie. Louis XIV ne changeait donc pas de système, mais il comblait de plaisir une coterie qui se donnait encore quelque importance. Mme de Sévigné fut si *surprise*

¹ Dangeau, *Journal*, 16 juillet 1691.

² Louvois avait un fils aîné, Courtenvaux, auquel il avait d'abord destiné et fait promettre sa succession. Mais Courtenvaux n'ayant donné que des preuves d'incapacité, Louvois lui-même lui avait fait substituer Barbezieux.

³ *Œuvres de Louis XIV*, tome VI.

⁴ *Journal*, 4 mai 1693.

et si *transportée* du retour de M. de Pomponne, qu'elle *ne savait* ce qu'elle *entendait*. Le choix de Beauvilliers ne lui apportait pas moins de joie : *Voilà encore, disait-elle*¹, *un étrange homme dont le roi augmente son Conseil ; cela est parfait comme tout ce que fait le roi ; il est le plus habile homme de son royaume, et travaille sans cesse et suffit à tout ; il n'y a qu'à prier Dieu qu'il le conserve.*

Le roi voulut encore que le dauphin prît part désormais à tous les conseils. C'était *proprement l'associer à l'empire*, et se préparer un successeur capable ; autre sujet d'admiration. Quant à Mme de Maintenon, l'influence qu'on lui attribuait sur les volontés du roi sembla n'avoir plus de rival. Il y avait eu des difficultés entre elle et Louvois ; sa présence à bien des conseils la rendait importune à un ministre si fier. Elle le disait elle-même² : *Ma présence gêne M. de Louvois, je ne le contredis pourtant jamais ; le roi lui a dit qu'il pouvait parler en toute liberté. On croit que je gouverne l'État, et on ne sait pas que je suis persuadée que Dieu ne m'a fait tant de grâces que pour m'attacher au salut du roi.* Louvois mort, Mme de Maintenon eut certainement une part considérable au gouvernement. On le voit à l'empressement que le roi met à la tenir au courant de toutes les nouvelles, aux lettres qu'il lui adresse de Saint-Germain à Saint-Cyr comme de Mons à Versailles. On le sent au respect que lui garde, non-seulement le duc du Maine, mais encore le dauphin ; dans ses dépêches de l'armée au roi, le dauphin envoie ses compliments à Mme de Maintenon, et le roi renvoie de sa main les remerciements de Mme de Maintenon au dauphin³. C'est dans sa chambre que le roi travaille avec ses ministres ou ses intendants ; elle se plaindra elle-même de n'avoir aucun repos⁴. Son avis est demandé dans les délibérations, et consacré d'avance par les marques de la confiance du roi. *Écoutons la Raison*, disait-il, quand elle prenait la parole ; ou bien en s'adressant à elle : *Qu'en pensez-vous, Votre Solidité ?* Elle a donc contribué à plus d'une faute dans un temps où il s'en est commis beaucoup, à des déterminations maladroites, à des choix malheureux. Mais qui sait si elle n'en a pas prévenu d'autres en plus grand nombre peut-être ? Ses lettres intimes font foi qu'elle avait le courage de contredire et de déplaire. Elle n'avait pas moins le mérite de craindre les adulations et de chercher la vérité. Pendant qu'on la félicitait d'occuper la place des Clotilde, des Bathilde, des Blanche de Castille, pendant qu'elle ne voyait *que respects, adulations dans tout ce qui l'approchait*, elle donnait sur elle l'autorité absolue à son confesseur, pour être maintenue par lui dans la fidélité à ses devoirs. Ce sont de trop belles paroles pour que l'histoire ne les enregistre pas : *Je ne suis pas plus grande dame que je n'étais à la rue des Tournelles, où vous me disiez fort bien mes vérités. Si la faveur où je suis met tout le monde à mes pieds, elle n'y doit pas mettre un homme chargé de ma conscience, et à qui je demande très-instamment de me conduire sans nul égard dans le chemin le plus sûr. Ce n'est pas à vous à m'inspirer l'orgueil, vous qui devez le détruire en moi. Où trouverai-je la vérité, si je ne la trouve en vous ?*⁵

¹ Sévigné à Coulanges, 14 avril 1691.

² Lettres de Maintenon, 4 novembre 1688.

³ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV et tome VI.

⁴ Lettres de Maintenon : *Nul repos ici. Le roi vient dans ma chambre trois fois par jour. Tout ce que je pourrais avoir à faire est coupé. Je conviens que je suis insensible aux honneurs qui m'environnent et que je n'y vois qu'assujettissement et contrainte. Sur ce point l'amour-propre est bien mort.* 9 sept. 1698.

⁵ Maintenon à l'abbé Gobelin.

La première pensée de Louis XIV à la mort de Louvois fut de pourvoir à ce que cet événement n'apportât **pas de préjudice à son service**. Une crise semblait imminente, dont l'échec de Coni était comme le premier symptôme. L'arrivée du duc de Bavière en Savoie, avec des renforts considérables, changeait la constitution de la guerre¹, en réduisant les Français à la défensive. Catinat avertissait le roi qu'il aurait peine à soutenir la lutte jusqu'à la fin de l'année, qu'il faudrait évacuer le Piémont, et qu'il serait peut-être impossible d'y rentrer l'année suivante². En Irlande, où le roi n'avait envoyé cette fois qu'un général avec des provisions, l'armée de Guillaume reprenait le dessus malgré la valeur des Irlandais ; la perte de la forte ville d'Athlone désespérait le Français Saint-Rhue (10 juillet). Aux Pays-Bas, Guillaume en personne faisait parade de grands projets et de fastueuses espérances ; à l'imitation de Louis XIV, il promenait des dames à sa suite, comme pour leur donner le spectacle d'une victoire, et son armée, plus forte que celle de Luxembourg, commandait au général français beaucoup de ménagements³. Les Allemands eux-mêmes tenaient contre les Turcs avec une fermeté qui leur valut, quelques semaines plus tard, la victoire chèrement acquise, mais certaine, de Salankemen (19 août).

Louis XIV déconcerta encore, sauf en Irlande, la confiance de ses adversaires. Les troupes françaises de Savoie venaient de prendre Montmélian, la dernière ville de cette province qui restât encore à Victor-Amédée (4 août). Seulement, le château sur la pointe d'un rocher, avec des murs de vingt-trois pieds d'épaisseur, et dominant le passage des montagnes, bravait toutes les attaques. Le roi ouvrit des négociations avec le pape pour l'engager à se faire médiateur, et à procurer la neutralité de l'Italie, à la condition pour les étrangers, Allemands et Français, d'en sortir. En attendant que cette négociation aboutît, et pour aider même à son succès, Catinat eut ordre de tenir le plus longtemps possible, quelle que fût la difficulté de prolonger la lutte : **Il faut, disait le roi⁴, faire l'impossible, et essayer de faire plus que vous n'osez vous-même l'espérer**. A Luxembourg, au contraire, il prescrivit avant tout de se tenir sur ses gardes, de n'offrir à l'ennemi dans ses mouvements aucune occasion heureuse, de couvrir Mons et de sauver Dinant : **L'armée ennemie étant aussi forte qu'elle est, je ne saurais qu'approuver que vous vous conduisiez avec toute la prudence et la sagesse qui vous est ordinaire⁵**. Cette temporisation réussit. Guillaume n'avait pas autant de confiance qu'il en affectait au dehors. Il n'osa jamais attaquer, il se lassa le premier ; il quitta son armée le 15 septembre, laissant au prince de Waldeck le soin de la ramener. Luxembourg saisit ce moment. Waldeck, retirant d'abord son infanterie, avait placé soixante-quinze escadrons sur le bord d'un ruisseau pour masquer son mouvement. Luxembourg, fidèle aux recommandations du roi, accourut avec une partie de sa cavalerie, il n'avait que vingt-huit escadrons ; il fondit sur l'ennemi surpris, et le culbuta malgré son énorme supériorité de nombre (18 septembre). Le combat de Leuze fut un grand exploit, que beaucoup d'officiers payèrent de leur vie, mais dont Louis XIV triompha comme d'une nouvelle justification de sa préférence pour la cavalerie, et dont l'ennemi s'abstint de rien dire. Il n'est pas question dans les historiens anglais de la bataille de Leuze, mais seulement de la fin insignifiante de la campagne. Leuze

¹ *Mémoires de Feuquières*, ch. V.

² Mémoire de Catinat au roi, du 4 août, rappelé par Louis XIV, dans une lettre du 15 août.

³ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : lettres à Luxembourg, 28 juillet et 14 août 1691.

⁴ Louis XIV à Catinat, 15 août 1691.

⁵ Louis XIV à Luxembourg, 14 août.

termina en effet, à l'avantage de la France, la campagne commencée par la prise de Mons, à la confusion des alliés.

Il est vrai que, en même temps, Guillaume l'emportait définitivement en Irlande. Après la perte d'Athlone, le général français Saint-Rhue avait tenté une bataille rangée pour relever les affaires ; mais il avait péri à la journée d'Aghrim (21 juillet) ; journée odieuse par la cruauté des vainqueurs, de l'aveu des Anglais eux-mêmes. Puis la ville de Galway avait été contrainte de se rendre, puis Tyrconnel était mort ; puis enfin Limerick était assiégée pour la seconde fois (9 septembre 1691). Au bout de vingt jours de résistance, les Irlandais se résignèrent à capituler. Ils demandaient l'amnistie pour le passé, l'entière liberté du culte pour les catholiques, l'admission des catholiques à tous les emplois civils et militaires et aux privilèges municipaux. Les wighs de notre siècle ne trouvent rien que de raisonnable dans ces propositions¹. Les anglicans du dix-septième siècle n'y voulurent absolument pas entendre. Le vainqueur ne promit aux Irlandais, quant à leur culte, que les privilèges qui seraient compatibles avec la loi ; on ne parla pas d'égalité civile avec les protestants, mais on promit de laisser partir pour la France, sur des vaisseaux français et anglais, les officiers et soldats qui en feraient la demande. Quelques jours après, obligés de choisir entre la France et leur pays, les troupes irlandaises, en immense majorité, optèrent pour la France ; on ne compta pas plus de mille hommes qui consentissent à prendre du service sous Guillaume. L'émigration s'accomplit sans délai. Le vainqueur s'y prêta avec empressement, tant il avait hâte de voir s'éloigner ceux qu'il avait eu tant de peine à abattre. Aux soldats se joignirent un certain nombre de familles, mais la multitude dut rester sur le sol voué désormais à l'oppression et à la misère. La pauvre Irlande retomba dans la servitude civile et religieuse. Un acte du Parlement d'Angleterre signifia que personne ne pourrait siéger au Parlement d'Irlande, ni occuper en Irlande aucun emploi civil, militaire ou ecclésiastique, ni *suivre le barreau* ou *pratiquer la médecine*, avant d'avoir prêté le serment d'allégeance et de suprématie et souscrit la déclaration contre la transsubstantiation. L'honneur politique de la nation ne fut pas plus respecté que la liberté des particuliers. L'Irlande était une conquête, non une nation libre. On ne lui reconnut pas les droits qu'avaient réclamés et exercés l'Angleterre et l'Écosse. Celles-ci avaient été appelées à voter la royauté de Guillaume, et il n'avait été reconnu roi qu'après avoir accepté leurs conditions. L'Irlande ne fut pas consultée, mais assujettie de haute autorité à la révolution d'Angleterre. C'est le système du plus fort de ravir au faible la liberté de se défendre. Quand on a résolu de se défaire d'un homme par la flétrissure, par l'exil ou par la mort, on ne lui demande pas son consentement ; on le condamne, à la façon des tribunaux révolutionnaires, sur la simple constatation de son identité².

¹ Macaulay, *Guillaume III*, tome II, page 319.

² Cette contradiction est agréablement dénoncée dans un livre du temps : *Avis aux réfugiés*, qui est généralement attribué à Bayle : *Ne traitez-vous pas les Irlandais de rebelles ? et ainsi le même jour que vous assurez que les peuples de la Grande-Bretagne ont pu se faire un nouveau roi, puisque c'est le peuple qui est le légitime distributeur des sceptres et des couronnes, ne soutenez-vous pas que les peuples d'une île voisine n'ont pas pu persévérer dans l'obéissance de leur ancien roi ? De sorte que vous soufflez le chaud et le froid en même temps, niant et affirmant la même chose selon que vous y trouvez ou n'y trouvez pas le compte de votre parti. C'est un peu trop se jouer du monde, et se servir de ses opinions comme de ses habits ; avoir des dogmes de*

Vaincu moralement dans son protégé Jacques II, sur un théâtre où ses armes n'avaient pas paru, Louis XIV garda du côté de l'Allemagne le même avantage que l'année précédente. Sur ce point, comme dans les Pays-Bas, il attendit l'ennemi et ne vit rien venir. Étaient-ce les maladies de leurs troupes ou le sentiment de leur impuissance qui imposaient tant de réserve à ces princes allemands si provocateurs quelques mois plus tôt au congrès de La Haye ? L'armée du Rhin n'attaqua pas elle-même ; elle ne conquiert aucune gloire directe, mais elle vécut impunément sur le sol ennemi. Elle y resta, quoiqu'elle eût aussi beaucoup de malades, par le sentiment de l'honneur. **Car repasser le Rhin, écrivait Louis XIV, serait quelque chose de bien désagréable pour l'honneur de mes armes, et pour la ruine de l'Alsace.** Il ne permettait de revenir en deçà du fleuve qu'à la dernière extrémité, dans le cas seulement où il serait impossible de combattre avec avantage, Il n'accorda pas au maréchal de Lorge d'entrer en quartiers d'hiver plus tôt qu'à l'ordinaire¹. Les Allemands, vainqueurs des Turcs, n'essayèrent nulle part de continuer la victoire sur ceux qu'ils regardaient non sans raison comme alliés des infidèles ; et ces autres Allemands qui servaient en Italie n'empêchèrent pas Catinat de finir l'année par un grand succès en plein hiver.

Aussitôt après l'arrivée du duc de Bavière à Turin, les alliés avaient pris la résolution de marcher avec toutes leurs forces contre les Français. Catinat, averti par le roi², se mit en mesure de les recevoir et de rompre leurs desseins par une défensive vigilante. Il sauva Saluces, il sauva Suze ; il ne put pourtant les empêcher de reprendre Carmagnole (8 novembre). Mais les neiges commençaient à les arrêter, et assuraient la frontière de France. Catinat, derrière cette barrière naturelle, quoiqu'elle fût bien capable, de l'incommoder lui-même, rentra en Savoie et se présenta devant le château de Montmélian. Louis XIV attachait un très-grand prix à l'occupation de cette forteresse. On le sent aux recommandations réitérées qu'il adresse à Catinat. Comme il connaît l'importance de cette place, il prescrit de faire **tout ce qui sera possible pour venir à bout de l'entreprise.** L'ennemi menace de venir troubler le siège ; s'il vient, il ne faut pas abandonner les attaques, mais laisser une partie des troupes devant la ville, et avec l'autre combattre l'armée de secours. Si le siège était levé, si l'ennemi entra en Savoie, ce serait un trop grand dommage pour ses affaires : **Je veux donc, dit-il³, que vous les combattiez pour prendre Montmélian, et qu'en un mot vous souteniez cette affaire avec toute la hauteur qui convient à l'honneur de mes armes et au bien de mon service.** Le roi eut la grande joie qu'il s'était promise. Les alliés, au lieu d'affronter les rigueurs des Alpes, s'étaient retirés dans des quartiers d'hiver commodes d'où ils commençaient à exploiter l'Italie. Catinat, toujours infatigable, ne laissa ni repos ni ressources aux assiégés ; le 21 décembre il entra en vainqueur dans le château de Montmélian, et complétait ainsi la conquête de la Savoie.

La campagne de 1691 avait été bonne pour lui. Il avait **pris continuellement la leçon de ses ennemis et réglé ses mouvements sur les leurs ; — en quoi, dit un tacticien assez malveillant pour autrui⁴, je ne trouve pas qu'il ait dû être**

rechange selon les temps et les lieux comme on a des habits de ville et des habits de campagne, dus manteaux et des chapeaux de pluie et d'autres pour le beau temps.

¹ Louis XIV au maréchal de Lorge, 9 et 13 sept. 1691.

² Louis XIV à Catinat, 12 sept. 1691.

³ Louis XIV, à Catinat, 17 novembre et 28 décembre.

⁴ *Mémoires* de Feuquières.

désapprouvé. Un autre historien¹, résumant ses opérations, explique comment, au début, supérieur en forces, il fit des conquêtes qui lui permettaient de vivre sur le pays ennemi, et comment plus tard, aux prises avec une (les plus fortes armées qu'on eût vues depuis longtemps en Italie, il lutta à la fois contre elle et contre les montagnards qui le resserraient de tous côtés, fit échouer presque toutes les entreprises de ses adversaires, et acheva de dépouiller Victor-Amédée de ses possessions en deçà des Alpes. Victor-Amédée avait été au congrès de La Haye un des plus ardents contre Louis XIV, et le plus habile à tourner à son avantage les volontés et les ressources de la coalition ; sa nouvelle déconvenue était un échec grave, pour lui d'abord et pour les coalisés.

II. — Préparatifs pour la campagne de 1692. - Projets de descente en Angleterre et de conquêtes dans les Pays-Bas ; bataille de la Hogue, prise de Namur par Louis XIV. - Nouvelles tentatives des alliés pour envahir la France. - Guillaume à Steinkerque, le duc de Savoie en Dauphiné. - Les Allemands vaincus à Pforzheim ; courses maritimes contre le commerce des alliés.

Cependant rien ne se décidait, ou même, si l'on commençait à entrevoir une solution à travers ces lenteurs, c'était plutôt à l'avantage de Guillaume III. Sa lutte contre Jacques II, la première cause de la guerre européenne, avait tourné à son profit et contre Louis XIV. Maintenant le dernier désastre de l'Irlande, le dégageant de ses embarras personnels, le laissait libre de servir sans partage la cause commune de la coalition. A en croire une relation officielle française², il avait lui-même marqué l'an 1692 comme l'année fatale à la France, comme le moment de ces grands changements de fortune qu'il promettait toujours à ses alliés, et que ceux-ci ne se lassaient pas d'espérer malgré leurs défaites.

Ailleurs, l'Autriche prenait une attitude justement suspecte. Rentrée en Italie sous le prétexte désintéressé de secourir le duc de Savoie, elle profitait de cette occasion pour agir en souveraine dans cette contrée. Les plaintes de Louis XIV à ce sujet concordent mot pour mot avec le témoignage des historiens d'Angleterre. L'Autriche s'attachait, dit Burnet³, beaucoup plus à lever des contributions qu'à pousser vigoureusement la guerre. Son général Caraffa contrariait les projets belliqueux du jeune duc de Schönberg, qui commandait de ce côté quelques troupes de Guillaume. Au lieu, dit Louis XIV⁴, de disputer à la France la possession de Nice, Villefranche, Suze et Montmélian, elle logeait ses armées dans les petits États italiens, rançonnait la république de Gênes, les ducs de Mantoue, de Parme et de Modène, en tirait plus de 400.000 pistoles par paiement direct, outre la nourriture des soldats et le produit de leurs pillages et

¹ Bruzen de La Martinière.

² *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : *Relation de ce qui s'est passé au siège de Namur*, d'un rédacteur inconnu, quoiqu'on l'ait quelquefois attribuée à Racine et rangée parmi ses œuvres.

³ Burnet, *Histoire de ce qui s'est passé pendant la vie de Burnet*.

⁴ Manifeste adressé par Louis XIV aux cantons suisses et aux Italiens, en mars 1692.

de leurs cruautés. L'Autriche, si prompte à accuser les Français d'exactions et de violences, ne s'est jamais interdit les excès de ce genre quand elle a pu s'en assurer le profit. Amis ou ennemis, elle pillé, elle ruine sans scrupule, les uns pour compléter sa victoire, les autres pour se payer de sa protection. C'était déjà sa politique au XVIIe siècle, comme au XIXe, et nous aurons à en citer d'éclatants exemples. Mais n'était-ce pas un moyen de fonder sa domination ? Après avoir reconquis la Hongrie, n'avait-elle pas le dessein d'y joindre la Lombardie ? N'était-ce pas pour se frayer un chemin à la monarchie de l'Italie qu'elle avait envoyé ses troupes en foule dans le Milanais ?

Aussitôt après la prise de Montmélián, Louis XIV tenta d'anéantir ces desseins. Il s'adressa au duc de Savoie pour le détacher de la coalition. Il lui offrait la restitution immédiate de ses États, excepté Suze, Nice et Montmélián, qui ne seraient d'ailleurs retenus que jusqu'à la paix générale ; il promettait de remettre Casal aux mains du pape ou des Vénitiens, et demandait en retour la neutralité du Milanais et l'envoi d'une partie de l'armée piémontaise au service de la France. Victor-Amédée comprit qu'il était trop recherché pour n'être pas redoutable, et se montra d'autant plus difficile à accorder son alliance que le grand roi paraissait y tenir davantage. Mécontent de ce refus, le roi adressa un manifeste aux Suisses (25 mars 1692) pour dénoncer la méchante volonté du duc de Savoie et inquiéter l'Italie sur son avenir. Il y expliquait comment, par ses dernières propositions, il voulait rendre la paix à l'Italie ; comment, en les rejetant, ses ennemis livraient l'Italie à l'Autriche. L'Autriche ruinait les Italiens, en apparence pour leur bien, sous prétexte de les délivrer de l'oppression des Français. Les princes déjà tributaires seraient bientôt les sujets de leurs libérateurs. Au nom des anciens droits de l'empire, dont les contributions étaient une forme, l'Autriche rétablirait l'empire en Italie, et recevrait du concours des ennemis de la France une augmentation considérable qu'elle estimait encore plus en Italie qu'en Hongrie. Les princes italiens avaient donc à voir s'ils voulaient, se laisser tromper plus longtemps. La manœuvre, si habile, si spécieuse qu'elle fût, manqua son effet. L'Italie ne parut pas croire au danger que la France lui dénonçait ; la crainte de la puissance française dominait toutes les autres craintes.

Contre Guillaume et ses autres alliés, Louis XIV élaborait des projets qui promettaient d'être plus efficaces. Jacques II ne cessait de répéter que, s'il reparaisait en Angleterre, ses anciens sujets le recevraient avec enthousiasme. Il en était surtout convaincu depuis qu'un des traîtres, principaux auteurs de sa catastrophe, lui avait fait offrir son repentir et ses services. Ce traître était Churchill, devenu comte de Marlborough, dont la cupidité mal satisfaite par Guillaume cherchait ailleurs un dédommagement digne de son orgueil et de ses appétits. Il avait laissé entendre à Jacques II, qu'il renverserait l'usurpateur soit en faisant défection avec les troupes placées sous son commandement, soit en disposant le Parlement, par la haine des étrangers, à renvoyer Guillaume. Ce complot venait à la vérité d'être découvert, et la disgrâce de Marlborough, suivie de celle de la princesse Anne, disait assez clairement qu'il n'était plus raisonnable de compter sur lui¹. Mais il restait encore une illusion à laquelle Louis XIV lui-même a pu se laisser prendre. Il y avait en Angleterre des mécontents. Le caractère de Guillaume heurtait les Anglais : on lui reprochait sa vie retirée, ses journées passées tout entières dans la solitude, ses réceptions muettes, son silence plus insupportable qu'un refus d'audience. Sa préférence pour les

¹ Pour tous ces faits qui sont particuliers à l'*Histoire d'Angleterre*, voir Macaulay, tome II.

Hollandais blessait l'amour-propre national ; il plaçait ses compatriotes dans l'armée, dans la Chambre des lords, dans les plus beaux domaines. Il opposait quelquefois son veto aux lois votées par les Chambres ; quoique ce fût son droit, on craignait qu'il ne portât bien haut les prérogatives royales : on lui avait donné récemment une nouvelle preuve de défiance, en lui représentant que, l'Irlande une fois soumise, l'Angleterre n'avait plus besoin de grandes armées¹. Dans une telle disposition des esprits, ses ennemis avaient bien des chances favorables, surtout si ces ennemis se présentaient en corps d'armée et avec l'appui d'une grande puissance. Louis XIV le crut, et promit à Jacques II une descente en Angleterre. Déjà, de ces Irlandais transportés en France, Jacques avait formé d'assez beaux régiments dont il était fier, et qu'il demandait au roi d'habiller de rouge pour les distinguer des autres troupes². Onze mille de ces Irlandais furent destinés à l'expédition d'Angleterre ; on leur adjoindrait quelques milliers de Français. La France en outre fournirait les vaisseaux ; ceux de la Méditerranée réunis à ceux de l'Océan attaqueraient avec avantage les flottes de Guillaume. On commença en France à soupçonner ce projet, quand on sut que des troupes nombreuses, mais surtout des sujets de Jacques II, se rassemblaient dans la presqu'île de la Manche, et qu'on faisait porter à Rouen beaucoup d'instruments propres à remuer la terre³. Guillaume, qui ne se doutait pas du danger, était revenu sur le continent à la fin de mars. Parallèlement à l'expédition d'Angleterre, Louis XIV s'en promettait une autre dans les Pays-Bas pour renouveler la surprise et l'effet du siège de Mons. Il voulait, comme dit son narrateur⁴, porter aux alliés des coups inattendus, les forcer par quelque entreprise éclatante à faire la paix ou à ne continuer la guerre qu'avec d'extrêmes difficultés. Pour cela, il ne crut pas devoir se borner à une médiocre conquête ; il choisit Namur, la capitale d'une province, comme Mons était la capitale du Hainaut. Namur, au confluent de la Sambre et de la Meuse, était la ville la plus importante qui restât aux alliés ; elle pouvait encore leur ouvrir le chemin de la France ; elle devait ouvrir aux Français le chemin du pays de Liège, des Provinces-Unies et de la Basse-Allemagne. Sa position, son château, les provisions dont elle regorgeait, la rendaient difficile à prendre ; mais sa possession fortifierait les Français au cœur du pays ennemi. La gloire et l'intérêt s'y rencontrant, l'hésitation n'était pas permise devant les difficultés ; le seul souci devait être de les surmonter par les moyens nécessaires. Déjà, du vivant de Louvois, il avait été question de conquérir Namur. Le roi, continuant son ministre, peut-être dans l'espoir de prouver qu'il pouvait s'en passer, faisait depuis plusieurs mois de grands préparatifs avec l'aide des agents habituels de Louvois. Des magasins considérables de vivres et de munitions avaient été établis le long de la Meuse et dans les villes frontières des Pays-Bas. De grands corps de troupes hivernaient dans les provinces voisines, sous prétexte d'observer les troupes ennemies. La cavalerie, l'infanterie, augmentées de levées énormes, n'avaient rien à craindre des cent vingt mille hommes dont l'ennemi disposait.

Au 16 avril, on ne doutait plus à la cour du projet d'invasion en Angleterre, et de l'embarquement prochain de Jacques II. Cependant Guillaume III se donnait tranquillement le plaisir de la chasse dans son château de Loo. Le 10 mai, le roi

¹ Burnet, *Histoire de ce qui s'est passé pendant la vie de Burnet*.

² Dangeau, janvier 1692.

³ Dangeau, 7 avril 1692.

⁴ Relation du siège de Namur.

quitta Versailles, annonçant qu'il allait en Flandre, afin d'attirer principalement sur ce point l'attention de l'ennemi. Le lendemain, il déclara qu'il avait donné ordre à Tourville de chercher et d'attaquer les flottes des alliés ; Tourville, en effet, quitta Brest le 12 mai. Ces nouvelles tirèrent Guillaume de sa sécurité ; il comprit du même coup le danger de l'Angleterre et le danger des Pays-Bas. Il rassembla à la hâte un corps d'armée sous Bruxelles ; il expédia son favori Bentinck, devenu lord Portland, en Angleterre, pour combiner avec la reine les moyens de défense ; il pressa ardemment jour et nuit la mise en état des flottes anglaise et hollandaise, pour opposer au moins par mer la supériorité du nombre. Cependant Louis XIV était arrivé près de Mons ; il y passait en revue son armée et celle du maréchal de Luxembourg (20 mai 1692). Racine, qui assistait en qualité d'historiographe, et à cheval, à cette solennité militaire, nous en a laissé moins le tableau que l'expression de son ébahissement¹. Six-vingt mille hommes ensemble, sur quatre lignes ; commencer à marcher à onze heures du matin, et, allant toujours au grand pas du cheval, ne finir qu'à huit heures du soir ; il y avait bien de quoi être las, ébloui de l'éclat des épées et des mousquets, et étourdi d'entendre tant de tambours, de trompettes et de tymbales. **Je ne me souviens pas, dit-il, que les Romains aient jamais eu un spectacle pareil... tout cela nous prépare de belles matières.** Le roi ne lui fit pas longtemps attendre la besogne. L'ennemi, incertain de la destination de l'armée française, craignait pour Charleroi, pour Ath, pour Liège, pour Bruxelles même ; il se croyait rassuré sur Namur par la bonté de la place et par sa grosse garnison. Le 25, il apprit avec stupéfaction que Namur était investi.

Un ordre téméraire de Louis XIV réduisit de moitié les résultats attendus. L'armée d'Angleterre devait partir sous le commandement de Jacques II et du maréchal de Bellefonds ; Tourville devait les transporter sur ses vaisseaux, après avoir rallié ceux de la Méditerranée, ce qui aurait porté la flotte à quatre-vingts vaisseaux. Par une disposition malheureuse, Tourville, sans qui rien n'était possible, n'avait pas le commandement en chef ; il était subordonné, sauf pour la manœuvre navale, aux deux commandants de l'armée de terre ; il dépendait de l'incapacité de Jacques et des idées bizarres de Bellefonds. En outre, ses quarante-quatre vaisseaux rassemblés sur les côtes de la Manche risquaient fort de ne pas suffire contre les flottes réunies d'Angleterre et de Hollande ; il était indispensable d'attendre d'Estrées, mais d'Estrées était retenu par les vents contraires. Louis XIV, impatienté, envoya l'ordre à Tourville d'attaquer la flotte ennemie, *fort* ou *faible*². Cette flotte était considérable : quatre-vingt-dix vaisseaux de ligne et trente ou quarante mille matelots, l'élite des marins de Hollande et d'Angleterre. **Jamais, dit un historien anglais, un plus puissant armement n'avait paru dans la Manche.** Condamné à affronter une difficulté insurmontable, Tourville fit de son mieux. Le 29 mai, au large de Barfleur, il attaqua, 44 contre 90. Pendant la première partie de la lutte, secondé par le vent, il semblait avoir l'avantage ; pas un de ses vaisseaux n'était désemparé ; au contraire, selon un témoin presque oculaire³, il coula deux vaisseaux ennemis et en démâta plusieurs. Mais tout à coup le vent changea, rapprocha les alliés les uns des autres et les porta en masse sur les Français. Ils devenaient trop nombreux : la retraite était nécessaire. Tourville recula avec honneur, avec une intrépidité que l'ennemi admira. Son vaisseau, ruisselant de sang et criblé de

¹ Racine, lettre à Boileau, 21 mars 1692.

² Dangeau, *Journal*.

³ *Mémoires* de Foucauld, intendant de Caen.

boulets, repoussa victorieusement toutes les tentatives d'abordage. Grâce à cette fermeté, vingt-neuf de ses vaisseaux s'évadèrent vers Brest par des passages où l'ennemi n'osait pas s'engager, trois regagnèrent Cherbourg, lui-même, avec les douze autres, se replia sur la baie de la Hogue d'où cette bataille a tiré son nom.

C'est là que, par la faute de Bellefonds et du roi Jacques, commença le désastre si célèbre de la Hogue. Les douze vaisseaux étaient au mouillage, avec bonne contenance ; et l'ennemi au large, à deux portées de canon, n'osait les attaquer. Tourville, comme il y était malheureusement forcé, tint conseil avec Jacques, Bellefonds, Villette, Bonrepaux et l'intendant Foucauld, pour déterminer ce qu'il avait à faire. Malgré quelque divergence d'avis, il fut convenu qu'on se défendrait en cas d'attaque. Bellefonds promit d'envoyer des chaloupes bien armées pour protéger les vaisseaux ; Foucauld fit immédiatement venir toute la poudre des magasins de Valogne et de Carentan. Depuis deux jours, l'ennemi n'avait rien tenté, la poudre était arrivée, les chaloupes seules ne paraissaient pas. Quelle était la cause de ce retard ? Bellefonds la fit connaître par une résolution inattendue dont il faut lui laisser cette la responsabilité. Il avait changé d'avis ; sur la nouvelle que les trois vaisseaux réfugiés à Cherbourg venaient d'être brûlés par l'ennemi, il trouvait convenable de faire échouer ceux de la Hogue. Il en donna l'ordre qui fut exécuté le 2 juin au matin. Il n'eut pas même la pensée d'en faire jeter les canons à la mer, d'en sortir les agrès et ustensiles, pour diminuer, en les allégeant ainsi, les avaries de l'évènement. A peine les alliés eurent-ils vu cette manœuvre suicide, que, ne craignant plus de résistance, ils détachèrent des chaloupes pour brûler les vaisseaux échoués. Il eût encore été possible de repousser cette attaque par les canons des batteries de la baie ou par des chaloupes allant à la rame ; Tourville essaya d'en donner l'exemple pour éteindre le feu de l'*Ambitieux*. Mais il ne fut pas soutenu. Pendant deux jours, l'ennemi brûla tout ce qu'il voulut, vaisseaux du roi, vaisseaux et barques de marchands. Bellefonds et le roi d'Angleterre assistaient de Saint-Vaast à ce spectacle lamentable **comme à un feu d'artifice pour une conquête de roi. — Il n'y a personne, dit Foucauld, qui n'ait vu leur indolence avec indignation.** Les marins, petits et grands, ne lui ménagèrent pas les épithètes qu'ils méritaient¹.

Les alliés célébrèrent avec emportement leur triomphe. A réduire froidement les faits à leur valeur, ils devaient être plutôt contents que fiers. La gloire n'était pas si grande qu'ils la faisaient, d'avoir vaincu avec une telle supériorité de nombre. Ce n'est pas Louis XIV seul qui le dit, ou le fait dire² ; l'Anglais Macaulay n'hésite pas à le reconnaître : **Dans la lutte sur mer, dit-il, les alliés avaient eu une telle supériorité de nombre, qu'ils ne pouvaient guère se vanter de leur succès.** Mais ils étaient délivrés d'une grande menace ; les Anglais, surtout Guillaume, n'avaient plus à craindre le rétablissement de Jacques II ; une des grandes

¹ Voir les *Mémoires* de Foucauld, la relation adressée par lui à Pontchartrain, et un extrait des *Mémoires* du marquis de Villette, dans l'édition des *Mémoires* de Foucauld par M. Baudry.

² Relation de Namur : **Bien que le combat n'eût pas été fort glorieux pour les Hollandais et pour les Anglais, et qu'il fût jusqu'alors inouï qu'une armée de quatre-vingt-dix vaisseaux, attaquée par une autre de quarante, n'eût fait pour ainsi dire que soutenir le choc, sans pouvoir, pendant douze heures, remporter aucun avantage ; néanmoins comme le vent, en séparant la flotte française, leur avait en quelque sorte livré quinze de ses vaisseaux..... Il y avait toute sorte d'apparence que le prince d'Orange saisirait le moment favorable où il semblait que la fortune commençât à se déclarer contre les Français.**

entreprises de Louis XIV était confondue. Ils tournèrent donc ce profit en gloire ; ils y trouvèrent même une satisfaction pour leur vieille jalousie maritime contre la France. Une médaille, non moins arrogante que celles du grand roi, prétendit lui enjoindre de renoncer à l'empire de lamer ; elle portait pour légende :

*Maturate fugam, regique hæc dicite vestro
Non illi imperium pelagi.....1*

Le bruit qu'ils firent autour de cette victoire a duré plus longtemps qu'eux dans l'histoire et même en France. Il en est resté le préjugé que la marine française avait été détruite à la Hogue. Cependant, dès l'année suivante, ils purent reconnaître à leurs revers que cette marine vivait toujours ; et déjà moins d'un mois après le désastre de la Hogue, ils avaient appris par leur impuissance que Louis XIV avait encore l'empire de la terre.

Le siège de Namur n'avait pas été troublé par le sinistre de mer. L'armée du roi destinée aux attaques s'élevait à cinquante mille hommes ; Luxembourg en avait quatre-vingt-dix mille pour veiller aux environs et prévenir les mouvements de l'ennemi extérieur. Il était naturel qu'une pareille force inspirât une grande appréhension aux assiégés, une grande prudence à ceux qui auraient envie de les secourir. Namur se composait de la ville proprement dite, d'un château neuf appelé le fort Guillaume, parce qu'il avait été construit sur le conseil de Guillaume III, et d'un vieux château que le premier renforçait. Le roi s'en prit d'abord à la ville seule. L'attaque en fut vivement conduite par Vauban : le 3 juin tous les dehors étaient emportés. Racine tremble encore en racontant que l'artillerie française avait tué, en deux jours, douze cents hommes, et qu'on trouvait *les dehors tout pleins d'hommes dont le canon avait emporté les têtes comme si on les eût coupées avec des sabres*². Le 5 juin la ville capitula. A ce moment, Guillaume, se croyant rassuré sur l'Angleterre par de bonnes nouvelles de sa flotte, fit un mouvement contre les assiégeants et s'approcha de la rivière de Méhaigne. Cela n'empêcha pas les Français d'entreprendre l'attaque des châteaux et en particulier du *fort Guillaume*. Vauban traça une tranchée qui *embrassait à la fois plusieurs montagnes et plusieurs vallées, avec une infinité de détours et retours autant presque qu'il y a de rues dans Paris*³. Vainement le prince d'Orange, animé par les nouvelles de la bataille de la Hogue, menaça Luxembourg, soit en jetant des ponts sur la Méhaigne, soit en essayant de couper le pont de bateaux sur la Meuse qui mettait en communication les deux armées françaises ; il fut toujours retenu dans l'inaction par la fière contenance du maréchal, ou par les promptes mesures qui prévirent l'exécution de ses plans. Sous cette garde, le siège marcha avec un succès irrésistible. Le 13 juin, les Français enlevaient un retranchement de 400 toises de long d'où il devenait facile de foudroyer le reste des ouvrages assiégés. Le prince de Condé, son fils, le duc de Bourbon, *y firent à la Condé*, selon le mot de Racine ; le comte de Toulouse reçut, sans s'émouvoir, une forte contusion au poignet, le roi ne fut sauvé d'une balle qui venait droit à lui que par un gabion qui rompit le coup. Le 18, le 19, toute communication était ôtée aux assiégés entre le *fort Guillaume* et le vieux château. Le 22, le *fort Guillaume* capitula, et l'ingénieur Cohorn, qui l'avait construit, rendit hommage à la supériorité du génie de Vauban, en lui

¹ Virgile, *Énéide*, livre II : Hâtez-vous de fuir et dites à votre roi que ce n'est pas à lui qu'appartient l'empire de la mer.

² Racine à Boileau, 3 juin.

³ Racine à Boileau, 24 juin.

disant : Si vous m'aviez attaqué selon les règles ordinaires, j'aurais tenu quinze jours de plus, et la prise du fort vous aurait coûté beaucoup plus de monde.

Guillaume, à partir de ce jour, renonça à toute diversion. Louis XIV était souvent pris de la goutte, quoique la relation composée à sa louange n'en parle pas. Il donnait de son lit, quand il ne pouvait pas sortir, ses ordres pour prendre ville Namur, pour hâter l'entrée du duc de Lorge en Allemagne, assurer la victoire à Catinat sur le duc de Savoie, à Noailles sur les Espagnols, et maintenir, malgré son absence, la paix dans l'intérieur de son royaume. C'est Mme de Maintenon, venue à sa suite avec les dames, mais établie à Dinant pendant le siège, qui parle ainsi de l'activité du roi¹. Il fit vivement pousser les travaux contre le vieux château, dernier refuge des assiégés. Comme il avait remarqué que sa présence avançait extrêmement les opérations, il se montra presque tous les jours, à partir du 25, au milieu des travailleurs et des bombes. Le 30, un assaut vigoureux rendit les Français maîtres de l'ouvrage à corne. Orange décampa en tournant le dos à Namur, et le gouverneur rendit le vieux château, 30 juin². Louis XIV ne manqua pas de renvoyer à ses adversaires leurs chants de triomphe. Une des premières paroles qu'il prononça le jour de sa rentrée à Versailles (16 juillet) fut pour remettre à leur place les vainqueurs de la Hogue. Tourville s'étant présenté, il lui dit : Je suis content de vous et de toute la marine. Nous avons été battus, mais vous avez acquis de la gloire et pour vous et pour la nation ; il nous en coûte quelques vaisseaux, cela sera réparé l'année qui vient, et sûrement nous battons les ennemis³. On racontait aussi que Van Beuningen avait invité les Hollandais à la modération en rapprochant la prise de Namur du combat naval. On avait, disait-il, coupé les cheveux au roi de France, qui reviendraient l'année suivante ; mais le roi de France avait coupé aux alliés un bras qui ne reviendrait pas. C'était le mot du vizir de Selim II aux Vénitiens après la bataille de Lépante ; mais il était si bien dans la situation qu'il a pu y être appliqué par un Hollandais intelligent, et recueilli avidement en France. La médaille des alliés provoquait aussi une riposte directe : l'Académie des médailles la leur lança avec son ton habituel, et sans exagérer la vérité. *Sub oculis Germanorum, Hispanorum, Anglorum et Batavorum centum millium*⁴ : tel fut l'exergue de la médaille française consacrée à la prise de Namur. Le prince d'Orange était considéré par les alliés comme le rival personnel, comme le contrepoids de Louis XIV. La relation officielle, dont nous avons déjà parlé, proclama que la grande expédition de Namur était uniquement l'ouvrage du roi, qu'il l'avait entreprise sur ses seules lumières, et exécutée de ses propres mains à la vue de toutes les forces de ses ennemis ; et quant à l'inaction du prince d'Orange, elle en donnait une explication où un reste d'estime pour le vaincu ne servait qu'à l'abaisser davantage devant le vainqueur : On a parlé diversement de la conduite du prince d'Orange pendant le siège... on a même allégué des raisons qui ne lui font pas honneur ; mais, à juger sans passion d'un prince en qui l'on reconnaît de la valeur, on peut dire qu'il y a eu beaucoup de sagesse dans le parti qu'il a pris. L'expérience du passé lui ayant fait connaître combien il était inutile de s'opposer à un dessein que le roi conduisait lui-même, il a jugé Namur perdu, dès qu'il, a su que le roi l'assiégeait en personne.

¹ Maintenon, *Lettres*, juin 1692.

² *Relation de ce qui s'est passé au siège de Namur* ; lettre de Louis XIV au maréchal de Lorge, 30 juin 1692.

³ Dangeau, *Journal*, 16 juillet.

⁴ *Sous les yeux de cent mille Allemands, Espagnols, Anglais et Hollandais*.

Ces atteintes à la considération de Guillaume n'étaient pas restreintes à la France. Chez lui, chez ses alliés, on commençait à douter de sa capacité. Burnet le confesse expressément¹ : A propos de la prise de Namur, sa conduite fut extrêmement blâmée. Tout le monde disait qu'il aurait dû donner quelque chose au hasard plutôt que de souffrir qu'une telle place fût prise en sa présence. A Amsterdam, on en faisait des pasquinades publiques. Des bateleurs le représentaient comme le plus heureux des souverains, qui avait trouvé le secret de prendre de toutes mains pour ne rien faire². On comprend quelle abondance de bile devait amasser dans cette âme sombre et orgueilleuse la conscience d'affronts réels et le dépit de cette dérision irritante. Il essaya donc d'imposer silence aux censeurs par une entreprise décisive, et d'envahir la France par lui-même et par le plus opiniâtre de ses imitateurs. Tandis qu'il battrait Luxembourg pour forcer la frontière du Nord, le duc de Savoie entrerait au Midi par le Dauphiné. La simultanéité des deux attaques est la meilleure preuve de la connivence (3 août 1692).

Louis XIV avait laissé à Luxembourg le commandement dans les Pays-Bas. Le maréchal était venu se poster près de Steinkerke, entre Hall et Senef, sur un terrain entrecoupé de haies et de marais, et d'un abord difficile pour tout assaillant ; au contraire, il pouvait être facilement rallié par Boufflers campé à quelques milles de distance ; des espions gagnés dans le camp ennemi le tenaient au courant de tous les desseins des alliés. Ce fut un de ces espions qui faillit donner la victoire à Guillaume. Découvert sans pouvoir nier, et sous la menace d'être mis à mort immédiatement, il envoya de sa main à Luxembourg un faux avis qui devait confirmer le maréchal dans sa sécurité. Tout à coup, le 3 août, au point du jour, on signala dans le camp français un mouvement des ennemis, que Luxembourg prit pour une simple manœuvre de fourragement, selon l'avis de l'espion. Il n'y accorda aucune importance, jusqu'à ce que la brigade, dite la Bourbonnaise, fut vigoureusement assaillie, et, après le premier choc, dispersée en laissant ses tentes et son canon. C'était donc une attaque générale. Luxembourg, qui n'en pouvait plus douter, prévint rapidement les autres conséquences de la surprise. L'ennemi ne connaissait pas bien le terrain où il s'était engagé ; il y rencontrait à chaque pas des haies et des clôtures qui rompaient ses mouvements et rendaient la cavalerie inutile. A la faveur de ce retard, Luxembourg expédia à Boufflers l'ordre de rallier, mit ses troupes en bataille selon le terrain, et plaça en réserve la maison du roi, où l'on distinguait le jeune duc de Chartres, les princes de Conti, le duc de Vendôme. Les ennemis, surpris à leur tour d'une résistance si vite organisée, s'opiniâtrèrent à l'attaque. D'abord ils repoussèrent avec un grand carnage les Suisses, de l'armée française ; leurs fusils en plus grand nombre donnaient à leur feu plus d'ensemble et de vivacité ; mais les Français, qui s'en aperçurent, jetaient d'eux-mêmes leurs piques et leurs mousquets pour prendre les fusils des ennemis morts ou blessés. On combattait en colonnes profondes, et souvent corps à corps, au sabre, à l'épée ou à la baïonnette. C'était, de l'avis de Luxembourg, la mêlée la plus

¹ Burnet, *Histoire de ce qui s'est passé pendant la vie de Burnet*, an 1692.

² Un bateleur disait au peuple qu'il avait résolu de se faire une condition à souhait, qu'il ne voulait pas être empereur des Turcs, parce qu'il avait trop de femmes ; ni empereur des Chrétiens, parce qu'il avait autour de lui trop de princes et trop de jésuites ; ni pape, parce qu'il fallait être trop vieux et tenir trop de consistoires ; ni roi d'Espagne, parce qu'il était trop gueux ; ni roi de France, parce qu'il avait trop d'ennemis ; mais qu'il voulait être le roi Guillaume, parce qu'il prenait de l'argent de tant côtés et ne faisait rien. (Dangeau, *Journal*, 1692.)

furieuse où il eût encore assisté. A la fin, l'arrivée de Boufflers qui avait marché de lui-même au canon, et une dernière charge de la maison du roi, l'épée à la main, Luxembourg en tête, décidèrent de la journée. Les régiments anglais avaient été particulièrement écrasés ; Guillaume en était furieux contre ses alliés, mais sa colère ne l'empêcha pas de reconnaître la nécessité de la retraite. Il laissa le champ de bataille couvert d'une immense multitude de morts, et regagna sa position de la veille sans être poursuivi.

C'était une horrible boucherie que la bataille de Steinkerke. La perte des ennemis allait à huit ou neuf mille Nommés, tant morts que blessés. La perte des Français était aussi fort sensible. Luxembourg, dans son rapport au roi, parle d'un grand nombre d'officiers tués ou blessés¹ ; Louis XIV dit lui-même : **Je suis très-fâché de ceux que nous avons perdus, mais clans des occasions comme celles-ci, il est impossible que cela soit autrement.** Il était également affecté de la **conduite de cette brigade qui n'avait pas si bien fait que les autres** : — Vous devez, écrivait-il à Luxembourg, **parler en particulier aux officiers de ces régiments. Je parlerai de mon côté à un homme qui est intéressé de réparer leur faute si l'occasion s'en présente.** Mais enfin, si chère que fût la victoire, les conséquences en étaient très-heureuses : Décidément le mérite de Guillaume diminuait aux yeux de ses alliés ; on ne le croyait plus capable d'égaliser Luxembourg. D'autre part, les desseins de Guillaume sur la France étaient au moins ajournés. **Vraisemblablement, écrivait encore Louis XIV², cela a dérangé les projets qu'ils pouvaient avoir faits.** La bataille de Steinkerke resta populaire, et le souvenir s'en prolongea par une mode dans la toilette des courtisans.

Elle fut aussi une occasion de progrès dans l'organisation de l'armée. Elle avait prouvé la supériorité du fusil sur le mousquet et l'insuffisance de la pique. Louis XIV, sans adopter encore exclusivement le fusil armé de la baïonnette, mit au moins la question à une nouvelle étude, qui devait hâter le triomphe du système préféré par Louvois. Elle était enfin, quoique bataille d'infanterie, une grande journée ; elle releva l'infanterie du dédain où Louis XIV s'obstinait à la tenir, et tout d'abord elle valut une médaille aux fantassins français. *Virtus peditum Francorum* fut le second nom donné par l'histoire métallique à la bataille de Steinkerke.

Le roi avait raison de croire Guillaume hors d'état pour cette année de reprendre ses agressions. Toutefois, par une vigilance qui l'horraire, il invita Luxembourg à ne plus être surpris. Le 12, le 24 août, il l'avertissait de certains bruits qui faisaient supposer chez les vaincus l'intention de recommencer. Il lui conseillait la prudence. Se retrancher pour ne combattre qu'avec avantage lui semblait le système le plus sûr. En vain alléguerait-on que cette conduite pourrait ternir les armes françaises, et inspirer à l'ennemi une trop haute idée de sa force. Il importait avant tout de préserver l'armée de tout accident, et de ne pas combattre à perte égale. **Il vaut mieux reprendre, disait-il³, les vieilles coutumes si on les croit bonnes, que de hasarder beaucoup pour un faux point d'honneur.** Ni cette réserve, ni l'audace d'initiative ne fut nécessaire, la guerre était finie pour le moment dans les Pays-Bas. Il ne s'y passa plus rien jusqu'au jour où Guillaume reprit la route d'Angleterre.

¹ Dépôt de la guerre.

² Lettres de Louis XIV à Luxembourg, 11 et 12 août 1692.

³ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : lettre à Luxembourg, 24 août 1692.

Au fond, si l'ennemi avait été battu et se retirait, l'avantage n'était pas sans reproche et sans compensation. Tant de troupes réunies pour le siège meut de Namur, tant de précautions contre les batailles à perte égale, n'y avait-il pas dans cette défiante évidente la conscience d'une diminution de forces ? Cet affaiblissement devenait déjà très-sensible par l'invasion du duc de Savoie en Dauphiné. Pendant que l'armée française était surtout en Flandre où Louis XIV tenait à humilier Guillaume, Catinat n'avait qu'une armée insuffisante, et ses instructions, eu conséquence, le réduisaient à la défensive, à la conservation des villes conquises en Piémont. Victor-Amédée avait calculé ces conditions, il comptait en outre sur les religionnaires du Dauphiné, mécontents de leur conversion, qui ne manqueraient pas de se soulever à l'apparition d'un libérateur. On ne songeait pas à l'attaquer ; il attaqua, il entra en Dauphiné le jour de la bataille de Steinkerke (3 août). Laisant derrière lui le jeune Schönberg dans les montagnes pour assurer la route de Briançon, il marcha lui-même vers Embrun. Il prit d'abord Guillestre, malgré la résistance d'un bataillon de milice et de deux cents Irlandais. Le 7, il arrivait devant Embrun ; le 17, cette ville était prise. Catinat, établi sur le mont Genève, n'avait sous la main que treize bataillons ; il fallait bien attendre des renforts. Par une contre-invasion, il aurait ramené le duc de Savoie en arrière ; mais il aurait eu besoin de chevaux d'artillerie pour un équipage de campagne, et d'un autre équipage pour voiturier le pain de l'armée dans la plaine du Piémont ; on avait oublié de le munir de ces moyens¹. L'envahisseur continua d'avancer, et prit Gap le 4 septembre. Cependant Catinat commençait à rallier son infanterie ; les habitants eux-mêmes prenaient les armes par sentiment national et aussi par besoin de se soustraire aux pillages. La famille de Latour-du-Pin la Charce était à la tête de ces volontaires. La mère, par ses paroles, retenait les peuples dans le devoir ; sa fille aînée, Mme d'Urtis, faisait couper toutes les cordes des bateaux qui traversaient la Durance pour les soustraire à l'ennemi ; son autre fille, Philis de la Charce, montait à cheval, armait les villages de son canton pour les amener à Catinat, et guerroyait comme un chevalier dans les défilés des montagnes². Les renforts envoyés par le roi arrivaient successivement, vingt bataillons, puis trente escadrons de dragons, puis Vauban lui-même. Au contraire, les religionnaires manquaient au duc de Savoie ; ils restaient fidèles à la France et immobiles : conduite que Dangeau relève plusieurs fois à leur honneur et à la confusion de celui qui avait espéré les entraîner à la trahison. Enfin, Victor-Amédée fut atteint de la petite vérole, et obligé à se faire transporter à Turin. Il devenait bien difficile de continuer les hostilités. Les Piémontais et les impériaux, déterminés à la retraite, brûlèrent tout ce qu'ils purent de villages, firent sauter les tours et les murailles de Guillestre et d'Embrun ; et se retirèrent au delà des Alpes (fin de septembre). Leurs amis à l'étranger célébrèrent cette invasion comme le plus grand affront que la France eût encore reçu ; ils comptaient avec complaisance, ils exagéraient même la quantité de millions à laquelle on pouvait évaluer les pertes de Louis XIV³. Mais immédiatement le gouvernement français se mit à l'œuvre pour réparer ce désastre, et en prévenir d'autres semblables. Le roi distribua des grains et des farines aux populations qui avaient le plus souffert. Vauban travailla à fortifier les places, raccommoda le fort de la Pérouse, et construisit le Mont-Dauphin, à la pointe d'un rocher sur la Durance. Philis de la Charce reçut en récompense une pension de 2.000 francs, et fut autorisée à

¹ *Mémoires de Feuquières.*

² *Mercure* de septembre 1692.

³ Bayle, *Lettres*, octobre 1692.

déposer son épée, ses pistolets et le blason de ses armes dans le trésor de Saint-Denis¹. Dans la répartition des armées pour l'année suivante, une part respectable fut réservée pour Catinat : *Je ne doute pas*, écrivait Racine², *que le roi ne tire une rude vengeance du pays de M. de Savoie*.

Tant bien que mal, l'affront reçu du duc de Savoie s'effaçait. Il se présenta même fort à propos, à côté de la retraite de Guillaume et de Victor-Amédée, une victoire inusitée depuis quelque temps. L'armée d'Allemagne venait de sortir de la temporisation et de livrer un combat ; le maréchal de Lorge envoyait ses petits trophées. Il avait fait investir, entre Philipsbourg et Durlach, la petite ville de Pforzheim (fin de septembre). A cette nouvelle, les Allemands se remuèrent pour venir au secours ; ils envoyaient en avant quarante escadrons ; mais ils ne firent pas assez de diligence. De Lorge prit Pforzheim le premier jour, avec les cinq cents hommes de la garnison. Puis, marchant à l'avant-garde ennemie, il la culbuta, lui prit deux pièces de canon, deux paires de timbales, neuf étendards, treize cents cavaliers et le général qui était l'oncle du duc de Wurtemberg et administrateur de ce duché. Cette gloire ne coûtait aux Français qu'un maréchal des logis, un cavalier et six dragons. C'était moins un combat qu'une déroute³. L'avantage était toujours bon à enregistrer dans les fastes de l'année, au moins comme leçon aux Allemands complices de Victor-Amédée. Aussi Pforzheim eut sa médaille, et l'historiographe Racine prit bonne note de la conquête. Cependant un autre succès dont on fit moins de bruit était alors attesté par les plaintes amères des coalisés, et méritait d'autant plus d'attention qu'il était, de leur aveu même, une revanche de la Rogue.

Depuis le commencement de la guerre, la *course maritime* n'avait pas cessé. Les Français y excellaient ; Jean Bart de Dunkerque y avait conquis une grande renommée et le grade de capitaine. Les profits en étaient considérables ; on calculait en 1692 que le bénéfice du duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, montait à 8 ou 900.000 livres, et il n'avait que le dixième des prises faites par les armateurs de sa province⁴. Les représailles tentées par les corsaires des autres nations restaient bien au-dessous de dommage qu'elles s'efforçaient de venger. Après la bataille de la Hogue, les coalisés s'étaient promis qu'il n'y aurait plus de marine française ; et il se trouva qu'il y eut encore plus de corsaires français qu'auparavant. Ils avaient eu, les Anglais surtout, la tentation de compléter leur victoire en ruinant les ports de France ; on avait vu leurs vaisseaux de guerre en grand nombre devant Saint-Malo à la fin de juillet ; et après une station de quelques jours, l'examen fait des chances de l'entreprise, ils s'étaient aperçu qu'ils n'avaient pas les troupes de débarquement nécessaires. Ils avaient également renoncé à se porter sur Brest, sur Rochefort, parce que la saison était trop avancée. Pendant qu'ils demeuraient dans cette incertitude, les corsaires français ne laissaient ni sécurité ni liberté au commerce d'Angleterre et de Hollande. C'étaient chaque jour des traits d'audace désespérants, des prises énormes ; le Journal de Dangeau en est rempli. Plus de cent prises, de l'aveu des Anglais, entrèrent à Saint-Malo pendant l'automne. Nesmond en avait cinq ou six pour sa part. Jean Bart d'un seul coup ramenait à Dunkerque vingt-trois vaisseaux de blé provenant de Dantzick, puis s'attaquant à l'Angleterre même il

¹ Dangeau, 3, 4, 9 août ; 1er, 4, 8, 15, 22, 24 septembre.

² Racine à Boileau, 6 octobre 1692.

³ Dangeau, *Journal*, 1er octobre. Racine, Lettres à Boileau, 5 octobre. L'expression déroute plutôt qu'un combat leur est commune.

⁴ Dangeau, *Journal*, octobre 1692.

descendait sur la côte de Northumberland, et y promenait à son gré l'incendie. Le jeune Duguay-Trouin, sur un petit bâtiment, pénétrait dans les bouches du Shannon, et ravageait les châteaux. Le 15 décembre, un Français capturait, à l'ouest des Sorlingues, une flotte hollandaise de trente bâtiments convoyée par un navire de soixante canons. Les coalisés en perdaient la tête ; les Anglais surtout ne se résignaient pas à la pensée de n'avoir pas repris l'empire de la mer ; c'était une clameur universelle des négociants et armateurs anglais contre l'administration de la marine. Burnet, dans l'histoire de cette année, déplore ce résultat contradictoire en termes non suspects : Nos marchands, dit-il¹, se plaignirent des grandes pertes qu'ils firent cet été. Car les Français, après avoir mis leurs vaisseaux en sûreté, permirent aux matelots de s'engager au service des armateurs qui firent un tort considérable à notre commerce. Ainsi, par une espèce de compensation, après n'avoir presque rien perdu deux ans auparavant pendant que les Français étaient maîtres de la mer, nos négociants firent de grandes pertes dans les temps que notre empire sur cet élément paraissait le plus absolu.

En résumé les vainqueurs. de la Hogue reconnaissent l'insuffisance de leur victoire ; le duc de Savoie avait perdu son temps et risqué sa vie sans profit dans l'invasion du Dauphiné. Mais Louis XIV avait-il gagné beaucoup à la prise de Namur, et qu'était-ce que Steinkerke sinon un malheur évité ? La position respective (les deux partis n'avait pas changé. Encore une année laborieuse et conteuse, fertile en grands événements, et stérile en résultats décisifs.

III. Campagne de 1691 - Grandes levées en France ; cinq armées ; institution des hussards. - Ordre de Saint-Louis. - Le roi dans les Pays-Bas ; prise d'Heidelberg ; prise de Rosas en Catalogne. - Dispersion de la flotte de Smyrne par Tourville. - Bataille de Nerwinde ; bataille de la Marseille. - Saint Malo sauvé de la machine infernale. - Louis XIV partout vainqueur offre inutilement la paix.

Il devenait de plus en plus évident que la victoire appartiendrait aux gros bataillons et aux finances assez abondantes pour entretenir toujours les gros bataillons. Il y avait donc nécessité pour Louis XIV d'égaliser, de surpasser même, par les forces d'un seul, les forces réunies de tous. Il ne recula pas devant cet effort gigantesque pour la campagne de 1693, et il allait le soutenir avec assez d'énergie pour forcer Guillaume à reconnaître en plein parlement la supériorité de la France². Nous voilà arrivés à l'époque où les armées françaises se compteront par trois cent cinquante et quatre cent mille hommes.

¹ Burnet, *Histoire de sa vie*, an 1692.

² Discours de Guillaume au parlement, le 7 nov. 1693 : Dans la dernière guerre, la France avait sur tous les points la supériorité du nombre, et par suite il avait été impossible de lutter contre elle.

L'hiver fut laborieux. Il est bien question d'un bal masqué à la cour où l'invention, la galanterie, la magnificence brillèrent dans la variété des habits¹. Mais ce divertissement, bonne fortune pour le *Mercur*, n'était remarqué précisément que parce qu'il était rare ; le temps des grandes fêtes était passé. Le roi s'enferme avec Catinat ou avec ses ministres ; il mange *un morceau à la hâte* pour courir à des revues de troupes. Même à Chantilly, où il va passer quelques jours, il travaille avec Barbezieux, avec Chamlay ; il donne des audiences à Luxembourg ; il se fait rendre compte par Torcy de tout ce qui vient des pays étrangers². Il voulait frapper encore un grand coup dans les Pays-Bas, tenter sur le Rhin une campagne extraordinaire *de décision et de crise*, comme il l'écrivait au maréchal de Lorge, presser plus vivement les Espagnols chez eux, et punir le duc de Savoie. Il avait en outre à prévenir une descente des Anglais en France ; Guillaume III l'avait promise, et déjà rassemblait à cet effet les bateaux plats des particuliers. Des levées considérables furent faites pour répondre à tous ces besoins ; quelques innovations introduites dans l'armée, entre lesquelles on remarque l'institution des *hussards* qui ne tarda pas à s'accroître. Jusque-là on ne connaissait de hussards que dans les armées de l'Autriche. C'était un corps léger destiné à attaquer les convois ennemis, harceler les fourrageurs, aller à la découverte. Ce fut en grande partie par des mercenaires allemands que l'usage en commença dans l'armée française ; le colonel baron de Corneberg était lui-même Allemand. Une solde supérieure à celle des autres troupes étrangères assurait par cet appât le recrutement. Corneberg espérait bien que les hussards de l'empereur passeraient volontiers au service mieux payé de Louis XIV.

Il était habile et juste, en demandant de nouveaux sacrifices à ses serviteurs, de soutenir leur dévouement par la certitude de la récompense, par la sécurité de l'avenir, et de provoquer l'émulation par leur exemple. Le roi fit sept nouveaux maréchaux, presque tous bien choisis (27 mars) : Tourville pour prix de sa noble contenance dans le malheur immérité de la Hogue, Catinat de sa patience invincible dans l'ingrate guerre des Alpes, Boufflers et Noailles de leurs exploits dans les armées de la Moselle et de Catalogne ; la part de la faveur y était la plus petite, et s'excusait, au moins pour Villeroi, par la vieille amitié du souverain. Mais la dignité de maréchal, restreinte par sa nature à un si petit nombre d'hommes, ne suffisait pas à rémunérer tous les mérites. Louis XIV fit alors (10 mai 1693) l'acte plus libéral peut-être de son règne ; il créa l'ordre de Saint-Louis pour récompenser la valeur militaire — *virtutis bellicæ præmium* —, à divers degrés, par des honneurs et des revenus. La noblesse n'y donnait pas de droit : *La vertu, les mérites et les services rendus seraient les seuls titres pour y entrer*. Cet ordre devait comprendre sous le roi grand maître, outre les maréchaux, l'amiral, et le général des galères, huit grands-croix, vingt-quatre commandeurs, et un nombre indéterminé de chevaliers au choix du roi. Il fallait dix ans de service pour être chevalier, être déjà chevalier pour devenir commandeur, être commandeur pour devenir grand-croix. L'ordre était doté de 300.000 livres de rente à répartir en pensions selon les grades : à chaque grand-croix 6.000 livres, à chacun des huit premiers commandeurs 4.000 livres, à chacun des seize autres 3.000 livres ; les pensions des chevaliers variaient de 1.500 livres à 800. L'administration en était confiée à un conseil élu chaque année, le jour de la Saint-Louis, à la pluralité des suffrages ; six chevaliers y contrebalançaient exactement l'importance de deux grands-croix et de quatre

¹ Dangeau, 29 janvier 1693. *Mercur*, 6 février.

² Dangeau, 10 décembre 1692, 10 février 1693, 13 mars 1693.

commandeurs. Ainsi s'effaçait, en considération du mérite, la différence des conditions sociales ; la différence des fortunes en était elle-même un peu atténuée. L'officier pauvre et parvenu était recommandé, pour toute sa vie, par ses insignes à la considération publique et assuré du pain de sa vieillesse par la pension¹.

Comme les années précédentes, il y avait l'armée de Flandre sous Luxembourg, l'armée de la Moselle sous Boufflers, celle d'Allemagne sous de Lorge, celle d'Italie sous Catinat, de Roussillon sous Noailles. Mais cette fois, en présence des menaces de l'ennemi, ce n'était plus assez de cinq armées ; une sixième avait paru nécessaire pour veiller sur les côtes, et s'opposer aux tentatives de descente du prince d'Orange. Elle était considérable, dit Dangeau, et répartie sous diverses formes de Dunkerque à Bayonne. Le roi en donna le commandement à son frère, avec le maréchal d'Humières pour second, et subordonna à ses ordres le duc de Chaulnes gouverneur de Bretagne, et d'Estrées dans le pays d'Aunis. En appelant Monsieur à le servir, le roi lui fit un compliment qui réfute sans réplique les imputations de jalousie fraternelle auxquelles nous avons déjà répondu : *Je ne doute pas, lui dit-il, que si le prince d'Orange tente quelque descente, vous ne le battiez comme vous avez fait à Cassel*².

Pour avoir une idée exacte de l'étendue des préparatifs, il suffit de considérer quelles forces étaient rassemblées dans le Nord. Sur l'Escaut et la Meuse un équipage d'artillerie de 150 pièces de canons et de 60 mortiers ou pierriers ; des magasins de subsistances dans tout l'intervalle de Tournai à Namur ; à l'armée de Luxembourg, 78 bataillons et 160 escadrons, c'est-à-dire un total de 88.000 hommes ; à l'armée de Boufflers 52 bataillons et 116 escadrons, c'est-à-dire 60.000 hommes ; sur les ailes, à gauche un corps de 6.000 hommes gardant les lignes entre l'Escaut et la mer, à droite un autre de 12 ou 15 escadrons couvrant la ville de Luxembourg, et destiné à tromper l'ennemi sur les intentions des Français³. C'était donc un ensemble de 150.000 hommes. Le roi ayant annoncé qu'il irait lui-même commander de ce côté, on s'attendait à *quelque grand et heureux événement*. Le roi, écrivait Boileau, va faire la plus triomphante campagne qu'il ait jamais faite. Quelques académiciens, ardents à célébrer le maître, et pour donner d'avance une suite à la gloire de Morts et de Namur, proposaient déjà le type d'une médaille pour la prise de Bruxelles⁴, prophétie de flatteurs qui méritait un démenti flagrant et qui ne tarda pas à le trouver ; car cette campagne, où les armes du roi devaient pourtant triompher partout, commença pour lui par un avortement dont les sarcasmes de ses ennemis lui firent un affront sensible.

Il y avait une vertu militaire, fort redoutée de l'étranger, qui avait disparu avec Louvois : la promptitude imprévue de l'attaque. Louvois avait pu arriver devant Valenciennes à la fin de février, ou devant Mons le 15 mars. Après lui, Louis XIV n'avait investi Namur que le 25 mai. En 1693, soit, comme le dit l'éditeur de ses *Œuvres*, que les troupes fatiguées de la dernière campagne eussent exigé quelque prolongation de repos, soit que ceux qui occupaient la place de Louvois fussent incapables d'arriver aussitôt que lui, le roi ne partit pour les Pays-Bas

¹ Texte de l'édit : Isambert, tome XX.

² Dangeau, *Journal*, 3 mai 1693.

³ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : avant-propos des pièces officielles appartenant à 1693. Nous évaluons le bataillon à huit cents hommes, et l'escadron à cent soixante maitres.

⁴ Boileau à Racine, 6 juin 1693.

que le 15 mai, et ne rejoignit l'armée de Boufflers que le 2 juin. Ce retard laissa aux ennemis le loisir de prendre leurs dispositions. Ils avaient des forces considérables dans les places maritimes et dans celles du Brabant, qui auraient rendu la victoire incertaine ; ce n'était pas non plus de ce côté que le roi se proposait de les attaquer. Il préférait agir sur la Meuse, dans un pays découvert favorable à sa cavalerie, et dans le voisinage des Hollandais qu'il importait d'inquiéter sans relâche, et de dégoûter de la guerre avant tous les autres, puisque c'étaient eux qui la paivaient en grande partie. Il avait, dans ce dessein, médité d'assiéger Liège, mais précisément Guillaume l'avait deviné et devancé sur ce point. Quinze mille hommes venaient de renforcer la garnison de Liège ; les retranchements qui couvraient cette place se relevaient rapidement, et le gros de l'armée alliée campait à l'abbaye du Parck en avant de Louvain dans une position formidable. Lorsque le roi arriva à Gembloux, tous ses plans étaient renversés. On ne pouvait plus atteindre Liège sans livrer une bataille rangée dont l'issue était incertaine ; ou si Guillaume s'opiniâtait à demeurer sous de grosses places, et derrière des canaux et des rivières, on s'engageait dans les lenteurs d'une campagne qui ne déciderait rien. Pour déterminer ce qu'il convenait de faire, le roi tint un conseil de guerre auquel assistait Luxembourg.

On recevait fort à propos, à ce moment, une bonne nouvelle d'Allemagne. Le maréchal de Lorge, piqué d'ardeur par les stimulations incessantes du roi, avait repris Heidelberg (22 mai). Cette victoire, fruit d'un coup de main hardi, épouvantait les Allemands. Un officier, Bruslart, avec dix ou douze grenadiers, avant poursuivi les assiégés jusque dans la ville, semblait y rester prisonnier, lorsque le régiment de Picardie, le sentant en danger, courut à sa délivrance, brisa une porte, et autant par cette impétuosité que par la vigueur de ses coups, réduisit la ville à capituler¹. Si l'on en croit les ennemis de Louis XIV, cette seconde prise d'Heidelberg renouvela les violences du premier ravage du Palatinat ; les églises mêmes furent souillées de massacres et d'impiétés, les tombeaux des électeurs palatins livrés à la dévastation ; celui du père de la duchesse d'Orléans subit les mêmes outrages que les autres. L'Allemagne indignée, mais en même temps découragée, semblait impuissante contre l'invasion française.

Le conseil de guerre de Gembloux s'empara de cette occasion favorable pour déclarer qu'une guerre en Allemagne, dans l'état de désarroi où se trouvait cette contrée, serait plus utile que dans les Pays-Bas où l'ennemi se tenait si bien sur ses gardes. C'était en Allemagne qu'il fallait frapper un grand coup pour décider l'empereur et les membres du corps germanique à accepter la paix, et désunir par cet exemple les autres alliés ; il convenait donc de porter les principales forces de la France dans l'empire. Le roi, qu'on a un peu vite accusé d'avoir imposé cet expédient à ses conseillers pour dissimuler ses propres craintes, décida (8 juin) que le dauphin, avec trente-quatre bataillons et soixante-quinze escadrons, irait renforcer le maréchal de Lorge, et en donnant cette nouvelle à ce maréchal, il le pressa d'agir vigoureusement même avant l'arrivée des renforts, et de contraindre par là les princes de l'empire et l'empereur même à faire la paix. Le reste de l'armée des Pays-Bas fut remis à Luxembourg avec la recommandation de retenir les alliés sur la Dyle, les empêcher de se porter sur la mer, les prévenir sur l'Escaut, les combattre quand il y aurait apparence de les vaincre, et profiter du succès pour leur enlever quelque place². Ces dispositions

¹ *Journal* de Dangeau.

² *Œuvres de Louis XIV*, tome IV. Dangeau, *Journal*, 8 juin. — Radin à Boileau, lettre datée de Gembloux, 9 juin 1693.

prises, le roi revint à Namur (12 juin) et bientôt à Versailles ; depuis il ne reparut plus au commandement des armées.

Cette retraite donna une grande joie à ses ennemis. Comme il avait fait dire, après la prise de Namur, que sa présence seule et le sentiment de sa supériorité avait retenti le prince d'Orange dans l'inaction, on retourna cet orgueil contre lui, en lui disant qu'à son tour il avait reconnu l'impossibilité de vaincre par lui-même le prince d'Orange et reculé devant son maître. Un historien moderne¹ va même jusqu'à l'accuser d'avoir eu peur de la mort et du danger, et manqué de ce courage vulgaire qu'on trouvait dans le plus obscur de ses soldats. Cette dernière imputation était réfutée d'avance par la conduite de Louis XIV à Maëstricht, à Mons et à Namur ; son courage personnel est hors de doute. Ce qui serait moins invraisemblable, c'est que son orgueil eût redouté les chances d'un affront personnel, et craint, en perdant une bataille, de donner l'avantage sur lui à un homme qu'il n'avait jamais lui-même battu personnellement. Quant à l'utilité de la diversion sur l'Allemagne, elle peut être contestée parce que de Lorge ne sut pas profiter de l'accroissement de forces qui lui survenaient, mais elle est assez spécieuse pour être prise en considération par des esprits sérieux comme elle le fut par le prince de Bade, général des Allemands, qui se renferma dès lors dans un camp retranché, à la manière de Guillaume d'Orange. L'historien de Louvois, dans un chapitre posthume, a répondu fort raisonnablement à Saint-Simon, à Lafare, et tous ceux qui ont accusé Louis XIV de lâcheté pour n'avoir pas attaqué le prince d'Orange. Il était venu, dit-il, pour prendre Liège ; Liège s'étant trouvé imprenable, il laissa le commandement au maréchal de Luxembourg, et s'en revint sans aucun trouble de conscience. On ne peut pas sans injustice exiger de Louis XIV ce qu'on exigerait d'un véritable homme de guerre.

Au reste la joie des alliés fut courte. Ce que Louis XIV n'avait pas fait par lui-même fut brillamment accompli par ses lieutenants. Les victoires commencèrent au détriment des Espagnols. Le roi était encore à Gembloux, lorsque, le 9 juin, l'armée de Catalogne s'empara de la ville de Rosas. Huit jours de tranchée avaient suffi. Secondé par la flotte de d'Estrées, Noailles enlevait ce poste bien plus tôt qu'on ne l'attendait : Ce succès, lui écrivit le roi, est fait pour étonner l'Espagne, et peut produire des effets merveilleux par rapport aux affaires générales, et en particulier à celles d'Italie². Il pressait le vainqueur de remettre sa conquête en état, et d'entreprendre au plus vite le siège de Gironne³. Quelques jours après cette humiliation des Espagnols, ce fut le tour des commerçants anglais et hollandais. Ces deux nations, qui croyaient avoir repris l'empire de la mer, voulaient enfin expédier en Orient le grand convoi qu'on appelait vulgairement *la flotte de Smyrne*. Plus de quatre cents vaisseaux bien chargés de marchandises étaient prêts, et par une utile précaution une grosse flotte de guerre les attendait pour les escorter. La France dont on croyait la marine morte guettait cette expédition. Tourville eut ordre de quitter Brest, et de descendre vers Gibraltar ; d'Estrées, aussitôt après la prise de Rosas, eut également ordre de cingler vers le midi et de rejoindre Tourville. Les Anglais n'avaient rien vu de ces manœuvres : les uns affirmaient que Tourville n'avait

¹ Macaulay. Ce jugement est singulier sous la plume d'un homme qui se fait honneur habituellement de ne pas méconnaître le mérite de ses ennemis.

² Louis XIV à Noailles, tome VI, 25 juin 1693.

³ *Mémoires* de Noailles : La ville (Rosas) était un cloaque d'ordures, et l'un pense que, depuis qu'elle avait été rendue à l'Espagne par le traité des Pyrénées, ces ordures s'y étaient entassées sans interruption. De là tant de maladies en été.

pas quitté Brest ; d'autres qu'il menaçait les côtes d'Angleterre ; ces malentendus finirent par réduire à vingt le nombre de vaisseaux de guerre qui devaient convoier les marchands. Tout à coup, le 27 juin, en vue de Lagos, l'amiral anglais Rooke aperçut les deux flottes françaises réunies. Il jugea que la lutte avec infériorité de nombre était inutile et dangereuse ; il tenta de dérober ses vaisseaux au désastre par la fuite, mais des vingt qu'il avait, il ne ramena que onze anglais et deux hollandais. Quant aux marchands ils furent dispersés dans tous les sens, brûlés ou pris, soit sur le théâtre du combat, soit dans les refuges qu'ils cherchèrent sous le canon espagnol, à Gibraltar et à Malaga. Trois cents dispersés sur l'Océan se réfugièrent en Irlande, à la Corogne, à Cadix ou à Lisbonne. Le reste fut détruit ou capturé ; dans ces derniers, il y en avait dont le chargement était estimé à 500.000 écus. La perte totale des vaincus fut évaluée à soixante-dix millions. Qu'en pensait le prince d'Orange ? Il avait assuré les alliés que les Français ne mettraient pas en mer cette année, sinon pour s'enfuir et éviter d'être brûlés. A quelles clameurs n'était-il pas exposé ? Il y eut à Londres une consternation générale telle qu'on n'en avait pas vu de mémoire d'homme. Les marchands étaient pâles comme des condamnés à mort. Un comité de négociants se rendit auprès de la reine en l'absence de Guillaume, et formula par écrit leurs griefs contre les administrateurs négligents à qui il était juste d'attribuer ce désastre ; les imputations de trahison étaient formelles, et duraient encore à la fin de la campagne¹. Le malheur de la Hogue était vengé.

Pendant qu'on recevait ces nouvelles en France, à quelques semaines de l'événement, l'armée des Pays-Bas prouvait à Guillaume en personne qu'elle n'avait rien perdu de sa vigueur par la retraite du roi ni par les détachements envoyés en Allemagne. Guillaume se tenait toujours dans le camp du Parck et attendait. Luxembourg finit par ne plus l'attendre et manœuvra de manière à le forcer de se découvrir. Liège et Huy étaient menacés par les Français ; Guillaume à cette vue quitta sa position et s'avança dans la direction de ces deux villes. Ne pouvant les secourir ensemble, il pourvut à la conservation de la plus importante, en détachant de son armée un corps assez considérable pour renforcer la garnison de Liège ; cette opération laissa à Luxembourg la liberté d'investir et d'occuper Huy (24 juillet). Affaibli par le partage de ses forces, et au moins rassuré sur Liège, Guillaume voulu revenir au Parck, mais il trouva la route barrée par Luxembourg près des villages de Nerwinde et de Néerlanden. Si toute l'armée française eût été réunie en ce moment, les alliés auraient été inévitablement écrasés. Mais il était prudent d'attendre jusqu'au lendemain. Guillaume eut toute la nuit pour se mettre en garde, pour fortifier encore les deux villages déjà garantis par des fossés et des haies, et par les murs de boue en usage dans le pays pour séparer les propriétés particulières. Le point important à garder par Guillaume, à occuper par les Français, était Nerwinde ; ce fut sur Nerwinde, dont la bataille a tiré son nom, que se portèrent tous les efforts des deux adversaires (29 juillet 1693). Trois fois les Français renouvelèrent leur attaque. Aux deux premières ils furent repoussés, malgré des prodiges de valeur ; c'était Berwick, qui fut même un instant prisonnier de Guillaume ; c'était le duc de Bourbon, qui combattit successivement la tête de l'infanterie et à la tête de plusieurs escadrons ; le prince de Conti, qui reçut un coup de sabre à la tête, le maréchal de Joyeuse, qui blessé à la cuisse retourna au combat après sa blessure. Luxembourg était quelque chose de plus qu'humain, volant partout dans le temps que les plus braves étaient rebutés, et menant en personne les

¹ Dangeau. Racine à Bonrepaux, 28 juillet. Burnet, *Histoire de sa vie*.

escadrons et les bataillons¹. La cavalerie, d'abord empêchée d'agir par le terrain, soutenait immobile le feu de 80 pièces de canon, et arrachait à Guillaume ce cri resté célèbre : *Oh ! l'insolente nation*. Cependant l'ennemi non moins brave demeurait maître du terrain ; Guillaume, de l'aveu des Français, faisait des merveilles. Alors Luxembourg ordonna une troisième charge avec la maison du roi. Villeroi entra dans les lignes à la tête de cette puissante réserve ; il y eut encore un moment où l'on put croire que cette troupe d'élite allait elle-même fléchir ; mais l'ennemi avait achevé de s'épuiser par cette dernière résistance. Les Français ne cédant pas, il recula sur toute la ligne ; Nerwinde définitivement occupé, les autres postes ne pouvaient plus tenir. L'infanterie française détruisit vite les retranchements qui l'avaient si longtemps arrêtée, et la cavalerie s'élançant par ce passage balaya complètement le champ de bataille. Si les chevaux, qui n'avaient pas mangé depuis deux fois vingt-quatre heures, eussent pu fournir une longue course, il ne serait pas resté un corps de troupes aux alliés.

La bataille de Nerwinde était sans contredit la plus meurtrière qui se fût encore livrée. Les relations officielles le font clairement comprendre. Luxembourg écrivit à Louis XIV : *Artagnan, qui a vu aussi bien que moi l'action qui s'est passée aujourd'hui, en rendra bon compte à Votre Majesté. Vos ennemis y ont fait des merveilles, mais vos troupes y ont encore mieux fait qu'eux. Pour moi, sire, je n'ai d'autre mérite que d'avoir exécuté les ordres que vous m'aviez donnés de prendre Huy et de donner bataille au prince d'Orange. Voici maintenant le rapport d'Artagnan au roi : Nous avons pris 60 pièces de canon aux ennemis. Ils étaient retranchés dans le camp, nous les y avons forcés deux fois, et deux fois ils nous en ont rechassés. Enfin à la troisième, nous nous y sommes établis sans qu'ils aient pu nous en rechasser, quoiqu'ils soient encore revenus deux fois à la charge. Nous y avons perdu bien du monde, mais on ne doute pas que les ennemis n'en aient perdu beaucoup davantage. Le prince d'Orange a repassé le ruisseau qui était derrière son camp, sur lequel la nuit d'auparavant il avait fait faire beaucoup de ponts, et les a tous rompus de peur d'être suivi. Le combat a été très rude et a duré depuis cinq heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Le prince d'Orange ne s'attendait pas à la marche qu'a faite M. de Luxembourg ; il le croyait du côté de Liège, cependant il n'a pas perdu de temps à se retrancher².*

Les jours suivants, on reçut des détails plus précis. On portait la perte de l'ennemi à 20.000 hommes tués, noyés ou dispersés, celui des prisonniers à 1.400, entre lesquels 165 officiers et plusieurs généraux. On comptait comme trophées 76 pièces de canon, 8 mortiers, 9 pontons, 55 étendards et 25 drapeaux. On estimait qu'il ne devait pas rester plus de 20.000 hommes aux alliés. *Le roi, écrivait Racine, est transporté de joie, et tous les ministres, de la grandeur de cette action*. Cependant la balance des gains et pertes ne tarda pas à refroidir l'enthousiasme. Les Français n'avaient pas pu gagner une si rude bataille sans sacrifier bien du monde, le chiffre en montait à 7.000. Guillaume, non poursuivi, n'était pas détruit ; il avait rallié ses débris, rappelé des corps détachés, et se mettait en état, sinon de revenir sur le vainqueur, au moins de le recevoir avec énergie. Nerwinde, pas plus que les victoires antérieures, ne tranchait pas la question. Louis XIV ne s'obstina pas à ne pas reconnaître cette

¹ Lettre de Louis XIV au dauphin, 20 juillet ; *Mémoires* de Berwick ; Dangeau, *Journal*. Racine à Boileau, 6 août. Lettre de Louis XIV à Luxembourg.

² *Mémoires* de Berwick. Dangeau, *Journal*. Racine à Boileau, 5 juin 1693.

vérité ; il fut en particulier sensible, comme on le voit dans une lettre à Luxembourg, à ce défaut de vivres et de fourrages qui avait empêché la poursuite ; mais au lieu de s'arrêter à des réflexions ou à des reproches inutiles pour un fait accompli et irréparable, il s'empressa de faire ce qu'il y avait de meilleur dans les circonstances présentes¹.

Il manda à Luxembourg de se préparer à assiéger Charleroi, à moins que ce siège fût absolument impraticable. Il avertit Vauban, alors à Lille, d'avoir à répondre sans délai à l'appel de Luxembourg, et il lui donna le droit de choisir à son gré les ingénieurs qu'il croirait nécessaire de s'adjoindre pour le service des attaques. *Cette nouvelle ne vous déplaira pas*, lui disait-il², *à voir l'envie que vous en aviez quand j'étais en Flandre*. Il pressa le dauphin d'imiter Luxembourg. Le dauphin, depuis qu'il était venu renforcer l'armée du maréchal de Lorge, tournait sans résultat autour d'un camp retranché à Heilbron, où le prince de Bade, général des Allemands, se tenait lui-même dans l'inaction. *Je souhaite*, écrivait le roi à son fils, *que nous soyons aussi heureux en Allemagne que nous l'avons été en Flandre et sur la mer*. S'il était pourtant impossible d'attaquer sans dommage réel des retranchements inexpugnables, il fallait par compensation vivre dans le pays, faire contribuer les habitants, surtout le Wurtemberg, qui n'avait rien payé l'année précédente³. Il y avait encore un troisième point qui attirait son attention. La situation de Catinat redevenait critique. Le duc de Savoie, éludant toutes les offres de la France, se plaignait d'être contraint par ses alliés à continuer la guerre. Quoique à contre cœur, si on voulait l'en croire, il reprenait l'offensive, bloquait Casal, et menaçait Pignerol (juillet). Catinat, pour se défendre comme pour attaquer, avait besoin de renforts ; Louis XIV en prit à l'armée d'Allemagne et à celle de Catalogne⁴.

De ces trois armées, il n'y en eut qu'une qui ne répondit pas aux désirs du roi. L'armée d'Allemagne, comme toujours, passa le temps à attendre les occasions favorables, qui ne vinrent pas. Le dauphin, quoi que lui eût dit son père, eut *le chagrin de revenir sans avoir rien fait*. Mais Luxembourg et Catinat donnèrent un éclat nouveau à la dernière partie de la campagne. Guillaume avait rétabli ses forces. Toujours calme dans ses revers, libre d'esprit dans les crises, et infatigable à l'action, il avait en quelques semaines reconstitué une armée belle par sa tournure et son ardeur martiale, égale en nombre à celle qu'il commandait le matin de la bataille de Nerwinde ; ce sont ses amis qui le disent d'un ton de triomphe, éloge imprudent et fâcheux, puisque l'étalage de ses ressources improvisées l'expose au reproche de n'avoir pas su ou osé en faire usage. Luxembourg, par une observation active, le cherchait, l'évitait, le trompait sur ses intentions. Un jour il lui donna une inquiétude sérieuse sur Liège, et pendant qu'il l'éloignait ainsi de la frontière de France, il marcha lui-même sur Charleroi qu'il investit le 9 septembre. C'était encore l'Espagne qui allait paver les frais de la guerre ; mais l'Espagne, en sa qualité d'alliée, avait droit à l'assistance-du-chef de la coalition. La place était difficile à approcher ; on avait grand-peine à

¹ Lettre à Luxembourg. Dépôt de la guerre : *Je suis fâché que le manque de vivres que vous avez eu et la rareté des fourrages vous aient empêché de profiter du désordre de l'ennemi et de les suivre comme ils l'appréhendaient ; mais je ne vous en parle présentement que pour vous dire qu'il n'y faut plus songer, et ne penser présentement qu'à ce qu'il y a de meilleur à faire dans l'état où se trouve l'armée.*

² Louis XIV à Luxembourg et à Vauban, dépôt de la guerre.

³ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : lettres au dauphin, 3, 9 et 12 août.

⁴ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : lettres au dauphin. *Mémoires* de Noailles.

faire des mines sous les bastions et la courtine ; le retard qui s'ensuivait donnait le temps d'arriver à une armée de secours. Les mouvements de Guillaume ne répondirent pas aux espérances qu'inspirait sa nouvelle armée. Une fois il envoya le duc de Bavière pour troubler le siège ; Luxembourg, sans arrêter les travaux, retint le Bavaois à distance. Un peu plus tard, on put croire que Guillaume allait se présenter en personne ; Luxembourg, remettant les soins du siège au maréchal de Villeroi, s'avança du côté de Mons, chercha l'ennemi, ne trouva ni Orange ni Bavière, et revint en laissant derrière lui les postes nécessaires pour éviter les surprises. Ainsi abandonnés à eux-mêmes, les assiégés se sacrifièrent inutilement par un grand déploiement de courage. De quatre mille hommes que comptait la garnison au début, ils étaient réduits au bout d'un mois à dix huit cents. Le 8 octobre, la contrescarpe était prise ; ils auraient pu tenir encore une huitaine de jours ; mais considérant la modicité de leur nombre, et la blessure de leur principal commandant, ils battirent la chamade, et capitulèrent le 11 octobre. Il importait que Guillaume ne pût reprendre ce qu'il n'avait pas su préserver. Les Français travaillèrent immédiatement à remettre la place en bon état ; le maréchal de Villeroi fut chargé d'y veiller, pendant que Luxembourg courait à Courtray et à Dixmude pour en rétablir les fortifications, et les rendre capables de loger les troupes pendant l'hiver. Guillaume, résigné pour le moment à l'impuissance, retourna en Angleterre. Luxembourg put se montrer à Paris, assister au *Te Deum* chanté pour ses victoires, et recevoir du peuple le sobriquet heureux de *Tapissier de Notre-Dame*¹.

Le duc de Savoie se trouvait mal aussi d'avoir attaqué les Français. D'abord il avait perdu son temps à assiéger Pignerol. La résistance de cette ville par elle-même lui avait coûté sans dédommagement un millier d'hommes. Il avait pris successivement le parti de la bloquer, puis de la bombarder, mais six jours de bombardement avaient été inutiles, lorsque Catinat pourvu de renforts sérieux quitta son camp de Fenestrelle, traversa la vallée de Suze et courut brûler près de Turin les châteaux de Victor-Amédée et de ses ministres. A la nouvelle de cette contre-invasion, le duc fut bien forcé de revenir à la défense de ses biens et de sa capitale. Catinat, qui avait prévu ce retour, l'attendait sur sa route même près de la Marsaille, et lui barrant le passage, le força d'accepter une bataille rangée (4 octobre). L'armée de Victor-Amédée était un abrégé de la coalition : Impériaux, Espagnols, Piémontais, réfugiés français. Catinat, par une savante disposition de son infanterie, assura la victoire. Il fit charger à la baïonnette ; chaque bataillon marchant en même temps pour entrer tout entier dans le bataillon ennemi opposé, toutes les brigades s'avançant sur une seule ligne, pour que tous les bataillons pussent charger ensemble². Le choc, soutenu à propos par la cavalerie, fut irrésistible : l'infanterie ennemie fut exterminée ; des bataillons entiers d'Espagnols se jetaient à genoux pour demander quartier, et l'obtenaient parfois parce qu'ils étaient Espagnols ; mais les Allemands, qui avaient menacé d'être impitoyables, furent traités sans pitié. La cavalerie des alliés avait fui de bonne heure, on pouvait le constater au petit nombre d'étendards laissés sur le champ de bataille. La déroute des alliés était complète. La relation de Catinat la résume en ces termes : sept ou huit mille hommes tués sur place, deux mille prisonniers, trente pièces de canon envoyées à Pignerol,

¹ Dangeau, *Journal*, sept. et oct. 1693. Racine, lettre à son fils, 14 octobre 1693.

² Voir *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, l'ordre du jour de Catinat, au bas d'une lettre de Louis XIV à Catinat, du 29 nov.

quatre-vingt-dix-neuf drapeaux et quatre étendards envoyés au roi¹. La victoire, non moins vigoureuse qu'à Nerwinde, coûtait beaucoup moins : de quinze cents à deux mille hommes tués ou blessés ; c'est encore Catinat qui le dit. Les conséquences en étaient aussi plus sensibles dans la contrée. Victor-Amédée vaincu ordonna la levée du blocus de Casal ; à la vue de ses troupes qui se retiraient, les Français de Casal se précipitèrent sur elles, et occupèrent deux châteaux où ils trouvèrent de l'or et de l'argent en abondance, des provisions et des munitions que les Piémontais y avaient entassées dans l'espoir de les faire servir à la conservation de Casal qu'ils s'attendaient à prendre bientôt. Catinat put étendre les contributions par tout le pays et jusqu'à une lieue du camp où Victor-Amédée s'était retranché².

Pour complément de mauvaise fortune, avec la prise de Charleroi et la bataille de la Marsaille, coïncidait un nouvel affront des impériaux devant Belgrade ; ils avaient dû en lever le siège le 17 septembre. De concert avec les Anglais et les Hollandais, ils faisaient de vains efforts pour la paix auprès des infidèles ; leurs envoyés admis à Constantinople, à l'audience du grand vizir, mais au bas de l'estrade, voyaient rejeter leurs propositions³. De leur côté, les Anglais et les Hollandais avaient un nouveau grief contre la France ; outre la dispersion de la flotte de Smyrne, ils avaient perdu à la pêche de la baleine plus de deux cents petits vaisseaux pris ou coulés par les corsaires français, et ils n'avaient tenté aucune représaille sur les agresseurs. Le duc d'Orléans avait terminé sans combat, non sans activité, sa campagne de défense des côtes. A Saint-Malo et sur les côtes voisines, à Pontorson, à Vitré, on l'avait vu poussant les travaux, assurant les approvisionnements ; nulle part il n'avait aperçu l'ennemi⁴. Cependant Guillaume était à peine rentré en Angleterre, qu'un débat s'éleva dans le parlement contre la mauvaise administration de la marine ; d'ardentes accusations demandaient la mise en jugement des traîtres. Pour apaiser ces clameurs on entreprit de détruire Saint-Malo, ce grand repaire des courses. Il s'agissait d'un bombardement qui allait passer en système chez les alliés. Une escadre de douze vaisseaux, douze frégates et deux galiotes à bombes, accompagnait une machine infernale destinée à pulvériser la ville d'un seul coup. Cette machine était un vaisseau de trois cent cinquante tonneaux plus long que les vaisseaux ordinaires, enduit en dedans d'une maçonnerie en brique, partagé en étages que soutenaient et faisaient communiquer ensemble de grosses bordaises percées, et chaque étage divisé en chambres remplies de bombes ; à fond de cale cent barils de poudre, à l'étage supérieur un amas de trois cent cinquante carcasses, grenades, chaînes, s'ancres, canons de fusil, cabestans, enveloppé d'étoupes et de toile goudronnée. Une seule explosion suffisait pour lancer sur la ville tous ces instruments de mort, et n'y laisser ni pierres ni habitants.

Le 26 novembre 1693, cette escadre était en vue de Saint-Malo. Le début parut facile et encourageant. L'occupation de l'îlot de la Conchée, et de l'île de Sésambre ne coûta rien. Il y avait là un couvent de religieux, les anglicans se donnèrent la satisfaction protestante d'en abattre la croix, de fouler aux pieds les images, et de ruiner la maison. Restait la ville moins commode à atteindre. Les officiers les plus considérables de la marine française avaient assuré le roi qu'il

¹ Collection des Transcrits, au dépôt de la guerre. Racine, Dangeau.

² Bruzen de La Martinière.

³ Hammer, *Histoire des Turcs*.

⁴ Dangeau, *Journal*, juin, juillet. Lettres de Louis XIV au dauphin, 12 août.

n'était pas possible de bombarder Saint-Malo ; ils soutenaient que ces murs de granit fondés sur le roc n'avaient pas grand mal à redouter. Les Anglais commencèrent à y penser quand ils virent l'insuffisance des bombes lancées par leurs vaisseaux ordinaires. En quatre jours, ils n'en avaient envoyé que quatre-vingts, et sur ce nombre vingt-cinq seulement étaient tombées dans la ville, et sans faire aucun dégât. Ils s'obstinèrent à attendre mieux de la machine infernale ; ils la poussèrent le plus près qu'ils purent sous les remparts comme une mine sous un bastion. Mais cet arsenal de mort était dangereux à gouverner, cette masse se mouvait péniblement sur une mer peu profonde et hérissée de bas-fonds. Tout à coup elle échoua sur une roche, s'entr'ouvrit et fit eau. Il n'y avait plus un moment à perdre si l'on voulait enfin en tirer parti, l'ingénieur y mit le feu au risque de périr lui-même. Ce dévouement désespéré manqua encore son but. La machine n'éclatant qu'à moitié perdait le plus fort de sa puissance. La détonation fut épouvantable ; la commotion de l'air brisa toutes les vitres de la ville, à peu près trois cents toits furent dévastés par les projectiles ; un cabestan tombé sur une maison la traversa du comble à la cave. Mais le mal s'arrêta à ces pertes partielles, comme en dérision de tant de préparatifs et d'espérances avortées. Le lendemain, les Anglais reconnaissant qu'on ne brisait pas même avec des moyens extraordinaires le rocher de Saint-Malo, abandonnèrent les débris de leur machine encore garnis de bombes non éclatées, et laissèrent les habitants joyeux d'en être quittes à si peu de frais, et les corsaires plus déterminés que jamais à recommencer.

Ils n'avaient donc pas repris l'empire de la mer. Malgré leur médaille de la Hogue, Louis XIV, toujours prêt à étaler, à commenter sa gloire, leur signifiait encore cette année qu'il était toujours le maître sur leur domaine prétendu. Une nouvelle médaille en l'honneur des succès de mer fut distribuée, selon le système de Colbert, aux marins les plus méritants, comme décoration personnelle et comme exemple aux autres. Elle avait pour légende : *Splendor rei navalis, éclat de la marine*, et pour emblème la France sur le char de Neptune et armée du trident. L'*imperium pelagi* n'avait pas changé de main.

Depuis le commencement de la guerre, aucune campagne n'avait été aussi favorable à la France que celle de 1693. Quelle que fût la portée de chaque victoire, quelque sacrifice qu'elle coûtât, il était incontestable que la France avait été victorieuse partout. Les alliés le sentaient à leur détresse, et l'avaient en tremblant, comme leurs historiens le répètent encore aujourd'hui. Ce résultat allait-il enfin aboutir à la paix ? Louis XIV ne cessait de protester de ses intentions pacifiques et d'en offrir pour garant sa modération. A chaque nouvel avantage, il annonçait à ses sujets l'espérance de leur rendre le repos, il proposait aux vaincus un accommodement honorable. Au départ de ses troupes pour l'Allemagne, il proclamait dans un manifeste son désir sincère de voir rétablir la tranquillité publique. Après la prise d'Heidelberg et de Rosas, il écrivait aux évêques que ses conquêtes n'étaient qu'un moyen de forcer ses ennemis à la paix. Au mois de juillet, il accepta la médiation des rois de Suède et de Danemark, et leur fit connaître, sans les publier encore, les concessions auxquelles il était tout prêt. Il disait à la suite de Nerwinde : *Il n'y a rien que mes ennemis ne doivent craindre après une si terrible défaite ; il n'y a rien que je ne doive espérer ; mais je borne tous mes vœux au bonheur de mes peuples, et pour tout prix d'une victoire si éclatante, je ne désire rien tant que de voir mes ennemis ouvrir les yeux sur leurs véritables intérêts, et entrer dans les sentiments d'une paix solide et durable que je leur ai toujours offerte, au milieu de mes plus grandes prospérités.* Après la bataille de la Marseille, il renouvela

ses offres, ses insinuations auprès du duc de Savoie ; car il avait toujours eu pour ce petit ennemi, qu'il sentait au fond très-gênant, des ménagements singuliers. Il n'a pas tenu à moi, écrivait-il à Catinat¹, que mon frère le duc de Savoie ne contribuât à cette paix que je désirais. Présentement que Dieu m'a fait la grâce, malgré tout ce qui s'est passé, de conserver encore pour lui les sentiments que vous connaissez, je désire que vous lui fassiez connaître la part que je veux lui faire et à toute l'Italie. Pour première preuve de cette bienveillance, il ordonnait à Catinat d'épargner à Victor-Amédée la ruine de ses villes de Piémont, et de revenir en deçà des Alpes.

Au mois de novembre, sur la demande de d'Avaux, ambassadeur en Suède, il fit connaître explicitement ses intentions envers tous les alliés. Il prendrait pour base de la paix les traités de Munster et de Nimègue et la trêve de Ratisbonne convertie en traité définitif, mais avec les concessions suivantes. En compensation de Strasbourg et des forts qu'il voulait garder, abandon de Mont-Royal et de Trarbach, démolition du fort Louis et de Huningue, restitution de Philipsbourg et de Fribourg, d'Heidelberg et de toutes les dépendances du Palatinat, règlement avec le duc de Lorraine d'un équivalent de revenu. S'il y avait dans les réunions quelque chose de contraire aux traités, il s'en remettait à l'arbitrage de commissaires nommés de part et d'autre. Il rendrait à l'Espagne tout ce qu'il avait pris en Catalogne, et dans les Pays-Bas, Mons, Namur et Charleroi. Il réglerait le commerce des Provinces-Unies avec la France sur le pied de la paix de Nimègue, et pour les rassurer entièrement sur leur indépendance, dans le cas de l'ouverture de la succession d'Espagne, il renoncerait aux Pays-Bas, en faveur de l'électeur de Bavière. Il rendrait enfin au duc de Savoie tout ce qu'il occupait en Savoie et en Piémont. Quant à l'Angleterre, il n'avait aucune prétention sur ce royaume ; mais, blessé dans la personne de Jacques II, il invitait la Suède et l'empereur à proposer quelque expédient pour terminer cette querelle².

De telles offres méritaient une réflexion sérieuse. Elles échouèrent pourtant par l'opposition de l'Angleterre et de la Hollande. Le roi de France ne consentait pas à abandonner la cause de Jacques II ; il ne parlait aucunement de reconnaître la royauté de Guillaume III. Or, dit le grand admirateur de Guillaume³, c'était là le pivot sur lequel roulaient toutes les négociations ; les autres questions ne manquaient certainement pas d'importance, mais la question qui dominait toutes les autres était de savoir si l'Angleterre serait, comme elle l'avait été sous Jacques, une dépendance de la France, ou, comme elle l'était sous Guillaume et Marie, une grande nation. Guillaume non reconnu par Louis XIV, que valaient les avantages proposés aux autres alliés ? Les alliés n'avaient pas le droit de traiter pour eux-mêmes tant que Guillaume ne traitait pas à son profit. On ne pouvait plus nettement changer la cause européenne en cause personnelle ni asservir les rois légitimes aux volontés d'un homme qui n'était, selon leurs principes, qu'un usurpateur. Les Hollandais, loin de profiter des garanties, si conformes à leur avidité et à leur politique, que Louis XIV leur présentait, alléguèrent contre la paix les raisons mêmes qui en auraient dû déterminer l'acceptation, leur crainte et leur faiblesse. Ils voyaient la République des Provinces-Unies et même toute la chrétienté menacées par la puissance et les forces redoutables du roi de France.

¹ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : lettre à Catinat, 29 novembre.

² *Mémoires et Actes de la paix de Ryswick* ; dépêche du roi à d'Avaux, Mémoires de d'Avaux à la cour de Suède.

³ Macaulay, tome III, page 163.

Ces forces s'étaient tellement accrues par la continuelle prospérité de ses armes, et particulièrement dans la dernière campagne, qu'il y avait un juste sujet d'appréhender qu'il n'opprimât tous les alliés sans exception si on ne s'opposait à ses progrès extraordinaires avec plus de force et de zèle qu'on n'avait fait jusqu'à présent. En conséquence, le ministre des Provinces-Unies à Stockholm, en réponse à la médiation suédoise, réclamait le secours que la Suède s'était obligée de leur donner par l'alliance si saintement¹ jurée.

Mais pour continuer la guerre avec avantage, il fallait des ressources, des chances de succès. Quelles étaient donc celles qui leur restaient ? Ils savaient que la France était épuisée malgré ses victoires, que la misère s'étendait sur ses provinces, que la famine irritait les populations, qu'en l'obligeant à de nouveaux efforts, on compléterait sa ruine ou qu'on l'amènerait au moins à composition. Ils ne calculaient pas mal. Un retour sur l'état intérieur de la France depuis le commencement de la guerre va nous démontrer l'exactitude de leurs prévisions.

¹ *Mémoires et Actes de la paix de Ryswick* ; dépêche de Heeckeren, ministre des Provinces-Unies à Stockholm, 27 nov. 1693.

CHAPITRE XXXIV

État intérieur de la France pendant la guerre de 1890 à 1893. Abus des affaires extraordinaires. Gène publique. Famine de 1892-1893. Lettre de Fénelon à Louis XIV

Vauban écrivait quelques années plus tard¹ : Les affaires extraordinaires ne se peuvent répéter d'une année à l'autre du moins sous les mêmes titres. C'est pourquoi, quelque grande quantité qu'on en puisse faire, on est assuré d'en trouver bientôt la fin, et c'est apparemment cette considération qui adonné à nos ennemis tant d'éloignement pour la paix ; car il ne faut pas douter qu'ils ne fussent bien informés de ce qui se passait chez nous.

Ce système ruineux dont nous avons vu que Pontchartrain s'était fait l'exécuteur résigné, n'avait pu que se développer depuis trois ans, à mesure que l'inutilité des victoires mêmes rendait plus urgente la nécessité d'inventer sans cesse de nouvelles manières de vaincre. Par-dessus les impôts directs et indirects, c'est-à-dire par-dessus la taille et les fermes, mille expédients furent mis en œuvre pour satisfaire à des besoins qui excédaient toutes les prévisions régulières. En voici un résumé, plus expressif, quelque aride qu'il paraisse, que tous les raisonnements et les commentaires.

La campagne de 1690 avait été bonne, sauf les affaires d'Irlande, pour les armées françaises. Il n'en fallait pas moins, aussitôt après la mort de Seignelay, évoquer de nouvelles ressources, et imposer de nouveaux sacrifices au public pour assurer la campagne suivante.

Le 11 novembre 1690, création, dans le parlement, de deux charges de président à mortier, au prix de 450.000 livres chacune ; d'une charge d'avocat général, au prix de 350.000 livres et de quatorze charges de conseillers, au prix de 100.000 livres chacune : total, 2.650.000 livres.

Le 13 novembre, création d'un avocat général pour les requêtes du palais, moyennant 200.000 livres.

Le 18 novembre, introduction dans la chambre des comptes de nouveaux présidents, maîtres, correcteurs et auditeurs, dont on espère plus de deux millions.

Le 24 novembre, nouveau don gratuit de deux millions par les états du Languedoc, de 800.000 livres par les états de Provence.

Au commencement de 1691, création d'un million de rentes sur la ville de Paris au denier 18.

Au 1er mars 1691, M. de Pontchartrain est allé à Paris pour terminer deux ou trois affaires dont il reviendra plus de dix millions au roi sans qu'il lui en coûte rien. (Dangeau.)

En mars, création de *maîtres héréditaires* et de *jurés syndics* dans chaque corps de marchands, et arts et métiers, dont les charges seront vendues au profit du roi.

En mai, établissement d'*essayeurs d'étain* dont les charges seront vendues.

Le 28 mai, création de soixante charges de secrétaires du roi, au prix de 50.000 livres chacune ; puis d'autres créations du même genre ; on espère de tout cela vingt-cinq millions.

En août, établissement de *pourvoyeurs-vendeurs d'huîtres* à titre d'office.

¹ Vauban, *Dîme royale*, au commencement du projet.

En octobre, création de greffiers, gardes et conservateurs de registres de mariages, baptêmes et sépultures, auxquels s'adresseront les parties qui auront besoin de ces actes.

Janvier 1692, établissement d'un privilège exclusif pour la vente du café, du thé, des sorbets et chocolat.

En février, cent charges de lieutenants de roi de province subordonnés aux lieutenants généraux, héréditaires et appointés à 10.000 livres par an. Chacune de ces charges sera achetée 40.000 livres ; bénéfice immédiat pour le roi, quatre millions.

En avril, constitution de 1,200.000 livres de rentes sur la ville de Paris au. denier 18. En même temps, altération de la monnaie ; à partir du premier jour de mai, les louis d'or ne vaudront plus que 12 francs, et les écus 3 livres 4 sols.

En décembre, révocation de toutes les lettres de réhabilitation de noblesse, obtenues par surprise depuis l'an 1600, excepté celles qui ont été la récompense de services signalés dans les années et autres emplois importants.

Nouveau don gratuit de trois millions par les états du Languedoc.

Don de quatre millions par le clergé pour racheter ses bois non coupés d'une taxe réclamée par arpent.

Au commencement de 1693, aliénation de domaines royaux. Tous les fiefs, maisons, places et autres biens mouvants et dépendants du domaine royal dans toutes les villes et faubourgs, et bourgs fermés du royaume, sont déchargés et affranchis de toutes censives, devoirs, rentes et redevances annuelles, et ensemble des droits de *quints*, *requints*, treizièmes, rachats, *lods*, *demi-lods*, ventes et autres droits seigneuriaux, à la charge de payer les sommes comprises dans les rôles arrêtés en conseil royal.

En avril, menace d'établir des contrôleurs pour tous les actes passés par les notaires ; des traitants offraient au roi un million pour cette affaire ; les notaires composèrent pour donner l'argent et rester eux-mêmes leurs seuls contrôleurs.

En septembre, pour prévenir une taxe sur les maisons, la ville de Paris s'engage à donner au roi 5.200.000 livres en deux ans.

Dans le même mois, un édit ordonne qu'il sera fabriqué de nouvelles espèces d'or et d'argent, et que les anciennes seront réformées. En changeant la valeur, le roi gagnera de 30 à 40 millions¹.

Telle était la situation des finances françaises au moment où la victoire de la Marseille complétait les gloires apparentes de l'an 1693. On comprend sans peine les mécontentements que devaient soulever tant d'exigences. Il n'y avait pas un office vendu au profit du roi qui ne retombât sur les administrés soit par l'augmentation de prix des marchandises, soit par l'élévation des frais dans toute transaction civile ou commerciale. Chaque emprunt ajoutait aux charges de chaque année un intérêt nouveau à payer à perpétuité. Chaque altération de la monnaie jetait la perturbation dans les fortunes et dans les entreprises. Aussi la royauté cherchait-elle à se disculper par l'opiniâtreté de ses ennemis qui la contraignait à la guerre, ou à justifier, par l'intérêt bien expliqué des particuliers, les charges qu'elle leur imposait pour elle-même. Il y a, dans les préambules des

¹ Pour toutes ces opérations financières, voir Isambert, *Anciennes Lois françaises*, texte des édits ; Dangeau, *Journal*, et çà et là *Mémoires* de Foucauld.

édits, de curieux considérants, quelques-uns même assez spécieux pour faire illusion. Si le roi crée des offices nouveaux, c'est pour faire les frais de la gloire commune, pour maintenir les avantages dont Dieu a jusqu'à présent béni la justice de ses armes¹. S'il aliène ses propres fonds, c'est par la nécessité de chercher des secours extraordinaires pour soutenir les dépenses immenses d'une guerre que l'opiniâtreté de ses ennemis ne lui permet de finir que par la force des armes². La création des vendeurs d'huîtres à l'écaille est le résultat de *son application à faire régner l'abondance de toutes choses propres aux usages de la vie*. Il a appris que trois ou quatre particuliers se sont tellement rendus les maîtres de ce commerce que ses sujets n'en ont que tant et autant que bon semble à ces accapareurs, que le prix en est excessif, et qu'il en manque quelquefois dans sa bonne ville de Paris. En conséquence, il a cru *utile à ses sujets* de créer des pourvoyeurs-vendeurs d'huîtres³. Le privilège exclusif pour la vente du café, thé, sorbets et chocolat, procède d'intentions analogues. Ici son intérêt et celui de ses sujets se confondent en un seul. Ces boissons sont devenues si communes que les *droits d'aides* en souffrent une diminution considérable ; il a besoin, dans l'occurrence de la présente guerre, de compenser une perte aussi sensible. Mais il ne veut pas priver ses sujets de ces boissons *que la plupart jugent utiles à la santé*. Il n'a rien trouvé de plus convenable et de moins à charge à ses sujets que de confier à une seule personne la faculté de vendre et de débiter le café, le thé, le sorbet et le chocolat dans son royaume, à l'exemple de ce qui se pratique pour la vente du tabac. Le fermier lui payera un droit fixe, le consommateur sera garanti des caprices du vendeur : le prix du café est fixé à 4 francs la livre, le chocolat à 6, le cacao à 4, et la vanille à 18 livres le paquet composé de 50 brins⁴.

De toutes ces insinuations la mieux tournée sans doute, c'est la manière d'expliquer la création de maîtres héréditaires et de jurés-syndics dans chaque corps de marchands et d'arts et métiers. Il importe, dit l'édit⁵, de remettre dans sa vigueur primitive et efficace la police établie sur les arts et métiers pour veiller aux contrats d'apprentissage, à la qualité des chefs-d'œuvre, à la réception des maîtres, aux visites à faire chez les maîtres. Les brigues et les cabales troublent les élections des jurés, et les font dégénérer en procès dispendieux. Les jurés, élus pour un temps assez court et menacés de retomber plus tard sous l'autorité de ceux à qui ils sont préposés temporairement, usent volontiers d'une indulgence dont ils sentent qu'ils auront besoin à leur tour. *Il en résulte peu d'observation de la règle dans les apprentissages, dans l'exécution des chefs-d'œuvre, dans la réception des maîtres, dans l'élection des jurés et dans l'exercice de leurs fonctions. En même temps, au milieu de beaucoup de frais, les droits de la couronne à laquelle seule il appartient de faire des maîtres des arts et métiers se trouvent anéantis*. Il est donc juste d'établir des jurés en titre d'office au lieu de jurés électifs. La perpétuité de leurs fonctions, l'intérêt de la conservation de leurs charges, leur donneront à la fois plus de liberté et de zèle pour l'observation des règlements. Il n'est pas moins raisonnable de définir avec précision les droits du roi sur les arts et métiers, et, à la place de divers prélèvements difficiles à démêler, de rétablir *l'ancien droit royal sur un pied fixe*

¹ Isambert, édit de mars 1691 : création des maîtres héréditaires des arts et métiers.

² Isambert, édit de mars 1698 : aliénation de domaines.

³ Isambert, édit d'août 1691.

⁴ Isambert, édit de janvier 1692.

⁵ Isambert, édit de mars 1691.

et modéré. A cette double réforme le roi et les arts et métiers trouveront également leur compte. Celui du roi consistera en tout temps dans le droit fixe que lui payeront les communautés, et, pour le présent, dans le prix des charges des maîtres et gardes et des jurés.

De pareils raisonnements n'étaient pas toujours acceptés sans réclamation, témoin la sédition qui éclata à Granville contre la création des *pourvoyeurs-vendeurs d'huîtres à l'écaille*, que l'intendant Foucauld fut obligé de réprimer par la force. Aussi bien l'autorité elle-même se rendait justice par moment, et comprenant très-bien dans quelle voie inextricable elle s'engageait, elle n'y trouvait d'excuse véritable que dans l'impérieuse nécessité. L'aveu se rencontre dans une lettre de Pontchartrain. En mai 1693, le premier président de Harlay appelait l'attention du ministre sur les difficultés et les dangers de l'application d'un édit de finance envoyé au parlement¹. Pontchartrain lui répondit : *Vous ne pouvez dire assez de mal de l'édit que vous m'avez renvoyé ; je conviens de tout avec vous. Mais puisque vous convenez aussi avec moi de la triste et malheureuse nécessité qui nous oblige à ce qu'il y a de plus mauvais, je n'ai que trop de raisons de croire que nous ne soyons forcés de faire pis. En attendant, faisons donc ce mal-ci*².

Les affaires extraordinaires étaient indispensables parce que les impôts réguliers ne suffisaient pas aux besoins, et ils n'y suffisaient pas parce qu'ils étaient mal assis, mal répartis, mal levés, et que ces irrégularités, en décourageant le travail et l'industrie, ôtaient au peuple le moyen de s'enrichir, au roi de recevoir ses revenus naturels. Telle est au moins la plainte d'un contemporain qui soutient qu'il suffirait d'une simple réforme dans l'organisation financière pour augmenter les revenus du roi et diminuer sensiblement les charges des sujets. Il nous trace un tableau trop curieux de la pénurie générale pour que nous ne lui en empruntions pas quelques traits³.

Le Pesant de Boisguillebert, lieutenant au bailliage de Rouen, dans le *Détail de la France sous le règne de Louis XIV*, entreprend de prouver que ce n'est pas le chiffre des impôts perçus par le roi qui accable le peuple, puisque au contraire les revenus réguliers du roi sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 1660 ; mais qu'il convient de s'en prendre à la ruine de la consommation, et que cette ruine provient de l'inégale répartition des tailles, et des droits d'aides et de douanes qui, en augmentant le prix des denrées, les empêchent de se transporter hors du royaume, et les condamnent, dans le royaume même, à périr au lieu où elles croissent. *La taille, dit-il, n'est aujourd'hui que de 36 millions, au lieu qu'en 1650 et 1651 elle atteignait le chiffre de 48 millions, et cependant la misère est trois fois plus grande dans les campagnes qu'elle n'a jamais été.* Ici il signale la persistance de ces abus que Colbert n'avait cessé de combattre, et qu'une administration moins vigilante laissait reparaître : une partialité révoltante dans le répartition, les plus riches épargnés en considération de leurs protecteurs, ou des cadeaux que les collecteurs en reçoivent, et la part la plus lourde reportée sur les artisans et marchands qui n'ont d'autre fond que leur industrie. Par là le

¹ Nous ne pouvons trouver de quel édit il est ici question.

² Depping, *Correspondance administrative*, tome III.

³ Le livre de Boisguillebert se rapporte surtout à la guerre de la seconde coalition. Il n'a été publié qu'en 1697, et dans les dernières pages il parle de la *capitation* qui ne fut établie qu'en 1695. Mais dans le corps de l'ouvrage, c'est-à-dire 28 pages avant la fin, il donne la date de la rédaction par ces mots : *depuis quatre ans que la guerre existe* ; ce qui indique nécessairement l'année 1692.

nombre des taillables diminue tous les jours ; il faut que trente payent ce qui se répartissait autrefois entre soixante. De là plusieurs conséquences inévitables et ruineuses. Ceux qui ont de l'argent, et qui pourraient encore faire valoir leurs terres, pour détourner d'eux l'attention et l'envie des collecteurs, affectent de paraître pauvres, s'abstiennent d'avoir le nombre de bestiaux nécessaires à l'agriculture, et évitent de consommer autant que leur aisance le leur permettrait. Ceux sur qui retombe la charge double aiment mieux tout abandonner que de se voir en proie à leurs envieux ou à leurs ennemis ; ils se retirent avec le bien qu'ils ont amassé dans les lieux francs où ils n'ont d'autre manière de vivre que l'épargne, et ne font par conséquent aucune consommation : témoin ces marins terre-neuviens qui stationnaient autrefois dans le bourg de Fécamp au nombre de cinquante, et faisaient chacun de sept à huit mille livres de consommation. Ils n'avaient d'autre occupation qu'une simple maison pour une femme, leurs enfants et pour eux, quand ils n'étaient pas à la mer ; mais fatigués par les tailles extraordinaires, ils se sont retirés même à l'étranger, et il n'en restait pas plus de trois avant le commencement de la guerre. Ainsi, à un titre ou à un autre, le revenu des producteurs diminue de moitié, et le travail languit faute de débouchés pour ses produits ; les terres ne se vendent plus qu'à la moitié de ce qu'elles faisaient autrefois, ce qui ruine une infinité de monde¹ ; l'incertitude de la taille et les désordres de la collecte font un déchet à la consommation de plus de 150 millions par an².

Les aides et les douanes ne sont pas moins funestes à la consommation. On peut dire que, quelque gras et cultivé que soit un pays, lorsque la consommation des denrées qu'il produit ne se fait pas, non-seulement il n'est pas plus utile au propriétaire que s'il n'y croissait rien, mais même il le met dans une mauvaise situation, parce que n'y ayant pas de culture qui ne demande des frais, ils tournent en pure perte avec les fruits, lorsque la consommation ne se fait pas. C'est l'état où les aides, et les douanes sur les sorties et passages du royaume, ont tellement réduit les meilleures contrées de la France qu'on ne craint pas de dire qu'elles ont fait et font tous les jours vingt fois plus de tort aux biens en général qu'il n'en revient au roi de la manière qu'elles sont disposées. Les aides ou droits sur les vins ont dépassé le prix de la marchandise, et l'on a vu la mesure de vin monter de quatre sols à dix ; car il faut payer le douzième ou le huitième du prix réel, puis le quart en sus, puis le droit de jauge, et, à la porte des villes et lieux clos, les droits d'entrée pour le roi, les hôpitaux et les villes, sans compter les amendes que s'adjugent les commis des fermiers pour des contraventions dans lesquelles ils s'ingénient à faire tomber le contribuable. Les difficultés pour la circulation, l'obligation de prendre des permissions à un certain bureau, et à l'entrée des villes, les lenteurs affectées des commis qui se font attendre des journées entières, ont rendu cette circulation onéreuse aux particuliers ; les commis des fermiers, en accaparant pour eux-mêmes le soin de fournir la marchandise aux débitants, ont interdit à tout autre ce genre de commerce, et se sont assuré le pouvoir de fixer les prix à leur gré ; enfin la nécessité de surveiller les débitants pour empêcher la fraude des droits a fait que les fermiers ne laissent subsister de cabarets que dans les villes et gros lieux ; la consommation est dès lors bannie des campagnes, et, excepté dans la direction des grandes routes, il faut faire sept ou huit lieues de chemin pour trouver une maison où l'on vende du vin. Nous nous rappelons ici les efforts de Colbert pour

¹ Boisguillebert, *Détail de la France*, IIe partie.

² Boisguillebert, *Détail de la France*, IIIe partie, chapitre II.

supprimer ces industries des agents du fisc, et en particulier ces certificats inventés par les commis pour prélever un droit personnel sur les entraves apportées au commerce. Mais Colbert n'était plus, et sous prétexte de pourvoir le roi des revenus nécessaires, les agents des finances l'appauvrirent en poursuivant leur propre enrichissement, car, comme le montre Boisguillebert, les ouvriers, les gens des campagnes ne boivent que de l'eau ; le vin surabondant en certains, pays ne se transporte plus dans les lieux où il en manque ; la surabondance sans écoulement n'offre pas au producteur de quoi payer les prix de façon ; les vignes ont subi une non-valeur considérable ; ç'a été, en quantité d'endroits, un très-bon ménage que de les arracher. En Normandie même, où le peu de vin, qui croissait dans les parties intérieures, trouvait autrefois à s'écouler du côté de la mer, on voit entièrement abandonnés des vignobles qui se vendaient mille livres l'arpent ; le terrain caillouteux n'étant bon à aucune autre production, il y a de Mantes à Pont-de-l'Arche plus de vingt mille arpents complètement en friche. Évidemment un système qui eût diminué les droits et les formalités, et permis à tous une consommation raisonnable en déchargeant de moitié les populations, aurait rapporté le double au trésor royal.

Les plaintes de Boisguillebert contre les abus des douanes rentrent dans le système libre-échangiste, qui tend de plus en plus à prévaloir de nos jours, et s'attaquent en conséquence à Colbert, aussi bien qu'à ses successeurs. Non qu'il attribue à Colbert les fraudes commises par les agents, les confiscations de marchandises pour prétendue déclaration fautive, qui découragent absolument le commerce ; mais il rapporte aux tarifs et aux prohibitions, comme leur effet inévitable, la décadence flagrante de l'agriculture et de l'industrie. Les étrangers, bannis de nos ports, vont chercher dans les autres pays les denrées qu'ils tiraient autrefois de France. Un impôt de soixante-six livres pesant sur chaque muid de blé qui sort du royaume, les étrangers se fournissent de blé à Dantzick ou à Hambourg ; dès lors le blé demeurant en France en trop grande quantité fait négliger la culture des terres médiocres, et même des meilleures en quelques endroits. Un impôt sur les vins à la sortie, vingt-cinq livres par muid, a fait également cesser tout achat des étrangers aux foires de Rouen. Des causes analogues ont ruiné d'autres industries. Les chapeaux fins de Normandie rapportaient beaucoup au roi par un léger droit d'entrée sur les matières premières, et un droit de sortie sur la matière ouvragée ; en doublant ce droit on a fait fuir les ouvriers en pays étranger, et réduit le revenu du roi sur cet objet à un sixième. Il a suffi d'un droit modique, mais vexatoire aux marchands, pour reporter ailleurs qu'en France la fabrication des cartes à jouer, du papier, des pipes de tabac, des baleines à accommoder les habillements. Tel est le fruit des douanes à la frontière ; mais il y a aussi les douanes intérieures, pour les marchandises qui ne font que passer d'une province à l'autre, **quoique le chemin qu'elles font ne soit quelquefois que très-peu considérable**. Celles-ci, en beaucoup d'endroits, suppriment peu à peu les échanges entre provinces. Ainsi la Provence n'exporte plus ces denrées qui se vendaient un bon prix en Normandie et autres contrées éloignées, et la Normandie n'exporte plus de ces toiles qui se vendaient d'autant plus cher en Provence qu'elles y étaient très-rares. La raison en est que le trajet d'une de ces provinces à l'autre est doublé par les stations que le voiturier est contraint de faire au bureau des douanes et des aides, et par le surcroît de dépense personnelle que les retards lui imposent ; ce n'est plus un mois ou cinq semaines, ce sont deux mois et demi que consomme un voyage de deux cents lieues, ce sont des frais qui absorbent ou dépassent tous les bénéfices du commerce ; aussi l'abandonne-t-on sans regret, et l'on cesse de

fabriquer ou de produire des denrées dont on ne trouve plus un placement avantageux.

Ces misères n'étaient pourtant pas générales, on sait que l'administration n'était pas uniforme pour toutes les provinces. Dans certaines contrées la taille n'était pas arbitraire ; les droits d'aides et de douanes étaient peu onéreux. Boisguillebert fait ressortir cette différence par une comparaison entre la généralité de Montauban (Guienne) et la généralité de Rouen (Normandie). La généralité de Montauban ne vaut pas la sixième partie de la généralité de Rouen, soit pour la situation qui n'a ni mer ni rivière pour voisine, au lieu que la généralité de Rouen a Paris d'un côté et la mer de l'autre, qui est la plus avantageuse situation du monde ; son terroir n'a pas son pareil en fécondité, les villes et bourgs y sont sans nombre et peuplés à proportion, et cependant, avec tous ces avantages, elle ne rapporte pas au roi plus d'un tiers plus que celle de Montauban où la taille est réelle... La différence à l'égard des peuples est encore plus grande dans la généralité de Montauban. Il est impossible de trouver un pied de terre à qui on ne fasse rapporter tout ce qu'il peut produire. Il n'y a pas d'homme, quelque pauvre qu'il-soit, qui ne soit couvert d'un habit de laine d'une manière honnête, quine mange du pain et ne boive de la boisson autant qu'il lui en faut, et presque tous usent de viande, tous ont des maisons couvertes de tuiles, et on les répare quand elles en ont besoin. Mais dans la généralité de Rouen, les terres qui ne sont pas de premier degré d'excellence sont abandonnées, ou si mal cultivées qu'elles causent plus de perte que de profit à leurs maîtres, la viande est une denrée inconnue pour les campagnes, ainsi qu'aucunes sortes de liqueurs pour le commun peuple ; la plupart des maisons sont presque en totale ruine, sans qu'on prenne la peine de les réparer, bien qu'on les bâtit à peu de frais, puisqu'elles ne sont que de chaume et de terre. Et avec tout cela les peuples s'estimeraient heureux, s'ils pouvaient avoir du pain et de l'eau à peu près leur nécessaire, ce qu'on ne voit presque jamais ; et tous ces désordres arrivent pendant que le pays pourrait non-seulement faire subsister parfaitement bien ses habitants d'une manière fort heureuse, mais même en aider ses voisins comme il faisait autrefois¹.

Pour hâter et consacrer cet heureux changement, Boisguillebert propose deux remèdes qui lui paraissent bien simples. Les deux causes de la misère étant l'incertitude de la taille arbitraire et les entraves apportées à la circulation, il faut y substituer la certitude et la juste répartition des tailles et la liberté des chemins. On répartira là taille avec justice, en recherchant avec exactitude la valeur du bien ou de l'industrie de chacun, en ne chargeant de la répartition que des gens qui ne soient ni propriétaires ni fermiers dans la paroisse, ni parents des propriétaires et fermiers, en prenant pour base de la taxe de chacun le revenu de la terre, à tant de sols par livre, ou le revenu de l'industrie dans les villes ou gros bourgs, ou le prix de la journée du laboureur ou du journalier, enfin en exposant pendant un mois l'assiette de la taille dans la paroisse afin que chaque taillable ait la liberté de connaître à quelle somme il est imposé, et de réclamer auprès de l'élus contre toute injustice ou erreur. Quant à la liberté des chemins, on la rétablira d'un seul coup, en vingt-quatre heures, en abolissant les droits d'aides et de douanes, et avec eux les frais accessoires qu'ils entraînent. Mais comme il faut au gouvernement des revenus proportionnés aux besoins, on substituera aux droits abolis une augmentation de douze millions sur la taille, et un impôt sur les cheminées dans les villes et dans les campagnes qui rapportera

¹ *Le Détail de la France*, IIe partie, ch. XXI.

au moins cinq millions payés directement au roi. A ces conditions, les contribuables payeront moins ; le roi recevra davantage ; la consommation et la circulation rétablies rendront aux terres leur valeur, au commerce son activité. Boisguillebert, comme tous les inventeurs de systèmes, ne doute pas de l'efficacité de ses propositions ; il ne craint que *trois cents contredisants*, agents ou commis de la fiscalité, intéressés au désordre présent, qui mettront tout en œuvre pour le maintenir contre les intérêts légitimes de quinze millions d'hommes. Il tombe entre autres dans cette erreur, qui a compté tant de partisans au XVIIIe siècle, que la propriété foncière doit supporter toutes les charges publiques, et que les impôts directs sont la vraie ressource d'un État. Mais en décrivant les abus, il a éveillé l'attention publique sur leur gravité et le besoin des remèdes ; en proposant un système de réforme même imparfait, il a provoqué sur ce sujet des études plus pratiques que les siennes ; à ce point de vue ses utopies elles-mêmes n'ont pas été sans utilité.

Pendant qu'un économiste de bonne volonté élaborait ces observations qui ne devaient pas être entendues de son temps, le roi et sa cour essayaient encore de dissimuler leurs embarras par un reste de magnificence. Louis XIV continuait l'établissement de ses bâtards aux applaudissements et avec le concours de ses flatteurs. Mme de Montespan avait enfin quitté la cour en 1691 ; à peine avait-elle mis le pied hors du palais, et déjà le roi disposait de son appartement avec une telle promptitude qu'elle disait elle-même qu'on aurait pu se presser un peu moins de la démeubler¹. Quelques mois après, elle eut la consolation de voir traiter deux de ses bâtards en princes de sang. Sa dernière fille, Mlle de Blois, épousa le duc de Chartres, fils de Monsieur, et son aîné le duc du Maine épousa une princesse de Condé, Mlle de Charolais, fille de Monsieur le Prince (janvier, février 1692). La cour applaudissait. *Voilà*, écrivait Bussy², *des marques assurées de la grandeur du roi et du respect qu'on a pour lui. Quand je songe que Mlle de Blois — une fille de la Montespan — pourra être reine de France, je ne trouve pas d'exemple de pareille chose dans l'histoire.* En effet, tant d'aplomb à braver les convenances ne s'expliquait que par la servilité de l'entourage à adorer les insolences du souverain. Monsieur avait consenti *agréablement*³ ; le duc de Chartres n'avait pas osé dire non, la duchesse d'Orléans seule, rogue et rude Allemande, et ennemie intraitable de la bâtardise, avait, dit-on, protesté par une paire de soufflets sur le visage de son fils⁴. Monsieur le Prince avait remercié le roi de cette seconde entrée des bâtards de son maître dans sa famille, et il recevait *fort bien* les compliments qu'on lui en faisait. Mme de Maintenon elle-même n'était pas étrangère au mariage du duc du Maine. Elle avait un faible avoué pour cet enfant de ses soins assidus, qu'elle appelait : *mon duc du Maine* ou *la tendresse de mon cœur*⁵ ; et lui de son côté s'honorait vraiment par la reconnaissance qu'il lui gardait, par un vif désir de lui plaire et de ne pas dégénérer de ses leçons⁶. On s'efforça de relever ces noces par un grand éclat. Le *Mercur*e publia le détail des pierreries données à Mme de Blois par Louis XIV :

¹ Dangeau, *Journal*, mars et avril 1691.

² Bussy à Sévigné, 31 janvier 1692.

³ Dangeau, *Journal*, janvier 1692.

⁴ Saint-Simon, *Mémoires*.

⁵ Maintenon, lettres à l'abbé Gobelin, avril 1691 ; à Mme de Brinon, août 1693.

⁶ Le duc du Maine à Mme de Maintenon, sans date, mais avant la mort de Mademoiselle : *Je crains plus vos réprimandes ou remontrances que celles de Mme de Montespan, parce que les vôtres sont toujours autorisées de la raison... Je serais inconsolable de vous voir rougir pour moi. On est prévenu en ma faveur parce qu'on sait que vous m'avez élevé.*

il y en avait pour 200.000 écus¹ ; elle devait en outre avoir deux millions une fois payés, et 50.000 écus de pension ; le Palais-Royal fut abandonné en toute propriété à la famille d'Orléans². Le duc du Maine eut le million qui était la dot ordinaire des princes du sang, et sa femme 100.000 livres comme toutes les princesses du sang à leur Mariage. Les courtisans ne prétendirent pas rester en arrière. Chacun fit, pour le bal, des dépenses de 200 ou 300 pistoles ; jeunes et vieux se montrèrent parés selon leur âge et tous magnifiquement. Les Français, dit Sévigné³, ont des ressources dans leur envie de plaire au roi qui ne trouveraient pas créance dans tout ce qu'on en pourrait dire si nous ne les voyions de nos yeux.

La chose était en effet incroyable. Ces magnifiques se plaignaient habituellement de n'avoir pas le sou, et leurs *misères étaient très-véritables*. Leurs biens grevés de dettes ne leur demeuraient encore que par des ajournements de procès. Le roi n'était pas plus à son aise ; les deux millions promis par ostentation à sa fille ne devaient être payés qu'après la conclusion de la paix. Mais cette paix viendrait-elle assez tôt pour mener l'abondance ? On eut bientôt la crainte de voir la source de toutes les prospérités tarie par la disette. L'année 1692, stérile en avantages réels, sinon en succès militaires, ne donna, après une apparence trompeuse, qu'une récolte insuffisante. Nos blés, disait Mme Cornuel, *comme les victoires de cette année, sont beaux mais ne rapportent pas*. Pontchartrain, dans la prévision d'une disette, avait fait acheter des blés étrangers, et particulièrement au Bastion de France dans le territoire d'Alger⁴. Cette précaution n'empêcha pas l'augmentation du prix du pain. Comme toujours, le mécontentement populaire s'en prit au gouvernement. Il y eut des violences au marché de la place Maubert ; des soldats même se joignaient aux séditeux. On en vit plusieurs attaquer la femme d'un boulanger de Vaugirard qui amenait du pain sur une Charette, blesser le charretier, et se partager les pains avec leurs amis. Il fallut sévir ; les principaux coupables furent exécutés en public ; un vigoureux déploiement de troupes, malgré un grand concours de peuple irrité, assura force et respect à la loi. Malheureusement cette fermeté n'assurait pas les approvisionnements. Au 27 décembre les jurés boulangers déclaraient qu'il n'y avait pas de blés et de farines à Paris ce qu'il en fallait pour un jour ; le 29, en comptant qu'il en restait trois cent trente muids, ils ajoutaient que, quand même on pourrait avoir chaque semaine autant de grains et de farines qu'il y en avait

¹ Mercure, février 1692 : Une paire de boucles d'oreilles, une paire de pendants, grande attache de devant, quatre attaches de poches, un nœud de derrière, quarante-huit boutons. Une parure de rubis, une parure de saphirs, une parure de topaze... Plus quatre-vingts boutonnières, une lasure, deux tailles, vingt pièces pour chamarrer le devant.

² L'année suivante, 1693, la maison d'Orléans reçut un accroissement considérable de fortune par la mort de Mme de Montpensier. Cette princesse avait institué son légataire universel, au lieu de Lauzun, le duc d'Orléans son cousin, à l'exception du château de Choisy qu'elle légua au dauphin. Le duc d'Orléans acquit de cette manière tous les domaines de Montpensier, plus l'héritage des Guise qui était revenu à Mademoiselle en 1686. Lauzun, qui avait tout à fait perdu ses bonnes grâces, et qu'elle avait refusé de voir au moment de sa mort, eut la lâcheté et la bassesse de réclamer au moins sa fortune en vertu d'un testament qu'elle avait fait en sa faveur en 1670. Mais le nouveau testament annulait l'ancien.

³ Sévigné, 27 janvier 1692.

⁴ Dangeau, *Journal*, 16 nov. 1692.

en ce moment aux 'halles, cette quantité serait encore inférieure aux besoins¹. On traversa cependant l'hiver sans trop d'émotions, malgré les murmures, et quelques nouveaux attentats de soldats affamés qui, à la place Maubert et au Marché-Neuf, enlevaient du pain et du poisson et volaient aux marchandes leur argent. On fit prendre patience au peuple par quelques mesures contre les accapareurs. Divers particuliers étaient suspects de pousser à la cherté en amassant du blé contrairement aux ordonnances. Pour déjouer leurs manœuvres, un arrêt du Conseil (21 mai 1693) ordonna une visite dans tous les magasins de blé du royaume. On eut aussi pendant quelque temps l'espérance que la récolte nouvelle réparerait le déficit de la précédente. Jusqu'en juillet on parvint à maintenir de 16 à 19 francs le prix du septier de blé. Mais alors on sut que plusieurs boulangers de gros pain invitaient les laboureurs à hausser leurs prix, et promettaient de leur prendre leur blé à 23 et 24 livres, comptant, sous prétexte de cette augmentation, bénéficier eux-mêmes d'une pistole². On reconnut que la récolte serait encore pire que la précédente, et à la fin d'août le blé était monté à 31 et à 34 francs. Le fantôme de la misère apparut alors à tous les yeux, grossi de toutes les imaginations dont la terreur populaire est capable. On venait de trouver, au faubourg Saint-Laurent, le cadavre mutilé d'un enfant dont on avait coupé un pied et détaché une épaule avec le bras (29 août). Était-ce un crime ou une invention de la malveillance pour irriter les esprits ? Le peuple allait répétant que c'étaient les parents de l'enfant eux-mêmes qui l'avaient tué, parce qu'ils ne pouvaient plus le nourrir (Rapport de La Reynie).

Des mesures efficaces devenaient nécessaires : mais lesquelles ? Il est bien facile à notre siècle, après tant d'expériences, de ne plus s'effrayer des accaparements, et de déclarer que la meilleure des garanties contre les chertés factices, c'est la liberté du commerce, le libre débat entre le marchand et le consommateur. La question n'était pas aussi claire au xvii^e siècle. Outre qu'il y avait des accapareurs puisqu'il y en a encore, et mieux servis par les routines et les ignorances d'alors qu'ils ne le sont aujourd'hui, il fallait tenir compte des exigences populaires dont nous n'avons pas non plus entièrement perdu l'usage, qui ont toujours contraint le gouvernement à intervenir dans les questions de prix, et imposé même à la Convention ses lois de maximum. Louis XIV a donc pu regarder comme un droit et un devoir de contraindre le détenteur du blé à le porter au marché, et le marchand à se contenter d'un prix modéré. C'était l'opinion de La Reynie. **Il pourrait être du devoir du magistrat, disait le lieutenant de police, de faire assigner les marchands qui sont en faute, de saisir les grains, qui ont tenu le port trop longtemps et de les mettre au rabais, en un mot de les faire livrer à un certain prix, suivant l'esprit des règlements.** Quelques semaines plus tard, il conseillait de fixer un prix pour le mois de septembre, et un prix moindre pour le mois d'octobre, afin de hâter la mise en vente par une espérance de bénéfice³. Des conseils semblables venaient également de la province. On provoquait Une déclaration du roi qui signifiât que tous les blés trouvés chez les particuliers au mois de décembre, demeureraient confisqués au profit des pauvres ; la crainte d'un pareil traitement avait, disait-on, fait venir beaucoup de vieux blés au marché⁴. Ceux-mêmes qui, comme l'intendant

¹ Depping, *Correspondance administrative*, tome II. Voir dans cette collection les rapports de La Reynie et sa correspondance avec Pontchartrain et Harlay.

² Rapport de La Reynie. Depping, tome II.

³ Depping, *Correspondance administrative*. Rapports de La Reynie, juillet et août 1693.

⁴ Depping, *Correspondance administrative*. Rapport du vicaire général de Nevers, novembre 1693.

Foucauld, blâmaient la vente forcée, n'échappaient pas à la nécessité d'imposer quelque entrave au commerce : Je me suis bien trouvé, dit-il, d'empêcher les grands amas de blé, mais d'en laisser le commerce libre. Ce qui fait que la basse Normandie a moins souffert de la disette des grains que les autres provinces. Et cependant lui-même il défendait aux amidonniers de faire de l'amidon, attendu la disette des grains¹.

Une distribution d'argent au peuple par petites sommes avait d'abord paru bonne à tenter. On vit le duc d'Orléans, dans un voyage, distribuer chaque jour deux ou trois sacs de mille francs, à ne donner que trois francs ou même trente sous par tête². Mais ce soulagement devenait illusoire par le grand nombre des besogneux ; il offrait en outre le danger d'encourager les exigences, la sédition même, et de payer, comme on l'a dit, ceux qu'il eût fallu punir. Au lieu de petits remèdes partiels au mal accompli, il était meilleur de s'attaquer au mal dans son principe. Le roi institua donc une chambre spéciale, composée de Pussort, d'Aguesseau, Harlay conseiller d'État, et Phélippeaux intendant de justice, pour donner ordre aux blés qui étaient dans le royaume, les mettre à la portée de tous, en faire venir des provinces où il y en avait trop dans les lieux où il n'y en avait pas³. Une déclaration du 5 septembre imputa aux marchands de blé, bien plus qu'à la rareté des récoltes, la disette présente. Des commissaires du roi étaient envoyés dans les villes, bourgs, villages et jusque dans les abbayes, pour vérifier l'état des blés battus ou en grange. Quiconque possédait des blés n'en pourrait garder que la moitié pour sa consommation, et enverrait l'autre, à raison de certaine quantité par semaine, dans les marchés publics des villes ; l'amende pour contravention à cet ordre serait le double du prix des blés non envoyés à la vente⁴. Bientôt, à l'imitation de ce qui avait réussi en 1662, le roi traita avec un entrepreneur, qui s'engageait à lui fournir tous les jours cent mille rations de pain à deux sous la livre pour les pauvres de Paris ; les fours furent établis dans le Louvre, la distribution devait se faire sur des listes fournies par les curés⁵. Il importait encore, pour entretenir la patience, d'assurer l'avenir, et d'atténuer l'effet de la disette présente par la perspective d'une récolte meilleure. On parlait d'une inquiétude répandue à dessein par les marchands chez les particuliers et les laboureurs ; à entendre ces intéressés, si l'on ensemençait les terres, il ne resterait plus assez de blé pour vivre. Un arrêt du Conseil (13 octobre 1693) proclama qu'il y avait assez de blé en France pour les semences et pour la subsistance des peuples. Le roi ordonnait donc à tous les laboureurs, fermiers et autres faisant valoir des terres, d'ensemencer immédiatement. S'ils ne le font, d'autres sont autorisés à le faire chez eux, et à recueillir la récolte qui en proviendra. Ceux qui manqueraient d'argent sont autorisés à emprunter avec le privilège spécial pour le prêteur d'être remboursé avant tout autre créancier⁶.

Cette sollicitude eut ses admirateurs, même en Angleterre, où les ennemis de Guillaume III ne manquèrent pas d'exalter les vertus royales et paternelles de son adversaire. En France, les écrivains officiels commentèrent d'un style ronflant les nouveaux bienfaits du grand roi. Nos ennemis, disait le *Mercur* de septembre, imputent aux effets de la guerre ce qui n'est qu'un effet de la nature,

¹ Foucauld, *Mémoires*, 1693.

² *Mémoires* de Lafare.

³ Dangeau, *Journal*, 5 sept. *Mercur* de septembre.

⁴ Isambert, *Anciennes Lois françaises*.

⁵ Dangeau, 29 septembre.

⁶ Isambert, texte de l'arrêt.

et cherchant à s'abuser eux-mêmes pour prolonger leurs malheurs en continuant la guerre, ils s'imaginent que la famine fera succomber la France, et qu'ainsi ils doivent encore différer à conclure la paix dont ils ont un si grand besoin, comme si le blé était chez eux à meilleur marché. Voilà les nouveaux prétextes que le prince d'Orange prend pour engager les alliés à ne pas songer à la paix. Mais il ne prévoyait pas jusqu'où cette espèce de disette porterait la gloire et la bonté du roi, en lui donnant l'occasion de paraître véritablement le père de ses sujets. Il leur a déjà fait distribuer des blés dans une pareille occasion à beaucoup meilleur marché qu'il ne se vendait alors. Il fait plus aujourd'hui, et, entrant dans les besoins de son peuple, il va faire distribuer du pain à un monde entier dont les voix s'élèveront jusqu'au ciel pour demander à Dieu qu'il continue de verser à pleines mains sur ce monarque les prospérités qui le mettent autant au-dessus des autres rois que les rois sont au-dessus des autres hommes. On achève environ trente fours au Louvre, beaucoup plus grands qu'à l'ordinaire, qui seront employés à cuire du pain jour et nuit, et ce pain étant donné à un prix beaucoup plus bas qu'il ne vaut aujourd'hui attirera mille bénédictions sur la personne du roi qui fait naître l'abondance en faveur de ses sujets où la disette régnait auparavant.

Le cours des choses réfuta tristement ces apparences. La distribution du pain à prix réduit eut pour premier résultat, en attirant sur Paris une multitude de pauvres étrangers, d'augmenter les besoins par l'encombrement de la population. Dès le 20 septembre, Pontchartrain invitait le premier président à expulser ces concurrents de la misère. Cette affluence, disait-il, rend la campagne déserte, multiplie la canaille et subordonne l'autorité à cette multitude toujours dangereuse¹. Les Parisiens eux-mêmes ruinèrent le bienfait par leur empressement à en abuser. Beaucoup de gens *accommodés* (aisés) enlevaient une grande partie de ce pain à bas prix, non-seulement pour leur consommation, mais pour le revendre avec bénéfice². Il fallut remettre le soin de la vente aux curés et aux vicaires qui connaissaient mieux leur monde ; puis, dès le mois de décembre, supprimer ces distributions. Le transport des blés d'une province à l'autre rencontra de grandes résistances ; les peuples, croyant reconnaître dans cette circulation la perte de leurs dernières ressources, s'y opposaient à force ouverte ; des excès de ce genre à Joigny, à Provins, restèrent impunis par l'impuissance des prévôts réduits à y consentir. On avait cru légitime de fixer un prix au pain, d'imposer par exemple une diminution d'un liard par livre ; on interdisait aux boulangers qui venaient de la campagne de remporter le pain qu'ils n'avaient pas vendu. Ils signifièrent que, si on les pressait de cette manière, ils ne reviendraient plus ; ils alléguaient pour raisons assez plausibles le prix du blé au-dessous duquel il n'était pas raisonnable de les contraindre à vendre le pain fabriqué, et les vols qu'ils avaient à subir par les routes, les rues et les marchés. On ne tarda pas à constater qu'une partie des boulangers renonçaient à leur profession, et que d'autres réduisaient leur cuisson d'un quart et même d'un tiers. Au mois de décembre la fureur du peuple se ranimait. On criait dans les rues qu'il fallait piller et saccager les riches, et découvrir les blés cachés. Le premier président Harlay imagina alors des ateliers publics que Pontchartrain appelait un des moyens les plus efficaces contre la fainéantise et la mendicité (janvier 1694), et presque en même temps on faisait sonner bien haut l'arrivée de blés amenés de l'étranger par Jean-Bart, d'où il résulta pour un

¹ Depping, tome II.

² Mandement de l'archevêque Harlay, 21 octobre 1693.

moment quelque baisse de prix. On gagnait ainsi du temps, mais il fallait se résigner à vivre d'expédients de ce genre jusqu'à la moisson prochaine, qui fut seule capable en effet d'apaiser les esprits.

Les provinces ne souffraient pas moins que Paris. Il n'est pas vrai que Louis XIV ait eu la pensée, comme ses ennemis l'en accusent¹, de sacrifier le royaume à une seule ville, et d'épuiser des populations dociles au profit de Paris dont il craignait la turbulence. Dès le mois d'octobre (1693), il invitait les parlements à prendre les mesures qui étaient de leur compétence pour la nourriture des pauvres dans les provinces ; il insistait sur la nécessité d'une prompt organisation². Il n'a donc été coupable ni d'indifférence ni de calcul égoïste ; ce qui prêterait plus justement au reproche, c'est l'imperfection des mesures adoptées, leur insuffisance pour tant de besoins, la difficulté de les appliquer aux diverses nécessités, et souvent la mollesse, l'embarras ou le peu de capacité des agents chargés de l'exécution. Ces conditions regrettables entravèrent souvent le zèle et la charité la plus déterminée. Nous le voyons dans les rapports adressés au premier président de Paris par les diverses autorités du ressort du parlement. On y trouve à la fois la preuve d'une grande misère et d'une grande indécision dans ceux qui sont chargés de la soulager.

Le grand remède ordonné par les magistrats était une taxe par paroisse à tant pour cent de la valeur des biens, avec laquelle on pourvoirait aux besoins des pauvres. Mais cette égalité en apparence si raisonnable était le premier obstacle à l'exécution de l'arrêt. En certaines contrées où la pauvreté était générale, quels étaient ceux qui payeraient ? Je prévois, écrivait l'évêque d'Orléans, des difficultés qui me font peur. La plupart des paroisses de la campagne sont dans la dernière misère ; ceux qui devraient être les plus accommodés manquent même de ce qui leur est nécessaire, bien loin d'avoir du superflu. Les habitants des villes souffrent comme les autres, et nous avons même dans celle-ci si peu de blé, et le peu que nous en avons est si cher, que le moindre pain y vaut quatre sous la livre. Nos marchands en avaient acheté en Bretagne et en Poitou ; mais on l'arrête dans les villes où il faut qu'il passe, et il ne nous en vient presque pas. En d'autres lieux les riches et les pauvres n'étaient pas mêlés si exactement que le superflu des uns pût compenser le dénuement des autres. Il y avait, dans le voisinage les unes des autres, des paroisses qui n'avaient que des riches. Ne convenait-il pas de faire une bourse commune à toutes les paroisses ? C'était l'avis de l'évêque de Châlons, l'avis de Bossuet ; mais il aurait fallu donner à quelqu'un le pouvoir de rassembler ces ressources d'ensemble. Bossuet réclamait ce pouvoir pour les évêques : On ne cherche pas, disait-il, en cette occasion à se donner de l'autorité ; elle est même fort à charge dans un temps si fâcheux ; mais il ne faut pas fuir le travail. L'intendant de Beauvais se heurtait à bien d'autres difficultés d'application. Que fallait entendre par pauvres ? Certaines gens véritablement pauvres avaient pourtant une pièce de terre, ou une méchante maison, une vache ; les obligerait-on à vendre tout cela avant de les assister ? Telle paroisse comptait fort peu de gens capables d'assister les autres ; en réglant leur taxe sur le pied de l'arrêt elle serait toujours en disproportion flagrante avec l'étendue des besoins. Convenait-il de faire payer la taxe en nature à ceux qui affermaient leurs biens en nature ? Dans ce cas ils payeraient beaucoup plus que ceux qui affermaient en argent. Il y avait des biens chargés de cenelles redevances, ne serait-il pas juste de faire la réduction

¹ Macaulay, *Histoire de Guillaume III*, tome III, chap. II.

² Depping, tome I. Lettres de Pontchartrain à Harlay, 13 et 16 octobre 1693.

de ces charges avant de régler la taxe de ces biens ? Toutes ces questions qui n'avaient pas été prévues ajournaient sans fin l'organisation des soulagements promis. Une entrave plus triste encore était la partialité des agents chargés de la répartition. **Les officiers du roi, disait l'évêque de Châlons, n'osent pas agir pour le soulagement des pauvres ; ils craignent de se faire des affaires en exécutant ceux qui refusent de payer leur part.** Bossuet dénonce également cette connivence que les curés lui ont fait connaître, et il se charge de la combattre en parlant lui-même aux seigneurs. Dans ce désarroi de la bienfaisance administrative, la meilleure ressource du pauvre était, comme toujours, la charité spontanée. Bossuet avait établi en principe que les habitants des villes devaient deux contributions, l'une à la campagne à raison des biens qu'ils y possédaient, l'autre à la ville pour éviter les inconvénients de la demeure ; tout son clergé, lui en tête, en donnait l'exemple. Il rend à ce clergé un beau témoignage : **Les ecclésiastiques font leur devoir, et principalement les chanoines et les curés que nous avons sous notre main. Il y en a plusieurs dans ce diocèse qui, n'ayant que la portion congrue, la sacrifient. pour leurs pauvres, et vivent presque de rien sur leurs petites épargnes en vendant tout.** A la Rochelle, si l'autorité parvenait à obtenir des boulangers un abaissement sensible du prix du pain, c'étaient les dames de la charité qui pourvoyaient à tous les autres besoins. Le vicaire général de Nevers travaillait à distribuer les pauvres par maisons, ou à les occuper à des travaux de terrassements, ou à obtenir de l'autorité l'affectation à leurs besoins des deux tiers de l'octroi et la suppression des dépenses qui n'étaient pas absolument nécessaires. Néanmoins telle était l'étendue de la misère qu'il ne pouvait lui-même distribuer chaque jour à chaque pauvre au-dessus de quinze ans, qu'une livre de pain sec, et une demi-livre dans une soupe faite avec des graines ou de l'huile. C'était aussi la ration à la Rochelle¹.

Il reste des calamités de cette époque un monument fort célèbre depuis cinquante ans, c'est-à-dire depuis le jour où on en a vérifié l'authenticité : c'est une lettre de Fénelon à Louis XIV, anonyme et sans date, mais dont l'auteur se reconnaît sans hésitation à l'écriture, et dont le contenu indique clairement le temps de Steinkerque, de Nerwinde et de la disette. L'abbé de Fénelon était depuis 1689 précepteur des petits-fils de Louis XIV. Il jouissait à la cour d'une grande considération par son esprit, un talent de plaire *fait tout exprès*, et par une piété encore plus grande. Mme de Maintenon s'était placée en quelque sorte sous sa conduite ; elle l'avait prié de lui exposer par écrit les défauts qu'il avait pu observer en elle ; et il avait répondu à cette confiance par une franchise qui n'épargnait ni les défauts réels, ni les apparences trompeuses de vertu. Déjà dans cet écrit il étendait sa direction jusqu'au roi par l'intermédiaire de sa femme. **Le grand point, disait-il, est de l'assiéger puisqu'il veut l'être, et de le gouverner puisqu'il veut être gouverné...** L'essentiel est de l'obséder par des gens vertueux qui agissent de concert avec vous, pour lui faire accomplir, dans leur vraie étendue, ses devoirs dont il n'a aucune idée. Un peu plus tard, il crut utile de s'adresser au roi lui-même, et de lui dénoncer la vérité, comme nous avons vu Bossuet le faire en 1675. Mais il se sentait sans doute moins autorisé que Bossuet à parler en face au grand roi ; il se dissimula donc sous le pseudonyme de l'inconnu. **La personne qui prend la liberté de vous écrire cette lettre, disait-il, vous aime sans être connue de vous.** A la faveur de ce

¹ Depping, *Correspondance administrative*, tome Ier. Rapports adressés à de Harlay, en novembre 1893.

déguisement, il put tout dire et des défauts du monarque, et de la misère publique, et dépasser même les bornes de la justice par des imputations exagérées.

D'abord, il montre le roi à lui-même par l'exposé de ses défauts, qui sont la défiance, la jalousie, l'éloignement de la vertu, la *crainte de tout mérite éclatant*, le goût des hommes souples et rampants, l'attention à son seul intérêt, la prétention d'effacer la gloire de tous ses prédécesseurs ensemble. Il lui reproche d'avoir subordonné l'État et les règles à son bon plaisir, et livré *depuis trente ans* le pouvoir à des ministres hautains, durs, injustes, violents et de mauvaise foi, qui n'ont, élevé si haut son autorité que parce qu'elle était devenue la leur, et ne *lui ont parlé que pour éloigner de lui tout mérite qui pouvait leur faire ombrage*. Il passe de là aux guerres injustes, celle de Hollande d'abord, d'où le nom du roi et de la France est sorti odieux et insupportable aux peuples voisins ; aux conquêtes arrachées par la force comme à Nimègue, aux acquisitions frauduleuses, comme Strasbourg, qui out ranimé et réuni contre lui toute l'Europe. Il arrive enfin aux conséquences de ces excès, c'est-à-dire à la misère présente : nous citons textuellement :

Vos peuples que vous devriez aimer comme vos enfants, et qui ont été jusqu'ici si passionnés pour vous, meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée ; les villes et la campagne se dépeuplent, tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti... La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision. Les magistrats sont avilis et méprisés. La noblesse, dont tout le bien est en décret, ne vit que de *lettres d'État*. Vous êtes importuné de la foule de gens qui demandent et qui murmurent... Le peuple qui vous a tant aimé, qui a eu tant de confiance en vous, commence à perdre l'amitié, la confiance et même le respect. Vos victoires et vos conquêtes ne le réjouissent plus, il est plein d'aigreur et de désespoir... Les émotions populaires, qui étaient inconnues depuis si longtemps, deviennent fréquentes. Paris même, si près de vous, n'en est pas exempt. Les magistrats sont contraints de tolérer l'insolence des mutins, et de faire couler sous main quelque monnaie pour les apaiser ; ainsi on paye ceux qu'il faudrait punir. Vous êtes réduit à la honteuse et déplorable extrémité ou de laisser la sédition impunie, ou de faire massacrer avec inhumanité des peuples que vous mettez au désespoir, en leur arrachant, par vos impôts pour cette guerre, le pain qu'ils tâchent de gagner à la sueur de leurs visages.

Ce qui aggrave les malheurs, c'est que le roi a un bandeau fatal sur les yeux, qu'il se flatte sardes succès journaliers qui ne décident rien — Steinkerque, Nerwinde —, et qu'il craint d'être réduit à rabattre quelque chose de sa gloire. D'où vient cet aveuglement, sinon de ce qu'il n'aime pas Dieu, qu'il ne le connaît pas, qu'il ne fait rien pour le connaître, qu'il ne le craint même que d'une crainte d'esclave, qu'il *craint l'enfer et non pas Dieu*, que sa religion ne consiste qu'en superstitions, en petites pratiques superficielles, que, scrupuleux sur des bagatelles, il est endurci sur des maux terribles. Le seul remède est de s'humilier sous la puissante main de Dieu, de demander, la paix, d'expier par cette humiliation toute la gloire dont il a fait son idole, et, pour sauver l'État, de rendre des conquêtes que l'on ne peut garder sans injustice. Celles mêmes qui lui ont été abandonnées par des traités ne peuvent pas être retenues sous prétexte qu'elles servent à la sûreté des frontières. Il est inutile de dire qu'elles étaient nécessaires à l'État : le bien d'autrui ne nous est jamais nécessaire.

Lorsque cette lettre fut publiée avec tous les caractères d'authenticité en 1825¹, elle profita de la popularité qui s'attachait à tout moyen d'opposition contre le gouvernement d'alors. Une satire aussi dure de Louis XIV par un des plus illustres de sa cour, une protestation d'un témoin oculaire contre les gloires que le XVII^e siècle s'était si largement décernées, en amoindrissant la valeur du grand roi, pouvait bien affaiblir le prestige de ses descendants ; le même sentiment a particulièrement contribué, deux ou trois ans plus tard, à la fortune des *Mémoires de Saint-Simon* publiés pour la première fois dans leur entier, à la veille de la révolution de Juillet. Nous ne prétendons pas, par cette remarque, infirmer l'autorité historique de la lettre de Fénelon, ni diminuer le mérite de sa franchise, quoique le pseudonyme diminue un peu le courage. Louis XIV avait grand besoin qu'on lui dît la vérité, c'était même son malheur de ne pas l'entendre assez souvent, et nous nous faisons un devoir de la lui dire en toute occasion, et à ses grands hommes comme à lui. Cependant convient-il d'admettre toutes les accusations, tous les systèmes politiques de Fénelon ? Dire la vérité, c'est la dire tout entière, rien de moins, mais rien de plus. Or, est-il vrai que Louis XIV eût la crainte de tout mérite éclatant ? Quoi ! celui qui avait si bien compris Turenne, distingué le bourgeois Colbert, qui s'était attaché à Bossuet par admiration, et avait choisi Fénelon lui-même sur sa renommée, celui-là avait peur de l'éclat dans les hommes dont il s'entourait ! Est-il vrai que ses ministres depuis trente ans n'eussent fait sentir leur puissance que par leurs hauteurs et leurs duretés ? Est-ce donc que les institutions de Colbert en particulier n'avaient profité qu'à lui seul ? Est-il vrai encore que ces ministres, à l'exemple de leur maître, eussent écarté soigneusement tout mérite capable de les effacer ou de les égaler ? Duquesne et Vauban protesteraient en faveur de Colbert ; Vauban, Catinat, Schönberg, en faveur de Louvois. Loin d'accepter cette imputation, reconnaissons-y bien plutôt cette morgue aristocratique qui reparaitra plus d'une fois dans Fénelon, qui est tout Saint-Simon, qui dirigera la conduite des amis du duc de Bourgogne, cette antipathie jalouse et in juste pour les bourgeois élevés à la hauteur de la noblesse, et ce besoin d'obséder exclusivement, de gouverner Louis XIV, dont Fénelon n'avait pas craint d'entretenir Mme de Maintenon. La ressemblance perce déjà, jusque dans le langage, entre Fénelon et Saint-Simon. Le premier disait à Louis XIV : Vous ne craignez pas Dieu, vous ne craignez que l'enfer. Le second écrira que le seul frein de Louis XIV a été la crainte du diable que Dieu lui laissa toute sa vie. Et ce conseil de faire la paix à tout prix, d'abandonner toutes les conquêtes injustes, même celles de Nimègue, par cette raison que les vaincus n'y avaient consenti que le couteau sous la gorge, était-ce la sagesse d'un politique qui a pesé toutes les raisons d'État et toutes les contradictions du cœur humain, ou bien le rêve d'un poète, un idéal au-dessus

¹ On avait quelquefois parlé, dans le siècle dernier, de cette lettre de Fénelon à Louis XIV ; mais, comme on n'en pouvait présenter que des copies, Voltaire lui-même la révoquait en doute. En 1825, le libraire Renouard, un de ces libraires érudits et chercheurs, dignes de faire des découvertes précieuses, et dont la race s'éclaircit de jour en jour, trouva dans une vente le manuscrit original écrit tout entier de la main de Fénelon, et surmonté à la première page d'une note d'un neveu de l'auteur, ainsi conçue : *Minute d'une lettre de M. l'abbé de Fénelon au roi, à qui elle fut remise dans le temps par M. le D. de B.* Il en fit aussitôt plusieurs éditions dont une on grand papier vélin, avec les portraits de Louis XIV et de Fénelon, et l'autre plus simple, et d'un format qui permettait de la joindre aux éditions in-8° de Télémaque et des diverses œuvres de Fénelon. Depuis, les directeurs de Saint-Sulpice, après avoir vérifié les pièces acquises par Renouard, n'ont pas hésité à Insérer cette lettre, à sa place, date leur édition, in-8° compacte, des œuvres de Fénelon.

de l'humanité bon tout au plus à développer dans un poème héroïque ? Toute la France, malgré sa misère présente, aurait protesté, au nom de l'honneur national, comme elle protesta contre la paix de Ryswick, qui était pourtant bien moins humiliante. Si jamais Louis XIV avait pu soupçonner quel était l'auteur de cette lettre, il aurait sans doute à cette occasion formulé le jugement que lui inspirèrent, dit-on, quelques-unes des utopies du *Télémaque* : *Bel esprit chimérique*.

Ce que Louis XIV a dû penser de cette lettre, personne ne peut le savoir, puisque dans le temps même personne n'a su qu'elle lui avait été adressée. Mais il est certain qu'il s'accordait avec Fénelon sur un point, l'utilité de faire la paix pour soulager la misère. Mme de Maintenon la désirait sincèrement ; elle atteste dans le roi le même désir. *Je languis de la guerre, écrivait-elle le 27 août 1693¹, et je donnerais tout pour la paix. Le roi la fera dès qu'il le pourra et la veut aussi véritablement que moi.* Elle disait aux dames de Saint-Louis² : *Il n'y a que la paix générale qui puisse me donner une plus grande joie que celle que je ressens de vous voir contentes de l'état que vous allez embrasser.* Elle saluait la victoire de la Marseille par cette protestation : *Toutes nos victoires me font d'autant plus de plaisir qu'elles ne changent pas le cœur du roi pour la paix. Il connaît la misère de ses peuples, rien ne lui est caché là-dessus³.* Nous avons vu plus haut les propositions qu'il fit alors à ses ennemis ; malheureusement Guillaume III ne permit pas à ses alliés de se prendre à cet appât. Il fallut continuer une lutte écrasante, et pendant quatre années encore se traîner péniblement entre des hostilités languissantes et des expédients financiers aussi onéreux qu'insuffisants.

¹ Maintenon à Mme de Brinon.

² 1er octobre 1693.

³ 14 octobre 1693.

CHAPITRE XXXV

Dernière partie de la lutte contre la seconde coalition. Les hostilités languissent.

Bombardements et corsaires. Louis XIV perd Casal et Namur. Il cède au duc de Savoie par le traité de Turin. Il est impuissant à imposer ses conditions de paix aux autres coalisés. Traité de Ryswick (1694-1697)

I. — Réconciliation de Louis XIV avec le Saint-Siège. -
Campagne de 1694 ; victoires inutiles en Espagne. -
Bombardement des villes maritimes de France. - Exploits
de Jean Bart. - Campagne de 1695 ; mort de Luxembourg
; la capitation ; Casal abandonné par la France ; Namur
reprise par Guillaume III.

Au moins Louis XIV était parvenu à se réconcilier avec le Saint-Siège, à terminer une querelle qui durait depuis onze ans (1682-1693). En cédant sur tous les points, il espérait s'assurer dans le chef de l'Église un médiateur auprès des belligérants, sinon un auxiliaire capable de le servir par la force des armes. Nous nous souvenons de ses avances auprès d'Alexandre VIII, de la restitution d'Avignon, de l'abandon des *franchises* (voir ch. XXXI, § II, au commencement). Alexandre VIII, à son tour, avait montré des dispositions conciliantes ; il était tout prêt à expédier des bulles aux évêques choisis par le roi parmi les membres de l'assemblée de 1682, si ces élus déclaraient par écrit qu'en formulant les Quatre Articles ils avaient entendu exprimer une opinion, et non un dogme obligatoire. Cette transaction n'avait pas abouti. Le roi ne l'avait pas rejetée ouvertement ; il y eut même un projet de convocation de ces évêques à la cour pour convenir des termes de la déclaration à écrire, après quoi on espérait que toutes les affaires seraient accommodées¹. Mais la conclusion traîna en longueur ; le roi et ses conseillers avaient trop de répugnance à subir une rétractation. Le vieil Alexandre VIII, sentant sa fin prochaine, ne voulut pas qu'on pût l'accuser de n'avoir pas sauvegardé les intérêts de la foi ; il fit publier quelques heures avant sa mort une constitution — *Inter multiplices* — dans laquelle il déclarait nuls, invalides et sans force, les actes de l'assemblée de 1682, et les articles posés par elle concernant la puissance ecclésiastique. Il mourut le 1er février 1691.

La constitution d'Alexandre VIII émut fort la cour de France ; le premier président Harlay fut chargé d'examiner quel préjudice un pareil acte pouvait apporter à l'autorité du roi. On ne se rassura qu'en inventant l'expédient de dire que cette pièce marquait trop la faiblesse d'esprit d'un mourant, et présentait trop de défauts, pour être approuvée par le Sacré Collège². A ce moment l'activité de Louvois confondait tous les projets de Guillaume ; Nice et Mons, assiégées en même temps, succombaient à quelques jours de distance l'une de l'autre. On se fiait sur ces victoires pour mater la cour de Rome. La prise de Nice en cinq jours de tranchée ouverte ferait, disait-on, le même effet pour nos bulles ; après la prise de Mons, Rome ne serait pas fâchée de vivre paternellement avec son fils aîné ; l'ambassadeur de France, dans le nouveau conclave, soutiendrait bien l'identité du plus grand roi du monde³. Ces jactances ne furent qu'une illusion. Le nouveau pape Innocent XII se montra dès le premier jour bienveillant pour tout le monde. Il essaya, par son intervention auprès de l'Espagne et de

¹ Dangeau, *Journal*, 25 mars 1690.

² Depping, *Correspondance administrative* ; lettres de Colbert-Croissy à de Harlay, 18, 24 février.

³ Sévigné, *Lettres*, 10 avril 1691.

l'Empire, de rétablir la paix entre les princes chrétiens¹. Impartial entre les belligérants, dit Dangeau², il donnait 30.000 écus, retirés de la vente de sa vaisselle, au roi Jacques soutenu par la France, et 50.000 écus à l'Empereur pour continuer la guerre contre les Turcs. Sur la question de doctrine, il fut aussi ferme que ses prédécesseurs. Le grand nombre d'églises de France en ce moment privées d'évêques le touchait profondément, mais la faute en était au roi et aux évêques *élus*. Parmi ces *élus*, il y en avait beaucoup contre lesquels le grief d'avoir assisté à l'assemblée de 1682 n'existait pas ; c'était le roi, qui, par de regrettables représailles, leur défendait de recevoir l'investiture de Rome ; les autres après avoir encouru un soupçon légitime se refusaient à s'en purger par les moyens que Rome indiquait. Le pape offrait d'investir immédiatement les premiers, et exigeait des seconds la déclaration réclamée par son prédécesseur. Il demandait encore au roi lui-même de révoquer l'édit par lequel il avait prescrit d'enseigner dans toutes les écoles la doctrine de l'assemblée³.

Louis XIV avait assez le sens religieux pour être ébranlé par cette mise en demeure. Il ne considérait pas sans inquiétude que plus de quarante diocèses en France étaient, par sa faute, privés d'évêques, dans un temps où à la sollicitude pastorale ordinaire devait se joindre le soin particulier nécessaire à la persévérance des *nouveaux convertis*. Il fit donc examiner d'abord s'il pouvait accepter les bulles offertes à ceux contre qui le pape n'avait pas de grief⁴. Les archevêques de Paris, de Reims et de Rouen, les principaux meneurs de l'assemblée de 1682, s'efforcèrent de l'en détourner. Ils alléguaient en premier lieu l'honneur diplomatique ; accepter ce que le pape offrait quand il ne donnait pas d'autre part ce qu'on réclamait de lui, ce serait l'encourager à résister toujours ; les bulles reçues par les uns l'autoriseraient à retarder indéfiniment celles qu'il refusait aux autres ; on tranchait ainsi à son avantage le nœud de la négociation par laquelle on le tenait en échec. Ils alléguaient ensuite l'intérêt du parti, la nécessité de sauver les *Quatre Articles*. Si le roi paraissait abandonner ceux qui les avaient formulés et souscrits, ces articles achèveraient d'être discrédités. La faculté de théologie avait fait *une grande opposition* à cette doctrine, *peu d'écrivains* l'avaient soutenue, on ne gagnait à la défendre que *l'honneur de combattre pour la vérité* ; elle n'aurait plus un partisan du moment qu'on pourrait croire que le roi en livrait les auteurs à la vengeance de Rome⁵. Étranges arguments en vérité ; car ils prouvaient contre les souteneurs que l'Église de France, tant invoquée par eux, n'était pas avec eux, et qu'ils ne représentaient qu'une fraction de cette Église en lutte contre la majorité. Nous ne savons si Louis XIV saisit cette flagrante contradiction ; mais en dépit des conseils contraires, il se décida à accepter les bulles proposées (janvier 1692). Son entourage même ne parut pas désapprouver cette décision. *Nous sommes*

¹ *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick.*

² *Journal*, 8 septembre 1691.

³ Allocution d'Innocent XII dans le consistoire du 9 janvier 1692 : *De eximia christianissimi regis pietate, filialique in hanc sanctam sedem observantia, confidimus ipsum omnino facturum ut, quemadmodum pluries sperare nos fecit, regium edictum quo in præfatis comitiis edita de potestate ecclesiastica declaratio firmatur, viribus et effectum vacuum, reipsa vacuum habeat.* Cité par Gérin, ch. XVI.

⁴ Lettre de Colbert-Croissy aux archevêques Harlay, Le Tellier, Colbert, dans Depping et dans Gérin.

⁵ Il faut lire ces prodigieux aveux dans un mémoire de Nicolas Colbert, archevêque de Rouen : voir Depping et Gérin.

contents présentement, écrivait Sévigné¹, qu'on donne des bulles à tous ceux qui n'ont pas été de l'assemblée du clergé de 1682. Les autres demeureront à être pourvus une autre fois. C'est toujours beaucoup qu'il y en ait trente qui vont faire leur devoir dans leurs diocèses : du moins il ne tiendra qu'à eux.

Ce premier pas était le plus facile. Il en restait à faire un autre plus sensible aux orgueils engagés dans la querelle, qui allait demander plus de temps. Pour accorder maintenant les bulles à ceux qui avaient siégé à l'assemblée, Innocent XII leur proposait à signer une déclaration dans laquelle il leur faisait dire : Nous regrettons du fond du cœur ce qui a déplu à Votre Sainteté dans les actes en question ; et en conséquence ce qu'on a pu prendre pour un *décret* concernant la puissance ecclésiastique et l'autorité pontificale, et pour une *délibération* au préjudice des églises — sentiment bien éloigné de notre pensée —, nous déclarons que ce n'est pas un *décret* ni une *délibération*². Cette formule réduisait les quatre articles à n'être que l'*opinion* de quelques particuliers sur une question encore libre, au heu d'une déclaration de toute l'Église de France et d'un dogme obligatoire. C'était, pour dire le vrai mot, une rétractation. Les intéressés le comprirent bien, et se refusèrent d'abord à cette soumission humiliante. Ce projet, écrivait l'archevêque de Rouen, exprime du *repentir* ; par cela seul il condamne l'assemblée ; il demande qu'on réduise la déclaration à une simple opinion, au lieu d'une décision et d'une délibération ; ce sens donné à la déclaration est manifestement contraire à la vérité ; car tout le monde croit que l'assemblée a voulu faire un décret ; on ne s'est pas en effet contenté d'exprimer un sentiment, on a obligé d'enseigner cette doctrine dans les écoles de théologie et de la soutenir dans les thèses. Accepter donc le projet du pape, c'est renier l'assemblée³. Cet intérêt d'orgueil se débattit opiniâtrement. Toute l'année 1692 y passa sans conclusion, le pape maintenant sa rédaction, les gallicans en proposant d'autres, plus ou moins ambiguës, pour accorder leur amour-propre avec la satisfaction du pontife⁴. L'affaire des évêques n'avance pas, écrivait Dangeau, le 19 et le 28 décembre, le pape refuse toujours les bulles. Il persiste à vouloir une rétractation de ce qui s'est fait dans l'assemblée, et c'est ce qu'on n'accordera jamais en France.

Le courtisan se pressait trop de garantir l'inflexibilité du roi et de ses protégés. Louis XIV ne se rebutait pas de l'inutilité des négociations. Au commencement de 1693, il appelait l'attention des intéressés sur de nouveaux projets de lettre au pape, plus conformes aux réclamations du pontife. La discussion, les subtilités échappatoires recommencèrent. Les partisans de l'assemblée essayèrent de donner le change en substituant des formules de respect envers le pape, à l'expression du désaveu demandé. Le pape, sans se refuser à quelques accommodements dans la forme, insista sur la nécessité de formuler au fond une *révocation* expresse. En vain les agents de la France s'ingénierent à l'effrayer par des menaces, à lui faire entendre que les évêques nommés sauraient bien se passer encore de bulles, ou que le parlement pourrait reprendre ses procédures

¹ Sévigné, Lettre à Bussy, 27 janvier 1692. Dangeau, *Journal*, même date.

² Voir le texte latin dans Depping, tome IV, et dans Gérin.

³ Voir dans Depping et dans Gérin le mémoire de Nicolas Colbert.

⁴ Par exemple, les agents du roi à Rome, les cardinaux d'Estrées et de Forbin, proposaient de dire que l'assemblée n'avait pas eu l'intention de rien décréter contre l'autorité pontificale ni au préjudice des églises ; ce qui pouvait s'expliquer ainsi : *Ce que nous avons décrété n'est pas contre l'autorité pontificale, ni au préjudice des églises ; par conséquent, ce que nous avons décrété n'est pas condamnable.*

contre la cour de Rome. Sept mois s'étaient consumés dans ces débats stériles, lorsque Louis XIV, trouvant Innocent XII inflexible, se détermina à céder lui-même. Il arrêta, de concert avec les opposants les plus opiniâtres, c'est-à-dire Harlay, Le Tellier, Colbert, et avec Bossuet, la rédaction de la lettre que chacun des évêques devait adresser au pape. Cette lettre reproduisait les termes proposés par Innocent XII deux ans plus tôt. Chaque évêque devait dire : *Ma plus grande douleur est de me voir exclu des bonnes grâces de Votre Sainteté. Averti que la cause en est dans ma participation aux actes de l'assemblée du clergé, tenue à Paris en 1682, je me prosterne aux pieds de Votre Béatitude, et je professe et déclare que je regrette du fond du cœur les actes de cette assemblée qui ont déplu à Votre Sainteté et à ses prédécesseurs. En conséquence, tout ce qui dans cette assemblée a été pris pour un décret concernant la puissance ecclésiastique et l'autorité pontificale, je déclare que je ne le tiens pas pour décret ; tout ce qui a été pris pour une délibération au préjudice des droits des églises, je déclare que je ne le tiens pas pour délibération. Je n'ai eu l'intention ni de faire un décret, ni de porter préjudice aux églises susdites. Empressé de rendre à Votre Sainteté l'hommage profond et la vénération que je lui dois, je veux que, jusqu'à mon dernier soupir, on ne trouve rien à reprendre à mon obéissance et à mon zèle pour les droits des églises. Après avoir lu cette lettre, j'espère que Votre Sainteté — et je l'en supplie — ne refusera pas de m'investir de l'église à laquelle m'a nommé notre roi très chrétien.*

Louis XIV ne se contenta pas de prescrire la soumission à ses sujets. Il se soumit lui-même. Il avait pris une part personnelle considérable aux décisions de l'assemblée de 1682 ; il s'était arrogé le droit de sanctionner les Quatre Articles par un édit royal ; il avait prétendu en faire un dogme en prescrivant exclusivement l'enseignement de cette doctrine dans les écoles de théologie. Innocent XII le pressait de renoncer à cet abus de pouvoir ; le roi s'y résigna. Le même jour, d'où est datée la lettre des évêques, 14 septembre 1693, il écrivit de son côté au pape pour abdiquer l'autorité spirituelle qu'il avait usurpée : *J'ai toujours beaucoup espéré de l'exaltation de Votre Sainteté au pontificat pour l'avantage de l'Église et l'avancement de notre sainte religion. J'en éprouve maintenant les effets avec bien de la joie dans tout ce que Votre Béatitude fait de grand et d'avantageux pour le bien de l'une et de l'autre. Cela redouble mon respect filial envers Votre Sainteté, et comme je cherche de le lui faire connaître par les plus fortes preuves que j'en puis donner, je suis bien aise de lui faire savoir que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 22 mars 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France, à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé, ne soient pas observées. Non content de s'engager ainsi envers le pape il envoya immédiatement la lettre des évêques et la sienne au premier président de Paris, avec la recommandation de pourvoir par les ordres nécessaires à l'exécution de la parole qu'il donnait au pape¹.*

La rétractation tant redoutée, si longtemps contestée, était enfin complète. Les évêques avaient refusé d'abord de témoigner du repentir, comme disait l'archevêque de Rouen, et maintenant ils exprimaient ce repentir en s'appropriant les paroles mêmes du pape : *ex corde dolemus*. Il leur répugnait de réduire la valeur de leurs quatre articles à une simple opinion, quand tout le monde croyait le contraire, et maintenant ils se déjugeaient en attestant qu'ils

¹ Lettre de Pontchartrain à Harlay, par ordre du roi, 21 sept., citée par Gérin.

n'avaient fait ni décret ni délibération. Le roi, à son tour, en retirant son édit, reconnaissait suffisamment qu'il n'avait pas eu le droit de le promulguer. Il est vrai qu'il se réserva la petite satisfaction de dire que, si la doctrine des Quatre Articles n'était pas obligatoire, elle était au moins libre tant que l'Église n'avait pas prononcé sur cette question ; il aurait voulu en attendant prouver qu'elle était fondée en raison ; il engagea même Bossuet dans un travail pour la *défense de la déclaration du clergé*, qui a été le tourment des vingt dernières années du grand évêque. Mais, malgré cette distinction, nul ne se méprit sur le sens de sa conduite envers Innocent XII. On le sent aux regrets et aux reproches qu'a suscités cette concession chez les partisans du gallicanisme : *palinodie extraordinaire*, disent les uns ; *lettre honteuse*, disent les autres, ou au moins trop *grande complaisance pour la cour de Rome*¹. La rétractation la plus naïve fut sans doute celle des ministres ou des officiers du roi chargés de l'exécution de ses ordres. *Je conçois aisément*, disait le premier président Harlay, *que le roi ne veut pas qu'on exécute les nouveautés qu'il trouva pour lors à propos d'établir par cet édit* ; et Pontchartrain, consulté par lui, répondait : *Sa Majesté ne veut pas qu'on exécute aucune des nouveautés qu'elle trouva pour lors à propos d'établir*². *Nouveautés* ! ce mot, qui leur échappe par la force de la vérité, est bien la condamnation la plus nette de l'assemblée de 1682. Si les Quatre Articles sont une *nouveauté* du XVIIe siècle, ils ne sont donc pas la doctrine ancienne et commune de l'Église de France.

On estima généralement en Europe que Louis XIV, pressé par tant d'adversaires, se proposait d'en diminuer le nombre en ne laissant au Saint-Siège aucun des griefs qui avaient fait d'Innocent XI un adhérent officieux de la ligue d'Augsbourg. En France même on sembla croire que la coalition perdait par là un appui. Au moment où les dernières bulles arrivaient de Rome, Innocent XII faisait porter au roi ses compliments pour la bataille de la Marsaille. *On est fort content ici*, écrivait Dangeau³, *de Sa Sainteté, qui a témoigné beaucoup de joie de notre victoire de Piémont*. Cette espérance ne tarda pas à être démentie par l'attitude des coalisés. Ce n'était pas dans une intention pacifique que Guillaume tenait des conférences intimes avec l'électeur de Bavière et le prince de Bade. Il envoyait Ruvigny au duo de Savoie avec trente ou quarante bons officiers, et une somme de six millions en lettres de change. Ruvigny faisait des levées en Suisse pour Victor-Amédée malgré la résistance de certains cantons⁴. Les Hollandais venaient d'obtenir au loin un succès maritime favorable à leur commerce. Ils avaient ravi aux Français (5 octobre 1693) la colonie naissante de Pondichéry, et ils s'animaient d'autant plus contre la marine française, ce fléau de leurs marchands. Louis XIV lui-même, mécontent de ne pas voir aboutir ses offres de paix, déclarait, dès le 22 janvier 1694, qu'il ne tiendrait ses propositions que jusqu'à l'ouverture de la campagne prochaine⁵. Il fallut donc préparer cette campagne. On envoya Luxembourg en Flandre, sous l'autorité nominale du dauphin. On renforça l'armée du duc de Noailles en Catalogne ; on expédia Tourville dans la Méditerranée pour appuyer l'armée de Noailles. Il semble que, pour briser la coalition, on voulût d'abord forcer l'Espagne à s'en séparer.

¹ Duc de Luynes, annotation au journal de Dangeau, 1736.

² Voir ces deux lettres dans Depping et dans Gérin.

³ Dangeau, *Journal*, 24 octobre 1693.

⁴ Dangeau, *Journal*, 25, 26 décembre 1693 ; 19 janvier, 20 février 1694.

⁵ Dangeau, 22 janvier 1694.

Mais le grand nerf de la guerre, l'argent, faisait défaut en dépit de tant d'inventions fiscales. Toutes les troupes, dit le maréchal de Noailles¹, avaient des billets sur le trésorier, et le trésorier ne pouvait les acquitter. Noailles fut obligé de négocier avec le maire de Toulouse un emprunt, et de prêter lui-même du peu qu'il avait. Le roi se vit réduit à supprimer en grande partie les courriers d'armée dont la dépense montait annuellement à 500.000 écus ; il comptait épargner la moitié de cette somme en n'expédiant ou en ne recevant de courriers que pour les affaires de la dernière importance. Il en vint même à donner congé aux ouvriers des Gobelins, et il cessa de payer l'Académie des sciences et la petite Académie². Heureusement pour lui, les coalisés n'étaient guère en meilleur état. L'Autriche avait toujours à se débattre contre les Turcs, que les Anglais, les Hollandais et les Impériaux, engageaient vainement à la paix. Fiers d'avoir conservé Belgrade, les infidèles reprenaient l'offensive et allaient assiéger Péterwaradin. L'Espagne, de l'aveu d'un ami de la coalition³, était bien pauvre ; son trésor vide, ses arsenaux dépourvus de tout, ses vaisseaux pourris, ses soldats réduits à assiéger les portes des monastères pour disputer aux autres mendiants une portion de soupe et un morceau de pain. L'Angleterre elle-même, travaillée par une crise monétaire, ne parvenait que par des moyens extraordinaires à constituer les subsides nécessaires à la flotte et à l'Armée. Il résulta de ces embarras réciproques que la guerre languit en entreprises partielles et inutiles, et ne fit que multiplier les misères au lieu d'en hâter la fin.

Il n'y eut que du côté de l'Espagne que les hostilités parurent avoir quelque vigueur. Noailles ouvrit la campagne, le 27 mai, par une grande victoire sur les bords du Tar. Il tua cinq mille hommes à l'ennemi, en prit trois mille, sans en perdre de son côté plus de trois cents. Le roi célébra cette gloire par des compliments à toute la famille de Noailles, et s'en promit les suites les plus heureuses⁴. Tourville arrivait en ce moment dans la baie de Rosas ; il y était rejoint par Château-Renaud qui avait pris en route quatre vaisseaux anglais et forcé quatre vaisseaux de guerre espagnols à s'échouer. Les deux amiraux, combinant leurs efforts avec ceux de Noailles, contribuèrent à la prise de Palamos, dont la citadelle se rendit le 10 juin⁵. Louis XIV, encore plus animé par par cette continuité de bonheur, aurait voulu entreprendre immédiatement le siège de Barcelone ; il eut au moins le plaisir d'apprendre que Gironne avait succombé le 29 juin. Déjà les vainqueurs se croyaient maîtres de la contrée ; Noailles prenait le titre de vice-roi de Catalogne. Peut-être ce titre n'aurait-il pas été en vain, sans la pénurie dont ses victoires ne le délivraient pas, et dont ses lettres présentent un tableau désolant. L'armée, dit-il, n'a reçu, depuis le commencement de la campagne, que deux cent soixante mille livres, somme à peine suffisante pour la dépense d'un seul mois. Les officiers subalternes, non payés, vivent de pain de munition et manquent de vin, ou abandonnent leurs emplois. Les troupes pillent, par besoin, jusqu'aux églises. De vingt-deux églises livrées à ce brigandage, on a tiré 51 calices d'argent, 27 ciboires, 19 soleils, 37

¹ *Mémoires de Noailles.*

² Dangeau, 15 mai 1694. Voir aussi plus bas ch. XXXVI, § II, les lettres de Boileau et de Racine relatives au règlement de leurs pensions. — Par suite du renvoi des ouvriers des Gobelins, 21 s'engagèrent dans l'armée française, 23 se rendirent en Flandre leur pays natal, et les autres furent employés à la manufacture de Beauvais. Les Gobelins se rouvrirent en 1696.

³ Macaulay, *Histoire de Guillaume III*, tome III, ch. II.

⁴ *Œuvres de Louis XIV*, tome VI : lettres au maréchal et à la maréchale de Noailles.

⁵ *Œuvres de Louis XIV*, tome VI : lettres à Mme de Maintenon. Dangeau, 4 juin 1694.

croix de procession, 84 chandeliers, 19 reliquaires d'argent, 105 chasubles, 76 devants d'autel¹. A ces faits écrasants, Barbezieux ne savait que répondre qu'il fallait nourrir l'armée aux dépens du pays, que la Catalogne était une contrée abondante, ses habitants riches et bons à mettre à contribution. Il n'est pas difficile de comprendre qu'une telle imprévoyance changeât rapidement la face des affaires. Noailles parvint encore à prendre Ostalrich en juillet, et Castel-Follit en septembre. Mais il y eut nécessité absolue de renoncer au siège de Barcelone. Les Anglais, appelés au secours par le roi d'Espagne, envoyaient leur meilleure flotte dans la Méditerranée. Tourville reçut aussitôt l'ordre de ne pas risquer une rencontre et de rentrer à Toulon. Si cette prudence des Français fut un sujet de triomphe pour les coalisés, il convient d'ajouter que les Anglais ne furent pas plus téméraires ; leur amiral refusa obstinément d'aller attaquer Toulon.

En Flandre, en Piémont, on se tenait inflexiblement sur la défensive. Dans les lettres de Louis XIV au dauphin, on trouve à chaque pas la recommandation de se poster avantageusement, de se tenir toujours en état de marcher, si on le croit absolument nécessaire ; *mais ce ne doit être*, ajoute-t-il², *qu'à la dernière extrémité*. En Piémont, Catinat, avec cinquante bataillons, ne pouvait rien entreprendre contre les quarante-quatre mille hommes que commandait le duc de Savoie ; mais aussi les mésintelligences de ses adversaires entravaient à chaque pas leurs projets. Victor-Amédée aurait voulu assiéger Pignerol pour lui-même ; l'Espagne insistait pour une attaque sur la Provence ; les impériaux pour la prise de Casal dont ils auraient eu le meilleur profit ; de tant d'avis contraires il ne sortait aucune résolution. Aussi bien le grand objet des chefs de la coalition paraissait être d'exclure les Français de la mer, de supprimer les corsaires dont ils recevaient tant de dommages, et de ruiner la marine de la France par la destruction de ses ports. Ils venaient de reprendre, ils érigeaient en système ce genre de guerre qui pourtant ne leur avait pas réussi devant Saint-Malo. Ils commençaient les bombardements qui donnent à cette époque de la lutte un caractère particulier de vengeance barbare et d'extermination sans excuse. Ils ont essayé, dans le temps même, de le justifier par le droit de représailles. Une de leurs médailles représentait Louis XIV dans le taureau de Phalaris avec cette légende : *Suis perit ignibus auctor*. Un de leurs historiens y joint ce commentaire³ : *Les Français, qui avaient bombardé Gênes sans la moindre déclaration de guerre, et qui avaient si souvent ravagé des pays que le paiement des contributions aurait dû mettre à l'abri de toute insulte, n'avaient aucune raison de se plaindre d'une manière de faire la guerre dont ils avaient les premiers donné l'exemple*. Un autre, plus large d'esprit, tout en exceptant de son intérêt Louis XIV et ses flatteurs, condamne sans réserve cette manière de venger le Palatinat sur des boutiquiers et des ouvriers, sur des femmes et des enfants qui ne savaient pas que le Palatinat existât. Il traite ces entreprises d'exploits sans gloire et pires encore⁴. Il a d'autant plus raison que la vengeance fut sans effet sérieux, et qu'elle coûta plus aux agresseurs qu'aux populations qu'elle menaçait.

Le premier essai fut une véritable déroute. Dès le mois de juin, une grosse escadre d'Anglais et de Hollandais, renforcée de troupes de débarquement, se dirigeait sur Brest, dans l'espoir de le surprendre et de le détruire plus facilement

¹ Mémoires et lettres de Noailles.

² *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : lettres au dauphin en 1694.

³ Burnet, *Guillaume III*, année 1694.

⁴ Macaulay.

pendant que les vaisseaux de Tourville n'y étaient plus. Ils ignoraient que Louis XIV était averti de leur dessein, soit par sa police, soit, comme le prétendent les Anglais, par Marlborough, qui se flattait de regagner par ce service les bonnes grâces de Jacques H. Vauban, expédié immédiatement de ce côté, pendant que les vents contraires retenaient au large les envahisseurs, mit la ville et les environs en état de défense. Trois cents pièces de canon et quatre-vingt-dix mortiers sur des radeaux furent disposés pour battre avec avantage- tons les points favorables au débarquement ; les troupes de la marine, les milices du pays, des mousquetaires attendaient l'attaque pour la refouler. L'ennemi jeta l'ancre (levant la baie de Camaret, au-dessous du goulet de Brest, le long de la presqu'île de Kelern (18 juin) ; il était plein de confiance, et riait des troupes, probablement ramassées à la hâte, qu'on prétendait lui opposer. En dépit des avis plus sages de quelques marins intrépides qui s'étaient risqués à explorer les côtes, le commandant Talmasch donna ordre à huit gros vaisseaux de pénétrer dans la baie pour détruire les ouvrages des Français, et lui-même les suivit avec les soldats destinés au débarquement, sur cent bateaux plats. Ils furent bien surpris d'essuyer un feu terrible qui balayait sans relâche le pont des vaisseaux. Les troupes de terre s'obstinèrent néanmoins à aborder. A peine sur le rivage, les Français les assaillirent, l'épée à la main, avec une force irrésistible. Talmasch tomba sous un coup de canon mortel, plus de quatre cents de ses hommes furent tués ; les autres, au nombre de sept cents, furent pris. Devant cette débâcle inattendue, la prudence commandait de reculer, mais la retraite fut impuissante à tout sauver. Les bateaux plats restèrent aux mains des Français ; un gros vaisseau hollandais, qui s'était échoué en approchant trop du rivage, ne pouvait fuir ; des mousquetaires, du haut des roches voisines, tuèrent une partie de l'équipage et forcèrent le reste à capituler. Un autre, fort endommagé par le canon, fut brûlé par les alliés eux-mêmes. Talmasch, qui respirait encore, était impatient de prendre sa revanche ; il pressait ses compagnons de se porter sur le port même de Brest ; on ne lui répondit qu'en lui démontrant combien son projet était impraticable ; et ce formidable armement, qui s'était promis la destruction du plus grand port de France, revint humblement à Portsmouth pour se ravitailler. [Je sens une grande joie de ce qui s'est passé](#), écrivait alors Louis XIV ; [cette nouvelle est très-considérable dans cette conjoncture](#)¹.

Impuissants à envahir le territoire de la France, les alliés perdaient au même moment l'espérance d'y entretenir la famine. Le plus redouté des corsaires, Jean Bart, mettait le sceau à sa renommée en leur retirant des mains une proie considérable, dont ils se glorifiaient déjà de frustrer leur adversaire. Louis XIV avait acheté des blés en Pologne ; ces blés venaient de la Baltique sur de nombreux vaisseaux danois et suédois, à la faveur de la neutralité qui laissait le commerce libre à ces deux nations avec toute l'Europe. Jean Bart était sorti de Dunkerque avec six frégates (29 juin), au devant de cette flotte, pour lui prêter main-forte au besoin. Au delà des bouches de la Meuse et près du Texel, il l'aperçut, mais captive de huit vaisseaux de guerre qui la conduisaient en Hollande. A cette vue, l'intrépide n'hésite pas. Malgré l'infériorité de ses forces, il se précipite sur les ravisseurs, essuie leur feu sans y répondre, et se lance à l'abordage. Il saisit de ses grappins le vice-amiral, et après un impitoyable combat, il en reste maître. Ses autres frégates, inspirées de son audace, traitaient de même les autres vaisseaux ; elles en avaient déjà pris deux quand

¹ *Œuvres de Louis XIV*, tome VI : Lettre à Mme de Maintenon. — Dangeau, *Journal*, 18 juin. Lettre de Coulanges à Sévigné, 23 juin 1899.

les cinq derniers, vivement malmenés et épouvantés, gagnèrent le large à toutes voiles. Le vainqueur ramena triomphalement à Dunkerque les trois prises, dont la moindre était de cinquante pièces de canon, et trente des vaisseaux marchands délivrés ; les quatre-vingts autres continuèrent paisiblement leur route vers Calais, Dieppe et le Havre. Toute la France célébra cette victoire. Cette action, écrivait Dangeau, est fort glorieuse pour Jean Bart, très-utile à l'État et a fait grand plaisir au roi. Pontchartrain annonçait à de Harlay cette brillante et heureuse action de M. Barth, comme la fin de la disette et la confirmation des espérances qu'inspirait la récolte de l'année. L'histoire métallique y consacra une médaille sous la légende *annona augusta* ou l'*abondance royale*, et nomma Jean Baert dans le texte. Le roi, fidèle à son système d'honorer le mérite dans toutes les classes, anoblit Jean Bart, et le fit chevalier¹.

Les alliés, déterminés à n'en pas être démentis, reprirent leurs bombardements dès le mois de juillet avec aussi peu de profit que la première fois. Ils firent bien quelque mal à Dieppe. Dès que le vent leur permit d'approcher, ils lancèrent leurs bombes ; l'effet en fut plus sensible parce que la ville était alors presque entièrement bâtie en bois, et que les habitants ne surent par eux-mêmes prendre aucune mesure contre le feu. Mais leur succès s'arrêta à ce dégât. A la première prévision du danger, le roi avait envoyé à Dieppe un ingénieur, ses mousquetaires, plusieurs compagnies de ses gardes françaises et de ses gardes suisses². C'en fut assez pour que l'ennemi, satisfait d'avoir brûlé une partie des maisons, ne se hasardât pas à tenter une descente. Il aima mieux se porter sur le Havre³. Là, il perdit son temps et son tir. Les bourgeois s'étaient partagé le soin d'éteindre le feu ; un habile stratagème, un incendie simulé derrière la ville, attira les projectiles sur ce point, où ils ne pouvaient nuire ; il y eut à peine cinq ou six maisons endommagées. Le vent bientôt poussa les alliés vers la basse Normandie (2 août) ; on craignit un moment pour Cherbourg, où ils ne s'arrêtèrent pas ; puis, revenus près des Dunes, ils parurent menacer Dunkerque et Calais. Louis XIV renforça immédiatement la garnison de Dunkerque⁴. Les galiotes à bombes ne purent avancer assez près pour atteindre la ville ; deux machines infernales ayant tenté d'aborder les forts de bois furent crevées par les canons de ces forts, et sautèrent en l'air ; la morte eau contraignit la flotte à se réfugier dans la fosse de Mardyck. Calais fut préservé par le gros temps ; à peine tomba-t-il quatre bombes dans la ville et huit dans la citadelle ; une tempête dispersa les vaisseaux et quelques-uns des plus gros allèrent échouer sur les côtes d'Angleterre⁵. Pendant que la marine anglaise et hollandaise perdait le temps à prendre des bordées d'Un port de France à l'autre, la mer restait libre aux corsaires ; Jean Bart termina la campagne en ramenant à Dunkerque un grand convoi de la Baltique. Trois escadres, de dix vaisseaux anglais chacune, l'avaient vainement guetté au passage ; aucune n'avait pu l'atteindre ni contrarier sa marche.

¹ Dangeau, *Journal*, 29 juin et 5 juillet. Depping, tome II, lettre de Pontchartrain à Harlay, 5 juillet 1694. Histoire métallique, année 1695. On voit par ces diverses citations que l'on ne s'accordait pas encore en France sur l'orthographe du nom flamand de l'illustre corsaire.

² *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : lettre au dauphin, 19 juillet 1694.

³ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV, lettre au dauphin, 26 juillet.

⁴ Louis XIV, lettre au dauphin, 23 août 1694.

⁵ Dangeau, *Journal*, *passim*, juillet, août, septembre 1694.

Guillaume en personne n'obtint pas de résultat plus décisif quand il se décida enfin à sortir de sa temporisation. Depuis le commencement de la campagne, l'armée des Pays-Bas, véritablement commandée par Luxembourg, le tenait en échec par la menace d'assiéger Liège. De ce côté, c'est-à-dire sur la Meuse, étaient réunies les forces les plus considérables de la France, et celles des alliés. La frontière française entre l'Escaut et la mer était moins bien gardée. Quand les vaisseaux alliés approchèrent de Dunkerque et de Calais (août), on eut le soupçon que Guillaume les y appelait pour combiner leurs efforts avec ceux de son armée, attaquer les villes maritimes à la fois par terre et par mer et s'ouvrir une entrée en France¹. On sut, en effet, bientôt, que Guillaume s'avancait vers l'Escaut, et qu'il avait la tête tournée sur Oudenarde ; s'il passait l'Escaut en cet endroit, une invasion en France devenait possible. Louis XIV s'en préoccupait vivement². Le dauphin, c'est-à-dire Luxembourg, manœuvra pour le rassurer. C'est la dernière campagne de Luxembourg ; elle a été admirée par tous les hommes de l'art, et, quoique sans éclat comme tous les avantages négatifs, elle est digne de la gloire du héros. Tous les passages étaient préparés d'avance, les ponts établis sur les rivières, les vivres et les rafraîchissements disposés par étapes. L'activité de la marche égala la prévoyance des préparatifs. Il y avait quarante lieues à franchir de Vignamont au pont d'Épierre, sur l'Escaut ; l'armée fit ce trajet en quatre jours, du 22 au 25 août. Tant de promptitude déconcerta Guillaume. Quoiqu'il eût une armée supérieure en nombre, il rebroussa chemin, et revenant sur la Meuse, il assiégea la petite ville de Huy, à laquelle Louis XIV mettait un grand intérêt. Le roi avait déjà dit, à un moment où il la croyait menacée : *J'avoue que la prise de Huy me ferait beaucoup de peine*³. Quand il sut qu'elle était assiégée, il pressa fort le dauphin d'envoyer au secours. Ce secours n'ayant pas été praticable dans les conditions nouvelles où se trouvait l'armée, il eut la peine d'apprendre que Huy s'était rendue le 28 septembre.

En réalité, l'avantage n'était pas grand pour Guillaume. Ses admirateurs rabaisaient eux-mêmes le succès en disant que Huy n'était qu'une forteresse de troisième ordre ; ils reconnaissent encore que les résultats de la campagne étaient bien insignifiants ; ils n'y voient qu'un symptôme favorable : pour la première fois depuis 1690, la France n'avait gagné aucune grande bataille, ni fait aucun progrès nouveau ; c'était un bénéfice pour ses ennemis, fatigués des revers antérieurs. Ce retour d'espérance chez les alliés les confirmait dans la résolution de continuer la lutte, tandis que le sentiment de son impuissance inclinait davantage Louis XIV aux concessions et à la paix.

On n'en prépara pas moins, des deux côtés, la campagne de 1695, comme avec l'intention de poursuivre activement les hostilités. Guillaume, par un acte populaire, venait de se concilier la bonne volonté des Anglais. Depuis longtemps, l'opinion publique réclamait la dissolution du Parlement, qui durait depuis le commencement du règne, et un règlement qui fixât dorénavant à trois années la durée de chaque législature. Guillaume y avait résisté en vertu de son droit de

¹ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : lettre au dauphin du 23 août.

² *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : lettre au dauphin du 26 août 1694. *Je vois que vous étiez sur le point de partir, de vous avancer à Condé et peut-être jusqu'à Tournai pour être à portée d'empêcher les ennemis de passer l'Escaut à Épierre où on vous a assuré qu'ils avaient la tête tournée..... Il est d'une très-grande importance, comme je vous l'ai déjà mandé, d'empêcher les ennemis de passer l'Escaut en deçà d'Oudenarde, et j'espère qu'avec les précautions que vous, avez prises ils n'y réussiront pas.*

³ *Œuvres de Louis XIV*, tome IV : lettre au dauphin, 31 juillet 1691.

veto ; les Anglais, sans lui contester ce droit, regrettaient l'usage qu'il s'obstinait à en faire. A la fin de 1694, il céda ; il accepta le bill, dit triennal, qui fixait au dernier jour de 1695 la fin du parlement actuel, et prescrivait à l'avenir le renouvellement de la Chambre des Communes tous les trois ans. Les applaudissements qui accueillirent cette concession lui firent voir qu'il pouvait compter sur les Anglais ; il en reçut immédiatement une preuve plus significative. On lui vota deux millions et demi de livres sterling pour l'armée, deux millions et demi pour la marine ; comme voies et moyens, l'impôt foncier fut fixé à quatre shillings pour livre, l'acte du tonnage renouvelé pour cinq ans, et un fonds de rentes constitué, sur lequel le gouvernement pourrait emprunter deux millions et demi¹. Un écrivain français évalue les sommes mises à la disposition de Guillaume à 571 millions de notre monnaie².

Louis XIV opposa à ces ressources de son principal ennemi un nouveau système d'impôts plus lucratif que tous ceux qu'il avait déjà tentés, et qui pouvait lui inspirer d'autant plus de confiance qu'il eut, pendant quelque temps, l'honneur d'une certaine popularité. Il s'agissait de lever sur tous les sujets, sans distinction de classes et de privilégiés, une *capitation* ou impôt par tête, à l'exemple de ce qui se pratiquait dans les États héréditaires de la maison d'Autriche. Il consulta les intendants ; un d'eux, en approuvant cette pensée, conseillait de supprimer dès lors tous les recouvrements extraordinaires³. Sans tenir compte de cet avis, qui eût modifié profondément tout le système des finances, mais se croyant sûr d'un accueil favorable, le roi publia, le 18 janvier 1695, une déclaration qui établissait, pour toute la durée de la guerre, une capitation annuelle par feux et par familles, avec distribution en vingt-deux classes, c'est-à-dire en vingt-deux tarifs, selon la fortune de chacun. Le roi se réservait le droit de fixer la capitation dans sa cour ; la capitation de la noblesse dans les provinces serait déterminée par l'intendant, avec l'aide d'un gentilhomme choisi entre trois élus des nobles. Les ecclésiastiques, malgré l'exemption de leurs biens, ne seraient pas exempts de la nouvelle taxe, parce qu'elle était personnelle, et que leurs personnes n'étaient pas exemptes de la fidélité due au roi. Voici les tarifs les plus remarquables : Princes du sang, 2.000 livres pour eux et leurs femmes ; ducs, maréchaux de France, gouverneurs de provinces et grands officiers de la maison du roi, 500 écus ; chevaliers des ordres, 1.000 livres ; intendants des finances, 500 écus ; brigadiers de cavalerie et d'infanterie, 50 écus ; colonels, 50 écus ; simples soldats 20 sols ; les domestiques seuls étaient dispensés⁴. Il y avait, dans cette innovation, un commencement d'égalité devant l'impôt, en même temps qu'un appel au dévouement national, qui flattait les classes inférieures. *Ce qui prouve, écrivait Pontchartrain⁵, l'équité et l'utilité de cette imposition, c'est que tout le peuple en est ravi, et porte avec joie son argent aux receveurs.* Les domestiques eux-mêmes, si l'on en croit Dangeau, ne voulaient pas de privilège et prétendaient contribuer comme tout le monde. *Il y a, dit-il, beaucoup de gens de livrée à Paris qui sont allés à la maison de ville demander à être compris dans la capitation, disant que les domestiques des particuliers étaient aussi affectionnés au bien du*

¹ Burnet, *Guillaume III*. Macaulay.

² Dangeau, 17 décembre 1694.

³ Foucauld, *Mémoires*, fin de 1694.

⁴ Dangeau, janvier 1695.

⁵ Depping, *Correspondance administrative*. Lettre de Pontchartrain à l'abbé de Noirmoutiers, 28 mars 1695.

royaume et autant en état de payer les charges publiques que les soldats et beaucoup de paysans.

Malgré ce bon vouloir, et dans l'impossibilité de savoir encore si la capitation suffirait, le roi cherchait un supplément dans les affaires extraordinaires. En mars 1675, il aliéna ses petits domaines, aimant mieux tirer de là les secours nécessaires à la guerre que d'employer d'autres moyens qui seraient à charge à ses sujets. Il mit en vente les places des anciens fossés et remparts des villes qui restaient encore à aliéner, les droits de ménage, mesurage, aunage, contrôle des toiles, tabellionages, et généralement tous autres droits domaniaux à lui appartenant. Il démembra les terres titrées trop considérables en étendue pour trouver un seul acquéreur, et, en se réservant le chef-lieu, il livra en détail aux enchérisseurs chacune des paroisses qui en dépendaient, avec tout le domaine utile : haute, moyenne et basse justice, à la charge de tenir le tout en foi et hommage du souverain¹. Il recourut aussi aux dons gratuits. En imposant la capitation au clergé, on avait dit qu'en dédommagement l'assemblée du clergé lui ferait un moindre don. La promesse fut bien vite oubliée. Le clergé, qui payait toujours avec la réputation de ne pas payer, vota cette fois un don gratuit de 10 millions².

Cependant, l'année s'annonçait mal. Elle avait commencé par un mauvais présage. Le maréchal de Luxembourg était mort le 4 janvier. Les craintes inspirées par son danger³, les regrets exprimés après sa mort, disaient assez haut la gravité de cette perte pour l'armée française. Au même moment mourait la femme de Guillaume ; les réflexions peu chrétiennes de quelques personnes de la cour de France, le désir surtout que Guillaume rejoignît bientôt sa femme⁴, sentaient le dépit de le voir délivré d'un rival toujours heureux. Les dispositions pour la prochaine campagne trahissaient un véritable affaiblissement. Le roi renonçait à faire la dépense d'une flotte à la mer ; les troupes de la marine, mises à terre, formeraient vingt-quatre bataillons pour la défense des côtes de Provence et de l'Océan⁵. Les nouvelles qui arrivaient de la Catalogne étaient lamentables. En l'absence de Noailles, l'indiscipline des troupes françaises, le pillage des églises, les outrages aux femmes, exaspéraient la population. Les Catalans, autrefois favorables à leur vainqueur, se joignaient maintenant aux miquelets espagnols, et épuisaient l'armée d'occupation par de petites victoires partielles. Quand le roi mon maître, disait le commandant espagnol Castanega, m'aurait envoyé trente millions, je n'aurais pu lui rendre d'aussi grands services que l'ont fait les officiers qui ont commandé les troupes de France pendant l'hiver⁶.

Louis XIV n'avait rien gagné à la campagne de 1694 ; ses ennemis le constataient avec joie comme un premier avantage pour leur cause ; dans celle de 1695, il allait faire deux pertes considérables : l'une par une grosse erreur de diplomatie, l'autre par la supériorité militaire de Guillaume.

¹ Isambert, *Anciennes Lois françaises*.

² Dangeau, juin 1895.

³ Lettre de Mme de Maintenon aux dames de Saint-Louis : Nous avons ici un malade dont les jours sont utiles à l'État. Priez pour lui, je vous en conjure.

⁴ Mme de Coulanges à Sévigné, 21 janvier 1695 : Le prince d'Orange est malade assurément ; la maladie de sa femme est contagieuse ; il ne l'a point quittée, et Dieu veuille qu'il ne l'ait pas quittée pour longtemps !

⁵ Dangeau, 9 mars 1695.

⁶ *Mémoires* de Noailles.

Le maréchal de Villeroi avait recueilli l'héritage de Luxembourg, c'est-à-dire le commandement supérieur de l'armée des Pays-Bas. Catinat devait rester en Piémont et attendre les événements. En Espagne, à la place du maréchal de Noailles malade, le roi donna le commandement des troupes de la Catalogne au duc de Vendôme¹. Ce prince, trop connu jusqu'alors à la cour par ses mœurs détestables et par le gaspillage de sa fortune, n'avait pas encore d'illustration personnelle ; il avait participé aux grandes batailles, mais sans supériorité reconnue sur les autres princes du sang, légitimes ou bâtards, dont personne ne contestait la bravoure. Le commandement de l'armée d'Espagne ouvre pour lui une ère nouvelle ; il comptera désormais parmi les généraux de premier ordre, et sera même appelé par ses admirateurs le grand Vendôme. Il débuta par une lutte défensive heureuse. Il rasa ou fit sauter les places qu'il était difficile de garder — Castel-Follit, Ostalrich — ; il châtia par des pillages les Catalans redevenus favorables à l'ennemi ; il préserva Palamos des tentatives des alliés ; il acquit ainsi une supériorité réelle. Il fut le seul des généraux français qui gardât cette année l'avantage dans la guerre de terre.

Catinat était hors d'état de reprendre l'offensive ; il était en outre découragé par la persuasion que le roi avait beaucoup moins à cœur la guerre de Piémont que celle des Pays-Bas ou d'Allemagne, et ne lui enverrait jamais les troupes ni l'argent nécessaires². Il avait calculé juste. Louis XIV regardait le duc de Savoie comme son plus grand embarras après Guillaume, parce que ce petit prince savait très-habilement se faire servir par la coalition, et employer les troupes et les subsides pécuniaires que les alliés ne lui marchandèrent pas. Il voulait avant tout le détacher de cette coalition ; de là les avances, les ménagements que nous avons vus, même après la victoire de la Marsaille, ou, comme il disait lui-même, les bons sentiments que Dieu lui avait fait la grâce de conserver pour Victor-Amédée, après tout ce qui s'était passé. Le rusé Savoyard, à son tour, sentant que le roi avait besoin de lui pour terminer la guerre générale, entendait bien ne se *faire prier que de la bonne sorte*, et ne se réconcilier qu'à son plus grand avantage et au plus grand détriment possible du roi de France. Il commença par décider Louis XIV à abandonner son poste le plus avancé en Italie. Casal occupé par les Français lui était odieux comme une entrave à ses projets, comme une citadelle qui menaçait perpétuellement ses États et qu'il avait toujours inquiétée en vain. Les impériaux n'avaient pas une moindre envie de reprendre cette ville, parce que, entre leurs mains, elle aurait fermé l'Italie aux Français ; mais Victor-Amédée ne voulait pas davantage y voir les impériaux. Il proposa donc à Louis XIV un arrangement nuisible à la France, sans utilité pour la coalition, avantageux pour lui seul ; c'était de rendre Casal après une apparence de lutte, de la démanteler, et de la remettre, incapable de servir, au duc de Mantoue ; il se chargeait d'y faire consentir les impériaux. Le roi, toujours préoccupé du besoin de satisfaire le duc de Savoie, crut le gagner en lui accordant ce qu'il désirait si fort. On arrêta tout bas que l'armée commandée par Victor-Amédée presserait vivement le siège de Casal, que le gouverneur se défendrait assez longtemps pour sauver l'honneur militaire, et que la principale condition de la capitulation serait le démantèlement de la place. Cette rouerie, où se jouait froidement la vie de tant d'hommes, commença le 17 juin par l'investissement de Casal ; la tranchée fut ouverte le 24 ; le canon tira impitoyablement à partir du 1er juillet. Au bout de huit jours, quand il parut qu'il

¹ *Œuvres de Louis XIV*, tome VI : lettre de Louis XIV à Vendôme.

² Voir la lettre de Tessé à Barbezieux, septembre 1695, citée par Rousset.

y avait assez de gens tués, l'assiégeant somma le gouverneur de se rendre ; celui-ci céda à la condition stipulée, et ne sortit qu'après avoir rasé les fortifications, et remit la ville sans défense au duc de Mantoue. On essaya, à la cour de France, de trouver des avantages à ce résultat. [Casal](#), écrivait Dangeau¹, [s'est rendu par un traité tel que le roi le pouvait désirer](#). Ceux qui entendaient mieux la vérité comprirent que c'était là une perte sèche : la France abandonnait son meilleur poste en Italie sans compensation. Quelques jours après, le roi s'aperçut que c'était même quelque chose de pire ; au lieu de gagner Victor-Amédée, il n'avait réussi qu'à le rendre plus exigeant. Délivré des inquiétudes que lui avait longtemps données Casal, le duc de Savoie exploitait cette assurance nouvelle pour réclamer une plus grande concession. Il faisait savoir que, pour s'accommoder avec lui, il fallait maintenant lui abandonner Pignerol.

L'humiliation fut encore plus grande du côté du Nord. Nous savons que Villeroi avait succédé à Luxembourg. On a dit que la mort de Luxembourg marquait le terme des victoires de Louis XIV ; on peut ajouter que l'élévation de Villeroi fut le point de départ des revers mortifiants et décisifs. Ce Villeroi était l'ancien camarade d'enfance, l'ami particulier de Louis XIV ; il devait en grande partie ses honneurs à ce titre. Ses belles manières de grand seigneur et sa valeur personnelle le recommandaient encore à la société polie et brave de Versailles ; mais son incapacité militaire, en accumulant sur lui des malheurs ridicules, l'a livré irrémédiablement aux quolibets populaires. Ce fut en 1695 qu'il inaugura cette réputation, au grand détriment de Louis XIV et de la France.

On s'était attendu à de grands efforts de l'ennemi, c'est-à-dire de Guillaume, dans les Pays-Bas. On prévoyait encore, d'après les souvenirs de la dernière campagne, des attaques du côté de lamer. Pour rendre inutile l'action combinée des armées et des flottes ennemies sur les villes maritimes, on avait rassemblé, sous Villeroi, la plus grande partie des troupes entre l'Escaut et la mer ; au delà, Boufflers, avec douze mille hommes seulement, veillait sur la Sambre. Au début des hostilités, ce plan sembla justifié par les manœuvres de Guillaume ; il se rapprocha de la Flandre, et fit mine de menacer successivement Ypres et Dunkerque. En même temps on parlait de menaces de bombardements pareils à ceux de 1694 ; on craignait même pour Marseille² ; à plus forte raison devait-on veiller sur les côtes de la Manche. Guillaume trompa ainsi Villeroi ; puis tout à coup il se reporta sur Namur, dans le voisinage de laquelle il avait posté, en divers corps, des troupes faciles à rassembler. Il laissait en Flandre une véritable armée, sous le commandement du prince de Vaudemont, pour occuper Villeroi et lui barrer le chemin de Namur. Il avait fort à cœur d'effacer, en reprenant cette ville, l'affront qu'il avait reçu sous ses murs trois ans plus tôt. Il l'investit le 1er juillet ; il ne put cependant empêcher Boufflers d'y pénétrer avec un renfort de sept régiments de dragons, des ingénieurs, des canonniers et des mineurs, ce qui porta l'ensemble de la garnison à treize mille hommes.

Quoique la nouvelle de l'investissement de Namur émût fortement l'opinion, et qu'on prévit un siège meurtrier, on ne songeait pas encore à s'en prendre à Villeroi. [Tout retentit ici](#), dit une femme de la cour³, [des louanges du maréchal de Villeroi ; il n'y a pas de jour que le roi n'en parle avec éloge, et tous les](#)

¹ *Journal*, 17 juillet.

² Coulanges à Sévigné, 22 juin 1695 : [Serait-il possible que la flotte ennemie fût devant Marseille, avec quelque intention de la bombarder ! Quelle éternelle et malheureuse guerre !](#)

³ Mme de Coulanges à Sévigné, 8 juillet 1695.

guerriers qui composent son armée n'écrivent ici que pour chanter ses louanges. Les faits justifiaient en même temps le souci de la défense maritime. Le 6 juillet, les bombardeurs reparaissaient devant Saint-Malo, y jetaient neuf cents bombes et autant de carcasses ; mais ne brûlaient que dix ou douze maisons. Le 18, ils s'approchaient de Granville avec neuf vaisseaux et neuf galiotes à bombes ; ici encore, le canon français retenant les assiégeants à distance, le dégât se bornait à six maisons endommagées dans la ville, à sept ou huit couvertes de chaume dans le faubourg¹. Louis XIV, irrité, mais toujours confiant dans ses forces, se promettait tout haut de châtier ces insolents et disait : *Les ennemis en feront-tant qu'ils m'obligeront à bombarder quelque-une de leurs meilleures villes.*

La déception fut prompte et cruelle. Villeroi avait conçu le projet d'écraser le prince de Vaudemont, et de s'ouvrir sur cette ruine le chemin de Namur ; il crut en avoir trouvé le moyen, près Deynse sur la Lys. Le 15 juillet, il écrivait à Louis XIV qu'il avait surpris son adversaire, et déjà fait cinq cents prisonniers ; il annonçait comme certaine pour le lendemain une victoire complète. Ce message remplit la cour d'espérances et de craintes ; comme il y a, toujours, même dans une victoire, des morts des deux côtés, il n'y avait presque pas de femme qui ne tremblât pour son mari, son fils ou son frère. On passa toute la journée sans jeu ni divertissement d'aucune sorte. Le soir on tomba de l'anxiété dans la stupéfaction. Un nouveau courrier apportait la nouvelle que ce Vaudemont, qu'on croyait tenir, avait échappé tout à coup et se retirait avec son armée à peu près intacte. Était-ce par la faute de Villeroi qui avait mal commandé ? Était-ce par la faute du duc du Maine qui, par manque de cœur devant le péril, scion les gazettes hollandaises, n'avait pas osé accomplir les ordres du maréchal ? Quel que fût le coupable, Vaudemont exécutait, à la confusion d'une armée française, une retraite exaltée par Guillaume par-dessus les plus belles batailles rangées, et qui lui laissait pour premier résultat la liberté d'aller couvrir le siège de Namur. Il restait au moins la ressource de le troubler dans ce dessein, de le poursuivre, d'entraver sa jonction avec Guillaume. Loin de raisonner ainsi, Villeroi revint vers la mer, pour se venger sur les Espagnols ; il perdit toute la fin du mois à prendre Dixmude, à manquer Nieuport, à occuper Deynse, le 30 juillet². Pendant ces retards, le siège de Namur avait marché rapidement sous la direction de l'ingénieur Cohorn, impatient de reprendre les fortifications qu'il n'avait pas réussi à défendre en 1692, et de se venger de Vauban. La tranchée était ouverte depuis le 12 juillet, et, la vigueur de la résistance égalant l'ardeur de l'attaque, *toutes les occasions étaient des batailles*³. Boufflers, quoique atteint de la fièvre double-tierce, ne s'inquiétait que de la défense. Sa *fureur*, restée célèbre, se communiquait à ses soldats. Il troublait les travaux de l'ennemi par ses sorties, il repoussait toutes les tentatives contre les remparts. Il aurait ainsi donné à une armée de secours bien conduite le temps d'arriver à point. On a parlé avec admiration, même en Angleterre, de la sortie du 18 juillet, où les dragons français tuèrent quatre cents hommes et n'en perdirent que sept ou huit, où l'armée coalisée laissa deux mille morts dans le sang. Le 27 juillet fut également illustré par une attaque des Anglais et des Hollandais, sur la première contrescarpe de la ville. Trois fois repoussés avec des pertes énormes, ils

¹ *Mémoires de Foucauld.*

² *L'Art de vérifier les dates* et quelques autres chronologies placent ces deux conquêtes au 29 et 30 juin. C'est évidemment une erreur que le *Journal* de Dangeau suffit à rectifier, et que l'enchaînement seul des faits réfute victorieusement.

³ Sévigné, 6 août 1695.

revinrent trois fois à la charge sans résultat décisif. Cependant le nombre des assiégeants Anglais, Hollandais, Bavaois, Brandebourgeois, leur permettant d'agir à la fois sur une longue étendue, ils occupaient, dans les premiers jours d'août, une grande partie des ouvrages de défense ; ils paraissaient en état de tenter un assaut général. Boufflers avait perdu par tant de combats la moitié de sa garnison ; personne ne venait à son aide ; il considéra qu'avec sept mille hommes, ou à peu près, il ne lui était plus possible de défendre toute l'enceinte de la ville. Il offrit donc de capituler pour la ville proprement dite, en se réservant de continuer la lutte dans la citadelle. Guillaume accepta cette proposition (4 août) ; la ville de Namur fut remise aux alliés, la citadelle demeura aux Français qui s'y enfermèrent résolument.

La victoire était toujours douteuse pour les alliés. Si Villeroi eût manœuvré avec promptitude, et apparu sous les murs de la citadelle, alors que Vaudemont n'avait pas encore rejoint Guillaume, la délivrance eût été possible. De nouvelles maladresses ravirent aux Français cet avantage. Les bombardeurs de la coalition se montraient devant Dunkerque avec 16 frégates, 18 galiotes à bombes, 5 ou 6 brûlots, et plusieurs grandes chaloupes. D'autres faisaient mine de menacer Calais. On crut raisonnable, pour sauver ces villes, d'infliger le même traitement aux coalisés. Villeroi, par ordre de Louis XIV¹, leur déclara que s'ils ne renonçaient à leurs bombarderies, il allait de son côté bombarder Bruxelles : c'était l'accomplissement de la menace prononcée par le roi après le second bombardement de Saint-Malo ; comme il ne reçut pas de réponse à son gré, il marcha aussitôt sur Bruxelles. Il était difficile d'employer plus mal son temps. Dunkerque et Calais n'avaient pas besoin de cette diversion. On le vit bien à la défense heureuse que Dunkerque opposa d'elle-même aux bombardeurs (13 août). Les frégates alliées furent repoussées par le canon des forts, les galiotes retenues par des chaloupes à telle distance, que de douze cents bombes lancées aucune ne tomba dans la ville. Les brûlots passaient tous pour des machines infernales : des marins intrépides n'en allèrent pas moins à leur rencontre, les saisirent à l'aide de grappins, et les menèrent échouer loin des forts. En se retirant, l'ennemi contraint de courir des bordées, passa sous le canon des côtes, une de ses frégates s'échoua et fut brûlée par les chaloupes dunkerquoises. Le dégât montait à peine à 200 francs. La perte en hommes se réduisait à un capitaine, un soldat et deux matelots². Il en fut de même à Calais, où cent cinquante bombes ne mirent le feu qu'à trois ou quatre maisons, et le dégât ne dépassa pas 11.000 écus.

Villeroi fit plus de mal à Bruxelles. Pendant trois jours, 13, 14 et 15 août, les bombes ne cessèrent de pleuvoir sur cette capitale des Pays-Bas espagnols. Quinze cents maisons furent brûlées, plusieurs couvents détruits, de riches et abondants produits de l'industrie du Brabant consumés ; dans la ville basse les habitants n'arrêtèrent l'incendie qu'en faisant sauter eux-mêmes plusieurs bâtiments. **Jamais, dit Berwick³, on ne vit spectacle plus affreux, et rien qui ressemblât plus à ce qu'on raconte de l'embrasement de Troie.** Le dommage fut au moins de 25 millions. Mais cette supériorité dans l'art de détruire n'interrompit pas un seul instant le siège de Namur. Guillaume ne se laissait pas aisément émouvoir par les calamités des siens ; il voulait Namur, il ne suspendit pas l'exécution de ses desseins pour sauver Bruxelles. Il pressa son siège avec

¹ Dangeau, *Journal*, août 1695.

² *Histoire métallique.*

³ *Mémoires de Berwick.*

une vigueur d'autant plus efficace que rien ne venait le contrarier du dehors ; il vit arriver, pour le couvrir, l'armée de Vaudemont que personne n'avait troublée dans sa marche ; il pouvait se croire assuré du résultat. Villeroi, laissant Bruxelles en ruines, avançait enfin sur Namur, avec une armée renforcée de quelques-unes des garnisons françaises des Pays-Bas. Quelques semaines plus tôt, il aurait marché sans obstacle sur les assiégeants, et apporté aux défenseurs de la citadelle un concours salutaire. Maintenant il fallait d'abord vaincre et disperser l'armée de Vaudemont. Guillaume prit le commandement de cette armée, et, laissant le soin du siège à l'électeur de Bavière, il se posta, à l'ouest de la ville, si heureusement qu'il arrêta tout court Villeroi. Pendant trois jours, 26, 27 et 28 août, les deux adversaires restèrent en présence à s'observer. On eut le temps, à Paris, à Londres, de connaître cette attitude des deux armées. On eut le temps de passer par toutes les émotions de l'anxiété et de l'espérance, de calculer les suites d'une bataille, de la croire livrée, perdue ou gagnée, d'annoncer, à Londres même la mort de Guillaume, à Paris sa captivité. A Londres, la Bourse, les rues étaient encombrées de gens avides des nouvelles de toute provenance qui se succédaient d'heure en heure. A Paris tout le monde était fou. On ne voyait que des femmes désespérées, courant les rues ou se réfugiant dans les églises et disant : **Je n'ai plus de mari, je n'ai plus de fils**¹. Toute cette agitation aboutit à une certitude qui dissipa les craintes sans faire plaisir à personne, à la certitude d'un affront. On sut qu'il n'y avait pas eu de bataille et que Villeroi décampait. La Méhaigne, les marais, les défilés, avaient présenté des obstacles insurmontables. Le prince de Conti le mandait au roi, le duc du Maine et les principaux de l'armée en disaient autant.

Namur était perdu. Aussitôt après la retraite de Villeroi, Guillaume donna ordre de préparer l'assaut, et envoya Portland à Boufflers pour l'inviter à ne pas prolonger une lutte inutile. Boufflers, malgré le sentiment de sa faiblesse numérique, ne put se résigner à sacrifier quelque chose de l'honneur militaire. Il accepta l'assaut. Les Français y brillèrent encore une fois par un courage indomptable. Attaqués d'ensemble sur quatre points par les Anglais, les Hollandais, les Bavares, les Brandebourgeois, ils firent tête partout. La plupart des Anglais tombèrent morts ou blessés ; le canon hacha les Bavares en grand nombre ; seuls les Brandebourgeois, sans perte sensible, occupèrent le point qui leur avait été assigné. Mais ce succès d'un des alliés ranima les autres ; des volontaires anglais, ardents à venger l'affront de leurs camarades, commencèrent à changer la fortune ; à la fin du jour, les assiégeants occupaient sur un mille de longueur les ouvrages extérieurs de la citadelle. Boufflers reconnut qu'il pouvait céder sans reproche. Après une trêve de quarante-huit heures pour l'enterrement des morts, il se soumit à la capitulation qui le laissait libre ainsi que sa garnison et livrait au vainqueur la citadelle, l'artillerie et les munitions (1er septembre). Il eut la douleur de défilé devant Guillaume, l'électeur de Bavière, le landgrave de Hesse et les autres princes alliés. Sa noble conduite lui eût assuré de tout autre ces égards distingués dont tout vainqueur respectueux de lui-même s'honore envers le courage malheureux. Guillaume crut avoir le droit de lui chercher une chicane hollandaise, de s'en prendre à lui d'un acte dont Boufflers ne pouvait être responsable, et de faire de sa personne l'otage d'une réparation. Au moment où Boufflers s'éloignait en vertu de la convention de la veille, il fut cerné par un détachement de cavalerie hollandaise, et averti que Guillaume le retenait prisonnier. Le rusé stathouder s'était ravisé :

¹ Lettre de Mme de Coulanges à Sévigné, 2 sept. 1895.

sous prétexte que Villeroi avait retenu prisonnières, contre les termes de leur capitulation, les garnisons de Dixmude et de Deynse, Guillaume, contre les termes de la capitulation de Namur, entendait retenir Boufflers jusqu'à ce que ces garnisons fussent remises en liberté ; un calcul fort avantageux, un bon tour de marchand, perçait à travers la prétendue justice de ces représailles. Boufflers protesta avec dignité ; on lui offrait encore d'être libre sur parole, à la condition de revenir dans quinze jours si les garnisons espagnoles n'étaient pas rendues à ce terme ; il refusa de préjuger la décision du roi, et surtout d'avoir l'air de la forcer par sa présence et la considération de son intérêt personnel. Il demeura captif à Huy. Pendant ce séjour, le duc de Bavière lui fit exprimer le regret de ne pouvoir lui rendre visite ; l'électeur allemand, il en convenait lui-même, avait peur de déplaire à Guillaume : *Car ils sont tous, dit le chroniqueur de la cour de France*¹, *comme les courtisans sont ici devant le roi*. Louis XIV ayant échangé les deux garnisons contre un seul homme, Boufflers fut libre de venir recevoir à Versailles, dans les éloges publics et dans le titre de duc, la récompense de sa valeur et la consolation de sa défaite.

La chute de Namur agita profondément en France les esprits et les cœurs. On avait d'abord compté les morts et les blessés. *Que de sang répandu à Namur, que de pleurs, que de mères et de veuves affligées !*² Ces pertes avaient supprimé toute joie pendant la lutte. On ressentit ensuite l'importance de la défaite et du triomphe de l'ennemi. Mais, comme la bravoure n'avait pas manqué — Boufflers et ses compagnons en étaient une assez belle preuve —, on s'en prit du malheur à la maladresse d'un autre. Par cette habitude si française de rire pour ne pas pleurer, on chansonna Villeroi. Il fut *chamarré*³ d'épigrammes et de quolibets. On fredonnait à sa gloire qu'il avait *bien servi le roi*..... *Guillaume, Guillaume*. Par allusion à l'oraison funèbre de son prédécesseur, œuvre du Père La Rue, on disait que *Namur, mieux que La Rue, faisait l'éloge de Luxembourg*. Le roi laissa voir une véritable affliction⁴. Si ses ennemis se relevaient avec tant d'éclat au moment où il se sentait lui-même impuissant à les forcer, que devenait son espérance de faire la paix en vainqueur ? Son honneur personnel n'était pas moins atteint dans le désastre public. Namur avait été sa conquête de prédilection ; il en avait, trois ans plus tôt, nargué l'impuissance de Guillaume ; on répétait même autour de lui qu'il n'y avait pas de gloire à vaincre le prince d'Orange, *si accoutumé à être battu*⁵. Et maintenant c'était à Guillaume en personne qu'il avait rendu sa conquête, c'était dans cet homme si souvent battu qu'il rencontrait le fléau le plus sensible de son orgueil.

Les vainqueurs triomphèrent avec exaltation ; aujourd'hui encore leurs historiens célèbrent cette campagne comme la plus glorieuse de Guillaume. Les Hollandais frappèrent des médailles, conformément à leur usage de parodier les modes françaises. Les Espagnols chantèrent des *Te Deum* pour les bons services de leurs alliés, car eux-mêmes ils avaient été battus, et ce n'étaient pas leurs propres forces qui les rétablissaient à Namur. Les Anglais, quand Guillaume

¹ Dangeau, *Journal*, 12 septembre 1695.

² Sévigné, lettres, 8 août 1695.

³ Mme de Coulanges à Sévigné, 9 septembre.

⁴ C'est le mot de Dangeau.

⁵ Mme de Maintenon, à l'ouverture de la campagne de 1694, se consolait sans peine de ce que le roi n'y prenait pas de part : *Quelle gloire, disait-elle, acquerrait-il à battre le prince d'Orange si accoutumé à être battu ?* Lettre à la comtesse de Saint-Géran, avril 1694.

revint à Londres, déployèrent un enthousiasme inaccoutumé. Ils allèrent à sa rencontre, au son des cloches, à la lumière des illuminations ; ils lui fermèrent presque, par leur encombrement, l'entrée de son palais. Ils firent ou récitèrent des vers contre la gloire de Louis XIV ; ils tournèrent en dérision la malheureuse ode que Boileau avait risquée en 1692 en l'honneur de la conquête du roi. Il y avait assurément peu de mérite à faire mieux que cette imitation avortée de Pindare ; mais dans le besoin de compter leurs succès, ils ne dédaignaient pas même un avantage littéraire, et l'on proclama à Londres que, *la plume comme l'épée à la main, l'Angleterre avait vaincu sa rivale*¹. Il y a peu d'intérêt aujourd'hui à juger ces orgueils des deux parts et à mettre chacun à sa place ; cependant, pour l'exacte appréciation des faits et de leur valeur à venir, l'histoire doit reconnaître beaucoup d'illusion dans le triomphe des Anglais. Tant de joie pour un premier succès avait assez clairement que les alliés n'en avaient pas l'habitude ; la nouveauté en faisait le prix principal. Leur supériorité réelle demeurait plus que douteuse. La conquête de Louis XIV en 1692 avait été la victoire d'un seul contre tous ; celle de Guillaume était la victoire de tous contre un seul. Le Namur de Louis XIV avait été suivi de la victoire de Steinkerque ; après le Namur de Guillaume, les alliés se hâtèrent de ne plus hasarder d'hostilités. Au fond ils étaient moins sûrs d'eux-mêmes qu'ils n'affectedaient de le paraître ; ils souffraient d'un mal intérieur qu'ils ne savaient comment guérir.

Pendant qu'ils ramassaient sur un seul point toutes leurs forces de terre et que leurs flottes perdaient leurs bombes à des attaques stériles sur les ports de France, ils abandonnaient leur commerce à lui-même ou plutôt aux corsaires français. Ceux-ci, sans se laisser intimider par la guerre du continent, écumaient la mer avec un profit égal à leur activité : Les Malouins capturaient des vaisseaux anglais à la hauteur de Calloway. Nesmond ramenait à Brest (septembre) six autres vaisseaux anglais chargés de marchandises des Indes d'une valeur de quatre millions. Le mois suivant, il en capturait encore trois portant quatre cent mille livres sterling. Ces coups redoublés forcèrent bien la Compagnie anglaise des Indes à calculer ce que lui coûtait la gloire de Guillaume ; elle crut reconnaître une perte de trente millions. L'opinion publique s'en émut ; de l'enthousiasme on passa aux murmures. L'amirauté, le gouvernement, furent mis en cause : on les accusa de négliger les éléments principaux de la prospérité de la nation. On réclama l'établissement d'un Conseil de commerce dont les attributions, dit Burnet², auraient réduit le roi à l'autorité d'un doge de Venise. Dès le mois de décembre, plus d'une voix dans le Parlement pressait la conclusion de la paix. A l'autre bout de l'Europe, le sultan Mustapha II inaugurait son règne par de nouvelles victoires sur les *immondes chrétiens*. Il détruisait, dans une grande bataille (22 sept.), la moitié de l'armée autrichienne, triomphait sur mer des Vénitiens, et forçait le czar Pierre à lever le siège d'Azof. Il envoyait au bain ses prisonniers, et faisait porter la nouvelle de son triomphe au shah de Perse, au khan des Ouzbeks, au shérif et à l'iman de l'Yémen³. La France accueillait avec une faveur visible ces succès des infidèles⁴, comme une garantie de son repos sur les bords du Rhin ; par là s'expliquait, en effet, l'inaction des Allemands dans le Palatinat et dans le voisinage de l'Alsace.

¹ Macaulay, *Guillaume III*, tome III, ch. III.

² Burnet, *Guillaume III*.

³ Hammer, *Histoire des Turcs*, tome XII.

⁴ Voir Dangeau, 6 octobre 1695.

Telle était donc la véritable situation. Les alliés avaient eu la joie passagère d'infliger une humiliation à Louis XIV ; mais cet avantage ne pouvait plus se renouveler. Aucun des deux partis n'était en état d'imposer par la force ses conditions à l'autre.

II. — Années 1696 et 1697. - Pénurie d'argent. - La noblesse vendue. - Projet de descente en Angleterre. - Toujours les bombardements et Jean Bart. - Le duc de Savoie se détache de la coalition. - Congrès de Ryswick ; prise de Barcelone. - Paix de Ryswick.

L'obstacle souverain aux grandes hostilités était le manque d'argent. L'Angleterre elle-même en souffrait par suite d'une réforme monétaire, qui, en retirant la monnaie justement décriée, ne pouvait pas mettre assez vite la nouvelle à la portée de tous les besoins. Cette réforme, depuis longtemps reconnue nécessaire, venait d'être décrétée par le nouveau parlement, et sévissait dans toute sa rigueur au commencement de 1696. Les hautes classes avaient peine à payer comptant leur dépense de nourriture, les manufacturiers à solder chaque semaine leurs ouvriers. Il fallait recourir aux *bons* ou *promesses souscrites* qui n'avaient d'autre crédit que celui de leur souscripteur, et ne valaient, par conséquent, qu'auprès de ses connaissances. Toutes les ressources du revenu public étaient taries par les embarras particuliers ; une de celles qu'on avait destinées à défrayer la guerre ne rendait plus même un shilling. L'armée, qu'on ne pouvait entretenir à l'étranger qu'avec de l'or ou de l'argent, n'offrait aucune garantie de solidité. Un jour Guillaume écrivait du continent que, sans de prompts subsides, les troupes allaient se mutiner ou désert¹.

La France ne savait plus à quels expédients se vouer. Le roi venait d'inventer encore des charges de triennaux aux gardes du trésor royal, aux intendants de la marine et des galères ; il y joignait bientôt des jaugeurs de futailles par tout le royaume, pour tirer de ces dignités ridicules quelques millions². Mais comme cette recette ne durait guère, il offrait maintenant la noblesse, à qui en voudrait, pour de l'argent (mars 1696). Les considérants de cette opération financière sont assez curieux pour mériter de figurer dans l'histoire des embarras du grand règne. Si la noble extraction, y est-il dit³, et l'antiquité de la race qui donne tant de distinction parmi les hommes, n'est que le présent d'une fortune aveugle, le titre et la source de la noblesse est un présent du prince qui sait récompenser avec joie les services importants que les sujets rendent à leur patrie. Ces services, si dignes de la reconnaissance des souverains, ne se rendent pas toujours les armes à la main. Le zèle se signale de plus d'une manière, et il est des occasions où, en sacrifiant son bien pour l'entretien des troupes qui défendent l'État, on mérite, *en quelque sorte*, la même récompense que ceux qui prodiguent leur sang pour le défendre. C'est ce qui nous a fait prendre la

¹ Burnet. Voir dans Macaulay de longs et intéressants détails sur cette question financière.

² Dangeau, 27 décembre 1695. — Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XX.

³ Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XX.

résolution d'accorder cinq cents lettres de noblesse pour servir de récompense à ceux de nos sujets, qui, en les acquérant par une *finance modique*, contribueront à nous fournir les secours dont nous avons besoin pour repousser les efforts de nos ennemis. Quoi que fit cette précaution oratoire pour éгалer, *en quelque sorte*, l'argent au sang et le sacrifice du superflu au sacrifice de la vie, il n'était que trop clair que le roi mettait la noblesse au rabais. Il la mit plus bas encore par la modicité du prix. Il avait eu d'abord la pensée que des lettres d'*écuyer* et de *chevalier*, avec la perspective de monter plus haut et la satisfaction de porter des *armoiries timbrées*, valaient bien dix mille livres. Il craignit ensuite que sa marchandise à ce taux ne trouvât pas assez d'amateurs malgré l'avidité des orgueils bourgeois ; il se rabattit à ne demander à chaque aspirant que six mille livres¹. Il consentait à déprécier la noblesse, à lui ôter son plus beau prestige et sa puissance d'émulation, pour une somme de trois millions payée immédiatement.

Malgré l'insuffisance de ces moyens d'action, on soupçonna un moment que quelque grande entreprise se préparait. Dès le mois de février 1696, de nombreux bâtiments français se, rassemblaient dans les eaux de Calais, des troupes de terre prenaient la même direction sous le commandement du marquis d'Harcourt. Jacques II lui-même s'y transporta. Il était question, en effet, de tenter un coup sur l'Angleterre. Les Jacobites promettaient de se soulever contre Guillaume s'ils étaient soutenus par une armée française. Berwick s'était rendu à Londres incognito pour étudier ce projet et ses chances de réussite. Le roi reconnut bientôt que la tentative n'était pas possible.

Les Jacobites voulaient attendre pour se déclarer que les Français fussent débarqués en Angleterre. Louis XIV, instruit par le souvenir de la Hogue, ne prétendait agir pour eux que quand il serait assuré de leur concours par un commencement d'exécution. Quelques Jacobites avaient, en outre, le projet particulier de *se saisir avant tout de la personne de Guillaume ; Berwick, trouvant leur projet difficile à exécuter*, et ne voulant pas être confondu avec ces conjurés, revint en France. Presque en même temps (premiers jours de mars), une dénonciation fit connaître à Guillaume de quoi il était menacé et la destination des armements français. Il arrêta les conspirateurs dénoncés ; vingt-quatre vaisseaux de guerre anglais sortirent de la Tamise contre l'invasion, plusieurs régiments anglais furent rappelés de Flandre ; le duc de Bavière envoya des bataillons à Ostende, à destination de l'Angleterre. Le coup de main était évidemment manqué². Il valut à Guillaume un redoublement de popularité. Comme on répétait partout, en Angleterre et en Hollande, que les Jacobites avaient voulu *l'assassiner*, les Anglais formèrent une association dont les adhérents s'engageaient, par écrit, à le défendre ou à le venger. Quiconque refusa sa signature fut déclaré, par un bill, incapable de toute fonction publique et de siéger au parlement³.

¹ *Mémoires* de Foucauld, février 1696.

² Burnet, *Guillaume III ; Mémoires* de Berwick ; Dangeau, *Journal*, premiers mois de 1696.

³ Les Anglais affectèrent de croire à une tentative d'assassinat par les Jacobites ; c'est encore aujourd'hui le grand cheval de bataille de Macaulay. Il n'ose pas, il est vrai, accuser Jacques d'avoir positivement ordonné ce crime ; mais il lui reproche de l'avoir insinué par des phrases vagues telles que celles-ci : *Se lever en armes, s'emparer des forts et des villes, et se porter de temps à autre à tels actes d'hostilités qui seraient nécessaires pour le service du roi* (Jacques). Or de bonne foi, on ne peut entendre par

En d'autres temps un pareil enthousiasme aurait été un brandon de guerre ; dans l'état présent des affaires, il ne mit pas même Guillaume en humeur de combattre. Le conquérant de Namur, quelques mois après sa plus belle victoire, s'estimait heureux d'empêcher ses troupes de mourir de faim. La France paraissait n'avoir plus ni projet, ni énergie. Jamais la guerre ne s'était traînée avec plus de lenteur et d'indécision. Pendant plusieurs mois encore il ne fut plus question que de petits exploits partiels de bombardeurs ou de corsaires. Ici (31 mars), Nesmond, au sortir des côtes de France, capture une flotte partie d'Ostende avec un chargement de toiles et de dentelles, d'une valeur de quatre millions. Là, par contre (13avril), les alliés reviennent devant Calais : troisième bombardement aussi insignifiant que les deux premiers ; trois vaisseaux sur cent endommagés dans le port, deux petites églises et quelques maisons maltraitées ; en somme, moins de soixante mille livres de dégât. Mais tout cède à la gloire de Jean Bart. Sorti de Dunkerque avec huit vaisseaux (10 juin), il débute par quatre vaisseaux de guerre hollandais qu'il prend, amarine à son usage, et ainsi renforcé il se porte au devant de la flotte anglaise de la Baltique. Il la rencontre près de Vlieland, au delà du Texel, forte de plus de cent voiles et escortée par cinq frégates. Attaquer les frégates, les prendre après deux heures de combat, et capturer plus de cinquante vaisseaux marchands, tel est le prix de cette seconde journée (18 juin). Mais sa proie va lui être disputée. Treize vaisseaux de guerre l'ont enfin aperçu et s'avancent pour lui barrer le retour. Il a vu le danger ; en un instant il a calculé, préparé les moyens de salut. Trop faible pour soutenir la lutte, il l'évitera ; il ne peut garder tout ce qu'il a pris, il détruira au moins ce qu'il ne peut emmener. Quatre des frégates captives sont aussitôt brûlées ; les équipages, rassemblés sur la cinquième, s'engagent à la conduire en Hollande et à la ramener de là à Dunkerque ; il s'en donne pour garants deux capitaines et plusieurs officiers qu'il garde comme otages. Il porte en même temps la flamme sur les vaisseaux marchands, en brûle trente-cinq et s'esquive avec quinze autres, pendant que les ennemis contemplant l'incendie de leurs propres richesses sans oser approcher. Il rentre sain et sauf à Dunkerque, après avoir, dans cette course de trois semaines, capturé ou détruit avec leur chargement quatre vaisseaux de guerre, cinq frégates et cinquante bâtiments de commerce¹. Devant ces coups de maître, les bombardeurs de la coalition n'étaient que des écoliers maladroits. Ils tentèrent encore de foudroyer l'île de Ré et les Sables-d'Olonne (15 et 16 juillet). Ils y lancèrent deux mille bombes et deux cent soixante carcasses ; dépense à peu près inutile, puisqu'ils endommagèrent à peine quarante maisons et ne touchèrent pas à la citadelle. Ils ne s'étaient pas risqués à descendre à terre. Près de Brest, ils trouvèrent de petites îles abandonnées par les paysans ; ils y abordèrent, coupèrent les jarrets à cent cinquante chevaux, enlevèrent les moutons et tuèrent toutes les bêtes à cornes. Cette expédition ridicule contre le bétail fut leur dernier exploit.

ces paroles que des actes de guerre, et l'assassinat n'est pas au nombre de ces actes. Il accuse Berwick de connivence, et il cite en témoignage les Mémoires mêmes de Berwick ; or celui-ci, dans ses Mémoires, ne parle que du projet d'enlever Guillaume, et c'est ce qui explique son mot de projet *difficile à exécuter* ; car l'assassinat malheureusement eût été plus facile. Enfin Burnet, le contemporain, reconnaît qu'il ne s'agissait pas d'assassiner Guillaume, mais de l'arrêter. Les accusés, dit-il, qui avouèrent le complot, ne disaient pas autre chose.

¹ Dangeau, *Journal ; Histoire métallique*, 1696. La grande action de Jean Bart fut en effet honorée d'une médaille.

Peu à peu une nouvelle commença de circuler, d'une portée bien plus haute et capitale pour les alliés. Le roi de France, disait-on, s'accommodait enfin avec le duc de Savoie ; si la chose était vraie, la coalition se sentait dissoute. Depuis la perte de Namur, Louis XIV n'avait pas cessé de négocier ; l'activité de la diplomatie avait remplacé celle des armes. On soupçonnait même que les Hollandais, dont il avait tiré un si bon parti à Nimègue, n'étaient pas éloignés, leurs intérêts u ne fois garantis, de traiter à la hollandaise, c'est-à-dire à part¹. Comme eux, Victor-Amédée était prêt à la défection, nous l'avons vu, si le roi voulait lui rendre Pignerol. Les alliés eux-mêmes le confirmèrent dans cette disposition par un peu de froideur à soutenir ses exigences. Guillaume lui avait fait dire que, dans toutes les restitutions promises parla France, il n'était pas question de Pignerol ; il ajoutait qu'il n'était pas probable, en effet, que le roi abandonnât cette ville, donnant ainsi à entendre qu'il ne fallait pas insister là-dessus². Le duc de Savoie, blessé de cette indifférence, se promit d'acquérir tout seul ce que ses alliés se refusaient à lui faire obtenir. Il savait que Louis XIV répugnait particulièrement à rendre Pignerol, cette *porte sur l'Italie* acquise par Richelieu et citadelle française depuis 1631. Mais il savait aussi que Louis XIV attachait un grand prix à le détacher des alliés, qui devaient tant à ses services. Il mit toute son opiniâtreté auprès du roi à réclamer Pignerol et à promettre sa défection, à fatiguer son ennemi d'une exigence inflexible, et à le tenter par l'espérance d'un dédommagement considérable. L'espérance l'emporta sur la répugnance. A la fin de mai, plusieurs traités étaient signés à Pignerol, où le duc de Savoie, moyennant la restitution de ses États, y compris Pignerol, et une alliance de famille avec Louis XIV, s'engageait à quitter la coalition et même à la combattre si elle ne consentait pas à la neutralité pour l'Italie jusqu'à la paix générale.

Les alliés ne connurent pas d'abord tous les détails ni l'état avancé de cette grande affaire. Victor-Amédée commença par faire entendre à leurs représentants que, la France lui offrant des conditions avantageuses, il était de son intérêt légitime de ne pas les rejeter, et d'assurer aux négociations le temps et la liberté nécessaires en suspendant les hostilités. Il réussit même, dès le 12 juillet, à faire conclure par les Impériaux et les Espagnols une trêve pour l'Italie jusqu'au 15 septembre. Après réflexion, les alliés s'aperçurent qu'ils pourraient bien être joués ; ils s'agitèrent beaucoup pour prévenir les conséquences qu'ils entrevoyaient. Pour retenir Victor-Amédée dans leur parti, ils recoururent tour à tour à l'ouïe la bienveillance et à la menace. L'empereur lui offrit l'investiture du Montferrat, le mariage de sa fille avec le roi des Romains, et jusqu'à la propriété du Milanais après la mort du roi d'Espagne ; Guillaume, pour engager l'Autriche à continuer la guerre en Italie, promit à l'empereur de plus grands secours en argent, et même des troupes pour le cas où le duc de Savoie joindrait ses armes à celles de la France. Il était trop tard. Victor-Amédée passait au parti de la France. Le traité définitif était signé à Turin (29 août) et quelques jours après publié par Louis XIV.

Il faut bien le reconnaître, ce traité, qui irritait si fort les ennemis de la France, était, de la part du grand roi, une reculade. Comme il avait cédé au pape, il cédait à Victor-Amédée. Sous le couvert de quelques formules respectueuses pour la personne du monarque et de quelques garanties politiques, le duc de

¹ *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*, publiés (1707) en Hollande, par Adrien Moetjens — 5 volumes in-12.

² *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*.

Savoie forçait Louis XIV à renoncer à toutes ses conquêtes, et à toutes les tracasseries de prétendue protection exercées autrefois sur sa mère et sur lui-même. C'était lui qui prenait le premier engagement, celui de rompre toute alliance avec l'empereur et les autres rois ou princes, et d'obtenir la neutralité pour l'Italie ; mais aussitôt le roi lui rendait Pignerol et les forts en dépendant, tous les pays, toutes les places conquises dans ses États, depuis Nice jusqu'à Montmélian. Il acceptait avec gratitude la *splendeur d'une nouvelle alliance de famille*, le mariage de sa fille avec le duc de Bourgogne, fils aîné du dauphin ; mais il se faisait reconnaître, contrairement aux anciennes exigences, le droit d'entretenir des ambassadeurs dans les différentes cours de l'Europe, et de recevoir chez lui les ambassadeurs de ces princes ; il obtenait pour les siens à la cour de France les mêmes honneurs que pour ceux des têtes couronnées. Il promettait d'interdire le culte protestant dans la ville de Pignerol, de ne pas tolérer de relations, sur le fait de la religion, entre les Vaudois ses sujets et les religionnaires de France ; mais il demeurait libre de traiter les Vaudois à sa guise, et de ne plus les inquiéter, comme on lui en avait intimé l'ordre en 1686. Le dernier article seul rappelait un peu la suprématie exercée autrefois par la France au delà des Alpes. Par cette raison qu'en temps de paix, les troupes nombreuses sont inutiles et deviennent même une cause de mésintelligence entre voisins, le duc de Savoie n'entreprendrait en temps de paix que six mille hommes de pied en Piémont et quinze cents chevaux et dragons en Savoie et dans le comté de Nice¹.

Pour le moment, à en croire les colères des alliés, Louis XIV paraissait avoir l'avantage. Le traité de Turin porta immédiatement ses fruits. Espagnols et Impériaux s'obstinaient à ne pas accepter la neutralité pour l'Italie ; à l'expiration de la trêve, ils reprirent les armes (15 septembre). Aussitôt, selon sa promesse, Victor-Amédée se déclara contre eux, joignit ses troupes à celles de France, et reçut de Louis XIV une patente de généralissime. Valenza, dans le Milanais, fut assiégée vigoureusement. Le duc de Savoie s'y comportait avec tant de bravoure, que Louis XIV le fit inviter à se ménager davantage pour leurs intérêts communs². Les alliés, désespérant de résister, traitèrent à Vigevano (8 octobre), et consentirent à la neutralité. Les Impériaux devaient sortir d'Italie ; ils demandèrent au moins, pour compensation, quelque argent aux peuples qu'ils ne pourraient plus piller : 300.000 pistoles réparties entre les princes, en proportion des ressources de chacun. Les Italiens, dont ils se prétendaient les protecteurs, étaient si las de ces hôtes fâcheux, que chacun se pressa de payer pour hâter leur départ ; le pape lui-même donna 400.000 écus. Tous les historiens sont d'accord sur ce point³. Les coalisés ne pardonnèrent pas au duc de Savoie ce qu'ils appelaient une trahison. Son ambassadeur à La Haye, le comte de La Tour, devint l'objet de l'animadversion du peuple et du mépris des autres ambassadeurs. Personne ne voulait le voir, ni se rencontrer à table avec lui. Il eut un moment à craindre un soulèvement populaire ; les états durent envoyer un escadron des gardes bleues pour le protéger. Il finit par se retirer sous la protection de ces gardes jusqu'aux frontières de Hollande, et de là il passa à Bruxelles⁴.

¹ Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

² Dangeau, 4 octobre.

³ Burnet dit ici la même chose que Dangeau.

⁴ *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick* ; introduction.

Le grand motif de ces colères, c'était le sentiment de leur propre faiblesse, et la crainte de la supériorité que Louis XIV pouvait reprendre. Ils étaient las et épuisés de la guerre. Guillaume, dit Burnet, sentait que, par la continuation des hostilités, son gouvernement devenait désagréable au peuple anglais ; les Hollandais commençaient à fléchir sous le poids des dépenses militaires ; les Impériaux ne parvenaient pas encore à dompter les Turcs¹. Ils avaient besoin de la paix ; ils ne restaient en armes que pour faire cette paix à leur guise et non aux conditions de l'ennemi. Si maintenant le roi, affranchi des embarras d'Italie, resserrait le théâtre de la guerre avec plus de liberté d'action et un accroissement de forces, ne pouvait-il pas se dédommager de ce côté de ce qu'il avait abandonné au duc de Savoie ? Ils se trompaient ; il était réservé à Louis XIV, pour le châtement de son orgueil, de leur céder bientôt comme au pape et à Victor-Amédée. Tout l'avantage du traité de Turin pour le roi consistera à reprendre en effet une apparence de supériorité militaire capable de sauvegarder son honneur, mais non à dominer et à contraindre les volontés de ses adversaires. En ne cédant qu'après de nouvelles victoires, il gardera les dehors fastueux de la modération et de la générosité, mais il se laissera reprendre à peu près tout ce que voudront les vaincus.

A la fin de 1696, il y eut des deux parts un redoublement d'efforts pour hâter la conclusion. Guillaume, félicitant les chambres anglaises d'avoir échappé aux effets les plus redoutables de la crise monétaire, demandait de nouveaux subsides, le meilleur moyen de traiter avec la France étant, disait-il, de traiter les armes à la main². En même temps, l'Angleterre et la Hollande s'assuraient le concours du Danemark par les armes, pour le cas où la France refuserait de traiter³. Louis XIV ramassait également de l'argent par les voies et moyens qui lui étaient devenus familiers. Il créait, moyennant finance, des gouverneurs héréditaires dans toutes les villes qui n'avaient pas de gouverneurs pourvus du roi⁴. Il rétablissait, comme institution à part, les *jurés-priseurs vendeurs de meubles*, les séparant des huissiers et des sergents. Il gratifiait toutes les paroisses de *contrôleurs de bans de mariage*⁵. Il inventait une taxe sur les armoiries, dont il attendait sept millions, et, dans la crainte que l'économie ne l'emportât sur la vanité, il prenait ses mesures pour ne laisser à aucun des porteurs d'armoiries la liberté de se soustraire à cette charge⁶. Au dehors, la

¹ Hammer, tome XIII : grande défaite des Impériaux sur la Bega, 20 août 1696.

² Burnet, *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*.

³ *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*.

⁴ *Mémoires* de Foucauld : Dangeau dit à la même date : Polignac achète le gouvernement du Puy 30.000 livres.

⁵ Isambert, *Anciennes Lois françaises*.

⁶ Voir la lettre de Racine à propos des armoiries ; voir surtout, dans Depping, tome III, la lettre de Pontchartrain à Harlay : Le roi, voulant tirer parti de cette taxe, désire que chacun vienne apporter ses armoiries et contribue à la finance. Comme l'exemple en ces rencontres sert puissamment, et que ceux qui donnent les corps entiers portent toujours plus de fruit que ceux qui donnent les particuliers, Sa Majesté a commandé ce matin à M. le chancelier, en expliquant à tous les maîtres du Conseil et aux secrétaires du roi la pensée de Sa Majesté, de les exciter puissamment à envoyer tous enregistrer leurs armes et à le faire même par la voie de leur greffier pour le corps, afin que cela allât plus vite et que chacun se trouvât par là déchargé en son particulier d'envoyer et de retirer les expéditions. Sa Majesté m'a commandé de vous dire que vous fissiez la même chose dans le Parlement. Elle m'a ordonné aussi la même chose à l'égard de toutes les autres compagnies supérieures du royaume, dans la résolution qu'elle a prise de donner à cette affaire un prompt et heureux succès.

vacance du trône de Pologne, par la mort de Sobieski, lui inspirait la pensée de faire élire à cette couronne un prince français, qui pût tenir en échec le Brandebourg et la maison d'Autriche. Le prince de Conti se prêtait à cette manœuvre ; il vendait deux de ses terres au prix de six cent mille livres. Le roi se chargeait de faire distribuer cet argent en Pologne selon les besoins de l'élection, et en promettait le remboursement au candidat s'il n'était pas élu¹.

Cependant, au lieu d'armées, ce furent les négociateurs qui entrèrent en campagne. En novembre, Louis XIV nomma pour plénipotentiaires Caillères, Harlay et Crécy, qui se rendirent sans tarder à la Haye pour étudier les dispositions des différents alliés. Ils comprirent d'abord que les plus grandes difficultés viendraient de l'Espagne et de l'empereur. L'Espagne toujours battue, qui n'avait, dans cette longue lutte, prêté d'assistance efficace à personne, entendait exiger, par l'assistance de tous, la restitution de tout ce qu'elle avait perdu. L'empereur Léopold avait un intérêt personnel à maintenir la coalition. On attendait, parla mort de plus en plus prochaine du roi d'Espagne, l'ouverture de cette succession tant convoitée de deux côtés. Si les bonnes dispositions de la France pour la paix s'expliquaient, on le croyait du moins, par le désir de n'avoir pas toute l'Europe armée sur les bras au moment de réclamer sa part de l'héritage espagnol, l'empereur par contre aurait voulu que l'Europe restât en armes et coalisée jusqu'à cette heure solennelle, pour lui remettre à lui seul ce qu'il avait promis de partager avec Louis XIV². L'Espagne réclamait donc la restitution de tout ce qu'elle avait perdu depuis la paix de Nimègue, y compris certaines localités que la France pouvait légitimement retenir comme de véritables dépendances. L'empereur remontait bien plus haut ; il ne voulait d'autres conditions que les dispositions littérales de la paix de Westphalie.

En opposant les égoïsmes aux égoïsmes, les Français eurent en grande partie raison de ces fiertés. Personne plus que Guillaume n'avait sacrifié les autres à son intérêt particulier. C'était lui qui, depuis quatre ans, faisait rejeter les propositions de paix de Louis XIV, quelque avantage qu'elles offrissent à ses alliés, parce que Louis XIV ne le satisfaisait pas lui-même, et ne parlait pas de le reconnaître pour roi d'Angleterre. Il fallait céder sur ce point pour ébranler une résistance qui était l'âme de toutes les autres. Aucun sacrifice ne pouvait être plus pénible à Louis XIV ; c'était se dédire de son passé et de ses principes politiques, d'une guerre acharnée de dix ans et de sa foi à la légitimité inviolable des rois. La nécessité de terminer une lutte ruineuse lui imposa la résignation. Dès le mois de décembre, Caillères eut la permission de promettre cette reconnaissance. *La chose ne fut ni écrite ni prononcée par le plénipotentiaire français, mais insérée par les Hollandais dans un procès-verbal où son nom figurait parmi les consentants*³. L'effet ne s'en fit pas attendre. Au bout de quelques jours, Guillaume se prononça énergiquement contre les ministres de l'empereur. *Il est honteux, disait-il, qu'après n'avoir rien fait pour la défense commune, ils déploient tant d'efforts contre le succès des négociations*⁴.

Les états généraux ne furent pas moins sensibles aux avances du roi. Dès le mois de septembre et d'octobre la perspective d'un nouveau traité de commerce, plus avantageux encore que celui de Nimègue, avait assez flatté leur avidité pour

¹ Dangeau, *Journal*, 30 septembre 1696.

² *Actes et Mémoires de la puez de Ryswick*, introduction.

³ *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*. — Lettre de Villiers à Schwresbury, 14 décembre, citée par Macaulay.

⁴ Lettre de Guillaume à Heinsius, 21 décembre, citée par Macaulay.

inspirer à Guillaume la crainte de les voir faire sans lui leur paix particulière¹. Maintenant leur vanité trouvait également son compte à la préférence que le roi donnait à leur pays sur l'Allemagne pour le lieu du congrès. Il ne voulait pas d'une ville allemande, Cologne par exemple, où l'on violait la foi publique comme en la personne de Furstenberg. Si l'on n'acceptait pas une ville de France, il insistait pour les Pays-Bas, pour la Haye, Utrecht ou Bréda. Il cherchait évidemment à faire plaisir aux états généraux ; les Hollandais le lui rendirent en déclarant exorbitantes les réclamations de l'Espagne, en trouvant des raisons pour justifier quelques-unes des acquisitions de la France, et surtout en manifestant leur inclination à la paix ; par là ils ôtaient le principal nerf de la résistance à ceux qui n'avaient soutenu la guerre qu'à l'aide des finances hollandaises.

Le langage ferme et parfois menaçant de Caillères, dans ces conférences préparatoires, contribua aussi pour beaucoup à rabattre la confiance des plus fanfarons. Quand il posait Louis XIV en bienfaiteur de l'humanité, faisant la paix par compassion pour les peuples, et ne cherchant pour lui-même qu'un repos bien mérité à son âge, il était permis de prendre ces assurances pour des vertus de théâtre ou pour des compliments diplomatiques. Mais quand il disait que le roi avait du monde de reste pour grossir ses armées et de l'argent pour les entretenir, cela pouvait être vrai, car cela faisait penser aux années précédentes où la France avait réellement tenu sur pied des armées supérieures à toutes celles de la coalition. Il avait encore un argument plus décisif. Tant de villes, de pays que la coalition n'avait pu reprendre par la force, Louis XIV était prêt à les restituer sans qu'il leur en coûtât rien. Les alliés ne refusaient ces offres que parce qu'ils espéraient de leur union des bénéfices plus considérables. Mais cette union tenait à la vie d'un seul homme. Il n'était pas impossible que cet homme disparût tout à coup, et dans les embarras, dans les révolutions même que sa mort était capable de susciter, où donc serait leur force et le moyen de recouvrer par des efforts isolés ce que la communauté avait été impuissante à leur rendre ? Ce rapprochement entre la bonne occasion à saisir et le danger de la laisser échapper fut si persuasif, que les récalcitrants baissèrent le ton, consentirent à l'ouverture de négociations en règle, et le 4 février 1697, acceptèrent comme les autres alliés, la médiation du roide Suède, qui leur avait en vain offert ses services depuis plusieurs années².

Ce commencement, utile sans doute, ne fut pas cependant la fin des chicanes préparatoires. On disputa d'abord sur le lieu où se tiendrait le congrès ; on attendit jusqu'à la fin de mars pour accepter le château de Ryswick, propriété de la maison d'Orange entre la Haye et Delft ; mais ce château ne pouvait être approprié à cette destination avant le mois de mai. Quand la place fut enfin prête (19 mai), les plénipotentiaires, fidèles aux vieilles coutumes et étiquettes, comme à Munster, perdirent plusieurs semaines à débattre les honneurs auxquels chacun avait droit³ ; enfin, le médiateur suédois, retardé par la mort de Charles XI, n'arriva que le 22 juin ; son arrivée seule permit l'ouverture des négociations définitives.

Louis XIV, prévoyant ces lenteurs, avait préparé une dixième campagne pour ranimer le désir de la paix par la crainte de sa supériorité. Pendant que les

¹ Dangeau, *Journal*, sept., octobre 1696.

² *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*.

³ *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*.

armateurs de Saint-Malo enlevaient, avec la flotte marchande de Biscaye, trois vaisseaux de guerre et une capture de deux millions, Jean Bart était nommé chef d'escadre (avril 1697), [par quoi](#), dit le *Mercur*, [le roi faisait bien voir que chacun n'avait qu'à se reposer sur ses mérites pour monter aux premières dignités de sa profession](#)¹. Pointis était parti pour l'Amérique dans le dessein de surprendre quelque colonie espagnole. Sur le continent, Villeroi et Boufflers étaient en Flandre, Catinat sur la Moselle, Choiseul en Allemagne, d'Estrées en Bretagne, Joyeuse en Normandie, Tourville en Poitou et dans le pays d'Aunis. Vendôme recevait des renforts pour achever la conquête de la Catalogne. Par d'habiles mouvements de troupes, l'ennemi trompé crut que les principaux efforts des Français allaient se porter sur le Rhin, tandis que tout à coup Catinat entra en Flandre², et, renforcé de Vauban, investit Ath (mars 1697). Villeroi, campé près de Ligne, couvrait le siège ; Vaudemont, l'électeur de Bavière, Guillaume lui-même, ne réussirent pas à le troubler. La bonne position de l'armée française et sa supériorité de nombre les retinrent dans l'impuissance. Le 5 juin Ath capitulait ; tout ce que Guillaume put faire de plus avantageux, ce fut de couvrir Bruxelles contre un nouveau bombardement. En même temps on sut que Vendôme avançait sur Barcelone, et qu'il disposait pour cette entreprise de 60 canons de batterie et de 20 mortiers. On répandait aussi la nouvelle que Pointis avait heureusement attaqué la colonie anglaise de la Jamaïque. La France, loin d'être aux abois, comme l'ennemi l'avait espéré, reparaisait aussi menaçante que par le passé.

Néanmoins, à Ryswick, l'Espagne et l'empereur s'entêtaient à des exigences extravagantes. L'Espagne redemandait tout ce que la France lui avait enlevé depuis la paix des Pyrénées, en Europe et en Amérique, c'est-à-dire, outre le Luxembourg et la Catalogne, Cambrai, Lille et la Franche-Comté. L'empereur redemandait tous les pays dont la France s'était emparée depuis la paix de Munster, et ne voulait lui laisser en toute souveraineté que les Trois-Évêchés. Non-seulement il protestait contre toute acquisition faite par la France sous le nom d'union et de réunion, telles que Strasbourg ; mais encore il prétendait que le landgraviat d'Alsace, la préfecture des dix villes impériales et le Suntgau, n'avaient été cédés à la France qu'au titre auquel les possédait la maison d'Autriche, que c'était une seigneurie et non une souveraineté, et que ces terres, tout en demeurant sous la seigneurie du roi de France, devenu landgrave d'Alsace, devaient toujours être considérées comme partie de l'Empire. Cette chicane s'obstina à se reproduire jusqu'aux derniers jours du congrès³.

Louis XIV, plus intelligent, fit ouvertement connaître ses propositions le 20 juillet. Il y dépassait les concessions déjà promises par lui en 1693. Prenant pour base les traités de Munster et de Nimègue, il abandonnait toutes les *réunions* prononcées par les chambres de Metz, de Besançon et de Brisach. Il consentait à se retirer de Strasbourg moyennant un équivalent : Strasbourg rasé redeviendrait ville impériale. Il rendrait Kehl et Philipsbourg, démolirait les forts du Rhin et ceux de Mont-Royal et de Traerbach ; il rétablirait le duc de Lorraine dans ses États. Quant à l'Espagne, il lui rendrait tout ce qu'il lui avait pris depuis la paix de Nimègue. Il donnait aux alliés jusqu'à la fin d'août pour accepter ces propositions⁴. Elles étaient assurément fort acceptables ; elles offraient aux alliés

¹ Dangeau. *Mercur* de septembre.

² Dangeau, mai. *Histoire métallique*.

³ *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*.

⁴ *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*.

assez de garanties pour leurs intérêts, et de revanches pour leur amour-propre. Elles prouvaient que l'ancien vainqueur, malgré un état militaire encore important, ne se croyait plus capable de maintenir sa domination superbe. En France, la pensée seule d'abandonner Strasbourg affligeait l'opinion et inspirait à Vauban d'éloquents doléances et une douloureuse comparaison avec la paix de Cateau-Cambrésis, la plus honteuse, disait-il, que la France eût jamais conclue¹. L'Espagne et l'empereur trouvèrent qu'ils ne profitaient pas assez de la lassitude de leur ennemi : ils continuèrent à chicaner pour obtenir une plus large part de ses dépouilles. Ils fatiguèrent ainsi leur principal défenseur, et laissèrent venir des événements qui leur ravirent au dehors l'honneur d'avoir imposé la paix.

Guillaume les avait déjà abandonnés. La France lui ayant accordé tout bas satisfaction, il n'attendait plus que la *reconnaissance* publique, et supportait impatientement des lenteurs diplomatiques qui retardaient ce triomphe. Dès le mois de juillet, il avait entamé, en dehors des plénipotentiaires officiels, une négociation secrète avec le roi. Louis XIV, résigné à la nécessité, n'avait pas laissé échapper cette occasion de battre les alliés de Guillaume par Guillaume même. Portland et Boufflers, dans plusieurs promenades, qui étaient des conférences, avaient arrêté les points essentiels de la réconciliation entre la France et l'Angleterre, sans rien stipuler pour les autres belligérants. Guillaume séparait sa cause de celle de ses alliés. Ceux-ci ne s'en doutaient pas encore lorsque la force des armes se déclara en faveur de la France. Pointis revenait vainqueur d'Amérique (9 août) ; ce n'était pas, comme on l'avait cru, la Jamaïque qu'il avait attaquée, c'était Carthagène l'Espagnole. Il l'avait pillée, et avait fait sauter les murailles et les forts ; au retour, il avait évité une escadre de vingt-quatre vaisseaux anglais, en avait battu une de sept, et rentrait avec une prise de dix millions. Ce même jour le duc de Vendôme fondait sa réputation militaire par un grand exploit en Catalogne. Il assiégeait Barcelone depuis cinquante-deux jours ; d'Estrées et le bailli de Noailles le secondaient par mer. La grande difficulté était dans la division des forces espagnoles ; les unes, au nombre de 15.000 hommes dans la ville, les autres au dehors dans un camp volant soutenu par les montagnards du voisinage. Vendôme surmonta, à la longue, les deux obstacles. Il dispersa le camp volant, et força la ville elle-même à capituler le 9 août. La Catalogne était véritablement soumise, et Vendôme en fut nommé vice-roi. En présence de l'inaction militaire où se tenaient les alliés, la France, forçant l'Espagne dans son dernier retranchement, avait peu t-être quelque droit à se dire invincible, comme fit Louis XIV par une médaille dont la devise était : *Bello per decennium feliciter gesto*².

Le roi usa de cette nouvelle situation avec beaucoup d'habileté. Il reprit le ton de maître, mais tempéré de tant de modération que si, d'un côté, il laissait entrevoir la menace, de l'autre il éloignait la crainte par ses promesses d'impartialité et de satisfaction réciproques. Les alliés n'ayant pas encore, au 31 août, accepté ses propositions, il n'était plus obligé lui-même de s'y tenir. Le 1er septembre, il déclara son ultimatum. Loin d'abuser des heureux succès de la présente campagne, pour réduire dans des bornes plus étroites ses offres de paix, il n'en voulait profiter que pour procurer plus promptement le rétablissement du repos en Europe. *Bien que Sa Majesté, disait-il, se soit trouvée libre de ses engagements à la fin d'août, bien qu'elle juge parfaitement de l'avantage qu'elle pourrait tirer de la prise de Barcelone et des autres événements de la guerre, Sa*

¹ Voir dans Rousset, *Histoire de Louvois*, dernier chapitre, la lettre de Vauban à Racine.

² Dangeau, août 1697. *Mémoires de Noailles. Histoire métallique.*

Majesté se sert de la liberté qu'elle a maintenant pour changer seulement dans les conditions celles qui paraissent retarder la tranquillité publique. Sur ce fondement, il entendait garder Strasbourg et ses dépendances, pour être à jamais unis à sa couronne, mais en échange il rendait à l'empire, outre Kehl et Philipsbourg déjà promis, Brisach acquis par la paix de Westphalie, et Fribourg acquis par la paix de Nimègue. Il ne serait pas moins généreux envers l'Espagne ; à toutes les autres restitutions déjà stipulées, il joindrait Barcelone aussitôt que l'empereur et l'empire auraient consenti à l'abandon de Strasbourg. C'était aux alliés de choisir entre ces accommodements assurés et la continuation d'une lutte incertaine. Il leur accordait jusqu'au 22 septembre pour se décider¹.

Quelque raisonnable que fût la proposition, la réponse ne fut pas immédiate. Les Allemands entretenaient la résistance dans les alliés presque jusqu'à l'expiration des trois semaines de délai, et pour eux-mêmes quelques jours au delà. Tout prétexte de chicane fut saisi et soutenu avec acharnement. L'électeur de Saxe réclamait des conditions spéciales pour ses intérêts personnels. Il était en concurrence pour la couronne de Pologne avec le prince de Conti. Au mois de juin, Conti avait été élu par un premier vote des Polonais, puis une seconde assemblée assez irrégulière lui avait substitué l'électeur de Saxe Frédéric-Auguste. Ni l'un ni l'autre concurrent ne l'avait encore emporté ; Conti avait même, dans cette incertitude, hésité à se rendre en Pologne² ; puis il venait de partir sur un vaisseau conduit par Jean Bart. L'électeur de Saxe notifiait au congrès son élection, et dénonçait comme un attentat criminel la concurrence française ; après avoir dépensé de fortes sommes pour payer les voix, il faisait un crime à la France d'avoir employé au même objet plusieurs millions. Il pressait donc le congrès de comprendre la Pologne dans la paix générale, et d'obliger la France à ne plus assister d'aucune façon son compétiteur (5 septembre). Quelques jours après (11 septembre), les Allemands insistaient pour qu'il n'y eût pas de paix particulières, pour qu'au contraire personne ne traitât que d'accord et en commun avec tous. Le 19 encore, ils alléguaient l'intérêt des protestants français émigrés, pour faire du rétablissement de ces religionnaires dans tous leurs droits une condition de la paix générale. Enfin, ils trouvaient insuffisant l'équivalent offert par Louis XIV pour Strasbourg ; il leur paraissait raisonnable d'y joindre Landau et Sarrelouis³. Ces moyens dilatoires échouèrent. Les protestants français n'intéressaient les coalisés que comme des auxiliaires qu'on avait trouvés bons pour embarrasser Louis XIV. **Ils n'étaient entrés pour rien**, dit Burnet⁴, **dans les causes de la guerre** ; leur rétablissement n'aurait rien ajouté aux avantages que chaque belligérant poursuivait pour lui-même et se voyait à la veille d'obtenir. On ne fit donc autre chose que de recommander les protestants français à la bienveillance du roi sans rien exiger. Les Français avaient très-habilement, comme à Nimègue, rompu la coalition en proposant à chacun des ennemis, à commencer par les Hollandais, un traité particulier. Chacun assuré de sa part était plus pressé de se mettre en possession de ses avantages que d'assurer la satisfaction des autres. Les Allemands seuls ne se trouvaient pas autant favorisés que leurs alliés, mais qu'importait maintenant à la Hollande et à Guillaume la question de Strasbourg qui ne les touchait en rien ?

¹ *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*, tome III.

² Lettre de Conti au primat de Pologne, juillet 1697, dans les *Œuvres de Louis XIV*, tome VI.

³ *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*.

⁴ Burnet, *Guillaume III*, année 1697.

Et si la Hollande et l'Angleterre consentaient à traiter, que pouvait faire l'Espagne sans leur assistance ? Les Impériaux réduits à eux-mêmes n'auraient que le stérile honneur de céder les derniers comme à Nimègue. Il en advint ainsi. Le 20 septembre, deux jours avant l'expiration du délai accordé par Louis XIV, la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne, signèrent leurs paix particulières ; l'empire gagna dix jours et ne signa que le 30.

Louis XIV l'emportait. Il parvenait à faire la paix dont il avait besoin, plus tôt que ses adversaires ne le lui avaient laissé espérer primitivement. Son dernier ultimatum, moins avantageux aux alliés, était accepté avant la date fixée par lui, sous l'impression de ses dernières victoires. Havaient le droit de dire qu'on ne l'avait ni vaincu ni contraint. Mais ce succès d'amour-propre à part, la guerre de la seconde coalition avait tourné au profit de ses ennemis, à la ruine de sa domination en Europe. La teneur des traités, l'étendue de ses concessions, offraient un triste contraste avec la paix de Nimègue. Le langage même de ces actes diplomatiques, plein de défiance et de mesures de sûreté, était un blâme du passé, une menace pour l'avenir, une atteinte à sa considération que personne en d'autres temps n'aurait osé se permettre envers le grand roi. Voici l'abrégé de ces traités¹ :

Avec la Hollande, le grand objet comme toujours est surtout le règlement du commerce au profit des marchands des Provinces-Unies. Les deux parties se rendent d'abord les pays, villes, forts, îles et seigneuries, occupés par l'une sur l'autre depuis le commencement de la guerre et notamment Pondichéry qui rentre au pouvoir de la compagnie française des Indes ; elles comprennent dans leur accord l'électeur de Brandebourg et le roi de Suède. Puis, par un second traité, les sujets des états généraux cessent d'être aubains en France, ils y pourront disposer des biens qu'ils y possèdent, et leurs héritiers les recueillir même sans testament. Ils seront libres de faire en France le commerce du Levant aux mêmes conditions que les Français, sans payer le droit de 20 pour cent auquel ce commerce est assujéti, que dans le cas où les Français le payent eux-mêmes. Par un article séparé, l'imposition de 50 sols par tonneau, établie en France sur les navires étrangers, est abolie à l'égard de leurs vaisseaux. Qu'aurait dit Colbert, lui à qui les conditions commerciales de Nimègue avaient infligé un inconsolable regret ?

Dans le traité avec l'Angleterre, Guillaume est appelé roi de la Grande-Bretagne, etc. Le roi très-chrétien, qui n'a *rien tant désiré qu'une paix ferme et inviolable*, promet de ne troubler en aucune manière le roi de la Grande-Bretagne, dans la possession de ses royaumes, terres et domaines ; il engage son honneur, sur sa foi et parole de roi, à ne favoriser ni directement ni indirectement les ennemis dudit seigneur roi, ni leurs conspirations et machinations, à ne les assister ni d'armes ni d'instruments de guerre, ni de pro. visions de bouche, ni de vaisseaux, ni d'argent. En retour, le roi de la Grande-Bretagne promet de tenir la même conduite vis-à-vis des royaumes, des terres et domaines du roi très-chrétien. Cette réciprocité n'était pas sérieuse. Louis XIV n'avait ni chez lui ni au dehors aucun compétiteur. Les ennemis que Guillaume s'engageait à ne pas favoriser, c'étaient tout au plus les religionnaires dont il avait fait des régiments, répartis entre ses alliés et soldés par lui. Quelle ressemblance pouvait-on établir eue ces individus obscurs pour lesquels les alliés refusaient de rien stipuler, et

¹ Voir le texte de ces traitas dans les *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*, et dans le *Corps diplomatique* de Dumont, tome VII.

Jacques II, représentant du principe monarchique et soutenu depuis dix ans par toutes les forces de la France¹ ? Après une concession si grave, il est peu intéressant d'ajouter que Guillaume rentra personnellement en possession de la principauté d'Orange, et que la France recouvrait les pays situés sur la baie d'Hudson, que les Anglais avaient pu conquérir depuis le commencement des hostilités.

Ainsi fut abandonnée par son plus persévérant défenseur la cause de Jacques II. Louis XIV ne laissa aucune équivoque sur ce point, lorsque quelques semaines plus tard, dans l'ordonnance pour la publication de la paix, il nomma le *très-haut, très-excellent et très-puissant prince Guillaume III*, roi de la Grande-Bretagne. Jacques II avait inutilement réclamé l'assistance des autres rois. Il avait envoyé des mémoires au congrès contre l'usurpation de son gendre. Les alliés avaient répondu, sur la question de fait, que, si Jacques II était tombé du trône, c'était uniquement par sa faute, par sa retraite volontaire, et que, s' i Is avaient eux-mêmes soutenu Guillaume, ç'avait été par la nécessité de se défendre contre le progrès des armes françaises et de venger l'incendie du Palatinat. Sur la question de droit, ils donnaient raison contre leur légitimité à une politique nouvelle dont ils ont aujourd'hui mauvaise grâce à se plaindre. La France, disaient-ils, si opiniâtre à défendre un roi renversé, a pourtant reconnu l'indépendance des Provinces-Unies révoltées contre l'Espagne, et traité avec Cromwell pendant qu'elle refusait l'hospitalité à un prince injustement dépouillé, petit-fils de Henri IV, neveu de Louis XIII, cousin germain de Louis XIV ; elle avait accepté dom Pedro en Portugal, au détriment d'Alphonse VI, et continué, malgré le renversement de son allié Mahomet IV, son alliance avec le nouveau sultan Soliman III. Cet argument *ad hominem* était fort bon sans doute pour mettre la France en contradiction avec elle-même ; mais il savait la base de la légitimité royale, en substituant à un droit imprescriptible le droit nouveau et perpétuellement variable du fait accompli.

Avec l'Espagne commençaient ces énumérations déifiantes, stipulant détail par détail les restitutions concédées, par souvenir des chicanes d'interprétation et pour en prévenir le retour. Les premiers articles contenaient séparément la remise de toutes les villes de la Catalogne, y compris Barcelone, la remise de Luxembourg, la remise de Charleroi, la remise de Mons, la remise de Courtrai. Venait ensuite la restitution de tous les lieux, villes, bourgs, places ou villages, que le roi très-chrétien avait occupés et réunis depuis la paix de Nimègue, dans les provinces de Luxembourg, de Namur, de Brabant, de Flandre et de Hainaut et autres des Pays-Bas. Il ne restait à Louis XIV que quatre-vingt-deux villes, villages ou bourgs nommés dans une liste d'exception, comme dépendances de territoires régulièrement cédés par les traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue ; mais ces prétendues villes aussi bien que les villages n'étaient que des localités sans nom, bonnes tout au plus à la délimitation d'une frontière correcte, ou de

¹ Il ne faut pas prendre pour un autre affront le préambule du traité où Guillaume se nomme non-seulement roi de la Grande-Bretagne, mais encore roi de France, à l'imitation de tous les rois d'Angleterre depuis Henri VI de Lancastre ; Louis XIV n'y est appelé que le roi très-chrétien. Cette formule souleva une réclamation de la part des négociateurs français. Les Anglais répondirent que c'était une formalité qu'on avait employée comme par le passé, comme au traité de Breda même, sans y attacher aucune signification. Ils offraient, si les Français le désiraient, un autre acte de ratification réformé sur ce point, et conforme pour le reste audit traité de paix : *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*, tome III, page 375.

quelque utilité stratégique. Ces restitutions devaient s'accomplir sans aucune démolition, affaiblissement, diminution ou endommagement de ces places. On avait peur que, selon un système recommandé autrefois par Colbert, elles ne fussent rendues hors d'état de servir et exposées sans défense à une nouvelle occupation. Le roi pourrait seulement en retirer l'artillerie, les poudres, boulets, armes et vivres qu'il y avait apportés. Quand on lit cette liste interminable de remises faites à une nation qui n'avait rien su reprendre par elle-même, on s'étonne des difficultés opiniâtres que l'Espagne avait opposées à la paix. On est tenté d'autre part de croire que le roi, en prévision de la mort de Charles II, et de l'ouverture de sa succession, espérait se rendre favorable le peuple espagnol comme il arriva en effet. Nous verrons, trois ans après, qu'entre l'Autriche, dont l'influence à Madrid avait mécontenté l'opinion publique, et la France qui s'était montrée si généreuse, l'Espagne n'hésita pas à demander, à acclamer pour successeur de Charles II, un prince français.

Enfin le tour des Impériaux arriva. Ils s'étaient flatés de rester seuls sur la brèche, malgré la défection de leurs amis. Ce n'avait été que deux jours après la signature des trois autres traités, le 22 septembre, qu'ils avaient consenti à une suspension d'armes avec la France. Quand ils se sentirent décidément seuls, ils perdirent assez vite leur aplomb. Il était stipulé par les autres nations que, si les Impériaux prétendaient s'obstiner au delà du 1er novembre, on se passerait de leur adhésion. Ils n'attendirent pas même jusque-là ; le 30 septembre ils signèrent les arrangements préparés avec les Français. Ce quatrième traité était sans contredit le moins désavantageux à la France ; aussi est-il rédigé d'un ton hautain, hostile, mécontent. Il commence par casser tous les arrêts et délibérations des chambres de Metz et de Besançon, et du conseil de Brisach. Comme le traité d'Espagne, il énumère par le menu tout ce que l'empire a droit de reprendre, et avec plus d'arrogance, car il en donne une raison explicite. **De ces termes généraux, dit le texte, on peut facilement conclure ce qui doit être restitué. Cependant, sur la demande de plusieurs et par des raisons particulières, il a paru raisonnable de fixer nominalement certains points, afin qu'on ne prenne pas pour un abandon le défaut de désignation.** Alors suit la désignation de tous les lieux, villes, forts à rendre : Trèves à l'électeur, les villes du Palatinat au Palatin, le duché de Deux-Ponts à la Suède, leurs terres enlevées à l'électeur de Cologne, à la maison de Wurtemberg, à la maison de Bade, aux princes de Nassau, de Hanovre, de Leiningen. Plus loin on spécifie l'abandon par la France du fort de Kehl, la démolition des forts du Rhin et de la Moselle, la restitution de Fribourg et de ses forts élevés dans le Brisgau et dans la Forêt-Noire, la restitution de Brisach avec ses arsenaux et magasins, la restitution de Philipsbourg et de ses fortifications intactes. Le duc de Lorraine rentre dans ses États ; mais comme il faut laisser à la France Sarrelouis avec une demi-lieue de territoire, la prévôté de Longwy, et le passage des troupes françaises à travers le duché, on affecte de prendre contre le soldat français des précautions injurieuses. Ce passage sera inoffensif, *transitus innoxius* ; le soldat n'ira pas à l'aventure, ne cherchera pas de détour ; il passera par la voie ordinaire et la plus courte, il n'allongera pas son chemin par des retards indus ; il se gardera de toute violence, de tout dommage, envers les localités et les sujets du duc de Lorraine.

Il n'y aurait pas eu lieu à cette mauvaise humeur, si la satisfaction de Louis XIV s'était bornée à ces lambeaux de la Lorraine, au rétablissement du cardinal de Furstenberg dans ses droits, fiefs, alleuds et prérogatives, et à la promesse d'une indemnité pour la duchesse d'Orléans. Ce que les Allemands avaient sur le cœur, c'étaient deux articles que Louis XIV leur imposait évidemment et qui, à leurs

yeux, contrebalançaient tous leurs avantages. Le premier portait que le roi très-chrétien devait rendre tout ce qu'il avait acquis *hors de l'Alsace* par voie de fait ou autrement sous prétexte de réunion. Ce mot *hors de l'Alsace* coupait court à toutes les difficultés soulevées par les Allemands au sujet des villes impériales de cette province, à toutes les interprétations qu'ils prétendaient donner à leur profit de la paix de Munster. L'Alsace, de leur consentement même, restait ce que Louis XIV l'avait nommée, une province française. L'autre article contenait la renonciation formelle des Allemands à Strasbourg, par une dérogation expresse à tous les décrets, constitutions, statuts et coutumes passés ou à venir, qui interdisaient ou interdiraient l'aliénation des droits ou des biens de l'empire¹. Dans la nécessité où était réduit Louis XIV de reculer, d'abandonner tant de conquêtes extérieures, c'était une compensation estimable que de renfermer chacun dans ses limites naturelles, de constituer le Rhin pour barrière entre les deux nations, de ne rien laisser aux Allemands sur la rive gauche, en ne gardant rien pour les Français sur la rive droite. Si l'Allemagne n'était plus ouverte à la France, la France était toujours fermée à l'Allemagne. C'était aussi une raison suffisante de croire que l'acquisition de Strasbourg était désormais à l'abri de toute revendication. Quelle propriété pouvait être plus légitime que celle que l'on acquérait au prix de Philipsbourg, de Fribourg et de Brisach, trois enclaves françaises en Allemagne, que les Allemands n'avaient pas même essayé de reprendre dans le cours de dix années de guerre ? Hélas ! nous avons éprouvé qu'il n'y a pas de droit qui tienne contre les chicanes de la mauvaise foi et les excès de la force.

La paix signée, Louis XIV l'observa sans délai. Avant même les dernières ratifications, il envoya dans tous les ports (21 octobre) la défense aux corsaires de sortir et de troubler désormais le commerce étranger². Il s'imposa un sacrifice encore plus grand en ordonnant à ses plénipotentiaires, avant de quitter le congrès, de rendre visite à Guillaume. Caillères a laissé de cette entrevue une relation qui ne manque pas d'intérêt. Guillaume y déploya un grand art d'amabilité. Il protesta de son respect pour le roi, se défendit d'avoir jamais manqué à la personne d'un si grand prince, et rejeta sur son mauvais sort le parti opposé où il avait été engagé. Lui aussi, il avait désiré la paix ; Caillères en particulier pouvait témoigner des assurances qu'il avait toujours données à cet égard. Il louait donc les plénipotentiaires de leur habileté à ajuster tant de différents intérêts opposés. Il n'y avait jamais eu de guerre aussi terrible que celle qui venait de finir, de batailles aussi sanglantes, d'armées aussi considérables ; il convenait qu'il n'avait que trop éprouvé par là la puissance du roi de France. La paix lui était nécessaire à lui-même pour son repos, à son Age, après tant de travaux, et aux peuples pour leur soulagement après tant de misères. Si le roi le voulait bien, la paix serait ferme et durable entre les deux couronnes³. Ainsi Guillaume lui-même semblait abjurer ses haines personnelles,

¹ Voir le texte : *Ad cujus cessionis alienationisque majorem validitatem, Imperator et Imperium vigore præsentis tractationis expresse derogant omnibus et singulis prædecessorum Imperatorum sacrique imperii decretis, constitutionibus, statutis et consuetudinibus, etiam juramento firmatis, aut in posterum firmandis, nominatimque Capitulationi Cæsareæ, quatenus omnimoda alienatio bonorum aut jurium Imperii prohibetur.*

² Dangeau, 21 octobre.

³ *Œuvres de Louis XIV*, tome VI : lettre de Caillères à la marquise d'Huxelles, 12 nov. 1697.

et cette jalousie contre la grandeur de la France qui était chez lui, de l'aveu de ses admirateurs, une véritable *infirmité*¹.

Malgré cette réconciliation apparente des deux plus grands adversaires, la paix ne fut pas accueillie en Europe avec tout l'empressement qu'on pourrait croire. En Angleterre même on regrettait qu'elle n'eut pas rapporté davantage. Le roi Guillaume, dit Burnet, vint à bout du grand dessein qu'il poursuivait depuis 1672, de mettre des bornes au progrès des armes françaises. Mais les conditions n'étaient toujours que trop avantageuses à la France. On avait obtenu les meilleurs arrangements possibles dans l'état présent des affaires, mais il était fâcheux que l'épuisement des alliés les eût contraints à cette modération. En Allemagne les plénipotentiaires eux-mêmes donnèrent l'exemple des doléances. Ils accusèrent les alliés de les avoir abandonnés, d'avoir traité chacun à part, d'avoir rendu par cette malheureuse séparation l'audace et l'inflexibilité à la France, de les avoir réduits à cette alternative de continuer la guerre avec des chances de ruine ou d'accepter une paix peu avantageuse². Il n'y eut que l'Espagne qui ne trouvât rien à redire à la part qu'on lui avait faite.

En France l'honneur national se sentit profondément blessé. La paix de Ryswick était dans l'ensemble une défaite flagrante. Sur quelques points on reculait au delà de la paix de Westphalie ; sur d'autres on restituait, sans avoir été véritablement vaincu, tout le fruit de tant de batailles gagnées, de sièges mémorables depuis dix ans. La France était amoindrie et abaissée. C'était en vain qu'on essayait de dissimuler ce résultat sous un prétendu mérite de modération et de générosité. Le regret perce à travers les paroles de ceux mêmes qui s'ingénient à y répondre. Le roi, écrivait Dangeau³, donne la paix à l'Europe aux conditions qu'il a voulu imposer. *Il était le maître*, et tous les ennemis ne sauraient s'empêcher de louer et d'admirer sa modération. Mme de Maintenon n'insinuait pas moins la résignation quand elle disait⁴ : Toutes les restitutions que le roi offre ont causé ici de grands débats ; on est las de la guerre, et l'on trouve une espèce de honte à restituer ce qui a coûté tant d'efforts et de sang : pour moi il me semble qu'il y a de la gloire à restituer ce qu'on a pris pourvu qu'on n'y soit pas contraint par une puissance supérieure ; cette démarche ne peut qu'être attribuée à la générosité du roi. Louis XIV crut nécessaire de parler lui-même à son peuple, et de lui faire voir quelles satisfactions la paix offrait encore à l'honneur et à l'intérêt. Dans une première lettre à l'archevêque de Paris (12 novembre 1697) il se glorifiait d'avoir sacrifié le fruit de ses conquêtes au repos de l'Europe et au prompt soulagement de ses sujets : L'éclat des plus grands triomphes, disait-il, ne vaut pas la gloire de récompenser le zèle de mes sujets qui tous, avec une ardeur égale et sans jamais se démentir, ont prodigué leur sang et leurs biens pour mon service. Dans une seconde, deux mois après (5 janvier 1698), il comptait les succès obtenus sur les Allemands : Strasbourg, un des principaux remparts de l'Empire et de l'hérésie, réunie pour toujours à ma couronne, le Rhin rétabli pour barrière entre la France et l'Allemagne, et, ce qui me touche encore plus, le culte de la véritable religion autorisé par tin traité solennel chez des souverains d'une religion

¹ Macaulay, tome IV, chap. II.

² *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*, tome IV, page 119 : lettre des plénipotentiaires allemands à la diète de Ratisbonne.

³ Dangeau, 26 sept. 1697.

⁴ Maintenon à comtesse de Saint-Géran.

différente, sont les avantages de ce dernier traité¹. Ce qu'il essayait de persuader par lui-même à ses contemporains, il chargeait l'Académie des médailles de le persuader à la postérité. Trois médailles furent frappées à l'occasion de la paix de Ryswick ; la seconde est la plus curieuse par l'intention politique qui y est avouée assez clairement. Les plus glorieux succès, dit le texte explicatif², ne dédommageaient pas le roi à son gré de la perte d'un grand nombre de soldats et d'officiers, ni des impositions qu'exigeaient les nécessités de l'État. Le désir de soulager le peuple le fit donc résoudre de relâcher non-seulement une partie des conquêtes qu'il avait déjà faites, mais de renoncer à celles que la continuation de la guerre lui promettait. Cette tendresse paternelle de Sa Majesté a paru digne d'un monument particulier qui en éternise la mémoire.

Vains sophismes ! ni les contemporains ni la postérité ne se sont laissé prendre à ce système de gloire et de profits de convention, imaginé tout exprès pour couvrir un dommage et un affront réels. La paix de Ryswick est restée, dans le temps même et dans l'histoire, ce qu'elle est réellement, la première manifestation de la décadence de Louis XIV. Il s'y joignit bien-lot lin complément qui ne pouvait lui être insensible, puisque c'était la confusion de sa politique et un retour d'honneur pour l'Autriche. Cette guerre des Turcs, dont il s'était fait une diversion peu chrétienne, finissait par un désastre décisif de ses alliés secrets. Le 25 septembre, pendant que les Allemands débattaient encore à Ryswick leurs intérêts particuliers, le prince Eugène remportait à Zentha la plus brillante victoire qui eût jamais illustré les armes impériales. Une grande armée ottomane presque entièrement détruite, un butin incomparable et le sceau même des sultans aux mains du vainqueur, vengeaient enfin la chrétienté de tous les outrages des infidèles³. C'étaient les préliminaires de la paix de Carlowitz qui devait, l'année suivante, rendre à l'Ans riche la Transylvanie et la Hongrie jusqu'à la Save, livrer aux Vénitiens la Morée, la Podolie et Kaminiek à la Pologne, et Azof aux Russes. Le dix-septième siècle allait finir sur cet abaissement du roi très-chrétien par la coalition de l'Europe, et sur cette revanche glorieuse de la chrétienté par l'Autriche.

¹ Voir ces deux lettres dans les Actes de la paix de Ryswick, tome IV, p. 168 et suivantes.

² *Histoire métallique.*

³ Voir dans Hammer, tome XII, pages 424, 425, les détails de la bataille de Zentha.

CHAPITRE XXXVI

**La décadence à l'Intérieur, dans
l'administration, dans le travail, dans les
lettres, dans l'esprit religieux**

I. — Efforts insuffisants du roi pour maintenir son autorité intérieure. - Affaiblissement sensible de la prospérité publique. - Dépopulation. - Suspension du commerce et de l'industrie ; dépérissement des chemins. - Rapports des intendants sur l'état du royaume.

La décadence était partout ; déjà nous l'avons entrevue, à travers la guerre, comme la raison, en quelque sorte fatale, d'une paix désavantageuse. Au lieu qu'autrefois la grandeur et la puissance au dedans avait assuré à Nimègue la prépondérance française, aujourd'hui la revanche de l'Europe à Ryswick s'expliquait par l'affaiblissement de l'autorité en France et par l'épuisement des ressources de la nation. Tout baissait évidemment comme la gloire politique, l'administration, le travail, et même les lettres, et l'esprit religieux.

Ce n'est pas que, dans cette période tourmentée et laborieuse, l'autorité royale n'eût tenté de se maintenir à sa hauteur, et fait de louables efforts, en concurrence avec les préoccupations extérieures, pour conserver les éléments du bien-être public. Au mois d'août 1688, au moment où la querelle des franchises et les dangers de Jacques II multipliaient les embarras politiques, Louis XIV trouvait du temps pour protester par des lettres patentes contre l'inobservation de son ordonnance de 1667 dans quelques cours et juridictions, contre l'impunité de certains crimes, et l'oppression des faibles par la négligence ou la connivence des juges. Il délégua des commissaires de son conseil dans les provinces pour prendre connaissance des abus commis au fait de la justice, et punir les officiers coupables¹. De cette ordonnance sortirent les Grands-Jours ouverts à Poitiers le 10 décembre 1688, qui renouvelèrent pour le Limousin, la Saintonge, le pays d'Aunis et le Poitou, les sévérités utiles exercées autrefois à Clermont et à Toulouse². Noblesse et peuple, et officiers de judicature, furent atteints par ces juges suprêmes. Un sieur de Fontenelle était condamné à perdre la tête pour avoir tué son frère, à côté de paysans pendus ou envoyés aux galères pour meurtre³. Plusieurs lieutenants généraux et lieutenants des présidiaux étaient châtiés selon leurs méfaits, et de bons règlements opposés aux malversations des petits juges⁴. Ce soin de la justice est un des titres les plus honorables de Louis XIV ; jamais il ne veut souffrir qu'elle soit dénaturée par de hautes influences ni compromise aux yeux des justiciables par l'impunité des vices de ceux qui sont chargés de la rendre. Un jour on avait avancé que le dauphin sollicitait pour deux plaideurs ; le roi fit déclarer par Seignelay que le dauphin ne sollicitait pour personne, et qu'il ne désirait autre chose sinon que justice exacte fût rendue⁵. Un autre jour le roi apprit que le doyen du parlement de Paris se servait de l'importance dont ses fonctions l'investissaient pour ne pas payer ses créanciers ; il lui envoya immédiatement l'ordre de se défaire de sa charge⁶. Un

¹ Isambert, tome XX : lettres patentes du 4 août 1688. Dangeau, *Journal*, 8 août.

² Les juges étaient Fieubet, Bignon, Marillac, l'abbé Pelletier, Marie.

³ *Mémoires* de Foucauld, alors intendant à Poitiers.

⁴ Dangeau, 13 février 1689. *Histoire métallique* : médaille *Emendati provinciarum judices*.

⁵ Depping, tome II : lettre de Seignelay au président Croiset.

⁶ Dangeau, 10 avril 1690.

conseiller donnait l'exemple de résister aux agents de la police ; il avait tué un archer dans une de ces occasions ; il fut arrêté et jugé par toutes les chambres réunies selon le droit de sa dignité.

Même inflexibilité à maintenir les édits contre le duel. Le prince d'Elbeuf et le chevalier de Soissons s'étant battus, *Sa Majesté*, écrivait Seignelay au premier président¹, *aura grande attention à ce qui se passera en cette occasion. Elle ne veut pas que la qualité des coupables empêche l'exécution de ses édits dont elle est fort jalouse.* Un comte d'Albret, se plaignant d'avoir été l'objet d'une tentative d'assassinat, était soupçonné de dissimuler sous ce nom le crime d'une rencontre volontaire interdite par le roi ; une information fut aussitôt commencée ; d'Albret ayant osé se présenter dans cette circonstance à la cour, le roi lui défendit d'y reparaitre tant que l'information ne serait pas terminée à son avantage (1694). L'année suivante, le marquis de Pluveau, sorti de France à la suite d'une affaire du même genre, était condamné par contumace à avoir la tête tranchée, et ses coaccusés à être pendus (1695). Plus tard un duel du bailli d'Auvergne et du chevalier de Caylus était puni par l'exil des deux demoiselles de Soissons et de Chambonneau, qui avaient été l'occasion de ce forfait, et par la fuite du chevalier de Caylus qui n'eut d'autre ressource que de rester à l'étranger et de se laisser faire grand d'Espagne. A la fin de la guerre (novembre 1697), le comte de Lamarck, colonel du régiment de Furstenberg, pour une querelle qu'il avait eue à l'armée de Boufflers, était, par l'avis du roi, mis en prison et cassé. Le roi, écrivait Dangeau, veut punir rigoureusement tout ce qui a l'apparence du moindre duel².

Même vigilance à réprimer la passion du jeu, ce danger des fortunes de toutes sortes, dans toutes les conditions. On s'en était aperçu dans les dernières années de Colbert, après une trop longue tolérance et trop d'exemples venus de haut. Mais la répression, pour avoir été un peu tardive, n'en continuait pas moins sous les successeurs de Colbert, avec d'autant plus d'à-propos que la passion se ranimait avec fureur, et envahissait la bourgeoisie, comme on le voit dans les comédies de l'époque³. *Plus que jamais*, écrivait Pontchartrain à La Reynie, *Sa Majesté veut empêcher les jeux publics ; il n'y aura ni personnes ni lieux qui soient exempts.* Le roi demandait donc au lieutenant de police un mémoire de tous les lieux où l'on jouait, de ceux qui tenaient le jeu, des protections dont les joueurs se couvraient. Par suite, interdiction aux marchands des foires de faire jouer leurs marchandises dans leurs boutiques. Interdiction du jeu dans les maisons particulières et surtout dans les maisons des princes. Défense à Mademoiselle de Soissons de faire une loterie chez elle et de donner à jouer au billard, sous peine de bris des billards. Recommandation au duc d'Orléans de ne plus laisser jouer dans ses écuries ou dans celles du duc de Chartres. La première instruction de Pontchartrain à d'Argenson, successeur de La Reynie, était brève et précise : *Je n'ai rien de nouveau à vous dire sur ce qui regarde les jeux ; il n'y a qu'à exécuter les ordonnances de police et les ordres particuliers que vous avez reçus à cet égard*⁴. Le roi se faisait un devoir de garantir ses sujets des suites de leurs propres entraînements.

¹ Depping, tome II : lettre de Seignelay au premier président de Paris, juin 1688.

² Dangeau, 1694, 1695, 1697. Note de Saint-Simon sur le *Journal* de Dangeau.

³ Voir en particulier, outre *le Joueur* de Regnard, les *Comédies* de Dancourt, et entre autres *les Bourgeoises à la mode*.

⁴ Depping, tome II : lettres de Pontchartrain à La Reynie, à Robert, procureur du roi, à d'Argenson, en 1696 et 1697.

Par un semblable motif ou prétexte d'utilité populaire, Louis XIV, à cette époque, supprima en grande partie les libertés municipales. Nous avouons que nous ne sommes pas très-sensible à cet attentat si souvent reproché au grand roi. Ne cédaient-ils qu'au besoin de tout ramener à sa volonté unique, d'étouffer toute indépendance, ou bien les vues étroites, les égoïsmes de ces autorités locales, tant dénoncés par Colbert (voir tome IV, ch. XXVIII, § 3), n'appelaient-ils pas une réforme pour le bien même des populations ? Les préambules des édits de 1690 et 1692 contiennent, à cet égard, des considérants qui ne sont pas seulement des excuses spécieuses. Le peu d'ordre qui se rencontre, dit le roi, dans l'administration des affaires commune. ; des villes et des communautés, procède de deux causes : du fréquent changement des magistrats, échevins, capitouls, syndics, dont les fonctions ne durent pas assez pour leur donner l'expérience et la pratique nécessaire, et de l'insuffisance des particuliers commis à la charge de greffiers, qui n'étant pas responsables des papiers et registres, les négligent le plus souvent, les divertissent ou les suppriment, soit au profit de leurs parents ou amis, soit dans l'intérêt d'un bénéfice personnel illicite. Quant aux maires choisis par le roi sur une liste qu'on lui présente, là cabale et les brigues ont beaucoup de part à leur élection, et la brièveté de leurs fonctions leur ôte toute indépendance et toute autorité utile. Ils se trouvent partagés entre deux sentiments : le besoin de plaire aux uns et de se venger des autres ; de se venger de ceux qui leur ont refusé leur suffrage, de favoriser ceux qui les ont élus ou ceux sous l'autorité desquels ils peuvent retomber à leur tour. Dans certaines localités où il n'y a pas de maire, les fonctions en soin disputées par un grand nombre de fonctionnaires, dont les contestations ne peuvent que nuire aux affaires des administrés¹.

En vertu de ces considérations, un premier édit (juillet 1690) institua, en chaque ville et communauté du royaume possédant un hôtel commun, un conseiller-procureur et un greffier nommés par le roi. Ces représentants du pouvoir central avaient pour mission d'assister à toutes les assemblées municipales, de veiller à l'emploi des revenus, en empêcher la dissipation, proposer et requérir tout ce qui serait d'utilité publique, rédiger les délibérations, expédier les bulletins de logement des gens de guerre, et tenir les livres du cadastre. La combinaison ne manquait pas de sagesse. C'était, la surveillance d'en haut contenant, sans la supprimer, une liberté locale jusque-là effrénée, mais supprimant les rivalités et les connivences de voisinage, et les friponneries trop longtemps impunies, et conciliant les intérêts particuliers de chaque communauté avec l'intérêt général du royaume. Colbert aurait sans doute été content de ce progrès. Louis XIV voulut davantage. Deux ans après (1692), un autre édit réserva au, roi seul le choix du maire. Il est bon, dit le texte, qu'il y ait un maire partout et que le maire soit un homme éclairé et capable. Pour cela, il était établi en chaque ville ou communauté, en titre d'office formé et héréditaire, sauf à Paris et à Lyon, un maire avec tous les pouvoirs et émoluments de ceux qui auparavant étaient élus ; ce maire aurait droit d'entrée aux états de la province, et dispense de tutelle et curatelle, de taille personnelle et logement des gens de guerre. Jusque-là, sauf l'hérédité, l'institution n'avait rien. de trop répréhensible ; mais à ce maire étaient joints des assesseurs nommés par le roi, et afin de ne laisser les charges d'échevins, jurats, ou capitouls, qu'à des hommes capables, la moitié de ces magistrats, lors des élections, serait choisie parmi les assesseurs. C'était ne conserver à l'élection qu'une apparence de droit. Un autre grief, bien capable de

¹ Voir pour ce qui précède et ce qui suit le texte des deux édits, dans Isambert, tome XX.

discréditer les intentions du souverain, apparut presque aussitôt dans la vente de ces offices de maires. Le roi supprimait les libertés municipales, moins pour y substituer un système plus honnête que pour tirer une finance du changement. Il y eut des villes comme Montluçon, comme Limoges même, où personne ne se présenta pour acheter la mairie, et auxquelles le roi ne parut pas s'inquiéter de donner un maire éclairé et capable. Plus tard même, il permit aux communautés qui le pouvaient de rembourser le prix d'achat au titulaire, et de rentrer ainsi dans le droit de désigner leur premier magistrat¹.

Ce besoin de tout dominer, de tout réglementer au moment où la force commence à lui faire défaut, éclate encore mieux dans quelques ordonnances relatives à la juridiction ecclésiastique. Le roi entre ici sans façon dans le domaine spirituel et se pose en évêque des évêques. Il est vrai qu'il se réclame de l'assemblée du clergé, à la demande de laquelle il a, dit-il, édicté ces dispositions ; elles n'en sont pas moins singulières de la part de l'autorité temporelle. Par un édit d'avril 1695, il prescrit de quelle manière les personnes pourvues de bénéfices entreront en possession ; ce ne sera jamais sans l'autorité des évêques. Le droit de propriété qu'il s'attribuait sur les biens ecclésiastiques nous a habitués depuis longtemps à de pareilles prétentions. Voici quelques points plus nouveaux qu'on est surpris davantage de voir régler par un laïque. Qu'il interdise à ses juges et aux seigneurs d'autoriser les prédicateurs à prêcher, c'est la puissance séculière se renfermant chez elle, et forçant ses subordonnés à ne pas franchir ces limites : cela se comprend, cela est même irréprochable ; mais il oublie aussitôt cette sage distinction, et, une fois lancé sur le territoire d'autrui, il ne s'arrête plus. De par le roi, les réguliers ne pourront prêcher dans leurs chapelles ou églises propres sans avoir reçu la bénédiction de l'évêque ; à bien plus forte raison ils ont besoin de cette bénédiction pour prêcher dans les autres églises. De par le roi, les archevêques et évêques visiteront tous les ans au moins une partie de leurs diocèses. De par le roi, ils veilleront à la discipline des monastères exempts et non exempts, tant d'hommes que de femmes, sans souci évidemment de l'autorité du Saint-Siège qui a consacré les exemptions. De par le roi, les prélats observeront la résidence, ils feront acquitter les services et les aumônes dont ils peuvent être chargés ; ils entretiendront les bâtiments dont ils ont la garde. Il n'hésite même pas devant la sanction à donner à ses commandements. L'Église a pour les siens les censures et les excommunications et l'adhésion de la conscience. Le roi, qui ne pourrait sans rire excommunier personne, a ses baillis et ses sénéchaux, et par-dessus il compte sur les impressions de sa crainte. Les baillis et les sénéchaux réprimanderont les prélats désobéissants, et, s'ils ne les ont pas tremblés par des paroles, ils les dompteront par des effets sensibles : ils saisiront leur temporel². En lisant ces canons d'un nouveau genre, on se demande si ce sont là des libertés gallicanes, et si la distance est bien grande du roi très-chrétien, qui se permet ces empiètements, aux rois hérétiques qui se sont déclarés chefs de l'Église dans leurs États.

Or, cette autorité qu'il avait la prétention d'étendre à tout et à tous, c'était précisément parce qu'elle s'ébranlait de toute part qu'il s'opiniâtait à en faire un

¹ Voir dans les rapports des intendants, en 1698, ceux qui appartiennent à la généralité de Bourges, où le maire perpétuel a payé sa charge 33.000 livres, aux généralités de Limoges et de Moulins pour Montluçon, et à celle de Montauban, où l'on comptait 170 mairies achetées.

² Isambert, tome XX.

si pompeux éloge. Il s'était déjà bien aperçu de cette décadence dans l'armée, aux résistances qu'il rencontrait de ce côté, aux changements regrettables qu'il se voyait contraint de subir dans les institutions de Louvois. L'indiscipline se produisait sous des formes inconnues depuis longtemps. Il avait dû mettre à la Bastille le baron de Cornberg, créateur et premier colonel des hussards français, qui, mécontent, d'avoir perdu sa charge, menaçait de faire désertir tous ses anciens soldats, et tenait d'autres discours séditieux, dignes de la prison¹. Au temps de la perte de Casal (juin 1695), il apprit la révolte de deux compagnies d'infanterie dans un château près de Nice. Les rebelles avaient égorgé le gouverneur, lié les officiers, pillé le château, et trouvé asile en pays ennemi. Il ne parlait de cet événement qu'avec horreur, comme d'une honte pour la nation. Jamais, disait-il, les Français n'avaient rien fait qui approchât de ce crime. Pour resserrer la surveillance, il établit des charges nouvelles destinées à tenir les colonels en respect : quatre directeurs dans l'infanterie et quatre dans la cavalerie ; au-dessous de chacun d'eux, des visiteurs. Ces nouveaux agents de l'autorité centrale avaient inspection et autorité sur les troupes en quartiers d'hiver et en campagne. Les visiteurs rendaient compte aux directeurs, les directeurs avaient droit de punir les brigadiers et rendaient compte au ministre de la guerre ou au roi. L'institution devait avoir du bon, puisqu'elle déplait à l'orgueil nobiliaire de Saint-Simon, qui la déprécie². Mais, à peu près dans le même temps, le roi rendait un pouvoir dangereux aux colonels en leur laissant la désignation d'une partie des officiers. L'excellente organisation des cadets en compagnies spéciales succombait, faute d'argent pour l'entretenir. Au lieu de cette raison, qui pour être grave n'était pas sans réplique, le roi alléguait le mauvais prétexte que les officiers sortis des cadets ne demeuraient pas dans les régiments ou servaient mal ; il cassa les quatre mille cadets qu'il entretenait, et régla qu'à l'avenir les colonels mettraient eux-mêmes ces officiers dans leurs régiments, à la seule condition qu'avant de les recevoir, ils les amèneraient au bureau de la guerre pour les faire approuver.

Un symptôme également mauvais se manifestait dans la multiplicité des libelles qui se répandaient en France. L'opinion publique s'émancipait de l'ancien respect et infligeait au roi, on le voit par les aveux de ses ministres, de sérieuses inquiétudes. Sans doute il n'avait jamais dominé entièrement les esprits. Même aux plus beaux temps de sa gloire, il était resté un refuge à la malice malveillante dans les conversations insaisissables, dans de petits vers clandestins, dans des confidences secrètes que çà et là les correspondances nous ont révélées. Les ennemis du dehors surtout n'avaient pas manqué de rabattre l'orgueil de ses médailles par des médailles non moins fières, et de réformer par des pamphlets insolents l'admiration de ses panégyristes officiels. Les *lardons de la Gazette de Hollande*, dont plusieurs venaient même d'un Français réfugié, lui rappelaient fréquemment qu'il était homme. Avec les préliminaires de la seconde coalition avait commencé la publication des *Soupirs de la France esclave*, où rien n'était ménagé de ses procédés envers Innocent XI, ou de ses cruautés dans le Palatinat. Mais l'origine étrangère de ces attaques en infirmait la valeur par l'imputation de partialité et de dépit qu'elle provoquait naturellement. Un souci plus alarmant fut le goût qui se manifesta à la fin, en France, pour ces productions hostiles, non-seulement pour les accueillir de l'étranger, mais pour les imprimer, les composer même dans le royaume et les propager de proche en

¹ Dangeau, *Journal*, janvier 1694.

² Dangeau, 11 juin 1695, 29 nov. 1694. Saint-Simon, *Mémoires*, tome Ier.

proche. En 1693, Daniel de Larroque écrivait un mauvais livre contre le défaut de prévoyance du gouvernement en face de la disette. En 1694, les *Intrigues galantes de la cour de France* s'imprimaient à Lyon ; presque en même temps paraissaient les *Travaux d'Hercule* par Lenoble. En 1697, La Bisardière publiait, comme une dérision de la diplomatie française, l'*Histoire de la scission* arrivée en Pologne contre l'élection du prince de Conti. La police parvenait de temps en temps à saisir les libelles et même leurs auteurs. En 1694, deux libraires, distributeurs de libelles, furent condamnés à mort et exécutés ; trois *particuliers* de Lyon, dénoncés par eux, furent amenés à Paris sur l'ordre de Pontchartrain ou enfermés au château de Pierre-en-Seize. Mais cette répression n'atteignait que des individus, et non la connivence qui avait favorisé la publication et la ranimait sous une autre forme. Cette complicité introuvable des esprits opposants était ce qui désespérait les officiers du roi. Lenoble, écrit La Reynie, a trouvé des protecteurs et des particuliers qui ont cru qu'il était utile de laisser à cet homme la liberté d'écrire sur toutes sortes de matières. Pontchartrain ne se préoccupe pas moins de ce qui arrive dans une ville comme Lyon, où des libraires et imprimeurs se donnent la licence d'imprimer ce que les ennemis ne peuvent faire entrer dans le royaume, et de recevoir les libelles en manuscrit ou en feuilles imprimées, par la voie des courriers ordinaires. Le roi, dit-il, est extrêmement surpris que ses sujets fassent les affaires de ses ennemis sans que ceux-ci aient la peine de s'en mêler. La paix elle-même ne mit pas fin à ces hostilités. Le ministre, en 1698, s'en prenait aux agents de l'administration. On a des avis certains, écrivait-il aux fermiers généraux, qu'il entre un grand nombre de livres défendus, par les bureaux de Lyon et de Rouen, faute d'attention de la part des commis qui ne font pas leurs visites avec assez d'exactitude¹. Les délégués de l'autorité conspiraient-ils donc contre elle avec l'opinion ?

On n'avait plus, pour confondre ces mauvaises dispositions, à présenter au peuple le tableau de la prospérité publique, à faire valoir, comme vingt ans plus tôt, les heureux effets de l'application du roi au développement du bien-être de ses sujets. La guerre avait détruit les résultats d'une administration active et féconde. Tout ce que le gouvernement pouvait faire dans l'état présent se réduisait à constater et à s'expliquer par les véritables causes la pénurie dénoncée par Boisguillebert, et désormais flagrante à tous les yeux. Il existe un document contemporain et irrécusable de cette situation dans l'enquête ordonnée par Louis XIV, pour l'instruction du duc de Bourgogne, aussi tôt après la conclusion de la paix. Tous les rapports des intendants, ainsi provoqués par le roi, sont unanimes à reconnaître la dépopulation du pays, la ruine des sujets par les charges publiques, la cessation du commerce par l'interruption des rapports internationaux, par la pauvreté des maîtres et des ouvriers, et par le dépérissement des voies de communication, ponts et chemins, sans lesquels la vie ne peut plus circuler d'une extrémité du royaume à l'autre².

La dépopulation ! Elle est telle qu'on voudrait croire que les intendants se sont trompés par ignorance ou par mauvaise humeur. Mais alors comment expliquer leur unanimité sur le fait général, et l'accord de leurs chiffres dans leurs différences mêmes ? C'est pour la généralité de Paris, une diminution à peu près

¹ Depping, *Correspondance administrative*, tome II : lettres de La Reynie à Harlay, 1694 ; de Pontchartrain à d'Herbigny, 1694 ; du même aux fermiers généraux, 1698.

² Ces rapports existent en manuscrit à la Bibliothèque nationale. Ils ont été abrégés et commentés au commencement du siècle dernier par le comte de Boulainvilliers dans le livre intitulé : *L'État de la France*.

de la moitié dans les élections de Mantes et d'Étampes, du tiers ou au moins du quart dans les autres élections ; du douzième dans la généralité d'Amiens ; du cinquième dans celle d'Orléans ; de la moitié dans la Flandre occidentale ; du quart dans la généralité de Tours ; du cinquième dans celle de Moulins, du huitième dans celle de Grenoble. A Troyes la population est tombée de cinquante mille âmes à vingt mille ; à Rouen elle a baissé de vingt mille âmes. A Tours où l'on consommait autrefois quatre-vingt-dix bœufs par semaine, c'est à peine si on en débite maintenant vingt-cinq. L'intendant d'Alençon ne donne pas de chiffres précis ; mais il accuse un déficit considérable, beaucoup plus sensible dans les villes que dans les campagnes. C'est pitié, dit-il¹, de voir partout la moitié des maisons dépérir faute de réparation ou d'entretien. Les propriétaires le plus souvent n'y sont pas à couvert, et la pauvreté répand partout une tristesse et une férocité qui surprend. La tristesse était sans doute plus grande encore que la surprise ; car, avant même ces comptes rendus, le mal était constant pour tout le monde. Le roi en avait le sentiment à l'époque de la conclusion de la paix, comme on le voit par le passage de Dangeau² : Le roi règle que les soldats qui retournent chez eux, pourvu qu'ils se marient, ne payeront que cinq sols de taille pendant .cinq ans. C'est le moyen d'obliger beaucoup de gens à se marier, et le roi songe à repeupler son royaume.

En tête des causes d'une diminution aussi sensible, faut-il, comme on le fait presque toujours, placer la révocation de l'édit de Nantes, et les émigrations qui en ont été la suite ? Nous n'avons pas nié ces émigrations, nous les avons déjà regrettées ; toutefois il nous semble que le chiffre en a été fort exagéré, et les rapports des intendants nous confirment dans cette opinion. Dans plusieurs provinces, Bretagne, Limousin, Auvergne, Bourgogne, Lyonnais, les huguenots étaient en fort petit nombre. Si quelques-uns avaient fui, leur retraite n'avait pas eu d'effet sensible. Ailleurs l'importance de l'émigration était bien plutôt dans la valeur personnelle des fugitifs que dans leur chiffre. Ainsi à Tours, sur neuf cents huguenots, cinq cents étaient marchands ou fabricants ; en passant tous en Hollande ou en Angleterre, ils avaient plus nuï au commerce qu'à la population ; il en était de même à Rouen et à Caen. Dans plusieurs autres provinces, les huguenots étaient restés avec l'apparence trompeuse de convertis, mais soumis aux ordres du roi ; en Béarn, dans l'espoir, dit l'intendant, que le prince d'Orange à la fin relèverait leurs temples, et dans la généralité de Bourges, peut-être parce que de ce côté l'industrie avait trouvé un nouvel aliment dans les fournitures pour la guerre ; mais quelle qu'en fût la cause, sur soixante-six gentilshommes deux seuls étaient sortis de France, et aucun des vingt-cinq mille particuliers, dont vingt-deux mille dans le territoire de Sancerre, n'avait quitté le royaume ; les plus riches et les *plus échauffés* seulement étaient allés chercher à Paris, non à l'étranger, une liberté plus grande³. Les généralités de Paris, d'Amiens, de Dauphiné, de Montauban, avaient perdu davantage. L'intendant de Montauban ne donne pas de chiffre, Dans la généralité de Paris, sur 1.823 familles huguenotes il en était sorti 1.195 ; dans celle d'Amiens, 60 familles de Montreuil, 40 de Boulogne, 2.600 individus d'Amiens, 2.700 de Calais, 80 d'Abbeville ; dans le Dauphiné le quart des huguenots, c'est-à-dire 10.290 sur 39.244 que l'on comptait au moment de la révocation. Mais la population de la

¹ Rapport de l'intendant d'Alençon.

² Dangeau, *Journal*, 19 nov. 1697.

³ Rapport de l'intendant de Bourges.

généralité restait encore au chiffre de 543.585¹. Si dans le Dauphiné l'abaissement total de la population était d'un huitième, ce huitième dépassait six fois le nombre des émigrés pour cause de religion.

Il convient donc de chercher d'autres causes, et les intendants s'accordent à donner pour une des principales la mortalité de 1693, par la famine et par les maladies qu'elle avait engendrées. Ce mot de mortalité est douloureux par son retour si fréquent et par sa brièveté même, qui donne plus à penser que de longs détails. Le mal a été si grand, il est si connu qu'il est inutile d'y insister. Le nom tout seul en rappelle la gravité, et suffit à constater une situation que personne ne conteste. Il est donc vrai qu'en 1693, comme Fénelon l'écrivait à Louis XIV, les peuples mouraient de faim. Il n'est pas moins vrai que le mal se continuait

encore dans les années suivantes. *La misère des paysans est telle, dit le rapport de la généralité de Paris, que les enfants deviennent maladifs, faibles et de courte vie, parce qu'ils manquent des commodités que procure une bonne génération et éducation.* L'intendant de La Rochelle dit à son tour : *L'extrême pauvreté et misère des paysans les contraint à retrancher leur nourriture et leurs forces, et les fait mourir avant l'âge*

Cette misère avait des causes qu'on pourrait encore compter parmi celles de la dépopulation, comme nous allons le voir : c'étaient l'énormité des charges publiques, et l'interruption du commerce et de l'industrie. A ces tailles, à ces impôts indirects, à la capitation, à ces offices publics que nous avons énumérés ci-dessus, se joignaient surtout pendant la guerre, les passages et séjours de troupes, *l'ustensile* en argent, la fourniture des rations de fourrage et d'avoine à un prix insuffisant. Par toutes ces nécessités, la petite généralité des Trois-Évêchés payait annuellement la somme de plus de cinq millions, disproportion accablante entre les ressources et les charges contre laquelle l'intendant Turgot croyait juste de réclamer. Dans l'Artois, pays d'états, où le don gratuit n'était que de 400.000 livres, les fournitures extraordinaires d'avoine et de fourrage montaient, par l'insuffisance du remboursement, à 800.000 livres. L'Alsace, outre l'imposition régulière de 1.402.364 livres, avait fourni tous les fourrages des magasins et places, et des quartiers d'hiver, les logements, les suppléments, les ustensiles, l'entretien de deux régiments de milice, les corvées de chevaux et de voitures pour les armées. L'obligation de remettre toutes les récoltes de fourrage dans les magasins du roi n'avait laissé aux particuliers que de la paille pour les chevaux, et rien pour le bétail dont il avait fallu abandonner l'élevage en grande partie². Aussi, pour échapper à de tels fardeaux, les habitants des campagnes s'enfuyaient dans les villes franches (génér. de Paris), les plus riches des petites villes, comme ceux de Châlons, se retiraient à Paris ; les plus pauvres des communautés de Bourgogne émigraient vers un domicile moins exposé aux taxes. Ceux qui restaient dans leur pays n'y vivaient guère plus commodément. Dans la Beauce, la terre la plus abondante en blé, les paysans se contentaient de seigle et d'orge, les plus riches de quelques salaisons sur leur pain, tous de vin mêlé de beaucoup d'eau ; à ces conditions seulement, ils parvenaient à payer leurs subsides, à s'acquitter envers leurs maîtres, à acheter ce qui était rigoureusement nécessaire à leurs familles³. En Champagne, le peuple vivait toute l'année de blé noir, n'allant au marché que pour y débiter ses denrées et

¹ Rapport de l'intendant Boucher.

² Généralité d'Alsace, intendant La Houssaye.

³ Généralité d'Orléans, intendant Bouville.

n'en rapportant rien que l'argent nécessaire à payer ses contributions. D'autres encore plus misérables, selon le rapport de l'intendant de Moulins, s'étaient vu priver, pour s'acquitter envers le roi, non-seulement des commodités de la vie, des ressources et des espérances de leurs familles, mais encore du pain nécessaire au soutien de leur vie, et, réduits à la mendicité, ils n'avaient *pour soulagement que le témoignage que l'intendant pouvait rendre de leur obéissance et fidélité.*

Il serait injuste de prétendre que l'industrie et le commerce fussent anéantis partout. Il y avait des exceptions évidentes, comme dans la généralité de Bourges, où la guerre elle-même avait alimenté le travail. A Châteauroux, dix mille personnes, soit à la ville, soit à la campagne, n'avaient cessé de préparer, de tisser la laine pour l'habillement des soldats. A la Charité-sur-Loire, les forges avaient fabriqué sans relâche des ancres, des boulets pour la marine, des armes de guerre. En Alsace même, le tabac avait prospéré plus que jamais ; dans la seule ville de Strasbourg, quinze cents individus étaient employés journellement à cette préparation, et le débit en était de 1.500 quintaux par semaine. Il convient en outre de reconnaître que certaines industries ne pouvaient imputer leur dépérissement qu'à la marche naturelle des choses, à des concurrences légitimes, aux changements du goût et de la mode. Ainsi, la fabrication des futaines et basins avait baissé à Lyon par l'établissement de manufactures semblables à Marseille et en Flandre ; au contraire, l'établissement de foires à Lyon avait nui au commerce de Troyes. Ce qui est vrai, c'est un affaiblissement sensible du travail dans l'ensemble du royaume ; ce qui est vrai encore, et peut être imputé à faute au gouvernement, c'était le départ de fabricants qui, forcés de passer à l'étranger, avaient entraîné avec eux, hors de France, d'importantes industries ; c'était la guerre qui, par une longue rupture des relations avec les peuples voisins, faisait hausser le prix des marchandises, et rendait le débit et le commerce extérieur impossible ou difficile et rare ; c'étaient encore les impositions qui, en obérant les industriels, leur ôtaient le moyen de se procurer les matières premières et condamnaient les ouvriers eux-mêmes à aller chercher une existence plus assurée au dehors.

En parcourant les généralités l'une après l'autre, on vérifie à chaque pas ces assertions. En Picardie, la cherté des laines a réduit à l'inaction les métiers de Crèvecœur, d'Aumale, de Grandvilliers. Les fileuses recherchées pour leur adresse à manier la laine passent en Hollande et en Angleterre. A Lille, jadis, on fabriquait 500.000 pièces d'étoffes par an ; la moitié des ouvriers sont allés mettre leur activité au service des manufactures rivales à Gand, à Bruges. A Reims, les métiers d'étoffes de laine sont tombés de 1.812 à 950 pour deux raisons : la cherté des laines et l'enlèvement de la moitié des ouvriers par la mortalité de 1693. A Caen, l'industrie des serges et toiles est fort diminuée par la fuite des religionnaires, qui étaient les fabricants les plus solides ; ceux qui restent n'ont pas les ressources nécessaires pour tenir contre les exigences de ce travail. Tours n'a plus que 1.200 métiers pour la soie au lieu de 2.000, que 70 moulins à dévider au lieu de 700, que 4.000 ouvriers au lieu de 40.000. Il convient de s'en prendre à la fuite des religionnaires, et aussi à la nécessité de tirer toutes les soies de Lyon ; par suite d'une ordonnance qui a prétendu favoriser l'industrie lyonnaise. A Valognes, il ne reste que quatre drapiers, tous les autres se sont retirés par l'impuissance de suffire aux tailles et autres impositions. A Château-Chinon les maîtres drapiers sont si pauvres que, malgré le bas prix du blé, ils manquent de pain et sont hors d'état d'acheter de la laine, de la faire dégraisser, de préparer les étoffes au foulon. Ici l'intendant invoque le

souvenir de Colbert, *le plus parfait ministre qui jamais ait été* ; il réclame les subventions qu'on accordait en ce temps-là aux industries particulières, et la remise en vigueur des règlements pour les manufactures.

Entre les souffrances du commerce, il en est une signalée seulement dans la généralité d'Orléans, qui révèle l'influence funeste du système financier d'alors sur le travail des particuliers. Cette généralité était faite pour un commerce considérable, puisqu'il pouvait se tirer des régions méridionales et occidentales de la France et des pays étrangers, puisque le vignoble d'Orléans produisait cent mille tonneaux, et que trois sucreries consumaient à peu près trois cents millions de cassonade. Malgré cet appât, il y avait moins de marchands dans tout le territoire que d'officiers de judicature et de gens d'affaires : on y comptait 6.182 marchands seulement, et au contraire 7.747 officiers tant royaux que seigneuriaux, officiers de finances et des hôtels de ville, avocats, procureurs, notaires, huissiers et praticiens. C'est, dit l'intendant, que ces charges assuraient des *exemptions* fort enviées, donnaient un grand crédit à leurs titulaires, et un revenu plus certain que des vignes ou autres propriétés soumises, malgré les chances de la récolte, aux rigueurs régulières du fisc. Ainsi la volonté manquait au commerce, là même où la matière semblait abonder.

Ailleurs c'était le pouvoir qui manquait. L'Alsace, par l'effet de la guerre, avait dû renoncer au grand commerce de châtaignes, de prunes, de graines d'oignons et de pavots, d'anis, de fenouil, de térébenthine, qu'elle faisait jusque-là en Allemagne et en Hollande avec un grand profit d'argent. Toute l'Auvergne avait également été atteinte par la guerre. Autrefois six mille Auvergnats allaient annuellement en Espagne travailler aux gros ouvrages dédaignés par les Espagnols, et rapportaient 800.000 livres dans le pays. D'autres, chaudronniers ou scieurs de long, se répandaient dans le reste de la France, en Italie, en Allemagne même, puis rentraient dans leurs familles avec de bonnes sommes qui les entretenaient dans l'aisance. La quincaillerie de Thiers, occupant cinq mille familles, trouvait son meilleur débouché en Espagne et aux Indes. Clermont commerçait fréquemment avec l'Italie pour les vins, la soie, les dentelles, les rubans : Depuis la rupture avec Victor-Amédée, avec l'Espagne et l'Empire, toutes ces ressources avaient été tariées ; les uns demeuraient forcément et sans utilité chez eux, les autres ne trouvaient plus à écouler leurs marchandises dans les marchés accoutumés. Du côté de la mer, la lutte maritime avait ravi l'activité et la prospérité aux ports de la Manche. Les prises faites par les corsaires français ne profitaient qu'aux armateurs ; la crainte des représailles retenait les commerçants dans l'inaction. Le commerce de Rouen avec l'étranger perdait à peu près les neuf dixièmes. Le bureau de la *traite foraine* de cette ville avait reçu, en 1688, 1.247.617 livres ; il ne donnait plus en 1695 que 167.271 livres. La pêche de la morue, autrefois florissante pour Honfleur, le Havre et Saint-Valery, était réduite de deux cents vaisseaux à quarante¹. L'intendant de Caen, Foucauld, donne des renseignements analogues pour Bayeux et Granville. Il en rapporte, il est vrai, la cause directe aux manœuvres regrettables des financiers plutôt qu'à la guerre elle-même. A Baveux, plus de zèle pour le commerce maritime ; la pauvreté fait que les vaisseaux manquent pour les grandes pêches ; les matelots ont fui devant les tailles malencontreusement établies sur quiconque entreprenait le moindre commerce. A Granville, il ne reste que huit vaisseaux de 200 tonneaux au lieu de quarante, et cinq ou six marchands en état d'entreprendre le grand commerce. Huit ou dix autres ont de petites barques

¹ Généralité de Rouen, intendant Labourdonnaye.

pour porter de la chaux à Saint-Malo et en rapporter de l'ardoise. Autrefois ces sortes de commerce étaient répandues sur toute la côte. Mais les traitants, pour épargner le nombre de leurs commis, ou par pure malice, ont fait interdire la plus grande partie des petits ports, même celui de Coutainville.

Le roi essayait çà et là de pallier le mal, de ranimer l'industrie par des actes de protection, d'encourager le commerce par la perspective du profit et par l'espérance d'une coopération efficace. Mais il suffit de rapporter quelques-uns de ces efforts pour en démontrer l'insuffisance. En 1694, il défendait la confection des boutons de drap, attendu, disait-il, que les boutons de soie donnaient lieu à une grande consommation, et particulièrement en Languedoc, et fournissaient de l'emploi à un grand nombre de ses sujets. Tout tailleur coupable d'avoir fait des boutons de drap payerait 500 livres d'amende, tout particulier qui en porterait sur ses habits payerait 300 livres¹. L'année suivante (25 sept. 1695), pour encourager la *course* et ensemble favoriser les fabriques françaises, il exemptait de tout droit les marchandises étrangères provenant de *prises* ; mais il en exceptait celles dont l'entrée ou la franchise pourrait porter préjudice aux manufactures du royaume². *Sed quid hæc inter tantos ?* On trouve, sans avoir le soin de réfléchir que c'était là une affectation de bonne volonté bien plus qu'une assistance réelle. Évidemment, impuissant à tout protéger, le roi saisisait les plus petites occasions pour prouver qu'il ne dépendait pas de lui de faire davantage. En 1696, il fonda une compagnie pour le commerce du Sénégal. Fidèle à l'usage de mettre sa bienveillance en relief, il se loue, dans le préambule, de son attention à défendre le royaume contre toutes les puissances de l'Europe, et à accroître en même temps le bien-être de ses peuples. Le commerce étant l'un des meilleurs éléments de ce bien-être, il propose surtout celui du Sénégal, si fécond par le trafic des cuirs, gommés, cires, morfil, poudre et matières d'or, et par le trafic des nègres, si nécessaires en Amérique à la culture des sucres, tabacs, cotons, indigos et autres denrées dont les Français tirent de grands avantages³. Ici encore, il se heurtait à d'insurmontables difficultés. À une pareille entreprise, il fallait des adhérents nombreux et bien pourvus ; et comment les trouver au milieu de la pénurie générale ? Il aurait fallu surtout des subventions comme celles qu'il avait autrefois données avec tant d'éclat à la compagnie des Indes ; et, loin d'avoir de l'argent pour cette grosse aventure, il en manquait pour rétablir chez lui la circulation du commerce par l'entretien des voies de communication.

Le dépérissement des chemins et des ponts est la plainte peu près universelle et uniforme des intendants. La généralité d'Alençon fait seule exception. Le Dauphiné, encore, ne gémit qu'à moitié, et ne dénonce que l'abandon des routes qui ne sont plus nécessaires pour la guerre d'Italie. Le Lyonnais aussi ne réclame que contre le trop petit nombre de ponts. Partout ailleurs, la désolation est complète. Dans la généralité de Paris, les grandes routes de Paris à Rouen, à Beauvais, à Amiens, sont impraticables dans la plus grande partie de l'année ; cependant les chemins qui mènent aux palais construits par les financiers pour leur usage sont pavés et bien entretenus. Dans la généralité d'Amiens, les ponts ne sont que de bois, et dans un tel état de vétusté qu'on les croirait destinés à se rompre plus facilement sous l'ennemi et à suspendre ainsi les invasions du dehors. En Artois, en Flandre, il n'y a qu'un mot pour exprimer l'état des chemins

¹ Isambert, tome XX : déclaration du 25 septembre 1694.

² Isambert, tome XX.

³ Isambert, tome XX : édit de mars 1898.

: Ils sont tous dans le plus mauvais état où ils puissent être. Dans la généralité d'Orléans, l'intendant, d'abord tout fier de ses chemins pavés, comparables à ceux des Romains, et dont il compte une longueur totale de vingt-cinq lieues, est bientôt réduit à déclarer que les ponts sont ruinés sur le Loing, sur les ruisseaux de la forêt d'Orléans, sur le Loir, le Cher et leurs affluents. En Normandie, les pays de Bray et d'Auge sont impraticables pendant six mois ; dans les élections de Saint-Lô et de Carentan, par la rupture des chemins et des ponts, le commerce est impossible avec la Bretagne ; on a perdu, faute d'entretien, un beau pavage entrepris vingt-cinq ans plus tôt. En Bourgogne, une grande voie d'Auxerre à Langres, construite par les Romains, a dû être abandonnée ; en Bresse, on en vient à ouvrir de nouveaux chemins à travers des propriétés voisines des anciens, au grand détriment des propriétaires. En Touraine, les ponts rompus, les piles écroulées dans l'eau, entravent la navigation. Dans l'Anjou et le Maine, l'inégalité du terrain et la boue collante arrêtent à chaque pas les voyageurs ; les chemins n'y sèchent jamais, parce que, contrairement aux recommandations de Colbert, ils sont étroits, profonds, bordés et couverts d'arbres qui y entretiennent l'humidité. On avait essayé, dans la généralité de La Rochelle, de joindre par un canal la Seudre au Brouage et à la Charente ; la nécessité d'appliquer les ouvriers aux fortifications a fait suspendre le travail et perdre la dépense commencée, résultat d'autant plus regrettable que les chemins de terre ne permettent qu'avec de grandes difficultés l'arrivée des denrées du haut Poitou aux magasins de Rochefort. Le langage de l'intendant de Montauban fait présumer que chez lui les chemins sont encore en plus mauvais état qu'ailleurs. Le terrain, dit-il, est coupé de hautes montagnes qui brisent les alignements ; les plaines se détrempe sous la stagnation des eaux de la pluie ; les routes ne sont praticables qu'aux courriers et gens de cheval. Le pont de Montauban est fort beau ; mais il est le seul ; tous les autres sont rompus.

Toutes ces misères, qui n'en font qu'une par leur ressemblance, s'expliquaient également par le défaut d'argent, par la confiscation de l'argent pour les besoins de la guerre. La généralité de Paris n'avait aucun fonds pour les travaux de voirie ; les trésoriers de France ne pouvaient que de temps en temps y appliquer quelque revenant-bon du domaine. La guerre, écrivait l'intendant d'Orléans, n'a pas permis d'employer aux réparations ordinaires les mêmes sommes que pendant la paix. Quelques chiffres produits par d'autres généralités justifient cette assertion. A Soissons, en 1697, on ne pouvait consacrer aux chemins que 7.782 livres, dont 3.042 pour l'entretien de ce qui existait déjà, et le reste pour de nouveaux ouvrages. A Bourges, au lieu des 24.000 livres dépensées annuellement dans les temps de paix, on était réduit pendant la guerre à 4 ou 5.000. L'intendant Foucauld avait adressé requête sur requête au conseil du roi pour obtenir le rétablissement des voies de communication ; le malheur des temps, dit-il, en avait empêché l'effet. Aussi, de tous côtés, on invoquait la paix comme le moyen de réparer un passé désastreux, et encore, quand elle fut faite, l'intendant de Bourgogne ne croyait pas à son efficacité, tant était grand l'épuisement de sa province qu'il osait représenter sous les couleurs les plus vives. Il y eut pourtant un intendant qui eut la joie d'exécuter à ce moment un bel ouvrage. Foucauld termina le chemin de Lisieux à Caen en 1697. Il a, dit-il, 36 pieds de large dont 24 pour la chaussée, en certains endroits le cailloutage a quatre pieds d'épaisseur. Cette réparation m'a attiré bien des bénédictions des voituriers. Tout le commerce des bœufs, des volailles, des beurres, des chevaux,

des toiles et autres denrées de la basse Normandie se fait par ce chemin¹. Foucauld avait d'autant plus de raison de triompher que son bonheur n'était pas celui de tout le monde.

Si Louis XIV prit connaissance par lui-même des résultats de l'enquête qu'il avait ordonnée, son orgueil dut être touché d'une comparaison qui se présente comme d'elle-même dans plusieurs de ces rapports. L'intendant d'Arras disait de la chaussée de Brunehaut : *Elle est élevée dans la campagne, et sert de monument à l'attention des anciens au bien public.* L'intendant de Moulins, le même qui ne craignait pas de regretter les bienfaits de Colbert, était encore plus explicite que celui d'Arras. *On ne peut voir, disait-il, dans le Nivernais, les restes des grands travaux que les empereurs romains y avaient fait faire, sans concevoir encore du respect pour les soins qu'ils donnaient au bien de leur empire. Les palais que les princes font bâtir pour eux sont à la vérité des monuments de leur grandeur, mais ils ne le sont pas moins de leur amour-propre ; on les peut accuser d'y avoir cherché leur plaisir et leur commodité, mais les ouvrages publics sont des témoignages de leur amour pour leurs peuples, et des preuves éternelles de l'attention qu'ils ont eue au bien de leurs sujets.* La leçon était claire et directe. L'intendant avait beau la tempérer en remerciant le roi de l'ordre récemment donné pour la réparation de la grande route de Paris à Lyon et le rétablissement des ponts de Nevers et de Saint-Porcien, en proclamant que rien n'était plus convenable au bien du présent règne. La pensée des Romains plus forts que lui, et de leurs ouvrages plus durables que les siens, devait rembrunir le front de l'homme qui s'était laissé tant de ibis proclamer incomparable. Sa gloire avait trouvé son maître.

II. — Des lettres et des sciences pendant la guerre de la seconde coalition. - Suppression des pensions royales. - Langueur de l'Académie des sciences. - Querelle des anciens et des modernes. - Derniers travaux des grands écrivains. - Faiblesse du théâtre. - Commencements de Fénelon et de Massillon. - Travaux soutenus des Érudits.

C'est en vain que Boileau avait cru promettre à Louis XIV la victoire à perpétuité, et aux lettres une inspiration toujours féconde, dans cette antiphrase qui ouvre sa huitième épître :

Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.

En dépit de l'espérance du courtisan, la victoire avait cessé même dans les batailles où l'ennemi n'était pas vainqueur, et la gloire littéraire du pays s'éclipsait comme la gloire des armes. Il avait encore trop présumé du pouvoir et de la munificence du maître, quand, à la fin de l'*Art poétique*, il garantissait aux beaux-arts *les regards d'un astre favorable*, et au mérite les sages libéralités *d'un prince éclairé*. La guerre avait absorbé les subventions aux lettres et aux sciences comme les encouragements à l'industrie et au commerce. Depuis la mort de Colbert, on ne trouve plus de liste annuelle de *gratifiés*, et bientôt on

¹ *Mémoires de Foucauld, 1697.*

n'entend plus parler des pensions royales que par quelques exceptions en faveur d'écrivains plus particulièrement attachés au service du roi. Racine et Boileau, ses historiographes, parviennent encore à obtenir leurs *ordonnances* ; mais avec quelle peine et quelle industrie ! Outre qu'il y a un peu de diminution, il y faut l'heureuse entremise de Mme de Maintenon, la bonne volonté des Pontchartrain père et fils, surtout une grande attention à saisir le bon moment pour être payé, et même la générosité de Boileau, qui moins pressé que son ami, consent de bonne grâce à le laisser servir le premier, et à ajourner sa propre satisfaction¹. Nous avons déjà vu que, dès 1694, le roi cessa de payer l'Académie des sciences et la petite Académie, comme l'année suivante il renonça à faire la dépense d'une flotte à la mer. Nous voyons encore à la même époque divers écrivains pensionnés, non plus par le roi, mais par quelque prince, comme La Bruyère qui reçoit une rente de mille écus du prince de Condé, ou comme le jeune Lagrange-Chancel que soutient la princesse de Conti, fille bâtarde de Louis XIV. La Fontaine, après la mort de Mme de La Sablière, n'a plus guère de ressources que dans les libéralités assez fréquentes du duc de Bourgogne, qu'il amuse par ses dernières fables. Sans cela, il céderait aux invitations de Saint-Évremond et de plusieurs lords anglais qui le tentent d'aller finir sa vie outre mer².

A cet abandon correspond un dépérissement sensible dans les travaux et les ouvrages de l'esprit. Ce dépérissement est signalé par les contemporains, même dans l'Académie des sciences. Les mémoires de cette Académie disent, à la date de 1692, que Pontchartrain lui donna alors pour chef l'abbé Bignon son neveu, et que, sous la direction de ce Mécène, la compagnie fut tranquille au milieu des guerres auxquelles les académiciens ne prirent que la part des autres sujets du roi zélés pour la gloire d'un si grand prince³. Mais cette affirmation de prospérité constante est formellement démentie par Fontenelle dans quelques-uns des éloges des académiciens. *L'Académie*, dit-il, *par le concours de quelques circonstances malheureuses, était tombée dans une assez grande langueur. Souvent on ne trouvait pas de quoi occuper les deux heures de séance*⁴. Un écrivain tout moderne⁵ impute cette langueur à la mauvaise direction donnée par Louvois, encouragée par le roi et certains courtisans, qui détournait les savants du véritable esprit scientifique vers l'esprit pratique, et leur faisait chercher dans la science, non pas tous ses secrets, mais avant tout des applications usuelles : dans l'astronomie un perfectionnement de la navigation, dans la géométrie l'art de fortifier les places, dans les calculs un secret pour gagner à la basset, au quinquenove, au hoca et au lansquenet. Sauveur en particulier aurait ainsi perdu thon temps à instruire les courtisans joueurs, et à prendre part au siège de Mons pour mieux connaître. le métier de Vauban. En 1692, la vie commença de se

¹ Racine à Boileau, 30 mars 1693 : Quant à nos ordonnances, M. de Pontchartrain me promet qu'il nous les ferait payer aussitôt après le départ du roi. C'est à vous de faire vos sollicitations... Enfin on m'assure qu'il faut presser et qu'il n'y a pas un moment à perdre... Le même au même : Songez à nos ordonnances... Boileau à Racine, 6 juin : Je vous ai mandé ce que M. de Pontchartrain avait répondu touchant nos ordonnances. Comme il a fait la distinction entre les raisons que vous aviez de le presser, et celles que j'avais d'attendre, je m'en vais ce matin chez Mme Racine, et je lui conseillerai de porter votre ordonnance à M. de Bie à part ; je ne doute pas qu'elle ne touche au plus tôt son argent. Pour moi, j'attendrai sans peine la commodité de M. de Pontchartrain.

² D'Olivet, *Histoire de l'Académie française*.

³ *Mémoires de l'Académie des sciences*, tome II.

⁴ Fontenelle, *Éloges de l'abbé Gallois et de Homberg*.

⁵ Maury, *les Académies d'autrefois : Académie des sciences*.

ranimer un peu. L'abbé Gallois fut chargé de publier chaque mois les travaux de l'Académie après en avoir épuré le style. Pontchartrain plaça dans la compagnie Tournefort pour la botanique et Homberg pour la chimie. Cet Homberg était un Hollandais de Batavia que sa conversion à la religion catholique avait séparé de sa patrie, et disposé à devenir Français, c'est lui qui fut plus tard le chimiste du duc d'Orléans. Sa grande abondance, dit Fontenelle, contribua beaucoup à soutenir la compagnie. Tournefort l'honora aussi par la publication (1694) de ses *Éléments de Botanique, méthode pour connaître les plantes*, son premier ouvrage, où tout d'abord il enseigna une classification que ses découvertes ultérieures en Europe et en Orient ont à peine modifiée¹. A Homberg et à Tournefort, on peut joindre encore le nom de Varignon avec son projet d'une nouvelle mécanique, ses théories sur les lois du mouvement, sur les forces centrales et sur la résistance des milieux du mouvement. Il contribua avec les deux autres à dissimuler la stérilité de cette époque critique, mais ces renforts sont déclarés insuffisants par Fontenelle ; il faut attendre la réorganisation qui suivra la paix, pour voir une ère nouvelle s'ouvrir à l'Académie des sciences.

L'Académie française semblait atteindre enfin l'objet de son institution. En 1694, elle publia son dictionnaire. Ce n'était pas trop tôt, si l'on suppose le temps écoulé depuis sa fondation (1635-1694), c'est-à-dire soixante ans. Aussi l'abbé Regnier, son secrétaire, a-t-il cru devoir expliquer dans la préface cette lenteur plusieurs fois signalée par la dérision publique ; il fait valoir l'incertitude des commencements de la compagnie, l'interruption de ses assemblées, la longueur des délibérations dont nous avons vu que Colbert avait reconnu la nécessité², et l'exemple de l'Académie de la *Crusca*, qui avait employé quarante années à produire le dictionnaire de la langue italienne. Ces raisons sont fort acceptables ; il n'en faut pas juger par l'impatience française, qui, comme le remarque l'abbé d'Olivet, demande souvent *l'impossible, une extrême diligence et une extrême perfection*³. Un grief plus sérieux, encouru à cette époque par l'Académie française, c'est de s'être lancée à corps perdu dans la querelle des anciens et des modernes, et d'avoir absorbé, dans une dispute sans solution et sans profit, le temps et la capacité des esprits supérieurs eux-mêmes.

On peut d'abord apprécier cette querelle par la valeur des hommes de chaque parti. Quels étaient les défenseurs si acharnés des modernes ? A l'exception du seul Fontenelle, engagé avec eux par des haines personnelles, c'étaient tous les hommes médiocres du temps. Le jugement qu'en porte un des souteneurs des anciens, le baron de Longepierre, quoique un peu rude dans la forme, est au fond l'exacte vérité : *Esprits superficiels*, dit-il⁴, qui croient se faire honneur en chargeant d'injures les anciens, qui osent blâmer ce qu'ils n'entendent pas, qui, sans goût, sans mérite, sans lumière, ne pouvant se rendre recommandables par eux-mêmes et désireux de réputation aux dépens de leur propre honneur,

¹ Fontenelle, *Éloge de Tournefort* : Il divisait les plantes en quatorze classes différentes d'où l'on descend à 673 genres, et de là à 8.646 espèces de plantes de terre et de mer connues jusqu'au temps où le livre parut. De retour d'Orient, après 1700, il présenta 1.356 nouvelles espèces de plantes dont la plupart se rapportaient aux 673 genres établis par lui, et pour le reste il n'eut à établir que 23 nouveaux genres, sans aucune augmentation de classes.

² Voir plus haut, ch. XIX, parag. 2.

³ D'Olivet, *Histoire de l'Académie*.

⁴ Longepierre, *Discours sur les anciens*, 1687.

cherchent du moins à se signaler par d'illustres inimitiés, et à attirer les regards du public par quelque excès honteux et condamnable.

On peut encore juger les *modernes* par la mauvaise foi avec laquelle ils posaient la question. De quoi s'agissait-il en effet ? De savoir si les écrivains et les artistes modernes l'emportaient sur les écrivains et les artistes anciens, de comparer genre à genre, Homère à Chapelain, Sophocle à Corneille, Euripide à Racine, Molière à Plaute et à Aristophane, La Fontaine à Phèdre, Apelle à Lebrun, Phidias à Coysevox ou à Puget, etc., etc. ; c'est la méthode qui fut si judicieusement indiquée par Boileau dans un de ses derniers écrits sur la question¹. Sur ce terrain on aurait constaté sans peine, ici l'égalité entre les anciens et les modernes, ailleurs la supériorité des modernes, ailleurs encore la supériorité des anciens ; et Boileau lui-même finit par donner, dans l'ensemble, la supériorité aux modernes. Au lieu de se borner à ces matières *qui sont le plus agréable objet du bel esprit*, et qui, procédant du cœur et des sentiments de l'homme, ont pu se faire jour dans tous les temps, les *modernes* glissèrent dans les éléments du débat la physique, l'astronomie, la navigation, et jusqu'à l'invention des lunettes², c'est-à-dire des sciences dont la perfection dépend du cours des années, et où la vérité est fille du temps. Ils y comptèrent aussi les mœurs, les convenances, le luxe, le bien-être matériel, tous progrès où ils étaient bien sûrs de ne pas rencontrer de rivaux, afin de s'assurer, dans leur parallèle, la majorité des avantages. Ainsi, tai jour, ils concluent la supériorité des modernes de ce qu'il y avait plus d'or et de marbre dans le palais de Versailles que dans les jardins d'Alcinoüs. Plus loin, au profit des Mœurs modernes, ils tournent en dérision là Didon de Virgile et surtout cette Vénus, *horrible impudente, qui prie Vulcain, son mari, de lui forger des armes pour son bâtard*. Ils oubliaient que Louis XIV, ce grand moderne, qu'ils prétendaient mettre de leur parti par leur système, avait imposé plus d'une complaisance à sa femme pour les bâtards de la Montespan.

Deux choses étaient bien faites pour mettre en colère les partisans des anciens et justifier le jugement de Longepierre. Les *modernes*, sauf quelques réserves polies, affectaient pour l'antiquité un dédain et une dérision inconvenante vis-à-vis de ces vieux génies consacrés par l'admiration des siècles. Jusque dans le sous-titre de leurs pamphlets, ils insultaient à ceux dont ils prétendaient détruire la renommée. C'étaient des *réflexions sur Pindare où l'on enseignait l'art de ne pas comprendre ce grand poète, ou des parallèles dans lesquels on voit la poésie portée à son plus haut point dans les opéras de M. Quinault*. En vers comme en prose, ils entassaient contre Homère, par exemple, après un éloge glissé pour la forme, toutes les pauvretés qu'ils prétendaient avoir relevées dans ses œuvres, et ils terminaient par une condamnation superbe à la gloire de leur supériorité³. Ailleurs, ils y mettaient moins de façons ; ils traitaient Platon de *philosophe qui a des visions si bizarres*, et Homère de *poète qui dit des choses si peu sensées*. Ils

¹ Boileau, lettre à Perrault, 1700.

² Perrault, cinquième dialogue.

³ Voir les *Parallèles*, tome III, page 125. Perrault dit que les ouvrages d'Homère, admirables en certains endroits, sont pleins de *grossièreté*, de *puérilité* et d'*extravagance*. Voir, dans le poème du siècle de Louis le Grand, la tirade où trois vers à la louange d'Homère sont suivis de quarante-trois autres contre ce *vaste et puissant génie*, qui se terminent par cette moquerie :

... Ton esprit s'égare et prend de tels essors
Qu'Horace te fait grâce en disant que tu dors.

ne ménageaient pas davantage les partisans de l'antiquité. ; leurs contradicteurs n'étaient que des *pédants*, des hommes *gagés et payés* pour faire entendre cette prévention aux jeunes gens, de *longues robes noires* ou des *bonnets carrés*, des esprits étroits qui n'avaient pu rien faire de mieux que d'apprendre parfaitement les langues anciennes.

Ce qui irritait et redoublait l'impatience dans le parti contraire, c'est qu'ils ne tiraient tant d'aplomb que de leur ignorance flagrante. Ils savaient évidemment fort peu les langues anciennes, et surtout le grec ; ils ne connaissaient ou jugeaient les anciens que sur des traductions plates ou décolorées, ou sur les contresens qu'ils commettaient eux-mêmes avec une assurance imperturbable. Retournant leurs propres fautes contre leurs ennemis, ils se vantaient de les accabler, et ils ne s'apercevaient pas qu'au contraire ils leur mettaient en main de nouvelles armes. Boileau a relevé leurs principales bévues¹ ; elles sont si grossières qu'on n'a pas de peine à croire qu'elles ont été faites de bonne foi ; mais ici la sincérité même est un témoignage plus péremptoire d'ineptie. Qu'on lise seulement de quelle manière il faut entendre la première strophe de Pindare, et de quelle manière Perrault l'a défigurée, ou l'absurde langage prêté à Nausicaa pour n'avoir pas compris les divers sens légitimes d'un mot grec, ou la burlesque comparaison d'Ulysse avec un boudin sur le gril, dont il n'y a pas un mot dans l'Odyssée, on sera tenté de n'en pas demander davantage, de refuser à de tels critiques l'honneur d'un examen sérieux, et de ne pas même leur tenir compte de quelques idées justes qu'ils rencontrent çà et là. C'est ce qui est arrivé tout naturellement à Boileau et à plusieurs autres au XVIIe siècle.

Ces idées, non méprisables assurément, étaient la fécondité permanente de la nature capable de produire de grands génies dans tous les temps, comme elle donne chaque année de riches moissons et d'abondantes vendanges, l'indépendance du génie dont c'est le propre de tirer sa principale force de lui-même bien plus que des exemples du passé, le développement ajouté au domaine de l'esprit par les expériences .et les découvertes successives des siècles, enfin les inspirations nouvelles apportées par la différence des temps, des mœurs, des religions, et, puisqu'il s'agissait d'influence religieuse, celle du christianisme à qui les lettres ont dû, dès le second siècle, une première renaissance. Tout cela pouvait servir d'arguments aux *modernes*. Mais si Boileau ne loue pas Perrault de ces idées, il ne les réfute pas non plus, et, sauf la préférence accordée dans *l'Art poétique* à la mythologie, et l'exclusion du merveilleux dans les sujets chrétiens, on ne trouve nulle part dans ses écrits qu'il refusât aux modernes l'indépendance et le progrès ; on trouve au contraire, dans sa dernière lettre à Perrault, qu'il mettait plus d'un moderne au-dessus de l'antiquité. Aussi bien ces idées n'appartenaient pas à Perrault, elles circulaient en France, non-seulement depuis Boisrobert, mais encore depuis Descartes. Ceux même qui n'en faisaient pas une théorie, les appliquaient dans la pratique par l'impulsion naturelle du progrès, et en tiraient des chefs-d'œuvre. Elles avaient donné la supériorité à Molière et à La Fontaine sur les anciens, sans que Boisrobert en eût le mérite. Elles avaient créé *le Cid*, *Polyeucte*, *Athalie* et *le Discours sur l'histoire universelle*, sans empêcher Corneille d'estimer fort Lucain et Tite-Live à côté des Espagnols, Racine de révéler Sophocle, et Bossuet d'être enthousiaste d'Homère. La conciliation était donc faite d'elle-même. Ce furent les partisans des modernes qui brouillèrent les esprits par leur impatience, toute française, d'être tout de suite proclamés les premiers, sous le couvert de ceux

¹ Dans les *Réflexions sur Longin*.

dont ils prenaient le nom pour s'approprier leur gloire. Notre siècle, écrivait un ami de La Fontaine¹, a produit de très-grands hommes... mais nous ne sommes pas contents de ces louanges, et, à moins de mettre les anciens sous nos pieds, nous ne croyons pas être assez élevés

La querelle, ouvertement engagée en 1687 par le *Poème du siècle de Louis le Grand*, prit une nouvelle ardeur en 1688 par la publication du plus grand ouvrage de Perrault, d'un premier volume des *Parallèles des anciens et des modernes*, qui devait être suivi de trois autres. Elle passionna dès lors les esprits, et s'étendit même aux pays étrangers. Les Français réfugiés en Hollande, Basnage, Bayle, prirent parti dans le débat, et dans une intention évidemment favorable aux *modernes*. En Angleterre, les deux opinions eurent immédiatement leurs représentants : du côté des anciens, Temple, le chevalier Temple, l'ancien diplomate, auquel devaient succéder Boyle et Swift ; du côté des modernes Wootton, le plus impartial des disputants, et Bentley. Il est même juste de reconnaître que ce fut à l'étranger que la discussion déploya le plus d'esprit, de talent et d'intelligence de la question². En France elle ne produisit aucun ouvrage remarquable, supérieur et décisif. Perrault dépréciait les anciens avec passion ; ses adversaires tombèrent par passion dans l'excès contraire. La majorité de l'Académie applaudissait de parti pris aux productions plus que médiocres de Perrault et de ses partisans les partisans des anciens ramassèrent avec peu de discernement les moyens de défense. Ainsi Dacier, dans sa préface d'Horace, avançait au profit des anciens, que *Horace n'avait rien ignoré, qu'il avait lu les livres de Moïse, et suivi la méthode de Salomon dans ses Proverbes pour inspirer l'horreur de l'adultère*. Ainsi Huet, après des réfutations de détail très-sages (1692), abordait maladroitement le fond en soutenant, contre la doctrine du progrès, que tout allait en décadence dans l'humanité, que les terres mêmes étaient moins fertiles qu'au commencement du monde, la taille des hommes plus petite, et les intelligences moins fécondes parce qu'elles étaient moins bien servies par une nature affaiblie.

Les littérateurs les plus distingués s'en tenaient habituellement à de petites escarmouches qui agaçaient les adversaires sans les convaincre. Fontenelle, dans son discours de réception à l'Académie (1691), avait affecté de louer les *modernes* ; La Bruyère, à son tour (1693), ne loua que les *anciens*. Boileau, dans les premières années, s'était borné à quelques épigrammes contre Perrault et contre l'Académie, auxquelles Perrault avait été assez sensible pour en compter plus qu'il n'y en avait, et les appeler *une grêle d'épigrammes*³. En 1692, Boileau fit un pas de plus ; les attaques de Perrault contre Pindare lui inspirèrent la pensée d'une ode pindarique à la louange du roi, pour enseigner à Perrault comment il fallait entendre l'ode, et apprécier *ces mouvements et ces transports*

¹ Maucroix à Boileau, 1695.

² Voir à ce sujet l'*Histoire de la Querelle des anciens et des modernes*, par Rigault. Ce livre donne de très-agréables détails sur ces travaux étrangers. Nous y renvoyons le lecteur avec la confiance qu'il ne s'y ennuiera pas. Nous ne nous permettons qu'une coule critique sur cet ouvrage, ou plutôt ce testament littéraire, d'un ancien collègue mort prématurément. Par quelques mots qui omet la seconde partie, et par le défaut de précision des dates, ou pourrait croire que le débat ne commença en Angleterre qu'après qu'il se fut amorti en France par la réconciliation de Boileau et de Perrault. Or l'ouvrage de Temple : *Essai sur le savoir des anciens et des modernes*, en était déjà à sa seconde édition en 1690, et les *Réflexions* de Wootton parurent au plus tard en 1694.

³ Il y en a six : *Pour quelque sot discours... D'où vient que Cicéron ?... Clio vint l'autre jour... Le bruit court que Bacchus... J'ai traité de topinambour... Ne blâmez pas Perrault.*

où l'esprit paraît plutôt entraîné par le démon de la poésie que guidé par la raison. C'était l'ode sur la prise de Namur. Hélas ! en dépit de la connivence de Racine et de quelques admirateurs qui la traduisirent en latin¹, Boileau, forçant son talent, ne pouvait rien faire avec bonheur selon son propre précepte. Il la publia comme une réponse à ces étranges dialogues, où tous les grands écrivains de l'antiquité étaient traités d'esprits médiocres. Malheureusement, ainsi que le disait assez finement Perrault, l'œuvre était plus capable de nuire à Pindare si elle lui ressemblait que de profiter aux anciens si elle était bonne. Presque en même temps Boileau, qui méditait depuis longtemps une satire contre les femmes, se décidait à la publier, augmentée d'un coup de dent contre le poème de Saint-Paulin et d'une tirade contre ces femmes qui prenaient parti pour les modernes. Aussitôt Perrault répliqua par une *Apologie des femmes*, une des plus plates œuvres poétiques qui eussent encore paru, mais qui eut naturellement l'approbation des femmes qu'elle prétendait venger. Cette digression n'avancait nullement la question des anciens et des modernes ; elle servit pourtant les modernes en redoublant la passion des femmes contre les anciens, dans la personne de Boileau, l'ennemi de leur sexe et le grand champion de l'antiquité. Boileau se résolut à entrer plus directement en lutte ; il profita d'une nouvelle édition de ses œuvres pour ajouter à sa traduction de Longin des *Réflexions* qu'on a pu réunir en un seul ouvrage et qui traitent au moins un côté de la question (1693).

Ces réflexions partent évidemment d'une main supérieure, d'un philologue exact, d'un critique judicieux, d'un maître digne d'enseigner les règles par son habileté à expliquer le pourquoi de ce qui est beau. Boileau se propose de prouver à Perrault que les défauts, reprochés par lui à tant d'auteurs anciens, n'existent que dans ses préjugés et ses ignorances. Il lui démontre qu'il n'a compris ni le texte matériel ni les idées des auteurs dépréciés par lui, que d'un côté il a commis des contre-sens monstrueux, que de l'autre le mauvais goût de son parti lui a fait prendre pour bassesse ou grossièreté ce qui est simplicité et naturel, c'est-à-dire la justesse même. Il rétablit avec une précision parfaite le sens défigurés, la pensée travestie par le traducteur incapable ; et il met les anciens hors de cause, en dissipant les erreurs qui étaient le seul argument de leurs adversaires². Il démontre en second lieu que le vrai mérite des ouvrages ne peut être établi qu'à la longue par une approbation soutenue de génération en génération, que les contemporains sont des juges suspects, souvent intéressés dans la louange ou dans la critique, et que les œuvres qui ont subi l'épreuve des temps d'impartialité peuvent seules être proclamées supérieures. Il en apporte pour preuve tant d'auteurs, depuis Nævius jusqu'à Ronsard, objets en leur temps d'un engouement passager, tombés depuis dans un dédain et un oubli dont personne n'a pensé à les tirer. Par ces principes, tout en admirant Racine et Corneille, il ne veut pas qu'on se presse encore de les mettre en parallèle avec Sophocle et Euripide, parce que ni l'un ni l'autre n'a encore reçu le sceau de la durée ; et cette durée même n'est pas la suite des temps seule, mais la continuité de l'admiration. Il ne convient pas de régler l'estime que mérite un ouvrage par le temps qu'il y a qu'il dure, mais par le temps qu'il y a qu'on l'admire³. En vertu de

¹ Voir les lettres où Racine laisse passer cette composition sans la critiquer, et la lettre d'Arnauld à Perrault où il dit que trois des meilleurs poètes latins de ce temps ont bien voulu prendre la peine d'en faire chacun une ode latine.

² *Réflexion* III, IV, VIII.

³ *Réflexion* VII.

cette règle, il invite les *modernes* à une patience et à une modestie qu'il pratique lui-même envers ses amis.

De telles raisons sont péremptoires pour tout esprit calme et désintéressé, mais outre que Boileau ne disait rien des principes généraux sur lesquels les modernes fondaient leur supériorité comme un droit de conséquence, il prenait dans ses *Réflexions* le ton du maître qui flagelle un écolier ignare ; il imputait de plus à Perrault un calcul d'ambition dans sa persévérance à défendre les auteurs ridicules ou médiocres, *sans autre but*, disait-il¹, *que de placer sur le trône des belles-lettres ses chers amis afin d'y trouver sa place avec eux*. Ces rigueurs, quelque méritées qu'elles pussent être, n'étaient pas propres à apaiser les modernes. Perrault de son côté le prenait un peu haut, il avait d'abord affecté d'être poli, bienveillant pour ses adversaires ; il avait fait vœu d'une placidité inébranlable en écrivant en épilogue à la fin d'une préface :

Nous dirons toujours des raisons,
Ils diront toujours des injures.

Maintenant il tournait à l'emportement de mauvais genre. Si Boileau était rude, Perrault devenait grossier. Dans la préface de l'*Apologie des femmes*, il disait que l'habitude de ramener toujours dans les satires ou les épigrammes les noms de Chapelain, de Coras, de Cotin, était la chose du monde la plus ennuyeuse et *la plus dégoûtante*. Plus bas, il invitait Boileau à quitter la satire pour les poèmes religieux, et à ne plus voler terre à terre *comme un corbeau qui va de charogne en charogne*. Dans l'*Apologie* même, traçant le portrait de Boileau dans celui du pédant, il le représentait *crasseux, sauvage, le plus fastidieux comme le plus immonde de tous les animaux qui rampent dans le monde*. Enfin, pour venger les femmes des traits du satirique, il l'accusait d'avoir pris son aversion pour le sexe dans la société des *femmes perdues*. Peut-être que Perrault, 'qui n'était ni grand écrivain, ni surtout grand poète, avait par moments, comme son ami Chapelain, le mot propre difficile, et disait par impuissance plus qu'il n'aurait voulu ; mais enfin les gros mots lâchés n'étaient pas une préparation bien naturelle à une entente prochaine.

L'entente ou du moins l'apaisement fut l'effet d'une intervention inattendue. Le grand Arnauld, toujours à Bruxelles, avait l'œil ouvert sur tout ce qui se passait ou se disait en France. Perrault lui avait fait hommage de son *Apologie des femmes* et de la préface, c'est-à-dire des accusations qu'il formulait contre Boileau : *immoralité*, pour s'être servi d'expressions telles que *musique luxurieuse, lit effronté*, etc., diffamation pour avoir qualifié de lubrique la morale de Quinault, médisance par l'habitude de nommer ceux qu'il critiquait dans ses satires. Arnauld, à la grande surprise de l'accusateur, répondit par l'apologie de Boileau, cette apologie dont le satirique s'est tant glorifié dans sa dixième épître. Le sévère janséniste ne trouvait rien que de raisonnable à nommer les vices par leur nom. Il ratifiait la condamnation portée par Boileau contre les opéras et les romans. Il adhérait — et l'on reconnaît ici l'auteur de la *Fréquente Communion* — à la tirade contre les directeurs relâchés. Il déclarait innocente la critique littéraire qui, tout en nommant les auteurs, ne diffamait pas la vie privée. Puis de la justification il arrivait à l'éloge ; et, plaçant Boileau à un rang supérieur, il invitait Perrault à traiter avec plus de respect un homme entouré d'une si grande considération. Il terminait en souhaitant à l'un et à l'autre *l'esprit de charité et de paix qui est la marque des vrais chrétiens*. A peine Boileau eut-il reçu la

¹ *Réflexion* III.

confiance de cette lettre que, poussé d'un vrai mouvement de charité, il offrit la paix à Perrault, un renoncement mutuel, non pas à leurs opinions, mais aux invectives personnelles ; il n'y mettait pour condition que la publication de la lettre d'Arnauld, *le plus grand honneur qu'il eût reçu de sa vie*. Perrault fit d'abord le difficile ; croyant son adversaire rendu, il essayait d'en profiter pour sa gloire ; il lui fallait des excusés pour son esprit méconnu, un témoignage publié d'estime et d'admiration complète pour ses œuvres. Cette rétractation du bon sens et, du bon goût, Boileau ne pouvait la faire ni en conscience ni avec honneur. Il la refusa. Au bout de quelques mois Perrault, convaincu de l'inutilité de ses exigences, finit aussi par comprendre que, s'il n'obtenait pas l'admiration de Boileau, il gagnerait encore beaucoup à n'avoir plus son inimitié. Il consentit à rendre publique la lettre d'Arnauld. Aussitôt Boileau annonça au public, par une épigramme contre Pradon, que Perrault l'*anti-pindarique* et Despréaux l'*homérique* consentaient à *s'embrasser* (août 1694). Cette réconciliation personnelle des deux chefs n'était pas la dispersion des deux partis. La controverse continua, comme on le voit par la publication du dernier volume des *Parallèles* de Perrault en 1697, et par la lettre¹ où Boileau explique à Perrault de quelle manière il convient de procéder à la comparaison entre les anciens et les modernes. Mais l'aigreur avait disparu et, avec l'aigreur des combattants, l'intérêt malicieux du public. Boileau, dans les nouvelles éditions de ses œuvres, consentait à supprimer quelques passages trop durs pour Perrault, entre autres ceux de la satire des femmes. Perrault se priva du plaisir de prouver sa thèse par une comparaison *entre les plus beaux endroits des poètes anciens et ceux des poètes modernes* pour ne pas *rester brouillé plus longtemps avec des hommes d'un grand mérite*, et dans son dernier dialogue, il évita les questions les plus brûlantes en ne traitant que des sciences, de la médecine, de la musique, de la philosophie, auxquelles les *anciens* mettaient moins d'importance. Il finit même par quitter cette polémique pour des sujets moins féconds en orages, et mieux appropriés à sa capacité. En 1697 il rédigeait ses contes. *Barbe-Bleue*, *le Chat botté*, etc., et de 1696 à 1700 il composa ses notices sur les *Hommes illustres* du siècle. La querelle des anciens et des modernes languit ainsi jusqu'à ce que, quelques années plus tard, elle se ranimât par la question d'Homère.

Elle n'avait pas porté bonheur à la littérature contemporaine. Ces controverses de théories et de préférences n'avaient ni ranimé la vigueur des vieux génies, ni suscité beaucoup de génies nouveaux. Racine, par d'autres motifs, avait déjà renoncé à la gloire d'homme de lettres, et en particulier à celle du théâtre. Il ne compose plus que quelques cantiques qu'on chante devant le roi², ou, par une vieille habitude de mordre, quelques épigrammes que Boileau lui envie³. Il n'écrit pas même l'histoire du roi, quoiqu'il en ait la charge officielle, et qu'à ce titre il figure dans le voisinage des batailles ou des tranchées. C'est donc bien à tort, comme dit Mme de La Fayette, qu'on l'a *tiré de sa poésie, où il était inimitable, pour en faire un historien très-imitable*. Telle est même son indifférence en matière de renommée, qu'il ne prend pas la peine de surveiller la dernière édition de ses œuvres, et qu'il en laisse le soin à Boileau⁴. La Fontaine est moins stérile que Racine. Il donne, en 1693, son douzième livre de fables, *la fin de ses*

¹ Publiée en 1700.

² Lettres de Racine à Boileau, 1694, septembre, octobre.

³ Voir l'épigramme contre la *Judith* de Boyer. On disait un jour à Boileau : *Savez-vous que M. Racine est ainsi satirique que vous ?* — *Dites*, répondit Boileau, *qu'il est plus malin que moi*. *Bolæana*, LXXX.

⁴ *Bolæana*, LXXXV.

ouvrages, comme il dit dans les derniers vers. Convenons qu'en effet, on y sent un peu la fin. L'écrivain inféodé au duc de Bourgogne, quoiqu'il n'en soit pas à sa première flatterie, semble un peu gêné dans ses allures. Épuisé sans doute par tant de chefs-d'œuvre, le poète a le choix des sujets moins heureux, la mise en scène moins vive, les moralités moins saillantes. Il donne parfois dans le remplissage, dans les longueurs de prologue et d'épilogue¹. Il meurt en 1695. Boileau est certainement des trois le plus fidèle à lui-même. Il ne produit pourtant, en quinze ans, que deux satires, trois épîtres² et l'ode de Namur ; il en donne quelquefois pour excuse ses infirmités et ses emplois ; mais à part la témérité malheureuse de son essai lyrique, cet infirme n'a rien perdu de ses qualités primitives et tant redoutées. C'est toujours la même vigueur de pensée et de langage, la même verve satirique, la même justesse de termes. Il continue à dire, sans bassesse ou sans inconvenance, les choses les plus petites ou les plus honteuses, et il triomphe dans cet art des transitions qu'il appelle le plus difficile chef-d'œuvre de la poésie et sa plus grande fatigue³. L'épître *A mes vers* est un écho ferme et sonore de la satire *A mon esprit* ; et la *Satire des femmes*, malgré les clameurs des femmes et de Perrault, est un modèle de difficulté vaincue et de peinture supérieure. Arnauld y louait le mérite de représenter le vice sans laisser échapper un seul mot qui blessât la pudeur. Bossuet, qui la condamnait au fond comme la dérision du mariage, n'hésitait pas à lui accorder la beauté des vers et des peintures⁴.

Le théâtre d'alors peut être jugé par l'oubli où il est tombé. Campistron, Longepierre, Boyer, tiennent la scène tragique. Campistron, fort applaudi de son temps, n'est pas même connu aujourd'hui par son *Tiridate* (1691), où il risqua une comparaison avec Racine, dans la représentation d'un amour incestueux. *Pas un caractère marqué, pas une situation frappante, pas une scène approfondie, pas un vers nerveux*, tel est le jugement bref et vrai que La Harpe porte des œuvres de Campistron. Longepierre échoue avec sa *Médée* (1694), et il n'a laissé de son *Sésostris* (1695) que le souvenir de l'épigramme de Racine⁵. Boyer croit un jour, par sa *Judith* (1695) et le talent de la Champmeslé, *tenir le public* ; mais Boileau avait dit, en apprenant le succès : *Je l'attends sur le papier* ; quelques jours après l'impression, Racine écrivait à son ami : *Je n'ai jamais rien vu de si méprisé dans ce pays-ci, et vos prédictions sont accomplies*. Racine a encore porté sur la fécondité malheureuse de Boyer un jugement dont la malice n'infirme pas l'exactitude : *On prétend que M. Boyer a fait en sa vie plus de cinq cent mille vers. Si c'était la mode de brûler les morts, on aurait pu lui faire les mêmes funérailles qu'à ce Cassius Parmensis, à qui il ne fallut d'autre bûcher que*

¹ Voir *le Soleil et les Grenouilles*, allégorie peu piquante des hostilités des Hollandais contre Louis XIV ; *le Singe*, dont la moralité n'est pas claire ; le prologue et la conclusion du *Milan*, *le Chasseur et le Roi*.

² *Les Femmes*, *l'Honneur*, *A mes vers*, *A mon Jardinier*, *l'Amour de Dieu*.

³ Boileau à Racine, 7 oct. 1692 : C'est un ouvrage qui me tua par la multitude des transitions.

⁴ Bossuet, *Traité de la Concupiscence*, ch. XVIII : Il ne se met pas en peine, s'il condamne le mariage et s'il en éloigne ceux à qui il a été donné comme un remède. Pourvu qu'avec de beaux vers il sacrifie la pudeur des femmes à son humeur satirique et qu'il fasse de belles peintures d'actions souvent très-laidés, il est content.

⁵ Ce fameux conquérant, ce vaillant Sésostris
Qui, jadis en Égypte, au gré des destinées,
Véquit de si longues années,
N'a vécu qu'un jour à Paris.

ses propres ouvrages¹. Un abaissement si continu de l'art inquiétait parfois Louis XIV ; il aurait voulu former des poètes. Un jour, il accueillit, sur la recommandation de sa fille la princesse de Conti, un jeune prodige de dix-sept ans, appelé Lagrange-Chancel. Il chargea Racine de faire l'éducation dramatique de ce novice, à qui les vers ne coûtaient rien. Racine, ramené aux idées du théâtre par une obéissance de cour, aida Lagrange à mettre en état une tragédie de *Jugurtha* ; il assista même à la première représentation, qui ne fut pas une chute (1694). Mais un *Jugurtha précieux*, ennemi d'Adherbal par rivalité d'amour, et une fille de Jugurtha, ennemie d'Adherbal parce qu'elle ne peut s'en faire aimer, juraient trop avec l'histoire pour convenir longtemps au public. Lagrange-Chancel n'est pas plus dramatique dans *Oreste et Pylade* (1697), où Thoas, amoureux d'Iphigénie, est poursuivi à son tour par l'amour d'une reine Thomyris, et laisse échapper Iphigénie par un quiproquo digne de l'opéra-comique. Un seul homme réussit alors à relever le genre tragique par la peinture des caractères, par la conduite et l'intérêt toujours croissant de l'intrigue. C'est Lafosse et sa tragédie de *Manlius* (1698). Ses commencements — *Polyxène* — n'avaient pas fait prévoir ce succès. La suite ne le soutint pas.

La comédie est moins malheureuse. Ce n'est pas qu'il faille en juger par les noms de plusieurs des auteurs qui s'y essayent, et qui, pour avoir eu plus tard un rang dans la littérature, n'en ont pas moins échoué à leurs débuts. Lamotte-Houdard, par exemple, tomba si complètement à plat avec ses *Originaux* (1693), que de dépit il se retira à la Trappe, où sa vocation, comme toutes celles qui procèdent de l'orgueil blessé, ne persévéra pas longtemps. Jean-Baptiste Rousseau ne brilla pas davantage par le *Café* (1692), ni même par le *Flatteur* (1696), qui lui souffla, dit-on, la première tentation de renier son père ; enflé de quelques applaudissements, il aurait rougi de se laisser reconnaître pour le fils d'un honnête cordonnier. L'homme qui rend à la comédie une valeur réelle, c'est Regnard. On lui a toujours accordé la première place après Molière, toutefois à une distance sensible : *Proximus intervallo*. Il n'est pas médiocrement gai, a dit Boileau. Il a beaucoup d'esprit gaulois, il saisit vivement les ridicules et les met en scène avec éclat. Il parle une langue de bon goût dans son indépendance, et renforce la vigueur de la pensée par le mordant du style ; il compte donc parmi les écrivains du grand siècle. Mais il n'a pas la philosophie ni le génie d'observation de Molière ; la comédie de caractère n'est son fait qu'en passant, comme dans son *Joueur*. Il prend plus volontiers les choses par le dehors que par le dedans, et se complaît à développer les incidents comiques beaucoup plus qu'à peindre et à corriger les passions. On dirait même qu'il n'a pas d'antipathie pour le vice, tant il est commode au vice amusant et spirituel. Telle vie, tel écrivain. Riche par l'héritage de son père, marchand aux piliers des halles, et par ses bonheurs au jeu, il jouissait de sa fortune en vrai épicurien, sans autre souci que de son plaisir et de son bien-être². Avidé d'aventures, il en avait cherché dans les voyages sur terre et sur mer, et il avait même rencontré la captivité chez les Barbaresques, dont il s'était beaucoup amusé dans un roman. Un accès de cet esprit fantaisiste l'avait porté ensuite à réfuter la *Satire des femmes* et à entrer en lutte contre Boileau, auquel, plus tard, il rendit les armes par une dédicace

¹ Racine à son fils, 24 juillet 1698.

² Il a dit lui-même dans le *Mariage de la Folie* :

Faire tout ce qu'on veut, vivre exempt de chagrin,
Ne se rien refuser, voilà tout mon système,
Et de mes jours ainsi j'attraperai la fin.

grosse d'admiration. Est-il surprenant qu'il se plût aux surprises, aux intrigues, aux émotions plaisantes, et qu'on ne trouve à peu près dans son théâtre **que des fripons, des dupes ou des fous**¹ qui font rire ?

Regnard avait débuté (1688) à la comédie italienne par des farces à verve emportée, à comique surchargé. En 1694, il s'essaya au théâtre français avec peu de distinction — *Attendez-moi sous l'Orme* — ; mais tout à coup il donna le *Joueur* (1696) et s'empara de la réputation qui lui est restée. Là, pour la première fois depuis Molière, on trouvait un caractère ou une passion suivie dans tous ses caprices et dans tous ses effets, passant de l'espoir à la crainte, de la résipiscence à la rechute, se condamnant tour à tour et se rassurant contre le remords, et survivant aux leçons les plus capables de la corriger. Là encore, le comique ressortait sans charge du contraste des personnages et de la marche inévitable de l'intrigue. Quoi de plus plaisant que la placidité moqueuse du valet à côté du désespoir incohérent du maître ? La scène où Hector lit Sénèque, pour calmer le joueur ruiné, n'a certainement de supérieure dans aucune comédie, et la mise en gage du portrait d'une femme aimée qui rompt si plaisamment le projet de mariage, n'est pas moins dans la nature que tous ces expédients désespérés auxquels la passion contraint ceux qu'elle domine, au détriment de leurs plus chers intérêts. Mais Regnard ne se maintint pas à cette hauteur. Dès l'année suivante, dans le *Distrait* (1697), il se réduisit à décrire des situations divertissantes, à présenter, sans instruction pour personne, des contrastes d'humeur. Il en sera de même des surprises qui abondent dans les *Menechmes* par la ressemblance trompeuse de deux visages, et des roueries triomphantes de Scapin dans le *Légataire universel* ; toutes situations à grande gaieté, mais qui ne constituent pas la grande comédie. Molière ne serait pas Molière s'il n'avait fait qu'*Amphitryon* et les *Fourberies de Scapin*, malgré le génie qui éclate dans les rencontres et dans les vers du premier, et le rire qui s'échappe de chaque phrase du second. Ainsi Regnard ne garde pas longtemps sa place à côté de Molière, mais il conserve jusqu'au bout une grande fécondité de plaisanterie et un langage supérieur.

Après Regnard, ou plutôt à côté de lui, on compte Dufrény, qui fut quelque temps son collaborateur, et le comédien Dancourt, dont le théâtre occupe douze volumes. On se souvient peu aujourd'hui de Dufrény, qui d'ailleurs ne réussit pas auprès du public de son temps, quoiqu'il eût de l'esprit et tournât quelquefois les vers avec distinction. Dancourt n'est pas étudié d'avantage ; aussi bien ce n'est pas un littérateur, il n'écrit qu'en prose, et ce n'est pas la prose de *l'Avare* ou du *Festin de Pierre*. Il est correct, et sème çà et là quelques mots heureux. On ne peut pas donner à ses comédies le nom de compositions. Elles sont courtes, beaucoup n'ont qu'un acte ; la conduite n'en est guère compliquée, et l'invention se borne à des historiettes grivoises, à des rivalités de classes ou de voisins, à des querelles de ménage, ou des infidélités conjugales², à des friponneries de valets ou de soubrettes. Peu important au point de vue de l'art dramatique, Dancourt l'est davantage pour l'histoire, par les jours qu'il jette sur les mœurs de la société, à la fin du XVIIe siècle. On y trouve la fatuité des financiers, **ces**

¹ Merlet, *Extraits des classiques français*, poésie : Il y a là une courte appréciation de Regnard aussi vive qu'exacte, aussi serrée que spirituelle. Il est vraiment regrettable que ce recueil, si remarquable par le bon choix des morceaux, la finesse des appréciations, la brièveté et l'intérêt des notices biographiques, ne soit pas depuis longtemps entre les mains de tous les élèves des hautes classes.

² Voir le *Mari retrouvé*, 1698 ; le *Moulin de Javelle*, 1696.

honnêtes partisans qui ont gagné deux millions au service du roi ; on y sent la haine qu'ils inspirent, aux mauvais tours que leur jouent leurs rivaux d'amour¹. Ici c'est la sottise vanité des bourgeoises riches, aspirant à égaler les marquises, et des femmes de notaires établissant chez elles des parties de jeu et de plaisir². Là, des soubrettes se vantent de favoriser les désordres de leurs maîtresses pour devenir maîtresses à leur tour, pendant que les maîtresses ruinées deviendront soubrettes. Ailleurs des maris se défendent d'aimer leurs femmes, ce qui serait *du dernier bourgeois*, et d'ailleurs *se marie-t-on pour cela dans le monde*³ ? A en croire un personnage, il n'y aurait plus de femmes honnêtes : *Presque toutes sont coquettes, dit-il, on en convient ; on le leur pardonne comme défaut de tempérament, et ce n'est que leur bon ou mauvais choix qui fait qu'on les méprise ou qu'on les estime*⁴. Voilà bien encore un signe de décadence. Le vice autrefois avait au moins la pudeur de ne pas s'ériger en droit, et les amours de comédie ne prétendaient justifier leurs entreprises que par le bon motif. Aujourd'hui il s'avoue hautement pour ce qu'il est ; c'est plus que de la franchise, c'est la crudité de la pensée et du langage.

Cependant la fécondité du grand siècle n'était pas encore épuisée. Si les nuages commençaient à s'amonceler autour du soleil, l'astre les rompait çà et là par de brillants rayons. Si la première génération des écrivains de génie pâlisait et menaçait de disparaître, il leur naissait quelques jeunes frères, dignes deux, quoique enfants de la vieillesse. C'est surtout dans l'Église que nous les trouvons. L'abbé de Fénelon avait consenti (1688) à laisser imprimer son traité de *l'Éducation des filles* et le *Ministère des pasteurs*. On avait aussitôt admiré dans l'un la finesse et la profondeur de la pensée, et, sous un style charmant, *plus d'idées justes et utiles, plus de vérités pratiques et de saine morale, que dans de volumineux ouvrages sur le même sujet*. Dans l'autre, la force de la controverse, malgré l'esprit de douceur et de modération toujours uni à la vigueur du raisonnement, avait inquiété les protestants jusqu'en Hollande, et suscité des essais de réfutation⁵. Cette publication avait consacré l'importance de l'auteur déjà préparée par les missions du Poitou. Fénelon en était devenu précepteur des petits-fils de Louis XIV (1689). Dans ce nouveau ministère, à propos de l'éducation des princes, il élevait à la belle littérature des monuments qui ont survécu à leur première destination ; ces *Fables*, ces *Dialogues des morts*, si abondants, à l'usage de tous, en vérités morales et en instruction historique, et ce *Télémaque* réservé à tant de disputes sur ses intentions et ses utopies, mais, de l'aveu général, une merveille de grâce et de style, et le modèle de la poésie en prose. Seulement, ces chefs-d'œuvre n'étaient pas encore connus du public⁶ pour qui l'auteur ne s'inquiétait pas de travailler. Fénelon n'avait pas davantage recherché la gloire d'orateur sacré, quoiqu'il eût, dès 1686, frappé l'attention par un éclatant sermon sur la vocation des gentils. Sa manière même d'entendre la prédication, qu'il a expliquée plus tard, le détournait de composer pour la chaire

¹ *Foire de Saint-Germain*, 1696, et *Retour des officiers*, 1697.

² *Les Bourgeoises à la mode*, 1692.

³ *Foire de Besons*, sc. VII, 1695.

⁴ *Foire de Saint-Germain*, sc. XXV, 1696.

⁵ Voir Basnage : *Histoire des ouvrages des savants*, 1689.

⁶ Les premières *Fables* publiées l'ont été furtivement en 1699 ; rien n'a paru des *Dialogues des morts* avant 1700. La première édition du *Télémaque*, arrêtée à la 208^e page, est de mai 1699. Nous n'apprécierons le *Télémaque* qu'à l'époque où il commença à être connu et suscita ces difficultés qui font partie essentielle de la politique de Louis XIV dans la dernière période de sa vie.

des œuvres capables de passer à la postérité. Mais la place, qu'il ne prenait pas à la suite de Bossuet et de Bourdaloue, ne tarda pas à être occupée par Massillon.

Massillon, ordonné prêtre en 1692, appartenait à la congrégation de l'Oratoire. Il débuta dans la chaire par des oraisons funèbres d'évêques : Villars, archevêque de Vienne en 1694, Villeroy, archevêque de Lion, quelques mois après. Il annonça, dans ces deux occasions, par ses apostrophes aux relâchés, un énergique vengeur de la discipline et de l'honneur ecclésiastique. Il eut ensuite la pensée d'embrasser la Vie monastique à Sept-Fonts ; mais cet essai ayant échoué, les oratoriens lui confièrent, dans leur séminaire de Saint-Magloire à Paris, le soin de faire des conférences aux aspirants au sacerdoce. Il s'y montra propagateur ardent du véritable esprit sacerdotal, et y déploya des qualités oratoires qu'on peut admirer encore aujourd'hui. Dès lors, jugé capable de la grande prédication, on l'envoya prêcher le carême à Montpellier (1698) ; l'année suivante il prêcha l'avent à la cour. Son entrée dans le grand monde mérite d'être remarquée comme à-propos et comme acte de courage. Il avait pris pour texte du sermon de la Toussaint : *Beati qui lugent*. Voici comment il le commenta : Sire, si le monde parlait ici à la place de Jésus-Christ, sans doute il ne tiendrait pas à Votre Majesté le même langage. Heureux, dirait-il, le prince qui n'a jamais combattu que pour vaincre, qui n'a vu tant de puissances armées contre lui que pour leur donner une paix glorieuse... Mais Jésus-Christ ne parle pas comme le monde : Heureux, vous dit-il, non celui dont l'histoire va immortaliser le règne et les actions dans le souvenir des hommes, mais celui dont les larmes auront effacé l'histoire de ses péchés du souvenir même de Dieu ; heureux enfin celui qui a pu se donner la paix à lui-même et bannir de son cœur les vices et les affections déréglées qui en troublent la tranquillité. Ce tour habile, mélange de respect et de liberté, qui ramenait les esprits des pensées d'une gloire affaiblie à la contemplation sérieuse de la vertu et des devoirs, saisit vivement tous les auditeurs et décida de la fortune oratoire de Massillon. Louis XIV lui-même, toujours sensible à ce qui était grand, même contre lui, accepta la leçon en disant au prédicateur à la fin de la station : *Mon père, j'ai entendu plusieurs grands orateurs dans ma chapelle, j'en ai été fort content ; pour vous, toutes les fois que je vous entends, je suis très-mécontent de moi-même*¹.

L'érudition est sans doute de tous les travaux de l'esprit celui qui ressent le moins le contre-coup des événements contemporains, si l'on en excepte l'érudition de secte ou de faction qui va chercher dans le passé des arguments pour le présent. Ce parti pris de vivre au milieu des temps anciens, ou des pays étrangers, comme dans la solitude et loin du bruit, ne se laisse pas détourner de son objet par les préoccupations qui déroutent les travaux ou changent le style de tant d'écrivains. Aussi l'époque de la seconde coalition n'est pas moins fertile que les autres en érudits de premier ordre et en collections de riches matériaux historiques. Nous y trouvons encore Baluze, qui publie ses *Vies des papes d'Avignon* (1693) ; nous n'y regrettons que la prévention qui rend le savant favorable çà et là aux ennemis de ces pontifes. Quelquefois déjà Baluze avait mis son savoir au service des desseins de Colbert contre la puissance pontificale, et ce n'est pas pour son savoir tout seul qu'il obtient ici les louanges de Basnage². Le zèle des bénédictins ne se ralentit pas. Pendant que Mabillon commence ses *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, Martène, qui sera un des continuateurs de Mabillon, publie de lui-même ses *Antiques Rites monastiques* (1690), et Ruinart,

¹ Abbé Bayle, *Étude sur Massillon*.

² Basnage, *Histoire des ouvrages des savants*, 1693.

qui sera parfois un collaborateur de Martène, donne ses *Actes sincères et choisis des premiers martyrs* (1689) ; un peu plus tard son histoire de la *Persécution des Vandales* (1694) ; histoire de l'Église primitive, histoire du moyen âge et des Barbares, tout est fouillé et mis à la disposition des historiens futurs par ces infatigables chercheurs. Mais deux grands monuments marquent surtout cette époque ; ce sont les in-quarto de Le Nain de Tillemont, et la bibliothèque orientale de d'Herbelot.

Le Nain de Tillemont est le type de l'érudit. Libre, dit-il, de tout engagement particulier, mais ne se croyant pas dispensé de l'obligation d'employer son temps d'une manière digne d'un homme et d'un chrétien, il s'était confiné dans une petite maison solitaire, et là il travaillait à réunir en corps et en récit suivi les documents divers de l'histoire ecclésiastique et profane des six premiers siècles. De là deux ouvrages : les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, et l'*Histoire des empereurs*. Le premier, dit-il, appelle le second, par la liaison étroite qui existe entre l'histoire sainte et l'histoire profane, et par la nécessité de faire connaître ces princes, ces magistrats et ces grands du siècle qu'on voit si souvent mêlés dans les affaires de l'Église. Il les composa simultanément et commença à les publier en 1690 ; sa mort, en 1698, laissa à ses amis le soin d'achever la publication. L'*Histoire des empereurs* comprend six volumes in-quarto, les *Mémoires pour l'histoire de l'Église* en remplissent quatorze. L'*Histoire des empereurs* n'a pas d'autre plan que l'ordre des années, ce sont des annales complètes par l'assemblage des originaux, chacun déposant de ce qu'il sait ou confirmant le témoignage des autres. L'auteur n'y cherche d'autre mérite personnel que l'exactitude ; il ne fait pour ainsi dire que des extraits et des abrégés des auteurs, et souvent s'attache même à leurs expressions quand elles ont quelque chose de grand, de singulier, ou qu'elles nous marquent quelque usage ancien. Les *Mémoires* se composent de biographies des saints dans l'ordre chronologique, entremêlées, selon le temps, de l'histoire des persécutions, des hérésies, ou de personnages importants, tels que Clément d'Alexandrie ou Tertullien. Ce n'est donc pas une histoire d'ensemble, mais une division par titres qui ne présente qu'une chose à la fois, sans qu'on sache ce qui se passait en même temps dans le reste de l'Eglise. L'auteur, qui pressent l'objection, essaye de s'excuser par la faiblesse de son esprit incapable d'embrasser tant de choses à la fois, par la difficulté de placer certains faits personnels dans une histoire générale, et par l'exemple des biographies de Plutarque et de l'histoire romaine d'Appien. Mais ce défaut de composition n'ôte rien à la plénitude, à la solidité de science dans chacune des parties isolées. Tillemont craignait pourtant de n'être pas irréprochable même sous ce rapport, et il faisait appel, pour réparer ses erreurs, aux lumières des autres, avec une modestie que plus d'un savant ferait bien de méditer. Si des personnes qui auront autant d'amour pour la vérité que l'auteur souhaite d'en avoir, mais qui auront plus de lumière ou d'application que lui pour la découvrir, remarquent qu'il s'en soit souvent écarté... on les supplie de sa part pour l'amour de cette même vérité, d'envoyer aux libraires un mémoire de leurs remarques et de leurs raisons, ils verront qu'on est très-disposé à se rendre à leurs raisons et à suivre leurs sentiments. Cette simplicité, au lieu de critiques malveillantes, lui a concilié une confiance qui se traduit encore aujourd'hui par le surnom expressif de *mulet des Alpes qui ne bronche pas*.

D'Herbelot, dont nous avons vu les commencements (tome III, ch. XIX), avait patiemment et activement poursuivi ses études sur les nations orientales. Après avoir composé un dictionnaire persan et turc, *le plus ample qu'on puisse*

souhaiter, il avait ramassé une collection prodigieuse des histoires fabuleuses ou vraies de tous les peuples (lu Levant, et d'abondantes notions de leur géographie, de leur théologie, de leurs sciences et arts et de leurs savants. Il était en mesure d'exposer leurs traditions sur l'origine du monde et d'en montrer la concordance avec celle des chrétiens, de retracer, à la manière des musulmans, l'histoire ancienne de l'Asie et de la comparer aux récits des Grecs, de suivre d'après les mêmes traditions l'établissement de la postérité de Japhet dans la Chine et dans les pays septentrionaux, d'établir l'histoire des Arabes, des khalifats, des Seldjoucides, des Mongols, des dynasties de la Perse, mouton noir et mouton blanc, des Ottomans et des empereurs de Constantinople, d'exposer la géographie de toute l'Asie et de toute l'Afrique, et de montrer, par le nombre et les ouvrages des auteurs orientaux, que ces populations étaient bien éloignées de la barbarie qu'on leur impute en Occident. De ces trésors de savoir, il composa la *Bibliothèque orientale*, et comme complément une Anthologie pour recevoir ce qui ne pouvait convenablement trouver place dans le grand ouvrage.

Malheureusement la *Bibliothèque Orientale* a la forme d'un dictionnaire ; tout y est disposé par ordre alphabétique. Les noms des hommes et des choses, des dynasties, des contrées, des souverains et des villes, des savants et des rivières, y sont rangés sans aucune suite historique. On trouve à la file *Abaka-Khan*, huitième empereur de la dynastie de Gengis-Khan, *Ahad*, qui, en langue persane, signifie bâtiment, *Abadan*, ville de l'Yrak babylonien, *Abadi*, auteur d'un livre arabe, intitulé *Aacub-Alketub*. Au nom d'une dynastie comme celle des Abassides, on trouve, il est vrai, les noms de tous les khalifes qui en font partie, énumérés chronologiquement, mais il faut aller chercher, à l'ordre de sa lettre initiale, l'article des détails attribués à chacun. L'article du khalife Almamon précède celui de Haroun, son père, de toute l'avance de la lettre A sur la lettre H, et l'article de Haroun est placé entre celui de Harmozan, seigneur persan, du temps d'Isdegerd, et celui du château d'Haroun, dans l'Irak. La préface justifie cette méthode comme le seul moyen d'insérer dans le livre plusieurs choses indifférentes à l'histoire générale, qui trouveraient difficilement place dans un récit suivi, telles que la description des lieux fameux, des plaines, des fontaines, etc., et les titres des ouvrages orientaux. L'excuse nous paraît faible ; un pareil livre n'est bon qu'à consulter, non à lire à la suite ; il n'est même abordable qu'à ceux qui, connaissant déjà les éléments essentiels et la chronologie des histoires d'Orient, savent quels noms il faut chercher, et, en courant de l'un à l'autre, peuvent profiter avec ensemble de la science de l'auteur.

Néanmoins, c'était un grand travail, le premier qui révélât l'Orient à l'Europe. La France avait l'honneur, comme se l'était proposé Colbert, de prendre le pas dans ce genre d'études sur les nations voisines. D'Herbelot, mort en 1695, n'avait pu achever la publication ; son frère termina l'impression en 1697 et dédia au roi la *Bibliothèque orientale*. A propos de cette offrande et des grands événements racontés dans ce livre, il trouva moyen de consoler le potentat vaincu à Ryswick par une comparaison avec les puissances d'Orient. Si d'Herbelot, dit-il, vivait encore, il n'aurait pu s'empêcher de préférer ce que la France a fait depuis peu d'années contre le reste de l'Europe à tout ce que les plus puissantes nations d'Asie ont exécuté en plusieurs siècles.

III. — État religieux de l'Europe et de la France. - Histoire des Variations, par Bossuet. - Correspondance de Bossuet et de Leibnitz. - Tendance à l'incrédulité. - Progrès des sociniens ; indifférence en matière de religion. - *Nullifidiens* en Angleterre, Locke ; colonie française protestante en Hollande. - Le doute inauguré par Bayle. - En France, tendance du même genre chez les amis de Saint-Évremond et d'Hamilton. - Abaissement de la considération du clergé.

Les entreprises de Louis XIV pour la conversion de ses sujets protestants avaient tourné contre lui-même, en donnant à la coalition européenne un grief de plus et des auxiliaires dans les réfugiés. Elles n'avaient pas davantage profité à l'Église dont le chef suprême désavouait justement tant d'abjurations apparentes, fruit de la crainte ou du calcul. C'était à une autre autorité qu'il appartenait d'éclairer et de persuader les âmes, et nous avons vu plus haut (ch. XXIX), par quels moyens et souvent par quels succès les prédicateurs, les évêques selon l'esprit d'Innocent XI, démontrèrent la supériorité et l'efficacité de leur mission. Cette lutte pacifique continua pendant la guerre même avec un retentissement que le bruit des armes ne put couvrir. Bossuet, qui en fut le chef, mérite encore la première place dans cette histoire par l'étendue de sa science, l'éloquence de sa logique et les aveux même de ses adversaires.

Bossuet publia, en 1688, son *Histoire des Variations* des églises protestantes. Il se proposait d'établir que le protestantisme ne venait pas de Dieu, et pour le prouver il ne trouvait pas de meilleur argument que de montrer dans cette doctrine de *continuelles variations et une manière changeante d'expliquer les dogmes*. — *Variation dans l'exposition de la foi est une marque de fausseté et d'inconséquence dans la doctrine exposée*, et une doctrine changeante ne peut venir de Dieu qui est immuable. Au contraire, l'Église catholique n'a jamais varié : comme elle fait profession de ne dire et de n'enseigner que ce qu'elle a reçu, la règle de la foi y est immuable, et ne se réforme pas ; on ne peut montrer par des faits constants la moindre inconstance ou la moindre variation dans ses dogmes, ni opposer l'une à l'autre ses décisions dogmatiques. L'historien établit donc, non-seulement par quoi les différentes sectes protestantes diffèrent l'une de l'autre, mais encore par quoi chacune diffère d'elle-même d'une époque à l'autre, et comment les anciennes hérésies, dont les réformateurs modernes se vantent de descendre, avaient avec eux des différences essentielles où il est impossible de reconnaître une génération directe. Il consulte et il produit à cet effet tous leurs *livres symboliques*, leurs *confessions de foi* arrêtées, signées, publiées, dont ils présentent la doctrine comme la pure parole de Dieu ; fort de ces citations inexorables, il les défie de trouver quelque part une histoire plus *indubitable* que la sienne, *puisqu'il ne raconte rien qui ne soit prouvé clairement par leurs propres témoignages*. Ainsi il convainc les luthériens de contradiction avec eux-mêmes par le rapprochement des premiers écrits de Luther (1519) avec la *confession d'Augsbourg* (1530), de la confession d'Augsbourg avec la *confession saxonique* (1551), de celle-ci avec le livre de la *Concorde* (1577). Il ne démontre pas moins invinciblement les changements des calvinistes dans trois

confessions successives, et dans l'opposition de leurs écrits confidentiels avec les ménagements qu'ils observent tout haut vis-à-vis des partis qu'ils tiennent à gagner. L'Église anglicane comparait à son tour avec ses incertitudes, ses excès, ses retours ou ses équivoques sous Henri VIII, Édouard VI et Élisabeth. Son propre historien, son panégyriste, Burnet, chapelain de Guillaume III, devient ici son accusateur ; les aveux qui lui échappent se retournent contre sa cause ; les auteurs qu'il cite, et dont il invoque l'autorité, le confondent dès que l'adversaire a complété les citations. C'est en vain que, pour se justifier par l'antiquité, les réformés veulent remonter aux premiers siècles de l'Église, et que, non contents d'avoir pour maîtres Jean Huss et Wiclif, ils se réclament encore des Vaudois et des Manichéens. Une histoire ferme et complète de ces sectes enlève cette dernière ressource en faisant voir ou que ces prétendus ancêtres ne sont pas aussi vieux qu'on a besoin de le faire croire, ou que la nature de ces diverses erreurs ne concorde pas avec le protestantisme, à moins que les protestants n'acceptent la solidarité des abominations des Manichéens et de la doctrine des Vaudois, touchant les sacrements et l'impunité des criminels. Mais il ne suffit pas de connaître les ravages d'une maladie, il faut en rechercher la cause pour y appliquer les remèdes convenables. La cause de tant de variations étant dans la révolte contre l'autorité doctrinale de l'Église, il faut démontrer la réalité de cette autorité, l'erreur de ceux qui la combattent, leurs variations à cet égard et même leurs aveux en faveur de l'Église catholique, et en conclure la nécessité de se soumettre aux décisions de cette Église, qui connaît bien ce qu'elle est par la grâce de Dieu, et qui, dans toutes les questions qui se sont émues, a toujours si bien dit ce qu'il fallait dire pour assurer la foi des fidèles, qu'il n'a jamais été nécessaire de délibérer de nouveau ou de s'éloigner tant soit peu du premier plan. Tel est l'objet du quinzième et dernier livre, le plus admirable peut-être par la puissance de la dialectique¹.

Nous lisons les *Variations* de M. de Meaux, écrivait Mme de Sévigné² ; ah ! le beau livre à mon gré ! Elle avait bien raison. Où jamais la controverse a-t-elle parlé un aussi triomphant langage ? Quel écrivain a jamais répandu autant de clarté sur des questions embrouillées par l'esprit de parti, autant d'intérêt sur des matières graves et sans charme pour l'imagination, autant de variété parmi tant de répétitions inévitables et de dangers de monotonie ? On est frappé d'abord de l'immensité et de la fermeté du savoir : que de livres déchiffrés, comparés, commentés ; que de citations si fidèles que l'ennemi n'a pas pu y découvrir une inexactitude ; quelle plénitude de détails, même de ceux qui, méprisables en apparence, tirent une importance particulière de leurs rapports avec le sujet général ! Il y avait même peut-être dans cette abondance le danger de sacrifier l'agrément de la forme à la solidité du fond. Mais le défenseur de la vérité ne s'est pas ému de ce scrupule de la vanité de l'homme : Cette histoire, dit-il³, est d'un genre tout particulier; elle a dû paraître avec toutes ses preuves et munie, pour ainsi dire, de tous côtés, et il a fallu hasarder de la rendre moins divertissante pour la rendre plus convaincante et plus utile. Et il se trouve que, comme un juste prix de l'équité et du désintéressement, le mérite cherché avant tout ne diminue pas l'autre, et que l'œuvre est à la fois convaincante et *divertissante*. On le sent à la lecture de ces chefs-d'œuvre de style ou de

¹ Les paroles mêmes de Bossuet, citées dans ces pages, appartiennent à la préface et aux premières lignes du XV^e livre.

² Sévigné, 1^{er} juin 1689.

³ *Histoire des Variations*, préface.

sentiment qui sont, ici le portrait de Luther, là le parallèle de Thomas Crammer avec saint Thomas de Cantorbéry, ailleurs et surtout le beau chapitre de justice et de charité consacré à plaindre les erreurs et les peines de l'âme de Melanchthon¹. L'ensemble de la composition n'est pas une moindre joie pour l'esprit. Captivé dès les premiers mots par l'enchaînement des idées, le lecteur avance à travers les faits et les raisonnements, toujours attentif, jamais fatigué, vers la conclusion qu'il croit tirer de lui-même, tant il y est bien préparé. Ce charme est si puissant qu'on regrette de le voir finir, et qu'on se demande comment il peut se faire que des questions si victorieusement tranchées soient encore à l'état de question pour certaines intelligences ou plutôt pour certaines volontés.

Après l'*Histoire des Variations*, Bossuet donna une explication de l'Apocalypse (1689). Il tenait à réfuter les prophéties du ministre Jurieu, qui prétendait faire voir dans la prophétie de saint Jean la condamnation de l'Église romaine et la promesse du prochain triomphe du protestantisme par toute la terre. Bossuet n'eut pas de peine à démontrer que la Babylone de l'Apocalypse était surtout Rome païenne *enivrée du sang des martyrs*, et à détruire l'interprétation de Jurieu par le témoignage même de protestants illustres tels que Grotius. Mais il n'était pas au terme de la lutte. Ses adversaires, convaincus d'erreur et d'impuissance, ne se lassaient pas de ranimer les hostilités pour dissimuler sous leur opiniâtreté leur défaite. L'*Histoire des Variations* provoqua les réponses de Burnet, du ministre Basnage, frère de l'historien, et des lettres pastorales de Jurieu. Bossuet leur opposa une vigueur encore plus infatigable que leur résistance. Il lança contre Burnet et Basnage la *Défense de l'Histoire des Variations*, et contre Jurieu ses six *Avertissements aux protestants*. En deux ans, de la fin de 1689 à 1691, il composa ces traités dont l'étendue² et la science embrassent de nouveau toutes les matières de l'*Histoire des Variations*, et déconcertent tous les expédients rassemblés par des adversaires aux abois. Dans la *Défense des Variations* il met à néant tous les subterfuges par lesquels Basnage et Burnet essayaient de justifier les guerres civiles suscitées par leurs coreligionnaires, et leurs vains efforts pour trouver dans l'Église catholique une décision pareille à celle de Luther autorisant le landgrave de liesse à avoir deux femmes à la fois. Il les réduit à cette conclusion inévitable : *Ceux qui se vantent de réformer l'Église catholique ont besoin d'apprendre d'elle en cette matière, comme dans les autres également importantes, la régularité et la pureté de la morale chrétienne*. Dans les *Avertissements aux protestants*, il oppose aux colères, aux injures de Jurieu³, le calme imperturbable d'un dédain compatissant, et à ses arguments des faits sans réplique sur la permanence de l'invariabilité de l'Église catholique, sur la nécessité de laisser à l'Église seule l'interprétation de l'Écriture, sous peine d'ériger en vérité toutes les aberrations des interprètes privés, sur la sainteté et la concorde du mariage, sur l'obligation de respecter l'autorité établie dans la société civile, sur la connivence du ministre avec les sociniens et sa tolérance forcée pour toutes les *doctrines*. A la fin, il l'accable d'un dernier coup, qui est aussi la solution souveraine de toute cette controverse. Burnet, Basnage, Jurieu, dans l'impuissance de nier les variations

¹ *Variations*, liv. Ier, liv. VII, liv. V.

² A l'exception du quatrième qui paraît relativement court.

³ Jurieu accusait Bossuet d'insigne friponnerie, de mauvais cœur, d'esprit mal fait. Il le comparait à une bête de charge qui, tombant écrasée sous son fardeau, *crève et en mourant jette des ruades pour crever ce qu'elle atteint*. Bossuet se contentait de répondre : Je n'ai rien à répliquer à M. Jurieu, sinon qu'il a toujours de nobles idées.

de leurs églises, avaient cru se tirer d'affaire en réclamant pour eux le droit de varier par cette raison qu'ils n'étaient pas inspirés ni infaillibles, et qu'ils n'y avaient jamais aspiré. Bossuet s'empare de cet aveu pour convaincre d'invention humaine une doctrine qui se résigne à varier toujours, et montrer qu'il n'y a de christianisme divin que dans l'Église catholique, qui seule se fait gloire de ne varier jamais. Il cesse le combat, parce qu'il est superflu de combattre encore après que l'ennemi a posé les armes. Je n'ai donc plus rien à dire. Que M. Jurieu réplique ou se taise, je garderai également le silence... Je laisserai réfuter ses prophéties au temps, et sa doctrine à lui-même, et il ne me restera qu'à prier Dieu qu'il ouvre les yeux aux protestants pour voir ce signe d'erreur qu'il élève au milieu d'eux dans l'instabilité de leur doctrine¹.

Pendant que Bossuet livrait ces brillants combats pour l'honneur et les droits de l'Église catholique, un évêque allemand avait conçu le projet d'opérer la réunion de tous les chrétiens par une entente des catholiques avec les protestants de l'empire. Spinola, évêque *in partibus* de Tina en Bosnie, avait ouvert des négociations avec les ministres luthériens pour les ramener à l'unité et à l'obéissance du Saint-Siège. Dès 1684, on voit les protestants, inquiets de ces efforts, publier des lettres, écrire dans les recueils périodiques, pour conjurer le résultat de cette tentative. Dans la crainte que les luthériens ne cèdent, parce que de tous les réformés ils sont les moins éloignés de l'Église catholique, ils s'attachent à les mettre en garde, aussi bien que les autres sectes, contre ce qu'ils appellent un mystère d'iniquité. Ils insistent surtout sur cette pensée plus politique encore que religieuse, que l'évêque de Tina se propose de rompre l'union et la ligue qui est entre tous les princes protestants d'Allemagne². Spinola n'en continua pas moins son entreprise. Nommé évêque de Neustadt, il reçut de Léopold (1691) un plein pouvoir pour *traiter avec tous les États, communautés ou particuliers de la religion protestante, et travailler à leur réunion en matière de foi, et extinction ou diminution des controverses non nécessaires*. Il se fit écouter favorablement des princes de Hanovre, et trouva dans le docteur luthérien Molanus, abbé de Lockum, des dispositions fort conciliantes. Des *Préliminaires* furent même rédigés assez vite par Molanus, et, quoiqu'ils ne fussent pas acceptés dans toute leur étendue, Spinola jugea qu'il ne convenait pas de les rejeter sans un examen attentif.

Le renom de Bossuet dans les controverses relatives au protestantisme était si grand, même en Allemagne, que les négociateurs crurent de leur devoir de s'adresser à lui. Bientôt même la duchesse de Hanovre, Sophie, d'où est sortie la maison royale actuelle d'Angleterre, travaillée du besoin de connaître enfin la vérité, exprima par lettres le désir de voir Bossuet associé à cette œuvre de salut³. Leibnitz, le plus savant des Allemands de ce siècle, avait toujours donné de grandes preuves de modération envers le pape et l'Église catholique ; nous l'avons même vu blâmer hautement la conduite de l'assemblée de 1682 envers le Saint-Siège. Il s'offrait maintenant à servir d'intermédiaire entre Bossuet et Molanus, et faisait espérer, d'après ses antécédents, qu'il ne serait pas un des moins utiles coopérateurs du rapprochement désiré. Enfin Louis XIV, averti par Bossuet des avances qui lui étaient faites, l'autorisait à féliciter l'évêque de Neustadt et à lui promettre les encouragements et la protection du roi de France.

¹ Conclusion du sixième avertissement.

² Bayle : *Nouvelles de la République des Lettres*, avril 1684. Il publie la lettre de Vagenseil de Nuremberg, et y joint ses commentaires hostiles au projet de réunion.

³ Lettres de la duchesse de Hanovre et de Bossuet, septembre 1691.

En retour de tant de confiance, Bossuet mit une application et une activité infatigable à examiner les propositions de Molanus ; à étudier comment elles pourraient se conformer sans équivoque et sans restriction avec la vérité catholique. Il sembla un moment que la conclusion allait se faire. Il avait déclaré dès le début, soit à la duchesse de Hanovre, soit à Leibnitz, que l'Église romaine ne se relâcherait d'aucun point de la doctrine définie, ni en particulier de celle qui l'a été par le concile de Trente, mais qu'elle pourrait satisfaire aux protestants à l'égard de certains points de discipline et d'articles indifférents. Il persévéra jusqu'au bout dans cet accord d'une fermeté inébranlable pour la foi qui vient de Dieu, et d'une flexibilité accommodante sur les règlements qu'il appartient à l'Église de faire et de modifier. Leibnitz lui-même avait accepté ces conditions¹. Molanus, de son côté, offrait de reconnaître la doctrine catholique sur la transsubstantiation, le sacrifice, l'invocation des saints, les images, la suprématie du pape et la hiérarchie ecclésiastique. Mais il demandait en retour que la communion fût permise sous les deux espèces, les ministres luthériens actuellement en fonctions dispensés de faire une rétractation publique, leurs mariages reconnus par le pape pour légitimes, leur ordination pour valide, et la jouissance des biens ecclésiastiques laissée aux princes ou États d'Empire qui les possédaient depuis la transaction de Passau et la paix de Westphalie. Rien ne témoigne mieux de la sagesse et de la modération de Bossuet que l'accueil qu'il fit à ces demandes. Il était possible, répondait-il, d'épargner aux ministres l'humiliation d'une rétractation publique, la souscription à la profession de foi convenue des deux côtés en tiendrait lieu. Les ministres luthériens pourraient être ordonnés évêques ou prêtres ; les évêques de la confession d'Augsbourg, dont la succession et l'ordination se trouveraient constantes, seraient laissés à leurs places. Les biens ecclésiastiques demeureraient à leurs détenteurs, sauf peut-être ceux qui avaient été ravés aux hôpitaux. L'Écriture sainte, en langue vulgaire, resterait aux mains du peuple, même la version de Luther, après révision et rectification ; il serait permis de mêler dans quelques parties de l'office divin quelques prières ou cantiques en langue vulgaire. La communion serait administrée sous les deux espèces, avec les précautions que commande la révérence due au saint-sacrement ; et l'on garantirait le culte des images contre toute superstition et manœuvre de gain sordide. Enfin il n'était pas défendu d'espérer que le pape autorisât les ministres actuels, ordonnés prêtres ou évêques, à garder leurs femmes. Cette concession, toute personnelle, ne passerait pas à leurs successeurs.

Quelle heureuse révolution pour les communions chrétiennes que celle qui leur aurait rendu l'union et la paix, et pour Bossuet quel prix de ses travaux et de ses vœux les plus ardents ! Il avait terminé l'*Histoire des Variations* par cette prière : *Que celui qui tient les cœurs en sa main fasse revenir bientôt à son unité tous ses enfants égarés, et que nous ayons la joie de voir de nos yeux l'Israël, malheureusement divisé, se faire avec Juda un même chef.* Touchait-il donc au moment d'être exaucé ? Hélas ! il lui restait à compter avec les faiblesses et les contradictions humaines. On reconnaît déjà, aux conditions posées par les luthériens, qu'ils se préoccupaient au moins autant de leurs intérêts temporels que de la vérité, de leurs places que de la foi. Un sentiment de même nature, une gloriole d'amour-propre, entrava et finit par rompre une négociation si avancée. La Réforme en voulait au concile de Trente qui l'avait condamnée ; or

¹ Lettre de Leibnitz à Mme de Brinon, où il accepte cinq points formulés par Bossuet, fin de 1691.

le concile de Trente était la plus grande autorité, comme résumant celle de tous les conciles antérieurs, que les catholiques et Bossuet opposaient à la Réforme. Ce fut la pierre d'achoppement où se brisèrent tant d'efforts et d'espérances. Molanus lui-même et surtout Leibnitz exigeaient qu'on *suspendît* les décrets du concile de Trente, qu'on ouvrît des conférences pour convenir de la profession de foi commune, et qu'on remît à un nouveau concile la décision des points dont la conférence n'aurait pu convenir. La futilité de cette opposition était d'autant plus sensible qu'il ne manquait au concile de Trente aucun des signes d'œcuménicité que les réformés eux-mêmes reconnaissaient nécessaires, et d'autre part que d'admettre ou omettre le concile de Trente ne faisait rien au projet de réunion, puisque toutes les doctrines en discussion, avant d'être définies à Trente, l'avaient été par les conciles antérieurs auxquels les négociateurs promettaient de se soumettre¹. N'importe, les Allemands voulaient la suppression d'un concile tenu contre eux et hors de chez eux. Leibnitz en particulier subtilisait de plus en plus sur cette question. Il contestait l'autorité du concile de Trente, tantôt parce que le nombre des évêques italiens et espagnols y dépassait celui des autres nations, tantôt parce que les *ambassadeurs* de France y avaient quelquefois protesté pour des questions de rang, tantôt parce que, dans la formule d'abjuration prononcée par Henri IV, le nom du concile de Trente ne figurait pas. Bossuet, par un dernier effort de condescendance, consentait bien à ce qu'on ne prononçât pas le nom même du concile de Trente, pourvu qu'on en conservât la doctrine intacte dans la profession de foi que les luthériens présenteraient au pape ; mais il tenait ferme à ne pas déclarer suspendus les décrets de ce concile, parce que c'eût été reconnaître qu'il n'était pas œcuménique, et que l'Église, qui fait profession d'en accepter les définitions, pouvait errer ; il était absolument impossible de contredire ainsi la doctrine de l'infaillibilité de l'Église. Leibnitz ne tint pas compte des réponses précises et lumineuses que lui adressait Bossuet ; il s'obstina à revenir sur ses objections, quoique plusieurs fois réfutées ; à se cramponner à des subtilités qui semblent l'effort d'un homme d'esprit pour éluder la domination d'un génie supérieur ; il mérita qu'on dît de lui que, *si dans ce débat, la supériorité du savoir paraît quelquefois indécise, l'avantage de la franchise paraît toujours appartenir à Bossuet*². Déjà Molanus, effacé par Leibnitz, s'était retiré du combat. Bossuet jugea bientôt qu'il était inutile de continuer une lutte sans issue contre une obstination qui ne revenait à la charge que par des répétitions. Il laissa tomber la correspondance (1694). Reprise quelques années plus tard, pour un moment, elle n'aboutit à aucune solution.

On a recherché dans quelles intentions contradictoires Leibnitz avait abordé cette controverse, puis en avait entravé la solution. Il semble, de son propre aveu, qu'il s'était surtout proposé de bien connaître jusqu'où pourraient aller les concessions des catholiques. *On avait voulu voir*, écrivait-il (1694), *ce qui est possible entre des gens qui croient avoir raison chacun, et qui ne se départent pas de leurs principes ; et c'est ce qu'il y a de singulier et de considérable dans ce projet*³. On est fondé ensuite à soupçonner, au détriment de sa bonne foi, que de concert avec la maison de Hanovre, il arrêta un projet qui aurait pu nuire aux intérêts dynastiques de cette maison. Les Hanovre avaient été les premiers à favoriser le plan de Spinola ; peu à peu ils s'aperçurent qu'en redevenant catholiques ils compromettraient les droits que la révolution de 1688 leur avait

¹ Bossuet le répétait aussi à Leibnitz en 1701.

² Patin, *Éloge de Bossuet*, couronné par l'Académie française, 1827.

³ Lettre de Leibnitz à madame de Brinon, sept. 1694.

faits sur le trône d'Angleterre. Leibnitz lui-même en est convenu plus tard. On le voit alors, par une contradiction flagrante avec sa modération antérieure, recommander aux luthériens l'ardeur contre l'Église romaine, parce que le droit des Hanovre sur la Grande-Bretagne est fondé sur l'exclusion et la haine de cette Église¹. Le philosophe allemand sacrifia donc la cause de la vérité aux intérêts de la puissance temporelle. Pour Bossuet, il garda intact l'honneur de n'avoir ni entravé ni cherché le succès par une rigueur intempestive ou par des capitulations de conscience. Leibnitz lui-même rendait hommage à sa modération² ; Molanus pria Dieu de *protéger les jours d'un prélat si bien disposé, si éloigné de tout esprit de parti, et qui cherchait de si bonne foi la vérité et la paix*³. Bossuet a donc pu, sans crainte d'être démenti par ses adversaires, se rendre le témoignage que ce n'était pas à lui qu'il fallait *imputer le retardement*.

Mais s'il avait encore ajouté à sa gloire dans cette grande mission contre l'hérésie, la cause de la réunion, à laquelle il se dévouait depuis un demi-siècle, n'avait pas triomphé. La retraite de Leibnitz par un calcul tout humain, était un signe d'abaissement de l'esprit religieux dans les plus grandes intelligences ; et tout ce qui se passait alors dans les divers pays chrétiens réalisait tristement ce que Bossuet avait prédit lui-même, trente ans plus tôt, de la décadence de la foi. Il avait dit, dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, que le droit d'interprétation individuelle, introduit dans le monde par la réforme, *multiplierait les sectes à l'infini, et que, tandis que les uns ne cesseraient de disputer ou donneraient leurs rêveries pour inspirations, les autres, fatigués de tant de folles visions, iraient enfin chercher un repos funeste et une entière indépendance dans l'indifférence des religions ou dans l'athéisme*. Or l'indifférence des religions, c'est-à-dire la tolérance universelle des doctrines, se faisait jour par la multiplication irrésistible des sociniens, et l'athéisme s'annonçait par l'esprit de doute qui soufflait d'Angleterre et de Hollande sur le reste du monde.

Les sociniens⁴, par des équivoques sur le Fils de Dieu, en soutenant qu'il l'était seulement par adoption, avaient abouti à nier la divinité de Jésus-Christ, et, en niant cette divinité, ils supprimaient la satisfaction à laquelle ne suffiraient pas en effet les mérites d'un homme. Leur doctrine n'était plus que le déisme avec une morale qui, tout en venant de Jésus-Christ, ne s'appuyait que sur l'autorité de la raison. Le nombre des sociniens s'était surtout révélé hors de France, depuis la révocation de l'édit de Nantes. Les protestants, dans le sein desquels ils s'étaient longtemps cachés, et dont ils se séparaient maintenant avec éclat, en étaient épouvantés. Jurieu criait au secours contre ce *torrent impur* ; et un autre protestant annonçait que l'Europe *s'étonnerait d'être socinienne en peu de temps, si de puissants princes embrassaient publiquement cette doctrine, ou si seulement ils donnaient ordre qu'elle fût déchargée de tous les désavantages temporels qui l'accompagnaient*⁵. Les sociniens, dit-il encore, en refusant de

¹ Leibnitz à Fabricius, 1707 : *Omne jus nostrum in Britanniam in religionis romanæ exclusione odioque fundatum est. Itaque merito fugienda sunt, quibus in Romanenses tepidi videremur*.

² Leibnitz à Bossuet, 1692.

³ Molanus, août 1693 : nouvelle explication de la méthode qu'on doit suivre pour parvenir à la réunion des églises.

⁴ De Lelio Socin et de son neveu Fauste, qui avaient commencé leurs conventicules en Italie en 1545, et s'étaient de nouveau affirmés en 1558 et 1573.

⁵ Bayle, *Dictionnaire historique*, article Fauste Socin.

croire aux matières philosophiques, et de soumettre leur foi aux matières incompréhensibles, frayent le chemin aux pyrrhoniens, au déisme, à l'athéisme. Ce n'était donc pas seulement à l'Église romaine, c'était au christianisme en général qu'ils s'attaquaient. Cependant on avait vu, même avant la révocation de l'édit de Nantes, des ministres protestants français proposer une *réunion du christianisme* sur le pied de la *tolérance universelle des doctrines*, sans exclure les sociniens, ce qui équivalait à décomposer le christianisme en une école philosophique, où toutes les opinions seraient libres. Ce système gagnait chaque jour de nouveaux partisans ; et Bossuet avait invinciblement démontré à Jurieu que ces indifférents avaient pour eux les principes communs de la réforme¹. Le droit d'examen devenait le droit de décision personnelle, et ce qu'on avait d'abord appelé l'inspiration du Saint-Esprit se réduisait à la raison de chaque particulier.

L'esprit de doute remontait chez les Anglais à leur grande révolution. Les *nullifidiens* du temps de Cromwell avaient produit les libres penseurs du règne de Charles II. Ceux-ci trouvèrent, à l'époque même de la révolution de 1688, un interprète destiné à faire école, à être un jour le maître de deux philosophes rivaux et ennemis, Voltaire et Rousseau. Locke publiait à la fois (1690) son *Essai sur l'entendement humain* et son *Essai sur le gouvernement civil* ; trois ans après l'*Éducation des Enfants*, et, en 1695, le *Christianisme raisonnable*. L'*Essai sur le gouvernement civil* érige en théorie l'acte de la convention anglaise appelant au trône Guillaume III, et fonde la légitimité d'une dynastie et d'une constitution sur le vote du peuple. C'est le nouveau droit politique que le *Contrat social* a poussé jusqu'à ses dernières conséquences. On reconnaît également dans l'*Éducation des enfants*, dans ses conseils aux mères, dans la nécessité de donner à tout enfant un métier, des traits essentiels de l'*Émile* de Rousseau. Les autres ouvrages de Locke ont servi d'autorité en son temps, et surtout dans le XVIIIe siècle, aux indifférents et aux matérialistes. Dans le *Christianisme raisonnable*, il propose la tolérance universelle des doctrines pour tous ceux qui acceptent Jésus pour le Messie, sans tenir compte des différences capitales qui peuvent d'ailleurs les séparer. Il parle même de Jésus-Christ en termes trop vagues pour qu'on distingue s'il comprend le Fils de Dieu comme les sociniens ou comme les chrétiens. Aussi fut-il accusé de socinianisme, et l'Anglais Toland, auteur du *Christianisme sans mystères*, en lui empruntant plus d'un argument, l'a rendu suspect de réduire la religion révélée à une philosophie humaine. Dans l'*Essai sur l'entendement humain*, il fonde la philosophie sensualiste, en expliquant l'origine des idées par les sens, et il ébranle la croyance à l'âme et à sa spiritualité en supposant que la matière peut penser². Cette hypothèse a été toute la philosophie de Voltaire, l'idée qu'il a rebattue sous toutes les formes à satiété, et l'origine du matérialisme qui revient à chaque pas dans ses manœuvres contre la religion. L'assistance donnée par Locke aux doctrines antichrétiennes éclate suffisamment dans les éloges que ses admirateurs et

¹ Bossuet, VIe avertissement, 3e partie : *État présent des controverses*.

² IVe partie : *la Connaissance* : Bien que nous ayons des idées de la matière et de la pensée, peut-être ne serons-nous jamais capables de connaître si un être purement matériel pense ou non, par la raison qu'il nous est impossible de découvrir, par la contemplation de nos propres idées sans révélation, si Dieu n'a pas donné à quelque amas de matière, disposée comme il trouve à propos, la puissance d'apercevoir et de penser, ou s'il a joint et uni à la matière ainsi disposée une substance immatérielle qui pense.

disciples lui prodiguent. Depuis Platon, dit Voltaire¹, jusqu'à Locke, il n'y a rien. Locke seul a développé l'entendement humain dans un livre où il n'y a que des vérités, et, ce qui rend l'ouvrage parfait, toutes ces vérités sont claires. Frédéric II, ce demi-athée, et qui ne cesse jamais d'être matérialiste, a célébré l'apparition de Locke dans le monde d'un ton qui rappelle l'accent des hommages rendus par Lucrèce à Épicure².

Il s'était formé en Hollande une colonie française de *réfugiés* savants, qui guerroyaient par leurs écrits la religion de Louis XIV, comme leurs coreligionnaires harcelaient sa puissance par les armes. C'étaient Bayle, Basnage, Leclerc. Chacun d'eux s'était érigé une tribune dans une publication périodique. Bayle avait commencé par les *Nouvelles de la République des lettres* (1684-1687), et continuait par son *Dictionnaire historique et critique* (1693). Basnage, outre son *Histoire des Provinces-Unies*, composait mois par mois l'*Histoire des ouvrages des savants* ; Leclerc, contre qui Boileau a lancé sa dernière réflexion sur Longin, publiait successivement trois *Bibliothèques*, sous les noms d'*universelle*, de *choisie*, et d'*ancienne et moderne*. Tous ces recueils de même nature comprenaient des comptes rendus d'ouvrages, et particulièrement des ouvrages français, des dissertations littéraires ou scientifiques, des examens hardis de l'histoire ou des enseignements de la religion, qui, sous l'apparence de ne frapper que l'Église romaine, ébranlaient çà et là les fondements mêmes du christianisme.

Bayle est certainement celui qui tire le plus d'importance de l'adhésion et des hommages des philosophes au XVIIIe siècle. Né protestant dans le comté de Foix, un moment converti à la religion catholique, puis retombé dans les doctrines de Genève, il était professeur de philosophie à l'académie protestante de Sedan, à l'époque où le maréchal de Luxembourg fut impliqué dans l'affaire de la Voisin. Il entreprit la défense de cet accusé illustre, en même temps qu'il composait, à l'occasion de la comète de 1680, des *Pensées* contre les terreurs que ce phénomène inspirait à beaucoup d'esprits. On voit dans cet ouvrage que, loin de dédaigner la faveur de Louis XIV, il la cherchait volontiers par des flatteries. A propos des prodiges et des fictions de la fable dont il se rit, il loue les deux excellents poètes qui travaillent à l'histoire de Louis le Grand, toute remplie de prodiges effectifs. Car, sans donner dans la fiction, ils peuvent satisfaire l'envie dominante qui possède les poètes et les historiens de raconter des choses extraordinaires. Louis XIV ayant supprimé l'académie de Sedan (1681), Bayle se retira à Rotterdam, déjà célèbre par le séjour d'Érasme ; et il y fut institué par les magistrats professeur de philosophie et d'histoire. Dévoué-dès lors à la polémique, ses ouvrages se succédèrent avec une grande fécondité. Outre ses *Pensées sur la comète*, il publia la *Réfutation de l'Histoire du calvinisme*, par le P. Maimbourg, un long *Commentaire sur ces paroles de l'Évangile : Compelle intrare, la France catholique sous Louis le Grand*, et ses *Nouvelles périodiques de la république des lettres*. Il n'est pas très-facile d'expliquer dans quelle intention il imprima (1690), sous le pseudonyme d'un de ses amis restés en France, l'*Avis aux Réfugiés*, que Bossuet accepte comme un auxiliaire dans la *Défense de l'Histoire des Variations*. C'est une critique serrée et piquante de la conduite des

¹ Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXIV ; voir aussi *Lettres philosophiques*, XIV et XV.

² Frédéric II, *Histoire de mon temps* : Il parut un sage en Angleterre, qui, se dépouillant de tout préjugé, ne se guida que par l'expérience. Locke fit tomber le bandeau de l'erreur que la sceptique Bayle, son précurseur, avait déjà détaché en partie. On sent ici le *Graius homo... oculos attollent contra* de Lucrèce.

réfugiés, de la violence de leurs complots et de leurs injures contre Louis XIV, de la témérité de leurs espérances, démenties par les résultats de la campagne de 1689. L'auteur, quel qu'il soit, leur conseille de mériter leur rappel par la modération. Si Bayle s'était proposé de leur rendre service, en leur traçant la meilleure voie à suivre, il ne fit qu'irriter leurs ministres et se préparer à lui-même une disgrâce éclatante. Déjà, après le commentaire du *Compelle intrare*, Jurieu avait imputé à Bayle les sentiments des sociniens et le goût de l'indifférence, sous prétexte de tolérance. Après l'*Avis aux réfugiés*, il l'accusa de cabale au profit de Louis XIV et de trahison vis-à-vis des protestants. Bayle eut beau se défendre longuement et durement par la *Cabale chimérique*, désavouant le livre incriminé, et accusant à son tour Jurieu de sacrifier ses devoirs spirituels aux affaires de politique et de négociations¹ ; le haineux ministre, plus irrité encore de ces blessures personnelles, poussa la persécution jusqu'au bout. Il ramassa toutes les *propositions dangereuses et impies* qui se rencontraient dans les ouvrages de Bayle, en particulier dans les *Pensées sur la comète*, et persuada les magistrats de Rotterdam qu'il n'était nullement de leur devoir de donner pension à un professeur qui avait de tels sentiments. Bayle commençait à imprimer son *Dictionnaire*, lorsque les magistrats lui retirèrent sa charge avec la pension de cinq cents florins, et même la permission d'enseigner en particulier².

Dans l'ordre de la foi et de la conscience, Jurieu avait raison. Bayle, professeur de théologie, enseignait par ses écrits à nier la théologie ; chrétien de nom, il enseignait à douter du christianisme. Comme Erasme, sans quitter ouvertement l'Église, avait poussé au développement de la Réforme, au point d'être surnommé la *Poule des calvinistes*, Bayle, sans nier ouvertement les dogmes chrétiens, ébranle la foi dans les intelligences par les difficultés dont il l'obscurcit. Il se comparait lui-même au Jupiter d'Homère *assembleur de nuages*. *Mon talent*, disait-il, *est de former des doutes, mais ce ne sont que des doutes*. La suite a prouvé que ces doutes étaient le pourquoi du tentateur qui a suffi, dès les premiers jours du monde, à entraîner la désobéissance et la révolte. Sa méthode, si fidèlement suivie par Voltaire, consiste à formuler des objections, à n'y pas répondre, ou à y répondre si faiblement qu'elles subsistent dans toute leur force. Avec un respect affecté de la révélation et de la foi, il s'attache à prouver que la foi est contraire à la raison, et, par exemple, que sans la foi on ne peut démontrer ni l'immortalité de l'âme ni la Providence³. Il ne nie pas les miracles, mais il réclame pour les philosophes le droit de s'en tenir à la nature autant qu'ils peuvent, et dans tous les faits extraordinaires il s'efforce de nier le surnaturel⁴. Il ne respecte pas davantage l'argument que l'on tire, en faveur du

¹ Bayle, *Cabale chimérique*, ch. II, dit de Jurieu : Au lieu de se renfermer dans sa sphère, qui est la visite des malades, l'instruction des enfants, la pacification des familles, les écrits de dévotion (quatre choses dont il s'acquitte très-mal), la prédication et la controverse, il fait tout ce qu'il peut, depuis qu'il est en ce pays, pour s'intriguer dans les affaires de politique et de négociations.

² Bayle, lettres à Constant et à Minutoli, nov. 1693.

³ *Dictionnaire*, art. Lucrèce : Il tire un argument contre la providence des alternatives des biens et des maux par où elle nous fait passer. Cette alternative ne porte pas le caractère d'un être infiniment bon, infiniment sage, infiniment immuable. On peut inventer mille raisons contre ces difficultés, mais on peut aussi inventer mille répliques, de sorte qu'il faut avouer que, sans les lumières de la révélation, la philosophie ne peut se débarrasser des doutes qui se tirent de l'histoire humaine.

⁴ *Pensées sur la Comète*, 93 ; *Nouvelles de la République des lettres*, compte rendu de l'ouvrage de Van-Dale sur les oracles.

christianisme, de ses effets bienfaisants sur le monde. La croyance au christianisme, ou même à un Dieu rémunérateur, n'est pas, selon lui, nécessaire pour la pratique de la vertu ; Épicure en est la preuve¹. Le scepticisme, loin d'être dangereux pour les sociétés, leur est au contraire utile en excitant l'esprit aux recherches et aux découvertes. La religion, qui seule aurait quelque chose à en craindre, se sauvera par la grâce de Dieu, par la force de l'éducation et le goût naturel des hommes pour la certitude². Une société d'athées, moyennant des lois de répression bien appliquées, peut pratiquer les vertus civiles et morales³. Au contraire, il y a dans les principes de douceur du christianisme, dans le précepte de l'oubli des injures, le danger de faire des lâches ou de mauvais soldats ; telle est au moins l'objection des infidèles⁴. La même arrière-pensée, le même art de soulever des doutes, se retrouve dans l'emploi que Bayle fait de l'histoire. Assurément ce n'est pas pour confirmer le caractère divin de la propagation du christianisme qu'il impute à la religion d'avoir admis, sans y prendre garde, beaucoup de cérémonies païennes, et aux chrétiens des premiers siècles de ne s'être convertis que par la crainte des lois pénales de Constantin et de Théodose⁵. Qu'on lise encore son article de *David*⁶ ; on ne sentira qu'une dérision hostile dans sa manière d'absoudre ce roi des reproches qu'il a pu mériter, et un malin plaisir à parler de la *fragilité* des saints.

Quand on a lu Voltaire et compté ses objections contre le christianisme, plus multipliées par la variété des répétitions que par leur nombre réel, on reconnaît à chaque pas le disciple de Bayle qui a plus d'esprit que son maître, mais qui invente peu après lui. Aussi lui a-t-il prodigué les hommages. Il proclame Bayle *le père de l'Église... des sages*⁷. Il s'indigne que ses *frères* en Encyclopédie ne respectent pas assez leur *père*, et, par ménagement pour les *tyrans des esprits*, lui reprochent de *n'avoir pas assez respecté la religion et les mœurs*⁸. C'est donc bien de Hollande et d'Angleterre, de ces deux adversaires de la puissance de Louis XIV, qu'est venue cette guerre à la religion qui est, dans l'ordre moral, tout le XVIIIe siècle.

Déjà, à la fin du XVIIe siècle, il y avait en France une correspondance à demi voilée avec ces doctrines antireligieuses. Bayle y avait ses amis, comme autrefois Calvin. Fontenelle lui fournissait quelquefois de la matière pour ses *Nouvelles de la République des lettres*, soit par des articles tout faits comme *l'Ile de Bornéo*, satire allégorique de l'Église romaine, soit en lui donnant, comme par son

¹ *Dictionnaire*, article Épicure : Une infinité de gens sont orthodoxes et vivent mal ; lui, au contraire, et plusieurs de ses sectateurs avaient une mauvaise doctrine et vivaient bien. Pendant que les chrétiens ont besoin d'un Dieu rémunérateur, voici un homme qui s'acquittait des devoirs de la religion selon les lois de son pays, sans aucun motif d'intérêt, car il faisait profession de croire que les dieux ne distribuaient ni peines ni récompenses.

² *Dictionnaire*, article Pyrrhon.

³ *Pensées sur la Comète*, 172.

⁴ *Pensées sur la Comète*.

⁵ *Pensées sur la Comète*, 85 et 84.

⁶ *Dictionnaire*.

⁷ Voltaire, lettre à d'Argental, mai 1756.

⁸ Voltaire à d'Alembert, 2 octobre 1764 : J'ai vu avec horreur ce que vous dites de Bayle. Bayle. Ah ! que vous m'avez contrasté ! Il faut que le démon de Jurieu vous ait possédé dans ce moment-là. Vous devez faire pénitence toute votre vie de ces deux lignes... Ah ! monstres, ah ! tyrans des esprits, quel despotisme vous exercez, si vous avez contraint mon frère à parler ainsi de notre père !

Histoire des oracles, une nouvelle occasion de fronder, dans un compte rendu, certaines opinions des Pères¹. Son dictionnaire, sévèrement interdit en France par l'autorité, trouvait des défenseurs dans la bonne compagnie, et il ne doutait pas que, la paix — de Ryswick — faite, il ne fût facile de l'introduire par mer dans le royaume². Saint-Évremond, enchaîné à l'Angleterre par la faveur de Guillaume III, animait en France de son esprit, de ses petits vers, de ses derniers petits traités, une société épicurienne qui se recrutait dans les plus hauts rangs. Il faisait l'éloge de Bayle aux dépens des Pères de l'Église qu'il appelait de *bonnes gens*, mais *peu savants*. Il proposait pour modèle son indifférence en matière de religion, et celle du comte de Grammont, son héros éternel³. Ce Grammont avait pour ami comme pour beau-frère, l'Anglais Hamilton, réfugié en France par fidélité à Jacques II, mais fort ennuyé de la dévotion de ce roi qu'il a tournée en ridicule dans de petits vers. De tous les ouvrages d'Hamilton, écrits en France et en français, les *Mémoires dits de Grammont*, sont le plus connu. Il suffirait, sans les autres, à révéler les tendances galantes et incroyables de ces esprits qui tenaient pour bien suprême le plaisir et la gaieté, couvraient le vice d'élégance et le redoutaient bien moins que le ridicule. Ainsi, par un contraste digne d'attention, pendant que le *quiétisme*⁴, fort dangereux à la morale par ses illusions de piété, commençait à inquiéter dans l'Église les esprits les plus graves, la suspension provisoire de la foi par le doute introduisait dans le monde l'indifférence.

C'est une malice assez familière à Saint-Évremond et à son école, de mettre les dévots en contradiction avec eux-mêmes, de les montrer, dans leur conduite, infidèles à leur croyance, afin d'enlever à la religion son caractère divin, en la convainquant d'impuissance à contenir ses disciples dans l'observation de ses préceptes⁵. Ce sophisme, très-spécieux pour quiconque ne tient pas compte de la liberté morale de l'homme, était sans doute pour quelque chose dans les

¹ Les *Nouvelles de la République des lettres* commencent en 1684 par un article sur l'histoire des oracles du Hollandais. Van-Dald, et finissent en 1687 par un autre article du même genre sur l'histoire des oracles par Fontenelle.

² Bayle, *Lettres*, 1697. Il remercie Dufay, lieutenant, aux gardes à Paris, de la défense qu'il prend du dictionnaire dans les compagnies : *Je ne croyais pas, dit-il, que les pédants se joignissent aux dévots.*

³ Voici l'éloge, sous forme d'épithaphe, du comte de Grammont par Saint-Évremond :

Allait-il souvent à confesse
Entendait-il vêpres, sermon ?
S'appliquait-il à l'oraison ?
Il en laissait le soin à la comtesse.

Voici le portrait de Saint-Évremond par lui-même :

De justice et de charité,
Beaucoup plus que de patience,
Il compose sa piété.
Mettant en Dieu sa confiance,
Espérant tout de sa bonté,
Dans le sein de la Providence
Il trouve son repos et sa félicité.

⁴ Nous parlerons plus bas du *Quiétisme* dont le véritable débat ne commence que dans les derniers mois de la guerre, et finit en 1699.

⁵ Voir les petites pièces :

Un père de ma connaissance
.....
J'ai vu mourir plus d'une sainte.

commencements d'incrédulité que nous constatons. La dignité du clergé de France s'abaissait de nouveau ; les dérèglements de quelques-uns, l'ambition (les autres, étaient bien faits pour amoindrir dans certains esprits faibles la considération et l'autorité de la religion. C'était, il faut en convenir, un triste représentant de la vérité chrétienne que ce Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, dont Fénelon disait dans sa lettre pseudonyme à Louis XIV : **Vous avez un archevêque corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, malicieux, et qui fait gémir tous les gens de bien. Il y a plus de vingt ans qu'en prostituant son honneur, il jouit de votre confiance.** Mme de Maintenon s'était réjouie dans une confiance, de voir enlever à un pareil homme et à une femme, sa complice, la disposition des bénéfices ecclésiastiques¹. L'opinion publique ne lui était pas plus favorable. On chantait de lui ce refrain :

Il fait tout ce qu'il défend,
A Paris comme à Rouen.

Quand il mourut (1695), on riait d'avance de son oraison funèbre. **Il y a, disait-on², deux petites bagatelles qui rendent cet ouvrage difficile : c'est la vie et la mort.**

Chez d'autres, l'ambition et la bassesse pour parvenir ne donnaient que trop à penser que, en recherchant les fonctions ecclésiastiques, on se proposait bien moins l'accomplissement des devoirs de la charge que la jouissance des revenus et des honneurs ; En concentrant dans sa main tous les pouvoirs, en subordonnant à sa faveur personnelle toutes les nominations, le roi, plus peut-être qu'il n'aurait voulu, avait appelé dans le sanctuaire même les avides et les orgueilleux, par l'espérance de trouver dans les biens de l'Église le prix de leurs intrigues et de leur soumission. Il en résultait déjà une dégradation sensible de l'épiscopat. Massillon, à ses débuts dans la chaire, se faisait honneur de la dénoncer et de la flétrir. Il reprochait à de pareils évêques de ne devoir qu'à des bassesses profondes une élévation toute sainte, d'imposer, comme les Philistins, l'Arche sainte sur des épaules viles, c'est-à-dire de laisser à leurs inférieurs le travail et la fatigue, et de vivre eux-mêmes à la cour comme dans un diocèse commun³. Certes, ce n'était pas là une recommandation au respect du public.

Aussi le respect baissait. Nous en trouvons une preuve remarquable dans une comédie de Dancourt (1695). Un abbé est mis en scène dans la *Foire de Besons*. Quarante ans plus tôt, Molière n'osait pas, dans le *Dépit amoureux*, prononcer le nom d'église ; il y substituait le mot plus vague de temple. La vénération pour les choses saintes exigeait alors qu'on s'abstînt de les nommer sur les planches de la comédie. Dancourt est bien loin de Molière. L'abbé, dans la *Foire de Besons*, est non-seulement nommé, mais livré au ridicule. A son entrée, cinq ou six femmes **à bonne fortune** se sont **emparées de monsieur l'abbé**. D'autres qui ont failli se noyer, en attendant que leurs habits sèchent, réclament le manteau de M. l'abbé pour s'envelopper. Il fait d'abord le difficile, puis il cède par cette pensée de charité dérisoire : **Mon caractère m'engage à être charitable**, et il reçoit pour remerciement une louange plus ironique encore : **Il faut avouer**, dit un

¹ Maintenon à Saint-Géran, 2 février 1687 : **Le père de la Chaise agira désormais sans M. l'archevêque de Paris, et Mme de Lesdiguières ne verra plus le clergé de France à ses genoux. C'était un grand scandale.**

² Coulanges à Sévigné, 12 août 1695.

³ Massillon, *Oraisons funèbres de Villars, archevêque de Vienne, et de Villeroi, archevêque de Lyon*, 1694.

des assistants, [que messieurs les abbés sont d'une grande ressource pour les dames](#). Sans doute il ne s'agit ici que de ces abbés hybrides, possesseurs de commendes, n'ayant d'ecclésiastique que le nom, contre lesquels nous n'avons cessé de protester. Mais pendant longtemps leur habit les protégeait contre la dérision publique ; aujourd'hui, après l'expérience faite des Chaulieu et consorts, on s'enhardit à en rire tout haut. L'attaque passe de leur personne à leur habit ; il est fort à craindre qu'elle passe bientôt de leur habit à tous ceux qui le portent, jusque dans les rangs les plus élevés de la hiérarchie.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME